HISTOIRE

DE FRANCE

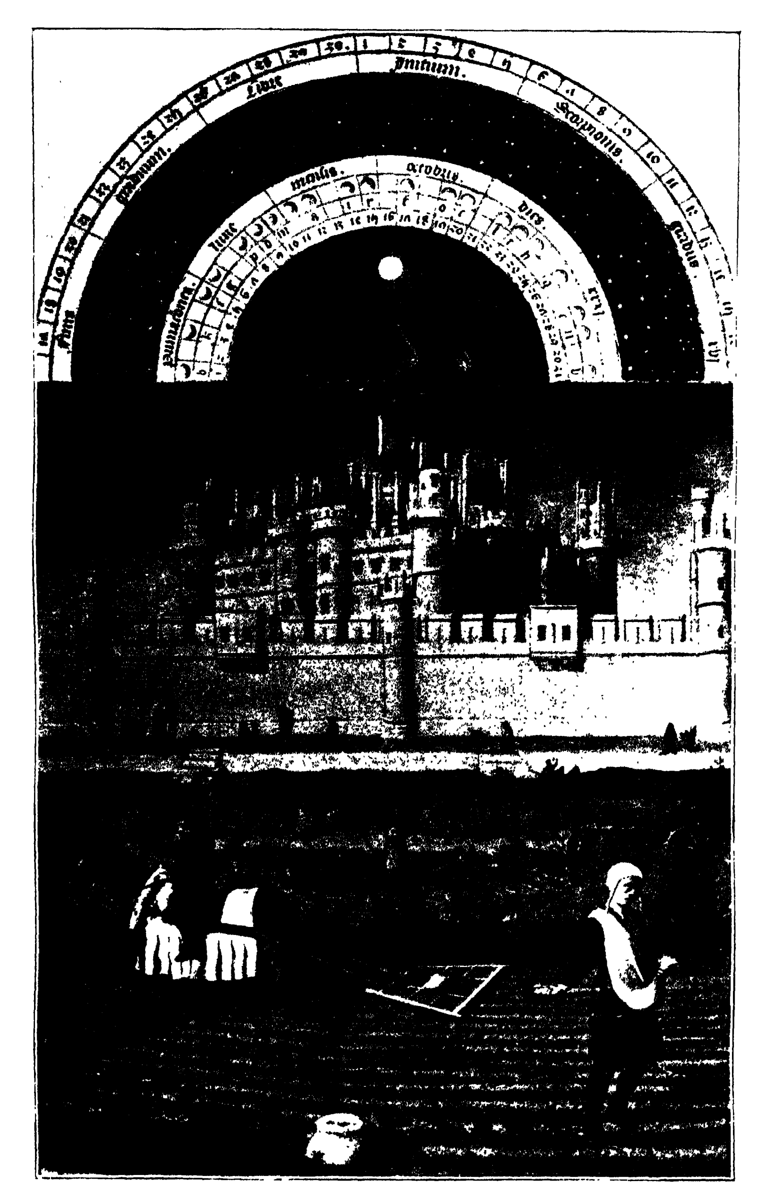
ILLUSTRÉE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

a été publiée avec la collaboration de

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, DE SAINT-LÉGER, VIDAL DE LA BLACHE



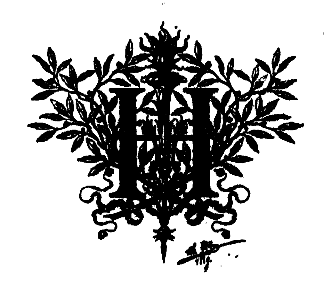
LE LOUVRE AU DÉBUT DU XVe SIÈCLE.

Miniature des Heures du duc de Berry, par Foucquet. La vue est prise de la rive gauche de la Seine : l'édifice, couronné de tours, de clochetons et de pinacles, est entouré d'un mur crénelé. Une poterne débouche sur le fleuve. Au premier plan, les semailles. *Cf. p. 188 et 429.* *— Musée Condé à Chantilly.*

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À LA RÉVOLUTION



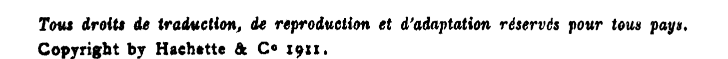
TOME IV — PREMIÈRE PARTIE

LES PREMIERS VALOIS ET LA GUERRE DE CENT ANS

(1328-1422)

PAR A. COVILLE

HACHETTE ET Cie



LIVRE PREMIER

L'AVÈNEMENT DES VALOIS ET LES DÉBUTS DE LA GUERRE DE CENT ANS.

(1328-1350.)

CHAPITRE PREMIER[1]

PREMIÈRES ANNÉES DE PHILIPPE VI

I. L'AVÈNEMENT DES VALOIS. — II. PHILIPPE VI EN FLANDRE. — III. LE PROCÈS DE ROBERT D'ARTOIS. — IV. POLITIQUE LOINTAINE.

I. — L'AVÈNEMENT DES VALOIS[2]

LA CRISE DYNASTIQUE.

CHARLES IV, le troisième et dernier fils de Philippe le Bel, était mort le 1er février 1328. Il avait été marié trois fois : sa première femme, Blanche de Bourgogne, « une des plus belles dames du monde, garda mal son mariage » et fut enfermée au Château-Gaillard; la seconde, Marie de Luxembourg, fille de l'Empereur Henri VII, « moult humble et moult prude femme », avait eu un fils qui n'avait pas vécu; la troisième, Jeanne d'Évreux, n'avait encore

1. SOURCES. *Recueil des Historiens de France*, XXI, 1855. *Continuations de la Chronique de Guillaume de Nangis*, éd. Géraud, 1843. *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, éd. P. Paris, V, 1837. *Chronique parisienne*, dans les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, XI, 1884. Jean le Bel, *Les Vrayes Chroniques*, éd. Viard et Deprez, 1904. Giovanni Villani, *Istorie florentine*, éd. Racheli, I, 1857. Rymer, *Foedera... inter reges Anglide et alios quosvis reges*, etc., II, 2e partie, éd. de 1821.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Viollet, *Histoire des institutions politiques de la France*, II, 1898, (les notes de cet ouvrage énumèrent les principaux textes et travaux sur la question de la succession au trône). Viard, *La France sous Philippe de Valois*, Revue des Questions historiques, LIX, 1896. Deprez, *Les Préliminaires de la Guerre de Cent Ans*, 1902.

donné le jour qu'à des filles, mais elle était enceinte, quand mourut Charles IV. Comme à la mort de Louis X[1], la question se posait : qui allait être roi?

LA QUESTION DU DROIT DES FEMMES.

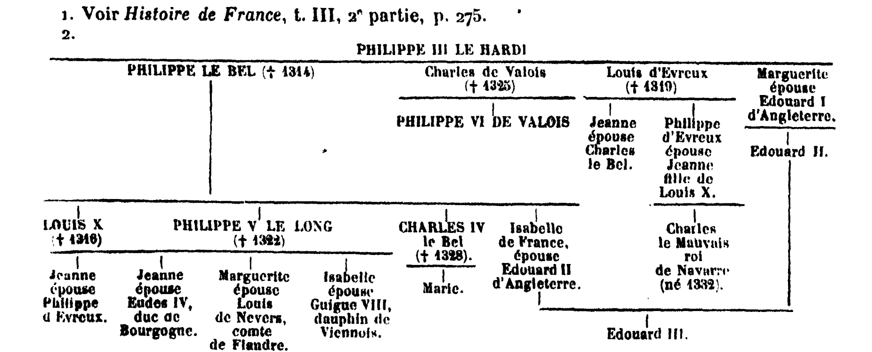
Si l'enfant attendu était un fils, il suffirait de désigner un régent. Si c'était une fille, suivrait-on le précédent créé en 1316? A la mort du fils posthume de Louis X, le frère du feu roi, Philippe, avait pris la régence, puis s'était fait roi avec le concours de quelques princes et de quelques barons; la fille de Louis X avait été ainsi écartée du trône. Peut-être fut-il déclaré alors « que femme ne succède point au trône de France »; mais ce précédent ne constituait pas encore une loi de l'État. De même en 1322, quand mourut Philippe V, Charles IV, à l'exclusion des filles des deux derniers rois, avait recueilli sans discussion ni difficulté, la succession de son frère. Il était donc bien vraisemblable que le droit des femmes à porter la couronne de France ne serait pas plus reconnu en 1328, qu'il ne l'avait été en 1316 et en 1322.

Mais resterait à désigner l'héritier mâle. Or, si les femmes étaient déboutées de toute prétention personnelle, n'étaient-elles point capables tout au moins de transmettre à leurs hoirs mâles un droit qu'elles ne pouvaient exercer par elles-mêmes, et de faire ainsi, comme on disait au XVIe siècle, « le pont et planche »? En d'autres termes, les mâles de la ligne féminine étaient-ils aussi qualifiés pour hériter du trône que les mâles de la ligne masculine?

Si les droits des mâles dans la ligne féminine étaient reconnus, l'héritier le plus proche devait être le roi d'Angleterre, Edouard III, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle de France, et neveu des trois derniers rois[2]. Au contraire si les femmes ne pouvaient juridiquement conférer un droit dont elles étaient incapables de jouir, le trône revenait à Philippe de Valois, fils de Charles de Valois,

1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 275.

2.



frère lui-même de Philippe le Bel. Cousin germain des derniers rois, il était comte de Valois, d'Anjou, du Maine, de Chartres et d'Alençon.

PHILIPPE DE VALOIS RÉGENT, PUIS ROI.

Une première solution était nécessaire qui devait préjuger l'avenir : avant la délivrance de la reine, il fallait un régent. Aussitôt après la mort de Charles IV une grande assemblée fut réunie au Palais : on n'y vit aucun député des bonnes villes; les pairs et les barons seuls y figuraient. Comme dit Guy Coquille au XVI[e] siècle, il s'agissait de traiter « la plus noble cause qui fut oncques ». Il semble que les filles des précédents rois furent écartées sans hésitation. Mais Edouard III s'était fait représenter, et plusieurs docteurs en droits canon et civil réclamèrent pour lui la régence. Un obscur, mais déjà très fort sentiment national s'opposait à l'établissement en France d'un roi anglais. Les barons déclarèrent que « femme, ni par conséquent son fils ne pouvait par coutume succéder au royaume de France ». Philippe de Valois fut établi régent.

Le 1[er] avril, la veuve de Charles IV accouchait d'une fille; le régent fut reconnu roi par les barons. Deux mois après, le 29 mai, il se faisait couronner à Reims. Les fêtes, qui durèrent cinq jours, furent dignes de ce prince, qui apportait sur le trône les pompeuses traditions de la chevalerie. Pour dédommager Jeanne, comtesse d'Evreux, fille de Louis X, Philippe VI, conformément à d'anciennes promesses, lui abandonna le royaume de Navarre qu'avaient tenu les trois fils de Philippe le Bel, mais il garda la Champagne, venue à la couronne par les mêmes voies que la Navarre. Les comtés d'Angoulême et de Mortain et quelques belles rentes furent données en compensation de cette province à Jeanne d'Evreux, qui s'en contenta; quand elle fut majeure, en 1336, elle confirma la cession faite en son nom.

HOMMAGE D'ÉDOUARD III.

Édouard III ne prêta pas sans difficulté à Philippe VI l'hommage qu'il lui devait pour la Guyenne et le Ponthieu. A la fin de 1328, Philippe dut l'envoyer citer à fin d'hommage par Pierre Roger de Beaufort, abbé de Fécamp; Édouard ne comparut pas. Philippe réunit un conseil de barons, où il fut décidé que les revenus de Guyenne seraient mis en la main du roi de France. Des subsides furent même levés en Languedoc, et la noblesse du Midi convoquée en armes à Bergerac pour la Pentecôte. Quatre ambassadeurs allèrent en Angleterre sommer une dernière fois Édouard III et lui signifier qu'un nouveau refus serait puni par la confiscation. A Windsor, Édouard, intimidé par ces menaces, reçut les ambassadeurs « moult honorablement » et promit enfin d'aller prochainement en France s'acquitter de son devoir féodal.

ENTREVUE D'AMIENS.

Rendez-vous fut pris pour le commencement de juin 1329, à Amiens. Les rois de Navarre, de Majorque et de Bohême et un grand nombre de seigneurs accompagnèrent le roi de France, qui arriva avec trois mille chevaux. La ville avait fait pour les recevoir « pourvoyances grandes et grosses ». Les conférences entre les deux rois durèrent dix jours; Édouard ne voulait prêter l'hommage que si le roi de France lui remettait certaines terres de Guyenne qu'il gardait en sa main[1], et Philippe ne voulait rien rendre pour le moment; l'hommage ne fut prêté en effet que pour la partie du duché que tenait réellement le roi d'Angleterre.

Le plus difficile fut de déterminer la qualité de cet hommage. Philippe voulait qu'il fût lige, mais Edouard ne consentit à le prêter que « de bouche et de parole tant seulement, sans les mains mettre entre les mains du roi de France ». Il demanda à retourner en Angleterre pour examiner « les privilèges de jadis qui devaient éclaircir le dit hommage ». Le roi de France accorda le délai; puis les princes très amicalement « s'ébattirent » quelques jours avant de se séparer.

L'HOMMAGE-LIGE.

Edouard III mit longtemps à définir ses devoirs. Une ambassade anglaise désignée à l'automne de 1329, n'arriva en France qu'en février 1330 et négocia longuement. Enfin le 30 mars 1331, des lettres patentes, munies du grand sceau d'Angleterre, déclarèrent que l'hommage prêté à Amiens, de bouche seulement, devait être tenu pour lige. Le roi de France envoya ces lettres à sa chancellerie, et les fit « mettre en garde avec ses plus spéciales choses, à la cautelle des temps avenir », comme dit Froissart. Mais cette précaution pour l'avenir ne devait servir à rien : le jour viendra bientôt où le roi Édouard reniera son hommage.

II. — PHILIPPE VI EN FLANDRE[2]

LA RÉVOLTE EN FLANDRE.

A son avènement, en 1322, le comte de Flandre, Louis de Nevers, s'était appuyé sur le roi de France et sur l'aristocratie féodale ou urbaine; la noblesse toujours redoutée des *Leliaerts* était redevenue puissante dans les campagnes, et le patriciat, dans les villes[3]. Aussi une révolte, de caractère à la fois social et politique, avait éclaté à Bruges dès le mois de juin 1323 et gagné toute la campagne le long de la mer du Nord. Les officiers du comte, les collecteurs

1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 301.
2. OUVRAGES A CONSULTER. Pirenne, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, 1900, *Histoire de Belgique*. t. II, 1903.
3. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 302.

d'impôts avaient été chassés et les maisons des nobles détruites. Le peuple, de Bruges à Dunkerque, surtout les paysans affranchis et propriétaires de la Westflandre, s'étaient organisés sous le commandement de capitaines élus par eux, tandis que le bourgmestre de Bruges allait demander secours à Édouard III.

APPEL DU COMTE DE FLANDRE.

Le comte, qui n'avait pas d'armée, ne put arrêter le mouvement et fut pendant plusieurs mois prisonnier des bourgeois. Lorsqu'en 1328 il alla trouver le roi de France, pour lui prêter hommage, il lui exposa ses doléances contre les gens de Bruges, d'Ypres et de Cassel, et il obtint de Philippe la promesse d'une intervention. A Reims, pendant les cérémonies du sacre, il renouvela ses plaintes et demanda le secours immédiat du roi. Philippe consulta ses barons à Reims même. Beaucoup pensaient qu'il fallait remettre l'expédition à l'année suivante : on était au mois de juin ; avant que tout fût prêt, la mauvaise saison serait arrivée. Mais le roi ne voulut pas attendre et il convoqua les hommes d'armes à Arras pour le 22 juillet. Rentré à Paris, il mit ordre aux affaires du royaume, visita les églises et les Maisons-Dieu, et fit des aumônes aux pauvres. Il alla prendre à Saint-Denis dans leurs châsses les reliques de saint Denis et le corps de saint Louis, pour les déposer sur l'autel ; il reçut l'Oriflamme des mains de l'abbé, et, le lendemain, il partit pour Arras.

LA JOURNÉE DE CASSEL.

Il entra en Flandre le 20 août. La noblesse flamande presque entière vint se ranger sous les bannières des fleurs de lys. Les insurgés, — gens de Furnes, de Dixmude, de Poperinghen, de Cassel, de toute la Westflandre, — en tout plus de quinze mille hommes commandés par Zannequin, étaient postés au mont Cassel, la seule colline qui s'élève dans la plaine de Flandre ; ceux de Bruges étaient restés à défendre leur ville menacée par les Gantois, car la cité de Gand, toujours jalouse de Bruges, avait pris parti pour le comte. Quand le roi de France approcha, Zannequin, suivant la coutume chevaleresque, fit demander jour de bataille ; mais, à ce vilain qui prenait des manières de prince, il fut répondu qu'ils étaient « gens sans chef » et qu'ils se défendraient comme ils pourraient.

Le matin du 23 août, les deux maréchaux de France et Robert de Flandre, oncle du comte, étaient allés ravager les environs de Bruges. De leurs positions, les Flamands voyaient l'incendie détruire leurs maisons et leurs greniers ; ils ne bougèrent pas. Quand les maréchaux rentrèrent, la journée sembla finie ; aucune garde ne fut placée en avant du camp français ; les chevaliers, débarrassés de leurs armures, « allaient d'une tente à l'autre pour eux déduire en leurs belles robes ». Vers trois heures, les Flamands descendirent en silence, par rangs pressés, disposés « en trois batailles », « tout enflambés de batailler,

épaissement aussi comme pluie, la croix rouge en leurs panonceaux et bannière ». Ils arrivèrent jusqu'aux tentes, jetant la panique parmi les hommes de pied et pénétrèrent jusqu'à deux portées d'arbalète du roi. Les maréchaux et leurs hommes, encore à moitié armés, les assaillirent alors. Peu à peu toute la chevalerie donna. Le roi qui, à la première alerte, n'avait près de lui que deux moines et ses chapelains, mit à la hâte une cotte aux armes de France et un bassinet de cuir blanc, se fit hisser sur son destrier et chargea. « Entre eux merveilleuse, âpre et aigre fut faite la bataille. » Les Flamands se formèrent en cercle, serrés les uns contre les autres. A la fin, ils furent entamés, et un mouvement tournant du comte de Hainaut acheva leur défaite : « N'en recula un seul, que tous ne fussent tués en trois monceaux l'un sur l'autre ». Près de douze mille communiers furent ainsi massacrés. Les pertes des Français étaient légères. Cette journée fut une victoire toute chevaleresque et féodale : les gens de pied de Philippe VI avaient fui du côté de Saint-Omer et n'étaient revenus qu'après bataille gagnée.

SOUMISSION DE LA FLANDRE.

Aussitôt toute résistance cessa. Cassel fut brûlé, Ypres contraint à se rendre sans conditions; le roi, sans doute pour marquer son mépris, n'y entra point. Puis « ceux de Bruges » vinrent faire leur soumission. Cependant « considéra le roi que le temps commençait à se refroidir ». Après avoir donné de bons et sévères conseils au comte dont il venait de rétablir l'autorité, Philippe licencia son armée et reporta l'Oriflamme à Saint-Denis. Paris lui fit grande fête.

En Flandre, le comte rétablit l'ordre par la terreur; mais le roi garda pour lui la meilleure part des confiscations.

III. — LE PROCÈS DE ROBERT D'ARTOIS[1]

ROBERT D'ARTOIS.

Un incident survint, dont les suites devaient être sérieuses. « L'homme du monde, dit Jean le Bel, qui plus aida le roi de France à parvenir à la couronne de France, ce fut messire Robert

1. Sources. Archives Nationales, JJ. 20, *Le procès Messire Robert d'Artois*, copie authentique sous forme de registre; chaque page des cent quatre-vingt-quinze folios est contresignée par cinq notaires. Ce curieux registre a été constitué avec l'intention évidente de justifier les rigueurs de la procédure royale; la première enquête, favorable à Robert d'Artois, qui remplit les premiers folios, a été raturée.

Ouvrages a consulter. Lancelot, *Mémoires pour servir à l'histoire de Robert d'Artois*, Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, VIII, X. Leroux de Lincy, *Le Procès de Robert d'Artois*, Revue de Paris, VII et VIII, 1839. Kervyn de Lettenhove, *Le Procès de Robert d'Artois*, Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e série, X et XI, 1860-1861. J. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, 1887. Moranvillé, *Guillaume du Breuil et Robert d'Artois*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XLVIII, 1887. Lefrancq, *Robert III et le comté d'Artois au commencement du XIVe siècle*, Positions de mémoires présentés à la Faculté des Lettres de Paris, 1896.

d'Artois, un des plus hauts barons de France. » Moins de deux ans après, ce prince avait affaire à la justice du roi.

Il était l'arrière-petit-fils de Robert I, à qui son père, le roi Louis VIII, avait laissé l'Artois en apanage. Mais l'Artois était échu en 1302, selon la coutume locale, à Madame Mahaut, sa tante[1]. Robert avait revendiqué avec acharnement ce comté : deux fois, d'abord à sa majorité en 1308, puis de nouveau en 1316, la Cour des pairs avait repoussé sa réclamation. Ces échecs ne l'avaient pas découragé. Enhardi par l'avènement de Philippe VI dont il avait épousé la sœur, Robert d'Artois se laissa entraîner dans toute sorte de pratiques mystérieuses et criminelles par une bande d'intrigants, que dirigeait une femme de mœurs douteuses, Jeanne de Divion. Jeanne avait été l'amie et la confidente de feu Thierri d'Hireçon, évêque d'Arras, conseiller tout-puissant de la comtesse Mahaut.

LE PROCÈS EN RESTITUTION.

A la cour solennelle d'Amiens, où Edouard III prêta l'hommage, Robert, avec le concours du célèbre avocat Guillaume du Breuil, avait demandé justice de la spoliation dont il se disait victime. Le roi, le 7 juin 1329, avait ordonné une enquête : cinquante-cinq témoins, subornés par Jeanne de Divion, déclarèrent avoir vu des titres qui établissaient sans conteste les droits de Robert sur l'Artois. Ces titres avaient-ils existé en effet? Madame Mahaut les avait-elle fait enlever de la cachette où l'on disait qu'ils avaient été déposés, et les avait-elle détruits? On ne le saura jamais.

LES FAUX.

Le procès en restitution de l'Artois fut ouvert devant le Parlement : là Robert d'Artois présenta des titres que Jeanne de Divion avait fabriqués ; elle en avait écrit le texte, puis elle avait ajouté des lacets de soie et des sceaux détachés de chartes anciennes. Aussitôt Madame Mahaut requit le roi de prononcer la saisie de ces pièces. Il fut fait droit à cette requête et l'affaire fut renvoyée à une autre journée. Mais Mahaut, qui, le 23 novembre 1329, se portait bien et avait dîné avec le roi, est prise, deux jours après, d'un mal inconnu ; le 27 novembre, elle meurt. Quelques semaines après, mourait égale-

1. Robert I, comte d'Artois, frère de Louis IX, tué à la Mansourah, 1250.

Robert II, comte d'Artois, tué à Courtrai, 1302.

- Philippe d'Artois, mort en 1298
  - Robert d'Artois, comte de Beaumont, épouse Jeanne de Valois.
- Mahaut, comtesse d'Artois, épouse Othon IV, comte de Bourgogne.
  - Jeanne épouse Philippe V le Long.
    - Jeanne épouse Eudes IV, duc de Bourgogne.
  - Blanche épouse Charles IV le Bel.
  - Robert, mort en 1317.
- Robert, mort enfant.

ment sa fille et héritière, Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe V. On ne manqua pas de parler d'empoisonnement et d'accuser Robert.

Les dispositions du roi de France devenaient visiblement hostiles à Robert. Le duc de Bourgogne, héritier de Mahaut et de Jeanne, était le frère de la reine, et Philippe VI était dominé par sa femme. D'autre part des indices graves furent recueillis. Les pièces produites au Parlement parurent suspectes. Enfin Jeanne de Divion arrêtée, avoua tout : elle raconta comment elle s'était procuré à Arras des lettres du comte Robert II pour exécuter les faux. Appelé devant Philippe VI, Robert s'obstina à soutenir l'authenticité de ses titres. Le 23 mars 1331, l'affaire revint devant le Parlement : Robert, après avoir vainement jeté son gant en gage de bataille, fut confondu; l'abbé de Cluni détacha les sceaux récolés et le roi lui-même lacéra les faux.

CONDAMNATION DE ROBERT D'ARTOIS.

Les coupables furent châtiés avec une impitoyable rigueur. La Divion fut brûlée sur la Place aux Pourceaux le 6 octobre 1331. Des poursuites furent commencées contre Robert qui, dès le lendemain de la séance du Parlement, s'était enfui dans ses terres. Mais quand les sergents royaux arrivèrent à Conches pour notifier le premier ajournement, Robert n'y était plus. On saisit sa femme, qui, bien que sœur du roi, fut enfermée au château de Chinon. Quatre fois, le fugitif fut ajourné; il fit défaut. Le 8 avril 1332, dans une cour plénière tenue au Louvre devant le roi de Bohême, les princes du sang et neuf pairs du royaume, Philippe VI se leva et prononça le bannissement de Robert et la confiscation de ses biens. Montjoie, héraut d'armes de France, déchira l'écusson portant les armes du prince, pendant que le roi se couvrait le visage de ses mains. Robert d'Artois s'était réfugié en Brabant : il vécut là trois ans, caché, mais toujours agité, la raison ébranlée, dévoré d'une haine farouche contre le roi, la reine, le fils aîné du roi qu'il essaya de faire mourir par des pratiques de sorcellerie. Comme le duc de Brabant refusait de le livrer, une coalition fut organisée contre lui parmi les princes des Pays-Bas ses voisins; le duc, dont les terres furent ravagées à deux reprises, céda. Robert partit pour l'Angleterre où la reine, Philippa de Hainaut, puis Édouard III l'accueillirent avec grand honneur, comme un parent et une victime. Les procédures contre ses complices durèrent jusqu'en 1335. Enfin, en mars 1337, le roi le déclara criminel de lèse-majesté et ennemi mortel du roi et du royaume. Nous verrons en effet bientôt Robert d'Artois agir en ennemi mortel du roi et du royaume de France.

LE PROCÈS DE ROBERT D'ARTOIS



JUGEMENT DE ROBERT PAR LA COUR DES PAIRS.

Au fond, le roi Philippe VI sur son trône ; à sa droite, les rois de Bohême et de Navarre, puis les six pairs laïques. A sa gauche, les six pairs ecclésiastiques. En avant, Robert et ses gens (?). Miniature exécutée vers 1337. — Bibl. Nat., Ms. fr. 18437, f° 2.

Cl. Berthaud.

IV. — POLITIQUE LOINTAINE[1]

PHILIPPE VI, dans les premières années de son règne, avait de grands desseins, un peu vagues d'ailleurs, et pouvait se croire assuré de grandes alliances.

LES ALLIÉS DE PHILIPPE VI.

De tous côtés, semblait-il, il avait des amis. Le comte de Savoie, le Dauphin de Viennois et le duc de Lorraine avaient combattu avec lui à Cassel. Robert d'Anjou, un Capétien, oncle du roi de France, tenait le comté de Provence et régnait à Naples. Dans sa jeunesse Philippe de Valois était descendu en Italie pour combattre, au nom du pape, les redoutables tyrans gibelins de Milan, les Visconti[2]; puis, séduit par l'esprit subtil de Galéas Visconti, il avait commencé avec son adversaire de la veille des relations que l'avenir devait rendre plus étroites. Au Nord, pour contraindre le duc de Brabant à abandonner Robert d'Artois, il avait trouvé très aisément le concours de l'évêque de Liège, de l'archevêque de Cologne, du marquis de Juliers, du comte de Gueldre, d'autres seigneurs encore. Le duc de Brabant lui-même devint à son tour allié du roi, et son fils aîné épousa une fille de France. Au mois de juin 1332, Philippe VI voyait tous ces princes, « dix-huit cents chevaliers, bannerets et autres des parties d'Allemagne », se réunir, « grande joie démenant », autour de lui à Royaulieu, près de Compiègne. Recherché par eux comme arbitre, il était assez heureux pour apaiser leurs querelles.

LA PAPAUTÉ A AVIGNON.

Philippe pouvait compter aussi sur l'alliance du pape. Le roi et le pape étaient alors voisins; le Rhône seul les séparait. Par crainte des orages de la politique italienne, par préférence pour une vie moins solennelle et plus douce, Clément V était venu en mars 1309 séjourner à Avignon, cité vassale du comté de Provence, et enclavée dans le Comtat Venaissin, qui appartenait à la Papauté. C'était « un nid à corneilles » au regard de Rome, mais une résidence tranquille, avec d'agréables villégiatures dans le Comtat. Avignon de plus était au passage des grandes routes du Nord et du Midi, en terre d'Empire, tout contre les domaines de la maison d'Anjou, qui était très dévouée à la Papauté, à proximité de l'Italie, à la porte du royaume de France. Il semble cependant que Clément V n'avait pas eu le

1. OUVRAGES A CONSULTER. A. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France et de l'Allemagne de 1292 à 1378*, 1882. P. Fournier, *Le Royaume d'Arles et de Vienne*, 1891. De Puymaigre, *Jean de Bohême en France*, Revue des Questions historiques, LII, 1892. Th. Lindner, *Deutsche Geschichte unter den Habsburgern und den Luxemburgern*, I, 1888. Delaville-Le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle*, I, 1886.
2. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 294.

dessein formel de transférer la Papauté hors de Rome. Il ne crut pas engager l'avenir lorsqu'il s'installa modestement au couvent des Dominicains, dont il aimait l'aimable site hors des murs.

JEAN XXII.

A sa mort en 1314, quand il s'était agi d'élire son successeur, les cardinaux s'étaient divisés en deux partis : d'un côté les Italiens, de l'autre les Languedociens ou les Provençaux; ils avaient passé plus de deux ans à se quereller sans arriver à une élection. Il avait fallu que le comte de Poitiers, — qui devint quelques jours après le roi Philippe V —, les tînt enfermés dans un couvent de Lyon pour les décider à élire pape, le 7 août 1316, un Français, natif de Cahors, qui prit le nom de Jean XXII. Le nouveau pape se fit couronner sur la terre du roi de France, à Lyon. Il montra son zèle pour la France dans ses trois premières promotions de cardinaux : en 1316, 1320 et 1327, il ne créa pas moins de vingt cardinaux français. Pour faire plaisir au roi de France, Jean XXII s'établit à demeure sur les bords du Rhône. Ancien évêque d'Avignon, il voulut faire de cette ville une nouvelle Rome. Installé au château épiscopal, il commença de grands travaux d'architecture et de peinture. Les églises d'Avignon furent réparées et agrandies, les châteaux pontificaux du Comtat embellis [1].

Devenu le voisin du roi de France, le pape échangea désormais avec lui de bons offices. Le roi de France obtenait à son gré des nominations de cardinaux et d'évêques, des collations de bénéfices pour ses protégés, et fort régulièrement de très lucratives décimes sur les revenus du clergé. Le pape espérait l'appui du roi dans les luttes acharnées qu'il soutenait alors contre Louis de Bavière en Allemagne et contre le parti gibelin dans le Nord de l'Italie. Ainsi commença « la captivité d'Avignon » qui mit la papauté sous la main du roi de France, et qui devait amener de si grands désordres dans l'Église.

LA MAISON DE LUXEMBOURG.

Très étroite semblait également l'amitié du roi de France et de la maison de Luxembourg, qui possédait le royaume de Bohême et s'était déjà poussée jusqu'à l'Empire. L'empereur Henri VII avait été un prince tout français [2]. Son fils, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, avait assisté au couronnement du roi de France Charles IV, que sa sœur Marie épousa en 1322. Le roi Jean avait envoyé à Paris son fils Wenceslas pour y apprendre les manières courtoises; Wenceslas y resta et fut fiancé à la sœur de Philippe de Valois; il changea même son nom en celui de Charles, que portait le roi de France. L'avènement des Valois resserra encore cette amitié des deux maisons. Le roi Jean de Bohême était au couronnement de Phi-

1. Faucon, *Les Arts à la cour d'Avignon, sous Clément V et Jean XXII*, Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole de Rome, 1884.
2. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 316.

lippe VI et à l'ost de Cassel; il avait assisté à la condamnation de Robert d'Artois, et à la cérémonie de l'hommage prêté par Edouard III, comme s'il eût été le témoin indispensable de tous les grands faits du nouveau règne. Les deux rois avaient les mêmes goûts : autant que Philippe VI, le roi de Bohême était chevaleresque et fastueux; c'était « le plus noble et le plus gentil en largesse qui régnât à ce temps ». Mais, comme ses domaines étaient médiocres et que son royaume de Bohême ne lui rapportait guère, il était grand emprunteur et mauvais payeur. Cependant son ambition était sans limites. Villani l'appelle « *il Boemino povero di moneta e cupido di signoria* », le Bohémien pauvre d'argent et avide de seigneurie. Il avait l'imagination grandiose, toujours quelque vaste projet en tête et quelque chimérique négociation en train. Il devait rester fidèle à Philippe VI jusqu'à la mort.

PROJETS SUR L'ITALIE ET LE ROYAUME D'ARLES.

On aurait pu croire que ces relations et ces alliances entraîneraient la politique de Philippe VI du côté de l'Italie ou de l'Allemagne. Vers 1330, le roi, comme s'il voulait intervenir activement dans les affaires italiennes, se fit accorder par le pape le droit d'occuper Parme, Modène et Reggio. Il correspondait avec les principales villes lombardes. Quelques années après, il acheta de Jean de Bohême la ville et la seigneurie de Lucques. Peut-être songeait-il, comme le croit Villani, à un établissement en Italie. Entre temps, il se laissa entraîner un instant dans une de ces belles combinaisons qu'ébauchait si volontiers l'esprit fécond du roi de Bohême : Philippe devait recevoir le royaume d'Arles pour prix du concours qu'il apporterait à Jean dans l'acquisition de la Couronne impériale. Mais aucun de ces projets n'eut de suite pratique. Très vite l'imagination du roi de France avait dépassé le royaume d'Arles et les plaines lombardes. Comme ses prédécesseurs, il rêvait d'une croisade.

PROJET DE CROISADE.

Depuis 1330 il s'y préparait. Au commencement de l'hiver de 1331, Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem, revenant d'une ambassade auprès du soudan d'Egypte, émut profondément le roi et son entourage, en décrivant les misères des chrétiens et l'obstination du soudan. Tous ceux qui l'écoutèrent, furent « d'un accord d'aller outre mer pour recouvrer la Sainte Terre ». Le pape prit l'affaire en mains et la prédication commença.

Philippe VI, donnant l'exemple, reçut la croix le 25 juillet 1332 à Melun. Le 2 octobre, il tint une grande assemblée de prélats, de nobles et de députés des villes où il annonça son prochain départ et organisa la régence. Un an après, le 1er octobre 1333, au Pré-aux-Clercs, sur un grand échafaud, Pierre Roger, archevêque de Rouen, prêcha de nouveau « du saint voyage d'Outre-mer ». Des seigneurs se

croisèrent, mais en moins grand nombre qu'on avait cru; on se souvenait qu'on avait été « échaudé », et beaucoup craignaient « que les sermons, qui étaient faits au nom de la Croix, ne fussent faits pour argent ».

PRÉPARATIFS. Cependant les préparatifs semblaient très sérieux. Les finances de l'expédition étaient assurées par des décimes ecclésiastiques et par divers revenus d'Église affectés à la croisade. Cet argent devait être mis en lieu sûr et soigneusement gardé; le roi de France fit à cet égard les plus belles promesses. Des subsides étaient envoyés au roi d'Arménie; le roi d'Angleterre était sollicité de se joindre aux croisés; l'empereur Louis de Bavière et le roi de Hongrie promettaient le passage sur leurs terres. On négociait avec Venise. Philippe VI était nommé par le pape, le 11 novembre 1333, généralissime des troupes croisées. Un dominicain allemand, Brocard, lui dédiait un plan de croisade en latin, que Jean du Vignai traduisait en français. Gui de Vigevano décrivait les machines, ponts et vaisseaux nécessaires à la guerre sainte. Et des missions partaient pour l'Orient : Pierre d'Asnières allait en Chypre et près du roi d'Arménie; Jean de Marigni, évêque de Beauvais, portait au soudan des lettres de défi; Jean de Chepoi commençait avec quelques galères à reconnaître la route; de grands approvisionnements étaient réunis sur les côtes de la Méditerranée.

LA CROISADE ABANDONNÉE. Jamais la croisade ne parut plus assurée qu'au début de 1336, quand Philippe VI alla rendre visite à Avignon au pape Benoît XII, qui venait de succéder à Jean XXII. Le roi avait voyagé lentement « pour lui déduire et ébattre », et « pour apprendre à connaître ses cités, ses villes, et ses châteaux et les nobles de son royaume ». Il menait avec lui le duc de Normandie, les rois de Navarre et de Majorque. Cette conférence dura jusqu'au milieu du carême. Le départ était fixé au 1er août. Le roi de France, au sortir d'Avignon, s'en alla à Marseille voir ses navires; mais là, de l'avis même de Benoît XII, fut le terme de cette grande croisade. Dès le 13 mars, le pape lui-même invitait Philippe VI à ne pas partir. Il lui écrivait : « Les efforts faits pour apaiser les conflits et suspendre les guerres n'ont pu assurer la concorde. N'est-il pas évident que l'Angleterre et l'Écosse se haïssent, que l'Allemagne est pleine de luttes périlleuses; périlleuse également la situation de la Toscane et de l'Apulie, plus périlleuse encore celle de la Sicile. La guerre sévit sans trêve, et n'est-il pas vraisemblable de croire que, si vous partez pour la croisade au terme fixé, des haines cachées se lèveront contre vous et contre votre royaume? » La prédiction était juste : la guerre avec l'Angleterre devenait fatale.

CHAPITRE II

LE ROI ET LE ROYAUME DE FRANCE. — LE ROI ET LE ROYAUME D'ANGLETERRE

I. PHILIPPE VI. LE POUVOIR ROYAL. L'ARMÉE. — II. ÉTAT ÉCONOMIQUE DU ROYAUME. — III. ÉDOUARD III. L'ANGLETERRE. L'ARMÉE ANGLAISE.

I. — PHILIPPE VI. LE POUVOIR ROYAL. L'ARMÉE [1].

AVANT d'entrer dans le récit de la guerre de Cent Ans, qui ouvrit une des crises les plus graves de notre histoire, il faut voir quel esprit et quelles forces y apportaient le roi Philippe et le royaume de France, le roi Édouard et le royaume d'Angleterre.

LE ROI PHILIPPE VI.

Il est difficile de se faire une idée de Philippe VI au début de son règne, dans ces années de paix et de vastes projets. L'emportement et la faiblesse de caractère, que les chroniqueurs lui reprocheront si vivement plus tard, ne se sont encore manifestés que dans de rares circonstances. Pétrarque le dit fort ignorant et l'estime peu : mais les jugements de Pétrarque sur la France et sur les Français sont suspects. Le goût des choses de l'esprit fut héréditaire chez les Valois; Philippe VI achetait des livres qui n'étaient pas tous des livres de piété, puisqu'on trouve dans le nombre un exemplaire des Fables d'Ovide. Il fit compiler à son usage par un moine de Saint-Denis un manuel d'histoire universelle [2]. Il s'intéressa fort en 1333 aux controverses qui s'élevèrent sur la « vision béatifique », opinion

1. OUVRAGES A CONSULTER. Leclerc et Renan, *Discours sur l'état des lettres et des beaux-arts au XIVe siècle* (Histoire littéraire de la France, XXIV), 2e édit., 1865. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 1868. Viard, *La France sous Philippe de Valois*, Revue des Questions historiques, LIX, 1896, et *Un chapitre d'histoire administrative. Les ressources extraordinaires de la Royauté sous Philippe VI*, Revue des Questions historiques, XLIV, 1888. S. Luce, *La jeunesse de Bertrand du Guesclin*, 1876.

2. Couderc, *Le Manuel d'histoire de Philippe VI*, Etudes d'histoire du Moyen Age, dédiées à G. Monod, 1896.

subtile qui prétendait que les âmes des bienheureux ne voient pas Dieu face à face avant le jour du dernier jugement. Deux fois il fit discuter devant lui les partisans et les adversaires de cette doctrine, et il donna son avis au pape.

SA PIÉTÉ.

Philippe VI était sans doute attiré vers ces questions par sa piété. Les actes des premières années de son règne sont pleins de pieuses donations aux établissements religieux, surtout à ceux qui se consacraient aux œuvres de charité. Au départ pour la Flandre, puis au retour, il multiplia les dévotions, et le chroniqueur de Saint-Denis dit que son zèle dépassa tout ce qui s'était vu jusqu'alors. Il aimait les grands pèlerinages : en 1330 pour la naissance d'un fils, en 1336 après la guérison de Jean, l'héritier de la couronne, il alla à Marseille prier près des reliques d'un saint de sa race, Louis d'Anjou, en son vivant évêque de Toulouse. Il fit publier au mois de mars 1330 et renouvela en 1348 une ordonnance sur les vilains serments et blasphèmes, où il renchérissait sur les pénalités édictées par saint Louis. On l'appela Philippe le Très Bon Chrétien et encore Philippe le Vrai Catholique.

SA FAMILLE.

Si pieux qu'il fût, Philippe VI n'était pas un moine. Veuf, après trente-cinq ans de ménage, de Jeanne de Bourgogne, femme exigeante et implacable qu'on appelait la « male reine de France », il se remaria au bout d'un mois avec sa très jeune cousine, Blanche de Navarre. De son premier mariage, il eut sept fils et une fille, et on a cru lui trouver un bâtard[1]. Il aimait ardemment ses enfants. L'aîné, Jean, fut comblé de rentes et de domaines. Il reçut en apanage le plus beau morceau du royaume, la Normandie avec l'Anjou et le Maine. De superbes fêtes furent données, quand il fut armé chevalier. C'est le roi lui-même qui s'occupe de la « garniture d'or et de la façon d'une surçainte de cuir de lion » pour « Jean notre fils ». Quand Jean est malade, c'est encore le roi qui prévient les gens des Comptes « que notre très chère compagne la reine a fait faire de notre commandement un pot d'or, du poids de quatre marcs onze esterlins, pour la nécessité de la maladie de Jean notre fils ».

GOÛTS CHEVALERESQUES.

Par-dessus tout, Philippe VI était un chevalier. Ayant appris qu'Édouard III voulait organiser une fête de la Table ronde, il en fit préparer une semblable, plus romanesque encore. Froissart, écho de souvenirs encore vivaces, décrit la large vie menée aux plus heureux jours du règne à Vincennes, « le plus chevaleresque séjour », tout près d'un parc fameux, rempli du « plus noble gibier ». « Et tenait trois rois en son hôtel et ducs et comtes et barons sans nombre; et

1. M. Boudet, *Thomas de la Marche, bâtard de France*, 1900. Voir la critique de G. Paris, *Journal des Savants*, 1900.

n'y avait onques mais eu roi en France, dont il souvint qu'il eut tenu l'état pareil au dit roi Philippe. Et faisait faire fêtes, joûtes, tournois et ébattements, et lui même les devisait et ordonnait. Et était un roi plein de tout honneur et connaissait bien que c'était de bachelerie. Moult était l'état du roi Philippe de France grand et renommé en tout pays. »

Ce roi chevalier avait à gouverner un grand royaume, qui s'étendait de la Saône et du Rhône à l'Océan et à la Manche, des Pyrénées aux bouches de l'Escaut.

De grands progrès avaient été accomplis par la Royauté au XIIIe siècle et dans le premier quart du XIVe.

LE DOMAINE ROYAL.

Le domaine couvrait près de la moitié du royaume. En apparence très morcelé, il formait cependant quatre grands groupes : au Nord, une partie de la Flandre wallonne, Amiens, le Vermandois, le Valois, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, le comté de Chartres et l'Orléanais, — à l'Ouest, toute une grande bande de territoires depuis la Normandie jusqu'à la Guyenne, comprenant le Maine, l'Anjou, la Touraine et le comté de Poitiers et se prolongeant au Centre par le Berri; — le groupe méridional qui s'étendait entre la basse Garonne et le Rhône, avec un morceau de la Guyenne resté aux mains du roi de France, les sénéchaussées de Languedoc, le comté de Bigorre, la terre d'Auvergne, une partie du Vivarais; — enfin à l'Est, la ville de Lyon et le comté de Mâcon. Des princes apanagés, très proches parents du roi, tenaient les comtés de Clermont, d'Évreux, d'Alençon, d'Étampes, de Dreux, de Mortain, d'Angoulême, de la Marche, le duché de Bourbon. Ainsi des grands fiefs d'autrefois, il ne restait que quatre, aux extrémités du royaume : la Flandre au Nord, la Bourgogne[1] à l'Est, la Bretagne à l'Ouest, la Guyenne au Sud.

LES INSTITUTIONS ROYALES.

D'autre part, le gouvernement royal était déjà fortement armé.

On sait à quel point de leur développement étaient arrivées les institutions monarchiques : autour du roi, l'Hôtel, qui comprenait à la fois des sinécures honorifiques, des services domestiques appelés les Six Métiers de l'Hôtel, une caisse spéciale ou Chambre aux deniers, le bureau des écritures et du sceau ou Chancellerie; — pour les affaires politiques, les grâces et le choix des officiers, un Conseil aux formes vagues et variables, où le roi réunissait tantôt quelques familiers seulement, tantôt un grand nombre de hauts personnages; — pour la justice souveraine, des sessions de Parlement; — pour le contrôle des gestions financières, la Chambre des Comptes; — au Louvre,

1. Depuis la mort de la comtesse Mahaut et de sa fille la reine Jeanne, en 1329 et 1330, le duc de Bourgogne, du chef de sa femme, possédait de plus l'Artois.

le Trésor; — enfin sur le domaine, dans les trente-six bailliages et sénéchaussées, des baillis et des sénéchaux, avec leur caisse, leur tribunal, leur greffe, et, au-dessous, les prévôts de France, les vicomtes de Normandie, les viguiers, bayles et juges du Midi, les châtelains, les agents des forêts, les gardes des ports et passages préposés aux douanes, les sergents de toute espèce, tous visités et contrôlés de loin en loin par les enquêteurs et réformateurs royaux.

LE POUVOIR ABSOLU.

De ces institutions et de l'activité entreprenante de tous ces officiers, le roi tirait une très grande force et le moyen de faire sentir partout son autorité à ses sujets. A cela s'ajoutait encore le prestige séculaire de la race capétienne, surtout le souvenir toujours vivant de « Monseigneur saint Louis », qui semblait assurer à ses successeurs la protection spéciale de Dieu. Déjà cette royauté si forte et si vénérée manquait de contrepoids. On a vu que, depuis Philippe le Bel, de grandes assemblées avaient été réunies, à certains moments, d'une façon presque régulière, et qu'elles comprenaient des membres du clergé et de la noblesse et des députés des bonnes villes [1]. Mais c'était le roi qui les avait convoquées dans l'intérêt de sa politique propre : elles n'avaient rien entrepris pour se donner des droits. Aucune charte n'était intervenue entre le roi et les États, pour limiter le pouvoir royal et protéger le royaume contre le gouvernement d'un mauvais prince.

FINANCES.

Seulement il manquait au roi de France des finances sûres et une bonne armée. La royauté devait vivre du produit de son domaine; c'était là un principe de droit public au Moyen Age; mais les produits du domaine en temps ordinaire, par suite du développement de l'Hôtel et des institutions royales, suffisaient tout juste aux dépenses. Philippe VI, avant la guerre anglaise, paraît avoir été préoccupé de se rendre un compte exact de la situation de ses finances. Nous avons, sous forme de rapports présentés au roi en 1332 et en 1335, des états sommaires donnant les recettes et les dépenses en gros [2]. En recette, ils ne portent que les produits du domaine, de la justice royale et de quelques taxes d'importance secondaire; en dépense, ils ne comptent aucun frais de guerre. Or l'excédent, dans ces années de paix, est très faible : 9 736 livres parisis en 1332 [3], 31 088 livres parisis en 1335, ce qui était tout à fait insuffisant pour mettre en réserve un trésor de guerre. Il y a bien mention en 1335 d'autres grosses recettes,

1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 259-265.

2. Moranvillé, *Rapports à Philippe VI sur l'état de ses finances*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XLVIII, 1887. De Boislisle, *Le budget et la population de la France sous Philippe de Valois*, Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1875.

3. Et encore ce chiffre est-il donné « sans faire déduction de ses gros dons et de ses grosses messageries ».

mais ce sont des deniers perçus « à une fois », dont on ne peut faire état pour les autres années.

Que faire, si la guerre éclate, avec un budget si peu extensible? Les recettes ordinaires ne pouvant assurer la défense du royaume, il faut en cas de danger, d' « évidente et urgente nécessité », comme on disait alors, des ressources extraordinaires. Mais, en dehors de l'exploitation du domaine, rien n'est organisé. Les précédents rois ont fait comme ils ont pu : ils ont obtenu des décimes du pape, pratiqué l'emprunt forcé, transformé le service militaire en impositions, créé des subsides généraux, mais tout cela sans ordre, sans régularité, au jour le jour, au prix de toute sorte de concessions et de promesses locales ou individuelles[1]. Faute de mieux, ils ont altéré les monnaies, mécontentant et lésant tout le monde. Et toujours l'argent est arrivé dans leurs caisses péniblement, non sans grandes résistances et délais et aussi non sans déchet. Toujours aussi les dépenses extraordinaires ont dépassé les recettes extraordinaires; le rapport de 1335 le reconnaît lorsqu'il déclare qu'il n'est pas fait état des « subsides pour les guerres, pour la chevalerie et les mariages des enfants du roi, dont l'on dépense plus qu'ils ne montent, quand le cas s'offre qu'ils se lèvent ». La Royauté n'avait, en finances, ni institutions, ni méthode, par suite point de sécurité pour se procurer les ressources nécessaires à une longue lutte.

L'ARMÉE ROYALE.

Le roi n'avait pas non plus d'armée régulière[2]. Le service militaire féodal lui était toujours dû, mais il était subordonné à d'étroites conditions de temps et de lieu, qui ne pouvaient se concilier avec une guerre prolongée et générale. L'arrière-ban, c'est-à-dire la levée en masse en cas de défense du royaume envahi, était une ressource tout aussi médiocre. Aussi les rois avaient-ils encouragé à se racheter ceux qui ne voulaient point servir. Depuis longtemps ils trouvaient un grand avantage à engager à leur solde les nobles, chevaliers et écuyers, et autres gens habitués à porter les armes. En cas de guerre, semonce est faite à ces hommes d'armes pour telle date et en tel lieu. Comme la solde est assez élevée, — par jour 20 sols tournois pour un banneret[3], 10 sols tournois pour un bachelier, 5 ou 6 sols tournois pour un écuyer d'après les tarifs en vigueur en 1332 et en 1335 —, ils arrivent en grand nombre, soit individuellement, soit par bandes, non seulement du royaume, mais de l'étranger, des Pays-Bas et d'Allemagne surtout, — et c'est alors une cohue. Ils sont

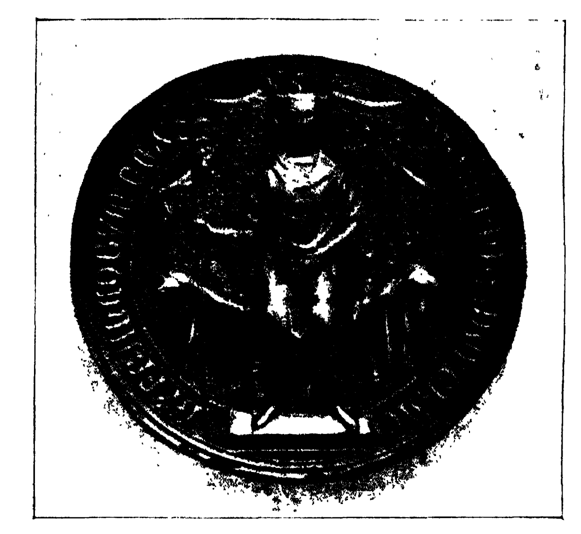
1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, liv. III, chap. VI.
2. Sur l'armée au XIIIe siècle, voir *Histoire de France*, t. III, 1re partie, p. 250-257.
3. Le *banneret* est le chevalier qui mène des vassaux nobles sous sa bannière; — le *bachelier* est le simple chevalier; — l'*écuyer* est le noble qui n'est pas encore chevalier.

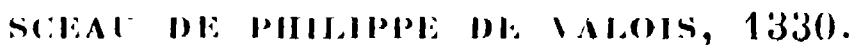
presque toujours montés; des valets et des serviteurs de toute sorte les accompagnent. On les passe en revue, à *montre*, au moment où on les engage; mais ces revues sont l'occasion de nombreuses fraudes sur l'effectif, l'armement ou la monture. Telle est la véritable armée. Secondaire est le plus souvent, à côté de ces hommes d'armes proprement dits, le rôle des gens de pied, — arbalétriers des villes, archers et arbalétriers génois, routiers de toute espèce, — ou encore des gens des villes et du plat pays, levés et armés brusquement, à la proclamation de l'arrière-ban.

LES DÉFAUTS DE L'ORGANISATION MILITAIRE.

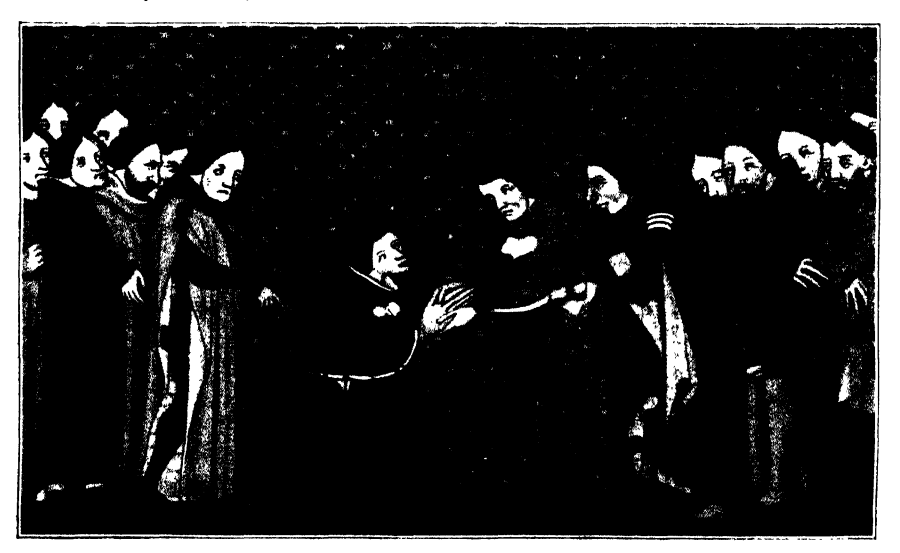
Philippe VI prit quelques bonnes mesures : il fixa un taux régulier pour la solde des hommes d'armes et des gens de pied selon leur armement; il ordonna dans certains pays voisins de la frontière, comme dans le bailliage d'Amiens en 1338, que chacun s'armât suivant sa fortune; il s'entendit avec plusieurs villes pour qu'elles entretinssent des hommes d'armes à leurs frais; il accorda des exemptions d'impôts et des faveurs spéciales aux arbalétriers des villes. Les forteresses furent visitées avec soin dès l'été de 1333. Mais ces mesures eurent peu d'effet. Dans les villes et dans les campagnes, on cherchait toujours à s'exonérer des charges militaires, et le roi s'y prêtait volontiers, soit par disposition gracieuse, soit surtout pour tirer argent des dispenses. Des seigneurs se faisaient donner « grands gages » supérieurs au tarif commun, et de plus, réclamaient de grosses indemnités pour tenir leur « état » Le commandement et l'administration étaient à peine organisés. L'armement était défectueux. Les hommes de pied les plus appréciés étaient les arbalétriers : l'arbalète était un arc de construction savante, monté sur une sorte de crosse, avec engrenage ou levier; le tir en était plus juste que celui de l'arc simple et les projectiles plus dangereux, mais elle était pesante, se chargeait lentement et se détraquait très vite. Les cavaliers pliaient sous le poids et la complication de leur équipement : éperons extravagants; poulaines ou souliers de fer allongés « en dérision de Dieu et de Sainte Église »; gambisons, longs pourpoints de cuir bourrés de coton enveloppant le corps; hauberts et cuirasses de mailles renforcés de plaques de fer; cottes, surcottes ou hoquetons, sortes de casaques collantes et épaisses; heaumes pesants, surmontés de cimiers; lourdes épées maniées à deux mains pour frapper de taille; lances d'une longueur demesurée. Les chevaux étaient alourdis et empêtrés par le fer, les housses et les panaches dont ils étaient chargés. Le chevalier était une masse rigide, enfermée dans sa haute selle comme dans une tour. S'il était renversé, il se dégageait à grand'peine, et le plus souvent, il était pris et rançonné.

PHILIPPE DE VALOIS




SCEAU DE PHILIPPE DE VALOIS, 1330.

Type de majesté: fait à l'imitation des sceaux royaux antérieurs (cf. t. III, 2, pl. 5). Un « pavillon » fleurdelisé est étendu derrière le roi. — Arch. Nat., n° 54.



ÉDOUARD III REND HOMMAGE A PHILIPPE DE VALOIS.

Miniature d'un manuscrit des Grandes Chroniques, *achevé en 1380. Édouard (à genoux) porte une robe rouge à broderies d'or, Philippe, une robe fleurdelisée; sa tête est surmontée d'un dais. — Bibl. Nat., ms. fr. 2813, f° 357 v°.*

Cl. Berthaud

ESPRIT DE LA CHEVALERIE.

La chevalerie formait une sorte de confrérie militaire très hautaine. Elle prétendait avoir le monopole du métier des armes, méprisait les hommes de pied, archers et arbalétriers, ne les attendait point pour engager le combat, les bousculait sur le champ de bataille, toujours prête à les rendre responsables de ses propres défaites. Le pire est qu'elle n'était nullement préparée à la vraie guerre. Depuis le commencement du siècle, les guerres avaient été rares et courtes : inoccupés, les nobles couraient les joutes et les tournois et se faisaient lire des romans chevaleresques. Le tournoi, que les ordonnances royales avaient interdit sans succès, était pour eux la guerre idéale, où la vaillance et la courtoisie se manifestaient avec éclat. Il s'y était formé d'étroites conventions, qu'on appelait le droit d'armes; les chevaliers français se faisaient un point d'honneur de l'observer toujours; mais ce droit était en contradiction avec les nécessités pratiques de la guerre, auxquelles la chevalerie ne daigna pas se soumettre. Enfin, l'ardeur au plaisir, le luxe, s'étaient développés dans la société militaire, sans en atténuer du reste la brutalité : tout ce qui était brillant, tapageur, ornements d'or et d'argent, étoffes de soie, pierreries, plumes et panaches, était recherché avec une passion enfantine.

II. — ÉTAT ÉCONOMIQUE DU ROYAUME [1]

PROSPÉRITÉ GÉNÉRALE.

LE royaume heureusement jouissait alors de la plus grande prospérité qu'il ait connue au Moyen Age. Au XIIIe siècle et dans le premier tiers du XIVe, la paix avait été assez rarement interrompue. On vit bien, dans ce long espace de temps, des révoltes locales, des intempéries, des disettes, des « mortalités »; mais l'effet en fut passager. Les guerres lointaines, sur les Pyrénées et en Flandre, avaient été faites surtout par la noblesse. Elles avaient coûté beaucoup d'argent; mais les impositions levées pour les soutenir n'avaient pas épuisé les richesses acquises peu à peu, et le souvenir s'en effaça si vite, qu'au début de la guerre de Cent Ans, le règne de Philippe le Bel fut parfois célébré avec celui de Louis IX, comme une sorte d'âge d'or.

LA POPULATION.

La population atteignit alors un chiffre élevé. Pour un territoire qui représente à peu près la moitié du royaume, on comp-

1. OUVRAGES A CONSULTER. Levasseur, *La Population française*, I, 1889. Thomas, *La population du Bas-Languedoc à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe*, Annales du Midi, 1908. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, 1898-1900 : au tome I, une *Bibliographie* courte et substantielle et, au tome II, une utile *Introduction*. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, 1897. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, I, 1900.

tait, en 1328, 24 150 paroisses, 2 411 149 feux, ce qui, d'après les estimations les plus modérées, c'est-à-dire à 4 habitants par feu, donnerait pour la France de vingt à vingt-deux millions d'habitants, soit une densité de trente-huit à quarante et un habitants par kilomètre carré, à peu près le chiffre de la population française au commencement du XVIIIe siècle. Cinq départements de nos jours n'ont pas encore atteint la densité moyenne de 1328.

La population, il est vrai, n'était pas répartie comme elle l'est maintenant : on a pu constater, dans certaines provinces, que les « écarts », ou groupes de maisons isolés dans la campagne, étaient plus nombreux avant la guerre de Cent Ans qu'ils ne sont aujourd'hui [1]. Les grandes villes étaient beaucoup plus rares; il s'était cependant déjà constitué de gros centres : Paris, en 1328, avait 61 098 feux imposables, ce qui doit donner une population totale voisine de trois cent mille âmes. Rouen, dès le milieu du XIIIe siècle, comptait soixante-dix mille âmes. Si on ne peut accepter tels quels les chiffres donnés par les chroniqueurs pour le nombre des victimes de la peste de 1348, il résulte du moins de leurs renseignements que la population était dense et que la mortalité put être très forte.

LES CAMPAGNES. NORMANDIE.

Dans les campagnes, les progrès réalisés étaient considérables. Les habitants du « plat pays », presque partout, se dégageaient à bien des égards de l'atroce condition et de la misère où ils avaient été jadis. En Normandie [2], de grands défrichements ont été faits dans les forêts. De nouvelles paroisses ont été créées; des routes ont été ouvertes. Parmi les paysans aucun n'est serf, ni même exposé gravement à l'arbitraire du seigneur. Ceux qu'on appelle « vavasseurs ou aînés » sont des « hommes francs », qui acquittent seulement pour leur terre une rente et des droits de mutation et n'ont qu'un petit nombre d'obligations, comme d'assister aux plaids de justice, de contribuer au labourage seigneurial et de fournir au seigneur un cheval pour ses transports. Même les simples « hôtes », « vilains » ou « bordiers » possèdent une terre avec maison, cour et jardin. Certes ils ont bien des charges : ils payent, en argent et en nature, des rentes et des cens pour leurs terres, des droits pour les héritages ou pour les ventes; ils doivent des fournitures en nature, des « regards »

1. Bien des petites villes devaient être également plus peuplées : ainsi Cordes (Tarn), qui paraît avoir eu entre 5000 et 6000 habitants, avant la peste de 348, n'avait plus que 1995 âmes en 1891. Portal, *Essai d'étude démographique sur Cordes*, Bibliothèque de l'École des Chartes, LV, 1893. — Dans 78 localités du Laonnais, la population depuis la fin du XIIIe siècle a diminué de 20 o/o en moyenne. Broche, *La population du Laonnais à la fin du XIIIe siècle*. Bulletin des Travaux historiques, 1905.

2. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*, 1851.

ou menues rentes en poules, œufs, pain, gibier à certains termes; ils abandonnent au seigneur une partie de leur blé, de leur pain et de leurs pommes pour payer la mouture et l'usage du four banal et du pressoir banal; ils sont grevés de services personnels, transports, charrois, labourages, travail à la charrue, à la grange, aux foins, au fumier, à la garde des porcs, à la tonte des moutons; ils font le guet au château; ils payent la dîme sur les grains, les vins, les fruits, les petits des animaux, les foins, les fromages, la laine, etc., soit au curé, soit à l'évêque, soit au seigneur. Les bordiers sont chargés de services domestiques au château. Le total est encore lourd; mais tout est régulier, convenu, et le paysan pouvait toujours se racheter des services, moyennant finance. De nouvelles formes d'exploitation de la terre sont apparues et se propagent : beaucoup parmi les paysans ont des « fieffermes » ou concessions à perpétuité sur le domaine propre du seigneur, sans autre condition qu'une rente fixe ou un droit proportionnel sur les récoltes. D'autres encore sont fermiers à fermage ou à louage comme aujourd'hui.

ÉTAT DE LA CULTURE.

Un paysan du XIIIe siècle, revenant dans une ferme normande au milieu du XIXe siècle, avant l'usage des machines agricoles, n'aurait eu qu'une médiocre surprise. De son temps on labourait déjà avec des chevaux aussi bien qu'avec des bœufs. La charrue dont il se servait ne différait guère de nos charrues montées en bois; son fléau et son van étaient pareils à ceux qu'on voit encore dans nos campagnes. Les belles granges des fermes modernes lui auraient rappelé celles de son seigneur. Dans les champs, il aurait constaté une certaine diminution des céréales, du lin, du chanvre, des pois, la disparition des plantes tinctoriales et de la plupart des vignes. En revanche, il aurait vu avec étonnement la culture du colza, du sainfoin, du sarrasin, surtout la suppression des jachères, le développement des prairies et des voies de communication. Il n'aurait sans doute guère apprécié le cidre, si peu estimé de son temps que c'était une mortification d'en boire. Enfin il aurait trouvé le bétail moins nombreux qu'au XIIIe siècle, où il abondait grâce aux droits de pâture, et faisait la principale richesse du paysan. Somme toute, l'aspect de la vie rurale ne lui aurait pas paru profondément changé.

ARTOIS.

La Normandie n'était pas le seul pays où l'agriculture prospérât. Il nous est resté des documents très curieux sur les domaines d'un grand propriétaire de l'Artois dans le premier quart du XIVe siècle, Thierri d'Hireçon, qui fut évêque d'Arras[1]. Tous les détails qu'ils

1. Richard, *Thierri d'Hireçon, agriculteur artésien*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LIII, 1892. Voir encore Joubert, *La Vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle* (1335-1342), 1886.

nous fournissent, donnent l'impression d'une culture active, bien dirigée, très variée. Le rendement du blé était voisin de ce qu'il est aujourd'hui : pour les mêmes terres, il se tenait, de 1319 à 1327, entre 7 et 11,6, et il est évalué, de nos jours, avec une culture perfectionnée, entre 11 et 13. Le bétail était abondant. Les jardins étaient soignés. Les fermes étaient bien pourvues de matériel. La plupart des ouvriers étaient à gages ou payés à la tâche; le travail par corvées tendait à disparaître. Les femmes, qui étaient employées en assez grand nombre, travaillaient cinq jours et demi la semaine et étaient payées tous les samedis. Si on compare le prix des denrées au taux des salaires, on trouve que les ouvriers à la tâche pouvaient convenablement se nourrir; la « maisnie », formée des gardes, valets et servantes à gages, vivait sur le domaine. Aux salaires, aux « courtoisies » ou gratifications bénévoles du propriétaire, s'ajoutent d'autres avantages : les droits d'usage soit à la forêt seigneuriale, soit aux « communs » de la paroisse, le glanage qui est comme un droit des pauvres, diverses tolérances qui aident les ménages à vivre. Des institutions d'assistance, « tables des pauvres » ou bureaux de charité, hôpitaux où les femmes vont faire leurs couches, confréries, distributions de vivres et de vêtements, existent même dans des villages.

LE MIDI.

Au Midi, dans les environs de Montauban par exemple, la culture est également prospère. Le matériel agricole est aussi complet qu'en Normandie ou en Picardie, le personnel aussi nombreux. Le vin, très protégé contre la concurrence des pays voisins, se vend bien. Les vignes, les vergers sont bien entretenus, les récoltes de fruits abondantes. Les bergers, chevriers, bouviers reçoivent des gages suffisants en argent, en vêtements, en nourriture. A la ferme de Villemade, propriété des frères Bonis de Montauban [1], on trouve un porcher qui possède une vigne, un bouvier qui est propriétaire de deux maisons en ville, un autre bouvier qui achète une maison, une « pastoure » qui confie à son maître 33 florins. L'impression est analogue pour la plupart des pays du royaume de France.

LES VILLES. PARIS.

Dans les villes, on trouve les mêmes signes de prospérité. Paris est une très grande ville, la première de l'Occident. Elle renferme toutes les industries, tous les commerces, tous les genres de population urbaine. Ses dimensions sont assez restreintes; Paris, qui couvre aujourd'hui près de huit mille hectares, n'en avait que deux cent cinquante-trois dans l'enceinte de Philippe-Auguste et quatre cent trente-neuf dans l'enceinte de Charles V. Mais les écrivains du

1. Forestié, *Le livre de comptes des frères Bonis*, 1890.

commencement du XIVe siècle, Geofroi de Paris, Jean de Jandun, nous montrent une foule vivante et compacte sur cet étroit espace.

L'ASPECT.

L'aspect de Paris était très pittoresque [1] : autour de la ville, de gros bourgs ou faubourgs, formant une banlieue très habitée; — sur les routes qui mènent aux portes, une longue suite d'hôtelleries et de tavernes; — puis l'épaisse muraille garnie de grosses tours et de portes fortifiées; — au milieu de la ville, la Seine, très active, grande voie de commerce, avec des services de transport, des grèves de débarquement, des magasins où se vident les bateaux de la hanse des Marchands de l'eau, société puissante, enrichie par le monopole du trafic sur une partie du cours de la Seine; — entre les bras de la Seine, des îles, parmi lesquelles la Cité avec ses quinze paroisses et le Palais du roi.

De la Cité, le Petit-Pont, garni de boutiques d'apothicaires, mène à la rive gauche, au quartier universitaire, si bruyant, avec ses écoles, ses grands couvents, ses parcheminiers, ses écrivains, ses enlumineurs, ses libraires. Sur l'autre bras du fleuve, le Grand-Pont, occupé par les boutiques des changeurs et par celles des orfèvres, où le passant entendait le bruit des monnaies remuées et le martelage des métaux précieux, aboutit sur la rive droite aux grosses tours du Châtelet. Au delà du Châtelet est la Grande Boucherie, découpée en ruelles étroites et puantes, peuplée de bouchers, tripiers, écorcheurs, puissante et violente corporation qui a sa vie, ses lois et ses mœurs tout à fait à part. Entre les rues Saint-Martin et Saint-Denis, s'étend le grand quartier commerçant et industriel : les Lombards du côté de la rue Saint-Martin, les merciers du côté de la rue Saint-Denis. Près de là, les Halles, installées d'abord pour les drapiers, sont devenues le centre du commerce parisien; plusieurs villes du royaume y ont des emplacements. Partout les maisons sont tellement entassées, que Jean de Jandun les compare aux cheveux d'une tête bien fournie, aux épis d'une moisson, aux feuilles d'une grande forêt; elles forment des rues étroites, tortueuses, et sont coupées elles-mêmes d'un réseau de passages, de ruelles et de servitudes. Places, rues et ruelles sont animées et bourdonnantes pendant le jour, silencieuses et vides à partir du coucher du soleil.

LES HABITANTS.

Dans Paris vivent des seigneurs, des officiers et des serviteurs du roi, des clercs de tout rang appartenant aux chapitres et aux églises, des moines et des nonnes dans les abbayes et les couvents, des maîtres et des écoliers de l'Université. C'est le monde des privilégiés. Les financiers sont nombreux. Les Juifs, qui avaient été

1 Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, 1867. Berty, *Topographie de l'ancien Paris*, en cours de publication depuis 1866.

expulsés, sont rentrés depuis 1315, mais les dernières persécutions et la concurrence des Lombards leur ont fait grand mal. Les Lombards — c'est ainsi qu'on appelait les Italiens venus de Milan, de Gênes, de Lucques, de Pise, de Florence —, gens d'affaires retors et hardis, gros capitalistes, forment le groupe le plus puissant. Ils contribuent à la prospérité commerciale de Paris; mais leurs richesses excitent la convoitise des rois et la haine du peuple; la confiscation, le bannissement ou le gibet les menacent.

CORPORATIONS ET MÉTIERS.

La masse de la population était faite de gens de métier et de commerce, apprentis, artisans, patrons, marchands. S'il se traitait à Paris de moins grosses affaires que dans les villes de Flandre, le travail y était plus varié; on n'y comptait pas moins de trois cent cinquante professions diverses. A la différence de tant d'autres villes troublées par d'interminables luttes entre l'aristocratie marchande et la classe industrielle, on ne trouve guère de traces d'une hostilité ouverte entre la riche bourgeoisie et le peuple des métiers.

La petite industrie dominait : point de grands ateliers, mais partout des petits patrons travaillant avec quelques ouvriers. La plupart des corporations parisiennes étaient déjà organisées et pourvues de statuts vérifiés et approuvés. Elles possédaient une sorte d'autonomie, chacune formait comme un petit état, dont la maison commune était le centre, avec ses magistrats, ses propriétés et son budget. Elles participaient à divers services publics, répartissaient sur elles-mêmes certains impôts, contribuaient au guet, et figuraient dans les cérémonies officielles. Parmi ce peuple travailleur, les sociétés pieuses ou confréries s'étaient développées. Philippe le Bel avait cru prudent de les supprimer; elles avaient reparu et s'étaient multipliées de nouveau à partir de Philippe le Long. Le siège de la confrérie était une chapelle où maîtres et artisans se réunissaient; il y avait des fêtes, des banquets, des intérêts et des plaisirs communs. Les ateliers, comptoirs et boutiques d'un même métier étaient d'ordinaire voisins; certains métiers étaient cantonnés dans telle rue, tel quartier, ce qui augmentait encore la solidarité. Le travail n'avait pas la dure continuité d'aujourd'hui. Les compagnons se réunissaient souvent pour les élections de la corporation; les cérémonies de la confrérie, les baptêmes, les enterrements, les mariages et les processions. A ces chômages s'ajoutaient des fêtes religieuses très nombreuses. Le samedi, on quittait le travail au troisième coup de vêpres. Sauf pour un petit nombre de corporations et dans certains cas particuliers, le travail de nuit n'était pas permis. Les corporations étaient exclusives et routinières, chacune défendait âprement ses privilèges et son monopole, mais elles cadraient bien avec la société d'alors.

L'ARISTOCRATIE BOURGEOISE.

Au-dessus s'élevait une sorte d'aristocratie bourgeoise. Certaines familles étaient arrivées à une grande fortune dans les industries de luxe ou dans le commerce en gros. Les changeurs, orfèvres, huchiers, pelletiers, drapiers, merciers, épiciers, étaient les corporations où l'on trouvait le plus de richesses. Les principaux marchands formaient la puissante société de la hanse des Marchands de l'eau. C'est parmi ces gros bourgeois que les rois choisissaient ordinairement leurs officiers de finances. Cette aristocratie nouvelle cherchait à imiter les nobles et un chroniqueur parisien nous a laissé le curieux récit de grandes joutes organisées par les Parisiens en 1330; on y voit que les bourgeois des villes du Nord du royaume aimaient à se donner ce plaisir chevaleresque[1]. D'ailleurs un grand nombre de riches Parisiens furent anoblis par les rois dans la première moitié du XIVe siècle.

ROUEN.

Paris n'était pas le seul centre d'industrie et de commerce. A Rouen[2], il y avait deux grandes foires où se traitaient d'importantes affaires. En Basse-Normandie, les foires de Caen et de Guibrai n'étaient pas moins fréquentées. La Compagnie des marchands de Rouen put lutter avec succès contre celle des Marchands de l'eau de Paris. Le transit qui se faisait à Rouen était considérable; la ville était une sorte d'entrepôt entre le Nord et le Midi. Elle exportait des draps, des cuirs, des couteaux. Ses armateurs allaient en Angleterre, en Flandre, dans les pays du Nord chercher des laines, des fourrures, de l'étain, du fer, du cuivre, des teintures, du poisson salé, du goudron, etc., ils échangeaient ces marchandises contre les vins de la Saintonge, du Poitou, de la Bourgogne. Leurs affaires s'étendaient jusqu'à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie. Des Espagnols et des Portugais venaient à Rouen et dans les ports de Normandie.

Au Nord, du côté de la Flandre qui est alors comme le pôle commercial de l'Europe occidentale; à l'Est, en Champagne, bien que les foires y soient en déclin; en Bourgogne, aux foires de Chalon-sur-Saône; à Lyon; dans le Midi, aux foires de Nîmes et de Beaucaire, à Montpellier, à Narbonne; dans l'Ouest, à la Rochelle, à Saint-Jean d'Angéli, à Niort, même activité.

UNE MAISON DE COMMERCE A MONTAUBAN.

A Montauban la maison des frères Bonis, « commissionnaires en gros et en détail », peut donner l'idée de ce qu'étaient alors de grands commerçants dans une ville du royaume[3]. L'aîné, Barthélemi

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XI, 1884, p. 17, 49, 135, 146.
2. De Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, 1857.
3. Forestié, *Le livre de comptes des frères Bonis*, I, Introduction. Voir de plus A. Blanc, *Le livre de comptes de Jacme Olivier*, II, 1899.

Bonis, est un gros personnage; il a été consul à Montauban; il est souvent en voyage, à Montpellier, à Avignon, voire même à Paris et à Rome; il a sa chapelle et son chapelain. La maison de commerce possède de grands magasins, un laboratoire pour la pharmacie et l'apothicairerie de cire. Les frères Bonis sont banquiers, prêteurs d'argent sur gages ou sur hypothèques, liquidateurs de successions, collecteurs de tailles, fermiers de revenus ecclésiastiques, marchands d'étoffes, merciers, chapeliers, commissionnaires en draperie et en chaussures, apothicaires, fabricants de cierges, confiseurs, épiciers, fruitiers, loueurs de pompes funèbres, marchands de bijoux, d'armes, de selles, de bâts, de chevaux, de poudre, etc. Les ventes se font au comptant ou à crédit; la comptabilité est très minutieuse; de grandes précautions sont prises pour éviter la dépréciation des monnaies. Les Bonis possèdent, aux environs, des terres, des fermes, des celliers. La bourgeoisie de Montauban dont ils font partie est aisée, bien vêtue; elle a un certain luxe. Des nobles sont installés dans la ville et y ont droit de bourgeoisie. Le clergé est nombreux autour de l'évêque et dans les paroisses. On trouve dans la ville soixante-quinze notaires, quantité de médecins et procureurs, plusieurs officiers royaux, toute une clientèle pour les marchands.

Ainsi, dans les villes, comme dans les campagnes, les signes de prospérité abondent. Le contraste est grand entre la France royale du XIVe siècle et la France féodale des XIe et XIIe siècles. La paix avait créé ce bien-être, que la guerre allait détruire.

III. — ÉDOUARD III. L'ANGLETERRE. L'ARMÉE ANGLAISE[1]

LE ROI ÉDOUARD III.

LA jeunesse d'Édouard III avait été remplie d'événements extraordinaires. Il avait vu son père, le faible Édouard II, dominé par ses favoris, en lutte perpétuelle avec la noblesse. Conduit en France pour y prêter à Charles IV l'hommage de la Guyenne, il avait vu sa mère, Isabelle de France[2], femme hypocrite et vindicative, intriguer avec les ennemis du roi son mari, organiser une descente en Angleterre avec l'argent des banquiers florentins et les hommes du comte de Hainaut, puis, au retour, s'emparer d'Édouard II, lui enlever la couronne et le faire enfermer au château de Berkeley où

1. OUVRAGES A CONSULTER. *The political History of England*, Tout, t. III (1216-1377), 1906. Stubbs, *The Constitutional history of England*, nouvelle édition, II, 1895. Ashley, *Histoire des doctrines économiques de l'Angleterre*, traduction française de Bondois et Bouissy, 1908. Longman, *The life and times of Edward III*, 1869. Mackinnon, *The history of Edward III*, 1890.
2. Sur ce singulier personnage, voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 214.

il mourut probablement dans un supplice atroce. Devenu roi à quinze ans, Édouard III resta quelque temps sous la puissance de sa mère et de Roger Mortimer, avec qui elle vivait publiquement, dans cette cour d'Angleterre où les mœurs étaient dissolues et les drames fréquents. Lorsqu'il eut atteint sa dix-huitième année, il fit pendre Mortimer, et commença à gouverner.

Ce jeune roi était de noble allure, grand, mince, le visage régulier, un peu long, encadré d'une barbe flottante. Au moral, il était dissimulé, avide d'argent, de pouvoir et de conquêtes. Il aimait la vie chevaleresque, la magnificence des fêtes, la chasse et la guerre. Depuis 1328, il était marié à Philippa de Hainaut, nièce de Philippe de Valois, dont Froissart, qui a vécu près d'elle, disait : « Je ne cuide jamais voir meilleure dame, ni de plus noble condition et jamais ne verrai, et vivrais-je mille ans ». Édouard III venait à peine d'avoir vingt-cinq ans, quand éclata le conflit entre la France et l'Angleterre.

LE POUVOIR ROYAL.

Le royaume d'Angleterre, même agrandi du pays de Galles dont Édouard Ier avait achevé la conquête, était un petit royaume en comparaison du royaume de France; mais il avait une unité politique plus avancée. Il la devait à sa condition insulaire, au morcellement des domaines féodaux, qui n'y formaient pas, comme en France, des principautés et surtout au très fort gouvernement des premiers rois normands. La royauté avait perdu, il est vrai, une partie de sa puissance, pendant les règnes malheureux de Richard Ier, de Jean Sans Terre et d'Henri III, mais elle l'avait recouvrée presque entièrement avec Édouard Ier. Un des premiers soins de ce roi avait été d'organiser une minutieuse enquête sur son domaine, sur ses droits, sur ceux des possesseurs de fiefs; puis, bien fixé sur ce qui devait lui appartenir, il se montra inflexible à le réclamer. Sa justice était bien organisée : au centre étaient deux cours : le « Banc du Roi » pour les causes royales, les « Communs Plaids » pour les affaires privées; dans les comtés, qui étaient la division administrative, circulaient les commissions des « juges itinérants », qui rendaient partout présente la justice du roi. L'Échiquier administrait et surveillait les finances. L'administration locale était très différente de celle de la France : les shériffs, qui gouvernaient les comtés, n'avaient pas la puissance de nos baillis et sénéchaux, et les agents du roi à tous les degrés étaient moins nombreux que chez nous; mais le peuple anglais était associé au gouvernement local soit dans la Cour de Comté, soit surtout dans les importantes commissions administratives que cette Cour élisait, soit enfin par l'institution nouvelle des *Juges of peace,*

les juges de paix. Cette collaboration du roi et de ses sujets donnait au royaume cohésion et force.

LE PARLEMENT ANGLAIS.

L'Angleterre avait un commencement de constitution politique. La Grande Charte de 1215 avait posé le principe que toute imposition, en dehors des aides coutumières, devait être consentie par les sujets du roi. La résistance des rois, toujours prêts à violer leurs engagements ou à s'en faire délier par l'autorité pontificale, n'avait fait que rendre ce principe plus cher aux Anglais. Il avait été exprimé avec la plus grande netteté, dans la *Pétition sur le vote de la taille*, par le Parlement d'octobre 1297 et admis sans réticence dans la *Confirmation des chartes* du mois suivant. Le Parlement avait pris corps peu à peu; au Grand Conseil des barons, s'étaient joints les évêques, puis les chevaliers des comtés, les députés des villes et les procureurs du bas clergé. Depuis 1295, toute la nation anglaise était régulièrement représentée. Lors des premières campagnes d'Édouard III sur le continent, cette masse encore confuse se divisa en deux chambres: l'une composée des Lords et des évêques, l'autre des chevaliers et des députés des villes et des bourgs. Le Parlement anglais — Chambre des Lords et Chambre des Communes — était donc constitué au début même de la guerre de Cent Ans. Le roi ne pourra se dispenser de le réunir et de le consulter, quand il sera nécessaire de créer de nouvelles ressources pour la guerre. L'autorité royale n'en était pas amoindrie; les Lords n'essayaient pas d'entreprendre sur elle, et les Communes elles-mêmes montraient une singulière docilité. Néanmoins le roi recevait dans le Parlement d'utiles avis; il se sentait retenu ou encouragé par lui. Enfin, par cette sorte de représentation nationale, le peuple anglais se trouvait associé aux grandes entreprises du souverain.

LA NATION ANGLAISE.

La nation anglaise s'organisait solidement. Le baronnage était ruiné par les goûts de luxe et les dépenses de chevalerie; de grandes familles disparaissaient. Pour les remplacer, Édouard III, imitant l'exemple des rois de France, apanagea ses parents, ce qui créa une nouvelle noblesse plus voisine du trône. Les villes étaient peu nombreuses : Londres n'avait pas quarante mille habitants, York et Bristol en avaient près de dix mille, les autres moins. La plupart des agglomérations n'étaient que de gros villages ou bourgs. Villes et bourgs étaient presque entièrement émancipés grâce au rachat de leurs obligations; beaucoup jouissaient du droit de justice et du droit de se taxer et de se gouverner eux-mêmes, et cela en vertu de chartes en bonne et due forme. La condition des paysans était aussi bonne que celle des paysans de France dans les régions les plus heureuses, comme la Normandie. Les tenanciers ou vilains n'avaient jamais été

soumis à un servage très étroit; leur sort n'avait cessé de s'améliorer; ils avaient racheté la plupart des services. Les corvées n'avaient point disparu, mais étaient souvent remplacées par des redevances en argent. Il s'était formé une classe déjà nombreuse de francs-tenanciers, soit par affranchissement à peu près complet des tenures en vilainage, soit par concessions en franche tenure sur la friche ou sur le domaine réservé du seigneur. Ces paysans libres devaient faire la force du peuple anglais.

L'AGRICULTURE.

L'agriculture était la seule richesse de l'Angleterre, car l'industrie n'y existait pour ainsi dire pas encore : à Londres, en 1377, il n'y avait que quarante-huit corporations ou métiers. Il est vrai que de très mauvaises années s'étaient succédé depuis le début du XIVe siècle jusque vers 1322; l'augmentation des salaires avait été une grande charge pour l'agriculture, mais les jours heureux semblaient revenir. Les rois veillaient de leur mieux à la sécurité des campagnes, qu'il fallait préserver des violences des barons et du brigandage. En général le sol était cultivé avec soin; on y récoltait du blé; on élevait surtout de grands troupeaux. Plus de cent abbayes vivaient de l'élevage des moutons. Les Anglais approvisionnaient de laine les grands marchés et les tisserands de Flandre, et le Parlement pouvait dire au roi en 1347 que la laine était « le souverain trésor de sa terre ». La race des moutons anglais était si belle, qu'il était défendu d'exporter des béliers vivants. L'abondance et la qualité des laines donneront au roi Édouard III l'idée d'introduire dans son royaume la fabrication des draps fins.

LE COMMERCE.

Les laines anglaises étaient vendues en Flandre, dans les ports de la Hanse germanique et jusqu'en Norvège. L'Angleterre exportait aussi du blé, des fromages, des cuirs, de l'étain, du plomb. De Gascogne, elle importait des vins. Mais les Anglais étaient encore peu commerçants; presque tout le commerce extérieur était aux mains de marchands étrangers, en général du Nord de la France, des Pays-Bas et d'Allemagne, organisés en compagnies; les plus puissantes étaient la Hanse de Londres et la Hanse teutonique, la première groupant les marchands des villes flamandes et françaises, et la seconde, les marchands allemands. Pour la première fois, au commencement du XIVe siècle, des galères vénitiennes abordent sur les côtes anglaises, et des marchands florentins s'installent dans les ports. Mais des marchands anglais commencent à aller vendre leurs laines et leurs cuirs à l'étranger; ils établissent de grands entrepôts, ou « étaples », sur le continent, comme l'étaple des laines à Bruges. Les rois s'intéressaient à toute cette activité. Édouard Ier prit des mesures sévères pour garantir la sécurité des routes; il assura au

commerce par le *Statut des marchands* la protection royale, surtout une bonne justice. Par lui, puis par Édouard III, les privilèges des marchands étrangers furent étendus. L'unité était à peu près faite pour les poids et mesures. Au contraire de ce qui passait en France, les monnaies d'argent changeaient fort peu, et la monnaie d'or allait définitivement apparaître.

LES FINANCES.

Grâce à sa puissance, au concours du Parlement, à la prospérité du royaume, le roi d'Angleterre pouvait avoir de l'argent et une armée. A vrai dire, le régime financier était imparfait. Le domaine royal ne pouvait fournir l'argent nécessaire à une longue guerre sur le continent. Édouard Ier avait toujours été à la recherche de ressources nouvelles; il s'était adressé à son Parlement et aux assemblées ou « Convocations » du clergé, qui lui avaient accordé des impositions sur le revenu et sur la laine; il avait traité avec les marchands, s'était fait donner de grosses sommes par eux, avait fait saisir et vendre la laine; il avait emprunté. Édouard III usa des mêmes procédés. Pas plus qu'en France, il n'y avait en Angleterre d'organisation financière bien assise. Néanmoins l'octroi par le Parlement des principales taxes mettait un certain ordre et une certaine régularité dans les finances. La forme ordinaire de la contribution était l'impôt sur le revenu; le taux variait, selon les nécessités, mais le mode de perception demeurait le même. Faute de mieux, la laine était facile à taxer ou à confisquer. Enfin les Lombards se montraient bons prêteurs à l'égard d'un roi qui leur laissait accaparer presque tout le commerce de l'argent.

L'ARMÉE ANGLAISE.

Depuis longtemps, pour la sécurité intérieure du royaume, puis pour soutenir les guerres du Pays de Galles et d'Écosse, les rois avaient organisé un recrutement militaire. Les barons et chevaliers, en général tous ceux qui avaient 40 livres de revenu en terre ou en rente, devaient le service. De plus, tous les hommes libres du royaume, jouissant de quelque revenu, étaient obligés de s'équiper et de se tenir prêts à prendre les armes. Henri II, dès 1181, Édouard Ier, Édouard II, Édouard III encore en 1334, avaient réglé minutieusement ce service obligatoire : ceux qui ont 20 livres et plus de revenu en terres ou en rentes doivent se pourvoir de chevaux, de harnais et des armes offensives et défensives des hommes d'armes montés; ceux qui possèdent au moins 15 livres de revenu doivent avoir un haubergeon, un chapeau de fer, une épée, un couteau, un cheval; ceux dont les revenus sont inférieurs à 15 livres se muniront de telles ou telles armes selon leur avoir. L'obligation au service commence à seize ans et finit à soixante. Il y a deux « vues d'armes » par an. La guerre déclarée, les tenanciers directs, barons et chevaliers doi-

vent se rendre à l'appel du roi : s'ils ne veulent pas servir sur le continent, ils rachètent leur service. Pour compléter l'armée, le roi fait lever dans les comtés par des commissaires le nombre nécessaire de soldats parmi les hommes libres, soit comme cavaliers, soit comme fantassins. Les commissaires choisissent « les plus valides, les plus courageux, les plus adroits, les plus exercés soit au tir de l'arc, soit au maniement de la lance, les plus endurcis à la fatigue », et, sans avoir égard à personne, les contraignent à partir[1].

Édouard III put avoir de la sorte une forte infanterie composée des hommes qui avaient moins de 15 livres de revenu. Les plus vigoureux servaient comme coutiliers, et les plus adroits, comme archers. Les archers étaient très redoutables. L'arc, comparé à l'arbalète, était alors l'arme à tir rapide; celui des Anglais était construit en bois d'if, long de plus de cinq pieds, si léger et si maniable que l'archer pouvait lancer trois flèches pendant que l'arbalétrier n'envoyait qu'un seul « carreau ». Les coutiliers étaient armés d'un coutelas pointu, sorte de baïonnette emmanchée à une hampe de bois, qui leur permettait à la fois de trancher et de pénétrer au défaut de la cuirasse. C'est cette infanterie qui a fait toute la force des armées anglaises au XIVe siècle.

LA PRÉPARATION A LA GUERRE.

A cette armée Édouard III donna une préparation militaire sérieuse. Il défendit les jeux chevaleresques, joutes, passes d'armes et tournois : ces luttes courtoises avaient un appareil de conventions qui, transportées à la guerre, paralysaient toute initiative. « Fut conseillé et arrêté qu'on défendit et sur la tête, que nul ne joue ni s'ébatte fors que de l'arc à main et de flèches, et que tout ouvrier ouvrant (fabriquant) arcs et flèches fût franc et quitte de toutes dettes. » Dans les îles et sur les côtes, « fut ordonné que les gens d'armes et de défense prissent et habilitassent leurs enfants à manier armes et traire de l'arc ». Et voici qui n'est pas moins pratique : « Encore fut-il ordonné et arrêté que tout seigneur, baron, chevalier et honnêtes hommes de bonnes villes missent cure et diligence d'instruire et apprendre leurs enfants la langue française, par quoi ils fussent plus aptes et plus coutumiers en leurs guerres. »

L'ÉCOSSE.

En cas de guerre avec la France, l'Angleterre avait à se préoccuper de l'Écosse, qui défendait alors avec une sauvage énergie son indépendance. Ce rude pays du Nord, couvert de forêts et de brumes, était moins civilisé que l'Angleterre; il était habité par une race sobre, forte et ombrageuse. La guerre, depuis la fin du XIIIe siècle, était

1. S. Luce, *La jeunesse de Bertrand du Guesclin*, p. 151.

constante aux frontières des deux pays. Quand les Anglais envahissaient les basses terres, les Écossais se retiraient dans leurs forêts et dans leurs montagnes ; quand les Anglais s'en allaient, les Écossais ravageaient le Nord de l'Angleterre. Certaines villes frontières étaient périodiquement brûlées. Édouard Ier avait bien cru soumettre l'Écosse en 1296, puis en 1305. Mais, en 1306, était apparu Robert Bruce, après William Wallace, le vrai héros de l'indépendance écossaise. A la suite d'aventures dramatiques, Bruce avait organisé la révolte en Écosse et s'était fait couronner roi. Poursuivi âprement par les Anglais, il vécut inquiet et misérable avec quelques compagnons, courant mille dangers, traqué jour et nuit, vivant de chasse et de pêche, grimpant sur les rochers, sauvant toujours sa vie et sa liberté. Peu à peu il se fit un parti puissant. Par le traité du 17 mars 1328, Édouard II dut le reconnaître comme roi d'Écosse. Bruce mourut en 1329 ; son fils David avait sept ans, et cette minorité était pour le roi d'Angleterre une occasion qu'il ne pouvait laisser échapper. La guerre reprit plus rude que jamais : Édouard III, avec le prétendant qu'il soutenait, Édouard Baliol, entra en Écosse et y fit quatre campagnes heureuses. Chassé par Baliol en 1333, le roi David se réfugia en France où il trouva un « asile moult débonnaire ». Ce qui faisait en effet pour les Anglais la gravité des affaires d'Écosse, c'est que, depuis 1295, les Écossais étaient alliés du roi de France. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, Philippe VI paraissait attaché à cette alliance et préoccupé de la rendre efficace. L'hostilité farouche des Écossais était donc une menace constante pour l'Angleterre ; en cas d'expédition sur le continent, l'Écosse pouvait faire une diversion très utile à la France. Mais il importe de remarquer d'autre part que la lutte contre l'Écosse était populaire en Angleterre et qu'elle contribua à faire accepter la guerre contre la France, alliée des Écossais. Enfin dans les combats si fréquents du « border » écossais, l'armée anglaise acquit l'expérience et la solidité.

POSSESSIONS ANGLAISES EN FRANCE.

Enfin les rois anglais avaient la bonne fortune de posséder, en face des côtes françaises, les Iles normandes et, en France même, les comtés de Ponthieu et de Montreuil, et le duché de Guyenne. Ce duché, débris de l'ancienne Aquitaine, était alors réduit, il est vrai, à une bande de territoire de Saintes à Bayonne. Mais les Anglais avaient tout fait pour se concilier les habitants et accroître la richesse du pays. Bordeaux avait reçu des franchises très étendues, et la plupart des villes, des chartes imitées de celles de Rouen. Des Aquitains siégeaient au Conseil de Gascogne qui assistait le sénéchal, et à la Cour de Gascogne présidée par le chancelier ; ils avaient donc part au gouvernement et à la justice. Édouard Ier avait fait consigner dans

une grande enquête ses droits et ceux de ses vassaux. Les seigneurs gascons, qui n'avaient que de pauvres terres, étaient turbulents et avides, mais l'administration anglaise les laissait volontiers aller chercher fortune au loin. La principale richesse de cette région, c'étaient ses vins, qui, sur la table des rois et des barons anglais, avaient remplacé, depuis un siècle, les vins de Bourgogne. Bordeaux centralisait les produits du Médoc, de l'Agenais, de la vallée de la Garonne en général; Libourne, Saint-Émilion, la Réole exportaient les vins de la Basse-Guyenne, Bayonne, ceux de la Gascogne. A certaines dates, de grandes caravanes maritimes, composées parfois de deux cents navires, gagnaient, sous la protection des vaisseaux du roi d'Angleterre, les ports anglais. Les marchands bordelais en revenaient avec des laines, des peaux, des suifs, des fromages, du poisson salé. De plus, Bordeaux avait des industries prospères, la draperie, la corderie, les armes fabriquées avec les fers du Périgord et de la Navarre. Pour ces transactions, la Guyenne avait sa monnaie, seule reçue dans la province et qui avait le grand avantage de rester fixe et bonne. La domination anglaise était donc fort solide en Guyenne.

CONCLUSION.

De tous les faits qui viennent d'être énumérés, il résulte qu'il y avait en France et en Angleterre de grandes forces accumulées, mais que l'Angleterre avait des avantages sinon décisifs, au moins bien marqués : elle était une petite nation, mais cohérente et bien dans la main du roi; elle avait une armée mieux recrutée et mieux armée que celle du roi de France et, compensant le danger de l'Écosse, de fortes positions stratégiques sur le continent.

CHAPITRE III

LES PREMIERS CONFLITS[1]

I. LA RUPTURE. — II. JACQUES D'ARTEVELDE. — III. L'ÉCLUSE. — IV. LA SUCCESSION DE BRETAGNE. — V. LA GUERRE DE BRETAGNE.

I. — LA RUPTURE[2]

ROBERT D'ARTOIS ET ÉDOUARD III.

SI Édouard III se décida à engager la lutte contre la France, ce fut, d'après plusieurs chroniques, sur les instances de Robert d'Artois. Déguisé en marchand de laine, Robert s'était réfugié en Angleterre, pendant que les agents du roi de France le cherchaient en Provence et en Guyenne. Pour se faire bien venir d'Édouard, il lui confessa qu' « à tort et à péché » il avait consenti à sa « déshéritance » et contribué à faire roi du « noble royaume de France » celui qui y avait le moins de droit. Et depuis ce fut une obsession : « Messire Robert ne cessait nuit ni jour de remontrer au roi Édouard quel droit il avait à la couronne de France et le roi y entendait volontiers. » Mais les causes du conflit ne paraissent pas avoir été aussi simples que le disent les chroniqueurs.

1. SOURCES. *Continuations de la Chronique de Guillaume de Nangis*, éd. Géraud, 1843. *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, éd. Paris, V, 1837. Richard Lescot, *Chronique*, éd. Lemoine, 1896. *Chronique Normande*, éd. Molinier, 1882. *Chronographia regum Francorum*, éd. Moranvillé, II, 1893. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, 1862. Jean le Bel, *Les Vrayes Chroniques*, éd. Viard et Deprez, 1904. Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lottenhove, II et III, XVIII-XXIII, 1867, 1874-1876, et éd. Luce, I, II et III, 1869 (les notes de ces deux éditions ont une importance capitale pour l'histoire de la guerre de Cent Ans). *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, éd. Kervyn de Lettenhove, 1879. Adam de Murimuth, *Continuatio chronicarum*, éd. E. M. Thompson, 1889. Robert d'Avesbury, *De gestis mirabilibus regis Edwardi III*, éd. E. M. Thompson, 1889. Le Baker de Swynebroke, *Chronicon*, éd. E. M. Thompson, 1889. Knighton, *Chronicon*, éd. Lumby, 1889. Giovanni Villani, *Istorie florentine*, éd. Racheli, 1857. Rymer, *Foedera... inter reges Angliae et alios quosvis reges*, 1821, II, II.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Denifle, *La Guerre de Cent Ans et la désolation des églises, monastères et hôpitaux de France*, I, 1899. Longman, *The life and times of Edward III*, I, 1869. A. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France et de l'Allemagne de 1292 à 1378*, 1882. Deprez, *Les Préliminaires de la Guerre de Cent Ans*, 1902.

CAUSES DE LA GUERRE. AFFAIRES DE FLANDRE.

Édouard III était poussé à la guerre contre Philippe VI par des raisons économiques et politiques. La draperie flamande était nécessaire au peuple anglais, comme la laine d'Angleterre l'était aux métiers des villes de Flandre; il fallait donc que le roi d'Angleterre eût dans le comté et sur les Flamands une action politique. Or, il avait, du côté de la Flandre, de grandes appréhensions. Le rétablissement de l'autorité du comte et de l'influence française, après la journée de Cassel, avait compromis les intérêts anglais. Édouard pensait que le vrai moyen, pour lui, de devenir le maître en Flandre était de vaincre le roi de France. Intimidé par la victoire de Philippe VI, absorbé ensuite par la guerre d'Écosse, il s'abstint pendant quelques années de toute intervention directe; mais il ne cessait de récriminer contre le comte à propos des mauvais traitements dont se plaignaient les marchands anglais. Il s'efforçait de profiter de l'impopularité des Français en Flandre; il appelait en Angleterre un grand nombre d'ouvriers des petites villes, et il inquiétait ainsi les grandes cités industrielles flamandes par la menace de transporter dans son royaume la fabrication des draps. Il comptait que, s'il se décidait à faire la guerre au roi de France, les Flamands seraient obligés à prendre parti pour lui, par crainte de voir l'Angleterre ruiner leur industrie.

AFFAIRES DE GUYENNE.

Édouard III, d'autre part, était fort mécontent des procédés du roi de France en Guyenne. Charles IV avait promis le 31 mars 1327 au roi d'Angleterre de restituer la partie de la Guyenne que ses troupes avaient conquise à la suite de l'affaire de Saint-Sardos [1]. Édouard III se plaignait que le traité n'eût pas été loyalement exécuté. Un conflit avait failli éclater en 1330 à ce sujet, et l'accord survenu dans une entrevue des deux rois, en avril 1331, n'avait pas réglé les questions les plus importantes. Depuis lors les difficultés n'avaient guère cessé. Les vassaux du roi d'Angleterre, lorsqu'ils n'étaient point satisfaits de sa justice, en appelaient volontiers au roi de France, suzerain du duché. Le Parlement de Philippe VI, par ses enquêtes et ses arrêts, tracassait l'administration anglaise; les procès se multipliaient. Le plus audacieux fut celui du sire de Navailles : créancier du roi d'Angleterre, il fit prononcer par le Parlement en juillet 1336 la saisie des terres et châteaux de son débiteur, et le sénéchal français d'Agen alla aussitôt occuper le château et la ville de Puymirol.

AFFAIRES D'ÉCOSSE.

Enfin les affaires d'Écosse prenaient une tournure très grave. Édouard III et son peuple considéraient l'indépendance de l'Écosse comme un danger national pour l'Angleterre, et la France donnait

1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 301.

asile à David Bruce, que les partisans de l'indépendance tenaient pour le vrai roi d'Écosse. On savait en Angleterre qu'il y avait alliance occulte entre France et Écosse; les tentatives de médiation de Philippe VI n'avaient pas donné le change. Le roi d'Angleterre se plaignait avec amertume des actes d'hostilité que commettaient contre ses sujets les marins français et flamands; il était informé que des secours venaient des ports de Flandre à ses ennemis. Comme, à la fin de 1335, les Écossais semblaient à bout de forces, Philippe VI décida de leur envoyer des secours importants; avec une partie de l'argent et des navires de la croisade, il fit préparer une grande expédition au printemps de 1336. Des émissaires tenaient Édouard au courant de tout ce qui se faisait dans les ports de France. L'inquiétude fut grande en Angleterre; on parlait d'une invasion par Portsmouth; les côtes et les îles étaient mises en état de défense. L'expédition manqua, mais une petite troupe d'hommes d'armes débarqua cependant en Écosse.

PREMIÈRES MANIFESTATIONS D'HOSTILITÉ.

Il est vraisemblable que ces événements furent la cause immédiate de la guerre. Ce qui complique l'histoire de ces commencements, c'est qu'Édouard III jouait alors un double jeu. Bien que ses réclamations auprès de Philippe VI et du comte de Flandre fussent constantes, il n'en témoignait pas moins de dispositions très pacifiques, tout en se plaignant, il proposait des trêves, des conférences, des entrevues et des mariages. Les ambassades anglaises se succédèrent en France à de courts intervalles jusqu'au mois d'octobre 1337, comme si Édouard III voulait épuiser tous les moyens et toutes les concessions. Mais des actes préparatoires aux hostilités accompagnaient ces démonstrations pacifiques.

CONTRE LE COMTE DE FLANDRE.

Tout d'abord le roi d'Angleterre s'en prit au comte de Flandre. Le 12 août 1336, « pour certaines nouvelles qui lui sont venues », dit-il, il prohiba jusqu'à nouvel ordre la sortie des laines de son royaume. En représailles, le comte de Flandre, peut-être sur le conseil de Philippe VI, ordonna d'arrêter tous les marchands anglais qui étaient dans ses États A quoi Édouard III riposta, le 5 octobre, en faisant saisir en Angleterre tous les marchands flamands et confisquer leurs biens. Quelques jours après, il proposait au comte de Flandre un accord qui fut repoussé. Alors, au mois de décembre, il accorda au duc de Brabant l'établissement d'un entrepôt de laines anglaises dans ses États, à condition que rien n'en irait aux Flamands. Par ces mesures, Édouard III espérait certainement mettre le trouble en Flandre, inquiéter les grandes villes industrielles, et les préparer à se prononcer pour lui contre leur seigneur, le comte de Flandre, vassal trop dévoué du roi de France.

CONTRE PHILIPPE VI.

En même temps, Édouard III faisait une grave démonstration. Il avait convoqué son Parlement pour le 21 septembre 1336 à Nottingham, afin de délibérer sur les machinations du roi de France en Écosse et en Guyenne et d'aviser au salut du royaume. Dans cette assemblée et dans celles qui suivirent, il fit affirmer de nouveau ses droits à la couronne de France, et c'est alors sans doute que Robert d'Artois les soutint publiquement. Il est probable qu'au fond Édouard n'avait jamais renoncé à ses prétentions au trône de France, et aussi que Philippe soupçonnait chez son vassal l'intention persistante de renier l'hommage d'Amiens. Mais le roi d'Angleterre n'ignorait pas les difficultés d'une telle revendication, et on est en droit de croire qu'au début il ne vit là qu'un moyen de menace et une provocation.

ALLIANCES D'ÉDOUARD AUX PAYS-BAS.

Édouard III, suivant le conseil qui lui fut donné dans son Parlement, chercha de tous côtés des alliés sur le continent, jusqu'en Norvège et en Espagne, mais surtout aux Pays-Bas. Il avait épousé une fille du comte de Hainaut, comte en même temps de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise; il était devenu le beau-frère de l'empereur Louis de Bavière et du comte de Gueldre. En 1328, puis en 1330, il s'était assuré l'alliance du duc de Brabant, dont le duché commençait alors à prendre son grand essor industriel. Avec l'aide de la maison de Hainaut-Hollande, dont les domaines avaient une grande importance stratégique, Édouard espérait dominer tous les Pays-Bas. Il est vrai que Philippe VI, à partir de 1332, essaya de contrecarrer l'action d'Édouard dans cette région [1]; il obligea le duc de Brabant à faire alliance avec lui et à marier son fils aîné à une fille de France, et en 1334 il se fit donner la garde de la seigneurie de Malines. Mais Édouard III reprit bientôt l'avantage.

MISSION DE L'ÉVÊQUE DE LINCOLN.

Des derniers jours de 1336 au mois d'août 1337 se succédèrent les ambassades anglaises sur le continent. Henry de Burghersh, évêque de Lincoln, fit plusieurs voyages aux Pays-Bas, établit son quartier général à Valenciennes et rayonna de là jusqu'en Allemagne; d'autres ambassadeurs, clercs et grands seigneurs, l'accompagnaient et le secondaient; pour lui seul, il menait une suite de trente personnes. Les princes de l'Empire se montrèrent fort exigeants : « Bien savait qu'Allemands sont durement convoiteux et ne font rien si ce n'est pour les deniers. » Pour les gagner, la mission anglaise n'épargna rien : « Et les regardaient toutes gens à merveille pour le grand état qu'ils tenaient; car ils n'épargnaient nul rien, non plus que si argent leur apleuvît des nues ». Les Anglais dépensèrent

1. Voir plus haut, p. 9.

cent mille florins; mais ils purent croire que c'était de l'argent bien placé.

ALLIANCES D'ÉDOUARD III DANS L'EMPIRE.

Les seigneurs du Hainaut, du Brabant, de la vallée de la Meuse et des bords du Rhin étaient venus en foule. On vit à Valenciennes, en personne ou par représentation, le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le marquis de Brandebourg, le comte de Gueldre, le marquis de Juliers, l'archevêque de Mayence, etc. Le plus grand succès de l'évêque de Lincoln, ce fut d'obtenir l'alliance de l'empereur Louis de Bavière, irrité des négociations illusoires que le roi de France traînait avec lui, sous prétexte de le réconcilier avec le pape. Moyennant 300 000 florins que l'empereur réclama pour ses préparatifs et l'équipement de deux mille hommes d'armes, un traité fut conclu vers le 15 juillet 1337 entre lui et le roi d'Angleterre.

ATTITUDE DU ROI DE FRANCE.

Philippe VI, qui ne paraît pas avoir prévu de loin cette grande guerre, ne recula pas devant elle, quand elle devint menaçante. Dans toutes les questions irritantes, aux hésitations succéda la raideur. Il secourut les Écossais. En Guyenne, il ne fit rien pour modérer le zèle de ses officiers ou arrêter les agressions de ses hommes d'armes. En décembre 1336, par l'intermédiaire du sénéchal de Guyenne, il faisait réclamer la remise de Robert d'Artois de façon hautaine. Il ne semble pas qu'il ait tenté d'empêcher la course que pratiquaient les marins de son royaume dans la Manche et dans la mer du Nord. Les ambassades françaises en Angleterre, moins fréquentes du reste que les ambassades anglaises en France, n'y proposaient aucune solution.

SES ALLIANCES ET SES PRÉPARATIFS.

Comme son adversaire, Philippe se procurait de nouvelles alliances. Il pouvait compter sur le roi Jean de Bohême et sur le comte de Flandre. Dès la fin de l'été de 1336, il avait envoyé Jean de Vienne en Espagne, et, dans les derniers jours de l'année, un ambassadeur d'Alphonse XI concluait un traité d'amitié entre la France et la Castille. Au Nord, si les efforts tardifs faits pour conjurer le danger de l'alliance entre Édouard III et Louis de Bavière restaient inutiles, une sorte de coalition put cependant être formée contre les amis de l'Angleterre : l'évêque de Liège, le comte de Deux-Ponts, Henri de Bavière, la ville de Cambrai, le comte de Linanges et les communes de Frise y entrèrent. Philippe VI en même temps poursuivait les préparatifs militaires : il réunissait des hommes d'armes en Picardie, en expédiait en Guyenne. Il levait des subsides pour la guerre; deux armées devaient être prêtes l'été de 1337. Les armements maritimes étaient poussés avec ardeur. Enfin, le 24 mai 1337, le roi prononçait la saisie de la Guyenne. Plusieurs châteaux du duché étaient assiégés et capitulaient. La guerre commençait.

LE DÉFI D'ÉDOUARD III OCTOBRE 1337.

Au mois d'août, Édouard III adressa aux shériffs un manifeste où il énumérait tous ses efforts pour maintenir la paix et toutes les « mauvaisetés » de son adversaire : il n'a pu, dit-il, étancher la malice du roi de France. Le 3 octobre, cependant, il envoyait encore une ambassade solennelle en France pour offrir à Philippe VI une paix « bonne et perpétuelle »; mais quatre jours après, alors que ses ambassadeurs n'avaient pu arriver à destination, il prenait dans ses actes le titre de roi de France. Benoît XII, qui avait tout fait pour éviter le conflit, arrêta bien l'élan de Philippe VI, toujours docile, et obtint de lui un délai; mais rien ne put retenir Édouard III. Le 17 octobre, écrivant au pape, il qualifiait Philippe VI de soi-disant roi de France. C'est probablement à la Toussaint que l'évêque de Lincoln vint enfin apporter à Paris et remit au roi de France les lettres de défi du roi d'Angleterre[1]. Quelques jours après, une flotte anglaise enlevait l'île de Cadzand, sur la côte flamande, près de l'Écluse, aux hommes d'armes que le comte de Flandre y avait postés pour le service du roi de France. Les légats pontificaux, arrivés en Angleterre au mois de novembre, n'obtinrent qu'une suspension d'armes.

CAUSE LOINTAINE DU CONFLIT.

Il est difficile d'établir les responsabilités dans les événements historiques, même les plus considérables : qui est responsable de l'effroyable guerre de Cent Ans? Les deux rois se sont accusés réciproquement, comme il arrive toujours en pareil cas, de mauvais procédés. Il est certain que la conduite du roi de France en Guyenne et en Écosse ne fut pas loyale; mais comment oser affirmer la loyauté d'Édouard III, qui avait prêté de si mauvaise grâce son serment d'hommage au roi de France? Au fond, les deux rois se sentaient ennemis, sans peut-être en démêler la vraie raison. Cette raison était qu'une situation fausse avait été créée au XIe siècle, le jour où le duc de Normandie était devenu roi d'Angleterre, en demeurant le vassal du roi de France. Elle s'était aggravée lors de l'avènement des Angevins au trône d'Angleterre. Qu'un roi anglais possédât des fiefs en France, cela était conforme au droit féodal, mais contraire à la nature, qui est plus puissante que tous les droits. Entre le roi de France, qui voulait réaliser l'unité territoriale naturelle de son royaume et son trop puissant vassal, la guerre était inévitable. Même si l'accident dynastique survenu en 1328 ne s'était pas produit, si les prétentions d'Édouard à la couronne n'avaient pas envenimé la séculaire querelle des deux royaumes, la guerre aurait duré jusqu'à ce que tous les

1. La date de 1337, donnée par Froissart, concorde mieux avec les autres témoignages que celle de 1339, adoptée, par exemple, par Longman, *The life and times of Edward III*, I, 150.

deux eussent été ramenés à leurs conditions naturelles d'existence.

La cause profonde de la guerre de Cent Ans fut une fatalité, née d'une série de circonstances antérieures.

II. — JACQUES VAN ARTEVELDE[1]

LA CRISE INDUSTRIELLE EN FLANDRE.

LE pays qui eut d'abord le plus à souffrir des hostilités fut le comté de Flandre. Comme avait déjà fait Édouard Ier, dans des circonstances analogues, Édouard III avait privé l'industrie flamande de la matière première dont elle ne pouvait se passer. Les premières mesures prises à l'automne 1336 avaient été confirmées dans un statut solennel du 30 février 1337 : le roi offrait protection à tous les ouvriers étrangers ; il leur accordait de grands privilèges ; il interdisait l'importation et même l'usage de tout drap étranger ; enfin il prohibait jusqu'à nouvel ordre l'exportation de la laine. C'était, comme dit Walsingham, pour vaincre l'orgueil des Flamands, qui respectaient beaucoup plus les ballots de laine anglaise que les Anglais. Enfin, quelques mois après, afin de rendre cette prohibition plus sensible aux Flamands, Édouard III accordait trente mille sacs de laine aux entrepôts du Brabant sous condition de n'en pas vendre au dehors.

Partout en Flandre les métiers avaient cessé de battre ; de nombreux ouvriers émigraient. Ceux qui demeuraient s'en prenaient à leur comte et au roi de France ; « car par lui et par ses œuvres étaient-ils en ce danger ». Le comte Louis de Nevers n'était guère aimé de ses sujets : on lui reprochait ses prodigalités, ses trop longs séjours à la cour de France, les exigences de ses officiers. Il essaya de conjurer le mécontentement. A Gand, il disait aux artisans, sans les convaincre, « que cette chose ne pouvait durer longuement », qu'il avait reçu de bonnes nouvelles. « Et, ajoutait-il, ne pensez ni dites nul con« traire ni nulle mauvaiseté de ce beau pays de France dont tant de « biens nous abondent. » Il est vrai que le commerce de la Flandre avec la France était actif : à Gand était l' « étaple » des blés d'Artois, mais il ne pouvait y avoir de comparaison entre cette étaple et celle des laines. C'était à Gand du reste que se manifestaient les plus vives colères, car c'est la ville « où on drape le plus et qui le moins peut vivre sans draperie ». Les ouvriers tisserands et foulons se réunissaient dans les rues et sur les places au cri de *Travail et Liberté!* et

1. OUVRAGES A CONSULTER. Kervyn de Lettenhove, *Jacques d'Artevelde*, 1863, et *Chroniques* de Froissart, XX, *Table historique*, v° ARTEVELDE, 1875. Ashley, *James and Philip van Artevelde*, 1883. Pirenne, *Histoire de Belgique*, II, 1908. Pour le détail, voir Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de Belgique* (n° 1894), 2e édition, 1901.

là « parlaient vilainement, ainsi que communes gens ont usage, sur la partie du comte Louis ». Le peuple de Gand en voulait tout autant aux « lignages » et à la grosse bourgeoisie, qui n'avaient rien su faire que défendre des privilèges devenus odieux aux petites gens des métiers. En même temps, chez ceux-ci se déclarait une très vive sympathie pour l'Angleterre.

INTRIGUES ANGLAISES.

Les ambassadeurs anglais établis à Valenciennes cherchèrent à exploiter ces dispositions; ils se transportèrent à Ypres, à Bruges, à Gand, « faisant grands frais et donnant grands dîners ». A Gand, ils furent fort bien reçus par un « ancien » et très respectable chevalier, jadis prisonnier de Philippe le Bel, grand partisan de l'alliance anglaise, Siger le Courtraisien. Des pourparlers commencèrent pour le retour des laines, la réconciliation du comte et du roi d'Angleterre, même pour un mariage entre le fils du comte et la fille d'Édouard III. Le comte, mis en défiance, manda Siger près de lui à Bruges, le fit enfermer à Ruppelmonde, puis décapiter lâchement au commencement de 1338. Mais déjà les Gantois s'étaient donné un chef plus redoutable que le vieux chevalier.

JACQUES D'ARTEVELDE.

Le soir de Noël 1337, « appelant leurs compagnons de maison en maison », les gens de métier étaient allés trouver à son huis un bourgeois, Jacques van Artevelde, qui avait la réputation d'un très sage homme. Ils lui contèrent leur misère, lui promirent « de l'ouïr, croire, craindre et servir ». Artevelde leur donna rendez-vous pour le 28 décembre « à un lieu qu'on appelle la Biloke ».

Artevelde, qui était sollicité de la sorte par le commun, appartenait à la bonne bourgeoisie. Sa famille était ancienne. Son père, qui faisait le commerce des draps, avait été échevin de Gand. Dans sa jeunesse, Jacques van Artevelde avait beaucoup voyagé; il est possible qu'il ait été, parmi la suite de Charles de Valois, à Rome, en Grèce et jusqu'à Rhodes. Un membre de sa famille, sans doute son père, qui faisait des affaires avec l'Angleterre, avait été dépouillé pour forfaiture envers le roi de France, s'était mis au service d'Édouard Ier et avait combattu à Courtrai. A Gand, Artevelde faisait le commerce des draps et il était inscrit à la corporation des tisserands. Riche et considéré, il avait épousé en secondes noces une femme de noble naissance. Au moment où il entre en scène, il a cinquante-deux ans. Le chroniqueur de Saint-Denis le dit de « moult clair engin » (intelligence). Froissart le représente comme « un sage homme et imaginatif durement, hautain, subtil et bien enlangagé ». Il était en effet éloquent, homme de parole et d'action à la fois, mais rude et autoritaire.

PROJETS D'ARTEVELDE.

L'assemblée annoncée se réunit à la Biloke le 28 décembre 1337 : « Et l'apportèrent mouvant de sa maison entre leurs bras et fendant

toute manière de gens jusqu'en la place. Et lui avaient ordonné un bel échafaud sur lequel ils le mirent. Et là commença-t-il à prêcher si bellement et si sagement qu'il convertit tous cœurs en son opinion ». Cette opinion, c'était que les Flamands « tinssent la partie des Anglais à l'encontre de ceux de France » : il affirmait que le roi de France était si occupé « en moult manières qu'il n'avait pouvoir ni loisir d'eux faire mal », et que le roi d'Angleterre « serait joyeux d'avoir leur amour »; il promettait encore « qu'ils auraient Hainaut, Brabant, Hollande et Zélande avec eux ». En d'autres termes, il voulait prendre l'initiative d'une alliance tout au moins commerciale avec Édouard III, sans rompre ouvertement avec le comte et le roi de France; il allait au plus pressé, qui était de faire revenir la laine en Flandre. Tout le monde l'approuva.

ARTEVELDE CAPITAINE DE GAND.

De ce jour, Artevelde fut vraiment « seigneur de la cité ». Toute une armée de partisans se réunit autour de lui, « à si grande puissance que tous les jours dormaient en sa maison, buvaient et mangeaient mille à douze cents personnes ». Le 3 janvier 1338, il fut élu capitaine de la paroisse Saint-Jean, puis capitaine général de la ville, bien que, par crainte de la tyrannie, le rétablissement de cet office fût défendu sous peine de mort. Des mesures de défense furent prises; on pourvut aux approvisionnements. Artevelde voulait unir d'abord toute la cité, puis toute la Flandre dans la défense des intérêts commerciaux. A Gand, une trêve de cinquante jours fut imposée aux factions. Peu à peu, il rallia les cités rivales par la force, la menace ou la persuasion. Au mois d'avril 1338, une conférence fut tenue au monastère de l'Eeckhoute entre les députés de Gand, de Bruges et d'Ypres. Trois députés furent choisis pour veiller en permanence aux intérêts communs. Au mois de mai, Artevelde parcourut avec quelques bourgeois tout le pays de Bailleul à Termonde. Partout on se laissa entraîner. Conduits par le chef hardi qu'ils s'étaient donné, les tisserands de Gand dominaient la Flandre [1].

FUITE DU COMTE DE FLANDRE.

Artevelde avait déclaré que, pour le moment, il n'y avait rien à craindre du roi de France. Philippe VI en effet, inquiet de ce qui se passait en Flandre, et d'accord avec le comte, multipliait les tentatives de rapprochement plus ou moins sincères avec les communes. Il alla jusqu'à leur permettre, en juin 1338, de garder une sorte de

1. Dans son *Histoire de Belgique* (t. II, 102-119), M. Pirenne montre que, pour comprendre l'histoire d'Artevelde, il ne faut se placer ni au point de vue flamand ou national, ni même à un point de vue exclusivement démocratique · Artevelde a eu une politique avant tout urbaine et gantoise. Nullement démocratique de sentiments, il fut poussé à se tourner vers l'Angleterre par la nécessité de sauver l'industrie gantoise, menacée de ruine à la suite de la disparition des laines anglaises. En même temps, pour assurer la prépondérance de cette même industrie, il a cherché à établir solidement l'hégémonie de Gand sur les autres communes flamandes. Il est inutile d'aller chercher plus loin.

neutralité dans la guerre qui s'ouvrait contre le roi Édouard. Mais l'intérêt poussait la Flandre du côté anglais. Il était plus facile de se passer des blés et avoines d'Artois que des laines d'Angleterre. Un instant, Artevelde espéra gagner le comte à sa politique; mais Louis de Nevers ne voulut rien entendre, et il pensa même un moment à faire tuer Artevelde. Avec l'aide des nobles *leliaerts*, il essaya de surprendre Gand, puis Bruges, mais ne réussit pas. En février 1339, désespérant de rétablir son autorité, il se réfugiait à la cour de France.

UNION COMMERCIALE DES FLAMANDS AVEC L'ANGLETERRE.

Artevelde suivait son plan avec succès. Il était parvenu à ramener la laine anglaise en Flandre. Édouard, voyant ses calculs réussir, avait accueilli les requêtes de ses amis de Gand; au commencement de février 1338, deux échevins gantois étaient allés à Louvain signer une convention préliminaire avec l'Angleterre et bientôt les premières laines étaient arrivées. Le 10 juin, cet accord préliminaire devenait un traité de commerce : il y était surtout question de l'achat des laines anglaises et de la circulation des étoffes flamandes; les bonnes villes n'y promettaient encore que la neutralité dans les guerres contre « les seigneurs de Flandre ». Mais Édouard comptait que ce n'était qu'un commencement.

En juillet 1338, il passa la mer pour aller voir ses alliés. Il s'installa à Anvers avec la reine Philippa et y dépensa beaucoup d'argent qu'il emprunta à Artevelde, au duc de Brabant et à des banquiers florentins. Mais, malgré sa générosité et sa patience avec les Flamands, les choses restèrent au même point pour cette fois.

ÉDOUARD III EN ALLEMAGNE.

Du côté de l'Allemagne le succès fut meilleur. Le retard apporté à l'ouverture des opérations militaires et la prudence d'Édouard III semblaient avoir refroidi le zèle de ses alliés. Beaucoup se montraient incertains, surtout les plus puissants. Le roi d'Angleterre, pour ramener les princes d'Empire, résolut de faire une démarche solennelle auprès de l'Empereur, qu'il alla trouver à Coblenz. Dans une cérémonie imposante, Louis de Bavière parut, portant une dalmatique de pourpre « à manière de prêtre », tout étoffée aux armes impériales, la mitre et la couronne en tête, le globe d'or en mains, assis sur un trône haut de douze degrés; en face, mais plus bas, était le siège d'Édouard III. Après la lecture de plusieurs actes impériaux l'Empereur déclara le roi d'Angleterre vicaire de l'Empire. Puis, en sa qualité de chef de toute souveraineté temporelle sur la terre, suivant la belle et vaine théorie du Moyen Age, il garantit les droits d'Édouard III à la couronne de France.

PREMIÈRE INVASION ANGLAISE.

Cependant plus d'un an s'écoula avant que le roi d'Angleterre eût rassemblé ses alliés. A la fin de septembre 1339, il mena enfin une armée disparate assiéger Cambrai, que défendait une garnison

française. De son côté le roi de France avait donné rendez-vous aux hommes d'armes à Péronne, à Bapaume, à Arras pour l'été de 1339, mais lui aussi se mit en mouvement très tard. Les opérations, commencées à l'automne, ne pouvaient durer longtemps. Édouard III, malgré les belles « apertises » de ses chevaliers, dut renoncer au siège trop difficile de Cambrai. S'étant avancé en Picardie, après trois semaines de ravages, jusqu'à Buironfosse, il se trouva en présence de l'armée française, à l'intervalle d'une demi-lieue. Il fit demander bataille pour le 21 ou le 22 octobre; mais, le 21, les troupes françaises étaient fatiguées par leur marche; le 22 était un vendredi; enfin le roi Robert de Sicile, « grand astronomien », avait écrit à Philippe pour le dissuader de la bataille. Le roi d'Angleterre n'attaqua point et s'éloigna.

ALLIANCE DÉFINITIVE DES FLAMANDS AVEC L'ANGLETERRE.

C'était un échec pour Édouard III qui avait longuement préparé cette expédition d'apparence formidable. Pour réussir, il lui avait manqué l'alliance effective des Flamands. A la fin de 1339 et aux premiers jours de 1340, il fit un grand effort pour l'obtenir. De son côté Jacques van Artevelde était conduit à l'alliance anglaise par toute sa politique antérieure et aussi par le soin de sa propre sécurité. « Souvent allait et venait jusques à Anvers visiter le roi Édouard et lui promettait qu'il le ferait seigneur de Flandre. » En même temps, aux gens des villes il « remontrait tant et de si belles raisons qu'ils étaient tout appareillés, au commandement d'Artevelde, que de servir le roi d'Angleterre en cette besogne ». Édouard III s'engageait à restituer au comté de Flandre Lille, Douai, Orchies, villes cédées à Philippe le Bel. Les Flamands « se conseillèrent à grand loisir ». Enfin Artevelde répondit en leur nom qu'ils ne pouvaient rompre les serments qui les liaient au roi de France; mais il proposait un moyen pour tout concilier : « C'est que vous veuillez, dit-il au roi d'Angle- « terre, encharger les armes de France et écarteler d'Angleterre et « vous appeler roi de France, et vous tiendrons pour roi et vous « obéirons comme au roi de France ». Édouard III eut d'abord quelques scrupules; il portait, il est vrai, le titre de roi de France, mais il n'avait pas encore osé agir en roi dans le royaume de France. Finalement, il suivit le conseil d'Artevelde.

PARLEMENT DE GAND. JANVIER 1340.

Un « parlement » fut tenu à Gand, en sa présence, à la fin de janvier 1340. On y vint de toute la Flandre. Pour la première fois, Édouard III fit acte de roi de France : il prit les armes de France écartelées d'Angleterre, scella ses actes de son sceau de France, et, de ce jour, data ses chartes de la première année de son règne en France. Trois traités furent signés : le premier accordait aux Flamands de grands avantages commerciaux et la sauvegarde du roi d'Angleterre;

le second leur concédait l'étaple des laines et un gros subside; le troisième leur promettait la réunion à leur comté de Lille, Douai, Orchies et de l'Artois, renouvelait tous les privilèges du pays et garantissait son indépendance financière et judiciaire. Pour compléter son œuvre, Artevelde organisa avec le Brabant et le Hainaut une sorte d'union fédérale des Pays-Bas. Il ne restait aux Flamands qu'un souci : l'interdit menaçait la Flandre, pays très pieux; le roi de France avait obtenu du pape « un excommuniement si grand et si horrible qu'il n'était prêtre qui osât célébrer le divin service ». Deux prélats allaient lancer la terrible sentence. Mais Édouard promit à ses alliés « qu'il leur mènerait prêtres de son pays, qui chanteraient messes en Flandre, voulût le pape ou non ». Alors, laissant à la garde de ses bons amis de Gand la reine et un fils qui venait de lui naître dans cette ville, il rentra dans son royaume.

III. — L'ÉCLUSE[1]

PRÉPARATIFS D'UNE NOUVELLE INVASION ANGLAISE.

ÉDOUARD III était retourné en Angleterre pour préparer une nouvelle campagne. Au bout de quatre mois de travail, en juin, tout était prêt. La flotte anglaise appareilla le 22 juin 1340; le lendemain, elle arrivait sans incident devant le port de l'Écluse. « Le roi d'Angleterre et les siens, qui s'en viennent tout cinglant, regardent et voient devers l'Écluse si grande quantité de vaisseaux que ce semblait droitement un bois. » C'était la flotte française.

Depuis 1337, Philippe VI avait fait autant de préparatifs sur mer que sur terre.

LA MARINE FRANÇAISE.

Les ports de l'Aunis, de la Picardie, surtout de la Normandie étaient très bien pourvus de navires et de marins. On y pouvait trouver, en ce temps où les vaisseaux de guerre ne différaient pas beaucoup des navires marchands, une flotte toute prête, bien équipée et bien montée. Personne n'était plus hardi sur mer que les Normands du Tréport, de Dieppe, de Fécamp, de Honfleur. Mais aux navires réquisitionnés, Philippe voulut ajouter une forte escadre royale de « barges » et de nefs très bien construites. L'administration navale et l'arsenal du « Clos des Galées » à Rouen furent définitivement organisés. Enfin des exilés et des aventuriers génois, castillans et autres, comme les Spinola, les Doria, les Grimaldi, les Fieschi, les Barbavera,

1. OUVRAGES A CONSULTER. Sir H. Nicolas, *A history of the Royal Navy*, 1848. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, I, 1899 (ouvrage d'une information très riche et très sûre pour l'histoire maritime de la guerre de Cent Ans). Dufourmantelle, *La Marine en France au commencement de la guerre de Cent Ans*, 1878. S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*, 1890-1893.

s'étaient engagés au service du roi de France et lui avaient amené les agiles et fines galères de la Méditerranée.

Les premières années de guerre maritime avaient été heureuses pour la France. En 1338 et 1339, Antoine Doria et Charles Grimaldi, Génois tous deux, l'amiral Hue Quiéret et le « capitaine de la mer » Béhuchet, avaient couru la Manche et poussé, le long des côtes de l'Océan, jusque dans le golfe de Gascogne. Les Iles normandes avaient été occupées et garnies d'hommes d'armes; Portsmouth, Southampton, Plymouth sur la côte anglaise, ainsi que Blaye et Bourg en Gironde, avaient été pris et pillés; Quiéret était entré dans la Tamise. En 1339, les Normands avaient même projeté une nouvelle conquête de l'Angleterre. Tout avait été convenu à une réunion des États du duché, avant Pâques, à Rouen. Les Normands se partageaient d'avance la conquête. « Rien ne fut mené à effet »; mais les armements qui avaient été commencés, permirent de mettre à la mer en 1340 la plus belle flotte française qu'on eût encore vue.

Au début de la campagne, toutes les forces maritimes du roi de France avaient été concentrées dans la Manche. Philippe VI avait ordonné à Quiéret et à Béhuchet de ne pas laisser le roi d'Angleterre prendre pied en France, et, « si par leur coulpe les decevait, il les ferait mourir de male mort ». Les marins normands et génois n'avaient cessé de croiser devant les ports anglais, de Douvres à Plymouth. Édouard avait passé pourtant. A l'annonce de son arrivée, Quiéret, Béhuchet et le Génois Barbavera cinglèrent à l'Écluse pour empêcher le débarquement.

LA BATAILLE DE L'ÉCLUSE 24 JUIN 1340.

Les Français avaient deux cent deux bâtiments montés par plus de vingt mille hommes; dix-sept ports normands avaient à eux seuls fourni cent soixante navires. Mais l'ancien trésorier Béhuchet, improvisé marin depuis deux ans, petit homme ardent et cupide, avait mal recruté les équipages. Contre cette flotte, Édouard III amenait deux cent cinquante navires, onze mille archers et quatre mille hommes d'armes. Les chefs français, qui ne s'entendaient point, laissèrent leur adversaire prendre les plus heureuses dispositions et restèrent entassés dans une sorte de cul-de-sac. Les bons conseils du Génois Barbavera ne servirent de rien; comme il n'avait avec lui que quatre galères, on le laissa prendre le large sans l'écouter. Dans la bataille, livrée le 24 juin, le roi d'Angleterre paya de sa personne, monté sur un grand navire qui portait bannière aux armes de France et d'Angleterre et, au mât d'amont, une couronne d'or resplendissant au soleil. La mêlée dura de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Vers la fin de la journée, l'arrivée de renforts flamands, improvisés à la nouvelle de la bataille, donna la victoire aux Anglais. Les vainqueurs

LA BATAILLE DE L'ÉCLUSE



L'EMBARQUEMENT DU ROI POUR LA BATAILLE DE L'ÉCLUSE.

Miniature des Grandes Chroniques de France *(XVe siècle). A gauche, le roi s'avance à cheval; manteau bleu doublé d'hermine. Navire à un seul mât, non ponté, avec un château d'avant, un château d'arrière et une dunette. — Bibl. Nat., ms. fr. 6465.*

Cl Hachette et Cie.

ne perdirent pas moins de dix mille hommes. Du côté des Français, le désastre fut immense; une trentaine de navires seulement échappèrent; vingt mille hommes furent tués ou faits prisonniers. Quiéret périt dans le combat; Béhuchet fut pris après s'être bien défendu. Une légende normande raconte que le soir de la bataille, il répondit aux insultes du roi d'Angleterre par un soufflet; ce qui est certain, c'est qu'il fut attaché à une poulie et pendu à un mât.

CAMPAGNE SUR TERRE.

Philippe VI n'avait plus qu'à défendre son royaume sur terre. Soixante mille Flamands s'armaient pour se joindre aux Anglais. Le danger paraissait très grand. Or, de tout cela, il ne résulta rien. Le siège de Tournai, dirigé par Édouard III, Artevelde et le duc de Brabant, fut levé par eux au bout de deux mois. Édouard proposa diverses formes de cartel à Philippe; mais il ne voulait risquer en combat singulier que le royaume de France qu'il ne possédait pas, et Philippe VI entendait jouer royaume contre royaume, ce qui fut refusé. A ce moment une sainte femme, la comtesse de Hainaut, apparentée aux deux rois, sortit de son cloître pour négocier une trêve.

TRÊVE D'ESPLECHIN, 25 SEPTEMBRE 1340.

Édouard III la laissa faire : les Français avaient l'avantage en Guyenne, et les Écossais venaient de se soulever; il était sans ressources, insolvable; quant aux Flamands, le travail les rappelait chez eux. Dans les négociations, Artevelde exigea qu'ils fussent formellement couverts par le traité. Le 25 septembre, une trêve d'un an fut enfin signée dans une chapelle voisine d'Esplechin. Un congrès tenu peu après à Arras ne put faire de cette trêve une paix définitive. Jusque-là du moins le royaume de France n'avait pas été entamé.

IV. — LA SUCCESSION DE BRETAGNE[1]

LA QUESTION DE DROIT.

A peine la première trêve venait-elle d'être signée, qu'une autre guerre éclatait en Bretagne, qui, dès son début, se confondit avec la grande lutte franco-anglaise, l'étendit et la compliqua.

Le duc de Bretagne Jean III, en revenant de la guerre de Flandre, mourut à Caen le 30 avril 1341. Il n'avait pas d'enfant légitime. De ses deux frères, l'aîné, Gui, était mort depuis six ans, laissant une fille, Jeanne de Penthièvre, la Boiteuse, mariée à Charles de Blois, neveu du roi de France. L'autre frère était Jean de Bretagne, comte de Montfort-l'Amauri. La succession fut disputée entre la nièce et

1. SOURCES. D. Morice et D. Taillandier, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, I, 1742. Voir d'autre part les chroniques énumérées au début du chapitre.

OUVRAGES A CONSULTER. S. Luce, *La Jeunesse de Bertrand Du Guesclin*, 1876. D. Plaine, *La Guerre de la succession de Bretagne*, 1886. De la Borderie, *Etudes historiques bretonnes*, 1888, et surtout *Histoire de Bretagne*, III, 1899.

l'oncle. Le point en litige n'était pas la capacité des femmes à hériter ni le droit de représentation; l'un et l'autre étaient admis par la coutume de Bretagne. Mais Jean de Montfort prétendit que, le duché de Bretagne étant fief et pairie du royaume, la succession n'y pouvait être régie par d'autres règles que celles du fief dominant, la France, où n'étaient admises ni la capacité des femmes ni la représentation; il alléguait l'exemple d'un autre duché-pairie, la Bourgogne[1], et même celui du peuple de Dieu et de ses coutumes qui étaient d'origine divine. L'histoire de Bretagne ne fournissait aucun précédent. Ni les évêques ni les barons de Bretagne ni les jurisconsultes du temps ne purent résoudre le problème. Dans cette obscurité, chacun des prétendants crut très sincèrement à la valeur de son droit. Tous deux s'adressèrent au roi de France, non pour le faire juge en un procès, mais pour requérir, chacun de son côté, la réception de leur hommage.

L'HÉRITAGE DE BRETAGNE.

L'héritage disputé était la Bretagne tout entière, plus la vicomté de Limoges et plusieurs seigneuries peu importantes. La Bretagne[2] était, dans l'ancienne France, un pays à part, ayant des mœurs, un langage, une histoire à lui. Le sol y était âpre et maigre, la race vaillante, pieuse et poétique. La féodalité bretonne, très nombreuse, avait le goût du mouvement, des aventures et du pillage, avec des qualités très touchantes de loyalisme et de simplicité. On a comparé la Bretagne à l'Écosse : les deux pays se ressemblent en effet par plus d'un trait; la race y est la même, et comme l'Écosse, la Bretagne est divisée en deux parties distinctes. Il y avait une Bretagne française, le pays des « Gallos », comprenant les diocèses de Rennes, Nantes, Dol, Saint-Malo et une partie de Saint-Brieuc, — et une Bretagne bretonnante, comprenant les diocèses de Tréguier, de Léon, de Cornouaille et de Vannes, et parlant la vieille langue celtique rapportée jadis en Armorique par les émigrés de la Grande-Bretagne.

Jean de Montfort eut pour lui la Bretagne bretonnante; la Bretagne française prit parti pour Charles de Blois, prince français qu'allait soutenir le roi de France.

JEAN DE MONTFORT A NANTES.

Les préférences du roi de France allaient en effet naturellement à son neveu Charles de Blois. Jean de Montfort, pour forcer son suzerain à recevoir son hommage, voulut le mettre en présence du fait accompli. Aussitôt Jean III enseveli, il se rendit, avec sa femme Jeanne de Flandre, à Nantes, « qui est la clé et la souveraine cité de

1. En 1272, Hugues IV avait eu pour successeur, non la fille de son fils aîné déjà décédé, mais son troisième enfant, Robert.
2. Voir *Histoire de France*, t. II, 2e partie, p. 65 et 299.

Bretagne ». Il y convoqua les évêques, barons et conseils des bonnes villes à une cour plénière. Puis comme il lui fallait de l'argent, il fit, en attendant la réunion de la cour, une courte chevauchée à Limoges. Au château, Jean III avait caché un trésor, « car ce fut un sire de bon gouvernement et de grande épargne »; Montfort s'en empara.

IL PREND POSSESSION DU DUCHÉ.

De retour à Nantes, il y trouva beaucoup de bourgeois, mais à peine quelques barons et pas un évêque. Jean et la comtesse sa femme en furent « moult pensieux et émerveillés et tout mélancolieux » Quelques puissants seigneurs cependant, Hervé de Léon, Geofroi de Malestroit, Tangui du Chastel, Henri de Kaër, Yves de Trésiguidi, Alain de Kerlévenan, prirent parti, dès ce moment, pour les Montfort. Jean réunit des hommes d'armes, qu'il paya avec le trésor de Limoges, et partit à la conquête du duché, espérant le gagner « par force ou par amour ». Il prit ou se fit livrer dix-sept places importantes comme Rennes, Vannes, Aurai, Hennebont, Quimper, Brest, Saint-Brieuc, Dinan. De mai à juillet 1341, il s'était emparé, sinon du duché tout entier, au moins de tout le domaine ducal. Alors il se fit appeler duc de Bretagne et « enchargea les pleines armes de Bretagne ». Puis avec vingt chevaliers, il partit pour l'Angleterre.

JEAN DE MONTFORT EN ANGLETERRE.

Montfort trouva le roi à Windsor, au mois de juillet 1341. Sur les propositions qu'il apportait, Édouard III consulta Robert d'Artois et son conseil. Mais, comme dit Froissart, « le conseil ne fut pas long » Le roi « regarda et imagina que sa guerre au roi de France en serait grandement embellie et qu'il ne pouvait avoir plus belle entrée au royaume ni plus profitable que par Bretagne ». Il promit donc à Jean de Montfort son assistance. On ne saurait affirmer que Montfort ait prêté l'hommage au roi d'Angleterre; mais après qu'il fut retourné à Nantes chargé de superbes cadeaux, il reçut d'Édouard III, le 24 septembre, le comté de Richmond, au Nord-Ouest de l'Angleterre.

CHARLES DE BLOIS.

Il manquait à Montfort le concours de presque toute la haute féodalité bretonne : les principaux seigneurs, Clisson, Quintin, Beaumanoir, Tournemine, Laval, Ancenis, Lohéac, Kergorlai, Rohan, Avaugour, Retz, lui avaient refusé l'hommage. Beaucoup s'absentèrent « et s'en allèrent, les aucuns en Grenade, les autres Outremer ou en Prusse ». Les plus considérables allèrent trouver Charles de Blois.

Charles de Blois est une des curieuses figures du siècle. Il inspirait à ses partisans une fidélité qui ressemblait à un culte : c'était en effet un saint. Dans son enfance, il n'avait lu que des livres de piété. « Il ne fait que rêvasser sur ses bouquins, disait son père; il faudra que je les lui enlève. » Il savait par cœur la Légende dorée; dans sa captivité, il écrira la vie de saint Yves. Sa femme couchait

sur un lit et lui, à côté, sur la paille. Il portait un cilice et mettait des cailloux dans ses chaussures. Un jour, dit-on, à Quimper, sa prière retarda la marée. Un autre jour, dans la campagne couverte de neige, il marcha deux lieues, de la Roche Derrien à Tréguier, pieds nus, en chemise, portant la châsse de saint Yves ; le peuple jetait ses vêtements sous les pieds du bon duc[1]. Tout le clergé breton fut pour lui, surtout les Frères Mineurs. Au reste, c'était un vaillant chevalier et un ennemi très loyal. « Mon adversaire, aurait-il dit, croit à son bon droit comme je crois au mien; il défend sa cause et moi la mienne. D'ailleurs Jean de Montfort est du sang de Bretagne. Tout déshonneur qu'on lui ferait, m'atteindrait moi-même. »

APPEL DE CHARLES AU ROI DE FRANCE.

Lorsque les seigneurs bretons, qui s'étaient ralliés à sa cause, lui eurent remontré l'état du duché, « si fut tout pensieux »; puis il dit : « Beaux seigneurs, grand merci de ce que vous êtes venus devers « moi et m'avez conté de cette besogne. Nous irons devers le roi mon « seigneur, si l'en informerons pleinement et sur ce il en aura bon « avis ». Le roi remit la décision de l'affaire à la Cour des pairs séant au Parlement. Montfort, ajourné, arriva avec plus de trois cents chevaux. Le lendemain même de son entrée, il y eut réunion solennelle au Palais. Le roi et les seigneurs se tenaient « en une grande chambre toute parée et couverte de tapisseries, moult belle et moult riche. — « Comte de Montfort, dit le roi, je m'émerveille grandement « pourquoi ni comment vous avez osé entreprendre de votre volonté « le duché de Bretagne où vous n'avez nul droit, car il y a plus pro- « chain que vous, que voulez déshériter. Et pour vous mieux « efforcer, vous êtes allé à notre adversaire le roi d'Angleterre, et « l'avez de lui relevé et fait féauté et hommage, ainsi qu'on nous a « dit. » Le comte nia qu'il eût prêté hommage à Édouard III et voulut soutenir son droit. Le roi le fit taire et lui commanda de rester quinze jours à Paris pour attendre le jugement des pairs. Le soir même Montfort, déguisé en ménestrel, sortait de Paris et regagnait Nantes.

ARRÊT DE CONFLANS, 7 SEPTEMBRE 1341.

Les pairs, réunis à Conflans, instruisirent soigneusement l'affaire. Attaques, défenses, répliques se succédèrent; une commission fut confiée à deux évêques pour enquérir sur le droit de succession en Bretagne. Montfort, malgré son absence, fit intervenir près de cent témoins qui invoquèrent les coutumes de Paris, d'Orléans, de Guines et autres lieux, et non de Bretagne. L'arrêt de Conflans du 7 septembre 1341 reconnut le droit de Charles de Blois à prêter hommage.

1. S. Luce, *La Jeunesse de Bertrand du Guesclin*, p. 38-41.

UNE ARMÉE FRANÇAISE EN BRETAGNE.

L'arrêt rendu et l'hommage prêté, le roi engagea le nouveau duc de Bretagne à réunir au plus vite ses partisans et promit de lui envoyer son fils aîné, Jean de Normandie, pour conduire l'expédition d'accord avec lui. Rendez-vous fut donné aux hommes d'armes à Angers, où l'armée se réunit aux premiers jours d'octobre. De là, elle gagna Ancenis, par où elle entra en Bretagne; elle comptait cinq mille hommes d'armes et douze mille Génois.

JEAN DE MONTFORT ENTRE LES MAINS DU ROI DE FRANCE.

Jean de Montfort s'était enfermé dans Nantes « bonne cité, forte, bien fermée et bien pourvue de toutes pourvoyances et d'artillerie ». Il pensait qu'il n'avait rien à redouter d'un siège, qui serait « commencé trop sur l'hiver », et croyait que la Loire empêcherait l'investissement complet. Mais, après avoir pris quelques châteaux sur la Loire au-dessous d'Ancenis, Charles de Blois et le duc de Normandie commencèrent l'attaque de Nantes vers la Toussaint. Avant le 21 novembre, la place était rendue, et Jean de Montfort, à la suite de conventions assez obscures, resta aux mains de ses ennemis. Il fut mené au roi de France, qui le fit enfermer à Paris, « et n'espérait pas à jamais être délivré de ce danger ». Les vainqueurs entrèrent à Nantes, « à grande solennité et grand'foison de trompes, de trompettes et de claironciaux ». Charles de Blois y tint cour plénière; les fêtes durèrent quatre jours; on y vit les plus puissants barons du duché. Puis le duc de Normandie et son armée se retirèrent. C'était trop tôt, comme le dit justement Froissart : « Car s'ils se fussent là hivernés, et eussent laissé lors gens convenir et chevaucher sur le pays, ils eussent petit à petit racquis le pays et ôté le cœur et les opinions de ceux et de celles qui tenaient à bonne la querelle au comte de Monfort. Et pour ce que rien n'en fut fait, s'élevèrent les guerres en Bretagne. »

V. — LA GUERRE DE BRETAGNE

CARACTÈRE GÉNÉRAL.

LA guerre de Bretagne devait se prolonger pendant près de vingt-trois ans; elle fut très confuse. Ce qui explique cette durée et cette confusion, c'est l'absence presque continue des deux prétendants qui devaient conduire la guerre. En vingt-trois ans, les Montfort, — Jean Ier, sa femme Jeanne de Flandre, son fils Jean II — ne furent présents sur le théâtre des opérations que quatre ans et trois mois. Charles de Blois, fait prisonnier en juin 1347, resta en Angleterre jusqu'au mois d'août 1356; il ne put reprendre les armes qu'à partir de 1362, si bien qu'il ne commanda que durant huit années. La guerre de Bretagne se fit donc quinze ans sans Charles de Blois

et dix-neuf ans sans Montfort. Leurs partisans, restés sans chefs, ne furent point tentés de terminer la querelle par des coups décisifs : la guerre était leur métier et leur passe-temps.

LA COMTESSE DE MONTFORT.

Lorsque Jean de Montfort eut été fait prisonnier, son fils n'avait que deux ans ; sa femme, Jeanne de Flandre, se mit à la tête du parti qui se croyait perdu. C'était, dit Froissart, une femme à cœur d'homme et de lion. A la nouvelle de la capitulation de Nantes, elle « prit le frein aux dents sans se laisser nullement ébahir »; elle réunit ses partisans et « leur remontra en pleurant la fraude, la trahison et mauvaiseté qu'on avait faites à son mari ». Tous ceux qui étaient là, eurent « grand'pitié de la dame et de l'enfant et la réconfortaient ». Puis elle alla mettre en état ses forteresses. Comme le roi d'Angleterre préparait lentement le secours qu'il avait promis à Jean de Montfort, elle lui envoya Amauri de Clisson, tuteur et gardien de son fils. Pour décider Édouard III, elle le reconnut comme roi de France et se déclara prête à lui faire hommage. Enfin elle se posta en pleine Bretagne bretonnante, à Hennebont sur le Blavet.

SIÈGE D'HENNEBONT.

Au printemps de 1342, Charles de Blois reprit l'offensive. Dans une première expédition rapide et mêlée d'exploits extraordinaires, il s'empara de Rennes et assiégea Hennebont. Ce siège fut un des épisodes héroïques de la guerre. La comtesse de Montfort, tout armée, « chevauchait de rue en rue par la ville et semonçait ses gens de bien défendre. Et faisait les femmes de la ville, dames et autres, défaire les chaussées et porter les pierres aux créneaux pour jeter aux ennemis. » Elle entraînait les chevaliers à tenter « de merveilleux et outrageux faits d'armes ». Un jour, avec trois cents hommes d'armes, elle sortit par une fausse poterne, et, par des voies couvertes, alla mettre le feu au camp de Charles de Blois, puis courut au château d'Aurai à six lieues de là. Les habitants d'Hennebont furent « en grand frisson et émoi de ce que la dame ni nul de ses compagnons ne retournait ». Cinq jours après, elle revenait au jour levant, trompait les assiégeants par une feinte et rentrait dans la ville. Et disaient les seigneurs entre eux « que le diable portait cette comtesse ».

ARRIVÉE DES SECOURS ANGLAIS.

Cependant les assiégés commençaient à désespérer. Jeanne laissa quelques-uns de ses partisans négocier une capitulation; mais, des hautes tours du château, elle regardait « en grande angoisse de cœur » si quelque voile anglaise ne paraissait pas sur la ligne sinueuse du Blavet. Un jour, « avint que la comtesse était levée moult matin et était montée au plus haut d'une tour du château, et regardait en la mer par une petite fenêtre, et vit flamboyer grand' foison de voiles et de nefs, et c'était le navire d'Angleterre qui venait. Si commença à crier et à faire grande joie et disait tant qu'elle pou-

vait : « Je vois venir secours, beau Dieu! que j'ai tant désiré ». Amauri de Clisson, qui avait été retardé par une tempête et toute sorte de tribulations, amenait trois cents hommes d'armes et deux mille archers anglais. Charles de Blois leva le siège d'Hennebont vers la fin de juin 1342, mais s'établit fortement dans Aurai, dans Vannes et dans d'autres places importantes.

CAMPAGNE D'ÉDOUARD III.

Durant l'été, deux nouvelles expéditions anglaises débarquèrent. Parmi les chefs était Robert d'Artois. Devant Vannes, il fut grièvement blessé, mourut quelques jours après et fut enseveli à Londres. Enfin arriva Edouard III, qu'avait retenu la rentrée en Écosse de David Bruce et la guerre qui s'en était suivie. Comme la trêve d'Esplechin, qui avait été renouvelée à Arras, était expirée sur ces entrefaites, c'est en Bretagne que recommençait la guerre franco-anglaise. Débarqué à la fin d'octobre 1342, avec près de treize mille hommes, le roi d'Angleterre s'avança au cœur de la Bretagne et alla assiéger Vannes, pendant que des détachements de son armée attaquaient Dinan, Rennes, Redon, Nantes.

Une armée s'était réunie dans l'Anjou et le Maine sous les ordres du duc de Normandie. Dans la seconde moitié de décembre, cinquante mille hommes entraient en Bretagne, reprenaient Redon et Ploërmel et arrivaient à Vannes qu'Édouard III tenait toujours assiégée. Le roi de France rejoignit alors son fils. Les avant-postes se touchaient. Mais la saison était mauvaise; « nuit et jour il pleuvait si uniment, qu'on ne pouvait loger aux champs »; Édouard III manquait d'hommes, de chevaux, d'argent et de vivres; des escadres françaises croisaient sur les côtes.

TRÊVE DE MALESTROIT, 19 JANVIER 1343.

Deux cardinaux, envoyés par le pape pour réconcilier les deux rois, imposèrent leur intervention. Une trêve de trois ans fut signée à Malestroit, le 19 janvier 1343. Montfort fut délivré, mais sous condition de ne pas rentrer en Bretagne. Le roi d'Angleterre s'en retourna chez lui, emmenant la comtesse de Montfort et son jeune fils.

SITUATION GÉNÉRALE DES PARTIS.

La première partie de la guerre de Bretagne, la plus animée, est finie. Charles de Blois gardait Rennes et Nantes, la Bretagne française, et dominait dans la Haute-Bretagne. Les Montfort étaient maîtres du Léon, de la Cornouaille et de presque toute la Basse-Bretagne. Ces positions seront en général conservées de part et d'autre jusqu'à la fin de la guerre. Les sièges, les escarmouches, les combats singuliers se succéderont sans lien et comme au hasard. « On semble être en présence d'épisodes isolés, découpés dans une Iliade inconnue, dont le récit principal a péri [1] »

1. De la Borderie, *Etudes bretonnes*, 2e série, p. 134.

CHAPITRE IV

CRÉCI ET CALAIS[1]

I. LA FIN D'ARTEVELDE. — II. REPRISE DE LA GUERRE. — III. CRÉCI. — IV. CALAIS.

I. — LA FIN D'ARTEVELDE[2]

L'EMPEREUR RENONCE A L'ALLIANCE ANGLAISE.

DURANT les trêves, il se fit de grands changements dans la situation politique. Le conflit entre la France et l'Angleterre, au lieu de s'étendre, comme on aurait pu le croire, se restreignit aux deux royaumes. L'Empire se retira d'une lutte où il n'avait ni profit ni intérêt : les grandes chevauchées de 1339 et de 1340 n'avaient rien donné; les princes allemands n'avaient pu rançonner les gras pays de France. L'empereur Louis de Bavière fit sa paix avec le roi Philippe; il s'engagea à relever le roi d'Angleterre de la dignité de vicaire impérial; le roi de France promit de traiter l'Empereur en allié et de le réconcilier avec le pape. Le 15 mars 1341, ces « convenances » étaient arrêtées à Vincennes; le vicariat impérial fut révoqué le 25 avril 1341. Les archevêques de Mayence et de Trèves suivirent l'exemple de l'Empereur. Les ducs de Brabant et de Gueldre, le marquis de Juliers prorogèrent de très bonne grâce leurs trêves avec le roi de France, et les Anglais s'en plaignirent avec amertume.

AGITATION EN FLANDRE.

En Flandre disparaît le plus solide appui de l'alliance anglaise; Jacques van Artevelde succomba à la suite de troubles provoqués ou du moins fomentés par la politique du roi de France, qui trouva des complices dans les ambitions et les haines locales. Pendant l'accalmie

1. Voir les sources et ouvrages indiqués au chapitre précédent, p. 34. Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion anglaise*, Bulletin historique et philologique, 1897.

2. OUVRAGES A CONSULTER. A. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France et de l'Allemagne de 1292 à 1378*, 1882. Deprez, *Les Préliminaires de la Guerre de Cent Ans*, 1902.

des années 1340 à 1344, les jalousies et les factions s'étaient réveillées dans le comté. La domination d'Artevelde était rude; il vivait comme un prince, entouré d'hommes d'armes, menant grand train, ami des rois et des ducs; il avait fait embellir son hôtel et marié ses filles à de riches seigneurs. Le petit peuple, les tisserands surtout, excités par le doyen du métier, Gérard Denis, qui visait à supplanter Artevelde, lui reprochaient de gaspiller l'argent qu'il recevait pour les affaires communes. Le comte de Flandre, Louis de Nevers, rentré dans sa terre, faisait aux Flamands les offres les plus tentantes. Le duc de Brabant tentait d'endoctriner les députés des villes. De 1342 à 1345, on sent l'agitation partout. Les habitants de Poperinghen et de Langemark se soulèvent contre Gand et Ypres, et une guerre locale éclate. Termonde ouvre ses portes au comte. Une prise d'armes est préparée à Ardenbourg et à Audenarde. Un bourgeois de Gand accuse Artevelde d'excès de pouvoir et s'insurge avec ses amis; mais Artevelde avait avec lui les bannières de seize métiers, et les magistrats intervinrent; ses ennemis furent bannis. Cependant tout le pays demeurait troublé, et depuis 1343, à cause de la reprise prochaine des hostilités, le commerce flamand était encore une fois menacé; les débouchés se fermaient. A Gand, les foulons organisèrent une grève et se battirent avec les tisserands; ils furent vaincus; leur doyen et cinquante foulons furent tués le 2 mai 1345, dans la journée du « Mauvais lundi ».

PROJET D'ARTEVELDE.

Ainsi menacé, Artevelde semble avoir projeté la déchéance du comte de Flandre et de sa maison pour donner le comté de Flandre au prince de Galles, fils d'Édouard III. Mais c'était là, selon les idées du temps, la plus grande des forfaitures. Pourquoi dépouiller le fils de Louis de Nevers? N'était-il pas élevé à Gand au milieu des vrais Flamands qui le surveillaient? Car ils « gardaient Louis le jeune fils, et disaient qu'ils le nourriraient à leur manière, et serait mieux abreuvé des conditions flamandes que son père ».

DERNIÈRE ENTREVUE AVEC ÉDOUARD III.

Pour s'entendre avec Artevelde et peut-être pour le protéger, Édouard III, dans les premiers jours de juillet 1345, arriva avec une flotte à l'Écluse. Artevelde alla l'y retrouver et les députés des villes s'y présentèrent également. On ne sait ce qui fut dit sur la grande nef royale qu'Édouard ne quitta point; mais Artevelde, quand il rentra à Gand à la fin de juillet, trouva la ville très agitée. Des bandes anglaises étaient signalées aux environs et le peuple s'en inquiétait.

MORT D'ARTEVELDE.

Dès son retour, une foule de tisserands se rendit à l'hôtel d'Artevelde, « et l'environnèrent devant et derrière et montrèrent que de force ils voulaient entrer dedans ». Artevelde parut à une fenêtre; ils lui ordonnèrent de descendre : « Et si j'étais là, demanda-t-il, que voudriez-vous dire? — Nous voulons que tu nous rendes compte du

« grand trésor de Flandre que tu as eu et levé depuis sept ans à ta « volonté et nous dire quelle chose tu en as faite ni où tu l'as mis. » Artevelde leur donna rendez-vous au troisième jour suivant, promettant de s'expliquer devant tout le peuple. Les assaillants lui refusèrent ce délai. Alors il annonça qu'il descendait; mais au lieu de se montrer dans la rue, il essaya de passer par les écuries pour gagner le couvent des Mineurs. « Donc s'éleva grand tumulte entre eux et rompirent de force les huis et passèrent tout outre et vinrent en l'étable et trouvèrent Jacquemon d'Artevelde, qui s'ordonnait pour monter et aller sa voie. Tantôt de fait ils l'assaillirent et lui donna [Thomas] Denis le premier coup de hache en la tête, par quoi il l'abattit. » Édouard III, aussitôt qu'il apprit cette mort tragique, reprit la mer. Pour lui la perte était grande.

II. — REPRISE DE LA GUERRE[1]

VIOLENCES ROYALES.

PHILIPPE VI ne fit rien pour éviter le renouvellement des hostilités. Il se montrait à ce moment-là « bien hâtif homme », se laissant « trop légèrement informer », docile surtout aux passions de sa femme qui « faisait détruire ceux qui contre son plaisir allaient ». Des procédures et des exécutions se succédèrent de 1343 à 1345. Le sire de Clisson, riche baron de Bretagne, du parti de Charles de Blois, fut appréhendé dans une joute à Paris, vaguement accusé de trahison, jugé en dehors de toute forme régulière et décapité aux Halles le 2 août 1343; sa tête fut exposée sur les murs de Nantes. Sa femme, Jeanne de Belleville, prit alors les armes et fit la guerre en Bretagne contre les partisans du roi de France. Des chevaliers et écuyers du parti de Montfort furent également saisis et exécutés le 29 novembre 1343. L'année suivante un autre Breton, maître d'hôtel du roi, Henri de Malestroit, fut condamné et torturé à Paris. En Normandie, Godefroi d'Harcourt, sire de Saint-Sauveur, « grand banneret et de grand lignage », un homme d'autrefois, à l'esprit très féodal, violent, aventureux, fut poursuivi pour avoir fait guerre privée à un de ses voisins malgré la défense formelle du roi. On racontait qu'il voulait se faire duc de Normandie sous la suzeraineté du roi d'Angleterre. Trois seigneurs normands, ses complices, condamnés le 31 mars 1344, furent décapités sans avoir été entendus. Godefroi d'Harcourt avait fui dès le mois de mai 1343 dans ses terres de Brabant.

1. OUVRAGES A CONSULTER. De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, III, 1899. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1867. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, IX, 1885.

Banni, privé de ses biens, qui furent distribués à d'autres, il se tourna en 1345 vers Édouard III et lui fit hommage.

LA GUERRE EN BRETAGNE.

Il semble bien que Philippe VI, et, après lui, son fils et son petit-fils aient toujours eu à redouter des trahisons, auxquelles donnait prétexte la contestation de leurs droits à la couronne. Ainsi s'explique sans doute la violence de certains actes des deux premiers Valois. Quoi qu'il en soit, les exécutions ordonnées par Philippe VI eurent les plus fâcheuses conséquences. La trêve de Malestroit — de janvier 1343 — avait été conclue pour trois ans. Mais, dès 1344, les hostilités reprirent en Bretagne. Au printemps de l'année suivante, à la prière du parti de Montfort, Édouard III envoyait le comte de Northampton avec une armée. Le retour dans le duché, puis la mort de Jean de Montfort (26 septembre 1345) ne changèrent rien à cette lutte monotone et disséminée. Montfort laissait un fils que le roi d'Angleterre se chargea d'élever, tandis que Jeanne de Montfort, qui paraît être devenue folle, était gardée dans un château du Yorkshire.

EN GUYENNE.

En Guyenne, depuis le commencement de la guerre en 1337, les Français avaient pris un grand nombre de places autour de Bordeaux et y avaient mis garnison. A l'automne de 1344, en prévision de la reprise prochaine des hostilités, le duc de Normandie, fils aîné du roi, parcourut la vallée de la Garonne, organisa la défense des places fortes et s'efforça de rallier la noblesse méridionale. Édouard, de son côté, renonçant à ses projets d'invasion par le Nord, portait désormais son attention sur la Guyenne : il flattait les villes et les seigneurs; il félicitait les communes de leur dévouement, renouvelait et augmentait leurs privilèges. Les gages des hommes d'armes étaient payés avec régularité aux seigneurs gascons toujours avides d'argent; enfin des troupes et des chefs arrivaient d'Angleterre dans les derniers mois de 1344. Le pape, voyant la paix fort compromise, se répandait en doléances inutiles. Édouard III, le 26 mai 1345, prenant prétexte des affaires de Bretagne, annonce à Clément VI que toute espérance d'entente est perdue et que, par représailles contre d'injustes exécutions, il défie dans les formes Philippe de Valois.

CHEVAUCHÉE DU COMTE DE DERBY.

Le comte de Derby, envoyé par Édouard III pour conduire la guerre de Guyenne, débarqua à Bayonne vers le 25 juillet 1345. Très rapidement, tandis que ses archers chassaient devant eux les hommes d'armes français, il prit Bourg, Bergerac et Auberoche. En voulant reconquérir cette place, les Français furent battus et firent de très grosses pertes. Les Anglais, en plein hiver, au mois de décembre, poussèrent jusqu'à Angoulême et y entrèrent. A en croire les historiens anglais, ils s'emparèrent de quarante, cinquante et même deux cent cinquante places fortes.

LE DUC DE NORMANDIE DEVANT AIGUILLON.

Les opérations, arrêtées en décembre, reprirent activement dès le mois de mars 1346. Cette fois les Français firent un grand effort. Une belle armée se réunit en Poitou sous les ordres du duc de Normandie. Près de cinquante mille hommes vont assiéger les Anglais dans Aiguillon, au confluent du Lot et de la Garonne, dans les premiers jours d'avril. Le chroniqueur liégeois, Jean le Bel, compare l'attaque de cette place aux sièges les plus fameux racontés dans les histoires d'Alexandre, de Charlemagne et de Godefroi de Bouillon. Les assiégeants attaquèrent par eau et par terre; leur armée était divisée en quatre corps qui se relayaient de telle sorte que les Anglais n'eussent aucun répit; de grands engins furent mis en batterie. Tout ce grand effort fut inutile : l'armée du duc de Normandie se retira le 20 août 1346, sans avoir remporté le moindre succès, à la nouvelle qu'Édouard III envahissait le royaume par la Normandie. Avant qu'elle fût partie, le comte de Derby avait repris l'offensive. Il pénétra jusqu'en Saintonge et en Poitou, tout « en ravissant hommes et femmes sans nombre ». Il s'empara « sans bataille et sans labeur » de Saint-Jean d'Angéli, Lusignan, Poitiers, Saint-Maixent, « car chacun fuyait devant lui ». Il écrivait en Angleterre : « Et avons des bonnes villes et châteaux qui nous sont rendus entour. Et ainsi avons fait une belle chevauchée, la Dieu merci ! » Mais, si heureuses qu'aient été ces campagnes, Édouard III faisait mieux encore au Nord du royaume.

III. — CRÉCI[1]

NOUVELLE INVASION ANGLAISE.

CE n'était point par le Nord que le roi Édouard avait résolu d'attaquer. Le 7 juillet, mille navires réunis à Portsmouth avaient mis à la voile pour Bordeaux, où le comte de Derby demandait des troupes fraîches. Le vent les avait jetés sur la côte de Cornouailles d'où ils retournèrent à leur point de départ. Alors Édouard décida « de prendre terre là où Dieu lui donnerait la grâce » c'est-à-dire, comme les vents l'indiquaient, sur les côtes de la Manche du côté de la Normandie. Froissart dit que ce méchant conseil fut donné au roi d'Angleterre par Godefroi d'Harcourt.

LES ANGLAIS EN NORMANDIE.

Partie le 11 juillet, la flotte arriva par un très beau temps, le 12 juillet, en face de Saint-Vaast-la-Hougue. L'armée anglaise était plus solide que nombreuse : malgré les exagérations des chroniqueurs, elle

1. OUVRAGES A CONSULTER : Prentout, *La Prise de Caen*, Mémoires de l'Académie de Caen, 1904. Wrotesley, *Crecy and Calais*, 1898. Czeppan, *Die Schlacht bei Crécy*, 1906.

n'avait guère plus de vingt mille hommes. Elle bouscula un corps français qui était sur la plage et ne rencontra aucune résistance sérieuse. « Les gens d'armes du pays se sont retraits aux châteaux et aux villes de force, et les communes de la terre viennent tout plein à l'obéissance notre seigneur le roi », écrit l'archevêque de Stratford. Après un repos de six jours, qui permit à la « vitaille » d'arriver, l'armée se mit en marche en trois « batailles ». Godefroi d'Harcourt se faisait « guideur, conduiseur et gouverneur de l'ost du roi Édouard » à travers ce pays plantureux, où la moisson s'annonçait très belle. Les Anglais n'épargnaient rien sur leur passage. A Valognes, à Carentan, à Saint-Lô, « qui avait très grande draperie et grosse et grand'foison de bourgeois », ils brûlèrent presque tout.

PRISE DE CAEN.

Le mardi 20 juillet, Édouard III arriva devant Caen. La ville était « pleine de très grande richesse, de draperie et de toutes marchandises, de riches bourgeois et de nobles dames et de moult belles églises ». Sauf Londres, il n'existait pas en Angleterre de ville aussi belle ni aussi « grosse ». Caen avait un château, mais point d'enceinte continue; la ville était seulement protégée en partie par les canaux de l'Odon et de l'Orne. Édouard III fit offrir aux habitants les conditions les plus avantageuses; « mais ceux de Caen lui contredirent tous d'une volonté et d'un courage, en disant qu'au roi d'Angleterre ils n'obéiraient point ». Cinq à six cents hommes d'armes défendaient la ville même, tandis que le reste gardait le château; mais les habitants étaient décidés à combattre, et les femmes apportaient du vin aux hommes, « afin qu'ils fussent plus forts ». La résistance dura du matin jusqu'aux vêpres, « tant que le peuple pouvait ». Les archers anglais tiraient leurs flèches, « ainsi menu que si ce fût grêle ». Vers le soir, la ville fut emportée : le connétable Robert de Brienne et le comte de Tancarville furent faits prisonniers; plus de cent chevaliers furent tués ou pris. Quant aux bourgeois ils périrent par milliers; leurs cadavres gisaient dans les rues, dans les maisons et les jardins. Le pillage fut terrible. Les Anglais trouvèrent dans la ville quarante mille pièces de drap et des objets précieux sans nombre, qui furent envoyés en Angleterre pour la grande joie des dames anglaises. En même temps, la flotte arrivait à l'embouchure de l'Orne, après avoir fouillé tous les ports et pris ou brûlé près de cent navires.

ÉDOUARD III A POISSY.

Le roi d'Angleterre, sans s'attarder à prendre le château de Caen, poursuivit sa route vers le cœur du royaume. Deux cardinaux vinrent au nom du pape lui proposer la paix; il les reçut brièvement et passa outre. Il voulait traverser la Seine, se sentant isolé au Sud du fleuve; sur la rive droite, il pourrait se rapprocher de la Flandre et recevoir des secours ou s'échapper. Parti de Caen le 31 juillet, il

est le 7 août à Elbœuf, et pendant cinq jours, il longe la rivière, cherchant un pont qui ne fût pas rompu. Arrivé à Poissi, pendant que ses troupes font une feinte vers Paris, il se décide à réparer le pont détruit. Un petit corps d'armée venu en grande partie des communes du Nord pour garder le passage, ne put l'empêcher de passer. Le 16 août, les Anglais traversaient la Seine et gagnaient le Nord par marches forcées de quatorze à quinze milles [1].

INCERTITUDES DU ROI DE FRANCE.

Que devenait pendant ce temps le roi de France? Ce qu'il fit alors se comprend mal. Bien qu'une armée eût été envoyée en Guyenne au siège d'Aiguillon, le roi n'était pas sans ressources; des hommes d'armes lui arrivaient chaque jour. Pourtant, pendant qu'Édouard III, sur la rive gauche de la Seine, paraît menacer à la fois Rouen et Paris, le roi de France se démène inutilement sur la rive droite. Il va jusqu'à Rouen avec ce qu'il a sous la main, puis il revient brusquement à Paris. Là, il est « dolent et angoisseux »; il paraît craindre la défection de quelques grands seigneurs, la trahison de certains bourgeois. Cependant il se décide à demander à son adversaire jour de bataille; le roi d'Angleterre répond vaguement qu'il compte passer au Sud de Paris, par la route de Montfort l'Amauri. Philippe VI va naïvement l'y attendre, et c'est alors qu'Édouard III passe le fleuve à Poissi. Le roi de France se plaignit avec colère d'avoir été trahi. « Aussi murmurait le peuple, et disait que cette manière d'aller et de retourner n'était mie sans trahison, pourquoi plusieurs pleuraient et non mie sans cause. »

MARCHE FORCÉE D'ÉDOUARD III VERS LE NORD.

Édouard III voulait gagner rapidement la Picardie et l'Artois pour rejoindre et réconforter les Flamands, qui avaient fait au delà de l'Escaut une mauvaise campagne et qui étaient rentrés chez eux fort démoralisés. En quatre jours, du mercredi 16 août au samedi 19, l'armée anglaise fit cinquante quatre milles jusqu'à Sommereux, évitant Beauvais. La marche n'était plus aussi aisée qu'en Normandie; il fallait combattre souvent contre les communes du pays qui étaient assemblées et bien armées. A partir de Poix, Édouard III ralentit son allure; il approchait de la Somme, dont tous les passages étaient gardés. A Airaines, il s'arrêta pour faire reposer son armée.

La situation était critique pour lui. Philippe VI, avec une forte armée qui s'était enfin concentrée à Saint-Denis, était parti à marches forcées dans la direction d'Amiens. Il voulait acculer Édouard dans l'angle entre la Somme et la mer. Il arriva à Amiens, comme les Anglais s'installaient à Airaines, et, le 22 août, il crut les surprendre; mais « par lettres des traîtres qui étaient en la cour du

1. Pour cette marche, voir l'itinéraire dressé par M. Thompson dans son édition de la *Chronique* de Le Baker de Swynebroke, p. 256.

roi », ils furent avertis et décampèrent, laissant sur place leur repas préparé.

LE PASSAGE DE LA SOMME.

L'armée anglaise fuyait à travers le Vimeu dans la direction de Saint-Valeri sur Somme. Édouard III se sentait perdu s'il ne passait pas la rivière. Il y avait un gué de basse mer au travers de l'estuaire de la Somme, à Blanchetache, en aval d'Abbeville, « à gravier de blanche marne forte et dure, sur quoi on peut sûrement charrier ». Un valet, nommé Gobin Agache, prisonnier des Anglais, voulant recouvrer sa liberté, révéla l'existence du gué et s'offrit à guider l'armée. Le 23 août, à minuit, le roi d'Angleterre fit sonner la trompette; sur le point du jour, l'armée partait d'Acheux. Quand elle arriva au bord de l'estuaire, la marée était encore haute; il fallut attendre. L'inquiétude était grande parmi les Anglais, que des coureurs français suivaient depuis le départ d'Airaines. Sur l'autre rive se tenaient des gens d'armes et des gens de communes, chargés de garder le gué, mais en nombre insuffisant. Ils combattirent à mer basse, au travers du gué et sur la plage, mais les archers d'Angleterre « tirèrent si fort et si uniment qu'à merveille ». Les Français perdirent deux mille hommes et se retirèrent; la Somme était passée. Si maintenant il y avait bataille, les Anglais pouvaient choisir leur place et leur moment. Édouard III, le soir du 24 août, alla mettre ses tentes près de la forêt de Créci. Le roi de France était arrivé sur la rive gauche de l'estuaire après le passage des Anglais, au moment où la mer montait. Il ne put rien faire et retourna à Abbeville célébrer la fête de saint Louis.

ÉDOUARD III A CRÉCI.

Le vendredi 25 août, Édouard III chercha une forte position où il pût se retrancher et attendre. Il la trouva entre Créci et Wadicourt, au-dessus de la Vallée des Clercs. Un camp retranché fut établi, protégé par des chariots, des palissades et des abatis; en avant, des tranchées furent creusées. Le roi donna à souper à ses principaux barons, puis entra dans son oratoire où il fit ses prières. Le samedi matin, Édouard III, son fils et les seigneurs entendirent la messe; beaucoup communièrent. L'armée fut répartie en trois « batailles », dont la première était commandée par le prince de Galles. Le roi d'Angleterre, sur un petit palefroi blanc, un bâton blanc à la main, passa de rang en rang, parlant à tous et souriant; il défendit de quitter les rangs, pour quelque cause que ce fût. La revue passée, chacun mangea à son aise et but un coup « tout à loisir »; les archers s'assirent « tout à terre, leur bassinet et leur arc devant eux, en eux reposant pour être plus frais et plus nouveaux, quand leur ennemi viendrait. »

PHILIPPE VI A ABBEVILLE.

Le vendredi soir à Abbeville, Philippe VI réunissait aussi ses barons. Près de lui étaient le roi de Bohême et son fils le roi des

Romains, les comtes d'Alençon, de Blois, de Flandre, le duc de Lorraine, plusieurs prélats. La soirée se passa « en grande récréation et en grand parlement d'armes ». Le roi « pria à tous les seigneurs qu'ils fussent amis et courtois, sans envie, sans orgueil et sans haine les uns aux autres ». Le samedi, l'armée se mit en mouvement, mais tard après le lever du soleil. La route était longue d'Abbeville à Créci; peut-être quelques faux renseignements firent-ils faire un détour inutile vers Noyelles. Lorsqu'on ne fut plus qu'à une petite distance des Anglais, la journée était avancée et le temps orageux : les chevaux, les cavaliers, les arbalétriers génois, étaient épuisés de fatigue, de faim et de soif. Quelques seigneurs, envoyés en éclaireurs, donnèrent des renseignements inquiétants sur la position des Anglais. Le roi et d'autres étaient d'avis qu'il fallait ajourner la bataille; mais les seigneurs des premiers rangs voulurent combattre quand même, et avancèrent en désordre. Philippe VI lui-même, dès qu'il vit les Anglais, perdit son sang-froid : « Si lui mua le sang, car trop les haïssait ».

LA JOURNÉE DE CRÉCI 26 AOUT 1346.

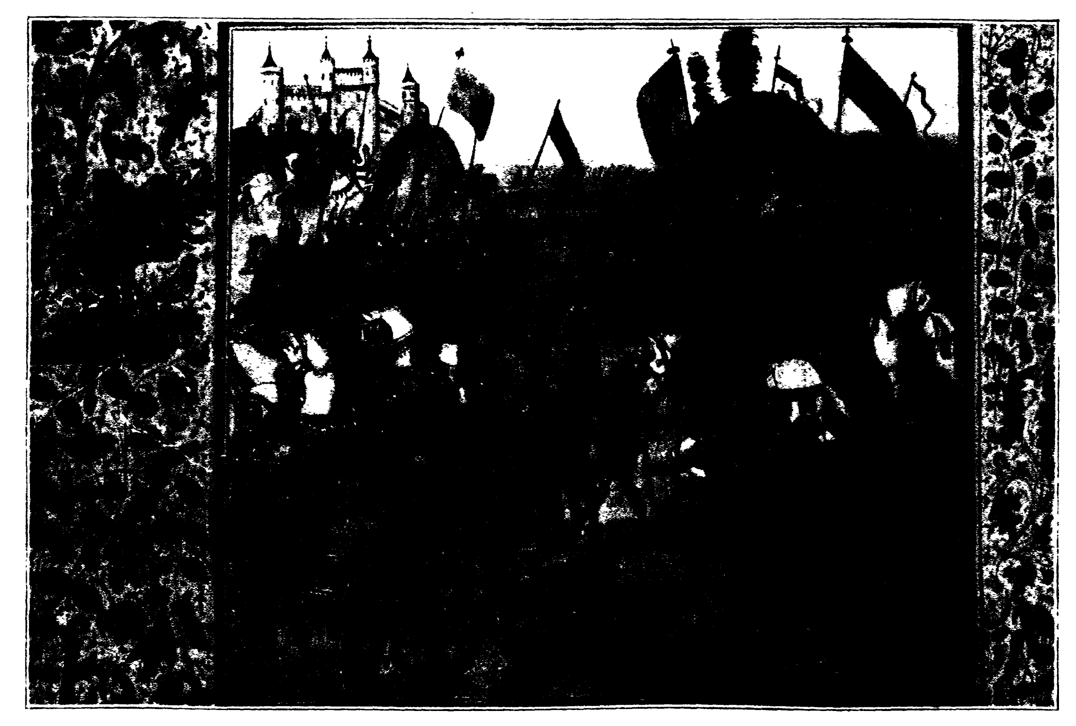
Ordre fut donc donné aux arbalétriers génois de commencer la bataille. A ce moment un orage éclata, à croire « que le monde dût finir », et une volée de corbeaux « grande et épaisse » passa entre les deux armées, comme un présage sinistre. Quand l'orage fut dissipé, le soleil aveugla les rangs français. La pluie avait détendu les cordes des arbalètes. Quelques canons amenés par Édouard III faisaient grand bruit et fumée [1]. Les archers anglais tiraient à coup sûr dans la masse compacte de l'ennemi. Sous cette grêle de traits, si épaisse « que ce semblait neige », les Génois « sautaient, se retournaient les c... pour les flèches qu'ils sentaient », voulaient fuir, brisaient leurs arbalètes. Alors les seigneurs s'emportent contre ces gens de pied, cette « ribaudaille », les bousculent et les frappent; les chevaux se cabrent ou tombent dans des fosses préparées par l'ennemi. Du côté des Anglais, les hommes d'armes de la première bataille profitent habilement du désordre ; les archers tirent de plus belle; les coutiliers pénètrent dans les rangs et blessent les chevaliers français. La mêlée est si confuse que Jean le Bel et Froissart avouent leur impuissance à raconter la fin de la journée.

LES PERTES.

On se battit longtemps après la chute du jour. La chevalerie française, après quinze assauts pour rompre les rangs de l'ennemi, céda; chacun s'enfuit « où il put ». Les pertes étaient insignifiantes du côté des vainqueurs. Du côté des Français, douze à quinze cents chevaliers, « sans commun ni pédaille », au total environ trois mille

1. Sur les commencements de l'artillerie, voir plus loin, p. 228.

LA BATAILLE DE CRÉCY



MINIATURE REPRÉSENTANT LA BATAILLE DE CRÉCY.

Tirée d'un manuscrit de Froissart, elle est postérieure d'un siècle à l'événement. A gauche, les Français avec l'oriflamme et la bannière royale, massacrent les arbalétriers génois. Au fond, le roi de France cherchant asile dans un château. Au premier plan, arbalétriers et archers. En marge, à gauche, une bombarde. — Bibl. Nat., ms. fr. 2643 f° 165.

Cl. Berthaud.

huit cents combattants restèrent sur le terrain. Parmi les morts, on comptait plusieurs princes et des chevaliers de grand renom, le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, frère du roi, le comte de Flandre, le roi Jean de Bohême. Froissart raconte cette belle légende que Jean et ses chevaliers avaient, pour ne pas se quitter, attaché leurs chevaux par les freins. Le roi aveugle avait frappé à coups redoublés aussi bien les siens que les ennemis. On le retrouva le lendemain, lui et ses compagnons, tombés les uns sur les autres.

LA RETRAITE DU ROI DE FRANCE.

Le roi de France avait eu deux chevaux tués sous lui et fut, dit-on, blessé par une flèche au visage; l'Oriflamme fut lacérée. Vers le soir, Philippe voulut se jeter au milieu des ennemis; deux seigneurs qui se tenaient à ses côtés l'arrêtèrent. Escorté de quelques chevaliers et de quarante-deux sergents d'armes, il se retira du champ de bataille où il risquait d'être pris sans honneur, et, à travers bois, il gagna le château de Labroye. Le pont était levé et la porte fermée, car il était « tout nuit, et faisait moult brun et moult épais ». Entendant un appel, le châtelain « vint avant sur les guérites et demanda tout en haut qui c'était qui bûchait à cette heure ». Philippe répondit : « Ouvrez, ouvrez, châtelain, c'est l'infortuné roi de France! » Il se reposa jusqu'à minuit, « but un coup », puis repartit à travers champs, et, au galop de ses chevaux, il gagna Amiens. Peut-être avait-il quelque espérance de recommencer la lutte. Mais, le dimanche, il apprit combien était grand le désastre. Son armée était « rompue »; il avait perdu les plus aimés et les meilleurs parmi ses proches. Quelques seigneurs vinrent le rejoindre, puis, au bout de quelques jours, prirent congé de lui. Il alla s'établir à l'abbaye du Moncel, à l'entrée de la forêt de Hallate, où il resta longtemps solitaire.

APRÈS LA BATAILLE.

Édouard III, pendant toute la bataille, s'était tenu sur la hauteur, sans mettre même son bassinet. Le prince de Galles s'était battu comme un vieux chevalier. Le soir, le roi d'Angleterre félicita son fils et, en « l'accolant et baisant », lui dit : « Beau fils, Dieu vous donne bonne persévérance. Vous êtes mon fils, car loyalement vous vous êtes hui acquitté. Si êtes digne de tenir terre. » Puis il défendit « sur la hart » de poursuivre les ennemis au delà du champ de bataille, de dépouiller les morts et d'y toucher avant le lendemain. La nuit fut passée sous les armes.

Le lendemain, il faisait « grande bruine et telle qu'à peine pouvait-on voir loin un arpent de terre ». Une reconnaissance anglaise fut envoyée; elle se heurta à une troupe de gens de communes, venus d'Abbeville, de Saint-Riquier, de Rouen, Beauvais, qui ignoraient la défaite du roi. Ils furent battus, tués ou pris. Le dimanche fut employé à la recherche des morts. Édouard III fit faire de nobles

obsèques au roi de Bohême et Godefroi d'Harcourt rendit les derniers devoirs aux princes français. Quand chacun se fut bien pourvu d'armes, un grand monceau fut fait avec ce qui restait et on y mit le feu. Le lundi 28 août, Édouard III leva son camp. Par petites étapes, en brûlant villes et villages, l'armée anglaise arriva le 4 septembre devant Calais.

IV. — CALAIS [1]

LE SIÈGE DE CALAIS.

LE roi d'Angleterre, bien résolu à prendre Calais, jura « qu'il ne s'en partirait par hiver ni par été, si l'aurait à sa volonté comme forte qu'elle fût ». Il avait remporté une grande victoire, mais n'avait rien gagné; Calais serait le prix de la journée de Créci. La ville était habitée par des marins entreprenants qui faisaient un commerce très actif sur la mer du Nord; elle était admirablement située, à deux lieues de mer de Douvres; c'était la plus commode entrée qui se pût trouver au royaume de France. Mais elle était très bien fortifiée, avec un double fossé que la mer remplissait à chaque marée; tout autour, le terrain était sablonneux et mouvant, ce qui empêchait d'établir de grosses machines d'attaque. Il fallut renoncer aux moyens rapides et se résigner à prendre la ville par la famine. Les Anglais s'installèrent en conséquence. Une ville nouvelle s'éleva pour les abriter durant l'hiver; on l'appela Villeneuve la Hardie. Chacun y eut son baraquement ou sa cabane. Les Flamands y vinrent faire un commerce fructueux; il y avait marché le samedi et le mercredi.

LA DÉFENSE.

Jean de Vienne, un vigoureux chevalier de Bourgogne, entré dans la ville aux premiers jours du siège en se dissimulant le long des dunes, commandait la défense. Des chevaliers d'Artois, entre autres Arnoul d'Audrehem, déjà célèbre pour sa bravoure, arrivèrent par mer. Jusqu'à l'entrée du printemps, la ville fut ravitaillée surtout grâce aux marins normands et picards qui donnaient la chasse aux vaisseaux anglais, les capturaient parfois, leur échappaient toujours. Les Anglais durent établir un blocus rigoureux avec une flotte formée de la majeure partie des sept cent trente-sept navires qu'Édouard III avait fait recenser sur les côtes anglaises; ils garnirent d'estacades les bas-fonds où passaient les barques des Picards. Les assiégés, serrés de si près, se débarrassèrent de tous les

1. OUVRAGES A CONSULTER. Bréquigny, *Mémoires pour servir à l'histoire de Calais*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, XXXVII, 1767-1769. Lebeau, *Dissertation sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre*, Mémoires de la Société d'Agriculture de Calais, 1839. E. Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, 1883, et *Documents relatifs aux Calaisiens expulsés par Edouard III*, Cabinet historique, XXIV, 1878.

pauvres gens qui ne pouvaient être utiles à la défense. Plus de deux mille personnes sortirent ainsi, « toutes en blanches chemises, et portaient gonfanons de monastères en signe d'humilité ». Le roi d'Angleterre leur fit donner à manger et les laissa passer. Puis le siège continua, sans qu'on en pût prévoir la fin. Au moins un espoir de délivrance allait-il venir de quelque côté?

DIVERSIONS EN ÉCOSSE

L'Écosse donnait de grands embarras au roi d'Angleterre. Le roi David y était rentré depuis plusieurs années avec un certain nombre de chevaliers et d'écuyers français : il envahit le Northumberland à la fin de l'été de 1346, pendant qu'Édouard III était retenu au siège de Calais. L'effroi fut grand en Angleterre; la reine Philippa, « comme vaillante dame », organisa une armée, à laquelle Édouard envoya, de Calais, des renforts. Les Écossais parlaient avec dédain de l'armée de la reine où il y avait, disaient-ils, « grand' foison de clergé »; mais, le 17 octobre, à Nevill's Cross, une bataille s'engagea, qui fut pour les Anglais une victoire décisive. David fut battu et fait prisonnier; il avait reçu deux flèches dans la tête; le fer de l'une d'elles ne put être extrait; il le garda trente-deux ans et, dit Froissart, « quand la lune se renouvelait, il avait par usage le chef moult douloureux ». — Il n'y avait plus rien à espérer du côté de l'Écosse pour les assiégés de Calais.

ET EN BRETAGNE.

Il semblait, au printemps de 1347, que la guerre de Bretagne, en inquiétant le roi d'Angleterre, pût faire une heureuse diversion. Charles de Blois avait mis le siège, à la fin du mois de mai, devant la Roche-Derrien, dont le comte de Northampton s'était emparé l'année d'avant. L'armée franco-bretonne était installée dans son camp comme dans une ville; ses gros engins battaient les murailles et crevaient les toitures. Mais un corps de secours anglais s'approcha « par sentiers et par bois, à grand ost », sous les ordres d'un chef très redoutable, Thomas de Dagworth. Charles de Blois l'attendait par une route où une partie des forces franco-bretonnes fut envoyée pour l'arrêter; il arriva par un autre chemin, en pleine nuit, vers deux heures du matin, le 20 juin, attaquer le camp français. Il y eut surprise, puis mêlée confuse; les Français n'avaient pas de mot d'ordre pour se reconnaître; on se battait à la clarté des cierges et des torches. Le résultat restait indécis; mais, au jour, la garnison anglaise, du haut des murs, voit la bataille, prend les Français à revers et assure la victoire. Charles de Blois, adossé à une masure, reçut dix-sept blessures avant de se rendre à un chevalier breton. Son armée de quatre mille hommes de troupes régulières, sans compter « la commune », avait été taillée en pièces par douze cents Anglais. Elle eut plus de sept cents morts, parmi lesquels les chefs des plus puissantes maisons féodales de Bretagne; le reste se dissipa comme fumée. Charles de

Blois resta un an en Bretagne, à Vannes et à Rennes, dans une rude prison, puis fut mené en Angleterre; il chantait, pour se consoler, de mélancoliques chansons. La cause française était pour longtemps compromise en Bretagne.

DÉTRESSE DE CALAIS.

Cependant Calais résistait toujours. Le dernier convoi de ravitaillement y était entré dans le courant d'avril. On y mangeait « toutes ordures par droite famine ». Les assiégés envoyaient au roi de France des appels désespérés. Une lettre, écrite par Jean de Vienne, fut trouvée par les Anglais sur le rivage à mer basse : « Très cher et très douté seigneur, disait-il au roi, je me recommande à vous tant comme je puis plus, comme celui qui moult désire de savoir votre état, que Notre Seigneur maintienne en bien toujours par sa grâce. Et s'il vous plaît savoir l'état de notre ville de Calais, soyez certain que quand ces lettres furent faites, nous étions tous sains et haités [1] et en grande volonté de vous servir et de faire chose qui fût votre honneur et profit. Mais, très cher et très douté seigneur, sachez que, comment que [2] les gens sont tous sains et haités, mais la ville est à grand défaut des blés, vins et chairs. Car sachez qu'il n'y a rien qui ne soit tout mangé, et les chiens et les chats et les chevaux, si que [3] de vivres nous ne puissions plus trouver en la ville, si nous ne mangeons chair des gens. Car autre fois vous avais écrit que je tiendrais la ville tant que y aurait à manger. Ci sommes à ce point que nous n'avons dont plus vivre. Si [4] avons pris accord entre nous que, si n'avons en bref secours, que nous issirons hors de la ville tous à champs, pour combattre, pour vivre ou pour mourir. Car nous avons mieux mourir aux champs honorablement que manger l'un l'autre. »

LE ROI DE FRANCE DEVANT CALAIS.

Philippe VI se préparait à délivrer la vaillante ville, mais il y mettait une incroyable lenteur. Tandis que les restes de l'armée de Créci gardaient la frontière de Flandre, il avait passé tristement l'hiver au Moncel, à Vincennes et à Paris. Aux environs de Pâques, lui et son fils prirent congé de Monseigneur Saint-Denis. Il fallut trois mois pour rassembler la nouvelle armée, qui fut presque tout entière de noblesse et de chevaliers; elle ne se mit en route que dans la seconde moitié de juillet. Le 27 juillet, elle arrivait à Sangatte, en vue des Anglais et de la ville assiégée. Mais Édouard III avait eu le temps de se retrancher entre les marais, la mer et la ville. On ne pouvait atteindre son camp que par les dunes ou par un pont facile à défendre. De l'autre côté de Calais, au Nord, une grosse armée flamande était accourue à l'appel du roi d'Angleterre. Philippe ne sut se résoudre à rien. Du haut des murs, les assiégés lui faisaient des

1. Bien portants. — 2. Bien que. — 3. De telle sorte que. — 4. Aussi.

signes; la nuit, ils allumaient de grands feux. Il négocia trois jours inutilement avec deux cardinaux, venus pour proposer la médiation du pape. Puis il fit demander à son ennemi jour et lieu de bataille; de là, de nouveaux pourparlers. Avant qu'ils fussent terminés, le jeudi matin 2 août, le camp français fut levé et la retraite ordonnée.

On a cherché les causes de ce soudain abandon. Un chroniqueur en accuse « la male reine boiteuse de France », qui, par des lettres éplorées, aurait rappelé le roi vers elle; mais sans doute Philippe VI était encore meurtri du souvenir de Créci. D'ailleurs de mauvaises nouvelles arrivaient de Bretagne, d'Écosse, de partout. Et puis le roi redoutait peut-être des trahisons nouvelles. Enfin, à Calais, il avait dû juger que la position du roi d'Angleterre était imprenable. Pour risquer la fortune, il aurait fallu au roi de France de l'audace et du génie.

LA REDDITION.

Le roi disparu, il devenait inutile « de perdre corps et âme par rage de faim ». Le 3 août, devant la porte de Calais, Jean de Vienne alla parlementer avec Gautier de Masny[1]; il demandait la permission pour la garnison et le peuple de sortir de la ville; lui et ses chevaliers seraient prisonniers du roi d'Angleterre. Édouard III répondit : « Ma volonté est telle que tous y mourront. » Alors Masny et les barons le supplièrent « d'adoucir un petit la pointe de son haïr ». « Gautier, Gautier, répondit-il, ceux de Calais ont fait mourir tant de mes hommes, qu'il faut que des leurs il en soit mort aussi. » A la fin, il se contenta d'exiger que « six des bourgeois des plus notables de Calais, nus pieds et nus chefs, en leurs linges draps tant seulement, les harts au col, viennent ici et apportent les clés de la ville et du château en leurs mains, et de ceux, dit-il, je ferai ma volonté. Et le demeurant des hommes de la ville, je prendrai à merci. »

LES SIX BOURGEOIS DE CALAIS.

Jean de Vienne rapporta ces conditions au peuple de Calais réuni à son de cloches sous la Halle. « Quand ils furent tout venus et assemblés en la place, hommes et femmes, messire Jean de Vienne leur remontra moult doucement les paroles toutes telles que devant sont dites et récitées. » Il ajouta que « autrement ne pouvait être », et les pria d'avoir « bref conseil ». Alors tous se mirent à « crier et pleurer si tendrement et si amèrement, qu'il ne fut si dur cœur au monde, s'il les vit et ouït eux démener, qui n'en eût pitié. Et n'eurent pour l'heure nul pouvoir de répondre ni de parler; et mêmement messire Jean de Vienne en avait telle pitié, qu'il en larmoyait moult tendrement. » Alors « se leva en pied le plus riche bourgeois de la ville de Calais et de la plus grande recommandation, que l'on clamait

1. Sur Gautier de Masny, seigneur de Hainaut établi à la cour d'Angleterre, voir *Dictionary of national Biography*, XXXVI, p. 76, v° *Manny*.

sire Eustache de Saint-Pierre, et dit devant tous et toutes ainsi : « Bonnes gens, grand'pitié et grand méchef serait de laisser mourir « un tel peuple que ci a, par famine ou autrement, quand on y « peut trouver aucun moyen. Et si serait grand'aumône et grand' « grâce envers Notre Seigneur, qui de tel méchef les pourrait garder « et esquiver. Je, endroit moi, ai si grande espérance d'avoir grâce « et pardon envers Notre Seigneur, si je meurs pour ce peuple « sauver, que je veux être le premier. Et me mettrai volontiers nu « par ma chemise, à nu chef et à nus pieds, la hart au col, en la merci « du gentil roi d'Angleterre. » Un second bourgeois, qui avait « deux demoiselles à filles, jeunes, belles et gracieuses », s'offrit, puis quatre autres, parmi les plus riches et les plus « étoffés ».

Le 4 août, la ville fut rendue. Jean de Vienne aussi ému « que s'il vit tous ses amis en bière », fit dévêtir les six bourgeois en braies et en chemises, leur remit les clefs, et le cortège partit accompagné de toute la population en larmes. Au sortir des murs, les six bourgeois crièrent : « Adieu, bonnes gens, priez pour nous! » Quand ils furent arrivés devant son logis, le roi d'Angleterre se tint « tout coi »; car il avait « le cœur si dur et si enfelonné (envenimé) de grand courroux qu'il ne put parler ». Son premier mot fut pour commander en anglais de leur couper la tête. Aux prières des bourgeois il ne répondit rien. Masny et les barons intercédèrent en vain et l'exécution allait commencer, quand la reine, bien qu'elle fût « durement enceinte », vint se jeter aux pieds d'Édouard III et le supplia en pleurant de lui accorder la vie des six bourgeois : « Ha! très cher sire, dit-elle, puis que j'apassai par deçà la mer en grand péril, ainsi que vous savez, je ne vous ai requis ni don demandé. Or vous prié-je humblement et requiers en propre don que, pour le fils à sainte Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes merci. » Édouard se laissa enfin apitoyer. La reine emmena les bourgeois et leur fit bonne chère[1].

CALAIS DEVIENT VILLE ANGLAISE.

La ville fut aussitôt ouverte. Gautier de Masny en prit possession. Les chevaliers et écuyers furent mis en prison courtoise et ensuite conduits en Angleterre. Des vivres furent apportés aux habitants; mais il y avait si longtemps qu'ils n'avaient mangé à leur faim, que trois cents moururent. Puis il fallut partir. Ce fut l'exode de toute

1. Bréquigny, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Calais*, cités p. 64, a signalé le premier quatre documents qui semblent au premier abord infirmer le touchant récit de Jean le Bel et de Froissart. A bien examiner cependant, rien ne permet de révoquer en doute ce récit; tout fait croire que les six bourgeois se sont vraiment dévoués par amour pour leur ville, afin de sauver la population calaisienne de la vengeance d'Edouard III. Sur cette question, voir une note de S. Luce dans son édition des *Chroniques* de Froissart, IV, XXV, n. 1

une population : il ne resta que vingt-deux bourgeois, obligés à demeurer « pour renseigner les héritages »; parmi eux était Eustache de Saint-Pierre. Édouard III entra dans cette ville toute vide « à grand'foison de menestrandies ». Il donna au château de splendides fêtes à ses chevaliers et aux bourgeois de Flandre. Les hôtels de Calais furent distribués aux barons anglais; le port fut dégagé: enfin des bourgeois furent amenés des principales villes d'Angleterre. Par là Édouard III voulut montrer que s'il avait pris Calais « à grand'peine », il entendait le garder.

Philippe VI tint à honneur d'assurer le sort des infortunés bourgeois de Calais : tous biens meubles et héritages qui devaient venir en la main royale par forfaiture, et tous les offices à la disposition du roi et des ducs de Normandie et d'Orléans leur furent réservés. Des Calaisiens furent ainsi gratifiés de maisons et d'offices par tout le royaume.

NOUVELLE TRÊVE.

Cependant les rudes campagnes de 1346 et de 1347 avaient épuisé les ressources des deux adversaires. Deux cardinaux vinrent parler de paix au nom du pape; on les écouta enfin. Le 28 septembre, Édouard consentit une trêve générale d'un an : tous les alliés des deux rois y étaient compris; des garanties spéciales furent données aux Flamands qui craignaient les représailles du roi de France. Le roi d'Angleterre rentra dans son royaume d'où il était parti depuis plus de quatorze mois. On négocia, sans pouvoir s'entendre, un traité définitif. La trêve fut renouvelée en 1348 et en 1349; elle durera jusqu'en avril 1351.

LA PAIX EN FLANDRE.

Sur ces entrefaites, la paix avait été rétablie en Flandre. Louis de Nevers avait été tué à Créci; son fils, Louis de Maële, était rentré sans difficulté dans son comté. Mais les Flamands, qui le croyaient « mieux abreuvé des conditions flamandes que son père », s'aperçurent bientôt qu'ils se trompaient. Ils voulaient lui faire épouser une des filles d'Édouard III, et même tout était prêt pour le mariage, quand, un matin, en suivant le vol d'un faucon, Louis de Maële disparut (28 mars 1347). Réfugié en France, il y épousa la fille du duc de Brabant. Aussitôt la Flandre s'insurgea et de nouveau reconnut Édouard III; le duc de Normandie, qui arriva pour rétablir le comte, fut à moitié vaincu. Après la trêve de Calais, bien que la Flandre y fût comprise, les agitations continuèrent; mais, comme Édouard III refusait de secourir ses anciens alliés, le comte fit des avances aux villes; il vint à bout de toutes les résistances, et, le 13 décembre 1348, Dunkerque, Ypres et Gand, les dernières villes hostiles, reconnurent son autorité. Bien que Louis de Maële fût un prince peu sûr, le danger que la Flandre devînt indépendante du royaume ou fût accaparée par l'Angleterre paraissait conjuré.

CHAPITRE V

LE GOUVERNEMENT DE PHILIPPE VI[1]

I. L'HOTEL DU ROI ET LES OFFICES. — II. LES FINANCES. — III. LES ORDONNANCES. LE PARLEMENT. LA JUSTICE ECCLÉSIASTIQUE. — IV. MONTPELLIER ET LE DAUPHINÉ. — V. LA PESTE. — VI. LA MORT DU ROI.

I. — L'HOTEL DU ROI ET LES OFFICES[2]

L'HOTEL DU ROI EN 1328.

PHILIPPE VI séjournait d'ordinaire à Paris ou à Vincennes, ou s'en allait chasser dans les forêts voisines à Saint-Germain, à Montmorenci et à Hallate. Il a très peu voyagé. Grâce à cette vie ordonnée, l'Hôtel, dans les premières années du règne, eut une grande splendeur. En 1328, pour le service de la Paneterie, par exemple, on compte cinq panetiers, un clerc de la paneterie des nappes, un clerc de la paneterie du commun, trois porte-chappes, deux sommeliers, deux aides, un oublier, une lavandière, un charretier de la paneterie des nappes, en tout dix-sept personnes, qui touchent des gages, reçoivent de l'avoine, des chandelles, du bois. L'Échansonnerie, la Cuisine de bouche, la Fruiterie, l'Écurie, la Fourrière qui forment avec la Paneterie les Six Métiers de l'Hôtel, et, d'autre part, la Chambre aux deniers, la Chapelle, la Vénerie sont aussi bien « garnies ». A la tête de ces services sont le grand maître

1. SOURCES. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, II, 1729. Viard, *Gages des officiers royaux vers 1329*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LI, 1890. Moranvillé, *Rapports à Philippe VI sur l'état des finances*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XLVIII, 1887. Viard, *Journaux du Trésor sous Philippe VI*, Documents inédits, 1900. Viard, *Lettres d'Etat de Philippe VI*, Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1898. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI*, 1899-1900. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, Société de l'Histoire de Normandie, 1871. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, Documents inédits, II, 1849. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, X, 1885.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Viard, *L'Hôtel de Philippe de Valois*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LV, 1894. O. Morel, *La Grande Chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux, 1328-1400*, 1900.

de l'Hôtel, les maîtres de l'Hôtel et les chambellans, — on ne trouve pas moins, en 1332, de treize maîtres de l'Hôtel et chambellans, — tous bien pourvus de gages et de provisions. L'Hôtel compte, en outre, les titulaires des sinécures honorifiques qu'on appelle les Grands Offices[1], des chevaliers, toute sorte de clercs, d'huissiers et de valets, des sergents, des ménestrels, des sommeliers, des charretiers, des archers, des arbalétriers, jusqu'à des valets des arcs, une lavandière du « chef » du roi, un porteur de l'arbalète du roi, un garde des petits chiens du roi, un maître des oiseaux de cage. Un grand nombre d'officiers et de gens attachés à l'Hôtel ont un ou plusieurs valets, aides ou pages et ont droit à des fournitures variées. Un service particulier, l'Argenterie, avec un argentier et un clerc, était chargé des meubles, vêtements et joyaux et traitait avec les marchands. La reine, le duc de Normandie, fils aîné du roi, le duc d'Orléans, son autre fils, avaient chacun leur hôtel. L'entretien de ces maisons coûtait cher. Pour l'année 1330 les dépenses montaient à 265 873 livres parisis; vers 1335, elles atteignaient 271 933 livres parisis, soit plus du tiers du revenu ordinaire du royaume.

RÉDUCTIONS DANS LES SERVICES DE L'HÔTEL.

Dès l'année 1334, le roi avait dû supprimer aux gens de l'Hôtel leurs droits et avantages, ne leur laissant que leurs gages. La guerre imposa de plus sérieuses économies[2]. En 1350, la Paneterie n'a plus qu'un panetier, un clerc, un oublier, un sommelier, un aide de nappes, un garde-chambre, un porte-chappe, un aide de paneterie, huit personnes, au lieu de dix-sept en 1328. L'Échansonnerie n'en a plus que neuf au lieu de vingt-six, la Cuisine dix-neuf au lieu de quarante-sept, la Fruiterie sept au lieu de onze, la Fourrière seize au lieu de vingt et un, soit une diminution de soixante-trois personnes. A l'Écurie seulement, un groupe s'est augmenté : trente-neuf valets y gardent palefrois, coursiers et sommiers, mais c'est l'équipage de guerre. Tout le reste est restreint : le grand maître de l'Hôtel ne prendra plus rien pour ses écuyers; au maître fauconnier, on rabat 5 sols parisis par jour; les quatre chapelains ne prendront plus de vin pour ne pas donner mauvais exemple, etc.

A LA CHANCELLERIE ET AU PARLEMENT.

Les conséquences de la guerre sont partout visibles. Avant la guerre, le personnel des secrétaires, notaires et sergents d'armes, occupés à la rédaction ou à l'exécution des actes, s'était prodigieusement multiplié. En 1343, il n'y avait pas moins de quatre-vingt-dix-huit

1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 324.
2. Dès 1329-1330, Philippe VI paraît avoir été frappé de l'extension excessive qu'avaient prise tous ces services; il y a trace d'une enquête générale ordonnée par lui. Mais il est visible que cette enquête n'eut aucun effet immédiat. O. Morel, *La Grande Chancellerie*, 1328-1400, p. 91, note de M. Viard.

notaires : le 8 avril, il fut ordonné qu'aucun nouveau notaire ne serait nommé jusqu'à ce que le nombre en fût ramené à trente. Les sergents d'armes, de trois cent cinquante qu'ils étaient, furent réduits à cent par voie d'extinction. Le Parlement comprenait cent quatre membres en 1332, cent soixante-sept en 1340, cent trente-cinq en 1341, cent soixante-douze en 1343 : à partir de 1345, il n'y aura plus que quatre-vingt et un membres recevant des gages. Pareille réduction est faite à la Chambre des Comptes en décembre 1346.

DIMINUTIONS ET SUSPENSIONS DE GAGES.

D'autre part, le roi réduisit les augmentations de gages, que les officiers avaient obtenues depuis Philippe le Bel. En juin 1339, il est ordonné que les notaires et les sergents d'armes ne prendront désormais gages, robes et manteaux que pour le temps qu'ils serviront à l'Hôtel. En 1337 et en 1345, le roi fit une sorte de banqueroute en suspendant pour une année le paiement d'une partie des gages; en 1337, les officiers des Hôtels du roi et de la reine et les sergents d'armes furent seuls exceptés de la suspension; en 1345, elle s'appliqua à ceux qui avaient au moins 3 sous parisis de gages par jour, et atteignit les conseillers, gens des Comptes, trésoriers, gens de Parlement, chancelier, notaires, sénéchaux, baillis, vicomtes, maîtres des forêts, juges, viguiers, prévôts, châtelains, procureurs, receveurs, gruiers, grenetiers, etc.

On surprend ici des faits intéressants, qui se retrouveront dans toute l'histoire de la monarchie. Les offices tendent à se multiplier indéfiniment, sans doute par l'effet du développement et des services publics, mais probablement aussi par l'incurie du roi, qui laisse faire, et cède à la passion de ses sujets pour les emplois, car la justice et l'administration sont déjà pour les Français des carrières préférées. De là, le danger que le royaume ne soit trop administré. Puis, les frais de gouvernement augmentent sans cesse; le roi ne peut les payer. Il essaye de réduire le nombre des officiers, mais il n'y réussira pas. Il réduit ou suspend les gages : la conséquence est que les officiers se dédommagent sur les sujets, et que ce royaume, trop administré, est exploité par ses administrateurs.

II. — LES FINANCES[1]

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

CES économies diminuaient les charges du domaine; mais eussent-elles été entièrement réalisées, la cour et le gouvernement auraient coûté encore trop cher pour que le domaine pût suffire en outre aux frais de la guerre. Philippe VI fut constamment obligé de se procurer des ressources extraordinaires.

Le gouvernement royal usa de tous les procédés pour obtenir l'argent dont il avait besoin [2]. Il en demanda avec les formes les plus humbles et les plus modestes; il fit appel « amiablement » et en détail à la bonne volonté de ses sujets de toute catégorie. Les villes surtout étaient sollicitées, et traitaient, isolément ou par groupes, pour les sommes les plus variées et parfois les plus minces. Des commissaires circulaient à travers le royaume, s'adressant à tout le monde, clergé, nobles ou villes. Ils avaient toute latitude pour faire des concessions, choisir les modes d'imposer les moins pénibles, distribuer des lettres de non-préjudice, fournir toutes les garanties, confirmer les privilèges et même en offrir de nouveaux. Mais c'était là une procédure très compliquée; le gouvernement royal recourut à des assemblées générales ou particulières, qui devaient traiter pour le royaume ou pour une province, c'est-à-dire aux États Généraux ou Provinciaux.

RECOURS AUX ÉTATS. PRIVILÈGES DE LA NORMANDIE.

Sous Philippe VI, le recours aux États, pour obtenir des subsides, commença à devenir en quelque sorte une obligation à laquelle le roi ne pouvait guère se soustraire. La Normandie donna l'exemple aux autres pays et au royaume. Cette province avait obtenu de Louis X une charte, qui, non sans ambiguïté d'ailleurs, devait la mettre à l'abri des « tailles, impositions ou exactions » quelconques. Or, à la veille de la guerre avec l'Angleterre, en 1337, le roi voulut lever, on ne sait comment, une imposition. Les Normands, réunis à Pont-Audemer, s'excusèrent en invoquant leur charte. On négocia; la Normandie, moyennant une sorte de don gracieux, fit confirmer ses libertés. Nouvel essai d'imposition royale en 1339; nouvelle résistance des Normands. Jean, duc de Normandie, pour gagner les barons et gens d'Église, leur offrit d'exempter leurs terres, mais les trois ordres restèrent étroitement unis pour la défense de leurs privilèges. Après de

1. OUVRAGES A CONSULTER. Vuitry, *Études sur le régime financier de la France*, nouvelle série, I et II, 1883. Viard, *Les ressources extraordinaires de la Royauté sous Philippe VI*, Revue des Questions historiques, XLIV, 1888. Hervieu, *Recherches sur les premiers États Généraux*, 1879. Coville, *Les États de Normandie au XIVe siècle*, 1894.

2. Sur les origines, au point de vue du droit et de la pratique, des subsides ou impositions extraordinaires, voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, 250-257.

longs pourparlers, il fut convenu à Rouen, à Pâques 1339, que les Normands fourniraient au duc de l'argent, des navires et des hommes pour une nouvelle conquête de l'Angleterre. En même temps, il était établi très nettement que désormais, en dehors de l'arrière-ban, levé seulement en cas d'invasion, le roi ne pourrait de son chef percevoir aucune imposition en Normandie : de là résultait pour lui, s'il avait besoin d'argent, l'obligation d'obtenir le consentement des prélats, seigneurs et bonnes villes. C'est par des contrats de cette sorte qu'ont été fondées en d'autres pays les libertés publiques; mais cette Charte demeura particulière à la Normandie, et, d'ailleurs, ne fut pas toujours observée, il s'en faut.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOIL EN 1346.

Philippe VI convoqua souvent les États Généraux, mais aucune assemblée ne nous est connue avec détail avant celle de 1346. Le 2 février de cette année, les États Généraux de Languedoïl — car le Languedoc eut presque toujours des États à part — furent réunis à Notre-Dame-des-Champs près de Paris. Les lettres de convocation, où le roi s'attendrissait sur les misères publiques et faisait de belles promesses, donnaient à craindre une nouvelle demande de subside; aussi les gens des États commencèrent-ils par se plaindre d'une aide de quatre deniers pour livre sur la vente des marchandises, et de la gabelle établie en 1343 et qui courait encore. Comme ils craignaient que cette contribution ne durât à perpétuité, le roi les assura qu'il n'en serait rien; au contraire, dit-il, « pour la déplaisance que ces aides font à notre peuple, voudrions moult que bonne voie et convenable fût trouvée par laquelle on mît bonne provision sur le fait de notre guerre ». Il proposa que chaque pays, par le concours des prélats, barons et bonnes villes, payât un certain nombre d'hommes d'armes, et « en faisant le dit nombre, toutes gabelles, impôts et maltôtes et toutes autres charges cesseraient ». Mais, à l'exception des Normands, qui accordèrent la requête, tout en reculant à deux années plus tard la levée du subside, les députés présents ne se crurent pas autorisés à voter de nouvelles charges. Il fut décidé qu'ils retourneraient en leur pays, afin que, « par bon avis de ceux à qui ils s'en conseilleraient, ils pussent faire meilleure et plus certaine réponse ».

Ces États, qui n'ont rien accordé, ont cependant présenté des griefs, et le roi a dû prendre des engagements par l'ordonnance du 15 février 1346 : ni lui, ni la reine, ni le duc de Normandie ne feront plus d'emprunts; le nombre des sergents sera diminué; les nouveaux sergents seront établis avec le concours et l'avis des gens du pays; les prises ou fournitures obligatoires de vin, grains, bêtes et autres denrées ne pourront être faites strictement que pour le roi et son lignage; la juridiction des maîtres des requêtes de

l'Hôtel, des maîtres des eaux et forêts qui, abusant de leur juridiction spéciale, soustraient les causes ordinaires à leur juge naturel, est restreinte; certains abus de procédure des baillis et des sénéchaux sont interdits. Le roi, d'ailleurs, fut obligé de convoquer une série d'assemblées provinciales pour avoir la réponse des États sur l'aide des hommes d'armes, et il n'obtint presque rien.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC EN 1346.

Pendant le même mois de février 1346, le duc de Normandie avait tenu les États de Languedoc à Toulouse; il les tint encore en mai et en juillet. Le succès fut meilleur qu'en Languedoïl : le Languedoc promit un « fouage » de dix sous par feu et, à la place de toute autre imposition, la solde d'un homme d'armes par cent feux; les nobles qui serviraient à la guerre seraient exemptés. Mais une ordonnance dut promettre au Midi la réforme d'un très grand nombre d'abus.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC EN 1347.

Lorsqu'il convoqua de nouveau les États de Languedoïl, pour le 30 novembre 1347, le roi avait subi les désastres de Créci et de Calais. Cette fois, il demanda des députés pourvus d'instructions plus étendues, qui leur permissent de voter sans retourner dans leurs villes. De Reims, on lui envoya en effet une délégation avec pouvoir de « faire et accorder tout ce que métier sera ». Mais le roi entendit des paroles sévères qu'il avait méritées. Dans leurs remontrances, les bonnes villes annoncent qu'elles vont dire « plusieurs choses dont on a murmuré grandement sur le roi et son état »; elles demandent à être excusées de leur hardiesse : « Vous disons vérité selon nos consciences »; mais leur langage est très net : « Très puissant sire, disent-elles, vous devez savoir comment et par quel conseil vous avez vos guerres déménées [1], et comment vous, par mauvais conseil, avez toudis perdu et néant gagné, ja fût ce [2] qu'il ne fût homme ni prince vivant au monde qui, si vous eussiez eu bon conseil, vous dut avoir pu aucune chose méfaire [3] ni à vos sujets.... Et vous souvienne comment vous avez été mené à Amiens, à la belle assemblée que vous y fîtes, à Buironfosse,... et depuis partout; comment vous êtes allé en ces lieux honoré, à grande compagnie, à grands coûts et à grands frais, et comment on vous y a tenu honteusement et ramené vilainement et fait donner toudis trêves, ja fût ce que les ennemis fussent en votre royaume et au-dessous [4]. Et toutefois on vous faisait accroire ce qu'on voulait, qui tout était faux, par quoi vous êtes incliné à donner trêves, et par tels conseils avez été déshonoré [5]. » Jamais la royauté

1. Conduit vos guerres. — 2. Bien qu'il. — 3. Aurait été capable de vous faire mal. — 4. Inférieurs.

5. La copie de ces remontrances, conservée dans un cartulaire des Archives municipales d'Arras, est malheureusement interrompue quelques lignes plus loin, au commencement du second article. Ce fragment a été publié par Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion anglaise*, Bulletin historique et philologique, 1897.

n'avait entendu de telles paroles de ses bonnes villes. Cependant les États, bien qu'ils eussent envie de ne rien accorder, ne pouvaient refuser un subside. Ils convinrent qu'il était bon que le roi « fît tôt une grande armée par mer pour aller en Angleterre et aussi par terre, et que volontiers lui aideraient des corps et des biens ». Mais on ne put tirer d'eux rien de plus précis. Il fallut encore envoyer des commissaires pour obtenir des États Provinciaux les engagements qui n'avaient pas été pris à Paris.

CONCESSIONS DU ROI AUX ASSEMBLÉES PROVINCIALES.

Le roi fit plusieurs fois à ces assemblées provinciales de grandes concessions. Déjà, en avril 1345, il proposait aux États de Vermandois que l'aide fût « levée, cueillie et gardée jusques à temps qu'il en sera besoin, par la manière qui leur semblera plus aisée et par telles personnes comme ils ordonneront ». Ces offres sont renouvelées l'année d'après au bailliage de Sens : les habitants lèveront l'aide, feront leurs comptes et paieront les gens d'armes comme ils l'entendront. Les États de Vermandois, tenus en mars 1348, se réservent toute l'administration et l'emploi du subside : nobles, clercs, officiers, tout le monde paiera l'imposition établie sur la vente des marchandises; cet octroi d'un subside ne tirera pas à conséquence et ne sera pas enregistré à la Chambre des Comptes pour ne pas constituer un précédent. Le bailliage de Vermandois est divisé en cinq parties; dans chacune il y aura trois députés, trois « élus », un de chaque ordre, qui administreront le subside; ces élus établiront les collecteurs, receveurs et sergents nécessaires; ils auront une juridiction contentieuse; le receveur désigné par eux leur rendra compte; quant à eux, ils ne rendront compte à personne, pas même à la Chambre des Comptes; enfin les recettes seront distribuées « par le conseil, avis et ordonnance des gens des États et non autrement ». Au même moment, les États de Normandie, qui avaient encore accordé un subside pour la conquête de l'Angleterre, obtenaient une autonomie financière à peu près égale. La royauté besogneuse se mettait en tutelle.

DIVERSES FORMES D'IMPOSITIONS.

La résistance des États et leurs plaintes s'expliquent par le développement de la fiscalité royale, qui s'annonçait comme un fléau. Les taxes les plus variées troublaient les habitants du royaume dans la quiétude que leur promettait la disparition progressive de l'arbitraire féodal. Alors que les obligations envers les seigneurs étaient partout réglées ou rachetées, l'imprévu reparaissait d'un autre côté. Tout était atteint. On voyait se succéder ou se superposer les systèmes les plus variés : répartition pure et simple entre les habitants d'une somme convenue avec les officiers royaux, imposition directe par foyer avec taux et durée variables, taxe sur la sortie des vins perçue dans les ports,

imposition sur la vente des marchandises, à raison de 4, 6 et 8 deniers par livre, taxes spéciales sur les boissons et enfin gabelle du sel.

LA GABELLE DU SEL.

Sur certains points du domaine, comme à Carcassonne ou à Agen, le roi avait déjà le monopole du sel. Le 16 mars 1341, cette gabelle locale devint générale. Des commissaires allèrent par tout le royaume acheter et accaparer le sel pour le revendre au compte du roi dans des entrepôts ou greniers; la prison et la confiscation menaçaient les récalcitrants. Deux ans après, une administration fut organisée. Jusqu'en 1347, le sel, sauf quelques exceptions locales, dut passer par les greniers royaux : les producteurs l'y amenaient; les marchands au détail l'y prenaient et, dans l'intervalle, le roi percevait son droit, sa gabelle.

DECIMES SUR LE CLERGÉ.

Tout cela ne suffisait pas aux besoins de ces dures années. Le clergé, dont les domaines étaient déjà soumis au paiement des subsides, subit encore des impositions spéciales en tant que clergé, sous le nom de décime, ou dixième du revenu net des bénéfices. Les papes, qui les accordaient, vivaient à Avignon; ils étaient Français, et le roi avait sur eux grand pouvoir. L'Église de France, à l'avènement de Philippe VI, paya une première décime qui fut affectée en partie aux nécessités du gouvernement; elle paya pendant six ans pour la Croisade, et le roi garda l'argent, bien qu'il n'y eût pas de croisade; elle paya encore et sans interruption pour la guerre contre l'Angleterre depuis 1338. En 1330, la décime donna un produit net de 265 990 livres tournois. Le pape, tout en se plaignant et en protestant, renouvelait d'ordinaire la concession tous les deux ans; le clergé ne cessait de gémir, mais payait toujours[1].

EMPRUNTS.

En outre, le roi est obligé d'emprunter. Son principal prêteur est le pape, qui, du 26 novembre 1345 à la fin de février 1350, avance 592 000 florins d'or[2] et 5 000 écus; Philippe VI s'adresse même aux membres de la famille pontificale. Les évêques, les abbayes, les chapitres, les villes sont également sollicités et s'exécutent. Le roi continue d'emprunter les sommes les plus minimes à des seigneurs, à des bourgeois, à des officiers. Tous ces prêts n'étaient pas volontaires; au début de 1346, des commissaires installés à Reims contractaient des emprunts « par force et par violence », et les plaintes furent très vives. Le roi recommandait à ses agents de parler doucement et gracieusement; mais tout le monde aurait préféré aux belles paroles des garanties, car les remboursements se faisaient très mal.

1. Viard, *Les ressources extraordinaires de la royauté sous Philippe VI*, Revue des Questions historiques, XLIV, 1888. Samaran et Mollat, *La Fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*, 1905.
2. Sur le florin pontifical, voir J.-P Kirsch, *Die päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des XIV Jahrhunderts*, Introduction, 1894, et Müntz, *L'Argent et le luxe à la Cour pontificale d'Avignon*, Revue des Questions historiques, LXVI, 1899.

LES MONNAIES. La pire des ressources, c'étaient les mutations des monnaies [1]. On en compte plus de vingt-quatre, de 1337 à 1350. Les mauvais exemples donnés par Philippe le Bel et ses fils furent dépassés. A de courts intervalles, les espèces antérieures furent démonétisées et on en fabriqua de nouvelles. A chaque mutation, tout changeait : la valeur intrinsèque et la valeur légale, la forme et le nom des monnaies. Les pièces les plus diverses d'or et d'argent se succédaient.

LE « REMUEMENT » DES MONNAIES. Au début du règne, sur les réclamations des villes et des marchands, une bonne et forte monnaie avait été établie comme au temps de saint Louis. La valeur absolue de la livre tournois, déduite des espèces d'or, monta, de 1328 à 1330, de 11 fr. 62 à 19 fr. 39, et, déduite des espèces d'argent, de 8 fr. 68 à 17 fr. 37. Mais avec la guerre commença le « remuement des monnaies ». De 1337 jusqu'à juin 1342, le trouble fut constant. La livre tournois ne correspondait plus en 1342 qu'à 4 fr. 72 d'or et 3 fr. 47 d'argent. Trois ans de forte monnaie, de 1343 à 1346, donnèrent un court répit. Les variations firent de nouveau tomber la livre tournois, en 1347, à 10 fr. 80 d'or et à 5 fr. 79 d'argent. La forte monnaie du reste n'apportait ni moins de déceptions ni moins de misères que la mauvaise; car, si des mesures transitoires étaient prescrites, les contrats se trouvaient bouleversés. Ainsi, par le retour à la forte monnaie, l'emprunteur de 10 sols tournois, qui, avant Noël 1329, avait reçu pour 86 francs d'argent, devait rendre, après Pâques 1330, l'équivalent de 173 francs. Inversement, au temps de la faible monnaie, l'emprunteur de 10 livres tournois, en 1336, qui avait reçu la valeur de 137 francs d'argent, se libéra, en 1342, avec 34 francs. Pour échapper à ces incertitudes, il s'établit, à côté du cours légal, un cours commercial volontaire pour les paiements à terme entre particuliers. Les livres des frères Bonis, marchands de Montauban, en offrent un exemple curieux : comme l'écu d'or était la monnaie la plus sûre, la moins variable, ils y ramenaient régulièrement les monnaies diverses qui leur étaient données en paiement par leurs débiteurs, à quelque échéance que ce fût. De leurs livres, nous pouvons ainsi tirer le cours réel en monnaies d'argent de l'écu d'or à Montauban [2] : de 1345 à 1350, ce cours varie près de cent soixante fois, se pliant à toutes les influences économiques. Grâce à leurs habitudes prudentes, les frères Bonis, très bien informés par leurs vastes relations, évitaient toute perte sérieuse et

1. Les définitions nécessaires ont été données dans le volume précédent à propos du régime monétaire de Philippe le Bel (t. III, 2e partie, p. 230-232). Les questions très délicates que soulèvent au point de vue économique ces altérations de monnaies ont été étudiées avec sagacité et prudence par Landry, *Essai économique sur la mutation des monnaies dans l'ancienne France*, 1910.
2. Forestié, *Le livre de comptes des frères Bonis*, I, XLV.

même pouvaient se constituer une importante réserve en bonnes monnaies. Mais les débiteurs, qui n'avaient entre les mains que des monnaies d'argent récentes et très affaiblies, étaient lésés et appauvris.

RÈGLEMENTS ET PROCÉDÉS DU GOUVERNEMENT.

La fiscalité royale ajoutait à ces misères des vexations qui en étaient la conséquence. Le roi prétendait fixer le prix des marchandises, des denrées et des journées de travail; il obligeait à stipuler les contrats en monnaie de compte et non en espèces courantes; il prohibait toute exportation d'or ou d'argent; il défendait aux marchands étrangers, sauf aux marchands de chevaux, de draps et de pelleteries, d'emporter en numéraire le produit de leurs ventes; il interdisait aux orfèvres de faire de grands objets d'or et d'argent sauf pour les églises, et d'acheter les métaux précieux à plus haut prix que les hôtels des monnaies; il ordonnait à ses sujets de porter à ses hôtels un tiers de leur vaisselle d'argent et de convertir en monnaie toute celle qui faisait partie des successions ouvertes ou à ouvrir; il enjoignait de conduire le blé des greniers particuliers aux marchés avec défense d'en garder pour plus de quinze jours, afin de déjouer les spéculations sur les monnaies; il ajournait de son autorité le paiement des loyers, rentes, ventes de bois, etc.

Enfin, en janvier 1349, le gouvernement royal recourut au plus triste procédé : il ordonna aux officiers des monnaies d'abaisser « secrètement » le titre, c'est-à-dire la quantité de métal fin nécessaire aux monnaies d'or et d'argent. Le 19 mai 1349, il est ordonné de faire encore les nouveaux deniers d'or à 22 karats pendant six ou sept jours seulement, et, passé ce temps, à 21 karats, de telle sorte que le public soit insensiblement trompé; et les maîtres des monnaies écrivent aux gardes des hôtels : « Faites jurer avant toutes œuvres le maître et ses facteurs et le tailleur que cette chose ils tiennent secrète. Et prenez garde que la chose dessus dite soit tenue si secrète que les dessus dits deniers ne perdent de leur cours. »

BÉNÉFICE DU ROI.

Au moins le roi tirait-il de là un grand profit? On ne saurait exactement le dire. En tant que créancier, pour les revenus du domaine, il souffrait en particulier des affaiblissements : ce qu'il gagnait, il le perdait et au delà de l'autre. Le bénéfice le plus clair venait de la fabrication, et, à cet égard, il y eut bien des déboires : au début des grandes variations, le produit du monnayage fut assez considérable; mais, avec l'affaiblissement constant des espèces, le prix du marc d'or et d'argent augmenta, ce qui fit souvent disparaître la meilleure partie du gain. Quant au peuple du royaume, les résistances locales, l'appréhension des villes à l'arrivée des commissaires qui venaient pour réformer les monnaies, l'établissement d'un cours volontaire à côté du cours légal, malgré les menaces et les amendes,

montrent combien les suites d'un tel régime pouvaient être malheureuses. Si elles n'amenèrent pas la ruine générale, c'est surtout parce que les actes royaux ne reçurent pas partout leur plein effet.

III. — LES ORDONNANCES. LE PARLEMENT. LA JUSTICE ECCLÉSIASTIQUE

ORDONNANCES.

PAR un contraste singulier, qui se retrouvera souvent au cours de notre histoire, le progrès des institutions royales a continué malgré les malheurs et les misères du règne. C'est précisément dans les dix dernières années, au plus fort de la guerre, que se placent les actes les plus considérables : ordonnances sur l'administration, depuis les notaires jusqu'aux baillis, en douze articles, du 8 avril 1342, — sur la juridiction du Parlement, en treize articles, de décembre 1344, — sur le Parlement, la Chambre des Enquêtes, les huissiers, les avocats, les procureurs, en soixante-dix articles, du 11 mars 1345, — sur les impositions, les prises, les maîtres des requêtes de l'Hôtel, les baillis, les sergents, en treize articles, du 15 février 1346, — sur les eaux et forêts, en quarante-deux articles, du 29 mai 1346, — sur l'exercice de la justice à Lyon, en trente articles, d'avril 1347, — sur les trésoriers et receveurs, du 28 janvier 1348, etc.

LE CHOIX DES OFFICIERS.

Dans toutes ces ordonnances, qui, le plus souvent, renouvelaient des actes du temps de Philippe le Bel ou de Philippe le Long, et qui, du reste, furent loin d'être entièrement appliquées, il convient de relever la tentative intéressante qui fut faite pour régler le choix et garantir la compétence des officiers royaux. Les notaires du roi, chargés de l'expédition des actes, seront examinés par le chancelier pour savoir s'ils sont suffisants « à faire lettres en latin comme en français ». Les recommandations, que font trop aisément les conseillers du roi pour les charges de bailli, de sénéchal et autres offices, ne seront point suivies d'effet, avant que le roi ait été « bien avisé et informé par d'autres que par les requérants »; les nominations se feront en Grand Conseil, « par bonne élection ». Les receveurs qui paraissent avoir laissé fort à désirer, en ce temps où les institutions financières ne faisaient que s'ébaucher, sont suspendus en 1348 et examinés par les gens des Comptes, et les bons seulement seront replacés; et même, en juillet 1349, par crainte d'abus à la Chambre des Comptes, le roi décide que les receveurs seront choisis comme les baillis et sénéchaux. Au Parlement, nul n'entrera, s'il n'est reconnu par le chancelier et le Parlement lui-même comme suffisant à exercer cet office.

LE PARLEMENT; LA CHAMBRE.

Après les règlements de 1345, le Parlement se trouva achevé dans ses traits essentiels[1]. Auparavant, bien qu'il eût son personnel habituel, il n'avait pas de cadre fixe. Désormais trois présidents et trente maîtres, à la « Chambre », et quarante aux « Enquêtes », seront pourvus d'offices réguliers et permanents. Tous ceux qui venaient d'ordinaire à la Chambre, n'en furent point brusquement expulsés; mais, n'ayant point de gages, ils disparurent rapidement. Par une conséquence naturelle, le roi renforça les dispositions prises sommairement par ses prédécesseurs pour assurer la dignité de sa cour de justice. Président et maîtres, après « qu'ils seront assis en la Chambre », ne se lèveront « pour aller parler ou conseiller avec autres », ni ne feront venir à eux aucune personne grande ou petite; il doit leur suffire de « soi lever une fois en la matinée pour une personne »; il ne faut point qu'ils aillent « tournoyant, ébatissant » ou « piétoyant par salle du Palais »; aucun ne doit se lever avant le président. Le travail commencera de grand matin. Quand le président siège, personne ne doit le déranger; quand il parle, il faut le laisser parler, jusqu'à ce qu'il ait fini. Le secret des délibérations est obligatoire; il doit être juré. La police est faite par les six huissiers de service : ordre leur est donné de mener en prison « tous ceux qui noiseront en la chambre du Parlement »; ils « ne souffriront mie que les clercs des avocats ou d'autres y fassent leurs écritures »; défense leur est faite de « vendre l'entrée du Parlement » ou de la refuser « pour cause de ce qu'on ne leur fourre la paume ».

LA CHAMBRE DES ENQUÊTES.

L'organisation des Enquêtes devient définitive. Auparavant elles n'avaient pas le personnel spécial : des clercs « rapportaient » — soit les enquêtes ordonnées au cours des débats par la Chambre même du Parlement, soit les causes venues en appel des cours inférieures — devant des maîtres du Parlement, délégués à cet effet et qui jugeaient. Il y a désormais une Chambre des Enquêtes homogène et indépendante, dont les membres sans distinction rapportent et jugent enquêtes et procès. Le travail y est réglé avec précision : même discipline et même tenue qu'à la Chambre. Dans le même temps, un vieux maître, peut-être Pierre Dreue, doyen des maîtres en 1336-1337, rédigeait le *Style de la Chambre des Enquêtes* et le *Style des commissaires* ou enquêteurs, et par là fixait la procédure des enquêtes, des rapports et des jugements[2].

LES JUSTICES ECCLÉSIASTIQUES.

Philippe VI continua la lutte, depuis longtemps commencée, contre la juridiction ecclésiastique, qui cherchait à accaparer la majeure

1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 327-331.
2. Voir Guilhiermoz, *Enquêtes et procès. Etudes sur le fonctionnement du Parlement*, 1892.

partie des procès sous prétexte que tel acte était un péché dont l'Église était juge, ou que telle personne, ayant le privilège de cléricature, ne pouvait être jugée qu'en cour d'Église. Quantité de laïques se disaient ou se faisaient clercs pour devenir justiciables des cours ecclésiastiques. Les tribunaux laïques se plaignaient de la concurrence qui diminuait pour eux les profits de la justice, car il y avait au fond de cette querelle des intérêts qui la rendaient plus âpre[1].

CONFÉRENCE DE VINCENNES.

Pour concilier ces intérêts contraires, Philippe VI convoqua à Paris, puis à Vincennes une assemblée où se réunirent cinq archevêques, quinze évêques et des barons. Pierre de Cuignières, conseiller du roi, fit, le 15 décembre 1329, un long discours latin, qu'il conclut en français, sur le texte fameux : *Rendez à César ce qui est à César.* Contre les justices d'Église, il formula soixante-dix griefs principaux : ces justices, disait-il, prétendaient connaître, sous prétexte de péché, des cas d'usure, d'adultère, de contrat accompagné de serments, de convention matrimoniale, de testament avec legs pieux, — toutes matières d'ordre temporel; elles acceptaient ou réclamaient comme leurs justiciables de soi-disant clercs, qui ne portaient ni habits ecclésiastiques ni tonsure. Pierre de Cuignières attaqua encore l'usage déplacé de l'excommunication dans des causes pécuniaires ou contre les juges royaux qui n'étaient pas dociles aux injonctions de l'Église; enfin il s'en prit aux notaires ecclésiastiques, qui empiétaient d'une façon scandaleuse sur les droits de la justice laïque en recevant des actes, apposant des scellés, ou faisant des inventaires dans les domaines du roi ou des barons.

Pierre Roger, archevêque de Sens, et Pierre Bertrand, évêque d'Autun, défendirent la juridiction de l'Église. Le premier avoua franchement que l'Église tenait aux revenus de ses justices; il ajouta que, « s'il arrivait qu'on retranchât aux ecclésiastiques la juridiction dont ils jouissaient, le clergé serait réduit à l'indigence »; à la fin, il déclara que les évêques étaient « déterminés à combattre les soixante-dix articles jusqu'à la mort ». Pierre Bertrand essaya de montrer que l'Église jouissait de sa juridiction non seulement par privilège des rois, mais de droit divin; il promit cependant la correction des abus. Pierre de Cuignières, le 5 janvier 1330, répliqua que le roi respecterait ce qui était « de droit et de coutume louable ». Les évêques réclamèrent un peu plus de précision. Le roi fit affirmer de nouveau qu'il maintiendrait les droits « dont il avait une connaissance positive », ce qui n'était ni plus clair ni plus rassurant; il accorda un délai aux prélats pour réformer les abus de leurs

1. J. Roy, *La conférence de Vincennes*, Mélanges Léon Renier, 1887. P. Fournier, *Les officialités au Moyen Age*, 1880. O. Martin, *L'assemblée de Vincennes*, 1909.

justices et s'engagea à ne rien entreprendre sur elles jusque-là; mais si rien n'était fait dans ce délai, « il trouverait lui-même tel remède qui donnerait satisfaction à Dieu et à son peuple ».

SÉVÉRITÉS CONTRE LES JUSTICES ECCLÉSIASTIQUES.

Les idées qui avaient inspiré Pierre de Cuignières dirigèrent désormais les officiers royaux. Presque toujours le roi laissa faire le Parlement dans la poursuite des abus; on ne peut dire qu'il le stimula. Du moins une ère nouvelle commença dans l'histoire des conflits de juridiction. Des prélats, comme les archevêques de Lyon et d'Auch, des chanoines, des abbés furent poursuivis, condamnés à des amendes et à la saisie de leur temporel; les arrêts de leurs justices furent cassés. Le clergé se plaignit plus que jamais. Les conciles de 1339, 1337, 1344, 1347 décrétèrent l'excommunication contre ceux qui troubleraient la justice ecclésiastique : leurs noms seraient publiés à la messe tous les dimanches; la sépulture religieuse devait leur être refusée; le coupable qui ne se serait pas repenti serait, au bout d'un an, considéré comme hérétique et poursuivi comme tel. Le gouvernement de Philippe VI ne paraît pas s'être inquiété de ces menaces.

IV. — MONTPELLIER ET LE DAUPHINÉ[1]

PHILIPPE VI ET LE DOMAINE.

PHILIPPE VI ne respecta guère l'intégrité de son domaine, malgré les précautions prises dans plusieurs ordonnances pour la protéger même contre la volonté du roi. A son fils Jean, il donna la Normandie, le Maine et l'Anjou, ce qui n'était que demi-mal, puisque Jean était l'héritier de la couronne. Mais son second fils, Philippe, reçut le duché d'Orléans, les comtés de Valois, de Beaumont-le-Roger et d'autres terres encore. Le frère du roi, le comte d'Alençon, fut aussi gratifié généreusement. A ces apanages s'ajoutèrent encore des douaires, des dots, des dons de terres, de maisons et de droits. Du moins, Philippe VI eut la bonne fortune de compenser ces diminutions par deux acquisitions très importantes.

MONTPELLIER.

Montpellier avec le port de Lattes était une place de commerce très active. Déjà avant les croisades, on y voyait des Syriens, des Juifs, qui y vivaient très libres, et des Sarrasins admis à la résidence moyennant une faible taxe. Au XIIe siècle, Benjamin de Tudela énumère les peuples qui viennent y commercer, Anglais, Italiens, Grecs, Africains, Asiatiques. On y fabrique des draps rouges pour l'Orient; on y travaille les métaux précieux. Du port de Lattes, près de la ville, partent

1. OUVRAGES A CONSULTER. A. Molinier, *La réunion de Montpellier à la France*, Revue historique, XXIV, 1884. Lecoy de la Marche, *Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, II, 1892. Guiffrey, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, 1868. P. Fournier *Le royaume d'Arles*, 1891. Delachenal, *Histoire de Charles V*, I, 1909.

des convois pour Constantinople, Chypre, Rhodes, les Baléares, l'Espagne, Tunis et le Maroc; ils emportent des vins, des huiles, des draps, des essences et électuaires; ils rapportent des épices, des soieries et des pierres précieuses. Les marchands de Montpellier vont aux foires de Champagne, en Flandre et jusqu'à Londres. Ce sont des marchands et gens de métier qui gouvernent la commune. Au milieu de cette population commerciale, vivaient de puissantes écoles, les Universités de Droit et de Médecine, pourvues de statuts et de privilèges, célèbres dans le Midi, en Italie et en Espagne.

CONFLIT ENTRE LE ROI DE MAJORQUE ET LE ROI DE FRANCE.

Depuis le milieu du XIIIe siècle, la souveraineté du roi de France était reconnue à Montpellier. De plus, en 1293, l'évêque de Maguelonne avait vendu à Philippe le Bel tous les droits qu'il possédait soit comme suzerain, soit comme seigneur d'une petite partie de la ville. Mais la seigneurie sur le reste de Montpellier appartenait à une branche cadette de la maison d'Aragon, qui régnait à Majorque et en Roussillon. Le roi de Majorque, Jayme III, fit, au temps de Philippe VI, tout ce qui était possible pour compromettre cette possession. Vassal de l'Aragon et de la France, il se rendit insupportable à ses deux suzerains. Avec le roi de France, le conflit commença sans doute par de petites querelles sur la justice, le service militaire, l'expédition des actes ou la monnaie. Jayme III eut le grand tort de s'allier avec le roi d'Angleterre, puis, malgré la défense du roi, d'organiser des joutes à Montpellier, en mars 1341; il fit même arracher dans la ville les panonceaux et chasser les notaires royaux; enfin il écrivit au roi de France pour renier sa suzeraineté. Philippe VI trouva les lettres de don Jayme « fort sauvages ». Le roi de Majorque ayant récusé la juridiction du Parlement, Montpellier et Lattes furent mis sous séquestre et occupés par l'évêque de Beauvais, Jean de Marigni, le 6 juin 1341. Il est vrai que, peu après, le séquestre fut levé.

CONFLIT ENTRE LE ROI DE MAJORQUE ET LE ROI D'ARAGON.

C'est alors que don Jayme se brouilla, par surcroît, avec son cousin, le roi d'Aragon, Pierre le Cérémonieux, qui lui intenta perfidement un procès et, en février 1343, déclara Montpellier, le Roussillon et Majorque réunis à la couronne d'Aragon. Don Jayme, menacé de toutes parts, n'eut d'autre ressource que de se rapprocher du roi de France. En 1343, il lui fit des propositions de vente pour ses domaines de Languedoc; mais Philippe VI craignait alors l'alliance des rois d'Angleterre et d'Aragon, et il aima mieux attendre.

L'ACHAT DE MONTPELLIER PAR PHILIPPE VI.

Cependant, don Jayme, engagé dans une guerre contre l'Aragon, ne vivait plus guère que d'aumônes. Les habitants de Montpellier, le pape et le roi de France entretenaient sa famille et sa cour. Au début de 1349, Philippe VI étant venu à Avignon, Jayme renouvela ses offres de vente. Philippe se montra bon prince et acheta Montpellier et Lattes

pour 120 000 écus d'or, bien que les aliénations faites par don Jayme en eussent réduit le revenu à 3 715 livres tournois. En mai 1349, le chancelier de France et plusieurs conseillers du roi allèrent prendre possession. Don Jayme ayant été tué, le 25 octobre 1349, en essayant de reconquérir Majorque avec l'argent de Philippe VI, l'acquisition de Montpellier devint définitive.

LE DAUPHINÉ. LE DAUPHIN HUMBERT II.

L'acquisition du Dauphiné fut l'épisode le plus important de la politique suivie dans l'ancien royaume d'Arles par les Capétiens. Parmi les territoires qui, dans cette région, relevaient plus ou moins réellement de l'Empire, le Dauphiné était un véritable État, s'étendant des Alpes et de la Durance au Rhône, jusqu'aux portes de Lyon et de Vienne. Humbert II, dauphin de Viennois — c'est le titre que portait le seigneur du Dauphiné — qui régnait depuis 1333, était un chevalier vaniteux et endetté, qui voulait tenir grand état.

ACQUISITION DE SAINTE-COLOMBE PAR PHILIPPE VI.

Au début de son règne, Philippe VI fit un pas en avant de ce côté. La ville de Vienne, très importante par sa position en travers de la vallée du Rhône, à un de ses défilés les plus étroits, avait pour seigneur, sous la suzeraineté de l'Empire, son archevêque; mais celui-ci partageait l'exercice de certains droits avec le dauphin. Des conflits résultaient de cette situation compliquée, et l'archevêque chercha un appui auprès du roi de France. Le port et la ville de Vienne étaient commandés par la forteresse de Sainte-Colombe, de l'autre côté du Rhône; le roi de France, par une convention de pariage avec l'archevêque, le 17 août 1333, obtint le droit d'y mettre garnison et d'y élever des fortifications, sous prétexte que Sainte-Colombe était « mal habité ». Les officiers du roi arrivèrent, renversèrent les vieilles portes, établirent un marché, des foires, une justice où ils jugèrent au nom du roi et de l'archevêque, et ils bâtirent une forte tour qui menaçait la rive dauphinoise. Le chapitre de Vienne et le dauphin protestèrent sans succès. Humbert II finit par accepter une indemnité.

POLITIQUE DU DAUPHIN.

Deux ans après, en 1335, le dauphin perdait son fils unique. Il imagina de céder à fonds perdu ses États au comte de Provence, roi de Sicile, moyennant 120 000 florins, 3 000 florins de pension et un château en Provence, pour y passer l'hiver. Mais le roi de Sicile refusa, trouvant le prix trop élevé et les conditions peu précises. Au mois d'août 1338, Humbert fit une tentative pour se rendre tout à fait maître de la ville de Vienne; c'était une grande imprudence, car il allait avoir affaire au roi de France. Et le dauphin n'avait pas d'amis : l'empereur Louis de Bavière, qui aurait pu le défendre s'accorda avec Philippe VI en 1341; les comtes de Savoie et de Valentinois étaient alliés au roi de France et combattaient dans son armée;

le roi de Sicile, comte de Provence, n'osait se compromettre dans les affaires dauphinoises. Pétrarque conseillait sagement à Humbert II de se réconcilier avec Philippe VI et de se mettre à son service.

CESSION DU DAUPHINÉ.

Le dauphin, en effet, se rapprocha du roi de France. Il s'excusa de ses intrigues, promit des hommes d'armes, et négocia la vente de ses domaines. D'ailleurs Philippe VI était déjà presque chez lui en Dauphiné; il y avait répandu des pensions et gagné la plupart des seigneurs. Une première convention faite à Avignon, en présence de Jean, duc de Normandie, au début de 1343, stipule que, si le dauphin meurt sans héritier, le Dauphiné reviendra à Philippe, second fils du roi, ou à un des fils du duc de Normandie; en retour, le roi de France donnera à Humbert 120 000 florins, plus des pensions et rentes montant à 22 000 livres, et il payera ses dettes; le Dauphiné gardera son autonomie, son nom, ses armes, ses liens avec l'Empire. A peine la convention conclue, Humbert commença à faire des difficultés pour la ratifier, mais des commissaires royaux arrivèrent pour en assurer l'exécution immédiate. Le 30 juillet 1343, le dauphin se décida enfin à jurer le traité. Avec lui, les seigneurs dauphinois allèrent au couvent de Saint-Pierre hors les portes, à Vienne, s'incliner devant les représentants de l'autorité royale et prêter serment de fidélité au roi de France[1].

CHARLES DE FRANCE DAUPHIN DE VIENNOIS.

La convention de 1343 créait une dynastie capétienne indépendante en Dauphiné, mais ce n'était qu'une transition. Un acte du 11 avril 1344, approuvé par le pape et par Humbert II, disposa que le dauphin de Viennois serait le fils aîné du roi de France, ou le roi de France lui-même, si celui-ci n'avait pas de fils. L'acte donnait pour raison que le Dauphiné est « assis ès frontières du royaume ».

Avec l'argent qu'il avait reçu de Philippe VI, Humbert alla combattre les Turcs, en qualité de capitaine général du Saint-Siège. Au bout de peu de temps, il avait tout dissipé et ses créanciers le harcelaient. Il lui restait ses droits viagers sur le Dauphiné : il les abandonna en faveur de l'aîné des petits-fils de Philippe VI, le futur Charles V, pour la somme de 200 000 florins et 24 000 livres de rentes. Le 16 juillet 1349 à Lyon, Humbert renonçait solennellement à ses domaines; le nouveau dauphin, Charles de France, confirmait le statut delphinal et jurait les libertés dauphinoises. La royauté capétienne touchait à la frontière des Alpes.

Pour l'extension du domaine, comme pour la politique intérieure, il y avait des traditions établies, transmises et suivies. C'est pourquoi, même après un règne malheureux, la France se trouva plus près de l'achèvement territorial.

1. Guiffrey, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, p. 44-45.

V. — LA PESTE[1]

LES dernières années du règne de Philippe furent affligées d'une grande calamité. La peste à bubons, la peste noire, qu'en ce temps on ne savait pas mieux arrêter que guérir, arriva, d'Asie et d'Égypte, à Gênes et à Pise. La contagion, dans le courant de 1347, gagna la France méridionale par les Alpes et les ports de Provence. Dans le fort de l'épidémie, à Avignon, quatre cents personnes mouraient par jour. Le pape Clément VI était resté bravement dans sa ville, d'où les cardinaux s'étaient enfuis. De mars à août 1348, à Narbonne, trente mille personnes succombèrent. A Béziers, tous les officiers municipaux furent frappés presque en même temps. A Montpellier, il fallut donner des lettres de bourgeoisie aux marchands italiens pour repeupler la ville. Bientôt le Nord fut atteint; le mal y « dura environ un an et demi, peu plus, peu moins ». Paris, où huit cents personnes mouraient par jour, perdit plus de cinquante mille âmes. De là, la peste gagna l'Angleterre et la Flandre. Malgré les consultations des Facultés de médecine de Paris et de Montpellier, malgré une grande consommation d'aloès et de myrrhe, la mortalité en France atteignit peut-être la moitié de la population; partout il fallut agrandir les cimetières et en créer de nouveaux. *LA PESTE NOIRE.*

Les imaginations furent troublées par le fléau. Bien rares furent ceux qui, comme le chroniqueur Jean de Venette, ne voulurent pas croire aux fables qui coururent alors. Les uns attribuaient le mal à l'apparition d'une comète qui s'était montrée en 1345, ou à la conjonction de Jupiter et de Saturne dans le Verseau. D'autres accusaient les Juifs d'avoir empoisonné les sources et les puits, ce qui fut une occasion de les persécuter et de les brûler, notamment à Narbonne et à Carcassonne. Il fallut que le pape Clément VI interdît ces violences; lui-même il donna asile aux Juifs sur les terres de l'Église romaine : « sous les ailes du pape, ils étaient en sûreté ».

Comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de crises, il se produisit une épidémie de folie mystique. Les « Flagellants » tout nus, chantant et se frappant de « courroies à nœuds durs de cuir, farcis de petites pointelettes de fer », allaient par les villes et les villages des pays du Rhin et de la Meuse. Le pape et l'Université de Paris condamnèrent leurs extravagances. Le roi de France leur *CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDEMIE.*

1. OUVRAGES A CONSULTER. Gasquet, *The Great Pestilence* 1893. Denifle, *La Guerre de Cent Ans et la désolation des églises en France*, I, 1899.

interdit l'entrée du royaume. Naturellement aussi, quand le danger fut passé, il y eut un débordement de vie. Jean de Venette raconte qu'on célébra un nombre inouï de mariages qui furent d'une fécondité étonnante; beaucoup de femmes eurent deux et trois enfants à la fois. Mais le chroniqueur ajoute que, par une conséquence dernière et mystérieuse de la peste, les enfants nés alors n'eurent que vingt à vingt-deux dents.

VI. — MORT DE PHILIPPE VI

DEUILS ET MORT DU ROI.

POUR le roi, des deuils de famille s'ajoutèrent aux malheurs du royaume. Il vit mourir Bonne de Luxembourg, sa belle-fille, femme du duc de Normandie, la reine Jeanne de Navarre, enfin Jeanne de Bourgogne, « la male reine de France ». Il est vrai que Philippe VI oublia vite sa femme, puisqu'il se remaria trente jours après avec Blanche de Navarre.

Au mois d'août 1350 il tomba malade, nous ne savons de quel mal; le 22, il mourut à l'abbaye de Coulombs, près de Dreux. D'après Jean de Venette, il avait fait venir ses fils à son lit de mort et les avait entretenus longuement, les adjurant de soutenir sa juste cause contre le roi d'Angleterre et de bien gouverner le royaume. Son corps fut porté à Notre-Dame de Paris, puis enseveli à Saint-Denis.

Ce roi chevaleresque avait été un roi très médiocre. Peut-être lui a-t-il manqué d'avoir été élevé pour le trône. Il ne semble pas avoir trouvé autour de lui les conseils qui auraient pu suppléer à son inexpérience. On n'aperçoit pendant son règne aucune personnalité qui marque, et c'est alors que se formèrent les tristes conseillers du roi Jean. Philippe était sans doute capable de comprendre et de continuer la tradition capétienne, mais non pas de faire face aux dangers extraordinaires qui survinrent. Surpris par la forte organisation militaire de ses ennemis, incapable de réformer les mœurs militaires françaises, qu'il pratiquait lui-même, il inaugura la série de nos grands désastres.

LIVRE II

LES CRISES DU RÈGNE DE JEAN LE BON [1]

CHAPITRE I

LES MALHEURS DU ROI JEAN [2]

I. LES DÉBUTS DU ROI JEAN. — II. LE ROI DE NAVARRE. — III. GUERRE DE 1351 A 1355. — IV. LES ÉTATS DE 1355. — V. L'EXÉCUTION DE ROUEN. — VI. POITIERS.

I. — LES DÉBUTS DU ROI JEAN

JEAN AVANT L'AVÈNEMENT.

JEAN, fils aîné de Philippe VI et de Jeanne de Bourgogne, était né en 1319. Depuis 1332, il portait le titre de duc de Normandie, qui rappelait de si glorieux souvenirs. La même année, à treize ans, il avait épousé Bonne de Luxembourg, fille du roi Jean de Bohême, qui en avait seize. De très bonne heure il put apprendre son métier de roi. Il fut « chef de guerre » en Hainaut contre les Anglais en 1340, puis en

1. SOURCES. *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (Chronique de Pierre d'Orgemont), VI, 1838. Jean de Venette, *Chronique*, à la suite des continuations de Guillaume de Nangis, éd. Géraud, II, 1843. Richard Lescot, *Chronique*, éd. Lemoine, 1896. *Chronique Normande*, éd. Molinier, 1882. *Chronographia regum Francorum*, éd. Moranvillé, II, 1893. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, 1862. Jean le Bel, *Les Vrayes Chroniques*, éd. Polain, 1863. Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, V et VI, 1868, et éd. Luce, IV et V, 1873, 1874. *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, éd. Kervyn de Lettenhove, 1879. Pierre Cochon, *Chronique Normande*, éd. de Baurepaire, 1870. Robert d'Avesbury, *De gestis mirabilibus regis Edwardi III*, éd. E. M. Thompson, 1889. Le Baker de Swynebroke, *Chronicon*, éd. E.-M. Thompson, 1889. H. Knighton, *Chronicon*, éd. Lumby, 1889. Matteo Villani, *Istorie fiorentine*, éd. Racheli, 1857. Le héraut Chandos, *Le prince Noir*, éd. Fr. Michel, 1883. Secousse, *Preuves de l'histoire de Charles le Mauvais*, 1758. Rymer, *Fœdera*, etc., éd. de Londres, IV, 1869.

OUVRAGES A CONSULTER. *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises de France*, I, 1899 (très important pour l'histoire militaire). Luce, *La jeunesse de Bertrand du Guesclin*, 1876. E. Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, 1883. Delachenal, *Histoire de Charles V*, 1909.

2. OUVRAGES A CONSULTER. N. Valois, *Le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, 1888. L. Pannier, *La Noble Maison de Saint-Ouen*, 1872.

Bretagne contre Jean de Montfort en 1341. En 1344, il alla en Languedoc comme lieutenant du roi et « seigneur de la conquête des parties du Languedoc ». Ces débuts avaient été inquiétants. Le futur roi de France s'était montré très avide d'argent et s'en était procuré par tous les moyens, sans respecter aucun droit. Il n'avait pas réussi à la guerre. Au printemps de 1346, avec de grandes forces, il avait assiégé inutilement, quatre mois durant, la place d'Aiguillon. A cette occasion, il avait montré, par sa résistance aux bons conseils, combien « il était lent à informer et dur à ôter d'une opinion ».

EXÉCUTION DU CONNÉTABLE.

Jean alla se faire sacrer à Reims, le 26 septembre 1350. A son retour à Paris, les fêtes qu'on lui donna furent suivies d'un acte imprévu et tragique. Le connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, « un des plus courtois et des plus gracieux chevaliers de France et des plus larges », fait prisonnier à Caen en 1346 et frappé d'une rançon énorme, revint en France à la fin d'octobre 1350. Jean reçut fort bien « celui qui tant avait perdu et travaillé pour le roi et pour son royaume ». Mais un jour, à l'hôtel de Nesle, le connétable fut arrêté en présence du roi par le prévôt de Paris, et Jean jura que « jamais ne dormirait qu'il ne lui aurait fait couper la tête ». Le 18 novembre, au jour levant, à l'hôtel de Nesle même, sans autre forme de procès, devant le duc de Bourbon et plusieurs barons, Robert de Brienne fut décapité. Plusieurs chroniqueurs ont rapporté les bruits qui circulaient alors dans le peuple, car la noblesse n'osait rien dire. Selon les uns, le connétable fut victime de l'ambition de Charles d'Espagne — dont il sera parlé tout à l'heure — à qui le roi ne refusait rien. Selon les autres, il aurait perdu au jeu les sommes données par le trésor royal pour sa rançon, et, afin de recouvrer sa liberté par la trahison, il aurait entretenu une correspondance avec les Anglais et promis de leur livrer Guines. D'autres racontars mêlaient à l'affaire le nom de la reine Bonne de Luxembourg. Quoi qu'il en soit, cette exécution clandestine avait l'air d'un meurtre.

CHARLES D'ESPAGNE.

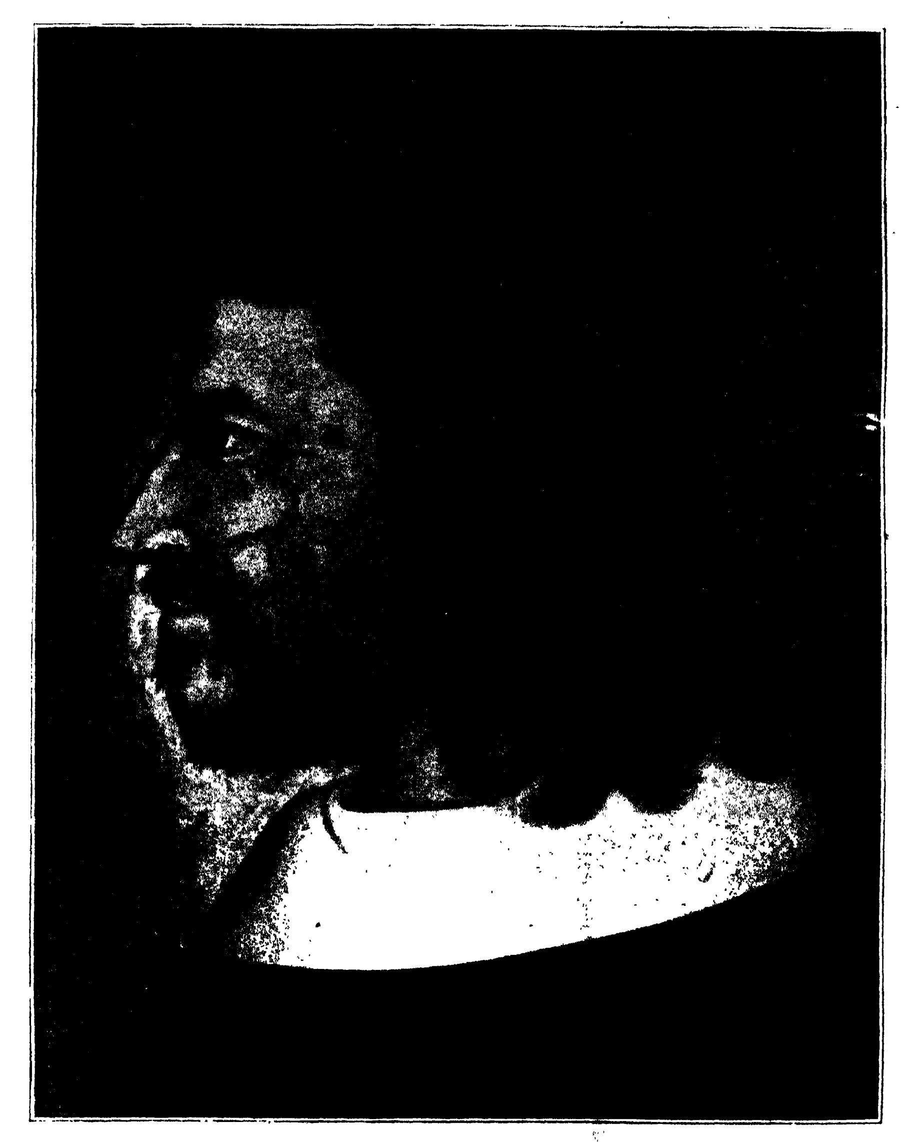
Le roi alla ensuite visiter le pape à Avignon, puis il alla tenir à Montpellier, au début de 1351, les États du Languedoc. Chemin faisant il distribua les dépouilles de sa victime, et fit connétable Charles d'Espagne. Ce personnage appartenait à la maison de la Cerda et descendait des rois de Castille et des rois de France. C'était un vaillant et beau chevalier, à peu près du même âge que le roi, et il avait été élevé avec lui. Le grand nombre et la qualité des faveurs dont il fut comblé étonnèrent et furent suspectes. On disait que le roi « n'avait autre Dieu que lui ».

LES CONSEILLERS DU ROI. SIMON DE BUCI.

Au reste, le roi Jean s'entourait mal.

Avant son avènement, il avait donné sa confiance à Simon de Buci,

JEAN LE BON



PORTRAIT DE JEAN LE BON.

Peinture à la détrempe, sur toile, exécutée vers 1359 pendant la captivité du roi en Angleterre. Robe bleue avec col de fourrure blanche. Attribué à Girart d'Orléans. — Bibl. Nat., Galerie Mazarine.

Cl. Hachette et Cie.

fils d'un « obscur homme de loi ». Simon, magistrat docile, était devenu très vite premier président au Parlement; Jean l'avait fait son conseiller et son chancelier en Normandie et l'avait emmené en Languedoc en 1344. Buci, en Languedoc et en Normandie, avait certainement abusé de ses pouvoirs, puisqu'il fallut lui donner des lettres de rémission. Sous le nouveau règne, il fut appelé au Conseil Secret, dont il devint « le membre le plus exact et le plus influent ». Il reçut de grandes gratifications aux moments où les finances royales étaient dans le pire état. Après une grave maladie qu'il fit en 1353, le roi, pour lui « éjouir le cœur », lui accorda un pardon général, et, par de nouvelles lettres de rémission, le déclara innocent comme au jour de son baptême.

ROBERT DE LORRIS.

Robert de Lorris, fils d'un paysan du Gâtinais, fut fait chevalier, chambellan du roi, maître des Requêtes, maître des Comptes, membre du Grand Conseil. Il reçut des domaines, des châteaux, des maisons et de grosses sommes d'argent. Tous les profits lui étaient bons; il empruntait les chevaux de l'Hôtel royal, qu'il oubliait régulièrement de faire rentrer dans les écuries du roi. Il maria ses enfants dans les plus nobles familles. En 1354, ce favori, que le roi chargeait des plus grandes affaires, fut soupçonné de trahison et se sauva. L'année suivante, le vendredi saint, il reparut, et supplia le roi « très humblement, genoux fléchis et mains jointes, en grands pleurs et larmes », de tout lui pardonner « en la remembrance de Jésus-Christ »; Jean pardonna et Lorris continua de trahir. — Jean Poilevilain, autre conseiller très écouté, souverain maître des monnaies et maître des Comptes, avait été en prison sous Philippe VI « pour plusieurs cas criminels et civils », et, par prudence, s'était fait donner des lettres de rémission avant que l'affaire fût jugée.

NICOLAS BRAQUE.

Enfin, Nicolas Braque, bourgeois de Paris, maître des monnaies, maître des Comptes, trésorier, maître d'hôtel et conseiller, s'était rendu coupable d'odieuses vengeances personnelles; il avait tenté d'assassiner un garde des monnaies trop consciencieux; très avide d'argent, « il avait fondé une sorte de compagnie de change, qui acquérait à vil prix des créances sur le Dauphin, puis en obtenait par faveur le remboursement intégral ». Devenu, avec le titre de trésorier, le véritable « gouverneur des monnaies et finances », il révéla à sa compagnie les secrets de la fabrication des monnaies et traita directement avec elle pour l'achat du billon et des matières précieuses. « Il peupla l'administration de ses créatures, officiers de son amitié et accointance, qui n'étaient à ce bons et profitables, ni suffisants[1]. »

1. Noël Valois, *Le Conseil du roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, 1888, p. 7-15.

L'ORDRE DE L'ÉTOILE.

Le roi laissa le champ libre à ces mauvais conseillers. Il était tout occupé de fêtes, de banquets et de tournois, et il aimait à la passion les riches habits, les belles pièces d'orfèvrerie et les meubles précieux. Inspiré sans doute par quelque souvenir de la Table Ronde, ou bien pour imiter l'ordre de la Jarretière, que venait de fonder Édouard III, il créa l'ordre de l'Étoile « à l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et en exhaussement de chevalerie et accroissement d'honneur ». Le siège de cette compagnie, composée des cinq cents « plus suffisants chevaliers du royaume », fut établi à Saint-Ouen dans le manoir des Valois, appelé la Noble Maison, d'où vint le nom de chevaliers de Notre-Dame de la Noble-Maison. Les insignes étaient une cotte blanche, un surcot vermeil ou blanc, un chaperon vermeil et un anneau orné d'émaux de dessin fort compliqué. Les chevaliers devaient lever bannière vermeille semée d'étoiles avec une image de Notre-Dame brodée en blanc. Tous les ans, une grande fête de l'ordre sera célébrée la veille de la fête de Notre-Dame de mi-août, à la chapelle de la Noble Maison. Un banquet sera donné dans la salle du manoir, ornée des armes et timbres des chevaliers. A cette fête plénière, devra « chacun des compagnons raconter toutes ses aventures, sur son serment, qui avenues lui étaient en l'an, aussi bien les honteuses comme les honorables »; deux clercs enregistreront les récits.

La première grande fête fut fixée au 6 janvier 1352. Le roi avait fait les frais des costumes. La Noble Maison fut ornée de tapisseries, de tentures d'or et de velours, d'étoiles et de fleurs de lis d'or, de meubles d'apparat dorés et sculptés à jour. Il y eut messe solennelle, et des banquets où la grosse gaîté des chevaliers de ce temps se donna carrière; car la vaisselle d'or fut « froissée » et brisée, et, de plus, des draps d'or et d'argent furent volés. Pendant ce temps-là les Anglais entraient par trahison à Guines, dont le capitaine festoyait à Saint-Ouen parmi les chevaliers de l'Étoile.

II. — LE ROI DE NAVARRE[1]

LE ROI DE NAVARRE.

JEAN trouva son plus grand ennemi dans la famille royale.

Le roi Charles de Navarre n'avait pas encore vingt ans. Il était arrière-petit-fils de Philippe le Hardi par son père Philippe d'Évreux et petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Jeanne de France :

[1] OUVRAGES A CONSULTER. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais*, 1758. Dupont, *Histoire du Cotentin et de ses îles*, II, 1873. Izarn et Prévost, *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, Introduction, 1885. Delachenal, *Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais, 1354-1355*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXI, 1900.

saint Louis, comme on a dit, était deux fois son aïeul. Par sa mère Jeanne de France, fille de Louis X, il était le mâle le plus proche des derniers Capétiens directs, et, s'il était né quelques années plus tôt — il naquit en 1332 — ses droits auraient, en 1328, primé ceux du roi d'Angleterre. Ses père et mère avaient abandonné toute prétention à la couronne en reconnaissant pour rois d'abord Philippe V, puis Philippe VI; mais Charles considérait que ses parents n'avaient pu légitimement renoncer, avant sa naissance, à un droit qui n'appartenait qu'à lui seul. Il se croyait donc des titres à la couronne de France.

« Il était petit de taille, dit le Religieux de Saint-Denis qui le vit de près, d'un esprit vif et d'une grande pénétration; il avait une éloquence facile et naturelle. Son adresse était merveilleuse; il avait une rare affabilité qui le distinguait de tous les autres princes. » Il possédait le royaume de Navarre, et, en France, le comté de Mortain, le comté d'Évreux à titre de pairie, Nonancourt, Longueville avec plusieurs terres dans le pays de Caux, et, dans les vallées de la Seine et de l'Eure, Mantes, Meulan, Nogent-le-Roi, Anet, Paci, Bréval, etc. Il avait perdu son père, le comte d'Évreux, en 1343, puis sa mère Jeanne de France, en 1349, et restait livré à lui-même[1].

PREMIERS RAPPORTS AVEC LE ROI JEAN.

Le roi Jean fut d'abord très bon pour lui; il le déclara majeur, lui accorda la jouissance de ses revenus, le fit son lieutenant en Languedoc, de juin à octobre 1351, enfin le maria à sa propre fille qui n'avait que huit ans. La petite reine reçut un trousseau magnifique, des robes de soie brochée d'or et de velours, des gobelets et des aiguières d'or, des tapis, des chaperons brodés de perles, des boutons d'or et de diamants. Mais Jean ne donna pas la dot promise et refusa à son gendre les terres qu'il sollicitait. Au même moment, il comblait de ses grâces son favori le connétable Charles d'Espagne et lui donnait le comté d'Angoulême, que la reine Jeanne de Navarre avait possédé jusqu'en 1349. Alors Charles de Navarre prit en haine le connétable.

MEURTRE DE CHARLES D'ESPAGNE.

Un jour, en présence du roi, le connétable démentit Philippe de Navarre, frère de Charles. Une lutte au couteau aurait suivi, si le roi n'était intervenu. En se retirant, Philippe de Navarre dit à son adversaire « que bien se gardât des enfants de Navarre ». Peu de temps après, le connétable fut surpris dans Laigle par une troupe que conduisaient les frères de Navarre, et où se trouvaient les d'Harcourt et

1. Le personnage de Charles le Mauvais aurait besoin d'être étudié d'une façon très approfondie. Perrens a tenté sa justification dans son ouvrage sur *Etienne Marcel*, 2e édit., 1875, et E. Meyer, son apologie, *Charles, roi de Navarre, comte d'Evreux*, 1898. Ni l'un ni l'autre n'est arrivé à un résultat satisfaisant.

d'autres chevaliers de Normandie. Charles n'entra pas dans la ville; mais Philippe et ses compagnons pénétrèrent jusqu'à Charles d'Espagne, « et tant angoisseusement, vilainement et abominablement l'appareillèrent, qu'ils lui firent quatre-vingts plaies » (8 janvier 1354). Le roi de Navarre se vanta publiquement de ce meurtre: il écrivit aux bonnes villes, à l'Université, au Conseil du roi, au pape pour annoncer qu'il avait accompli une juste vengeance. Le roi Jean resta quatre jours sans prononcer un seul mot; puis il jura « moult grand serment que jamais en son cœur joie n'aurait, jusqu'à ce qu'il en fût vengé ».

CHARLES DE NAVARRE NÉGOCIE AVEC LES ANGLAIS.

Pendant que Jean faisait instruire l'affaire par la Cour des pairs, Charles de Navarre — Charles le Mauvais, comme on l'appelait — envoyait un messager au fils d'Édouard III, duc de Lancastre, alors à Malines, qui tout de suite lui avait offert son appui[1]. Il correspondait aussi avec le roi d'Angleterre, auquel il écrivait : « Et si ai de beaux et bons châteaux en Normandie et ailleurs, fort bien garnis et bien appareillés; et certes, si [le roi Jean] commence, je lui porterai tel dommage qu'il ne l'amendera jamais. » Et plus loin : « Veuillez présentement mander à vos capitaines de Bretagne que, tantôt que j'enverrai devers eux, ils soient tout prêts d'entrer en Normandie à mon aide, et leur y baillerai si bonne et si sûre entrée comme ils voudront. Et, très cher cousin, veuillez savoir que tous les nobles de Normandie sont passés avec moi à mort et à vie. »

TRAITÉ DE MANTES. 22 FÉVRIER 1354.

Le roi Jean s'inquiéta. Si Charles le Mauvais s'entendait avec les Anglais, il pourrait les faire entrer en Normandie et les mener aux portes de Paris, dans ses villes de Mantes et de Meulan. Plusieurs princes s'entremirent et un accord fut conclu à Mantes, le 22 février 1354. Les stipulations, réglées par Robert de Lorris et l'évêque de Laon, en étaient humiliantes et désastreuses pour le roi de France, qui donnait au roi de Navarre le comté de Beaumont, les châtellenies de Breteuil et de Conches, les vicomtés de Pont-Audemer et d'Orbec, le Clos de Cotentin, avec les vicomtés de Valognes, de Coutances et de Carentan. Charles devait posséder ces terres aux mêmes droits qu'un duc de Normandie; il pourrait y tenir « échiquier », c'est-à-dire cour souveraine, deux fois par an. Les complices du meurtre du connétable étaient pardonnés et devenaient vassaux du roi de Navarre. Charles le Mauvais ne faisait d'autre concession que de souscrire à une renonciation définitive à la Champagne. On s'étonna fort de tout cela, et

1. Cet appel ne dut pas prendre le duc de Lancastre à l'improviste. La correspondance entre les deux princes fait supposer « que dans quelque circonstance antérieure, Charles le Mauvais avait déjà laissé entendre qu'il recourrait volontiers à l'alliance anglaise ». Delachenal, *Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXI, 237.

les négociateurs furent soupçonnés de s'être laissé corrompre. Le roi de Navarre en conçut beaucoup d'orgueil, et, quand il alla à Paris recevoir son pardon, le 4 mars suivant, il fit une figure hautaine.

NOUVELLES « BROUILLERIES.

Moins d'un an après, les « brouilleries » recommençaient. Charles le Mauvais, lui aussi, était très mal entouré; il n'avait pour le conseiller que des intrigants et des aventuriers. Il trouva l'exécution du traité de Mantes trop lente. Au mois d'octobre 1354, le pape intervient pour sauvegarder la paix, mais en novembre la rupture est consommée. Le roi de Navarre quitte brusquement la cour, se retire en secret en Normandie, puis gagne Avignon et, de là, se réfugie dans le royaume de Navarre. Le roi Jean envoya des hommes d'armes occuper les forteresses navarraises de Normandie.

TRAITÉ DE VALOGNES.

A Avignon, Charles avait rencontré le duc de Lancastre. Dans des conférences secrètes qui se renouvelèrent à l'insu du pape durant quinze nuits, une invasion commune en Normandie fut projetée, et même on convint d'un partage du royaume de France : Édouard III deviendra roi de France; le roi de Navarre aura la Normandie, les comtés de Champagne, de Brie, de Chartres, de Bigorre, de Toulouse, les sénéchaussées de Languedoc et fera hommage à Édouard. Peu après, il y eut un commencement d'exécution : Lancastre, avec une flotte qu'il avait été chercher en Angleterre, s'avança jusqu'à Guernesey; Charles le Mauvais amena des hommes d'armes à Cherbourg. Le roi de France, qui n'était pas prêt, s'humilia une seconde fois. Un accord fut conclu à Valognes, le 10 septembre 1355 : moyennant quelques formalités sans importance, le roi de Navarre obtenait une amnistie entière pour lui, ses frères et ses partisans. Les héritiers de Charles d'Espagne étaient abandonnés par le roi, qui promettait, en outre, satisfaction à Charles le Mauvais pour toutes ses réclamations d'argent.

III. — LA GUERRE DE 1351 A 1355[1]

PRÉPARATIFS DE GUERRE.

CES faiblesses s'expliquent sans doute par la guerre contre les Anglais, qui avait recommencé la seconde année du règne de Jean.

Les trêves conclues entre Philippe VI et Edouard III avaient expiré en avril 1351. Pour se procurer de l'argent, le roi avait tenu en personne à Montpellier, le 8 janvier 1351, les États de Languedoc. Les députés s'étaient plaints beaucoup des officiers royaux et sans doute n'avaient rien accordé. Les États de Languedoïl s'étaient

1. OUVRAGES A CONSULTER. De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, III, 1899. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine*, 1894. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., IX, 1885.

réunis à Paris le 16 février. Le clergé seul avait octroyé des subsides. Les nobles et les députés des villes avaient demandé à retourner dans leurs pays pour conférer « avec ceux de leur condition ». Pour avoir la réponse, au mois d'avril et de mai, Jean avait convoqué une série d'assemblées provinciales, qui, moyennant de belles promesses et de larges concessions, s'étaient engagées enfin à financer. En même temps, d'août 1350 à mai 1351, la valeur des monnaies était abaissée, si bien que la valeur absolue de la livre tournois en espèces d'argent tomba de 5 fr. 79 à 4 fr. 34.

Des lieutenants furent envoyés aux frontières. Un règlement très précis sur les gens d'armes fut publié : la solde était fixée pour les bannerets, chevaliers, écuyers, valets et gens de pieds; les gens d'armes devaient être répartis en « routes » d'au moins vingt-cinq, sous les ordres d'un capitaine; il est ordonné que la revue de leurs armes et de leurs montures sera faite en détail deux fois par mois à l'improviste; on ne pourra changer de chef sans perdre ses gages, ni se retirer sans autorisation; les capitaines, les lieutenants du roi et les maréchaux jureront d'observer cette ordonnance et seront « punis sans épargne » s'ils l'enfreignent. C'était un effort sérieux pour mettre de la discipline dans la cohue militaire.

LE COMBAT DES TRENTE.

Cependant la campagne de 1351 fut insignifiante. En Bretagne seulement, il y eut une action d'éclat. Au mois de mars, deux capitaines, l'un Anglais, Bremborough, établi à Ploërmel, l'autre Français, Beaumanoir, établi à Josselin, se défièrent; la cause du défi fut, paraît-il, l'indignation qu'inspiraient à Beaumanoir les traitements infligés par les Anglais aux paysans. Chacun des deux adversaires devait amener avec lui trente compagnons. La rencontre eut lieu le 25 mars 1351 à la Mi-Voie, près de Ploërmel [1]. Les compagnons de Beaumanoir étaient de race bretonne; Bremborough avait avec lui vingt Anglais, six Allemands et quatre Bretons. La bataille dura toute la journée; les adversaires ne s'arrêtèrent qu'un moment pour se désaltérer. A la seconde attaque, les Bretons prirent l'avantage. On sait le mot de Geofroi du Bois à Beaumanoir, qui se plaignait de la soif : « Bois ton sang, Beaumanoir, et la soif te passera! » Au soir, tous les combattants étaient blessés; Bremborough et six Anglais avaient été tués; le reste demeura prisonnier des Bretons. Ce fut pour les contemporains comme le jugement de Dieu. Mais un combat singulier ne pouvait changer le cours des événements. Les opérations continuèrent en Bretagne : au mois d'août 1352, le maréchal Gui de Nesle tenta de surprendre Mauron, entre Ploërmel et

1. Voir le curieux poème, *La bataille de XXX Anglais et de XXX Bretons*, éd. Crapelet, 1835.

Montfort. Comme presque toujours, les Français avaient l'avantage du nombre et pourtant ils se laissèrent battre. Parmi leurs huit cents morts, était la meilleure partie de la noblesse bretonne fidèle à la France. Après cette bataille, les hostilités languirent.

LES TRÊVES.

D'ailleurs des trêves suspendirent la guerre entre les deux rois, à partir du 30 septembre 1351. Trois années furent employées à négocier une paix que, malgré tout le zèle d'Innocent VI, les exigences des Anglais et les incertitudes du roi Jean rendirent impossible : c'est à la fin de la troisième année que le Navarrais avait négocié avec Lancastre le partage de la France.

REPRISE DES HOSTILITÉS EN 1355.

En 1355, comptant sur l'appui du roi de Navarre, Édouard III entreprit une nouvelle invasion; mais il débarqua trop tard à Calais, à la fin d'octobre. On était « jà bien avant dans l'hiver ». Charles le Mauvais venait de se réconcilier à Valognes avec le roi de France. Édouard fit en Artois une courte campagne, afin d'avoir « hâtive bataille ». Le roi Jean de son côté avait réuni une armée à Amiens. Les deux adversaires échangèrent des provocations; mais quand Édouard III offrit la bataille, Jean la refusa, et quand Jean la proposa, Édouard III n'y était plus décidé.

LE PRINCE DE GALLES.

La guerre fut plus sérieuse dans le Midi. Les seigneurs gascons, fidèles à l'Angleterre avaient réclamé, à la fin des trêves, la présence du prince de Galles; ils étaient inquiets des progrès de Jean d'Armagnac, un des plus puissants barons du Midi que le roi de France avait pris à son service et qui avait enlevé aux Anglais un grand nombre de places fortes [1]. Le 20 septembre, le prince de Galles — le Prince Noir, comme on l'appela à cause de la couleur de son armure — était donc arrivé à Bordeaux, comme lieutenant de son père.

CHEVAUCHÉE EN LANGUEDOC.

Il allait commander en chef pour la première fois. Il avait alors vingt-cinq ans, les belles manières de la chevalerie, des goûts de luxe et de faste, avec la dureté anglo-saxonne. Le 5 octobre, il partit avec quatorze mille hommes d'armes, traversa Langon, Bazas, Castelnau et alla ravager l'Armagnac : « Si, écrit-il, n'était nulle journée que villes, châteaux et forteresses n'étaient pris par aucune de nos batailles. » De là, les Anglo-Gascons revinrent sur la Garonne et passèrent à une lieue de Toulouse. Piller cette belle terre de Languedoc était le rêve de tous les pauvres Gascons des Landes, « car était moult riche et plantureuse ». Ils se déversèrent sur le pays entre Toulouse et Carcassonne. Les habitants de Carcassonne voulurent défendre les quartiers des bords de l'Aude; le prince fit brûler la

1. Breuils, *Jean Ier d'Armagnac*, Revue des Questions historiques, LIX, 1896. Roschach, *Les quatre journées du Prince Noir*, etc. Mémoires de l'Académie de Toulouse, 1906.

basse ville, malgré les prières des gens d'Église et l'offre d'une rançon de 250 000 écus d'or. Capestang se racheta pour 40 000 écus à livrer dans les cinq jours; mais, avant l'expiration du délai, la ville reçut des renforts, ferma ses portes et refusa de payer. Les Anglais passèrent leur chemin. Le 8 novembre, ils arrivaient « près de la mer de Grèce », à Narbonne, qui leur rappela Londres; le bourg seul fut pris et brûlé. A Montpellier et à Avignon, on était affolé. Deux évêques, ambassadeurs du pape, se présentèrent au camp du prince, qui les fit attendre deux jours avant même d'ouvrir leurs lettres d'audience; puis, quand il les reçut, il les renvoya à son père qui venait de débarquer à Calais. Au reste, il ne savait que devenir : « Et illec, dit-il, prîmes notre conseil vers où nous pourrions mieux traire. »

RETOUR DU PRINCE DE GALLES.

L'hiver approchait, et deux armées françaises se mettaient en campagne. Le prince reprit la direction de Bordeaux. Il revint par une autre route, passant à Limoux, Mazères, Mezin, et regagna la Garonne. Les Anglais rentrèrent ainsi « dans leurs marches » sans avoir été inquiétés. Le 28 novembre, à Mézin, l'armée fut licenciée pour l'hiver. Le 9 décembre, le prince arrivait à Bordeaux, très glorieux de cette lucrative chevauchée, qui avait ruiné plus de cinq cents localités : au dire d'un conseiller du Prince Noir, depuis le commencement de la guerre, on n'avait pas encore vu « telle destruction ».

IV. — LES ÉTATS DE 1355 [1]

DÉTRESSE FINANCIÈRE.

UNE nouvelle attaque était certaine pour l'année suivante, et le trésor royal était vide. Les États des divers pays avaient accordé, au début de 1355, des subsides qui, perçus avec difficulté, suffisaient à peine à la défense locale. Le 26 septembre, le roi avait dû surseoir pour six mois au paiement de ses dettes et des gages de ses officiers. Il n'était plus possible d'altérer davantage les monnaies, à moins de les réduire à néant : quatre-vingt-un actes les avaient modifiées depuis 1350; la livre tournois, qui représentait encore 17 fr. 37 en espèces d'argent en 1336, était descendue jusqu'à 1 fr. 73. Et des ordonnances, pour compenser les effets de cette dépréciation, rendaient les prix obligatoires et contraignaient dans les villes toute

1. SOURCES. *Ordonnances des rois de France*, III, 1732.
OUVRAGES A CONSULTER. A. Desjardins, *Les Etats Généraux, 1350-1614*, 1873. Picot, *Histoire des Etats Généraux*, 2e édit., I, 1888. Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France*, nouvelle série, II, 1883.

personne saine à travailler pour gagner sa vie, sous menace de bannissement, de prison ou de marque au fer chaud.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOIL.

Depuis dix ans, toutes les fois qu'ils avaient été convoqués, les États Généraux s'étaient montrés de plus en plus exigeants et de plus en plus avares de subsides, et, d'autre part, des États Provinciaux avaient, comme on l'a vu, réclamé et obtenu l'administration des subsides accordés par eux. Ces dispositions d'esprit, cette défiance, ces empiétements sur l'autorité royale devaient inquiéter le roi, mais il ne pouvait se passer du concours de ces assemblées. Les Etats de Languedoïl furent donc convoqués pour la fin de novembre. Ils se réunirent dans la Chambre du Parlement, grande salle longue de cent vingt pieds, large de cinquante, au milieu de laquelle était la Table de Marbre; le long du mur étaient rangées les statues des rois de France. Le roi donna la parole à son chancelier, Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, qui requit une aide pour les frais de la guerre, et promit « forte monnaie et durable ». Les trois ordres répondirent, chacun par la bouche de son orateur, qu'ils étaient « tous prêts de vivre et de mourir avec le roi et de mettre corps et avoir en son service ». L'orateur des bonnes villes fut le prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel.

ÉTIENNE MARCEL.

Étienne Marcel était un drapier[1]; il appartenait donc à l'aristocratie bourgeoise de la Cité, les drapiers formant un des six grands métiers du commerce parisien. Son grand-père, Pierre Marcel, habitait dans l'île de la Cité, paroisse Saint-Barthélemi; à la taille de 1292, il fut un des plus imposés de Paris. La famille de Marcel était alliée aux grandes familles bourgeoises, aux Coquatrix, aux Poilevilain et autres, qui avaient fourni à la royauté un grand nombre de ses officiers de finances. Marcel tenait donc par des liens de parenté à ce monde de financiers bourgeois, dont il devait être l'ennemi acharné.

Il était né au plus tard vers 1316, et s'était marié deux fois, d'abord à Jeanne de Dammartin, puis à Marguerite des Essarts, fille de Pierre des Essarts, riche bourgeois en relations d'affaires avec Philippe VI et Jean le Bon. Sa seconde femme lui avait apporté une très grosse dot de 3000 écus d'or; il eut d'elle six enfants. Il était établi dans la Cité, rue de la Vieille-Draperie, en face du Palais, et faisait partie des grandes confréries de Notre-Dame et des Pèlerins de Saint-Jacques, qui réunissaient l'élite de la bourgeoisie pari-

1. Voir pour les origines, Deprez, *Les enfants d'Etienne Marcel*, et Le Grand, *La veuve d'Etienne Marcel*, dans le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1897; Fremaux, *La famille d'Etienne Marcel*, dans les Mémoires de la même société, 1903.

sienne. Son commerce le mettait en relations avec les drapiers de Gand et de Bruxelles; il y avait d'ailleurs à Paris beaucoup de drapiers flamands. On peut penser que Marcel avait de l'admiration pour les grandes communes de Flandre et qu'il savait l'histoire d'Artevelde. Au reste, l'homme qui allait jouer un si grand rôle nous est mal connu : aucune miniature ne nous donne la physionomie authentique du prévôt des marchands; aucun témoignage écrit ne nous révèle clairement son caractère ni ses intentions.

LES SUBSIDES.

Les trois ordres, après avoir entendu le chancelier, demandèrent « à parler ensemble », s'il était utile, mais sans se fondre en une seule assemblée. Les délibérations paraissent avoir duré assez longtemps dans les premiers jours de décembre. Les États, à la différence de ceux qui avaient précédé, se crurent le pouvoir de traiter, et ils accordèrent le subside nécessaire à l'entretien de trente mille hommes d'armes.

L'ordonnance du 28 décembre 1355 nous fait connaître en détail comment fut établi ce subside; c'est la première partie de l'œuvre des États : elle est capitale. Pour la solde de ces trente mille hommes d'armes, il sera levé une imposition de 8 deniers par livre sur toutes les marchandises vendues, et une gabelle sur le sel. Les impositions seront payées par tout le monde, « sans ce que nul s'en puisse dire franc ou exempt, de quelque état, condition ou dignité qu'il soit ou de quelconque privilège qu'il use ». Nous « voulons, dit le roi, que nous-même, notre très chère compagne, la reine, notre très cher fils, le duc de Normandie, et tous nos autres enfants et ceux de notre lignage contribuent pareillement aux dites gabelles et impositions ».

ADMINISTRATION DES SUBSIDES.

La concession faite en 1348 à la Normandie et au Vermandois est étendue à tout le pays de Languedoïl : dans chaque diocèse seront ordonnées et députées par les Trois États certaines personnes bonnes et honnêtes, solvables et loyales; ces députés procéderont à l'assiette et surveilleront la levée du subside. Au-dessus d'eux seront ordonnées et établies par les États neuf personnes bonnes et honnêtes, « de chacun Etat trois, qui seront généraux et superintendants sur tous les autres ». Ils ne seront chargés d'aucune recette, ni de faire « compte aucun », mais ils formeront une juridiction devant laquelle les députés particuliers porteront tous les litiges. La recette sera confiée à des receveurs spéciaux, choisis dans chaque pays par les députés des États. A côté des superintendants seront placés deux receveurs généraux, prud'hommes et bien solvables, désignés par les États; si bien que tout le personnel de l'impôt est issu des États et ne relève que d'eux seuls.

De l'argent, rien n'ira au roi ni à ses officiers; tout est destiné aux troupes. Défense est faite aux officiers royaux de toucher aux deniers

du subside. Les députés « ne bailleront, dit le roi, ni distribueront le dit argent à nous ni à autres fors aux gens d'armes ». Tout ordre contraire à ces dispositions sera nul et non avenu : « Et si, par importunité ou autrement, aucun impétrait lettres ou mandements de nous ou d'autres au contraire, les dits députés, commissaires ou receveurs jureront aux Saints Évangiles de Dieu qu'aux dites lettres ou mandement n'obéiront. »

MESURES DE DÉFIANCE PRISES PAR LES ÉTATS.

Les États ont pris encore d'autres précautions. Ils doivent se réunir après trois mois, le 1er mars 1356, « pour voir et ouïr le compte de ce qui sera fait, baillé et distribué » et pour décider s'il y a lieu de maintenir et d'augmenter l'imposition; ils se réuniront encore le 30 novembre 1356 à la Saint-André, pour aviser de nouveau « sur le fait de nos guerres », l'aide n'ayant été votée que pour une année. Évidemment, et non sans raison, ils n'ont aucune confiance dans l'administration royale; ils se substituent à elle.

Ils ont obtenu du roi Jean d'autres concessions beaucoup plus graves encore, et qui limitaient singulièrement l'exercice du pouvoir royal. Le roi reconnaît que si, au temps à venir, il a « autres guerres », la délibération des Trois États devra précéder toute levée « d'aide convenable ». L'arrière-ban, représenté le plus souvent par une taxe en argent, ne sera crié que « par le conseil des députés ou de plusieurs des Trois États », et « seulement en cas de pure et évidente nécessité ». Indirectement, par l'intermédiaire des neuf superintendants qui les représentent, les États ont part au choix des généraux maîtres des monnaies. Ce sont leurs délégués qui organisent les troupes royales, reçoivent les montres et payent les hommes d'armes. La royauté n'étant pas capable de faire la police du royaume, le peuple y pourvoira. Le droit de résistance par voie de « coalition » est reconnu à tous contre les officiers royaux qui voudraient prendre l'argent du subside, contre ceux qui indûment s'arrogeraient le droit de prise, et contre les soldats pillards : « Et si ceux sur qui l'on voudra prendre, est-il dit à propos des prises abusives, ne sont pas assez forts pour résister aux preneurs, ils pourront appeler aide de leurs voisins et des villes prochaines, lesquelles se pourront assembler par cri ou autrement, selon ce que bon leur semblera, sans son de cloche, pour résister aux preneurs, et s'ils voulaient battre, vilainer ou faire force, l'on se pourrait revenger par semblable manière, sans encourir peine et amende. »

Telle est la première grande tentative faite par les États Généraux contre l'absolutisme commencé de la royauté. Ils avaient porté indirectement contre le régime un jugement d'une très grande sévérité, mérité par les prodigalités du roi, les pilleries des petits officiers, les scandaleux excès des grands et la mauvaise police du royaume.

Mais l'œuvre qu'ils entreprenaient allait être tout de suite compromise par l'insuccès même des impositions, au payement desquelles toute leur action était subordonnée.

LE SUBSIDE EST PERÇU DIFFICILEMENT.

La levée du subside, en 1356, rencontra en effet une vive opposition; il y eut résistance à Melun, à Arras, en Normandie. Quand les États se réunirent, comme il avait été dit, le 1er mars, on y constata que l'imposition ne rentrait pas. Un nouveau subside fut voté à la place des précédents; c'était un impôt sur le revenu, progressif en sens inverse de la richesse, puisque le revenu de 10 livres était taxé à raison de dix pour cent, tandis que le revenu de 1000 livres l'était à 2.20 pour cent; et même les nobles ne payaient rien au delà de 5000 livres de revenu, ni les non-nobles au delà de 1000 livres. Une pareille disposition révèle toute la puissance, dans les assemblées, des privilégiés et des bourgeois enrichis. L'administration de ces taxes fut encore attribuée aux députés des États. Puis l'assemblée fut ajournée au 8 mai; quand elle se réunit, elle apprit que l'aide nouvelle se levait aussi mal que la précédente. Deux nouvelles taxes sur le revenu, au taux moins inique de quatre pour cent au-dessous de 100 livres et de deux pour cent au-dessus, furent encore octroyées.

LES ÉTATS DE LANGUEDOC.

D'autre part, les États des sénéchaussées du Midi furent convoqués à Toulouse, le 26 mars 1356. Après huit jours de discussion, ils accordèrent pour un an une imposition sur les marchandises et une gabelle, mais sous conditions : le dauphin viendra diriger la guerre en Languedoc; le subside sera établi et levé par les villes et leurs députés; personne n'en sera exempté. Les concessions étaient donc analogues à celles qui avaient été faites aux États de Languedoïl. Mais les deux parties du royaume avaient une vie politique séparée, et, par là, se trouvait affaiblie l'action politique qui semblait s'engager contre le pouvoir royal.

V. — L'EXÉCUTION DE ROUEN[1]

INTRIGUES DU ROI DE NAVARRE.

PENDANT que le gouvernement était aux prises avec les États, des bruits de complots commencèrent à circuler. Charles de Navarre avait, disait-on, associé le dauphin Charles[2] à ses projets; il voulait l'envoyer en Allemagne près de l'Empereur, puis, pendant

1. OUVRAGES A CONSULTER. Voir plus haut, p. 94, et de plus Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1867.

2. Le roi Jean avait alors quatre fils; l'aîné, Charles, né le 21 janvier 1337, dauphin de Viennois, va devenir duc de Normandie, c'est le futur Charles V; le second, Louis, deviendra duc d'Anjou en 1356; le troisième, Jean, duc de Berri en 1360; le quatrième, Philippe, recevra le duché de Bourgogne en 1363.

son absence, s'emparer du roi. Un chroniqueur accuse, d'autre part, le roi Jean d'avoir fait résoudre en Conseil la mort du roi de Navarre et de ses deux frères; mais « par un de ceux qui furent au Conseil fut dit secrètement aux enfants de Navarre qu'ils ne vinssent au dîner, si cher comme ils aimaient leur vie (s'ils tenaient à leur vie) ». Le dauphin aurait révélé à son père les projets du roi de Navarre, et c'est en récompense qu'il aurait reçu pour apanage, le 7 décembre 1355, le duché de Normandie. Il est impossible de savoir ce que valent ces racontars. Une fois de plus, on joua la comédie d'une réconciliation. Les deux rois et le dauphin « jurèrent paix l'un à l'autre sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ consacré, lequel fut parti en trois parties, dont chacun eut sa part et l'usa corporellement ».

Mais on sent tout de suite la main de Charles le Mauvais, dans les résistances qui se produisent en Normandie Les demandes de subsides, présentées par le dauphin, aux États de ce pays sont accueillies par des protestations violentes. Les d'Harcourt, surtout le comte Jean et Godefroi, font de l'opposition au nouveau duc. On refuse par toute la Normandie de payer les impositions. Le roi de Navarre cherche à entraîner les villes dans un complot, qui devait le rendre maître du duché.

LE ROI JEAN A ROUEN. 5 AVRIL 1356.

Le 5 avril 1356, à Rouen, où il tenait sa cour, le dauphin donnait un grand banquet; les plus grands seigneurs du duché et le roi de Navarre y assistaient. Au milieu du repas, un sergent, du pommeau de sa masse, frappa contre le manteau de la porte et « cria en haut tant qu'il put : « Ohé! ohé! de par le roi que nul ne soit si hardi, qui « de sa place se meuve, sous peine de la hart. » Et l'on vit apparaître le maréchal d'Audrehem, l'épée à la main, puis le roi lui-même. Jean se précipita vers le maître dais et « par-dessus la table prit le comte d'Harcourt par son corset de blanchet au droit de la poitrine et lui déchira : « Or te tiens-je, dit-il, faux traître. Aujourd'hui ferai faire « de toi justice, que saches que ta vie définira aujourd'hui. » Puis il empoigna aux cheveux le roi de Navarre, et le secouant : « Or sus! « traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de « mon père, je ne pense jamais à boire ni à manger, tant comme tu « vivras. » Les convives, levés et muets de terreur, regardaient; un écuyer du roi de Navarre, Colinet Doublel, mit la dague au poing et « si férit sur le roi, qu'il le sembla tuer; mais il était si fort armé qu'il ne lui put mal faire ». — « Prenez-moi ce garçon et son maître « aussi », cria le roi, qui alla se mettre à table dans une autre salle.

EXÉCUTION DU COMTE D'HARCOURT.

Pendant qu'il mangeait, le bourreau prépara des charrettes; le comte d'Harcourt, Colinet Doublel et deux autres y montèrent. Les prisonniers furent conduits au Champ du Pardon. Le roi et le

dauphin se tenaient « à un jet de caillou » des victimes, pour les bien voir en face. Le comte d'Harcourt demanda inutilement à parler au roi; quand le bourreau le frappa, « si sembla qu'il eût féru sur une potée de beurre, tant était gras, et eut six horions avant que la tête pût choir à terre ». Restait le roi de Navarre, qu'on ne pouvait traiter ainsi. Avec quelques-uns de ses chevaliers, il fut promené de château en château, et enfin enfermé à Arleux en Picardie. Le peuple ne comprit pas ce drame et s'émut de pitié pour les victimes. On parla bien d'un complot avec les Anglais; mais le comte d'Harcourt avait nié jusqu'à la mort, et le roi d'Angleterre protesta auprès du pape. L'affaire était et est restée mystérieuse. Le roi Jean poursuivait-il contre le roi de Navarre et le comte d'Harcourt la vengeance du meurtre de Charles d'Espagne? Avait-il reçu quelque révélation sur le projet de partage que le roi de Navarre avait, en 1355, proposé au roi d'Angleterre? Voulait-il enfin, avant la reprise des opérations militaires, couper court aux intrigues qui circonvenaient le Dauphin et à un nouveau complot?

EMPRISONNEMENT DU ROI DE NAVARRE.

Le résultat le plus clair fut de rendre intéressant le roi de Navarre et de jeter définitivement ses partisans dans l'alliance anglaise. Les maisons d'Harcourt et de Navarre, qui tenaient la majeure partie de la Basse-Normandie, s'unirent et appelèrent Édouard III à leur aide. D'après un chroniqueur favorable au parti navarrais, Philippe de Navarre, très loyal chevalier du reste, reprit dans les formes son hommage au roi de France et le défia « comme gentilhomme doit ».

GUERRE NAVARRAISE EN NORMANDIE.

Jean ordonna la saisie des biens de Charles le Mauvais, de ses frères et de ses partisans. Godefroi d'Harcourt était alors sous le coup de poursuites devant le Parlement : un arrêt le bannit du royaume et confisqua ses domaines. Avant le 9 juin 1356, les troupes royales étaient entrées dans Évreux, capitale des fiefs navarrais en Normandie. Ce même mois, le duc de Lancastre, par mer, et Robert Knolles, par la Bretagne, amenèrent des renforts à Philippe de Navarre et à Godefroi. Anglais et Navarrais, partis du Cotentin, avancèrent en ravitaillant les places navarraises et en ravageant le pays jusqu'à Verneuil, aux limites de la Normandie. Le roi Jean arriva lentement, avec une lourde armée de près de cinquante mille hommes, pour repousser la colonne volante du duc de Lancastre. Près de Laigle, on se toucha presque; la nuit les deux camps voyaient leurs feux. Mais le roi de France n'attaqua point, et l'ennemi rentra tranquillement à Montebourg le 13 juillet avec un énorme butin.

Godefroy d'Harcourt, cinq jours après, reconnaissait Édouard III comme roi de France et lui léguait ses biens. Mais, au mois de novembre, au gué de Saint-Clément sur la Vire, en attaquant une

petite troupe royale, il fut abandonné par ses hommes; il ne voulut ni se sauver ni se rendre : « Aujourd'hui en suaire d'armes sera mon corps enseveli, » dit-il, et il fut tué après avoir fait une admirable défense.

VI. — POITIERS[1]

LE PRINCE DE GALLES SUR LA LOIRE.

LE roi Jean avait été sans doute arrêté en Normandie par les nouvelles qui commençaient à lui arriver du Midi.

Le prince de Galles avait imaginé une chevauchée hasardeuse dans le centre du royaume, comme celle qu'il avait faite l'année précédente en Languedoc, Il quitta Bordeaux au mois de juillet, avec une petite, mais solide armée de moins de 7 000 hommes, et traversa le Périgord, le Limousin, le Berri, la Touraine. Le 7 septembre, il était au bord de la Loire à Amboise, cherchant à passer le fleuve. On raconte que le duc de Lancastre et Philipe de Navarre étaient venus sur l'autre rive et que les deux armées se voyaient, mais il n'y avait ni gué ni pont qui ne fût gardé ou détruit, et le roi de France approchait.

ARRIVÉE DU ROI JEAN.

Un mois après avoir quitté la Normandie, Jean concentrait ses forces à Chartres. De nouveaux hommes d'armes arrivaient du Hainaut, de Lorraine, d'Allemagne et d'Écosse. « Nul chevalier ni écuyer n'était demeuré à l'hôtel, s'il ne voulait être déshonoré. » Du 8 au 10 septembre, cette armée passa la Loire à Meung, à Orléans, à Blois, à Tours, à Saumur. Les Anglais, menacés d'être tournés et jetés sur la Loire, reculèrent dans la direction du Sud, afin de barrer à l'ennemi le chemin de la Guyenne, fut-ce au prix d'une bataille. Le 16 septembre, à Châtellerault, le prince de Galles apprenait que le roi l'avait dépassé et gagnait Poitiers. Il se remettait en marche; le 17, à la Chabotorie, il bousculait l'arrière-garde française et comme il ne pouvait plus s'échapper, allait s'établir à quelques kilomètres au sud-est de Poitiers, près de Maupertuis, sur une position très forte, comme avait fait Édouard III à Créci.

POSITION DE L'ARMÉE ANGLAISE.

Le 18 septembre, l'armée anglaise était retranchée sur le rebord d'une sorte de plateau ondulé, appelé les Plains de Maupertuis, défendu sur les côtés par des pentes douces, coupées de haies et de

1. SOURCES. Ajouter aux sources énumérées plus haut, p. 91, *Eulogium historiarum*, éd. Haydon, 1858-1863. *Chronicle of London*, éd. H. Nicolas, 1827. Douët d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIVe siècle*, 1851. Duc d'Aumale, *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité*, 1856.
OUVRAGES A CONSULTER. G. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit*, II, 1886.

vignes, et, en arrière, par la rivière du Miausson. Le matin du 19, le prince de Galles fit occuper aussi tout à côté une position qui dominait son camp. Les Français arrivèrent alors sur le plateau. Les Anglais n'étaient toujours que sept mille, les Français guère plus de quinze à vingt mille, en tout cas fort supérieurs en nombre à leur adversaire [1]. Le roi Jean, très confiant, « monté sur un blanc coursier, regardait de fois en autres ses gens et louait Dieu de ce qu'il en voyait si grand'foison et disait tout en haut : « Entre vous, quand vous étiez « à Paris, à Chartres, à Rouen ou à Orléans, vous menaciez les « Anglais et vous souhaitiez le bassinet en tête devant eux. Or y êtes « vous, je vous les montre ! »

LA JOURNÉE DE POITIERS, 19 SEPTEMBRE 1356.

Eustache de Ribemont, bon chevalier, mais d'esprit borné, chargé du service de reconnaissance, explora de façon fort insuffisante la position des Anglais. Sur ses avis, la bataille fut décidée. Cependant de sages avertissements étaient donnés au roi de France. Le maréchal Jean de Clermont déclarait que ce serait folie « d'assaillir les Anglais où ils sont » ; il valait mieux les cerner et les affamer. Mais comme le maréchal d'Audrehem semblait douter de son courage : « Vous ne serez hui si hardi, dit Clermont, que vous mettiez le « museau de votre cheval au c... du mien. »

L'armée française était divisée en plusieurs « batailles », la première commandée par le dauphin, la seconde par le frère du roi, la troisième par le roi lui-même; elles devaient agir successivement. Les hommes d'armes avaient mis pied à terre pour attaquer. Ce fut une reconnaissance conduite par le maréchal de Clermont qui engagea le combat; le maréchal fut tué et ses hommes se débandèrent. Puis la première bataille entra en ligne. De leurs deux positions, les archers anglais, bien à couvert, tiraient, en croisant leur tir, sur l'épaisse colonne des hommes d'armes français. Après une lutte acharnée, la bataille du duc de Normandie fut mise en déroute. Le second corps d'armée, commandé par le duc d'Orléans, ne fit rien et se déroba: aucun récit ne parle de lui. Alors le roi, voyant cette déroute, fait donner à leur tour les chevaliers de sa bataille. Les Anglais semblaient épuisés; leurs archers n'avaient plus de flèches, ils arrachaient celles des blessés ou se battaient au glaive. Mais avec quelques hommes d'armes et cent archers, un de leurs plus hardis capitaines, le captal de Buch [2], profitant d'un pli du terrain, tourna la dernière bataille française et y jeta le désordre. Sur le front, le roi Jean combattait en vaillant che-

1. Sur la bataille de Poitiers, voir les études critiques de E.-M. Thompson, dans les notes de la *Chronique* de le Baker de Swynebroke, p. 300-314, du P. Denifle, *La désolation des églises*, etc., p. 120-134, et surtout de Delachenal, dans l'*Histoire de Charles V*, I, 210-243.

2. Le captalat de Buch était le nom d'un des fiefs les plus importants de la région de Landes, près du Bassin d'Arcachon.

valier. Jean Chandos avait dit au prince de Galles : « Adressons-« nous devers votre adversaire le roi de France. Bien sais que par « vaillance il ne fuira point. » Le groupe où se tenait le roi de France était serré entre une carrière et une vigne. Godefroi de Charni, « le parfait chevalier », abattit le premier qui voulut porter la main sur Jean, mais il fut tué, tenant la bannière de France entre ses bras. Enfin Jean et son troisième fils Philippe, qui ne l'avait point quitté, se rendirent à un chevalier d'Artois. A trois heures, tout était fini : « Et là fut morte toute la fleur de la chevalerie de France, » vingt-deux bannerets, deux mille quatre cent vingt-six hommes d'armes.

LE ROI DE FRANCE PRISONNIER.

Le prince de Galles avait fait dresser sa bannière sur un haut buisson et corner ses ménestrels. On tendit pour lui un pavillon vermeil, où il se rafraîchit. Comme il demandait ce qu'était devenu le roi de France, ses deux maréchaux montèrent sur un tertre et aperçurent « une grande flotte de gens d'armes tout à pied et qui venaient moult lentement ». C'était Jean, que se disputaient des Anglais et des Gascons. Les maréchaux le dégagèrent et l'amenèrent au prince qui s'inclina devant lui et lui fit donner « vin et épices », en signe de « grand amour ». A la nuit, il lui offrit un souper à Savigni et le combla de politesses chevaleresques. Le lendemain, soucieux avant tout de mettre en sûreté le roi de France, il reprit le chemin de Bordeaux à petites journées. Son armée était chargée de butin et encombrée de prisonniers. L'hiver était trop prochain pour qu'on pût faire le voyage d'Angleterre. Le prince et le roi Jean demeurèrent à l'abbaye de Saint-André, à Bordeaux, jusqu'au Carême.

LE ROI EN ANGLETERRE.

En avril 1357, après avoir conclu une trêve de deux ans, Jean et le prince s'embarquèrent ; la flotte resta vingt-quatre jours en route, et débarqua à Plymouth le 5 mai. Le 25, le roi Jean entrait à Londres, « monté sur un blanc coursier, le plus beau et le plus grand qui fût en toute Angleterre, très bien armé et appareillé de tous points, et le prince de Galles sur une petite noire haquenée à côté de lui ». La foule était si grande que le cortège, qui avait traversé à neuf heures le pont de Londres, arriva au palais de Westminster à midi seulement. Jean fut installé à l'hôtel de Savoie. Il devait rester en Angleterre trois ans et deux mois, qu'il passa à l'hôtel de Savoie, puis aux châteaux de Windsor, de Hertford et de Somerton, finalement à la Tour de Londres.

LA CAPTIVITÉ.

A l'hôtel de Savoie, le roi Édouard et la reine Philippa le visitaient souvent. Comme il n'était surveillé que de loin, il allait chasser et « déduire » toutes les fois qu'il lui plaisait autour de Londres. A Windsor, les seigneurs français prisonniers venaient lui tenir compagnie. Il assistait aux joutes et aux tournois. La der-

nière année seulement, en 1359, le régime devint plus sévère; le roi fut obligé de renvoyer en France trente-cinq valets et serviteurs, mais il en gardait encore trente-six près de lui. Sa table était garnie des épices les plus rares; de France, on lui envoyait de l'huile, des venaisons et du vin. Il avait des orgues, achetait une harpe et entretenait des ménestrels. Il s'offrait le plaisir d'un combat de coqs. L'acquisition d'une horloge portative l'intéressa vivement. Il lisait des romans de chevalerie, consultait son astrologue et se faisait égayer par son fou. Il était bon du reste et bienveillant; il s'occupait de ses serviteurs malades, payait pour eux les médecins, les remèdes, et les enterrements, distribuait des aumônes, le plus souvent secrètes, aux couvents du voisinage. Il fit donner quelque argent à une pauvre femme de Londres, « à qui un des lévriers du roi, qui allait ébattre, épandit son lait ». Pour lui permettre de vivre ainsi, ses sujets, surtout les bourgeois des villes, lui envoyaient beaucoup d'argent, mais pas assez encore. Comme le vin de France était fort goûté en Angleterre, Jean en fit venir de Languedoc et le vendit; et même il écoula ses mauvais vins, que ses maîtres d'hôtel placèrent « en caché ». Puis il se mit à vendre des chevaux. De la sorte, il attendit l'heure de la délivrance, non sans impatience d'ailleurs, et plus préoccupé de sa liberté que des véritables intérêts et de l'honneur du royaume.

CHAPITRE II

ÉTIENNE MARCEL ET LES ÉTATS GÉNÉRAUX[1]

I. APRÈS LA DÉFAITE. — II. LES ÉTATS DE 1356. — III. LES ÉTATS DE 1357. — IV. LA RENTRÉE DU ROI DE NAVARRE. — V. LE DAUPHIN HORS DE PARIS. — VI. LA JACQUERIE. — VII. LA FIN D'ÉTIENNE MARCEL.

I. — APRÈS LA DÉFAITE

LE LENDEMAIN DE POITIERS.

A Poitiers, après que les bourgeois eurent enseveli les morts, le maire avait interdit tout festin, et la ville avait pris le deuil. Les États du Languedoc réunis en octobre décidèrent que, durant la prison du roi, « homme, ni femme, par un an, si le roi n'était avant délivré, ne porterait or, ni argent, ni perles, ni vair, ni gris, robes ni chaperons découpés, ni autres cointises quelconques, et qu'aucuns ménestrels jongleurs ne joueraient de leur métier ».

COLÈRE CONTRE LA NOBLESSE.

Ainsi le malheur du roi était pleuré par ses sujets. Mais le royaume fut « durement troublé et courroucé ». La colère du peuple se déchaîna contre les nobles. A la fin de la mêlée de Poitiers, il y avait eu panique; des chevaliers avaient fui; d'autres avaient rendu, sans combattre, leurs épées à des valets. Le chroniqueur Jean de Venette s'emporte contre cette noblesse vaine et corrompue, qui s'est fait battre; c'est la juste punition de son luxe effréné, de tant de journées et de nuits passées au jeu, des dérisions et mépris dont les seigneurs accablaient Jacques Bonhomme. On fit des complaintes : « De tels gens, déclare

1. SOURCES. Voir les chroniques et recueils indiqués p. 89. *Ordonnances des rois de France,* II, 1732. S. Luce, *Pièces inédites relatives à Etienne Marcel,* Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXI, 1859-1860.

OUVRAGES A CONSULTER. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais,* 1758. Perrens, *Etienne Marcel,* 2e édit., 1875. S. Luce, *Examen critique de l'ouvrage intitulé Etienne Marcel, par M. Perrens,* Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXI, 1859-1860 Denifle, *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises,* I, 1899. N. Valois, *Le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles,* 1888. Delachenal, *Histoire de Charles V,* II, 1909 (capital).



l'une d'elles, ne peut être dite bonne chanson[1]. » Les nobles y sont accusés de « paction » avec les ennemis; ils ont « maint don » reçu des Anglais; « France est à tous temps par eux déshonorée ». Mais il reste le peuple et, en l'absence du roi, son fils le Dauphin, qui le vengera :

> S'il est ben conseillé, il n'obliera mie
> Mener Jaque Bonhome en sa grant compagnie.
> Guerres ne s'enfuira pour ne perdre la vie.

LE DAUPHIN CHARLES.

Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, prit le gouvernement avec le titre de lieutenant du roi; il n'avait pas encore vingt ans. La vie lui avait fait une expérience précoce et triste. Duc de Normandie depuis la fin de 1355, il commençait dans son duché l'apprentissage du gouvernement et de la guerre, quand il fut appelé au Sud de la Loire pour la campagne contre le prince de Galles. A Poitiers, il quitta le champ de bataille, dès que sa bataille plia. Le roi, par prudence, lui en avait donné l'ordre; mais l'obéissance empressée du jeune prince semblait annoncer qu'il ne ressemblerait pas à son père.

Après avoir passé à Rouen et ordonné les mesures nécessaires au gouvernement de la Normandie, il arriva, le 29 septembre, à Paris, où les plus graves difficultés l'attendaient.

LA BOURGEOISIE PARISIENNE.

Il ne pouvait compter sur toute la bourgeoisie parisienne. La plupart des riches marchands ne voulaient pas se brouiller avec le gouvernement : c'étaient eux qui fournissaient les rois et les princes, et leur prêtaient de l'argent, sous bonnes cautions; ils recherchaient les grandes charges de finances, qui procuraient à la fois prestige et profit, et, pour leurs enfants, les offices des hôtels royaux. Mais, dans la même bourgeoisie, d'autres sentiments, sans doute très mélangés, l'indignation contre la mauvaise conduite des affaires et contre les conseillers et officiers du roi, la jalousie contre des parvenus insolents, sortis des milieux bourgeois et même de plus bas pour monter aux plus grands honneurs, enfin l'ambition de jouer un rôle, en imitant l'exemple des grands bourgeois de Flandre, déterminaient un esprit de résistance et peut-être de vagues intentions révolutionnaires. De fait, à côté d'une bourgeoisie conservatrice, il y avait une bourgeoisie d'opposition.

LA PRÉVÔTÉ DES MARCHANDS

Étienne Marcel était le chef de celle-ci. Il pouvait aisément recruter des partisans parmi le menu peuple, petits patrons et

1. *Complainte sur la bataille de Poitiers*, publiée par Ch. de Beaurepaire, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XII, 1850-1851.

artisans, ouvriers sans ouvrage, paysans réfugiés, vagabonds et malheureux de toute sorte que la guerre avait entassés dans Paris. Marcel était prévôt des marchands [1]. Il est difficile de définir à cette date cette magistrature, qui s'était développée peu à peu. Représentant de l'association parisienne des Marchands de l'eau ou armateurs, le prévôt avait acquis successivement de grands droits. Presque tout le commerce de la ville dépendait de lui; il avait juridiction, les cas royaux exceptés, sur toute la Seine, les ports et les marchés; un tribunal, le Parloir aux Bourgeois, dans le quartier Saint-Jacques; des bureaux, établis en 1357 à la Maison aux Piliers, près la place de Grève. Il avait la haute surveillance des poids et mesures, et, par suite, l'autorité sur les jaugeurs, mesureurs et courtiers; il percevait des tailles pour l'entretien des ponts, ports, rues et marchés. Sous ses ordres était toute une administration : jurés, assesseurs, prud'hommes, clercs, sergents et autres. Il était donc une puissance, avec laquelle le dauphin devait compter. A la nouvelle de la journée de Poitiers, Marcel, avait pris le gouvernement de la ville, où il avait fait commencer de grands travaux de fortification.

L'OPPOSITION NAVARRAISE.

Le dauphin devait craindre d'autre part l'opposition ténébreuse qui poursuivait les Valois depuis leur avènement. Il semble bien en effet qu'il y ait eu un parti d'adversaires de la nouvelle dynastie, que les trahisons de plusieurs princes et barons, comme Robert d'Artois, Jean de Montfort, Godefroi d'Harcourt, avaient enhardi. Les violences de Philippe VI et de Jean le Bon s'expliquent peut-être par l'inquiétude perpétuelle où les tenaient les agissements d'ennemis cachés. Édouard III était trop un étranger pour être, au début, le chef de cette opposition; à partir de 1356, au contraire, Charles le Mauvais, avec ses prétentions à la couronne, est tout désigné pour ce rôle. Victime du roi Jean à la suite d'incidents inexpliqués, enfermé dans un château de Picardie, il peut compter sur l'affection de deux reines de France, la veuve de Charles IV, sa tante, et la veuve de Philippe VI, sa sœur; le cardinal de Boulogne, de la maison d'Auvergne, archevêque de Lyon, lui veut du bien et le soutient en secret; les comtes d'Harcourt, de Foix, de Namur, Godefroi de Boulogne et Godefroi d'Harcourt, de nombreux nobles de Normandie et de Picardie lui sont dévoués; il gagne des partisans jusque dans l'entourage du roi Jean. Innocent VI lui-même est plein de bonté et d'indulgence pour lui. Après Poitiers, cette opposition, sans démas-

1. Le prévôt des marchands était élu tous les deux ans. Marcel fut prévôt de décembre 1355 à juillet 1358: il fut sans doute réélu. Sur la Prévôté des marchands, voir Lecaron, *Les origines de la municipalité parisienne*, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, VII et VIII, 1880-1881.

quer encore ses intentions les plus hardies, fait grand bruit du mauvais gouvernement. Il n'y a pas pour les bourgeois opposants de Paris d'alliance plus séduisante que celle du Navarrais.

II. — LES ÉTATS DE 1356[1]

OUVERTURE DES ÉTATS.

LA réunion des États Généraux de Languedoïl à Paris avait été décidée l'année précédente, et le dauphin était dans un tel embarras qu'il dut l'avancer. L'assemblée s'ouvrit le 17 octobre en la Chambre du Parlement; elle était fort nombreuse : plus de huit cents membres, dont la moitié pour les bonnes villes. Étienne Marcel, Charles Toussac, un méridional éloquent, le théologien Robert de Corbie, Robert le Coq, évêque de Laon, s'annoncèrent dès le début comme les plus importants personnages des États.

ROBERT LE COQ.

Robert le Coq était né à Montdidier, dans une famille bourgeoise « de chevance assez tenue et petite[2] ». Son père avait été bailli à Rouen. Élevé aux écoles d'Orléans, Robert s'établit à Paris comme avocat au Parlement. Il devint, en peu d'années, avocat du roi, maître des requêtes de l'Hôtel, « le premier des clercs » conseillers au Parlement, conseiller du roi et du duc de Normandie. En la seule année 1351, il fut promu trésorier de la cathédrale de Rouen, préchantre de l'église d'Amiens, évêque de Thérouanne, évêque de Laon. Le roi le chargea de missions en Avignon et en Hainaut, et, en 1354, l'envoya à Mantes négocier le premier traité de réconciliation avec le roi de Navarre. Depuis ce temps, le Coq était devenu tout navarrais, on ne sait trop pourquoi, peut-être parce que le roi de France ne voulait pas faire de lui son chancelier. En tout cas, il ne cachait pas ses sentiments hostiles à l'égard du roi. D'après une sorte d'acte d'accusation rédigé contre lui à la fin de 1356, il aurait dit à plusieurs personnes « pour la très grande haine qu'il avait au roi », que Jean « était de très mauvais sang et pourri, — qu'il ne valait rien, — qu'il gouvernait très mal, — qu'il n'avait droit au royaume, — qu'il avait fait meurtrir sa femme, enfin qu'il n'avait conscience qu'un chien ». Il aurait suggéré l'assassinat de Charles d'Espagne, et donné de mauvais conseils à Charles de Navarre. Le Coq paraît bien avoir été un avocat éloquent et ambitieux, « léger et périlleux en parole et de très

1. SOURCES. Douët d'Arcq, *Acte d'accusation contre Robert le Coq*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, II, 1840. Delachenal, *Journal des Etats Généraux réunis à Paris en octobre 1356*, Nouvelle Revue historique du droit, 1900.

2. Sur la biographie de Le Coq, consulter Delachenal, *La Bibliothèque d'un avocat du XIVe siècle, inventaire estimatif des livres de Robert le Coq*, Nouvelle Revue historique du droit, 1887 et *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, 1885.

mauvaise langue ». « Or est-il temps de parler, disait-il après Poitiers ; « honni soit qui bien ne parlera, car oncques mais jamais n'en fut « temps si bien comme maintenant. » Au reste, tout Navarrais qu'il fût, il avait de justes raisons pour accuser le gouvernement royal, et peut-être croyait-il obéir à sa conscience.

A la première séance tenue devant le dauphin, le chancelier Pierre de la Forêt raconta le désastre de Poitiers et requit conseil sur la délivrance du roi, sur la guerre et sur les aides. Le dauphin parla ensuite « moult sagement et moult gracieusement ». L'archevêque de Reims, le duc d'Orléans, Étienne Marcel enfin, au nom des trois ordres, promirent leur bonne volonté, demandant seulement quelque délai pour délibérer, et le couvent des Cordeliers pour tenir les séances des États ; ce qui fut accordé.

LA COMMISSION DES « ÉLUS ».

L'assemblée, se trouvant trop nombreuse décida de nommer une commission pour préparer le travail. Plus de quatre-vingts « élus » furent désignés parmi les trois ordres. Le Coq et Marcel avaient fait nommer des hommes, qui, s'ils n'étaient pas « de la secte du roi de Navarre », entendaient tenir rigueur au gouvernement de ses fautes, et le mettre en tutelle, comme l'Archevêque de Reims, Jean Picquigni, Charles Toussac, Robert de Corbie, Jean de Sainte-Aulde [1].

Les élus commencèrent par faire serment « que, choses qu'ils fissent ou traitassent, ils ne révéleraient à personne quelconque » ; ils jurèrent encore « qu'ils seraient tout un et alliés en ce qu'ils accorderaient et ordonneraient ensemble ». Les partisans du dauphin déclarèrent que ces serments « étaient contre bonnes mœurs », et les qualifièrent de « manière de conspiration et monopole ». Le dauphin avait chargé quelques-uns de ses conseillers de suivre les délibérations des élus. Mais, au bout de deux jours, « on leur fit sentir et dire que les dites gens des Trois États ne besogneraient point, tant que les gens du Conseil du roi fussent avec eux », et les conseillers se retirèrent.

SES DÉLIBÉRATIONS.

Les élus délibérèrent près de quinze jours, « tant qu'il ennuyait à plusieurs ». Comme la réforme la plus urgente leur paraissait être de « désappointer » (révoquer) les mauvais conseillers qui entouraient le roi et le dauphin [2], ils dressèrent la liste de leurs méfaits et représentèrent les misères du peuple : les exactions des officiers royaux ont « moult grevé le peuple de France » ; le gouvernement des mon-

1. L'*Acte d'accusation contre Robert le Coq* donne, au dos, les noms de trente-quatre élus, sans doute ceux qui, pour l'auteur de ce factum, étaient les plus suspects d'être de la « secte du roi de Navarre ».

2. N. Valois, *Le Conseil du Roi aux XIV*e*, XV*e *et XVI*e *siècles*, p. 5-16, a reconstitué la biographie, presque le casier judiciaire, de Simon de Buci, de Robert de Lorris, de Jean Poilevilain et de Nicolas Braque. Voir plus haut, p. 91, ce qui en a été dit.

naies a « très grandement appauvri le peuple »; « les grands gouverneurs » se sont enrichis, mais « le peuple est très pauvre »; « aucuns du peuple se sont traits en avant » pour obtenir justice des officiers du roi, mais quand ils ont vu la faveur accordée à leurs oppresseurs, « ils ne se sont osé, ni osent complaindre ». Les excès ont été très graves, puisque « plusieurs s'en sont allés en telle indignation et en telle pauvreté, qu'eux, qui étaient Français, en sont devenus Anglais ». Les « personnes de Sainte Église » elles-mêmes ont été opprimées. A ces récriminations, Robert le Coq ajouta ses doléances sur la captivité du roi de Navarre : « Tant comme il sera pris, il n'adviendrait bien au royaume de France, ni tant comme il serait détenu, nul ne se devrait combattre sûrement ni en bonne conscience contre les ennemis. »

NÉGOCIATIONS AVEC LE DAUPHIN.

Après avoir enfin établi leurs requêtes, les élus les firent approuver « mot à mot » par chacun des États séparément. Puis ils convoquèrent le dauphin aux Cordeliers, et, là, ils lui demandèrent le secret, qu'il ne voulut pas promettre. Sans insister, ils lui communiquèrent les trois points essentiels de leurs demandes : « désappointement » de ses principaux conseillers, établissement d'un nouveau conseil pris dans les États, délivrance du roi de Navarre. Le reste fut réservé pour plus tard. En échange, les élus offraient les sommes nécessaires à l'entretien de trente mille hommes d'armes pendant un an. Le dauphin négocia pendant deux jours pour obtenir quelque concession; mais les élus furent intraitables et les conseillers du jeune prince l'engagèrent à céder.

PROROGATIONS DES ÉTATS.

La séance plénière des États devait se tenir le lundi, veille de la Toussaint; mais, dans une dernière réunion du Conseil, tenue le matin même, où le Dauphin avait sans doute appelé la plupart de ceux que les élus avaient menacés, l'avis prévalut cette fois que les États voulaient détruire le pouvoir royal, et que, d'ailleurs, l'aide offerte par eux était insuffisante, bref qu'il valait mieux résister. « Moult grand peuple » s'était entassé, attendant la séance : dans la salle du Parlement au lieu du dauphin, paraît le sire de Hangest, qui appelle auprès du prince « aucuns de ceux des Trois États », les plus influents de chaque ordre. Le dauphin alla au-devant d'eux « à la pointe du Palais »; il leur dit que de graves nouvelles étaient venues du roi, son père, et de l'empereur, son oncle, et leur donna de si bonnes raisons, qu'ils consentirent à la remise de la séance au jeudi 3 novembre.

Des députés, lassés de ce long séjour à Paris, commencèrent à s'en aller en leurs pays. Le mercredi, jour des morts, le Dauphin fait encore venir près de lui un certain nombre de députés, surtout des villes, et leur parle des grandes affaires qui l'occupent; juste à point, entre l'archevêque de Sens, qui se présente comme s'il arrivait

à l'instant même de Londres, porteur d'instructions du roi. Le dauphin demande s'il doit surseoir à ces affaires urgentes pour écouter les États. Le Coq, Marcel et quelques députés des villes soutiennent que rien n'est plus pressant que de recevoir les requêtes de l'assemblée. D'autres sont d'avis contraire, ce qui permet au dauphin de décider l'ajournement. Il charge les députés présents d'aller le lendemain à l'assemblée, induire leurs collègues « à ce qu'ils voulussent souffrir patiemment que la chose sursît, sans faire réponse jusqu'à un certain temps bref, qu'il les redemanderait ». Le lendemain il s'en allait faire un tour à Montlhéri.

SÉANCE DE RENVOI.

Les députés qui étaient demeurés à Paris, ou du moins ceux qui voulurent aller à la séance, se réunirent le 3 novembre aux Cordeliers. Les élus donnèrent de nouveau connaissance aux États des requêtes qu'ils auraient présentées au prince, « s'il lui eût plu à ouïr la réponse ». Robert le Coq parla en leur nom; il fit un « grand sermon et prêchement » très hardi, si l'on en croit l'*Acte d'accusation*. A propos du chancelier, il déclara « que bien était vrai qu'ils avaient requis et entendaient à requérir que le chancelier fût déposé, que ce n'était pas grand'chose, car l'on avait bien vu autrefois que les Trois États avaient déposé le roi de France ». Un de ses voisins lui marcha sur le pied, et aussitôt il atténua le propos.

LES REQUÊTES : LES MAUVAIS CONSEILLERS DU ROI

Les requêtes qui furent lues ensuite sont divisées en vingt articles. La délivrance du roi de Navarre y est réclamée; les derniers articles définissent l'aide que les États avaient l'intention d'accorder au dauphin; mais le réquisitoire contre les mauvais gouverneurs — sept ou huit au plus, quant à présent — tient la place principale. Évidemment, les gens des États ne disent pas tout ce qu'ils pensent. Ils savent que le roi a sa part de responsabilité dans le mauvais gouvernement; mais ils respectent son malheur, ne s'en prennent qu'à ses conseillers, et seulement, pour ce début, à quelques-uns plus coupables que les autres. Ces mauvais serviteurs, disent-ils, ont perdu leur temps en dîners; négligents, ils n'ont rien su prévoir; par leur faute, les aides sont « chues en bourse trouée », car « leur chalait (importait) peu, mais qu'on eût l'argent du peuple »; ils n'ont jamais songé qu'à leur « singulier profit » ou à avancer leurs amis; au roi, ils disaient « peu de la misère de son peuple », sans cela le roi y eût mis bon remède. Qu'ils aient péché par ignorance, par négligence ou par malice, l'intérêt du royaume commande d'abord de les débouter, puis de saisir leurs biens, afin de provoquer contre eux les plaintes, et de les poursuivre civilement.

RÉFORME DU GOUVERNEMENT.

Pour mieux gouverner désormais, les États donnent au dauphin de bons conseils : il doit craindre Dieu, garder ses commandements,

faire « bonne justice et loyale, aussi bien du grand comme du petit », éviter les mauvais rapports et les flatteries, tenir ses promesses, mettre en ordre son hôtel. Il doit avoir toujours autour de lui « aucuns grands sages et notables du clergé, des nobles et bourgeois, anciens, loyaux et mûrs », qu'il élira par le conseil des Trois États. Il gouvernera avec un « grand et secret conseil », dont les membres seront pris dans les États. Souverain de tous les officiers du royaume, ce conseil résidera à Paris; il aura, comme le Parlement, sa chambre, « pour chacun jour, dès soleil levant, dépêcher les grosses et pesantes besognes ». Dans ce conseil, et non à part, seront faits les baillis, sénéchaux, capitaines et autres grands officiers, « par bonne et mûre délibération en pourvoyant aux offices et non aux personnes ». Enfin, une sorte de conseil supérieur de la guerre, composé de « certaines personnes des Trois États et suffisantes au fait des armes », sera chargé « d'expédier et dépêcher pour le fait des guerres », et de correspondre avec tous les officiers de guerre. Ainsi les États fourniront le haut personnel du gouvernement : le grand conseil, le conseil supérieur de la guerre, qui seront comme autant de commissions permanentes des États auprès du dauphin.

APOLOGIE DES ÉTATS PAR EUX-MÊMES.

Les États ont pris soin de déclarer que ceux qui présentent ces requêtes sont gens qui ont « tout leur honneur et le leur au royaume de France », gens de conscience, de grande dignité et de grande sagesse, « qui les griefs ont sentis et connus en leurs marches et pays »; ils sont tous d'accord; ils sont très nombreux. On a, disent-ils, publié sur leur compte plusieurs « mensonges et bourderies ». Mais aucune considération particulière ne les arrête; c'est le péril du royaume et la fidélité au serment qu'ils ont baillé qui leur dictent leurs paroles.

Au reste Robert le Coq, esprit fort avisé, sentait combien on était allé loin. Avant de partir, il fit les plus sinistres pronostics. Il disait à Marcel et à d'autres « que, si tôt que le roi serait retourné, il ferait couper la tête au dit prévôt des marchands »; il disait aux bourgeois de Paris : « Gardez-vous bien que vous ferez. Certes l'on « ne vous a fait qu'endormir. Car, quelque pardon ou rémission qu'on « vous fasse, ni quelque lettre qu'on vous baille, encore vous en fera- « t-on tous mourir de male mort. »

LES ÉTATS DE LANGUEDOC.

En attendant, le dauphin avait réussi, par ses petits moyens, à ne s'engager à rien et à se débarrasser pour un temps des états de Languedoïl. Ceux de Languedoc, réunis à Toulouse, le 15 octobre, promirent et réglèrent une aide importante pour assurer la défense du Midi. Ils s'attribuèrent l'administration et la comptabilité de l'aide; décidèrent que les officiers du roi ne s'occuperaient ni de la levée ni

de la distribution des deniers; que, pour le fait des impositions, ils se réuniraient quand ils voudraient et où il leur plairait; enfin que la monnaie serait relevée et ne pourrait plus être modifiée. Des commissaires furent envoyés au dauphin pour requérir son approbation; plus conciliant qu'avec les États de Languedoïl, il la donna sans discuter. Les États de Languedoc et de Languedoïl avaient mené, comme en 1355 et au début de 1356, une action parallèle sans commune entente; il y avait donc comme deux royaumes en France.

MUTATION DES MONNAIES.

Les contributions du Languedoc ne servaient qu'à la défense du Midi, et les États de Languedoïl n'avaient rien conclu sur le fait de l'aide, « par quoi le royaume est et pourrait être en grand péril ». Aussi, à la fin de novembre, le dauphin ordonna un nouveau monnayage d'argent. Parmi les espèces antérieures, le denier blanc à fleur de lis fut décrié sans la moindre transition : la valeur légale en fut brusquement abaissée de 8 deniers à 3 deniers, au grand détriment des petites gens; toutes les autres monnaies d'argent furent « abattues ». Ce ne fut pas tout : les lettres du 25 novembre ne furent notifiées aux changeurs que le 7 décembre; or, il restait aux hôtels des monnaies 6 312 livres en deniers aux fleurs de lis, gardés pour défaut grave de fabrication; un mandement du 4 décembre mit en circulation pour 8 deniers ces pièces, qui, trois jours après, n'en valurent plus que 3. Le gouvernement royal bénéficiait de la différence. Par ces procédés malhonnêtes, le dauphin s'assurait quelques ressources.

III. — LES ÉTATS DE 1357[1]

VOYAGE DU DAUPHIN A METZ.

LE 5 décembre, le dauphin, qui n'aimait pas à voir de près les orages, était parti pour Metz; il allait visiter l'Empereur Charles IV, son oncle, qui avait convoqué pour Noël dans cette ville la diète de l'Empire. Au reste, cette diète avait été annoncée depuis longtemps et, dès avant Pâques, Jean avait promis d'y envoyer son fils porter à l'empereur deux épines arrachés à la Sainte Couronne. Le dauphin offrit, en outre, à son oncle une épée ornée de pierreries et de perles valant 18 000 florins, et une somme de 50 000 florins. De plus, il lui prêta hommage comme dauphin de Viennois et reçut l'investiture du Dauphiné avec le titre de vicaire impérial, ce qui était reconnaître les droits de l'Empire, dont jusque-là il n'avait pas été question. En échange de ces cadeaux et concessions le dauphin, qui avait été chargé de demander à l'empereur une alliance effective,

1. Pour les sources et ouvrages à consulter, voir p. 100; pour le voyage de Metz en particulier, Fournier, *Le Royaume d'Arles et de Vienne*, 1891.

n'obtint à peu près rien. D'anciens traités furent renouvelés; mais ce ne fut guère qu'une formalité. Charles IV, en 1358, après avoir fait semblant de réunir une armée pour secourir son neveu, se contenta de laisser aux seigneurs, chevaliers et soudoyers allemands la liberté, que sans doute ils auraient prise, de s'engager à la solde du dauphin. Beaucoup d'argent avait été dépensé pour un maigre résultat.

RETOUR DU DAUPHIN A PARIS.

A Paris, cinq jours après le départ du dauphin, les ordonnances monétaires avaient été rendues publiques. L'émotion avait été vive. Le 12 décembre, Étienne Marcel s'était présenté au Louvre, devant le duc d'Anjou, qui était resté à Paris comme lieutenant du dauphin, son frère, et lui avait déclaré qu'il ne souffrirait point que ladite monnaie courût. Le duc d'Anjou avait demandé des délais; mais, à deux reprises, les bourgeois étaient revenus à la charge, et Marcel avait défendu aux patrons des corporations d'accepter les nouvelles espèces. Le duc finit par suspendre la nouvelle monnaie, jusqu'à ce qu'il eût consulté le dauphin.

AGITATION A PARIS.

Lorsqu'un mois après, le 14 janvier, celui-ci rentra, le prévôt des marchands et grand'foison de bourgeois, accompagnés d'une procession de gens d'Église, allèrent au-devant de lui « jusques outre Saint-Antoine ». La ville avait un aspect d'état de siège. Il était interdit aux ménestrels de jouer et de chanter. Le prévôt avait commandé par tout Paris que chacun s'armât, et il circulait accompagné de gens armés à découvert. Le dauphin comprit qu'il fallait faire bon visage. Le 20 janvier 1357, au Palais, devant le prévôt des marchands et les bourgeois, il reconnut « qu'il ne se tenait pas mal content d'eux », s'engagea à assembler les États à la première requête, à leur soumettre la fabrication des nouvelles espèces, bien que ce fût prérogative royale, et à mettre hors du Conseil, faire arrêter et tenir « bien saisis » les officiers du roi, que les gens des États lui avaient signalés. Marcel exigea que ces promesses fussent mises par écrit. Aussitôt après, Jean Poilevilain, général des monnaies, fut mis en prison; des sergents furent envoyés chez lui, chez Simon de Buci, chez Nicolas Braque, chez Enguerrand du Petitcellier et quelques autres, « et fit on l'inventaire des biens qu'on y trouva ». La plupart de ces officiers étaient en fuite.

LES ÉTATS DE FÉVRIER 1357.

Marcel réclama la convocation immédiate des États. Mais, après la session d'octobre-novembre 1356, dans plusieurs villes, les députés avaient été mal reçus, pour avoir trop marchandé leur appui au roi et à son lieutenant. Les villes, d'ailleurs, se lassaient d'envoyer des représentants à Paris et de payer les grands frais de leur voyage; les députés hésitaient à se risquer sur des routes peu sûres. La noblesse se désintéressait de ces assemblées, où les bourgeois affi-

chaient tant de prétentions. Quand les États se réunirent, au début de février 1537, les séances tenues aux Cordeliers paraissent avoir été assez nombreuses. Il fallut près d'un mois pour extraire des requêtes de la précédente assemblée de nouvelles requêtes. Le 3 mars enfin, eut lieu au Parlement, devant le dauphin et une grande foule de bourgeois, la séance où ces requêtes furent présentées. Ce fut encore l'évêque de Laon qui « prêcha ». Il montra combien, les années précédentes, le royaume avait été mal gouverné et le roi mal servi. Il répéta que la cause de tous les maux était le crédit de ces mauvais conseillers, « gens avaricieux, convoiteux ou négligents, et que peu ou néant chalait comment les choses allassent ni fussent gouvernées ». Le « peuple, disait-il, ne pouvait plus souffrir ces choses ». Et l'évêque nomma non plus six ou sept, mais vingt-deux officiers parmi les plus élevés, qu'il fallait punir tout de suite : le chancelier, trois maîtres des requêtes de l'Hôtel, trois présidents au Parlement, le président et un conseiller des Requêtes, un avocat du Roi, deux trésoriers de France, deux trésoriers des guerres, deux souverains maîtres des monnaies, un maître des Comptes, un chambellan et un notaire du Roi, un échanson, un maître de l'Écurie et un valet du dauphin. Il demanda que tous les autres officiers fussent suspendus et que des réformateurs, nommés par les États, eussent « la connaissance de tout ce que l'on voudrait demander aux dits officiers, et contre eux dire et proposer ». Ceux qui parlèrent après le Coq « avouèrent » ce qu'il avait dit, notamment Étienne Marcel. Il est probable que les requêtes des États furent remises au dauphin pour qu'il les fît transcrire en forme d'acte public. Elles sont devenues la Grande Ordonnance de mars 1357, en soixante et un articles.

LA GRANDE ORDONNANCE, MARS 1357.

Cet acte renouvelle, en les accentuant, les concessions déjà faites aux précédents États ou aux bourgeois de Paris : épuration du haut personnel; droit des États de se réunir plusieurs fois dans l'année, « si métier est », et cela « sans autres lettres ou mandements de notre dit seigneur »; réformation générale confiée, sous le contrôle des États, à des réformateurs désignés par eux et institués par le dauphin; consentement des États pour toute trêve à conclure dans l'année; établissement d'une bonne monnaie avec nécessité de consulter les États pour toute mutation ultérieure. Il y avait là, en termes plus nets que dans l'ordonnance de décembre 1355, une série d'empiétements sur la prérogative royale. Mais il semble que les requêtes de l'assemblée de 1357 aient été, sur un point important, beaucoup plus modérées que celles des États de 1356. Il n'est plus question pour le dauphin de l'étroite tutelle de conseils omnipotents

pris dans les États. Il n'a accepté qu'un renouvellement partiel de son Grand Conseil; les États désignèrent en effet, le 10 mars, quelques nouveaux membres de ce conseil, l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres, Jean de Picquigni et des bourgeois.

RÉFORME ADMINISTRATIVE.

L'ordonnance contenait aussi toute une réforme administrative. A cet égard encore, elle procède de celle qui a été rendue à la suite des États de décembre 1355; dans une vingtaine d'articles, elle en reproduit le texte, tantôt exactement, tantôt en l'amendant. C'est une œuvre très sérieuse. Toute l'organisation y est passée en revue. Les dépenses des hôtels royaux et princiers seront réduites, pour montrer le bon exemple. — Tout ce qui a été « étrangé » du domaine, donné ou aliéné, depuis Philippe le Bel, sera réuni de nouveau. — Le Conseil est réglementé sévèrement; les conseillers avaient l'habitude « de venir tard en besogne et, quand ils siégeaient, de petitement besogner » : dorénavant, ils viendront « chaque jour environ heure de soleil levant »; ils veilleront au bon gouvernement, toutes autres besognes arrière mises; ils recevront bons gages, mais les perdront s'ils manquent de venir bon matin. — Le chancelier ne se mêlera désormais « que du fait de la Chancellerie tant seulement, comme de voir, corriger et examiner, passer et sceller lettres » et aussi du fait de la justice. — Au Parlement, une ordonnance fixera « par exprès » le nombre de magistrats. La justice y est lente; des causes ont été délaissées par faveur, connaissance, affection désordonnée ou haine; des arrêts qui auraient dû être rendus « passé a vingt ans », sont encore attendus : les gens du Parlement arriveront, eux aussi, au soleil levant, feront réunir et examineront les vieux procès; il y aura deux chambres pour aller plus vite. — A la Chambre des Comptes, on ne pouvait faire délivrer les affaires, « fût la besogne grosse ou petite », mais « convenait muser et s'en aller sans rien faire », et « pourtant il y a très grand foison et confusion de gens et excessifs droits avec les gages »; mais « quand plus ont été, moins ont fait » : le personnel de la Chambre sera réduit; les gens des Comptes, comme ceux du Conseil et du Parlement, viendront au soleil levant, ils jureront de travailler sans perdre leur temps, sinon ils seront privés de leurs offices. — Les baillis et les sénéchaux ne pourront exercer deux offices ni faire commerce; ils réduiront à un taux uniforme leurs droits de sceau et de greffe; leur juridiction est mise à l'abri des empiétements des officiers du pouvoir central. — Les prévôts, vicomtes et viguiers ne prendront plus leur charge à ferme, mais la tiendront en garde. — De nombreux articles imposent en outre à tous les juges des règles très sages. — Enfin les gens d'armes respecteront le bien d'autrui; l'arrière-ban ne sera levé que dans des condi-

tions précises; les nobles ne pourront quitter le royaume sans congé; les guerres privées seront rigoureusement interdites. L'ordonnance prescrivait ainsi des remèdes à tous les maux.

ESPRIT DÉMOCRATIQUE.

Une sorte d'esprit démocratique, ou, si l'on veut, de charité envers les pauvres gens, qu'on avait déjà vue apparaître aux États de 1355 et de 1356, se retrouve ici. Les officiers du roi devront expédier les procès le plus tôt possible et de bonne grâce, « et mêmement des pauvres gens qui auront affaire par devant eux ». C'est pour soulager le peuple fortement grevé, que la monnaie sera relevée et restera immuable pendant un an. Sous prétexte de prises, on ne pourra « faire battre aux bonnes gens dans leurs granges » ni prendre leurs voitures, sinon à juste prix et jamais pour plus d'un jour. Les garennes « par quoi l'on ne peut labourer profitablement mais demeurent les labourages à faire », seront détruites, si elles sont établies depuis moins de quarante ans. Les officiers du roi ne pourront plus faire commerce, « de quoi les bons marchands sont grandement dommagés et grevés ». Toutes gens seront armées selon leur état. Enfin le droit de coalition est renouvelé et renforcé : coalition des députés et receveurs de l'aide avec les gens des bonnes villes contre les officiers royaux, qui voudraient prendre les deniers du subside, coalition des gens du plat pays contre les auteurs de prises abusives, ou contre les soudoyers pillards. Les victimes et leurs voisins pourront s'assembler avec les habitants des paroisses prochaines par cri, par son de cloches ou autrement; il est répété que contre ceux qui voudraient les « battre, vilainer et faire force », il leur est permis de se « revenger de semblable manière ».

LES CONDITIONS DU SUBSIDE.

En échange de ces réformes qu'il a consenties, les États ont promis au dauphin de lui fournir trente mille hommes d'armes. Pour assurer la solde de cette armée, les gens d'Église et les nobles paieront un dixième et demi de leur revenu annuel; les gens du plat pays, à l'exception des seuls mendiants, fourniront la solde d'un homme d'armes par cent feux, à raison d'un demi-écu de solde par jour. Toutes autres impositions cesseront pendant un an. De l'aide, rien ne sera donné au roi; tout sera versé par les soins des États aux gens d'armes. Toute l'administration est aux mains des superintendants généraux, désignés par les États, et des « élus » des États dans les diocèses.

Voilà donc, avec plus d'expérience et d'ampleur, une nouvelle tentative pour associer le pays au gouvernement et pour protéger gouvernement et pays contre des abus détestables dans la justice et l'administration. Mais pour que cette œuvre réussît, il fallait bien des conditions qui ne se rencontrèrent pas.

IV. — LA RENTRÉE DU ROI DE NAVARRE

L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE.

AU lendemain des États de 1357, tout le monde paraît d'accord. Les conseillers nouveaux siègent autour du Dauphin, qui les supporte. Le Conseil procède à l'épuration du Parlement et de la Chambre des Comptes ; au Parlement, il ne laisse que seize présidents et conseillers; aux Comptes, toute la chambre est renouvelée; il est vrai que, deux jours après, il faut y rappeler plusieurs de ceux qui y avaient été autrefois, pour mettre les nouveaux au courant. Le 12 mars 1357, est publiée la monnaie requise par les États. Une commission de neuf réformateurs, instituée le 8 mars, fonctionne dans la région de Paris. Des amendes rigoureuses sont prononcées; des officiers royaux sont mis en prison; un d'eux même, le prévôt de Soissons, est exécuté.

INTERVENTION DU ROI JEAN.

Tout à coup, le 5 avril, furent criées à Paris des lettres du roi Jean qui annonçaient la trève de deux ans, conclue par lui à Bordeaux ; de plus, elles défendaient le paiement du subside qui avait été accordé par les trois ordres, et interdisaient la réunion des États « à la journée par eux ordonnée à la quinzaine de Pâques, ni à autres ». Il y eut aussitôt un grand mouvement dans la ville. Le 8 avril, le prévôt des marchands, l'évêque de Laon et « aucuns autres » exigèrent l'annulation des lettres royales. Il fut annoncé que l'assemblée se réunirait le dimanche 30 avril, nonobstant toutes lettres royales à ce contraires. Le prévôt des marchands fit garder la ville, tant de

LES ETATS D'AVRIL 1357.

jour que de nuit, « et n'y avait de la partie devers Grand Pont que trois portes ouvertes de jour, et, de nuit, elles étaient closes toutes ». Les États se réunirent, en effet, le 30 avril. Ils s'occupèrent seulement de la perception du premier terme des impositions courantes, remettant à une autre session le soin de régler l'échéance suivante. Mais, au mois de juillet, quand s'ouvrit la nouvelle session, l'assemblée se trouva fort réduite; les nobles n'y vinrent pas; les gens d'Église refusèrent toute contribution ; les villes ne furent pas unanimes, et tout resta en suspens.

LES ÉTATS EN DÉFAVEUR.

Il n'y avait assurément pas dans le royaume une ferme opinion publique pour appuyer les réformateurs. Beaucoup sans doute ne virent dans les réformes que l'imposition nouvelle qu'il fallait payer. L'aide fut levée difficilement; les délégués des États furent mal reçus . on leur opposa les lettres du roi Jean, qui avaient mis le subside à néant; il y eut des émeutes sanglantes. Les *Grandes Chroniques*,

rédigées dans un esprit très hostile aux États, enregistrent avec joie ces échecs.

LE DAUPHIN RETROUVE SON AUTORITÉ.

Le dauphin est homme à tirer bon parti de ces circonstances. Il gagne à sa cause l'archevêque de Reims, un des conseillers que lui avaient imposés les États. Les pouvoirs des réformateurs sont contestés et bientôt tenus pour nuls. Un de leurs principaux agents, qui avait dénoncé des officiers royaux, est emprisonné. Plusieurs de leurs jugements sont réformés; les procès qu'ils ont commencés sont renvoyés au Parlement. Robert de Lorris, que les États avaient eu de bonnes raisons d'incriminer, reparaît au Conseil. Et le dauphin, parlant en face à plusieurs des bourgeois les plus influents, à Charles Toussac, à Jean de l'Ile et à Gilles Marcel, leur signifie qu'il « veut dès ores en avant gouverner et ne veut plus avoir curateurs ».

VOYAGE EN NORMANDIE.

Puis il quitte Paris pour Maubuisson. A la fin d'août, il s'en va à Rouen demander de l'argent à ses fidèles Normands : les gens d'Église et les nobles de son duché lui promettent une aide de 10 sous par feu pour un an. S'il réussit dans ces tournées, il sera hors de tutelle et pourra se passer des États; mais les temps sont durs, l'argent se refuse, et même l'aide votée à Rouen ne peut être levée. Le dauphin se trouva plus dépourvu que jamais.

DÉMARCHES DES PARISIENS ET RETOUR DU DAUPHIN.

A Paris, d'autre part, le parti bourgeois avait été fort désappointé par le départ du prince; il avait besoin de l'avoir sous la main pour lui imposer ses volontés; le prince parti, il sentait bien qu'il n'était plus qu'une faction. Les bourgeois offrirent donc au dauphin « très grande chevance », c'est-à-dire l'argent qu'il n'avait pu trouver en province, et s'engagèrent à laisser les officiers en paix. Ils renonçaient à la délivrance du roi de Navarre et même aux États Généraux; ils demandaient seulement une modeste assemblée de députés de vingt à trente villes. A ces conditions, le dauphin rentra dans Paris.

LES ÉTATS DE NOVEMBRE 1357.

Bientôt après, il le regrettait. Les députés de soixante-dix villes et non de vingt à trente, comme on avait dit, arrivèrent, et réclamèrent les États, déclarant ne pouvoir besogner à eux seuls. Il fallut bien les convoquer pour le mardi 7 novembre. En même temps que le dauphin, le prévôt des marchands — comme s'il était une puissance dans l'État — écrivit aux gens d'Église, aux nobles et aux bonnes villes. L'évêque de Laon, qui était rentré dans son diocèse, voyant « qu'il avait tout honni », s'excusait de revenir; mais les bourgeois avaient besoin de son éloquence : le dauphin le « manda à leur requête ».

DÉLIVRANCE DU ROI DE NAVARRE.

L'assemblée qui se réunit aux Cordeliers, le 7 novembre 1357, ne fit à peu près rien. Mais à la suite d'une conférence secrète tenue

par Marcel, le Coq et Picquigni, malgré les promesses faites, elle demanda la liberté de Charles le Mauvais. Le dauphin n'en avait pas encore délibéré, que le roi de Navarre était déjà délivré — ce fut dans la nuit du 8 au 9 novembre — par une bande de bourgeois d'Amiens qui donnèrent l'escalade au château d'Arleux, où il était mal gardé. Le lendemain, Charles le Mauvais s'empressait d'écrire aux bonnes villes pour les informer de son « partement de l'obscure prison » où il était « vilainement détenu ». Tout de suite, il reçut de Paris des appels pressants. Le parti bourgeois voyait bien qu'il ne pouvait se fier au dauphin; le voyage du prince en Normandie avait montré qu'il pouvait échapper et trouver des ressources ailleurs. D'autre part, les États allaient déclinant, de réunion en réunion; Marcel et ses amis étaient sans autorité et avaient besoin d'un appui : un prince du sang, très rapproché du trône de France, et dont on vantait l'habileté et l'éloquence, pourrait le leur donner.

LE ROI DE NAVARRE A PARIS.

Charles le Mauvais demanda des garanties pour rentrer dans Paris. Le dauphin, sur l'instance impérieuse des amis du roi de Navarre, lui envoya à Amiens un sauf-conduit, qui lui permettait d'amener avec lui « tant et tels comme il voudrait, armés ou autrement ». Le 29 novembre, à Saint-Denis, Charles trouva le prévôt des marchands, deux cents hommes d'armes et grande quantité de bourgeois; puis, à la nuit tombante, il alla se loger à Saint-Germain-des-Prés. Le lendemain, il fit savoir qu'il voulait parler aux bourgeois. Le prévôt des marchands convoqua aussitôt tous ses partisans; plus de dix mille hommes se réunirent au Pré aux Clercs. Le roi de Navarre du haut d'un échafaud, « prècha » sur un texte latin, parla de son emprisonnement, de ses souffrances, du mauvais gouvernement des officiers du roi. « Moult longtemps sermonna, et tant que l'on avait dîné par Paris quand il cessa ».

LES NAVARRAIS AUTOUR DE PARIS.

Les circonstances tournaient bien pour lui. Malgré la trêve signée par le roi Jean à Bordeaux, les hostilités avaient continué. Les Navarrais étaient déjà établis en Basse-Normandie, à Cherbourg, à Valognes, à Carentan, à Mortain; associés depuis 1356 aux Anglais, ils avaient gagné du terrain, « tant que toute Normandie, du Mont Saint-Michel jusqu'à Eu, était en guerre ». Les plus redoutables brigands et aventuriers servaient sous les ordres de Philippe de Navarre, qu'Édouard III avait fait son lieutenant en Normandie. En janvier 1357, Philippe avait poussé une pointe jusqu'à Chartres, et pillé la Beauce. Quand le roi de Navarre eut été délivré, ces bandes avaient marché vers Paris. En quelques mois, les Anglo-Navarrais s'installent à Étampes, à Épernai, à Arpajon, à Montlhéri, à Pithiviers, à Montargis. Et comme Charles le Mauvais possédait déjà Meulan et

Mantes, on ne pouvait bientôt plus, sans un sauf-conduit scellé du sceau de Navarre, traverser les environs de Paris.

PUISSANCE DES NAVARRAIS A PARIS.

Dans la ville, le parti de Navarre se conduit désormais en maître. Le Coq est le « principal » dans le Conseil. « Il n'y avait alors homme au Conseil qui lui osât contredire; » il y fait entrer qui il lui plaît et révèle au roi de Navarre les délibérations secrètes. Le parti a des forces toutes prêtes : les bourgeois sont armés; Marcel fait prendre à ses partisans le chaperon mi-parti rouge et bleu et l'agrafe vermeille et azurée avec la devise : « A bonne fin! » Aussi le dauphin, le 12 décembre, est obligé d'accorder à Charles le Mauvais des indemnités en argent et en terres. Il fait bonne mine à mauvaise fortune : lui et le Navarrais « furent par le dit temps souvent ensemble, et mangèrent ensemble plusieurs fois; et toujours était l'évêque de Laon avec eux, et moult bonne chère s'entrefaisaient ».

LE ROI DE NAVARRE A ROUEN.

Se croyant sûr de Paris, le roi de Navarre part pour Rouen afin de mettre à exécution un projet qui lui tient au cœur. En passant par Mantes, il y réunit les capitaines des châteaux et forteresses tenues par les Anglais et dîne avec eux. Le 8 janvier 1358, il fait une entrée solennelle à Rouen, tandis qu'une bande anglaise brûle, aux portes de la ville, un hôtel appartenant au dauphin. Le 10, les corps des victimes, exécutées, en avril 1356, par l'ordre du roi Jean, sont dépendus et mis en cercueil; leur mémoire est réhabilitée dans une longue cérémonie au Champ du Pardon et à la cathédrale. Le lendemain, d'une fenêtre de l'attre Saint-Ouen, le roi de Navarre refait aux Rouennais ses discours d'Amiens et de Paris. Puis il donne à dîner aux principaux bourgeois de Rouen, et fait asseoir à sa table le maire, un bourgeois de vieille famille rouennaise. Il avait pris sa revanche de la violence et de l'injure qu'il avait subie de la part du roi Jean.

V. — LE DAUPHIN HORS DE PARIS[1]

LE DAUPHIN HARANGUE LES PARISIENS.

AU bout d'un mois de cette tutelle navarraise et bourgeoise, le dauphin avait épuisé « la vertu de patience que Dieu lui avait donnée ». Comme il savait parler, lui aussi, et même très bien, il voulut parler. Pendant que le roi de Navarre était à Rouen, le 11 janvier 1358, de grand matin, il fit savoir qu'il irait aux Halles pour haranguer le « commun ». L'évêque de Laon et le prévôt des

1. OUVRAGES A CONSULTER. Viollet, *Les Etats de Paris en février 1358*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XXXIV, 2e partie, 1895. Jourdain, *L'Université au temps d'Etienne Marcel*, Revue des Questions historiques, XXIV, 1878.

marchands voulurent le retenir au Palais, mais il partit à cheval accompagné d'une dizaine de personnes. Les auditeurs étaient venus en foule. Il leur dit qu'il « avait intention de mourir et de vivre avec eux » : s'il faisait venir des gens d'armes, ce n'était pas, comme disaient « aucuns mauvais », pour les « piller et gâter », mais pour « aider à défendre et garantir le peuple de France, qui moult avait à souffrir ». Les ennemis étaient partout : or, « ceux qui avaient pris le gouvernement n'y mettaient nul remède »; aussi c'était son intention « de gouverner dès lors en avant et de rebouter les ennemis de la France, et n'eût pas tant attendu, s'il eût eu le gouvernement et la finance ». Il ajouta que, de « toute la finance qui avait été levée au royaume de France depuis que les Trois États avaient eu le gouvernement, il n'en avait ni denier ni maille, mais bien pensait que ceux qui l'avaient reçue en rendraient bon compte ». Cela ressemblait à une déclaration de guerre.

LE PARTI DE MARCEL SE DÉFEND.

Marcel et ses amis, pour répliquer, tinrent le lendemain une réunion à Saint-Jacques de l'Hôpital, mais le dauphin s'y rendit encore, et son chancelier de Normandie recommença le discours des Halles. Quand un des organisateurs de l'assemblée, Toussac, se leva pour parler, « il y eut si grand'noise qu'il ne put être ouï ». Cependant quand le dauphin se fut retiré, Toussac reprit la parole : il attaqua les officiers royaux, et dit « qu'il y avait tant de mauvaises herbes que les bonnes ne pouvaient fructifier ni amender, et dit moult de choses couvertement contre le duc ». L'avocat Jean de Saint-Aulde défendit la gestion financière du parti, certifia que le prévôt n'avait pas « emboursé » l'argent du subside, et accusa au contraire le dauphin et ses amis de malversations. Puis Toussac se leva encore pour défendre le prévôt. Il savait bien, dit-il, que « sur le prévôt régnait haine », et pourtant c'était un prud'homme, et qui « avait fait ce qu'il avait fait pour le bien, le sauvement et le profit de tout le peuple ». Ainsi, dans ces curieuses journées, les affaires de l'État et les querelles des princes étaient portées devant le peuple, que les deux partis, impuissants à se vaincre l'un l'autre, semblaient prendre pour souverain juge.

INQUIÉTUDES DU PARTI.

Le dauphin paraissait résolu à en finir : il rassemblait des hommes d'armes dans les environs de Paris, obtenait des nouveaux États, qui se réunirent péniblement au milieu de janvier 1358, un nouvel affaiblissement des monnaies, et faisait taire vertement Jean de Picquigni, qui lui apportait de nouvelles plaintes du roi de Navarre. Les bourgeois et les Navarrais étaient très inquiets ; ils empêchaient les gens armés d'entrer dans Paris. Ils faisaient intervenir en corps l'Université, qui essaya, sans succès, d'imposer un nouveau règlement de comptes entre le dauphin et le roi de Navarre. Ce qui achevait de trou-

bler les esprits, c'est que le roi Jean à Londres avait établi les préliminaires d'un traité de paix, et que le dauphin en était avisé le 27 janvier. Or, la paix, c'est le retour du roi, la ruine des projets du roi de Navarre, un grand danger pour Marcel et ses partisans

LES ÉTATS DE FÉVRIER 1358.

Le 11 février, fut encore tenue une réunion d'États Pas plus qu'en janvier, on n'y vit de nobles. Nous ne savons comment on délibéra, mais l'ordonnance qui fut imposée au dauphin fait connaître les inquiétudes des Parisiens. Un des premiers articles interdisait toute réunion d'assemblées provinciales et locales, afin d'empêcher le prince de trouver des secours par ce moyen. Les actes antérieurs, surtout la Grande Ordonnance de 1357, furent en partie renouvelés. Les États accordèrent un subside qui dut être, comme les précédents, levé et employé par eux. Un vingtième cependant en fut promis au dauphin pour son usage; sans doute on croyait le gagner par cette générosité. Mais les États Généraux étaient décidément discrédités. On en était à la lassitude et à l'énervement. Comme il arrive toujours en de pareilles circonstances, un accident quelconque pouvait amener les conséquences les plus graves.

AFFAIRE DE PERRIN MARC.

Perrin Marc, valet d'un changeur, rencontra, le 24 janvier 1358, dans la rue Neuve Saint-Merri, Jean Baillet, trésorier du dauphin, qui refusait de lui payer le prix de deux chevaux. Après l'avoir menacé, il le « férit d'un couteau au-dessous de l'épaule par derrière », et se réfugia à la franchise de l'asile Saint-Merri. Le dauphin envoya le maréchal de Normandie, Robert de Clermont, escorté du prévôt royal, s'emparer du meurtrier; les portes du lieu saint furent enfoncées et Perrin Marc mis « hors à force ». Le lendemain, au lieu où il avait fait le coup, on lui trancha le poignet, puis on l'alla pendre au gibet.

Aussitôt toute la ville s'agita; l'évêque de Paris, du parti navarrais, se plaignit au dauphin de « l'extorsion et vilenie faites à Dieu et à Sainte Église » par la violation de l'asile, et le maréchal de Normandie fut excommunié. Le dauphin fut obligé de consentir que le corps de Perrin Marc fût dépendu et honorablement ramené à Saint-Merri; et, le même jour, on vit par les rues, un double cortège : celui de Perrin Marc, où figuraient le prévôt des marchands et « grand'foison de bourgeois », et celui du trésorier Jean Baillet, que le dauphin suivait. Beaucoup trouvaient que le prince « commençait à mener trop dure vie aux bourgeois de Paris ». Marcel résolut de lui donner une leçon.

LE MASSACRE DES MARÉCHAUX, 22 FÉVRIER 1358.

Le 22 février au matin, il réunit des gens des métiers, environ trois mille hommes armés à Saint-Éloi, près du Palais. Cette foule décida l'exécution de Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et de Robert de Clermont, maréchal de Normandie. Ces deux seigneurs furent-ils choisis comme victimes, à cause de leur opposition au parti

des bourgeois? ou parce qu'on les soupçonnait de pousser à la conclusion du traité avec Édouard III préparé par le roi Jean, et sur lequel le dauphin gardait un silence inquiétant? La raison reste obscure. Pour Robert de Clermont, son cas était d'autant plus grave, qu'après avoir fait le réformateur aux États-Généraux, il avait changé d'attitude; tout récemment encore, c'était lui qui avait arraché Perrin Marc de l'asile Saint-Merri.

Étienne Marcel en tête, la foule se dirigeait vers le Palais, quand elle rencontra Regnault d'Aci, avocat au Parlement, destitué l'année précédente de sa charge d'avocat du roi, et rendu suspect par un récent voyage en Angleterre. On lui courut sus; il se réfugia chez un pâtissier, où il fut poursuivi et percé de tant de coups que « tantôt il mourut sans parler ».

Au Palais, le prévôt des marchands trouva le dauphin dans une chambre de gala sur un lit de parade : « Sire, dit-il en substance, ne vous ébahissez de choses que vous voyez, car il est ordonné et convient qu'il soit fait ». Aussitôt les gens qui l'accompagnaient se jetèrent sur les maréchaux : Jean de Conflans fut tué aux pieds du prince, dont la robe fut tachée de sang; Clermont, poursuivi de chambre en chambre, fut également massacré. Le dauphin, resté seul, suppliait le prévôt de le sauver : « Sire, vous n'avez garde », dit Marcel, qui prit le chaperon du prince et lui donna le sien en échange, le chaperon aux deux couleurs. Les deux cadavres, traînés jusqu'à la cour du Palais, devant le perron de marbre, y restèrent jusqu'après dîner, « et n'était nul homme qui les osât ôter ».

ÉTIENNE MARCEL SE JUSTIFIE.

Du Palais, le prévôt se rendit à la place de Grève, où il expliqua au peuple le meurtre des « faux, mauvais et traîtres » : ce qu'il avait fait, dit-il, était pour le bien du royaume. Puis il retourna auprès du dauphin, qu'il trouva « moult dolent et ébahi »; il lui déclara que ses maréchaux avaient été exécutés par « la volonté du peuple », et il obtint un pardon en règle. Rentré chez lui, le prévôt, qui était marchand de drap, envoya au dauphin deux pièces d'étoffe, l'une perse et l'autre rouge, pour faire chaperons aux couleurs des bourgeois. Mais le soir, inquiet sans doute de l'acte criminel qu'il venait de commettre, il alla, tandis qu'on enterrait silencieusement les maréchaux à Sainte-Catherine du Val des Écoliers, trouver la reine Jeanne de Navarre pour la prier de rappeler à Paris Charles le Mauvais. Quant au dauphin, il cédait à la force : le 23 février, il renouvela les ordonnances et promit de faire une nouvelle épuration du Conseil pour y introduire des bourgeois.

LE DAUPHIN RÉGENT.

Le roi de Navarre arriva le 26 février. Le prévôt alla lui faire aussitôt son rapport et réclamer son appui. Ensemble, ils décidèrent

d'encourager le dauphin à prendre le titre de régent, ce qu'il fit le 14 mars. Tant que le dauphin n'était que le lieutenant de son père, Marcel pouvait redouter l'intervention du roi, qui était hors de son atteinte. Après que le prince eut pris la régence, qu'il eut substitué son sceau au sceau royal, et qu'ainsi « fut le nom du roi tout éteint », c'était comme la royauté elle-même que le prévôt croyait tenir entre ses mains.

Ainsi, de plus en plus, par la force des choses, Marcel s'enfonçait dans les voies révolutionnaires. Mais il avait affaire, avec le dauphin, à forte partie.

LE DAUPHIN QUITTE PARIS.

Le prince pensait à s'échapper; il aurait fallu le retenir de force, et il semble que le prévôt n'ait pas osé aller jusqu'à cet attentat; il faisait seulement bonne garde autour de son demi-prisonnier. Le 19 mars, un écuyer, Philippe le Repenti, fut décapité aux Halles pour avoir préparé l'enlèvement du dauphin, qui habitait alors la Noble Maison de Saint-Ouen. Mais le régent était décidé à partir. Dès le 12 mars, sans tenir compte de la récente ordonnance qui interdisait toute assemblée provinciale, il avait décidé d'aller présider l'assemblée des nobles de Picardie, d'Artois et du pays de Caux, convoquée pour le 26 mars à Senlis. Le roi de Navarre devait l'accompagner, sans doute pour le surveiller; mais il fut malade et ne put partir. Avant le 27 mars, le régent sortait de Paris, décidé à n'y plus rentrer qu'en maître.

LES ÉTATS DE CHAMPAGNE.

A Senlis, le 27 mars, il obtint de l'assemblée l'aide qu'il lui demanda. De là, il se rendit aux États de Champagne, à Provins. Les Champenois repoussèrent avec indignation l'intervention de deux Parisiens envoyés par Marcel et le roi de Navarre, et ils déclarèrent qu'ils ne voulaient plus aller aux assemblées tenues à Paris. Ils demandèrent même au régent de punir le meurtre du maréchal de Champagne : « Nous, Champenois qui ci sommes, dit le comte de Braisne, nous attendons que vous fassiez bonne justice de ceux qui notre ami ont mis à mort sans cause. » Dans une seconde session tenue à Vertus, les États accordèrent un subside pour organiser une petite armée. Ainsi apparaissait clairement que le parti de Navarre et de Marcel n'avait point d'appui hors de Paris, et que le royaume demeurait fidèle au roi.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE COMPIÈGNE.

Lorsqu'il était encore à Paris, le régent y avait convoqué les États Généraux pour le 1er mai. Une fois libre, il changea le lieu de réunion; les États furent appelés à Compiègne pour le 4 mai. Trente-quatre diocèses n'avaient pas envoyé de représentants du clergé; dix-huit bailliages n'avaient député ni nobles, ni bourgeois; il n'y

avait pas de représentant de Paris; contrairement à ce qui s'était vu dans les réunions précédentes, les nobles étaient les plus nombreux dans cette assemblée. Ces États furent très utiles au dauphin. On y était très monté contre les Parisiens et les Navarrais. Tous les pouvoirs des élus, généraux, conseillers, receveurs, réformateurs et commissaires de toute espèce, imposés par les précédents États, furent annulés. Robert le Coq, qui était présent, « fut en péril d'être tué par plusieurs nobles, qui là étaient avec le régent ». Pourtant, l'ordonnance rendue à la suite des États de Compiègne ne diffère pas beaucoup des précédentes : même à cette assemblée loyaliste, il fallut accorder l'envoi de nouveaux réformateurs délégués dans le royaume, le relèvement de la monnaie, la levée et l'emploi de l'aide par les élus et receveurs des États, la visite des forteresses par les officiers du roi et les gens du pays. Mais ces concessions étaient faites à des partisans dévoués : l'assemblée avait accordé au dauphin une aide importante.

ÉNERGIE DU RÉGENT.

Le régent reprenait confiance, parlait royalement, et se refusait à des réconciliations humiliantes. Le 2 mai, il se rencontra à Mello avec le roi de Navarre; il lui montra qu'il entendait ne pas rentrer sous le joug. Une députation de l'Université, puis d'autres, composées de bourgeois de Paris, furent mal reçues. Le régent augmentait ses troupes. Au mois d'avril, il s'était emparé de Montereau, que gardait Blanche de Navarre, sœur de Charles le Mauvais, et il avait fait occuper, au grand mécontentement de la ville, le marché fortifié de Meaux, dans une île de la Marne. Partout les nobles s'armaient pour sa cause.

LETTRE DE MARCEL AU RÉGENT.

L'inquiétude de Marcel se voit dans la lettre, très belle du reste, qu'il écrivit au régent pour le sommer de rentrer dans Paris : « Très redouté seigneur, nous certifions en vérité que votre peuple de Paris murmure très grandement de vous et de votre gouvernement. Les ennemis de vous, de nous et du royaume nous rognent et nous pillent de tous lés du côté devers Chartres, et nul remède n'y est mis par vous, qui l'y dussiez mettre. Bien plus, vous ne mettez aucune peine à garnir les forteresses qui sont devers vos ennemis; mais trop bien avez saisi celles dont vivres nous peuvent venir, et, qui pis est, les avez garnies de gens qui nul bien ne nous veulent ». Aux mauvais propos que tenaient au dauphin certains de ses conseillers sur le compte des Parisiens, le prévôt ripostait vertement : « Si vous plaise savoir, très redouté seigneur, que les bonnes gens de Paris ne se tiennent pas pour vilains, mais sont prud'hommes et loyaux, et tels les avez trouvés et trouverez, et disent outre que tous ceux sont vilains qui font les vilenies. »

MARCEL PRÉPARE LA RÉSISTANCE.

A ce moment, d'ailleurs, Marcel organise la résistance. Il est entouré de tous les siens, de Gilles Marcel, clerc de la Prévôté, de Périnet Marcel, porte-étendard, de Guillaume Marcel, le changeur, qui dirige les finances du parti. Il emprunte au grand prieur de l'Hôpital, puise dans le trésor de Notre-Dame, confisque les meubles des partisans du régent, exige des prêts des riches bourgeois, fait frapper des monnaies, murer ou garnir de fossés un certain nombre de portes, installer des machines sur les murs, raser le faubourg Saint-Victor, détruire les jardins et dépendances des couvents de la rive gauche hors des murs, abattre les constructions qui obstruent le chemin de ronde. Il s'empare de l'artillerie du dauphin au Louvre et la fait transporter à la Maison aux Piliers. Il s'établit au Louvre, qui forme une fortification avancée à l'Ouest de la ville. Un de ses agents se tient à Avignon, pour y traiter avec les chefs de brigands qui errent dans le royaume. Aussi la terreur règne dans Paris; les nobles n'osent y rester. Tous ceux qui sont suspects d'entretenir des relations avec le dauphin sont en danger. Le maître du Pont de Paris et le maître charpentier du roi sont décapités et écartelés en place de Grève : ils étaient soupçonnés d'avoir voulu introduire dans Paris des gens d'armes du dauphin.

Marcel était ainsi en pleine rébellion. Il jouait son va-tout et ne pouvait plus reculer. Il va s'allier avec d'autres révolutionnaires qui parurent un moment plus redoutables que lui.

VI. — LA JACQUERIE[1]

RAVAGES DES GENS D'ARMES.

SI, dans la première moitié du XIVe siècle, l'état des campagnes avait été prospère, la guerre bientôt avait tout changé. L'invasion, la longue durée et l'extension des hostilités étaient surtout désastreuses pour le paysan. Le « plat pays » était sans cesse parcouru par les bandes armées que les ennemis du roi et du royaume y entretenaient. Mal payés pendant la guerre, sans solde pendant la trêve, obligés de vivre sur le pays, attirés du reste par la perspective du gain, Anglais, Navarrais, Bretons, Gascons, Espagnols exploitaient cruellement le royaume. Robert Knolles, installé en Normandie, en très peu de temps a gagné 100 000 écus; le Gallois Ruffin a choisi le pays entre Loire et Seine, impossible d'aller de Paris à Vendôme, à Montargis, à Orléans, sans lui payer passage; l'Anglais Pierre Audley est entre Châlons-sur-Marne et Troyes; Eustache d'Auberchicourt

1. OUVRAGES A CONSULTER. S. Luce, *Histoire de la Jacquerie* 2e édit., 1895. Flammermont, *La Jacquerie en Beauvaisis,* Revue historique, IX, 187



tient Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine et tout le pays d'alentour; Albrecht de Buef est maître de la Marne de Château-Thierri à Vitri, et combien d'autres noms, peu ou point connus de nous, il faudrait ajouter à ceux-là!

MISÈRE DES PAYSANS.

Les villes fermées et les châteaux pouvaient se défendre; quant aux vilains, ils se mettaient à l'abri comme ils pouvaient : « Dans cette année 1358, dit Jean de Venette, beaucoup de villages dépourvus de fortifications se firent de vraies citadelles de leurs églises, en creusant autour d'elles des fossés et en garnissant leurs tours et leurs clochers de machines de guerre, de pierriers et de balistes, afin de se défendre, si les brigands venaient les attaquer, ce qui arrivait, à ce qu'il paraît, fort souvent. » La nuit, des sentinelles veillaient, et, au premier cri, le village se réfugiait dans l'église. Mais ces forteresses improvisées étaient trop souvent insuffisantes. Éperdus, les paysans se sauvaient dans les bois, les carrières, les cavernes, les îles, dans des bateaux amarrés au milieu des rivières, dans les châteaux, dans les villes fortes, emmenant avec eux ce qu'ils pouvaient de meubles, de provisions et de bétail, voués à la pire misère.

HOSTILITÉ CONTRE LA NOBLESSE.

Aussi, dans cette population des campagnes, couvent de violentes colères. C'est surtout aux nobles qu'elle s'en prend : elle leur reproche de ne plus savoir défendre ni le royaume ni leurs hommes, de s'être fait battre sans honneur à Courtrai, à Créci, à Poitiers. Et voilà que maintenant beaucoup de ces nobles restent en armes sur les champs, commandant des bandes de « brigands ». Loin de protéger le paysan comme ils le devraient, ils vivent à ses dépens : hors de leurs terres, ils pillent et rançonnent; dans leurs terres, ils sont plus exigeants que jamais. Quant à ceux qui, en grand nombre, ont été faits prisonniers par les Anglais, ce sont leurs hommes en fin de compte qui payent leurs rançons. Tout récemment, l'ordonnance de Compiègne, en obligeant les seigneurs à mettre leurs châteaux en état, leur a donné un nouveau prétexte pour extorquer de l'argent et exiger du travail.

Dans cette détresse, d'où viendra le secours? Le roi est prisonnier; le dauphin est en guerre non seulement avec les Anglais, mais avec ses sujets. Le royaume est dans l'anarchie. Du reste, depuis plus de deux ans, c'est aux paysans eux-mêmes que le roi a remis le soin de se défendre : il leur est recommandé de s'armer et de se coaliser pour résister aux pillages des gens d'armes. Ils ont le droit pour eux; comment n'en useraient-ils pas? Et s'ils en usent, dans une telle misère, comment n'en abuseraient-ils pas?

LE PREMIER « EFFROI. »

Le 28 mai 1358, « s'émurent, disent les *Grandes Chroniques*, plusieurs menues gens du Beauvaisis, des villes de Saint-Leu

d'Esserens, de Nointel, de Cramoisi et d'environ, et s'assemblèrent par mouvement mauvais. Et coururent sur plusieurs gentilshommes qui étaient dans la dite ville de Saint-Leu et en tuèrent neuf ». A Saint-Leu, il y avait en effet un couvent fortifié, occupé par une bande d'hommes d'armes. Les gens des villages voisins, dans un rayon de quatre à cinq lieues de chaque côté de la forêt d'Ermenonville, s'étaient coalisés pour se venger de leurs violences. Ce fut le premier « effroi ». D'autres troupes se formèrent aussitôt dans la même région, et se mirent à poursuivre les gentilshommes et à brûler les châteaux.

ORGANISATION DE LA JACQUERIE.

Les Jacques, — c'était en ce temps-là le surnom des vilains [1], — se donnèrent un capitaine, Guillaume Karle, de Mello, « homme bien sachant et bien parlant, de belle figure et forme », et qui connaissait le métier des armes. D'autres chefs, en sous-ordre, commandaient les bandes isolées; ils prétendirent plus tard que c'était malgré eux et qu'ils y avaient été forcés par les paysans. Karle se donna des airs de seigneur : il avait son sceau et une sorte de chancellerie. Peu à peu la cohue tenta de s'organiser : « De grand visage et manière se tenaient en ordonnance et cornaient et buisinaient et hautement criaient : Montjoie! et portaient moult d'enseignes peintes à fleurs de lis. » Par là, ils voulaient montrer qu'ils se soulevaient contre les nobles, et non contre le roi. En général, c'étaient des gens de labour, mais, parmi eux se trouvaient aussi « des riches hommes, bourgeois et autres », et des gens de métier, bouchers, tonneliers, charrons, marchands d'œufs, de volaille, de fromages et autres produits de la campagne, et même des prévôts, des sergents royaux et un certain nombre de prêtres.

EXTENSION DU SOULÈVEMENT.

Les villages de la vallée de l'Oise et du Thérain furent entraînés dans le mouvement. En quelques jours, les châteaux et les maisons nobles de cette région furent détruits. Les Jacques s'avancèrent vers Compiègne, où beaucoup de nobles s'étaient réfugiés; Karle négocia avec les bourgeois pour entrer dans la ville et se faire livrer les gentilshommes; mais la ville ne s'ouvrit pas. Les Jacques se présentèrent aussi devant Senlis, où ils décidèrent aisément les habitants à faire cause commune avec eux. Ils se répandirent autour de Beauvais, dont le maire et la commune leur étaient favorables, dans l'évêché de Laon, dans la seigneurie de Couci, le Valois et le Soissonnais. Au pays de Montdidier, des châteaux furent détruits. Au sud de la Picardie, auprès de Poix, se répandit une grosse troupe de

1. Le mot *jacque* servait également à désigner un vêtement court; on ne saurait dire si ce terme vient de ce que ce vêtement était porté par les paysans, ou s'il est dérivé de l'allemand *Scecho, Schecken*. Cf. Denifle, *La désolation des Eglises*, II, 211, n. 3.

trois mille Jacques. Chemin faisant, les paysans trouvaient à faire bonne chère : à Gaillefontaine, la comtesse de Valois « leur fit beau semblant et leur fit donner vivres »; car ils « avaient accoutumé, par les villes plates où ils passaient, que les gens, femmes ou hommes, mettaient les tables en rues et là mangeaient ». Il y eut encore des effrois en Champagne, autour de Saint-Dizier et de Vitri; mais de ce côté, les paysans se soumirent très vite. Au total, le soulèvement s'étendit sur le territoire de quatorze départements actuels du Nord de la France.

EFFETS DE LA JACQUERIE.

Les chroniqueurs ont fait de la Jacquerie des récits dramatiques, mais vagues. Pas un n'est favorable à cette « manière de gens fols, robustes, inhabiles et idiots » qu'on appelle les Jacques. Ils les représentent comme des « chiens enragés », et leur attribuent non seulement des pillages et des incendies, mais toute sorte de crimes : « Je n'oserais écrire ni raconter, dit Froissart, les horribles faits et inconvenables qu'ils faisaient aux dames. » Cependant les chroniques et les documents ne mentionnent guère, comme faits précis, que des incendies et des pillages. Les Jacques s'approvisionnent dans les châteaux qu'ils dévalisent, prennent des volailles, pêchent les carpes dans les étangs, cueillent les fruits, vident les caves, mettent le feu aux meubles et aux bâtiments. Mais que sait-on avec exactitude des actes de barbarie qu'on leur attribue d'ordinaire? — A Bailleval, Pierre de Villiers se plaint que les Jacques ont tué son père; un écuyer a été mis à mort à Beaumont-sur-Oise, un second à Montmorenci, un troisième à Verberie; à Pont-Sainte-Maxence, deux écuyers ont été jetés dans l'Oise; à Bruyères, une femme a été noyée. Le meurtre de Guillaume de Picquigni, par les Jacques de Picardie, fut un accident. A Cravant, il est bien question de deux chevaliers et de quelques gens d'armes tués, mais ils pillaient et terrorisaient tout le voisinage. A Pont-Point, c'est un espion, à Montataire, un traître que les Jacques exécutent; encore, pour ce dernier, y eut-il enquête avant l'exécution. A Péronne, un jeune homme a été brûlé à petit feu; il est vrai que ce détail ne nous est connu que par la mention d'une aumône que fit en 1377, dix-neuf ans après, le duc de Bourgogne. A Saint-Leu d'Esserent, quatre chevaliers et cinq écuyers ont été égorgés par les paysans; mais c'est dans le premier « effroi ». En tout, à peine trente victimes nous sont connues[1]. Les Jacques ont

1. Froissart raconte bien deux faits horribles, en dehors du premier effroi : d'une part, une femme et une jeune fille violées, puis tuées, et un chevalier rôti; de l'autre, un chevalier mis au tourne-broche et rôti, sa femme violée, ses enfants contraints de manger de sa chair puis tués eux-mêmes. Mais ces faits, que le chroniqueur amplifie à plaisir de rédaction en rédaction, ne sont précisés par aucun nom de lieu ou de personne; ils ont tout l'air de racontars lointains. (*Chroniques*, édit. Luce, V, 99 et 307.)

voulu sans doute chasser les nobles, ruiner les châteaux, piller; ils n'ont tué que par occasion. Leur soulèvement ne fut pas — il s'en faut — la plus sanglante des révoltes de paysans qui nous sont connues.

UNION DES PARISIENS ET DES JACQUES.

Étienne Marcel, écrivant un peu plus tard aux communes de Flandre, a réprouvé avec indignation le soulèvement tumultueux des Jacques : « Plaise vous savoir, dit-il, que les dites choses furent en Beauvaisis commencées et faites sans notre su et volonté, et mieux aimerions être morts qu'avoir approuvé les faits, par la manière qu'ils furent commencés par aucunes gens du plat pays de Beauvaisis. » Mais Marcel, un révolté lui aussi, et qui sentait le terrain manquer sous ses pieds, ne tarda pas à se compromettre avec les Jacques. D'abord, il organise une sorte de Jacquerie aux environs de Paris, qui procède méthodiquement, s'attaquant non aux personnes, mais aux propriétés nobles. Un certain Jacquin de Chenevière, pourvu d'une commission du prévôt des marchands, opère du côté de Montmorenci, entre Seine et Oise. Jean des Barres, orfèvre, Pierre Gilles, épicier dans la Grand'Rue Saint-Denis, parcourent la campagne au Sud et à l'Est de Paris, réquisitionnent les paysans pour détruire les hôtels de Simon de Buci, premier président au Parlement, de Pierre d'Orgemont et de Jacques la Vache; tout le mobilier est enlevé. Du moins, il n'y eut pas de sang versé.

EXPÉDITION EN COMMUN.

De leur côté, les Jacques proposèrent une entente aux Parisiens. Guillaume Karle envoya vers le prévôt demander « qu'il lui fût aidant et secourant, si besoin était ». Alors Jean Vaillant, prévôt des monnaies, partit avec une troupe de trois cents hommes d'armes pour se joindre aux Jacques. Marcel crut probablement pouvoir diriger la Jacquerie, la tempérer pour mieux s'en servir; d'ailleurs, Karle lui-même avait demandé du secours autant pour contenir ses hommes que pour échapper aux représailles prochaines. Jacques et Parisiens firent ensemble une expédition contre Ermenonville, château appartenant à Robert de Lorris, qui était sans doute l'ancien chambellan. Tout détesté qu'il fût, sa famille fut respectée; on se contenta, après avoir pillé le château, de faire renier noblesse à un des siens. Au départ d'Ermenonville, Parisiens et Jacques se séparèrent; les bourgeois ne se souciaient point de prolonger le contact avec leurs rudes alliés. Les Jacques se dirigèrent vers Clermont en Beauvaisis, et les Parisiens, vers Meaux.

LES PARISIENS ATTAQUENT LE MARCHÉ DE MEAUX.

Le dauphin, au mois d'avril, avait établi des hommes d'armes au marché fortifié de Meaux, dans une sorte d'île entre un canal et la Marne; de l'autre côté de la rivière, était la ville. Comme ce marché était entouré d'une muraille garnie de tours, tout récemment construite, il s'était empressé d'y installer sa femme, sa fille et sa sœur

avec un grand nombre de dames nobles et damoiselles, environ trois cents, sous la garde d'un petit nombre de chevaliers. Les gens de Meaux, qui étaient en communauté d'idées avec ceux de Paris, résolurent de mettre la main sur tout ce monde de cour; pour ne pas manquer leur coup, ils levèrent et armèrent les gens des environs et demandèrent de l'aide à Paris. Pierre Gilles et Jean Vaillant, ramassant tous les paysans sur leur route, arrivèrent à Meaux, où ils entrèrent le 9 juin. On leur distribua vivres et rafraîchissements, puis l'attaque du marché commença. Alors on entendit les cris des nobles dames, qui étaient perdues en effet, si un secours miraculeux ne leur était arrivé. Gaston de Foix et Jean de Grailli, captal de Buch, deux grands seigneurs du Midi, passaient par là, revenant de combattre les païens en Prusse. Voyant qu'il y avait grande chevalerie à faire, ils entrèrent au marché avec quarante lances. Quand les vilains, « noirs et petits et mal armés », sortirent de la ville et s'engagèrent sur le pont, les chevaliers les laissèrent avancer, puis tombèrent sur eux. Les assaillants, qui « sentaient les horions », reculèrent « de hideur tout à une fois et chûrent l'un sur l'autre ». Les chevaliers « les abattirent à fous (troupes) et à monceaux », puis les « reboutèrent tout hors de la ville et en tuèrent tant qu'ils en étaient tout lassés et tannés ». Meaux fut pillé et brûlé, les églises saccagées, une bonne partie des habitants massacrée, et le maire pendu. Les représailles désolèrent les campagnes voisines.

CHARLES LE MAUVAIS ET LES JACQUES.

Pendant ce temps, les Jacques du Beauvaisis avaient affaire à Charles le Mauvais. Un chroniqueur rapporte que les nobles de Picardie allèrent trouver le Navarrais pour réclamer son aide contre les Jacques : « Sire, vous êtes le plus gentilhomme du monde; ne souffrez pas que gentillesse soit mise à néant; si cette gent, qui se disent Jacques, dure longuement et les bonnes villes soient de leur aide, ils mettront gentillesse à néant et de tout détruiront. » Les Jacques avaient peut-être compté sur ce roi, qui s'était mis du côté des États, et qui aimait à parler aux bonnes gens. Mais il n'était pas dans le jeu du Navarrais de s'allier à ces paysans; il était d'ailleurs irrité du meurtre d'un membre de la famille de Picquigni, qui lui était toute dévouée. Il se mit sur les champs avec quatre cents combattants, tant gentilshommes que Navarrais et Anglais; son avant-garde bouscula un fort parti de Jacques. Guillaume Karle prudemment conseillait à ses bandes de se rapprocher de Paris : « Et là prendrons aucune place, disait-il, et aurons le confort et l'aide de ceux de la ville. » Mais les paysans ne l'écoutèrent pas; ils se rangèrent tant bien que mal en deux batailles de trois mille hommes chacune, derrière « leur charroi ».

DÉFAITE DES JACQUES. REPRÉSAILLES.

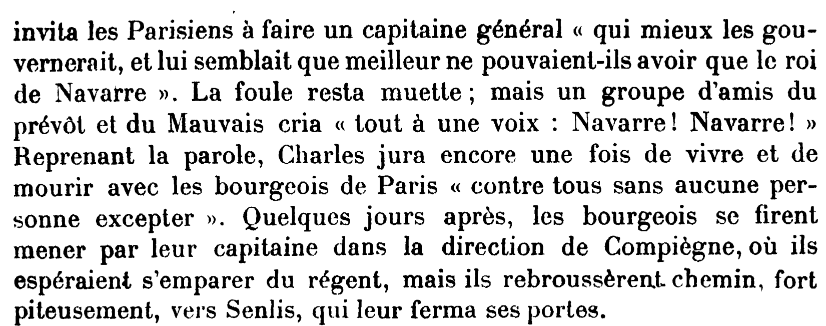
Le roi de Navarre avait alors mille hommes d'armes. Il appela Karle à une entrevue, et, vilainement, le retint prisonnier. Sans chef, les Jacques furent bousculés et en partie massacrés le 10 juin. Clermont se rendit au roi de Navarre; Karle y fut décapité. Alors se succédèrent les exécutions en masse : huit cents Jacques furent mis à mort à Clermont et aux environs, quinze cents auprès de Poix, huit cents entre Roye et Gerberoi, mille à Gaillefontaine; un monastère fut brûlé avec trois cents paysans, qui s'y étaient réfugiés. Le comte de Rouci, sur ses terres, fit pendre les Jacques à la porte de leurs chaumières. Entre Seine et Marne, les seigneurs qui étaient venus rejoindre le dauphin, tuaient au cri de : « Mort aux vilains ! » Vingt mille personnes périrent avant le 24 juin; c'est le chiffre que donnent tous les chroniqueurs. En Champagne, des amendes écrasantes furent imposées. La vengeance des nobles fut certainement atroce, et Marcel l'a flétrie dans une lettre aux communes de Flandre, où on sent comme une révolte d'humanité : « Nous pensons, dit-il, que vous avez bien ouï parler comment très grande multitude de nobles, sans faire distinction quelconque de coupables et non coupables, de bons et de mauvais, sont venus en armes, par manière d'hostilité, de meurtre et de roberie, de çà l'eau de la Somme et aussi de çà l'eau de l'Oise. Et combien qu'à plusieurs d'eux rien ne leur ait été méfait, toutefois ils ont ars les villes, tué les bonnes gens sans pitié et miséricorde quelconque, robé et pillé tout quanque ils ont trouvé, femmes, enfants, prêtres, religieux mis à cruelles gehennes, les femmes violées en présence de leurs maris, et brièvement fait plus de maux plus cruellement et plus inhumainement que onques ne firent les Vandales ni les Sarrasins. » (11 juillet 1358).

VII. — LA FIN D'ÉTIENNE MARCEL [1]

LE ROI DE NAVARRE CAPITAINE DE PARIS.

CHARLES LE MAUVAIS, après avoir défait les Jacques, s'était rapproché de Paris. Dans le péril où il était, Marcel avait besoin plus que jamais du Navarrais. Celui-ci hésitait cependant à entrer dans la ville et à associer plus étroitement sa fortune à celle du prévôt; il ne se décida que sur des promesses qui lui furent faites. Le 15 juin, il prêchait à la maison de ville; après lui, Charles Toussac se leva et

1. SOURCES. Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI (dans les notes, lettres du régent et d'Etienne Marcel), 1868.
OUVRAGES A CONSULTER. Luce, *Du rôle politique de Jean Maillart en 1358*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XVIII, 1856-1857. J. Tessier, *La mort d'Etienne Marcel*, 1886. N. Valois, *Compte-rendu* du travail de J. Tessier, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XLVII, 1887.



invita les Parisiens à faire un capitaine général « qui mieux les gouvernerait, et lui semblait que meilleur ne pouvaient-ils avoir que le roi de Navarre ». La foule resta muette ; mais un groupe d'amis du prévôt et du Mauvais cria « tout à une voix : Navarre ! Navarre ! » Reprenant la parole, Charles jura encore une fois de vivre et de mourir avec les bourgeois de Paris « contre tous sans aucune personne excepter ». Quelques jours après, les bourgeois se firent mener par leur capitaine dans la direction de Compiègne, où ils espéraient s'emparer du régent, mais ils rebroussèrent chemin, fort piteusement, vers Senlis, qui leur ferma ses portes.

SIÈGE DE PARIS.

Le dauphin en effet arrivait « en tout son ost ». A toute la noblesse du Nord de la France, mobilisée contre les bourgeois et les vilains, s'étaient joints de nombreux seigneurs allemands ; « et tenait-on qu'il avait bien trente mille chevaux ». Le 29 juin, il occupait Vincennes, Charenton, Conflans, et le siège de Paris commençait.

Cependant, on négocia plus qu'on ne combattit. La reine Jeanne, veuve de Charles IV, « se peinait » pour procurer la paix à « ceux de Paris » ; mais ils « se tenaient hauts et fiers contre leurs seigneurs ». Le roi de Navarre était plus conciliant ou plus hypocrite. La première partie de juillet se passa en conférences entre lui, la reine Jeanne et le dauphin. Comme l'écrivait celui-ci, le Mauvais le « fit muser tant comme il lui plut ». Mais, au même moment, le roi de Navarre et les meneurs parisiens s'adressaient aux Anglais, les ennemis « de leur droit seigneur ». Plusieurs des plus redoutables bandes anglo-navarraises avaient poussé jusqu'à la banlieue de Paris, à Saint-Cloud, à Poissi, à Creil ; de là, il fut très facile de les introduire dans la ville. Pour en être venu à cette extrémité, il fallait que Marcel se sentît perdu.

LETTRE DE MARCEL AUX FLAMANDS.

Le jour même où les Anglais étaient entrés à Paris, il avait aussi appelé les Flamands au secours. La lettre qu'il leur écrivit est curieuse et belle. Il représente que l'œuvre des États, les « saintes ordonnances sont froissées et cassées » ; le menu peuple de Paris a été excité contre ceux qui le défendent ; le dauphin et les nobles poursuivent « la destruction universelle de nous, des gens des bonnes villes et de tout le plat pays », et sont en armes devant la bonne ville de Paris. Marcel cherche à émouvoir les Flamands : « Tous marchands qu'ils trouvent, dit-il, mettent à mort et rançonnent et ôtent leurs marchandises ; » les nobles ont déjà pris des mulets chargés de draps de Flandre et d'ailleurs, et « iceux ont pillés et ôtés aux marchands qui les menaient ». Si cela continue, « tout le pays de là l'eau d'Oise, qui sert de vins le bon pays de Flandre, de Hainaut, de Cambrésis, sera détruit ». Il faut donc s'unir contre ces ennemis : « Si avons

bien métier (besoin) de l'aide de Notre-Seigneur, de la vôtre et de tous nos bons amis, et ceux qui aideront à défendre le bon peuple, les bons laboureurs et les bons marchands, sans lesquels nous ne pouvons vivre, contre ces meurtriers, robeurs et cruels ennemis de Dieu et de la foi, acquerront plus grands mérites envers Notre-Seigneur, que s'ils allaient tout croisés contre les Sarrasins. » Il finit par cette fière déclaration : « Très chers seigneurs et bons amis, veuillez nous pardonner et avoir pour excusés, si si tard vous avons écrit des dites choses, car les chemins étaient très périlleux et mal sûrs, et ces gentilshommes tous les pays et tous les chemins occupaient. Toutefois veuillez savoir que, combien que plusieurs gentilshommes et gens d'armes en très grand nombre soient devant la bonne ville de Paris avec Monseigneur le duc, que nous et notre commun sommes bien tout un et en bonne volonté de nous défendre, et y a, Dieu merci, très bonne ordonnance et grand marché de vivres et très grande quantité. Et pour l'honneur de la bonne ville de Paris défendre, et éviter que nous, qui avons toujours été francs, ne chéions en la servitude, en laquelle nous veulent mettre ces gentilshommes, qui sont plus vilains que gentils, nous exposerons nos corps et nos biens et mourrons, avant que nous souffrions qu'ils nous mettent en servitude. »

PARIS SE SOULÈVE CONTRE LES ANGLAIS.

Les Flamands ne répondirent pas à cet appel, où l'on sent une sorte de désespoir. Marcel bientôt s'aperçut qu'il ne pouvait même compter sur cette union « de nous et de notre commun », dont il parlait dans sa lettre aux Flamands. Il sentit Paris même lui échapper. Un mouvement se produisit contre les Anglais dans la population parisienne : « Si s'émut le commun et courut sur les dits Anglais ». Quelques-uns furent tués, et le reste mené au Louvre où le prévôt se chargea de les garder. Le lendemain, Marcel et Charles le Mauvais cherchèrent à apaiser le peuple. Le commun fut réuni à la Maison aux Piliers, et le roi de Navarre lui « montra par belles paroles et douces comme le prévôt et ses bourgeois voulaient leur bien parfait »; mais la foule, à grands cris, exigea que tous les Anglais de Paris fussent tués, et qu'on la conduisît aux environs pour massacrer ceux qui s'y trouvaient. Marcel et Charles le Mauvais furent obligés de mener le menu peuple du côté de Saint-Denis; ils s'arrangèrent de façon à ne pas joindre ceux que l'on cherchait. Un autre corps de Parisiens s'approcha du bois de Saint-Cloud; les Anglais, qui étaient « rusés de la guerre », tombèrent sur eux et en tuèrent ou noyèrent dans la Seine plus de six cents. L'impression à Paris fut désastreuse pour le prévôt, qui fut « fortement hué et blâmé ».

Quelques jours après, le 27 juillet, avec deux cents hommes

d'armes et des archers, Marcel allait au Louvre délivrer les Anglais qui y étaient gardés et les conduisait hors des murs. Les archers du prévôt durent escorter les prisonniers jusqu'aux portes, les arcs tendus. « Si en était le peuple de Paris fortement ému en cœur contre le prévôt des marchands et contre les autres gouverneurs. »

INTRIGUES ET PROJETS DU ROI DE NAVARRE.

Cependant, à Saint-Denis, où il était resté, le soir de la sortie malheureuse tentée par les Parisiens, le roi de Navarre négociait avec les Anglais; depuis plusieurs mois, du reste, il devait avoir avec eux des pourparlers secrets. Mais il ne pouvait arriver à conclure une entente définitive : il prétendait à la couronne de France, qu'Édouard III voulait garder pour lui. Les négociateurs anglais cherchaient à traiter avec le Navarrais au plus bas prix; ils ne lui offraient clairement que la Champagne et la Brie. Il est possible qu'à ce moment Charles le Mauvais ait résolu de rentrer dans Paris, d'y faire exécuter ou d'en chasser tous ses ennemis, et de se faire proclamer roi de France. Mais à ce moment Marcel disparut.

LA JOURNÉE DU 31 JUILLET 1358.

Le 31 juillet, entre onze heures et une heure, Marcel commençait une tournée aux portes. Arrivé à la bastille Saint-Denis, il commande à ceux qui la gardent d'en donner les clés à Josseran de Mâcon, trésorier du roi de Navarre, qui l'accompagne. La chose paraît suspecte aux gardes, qui déclarent qu' « ils ne bailleront point les clés ». Un bourgeois de Paris, Jean Maillart, — on ne sait s'il était garde de la porte ou garde du quartier Saint-Denis, — interpelle Marcel et Josseran de Mâcon. Après avoir échangé avec eux plusieurs « grosses paroles, » Marcel, continuant sa ronde, se rend à la porte Saint-Antoine, où était une bastille construite nouvellement à l'Est de la ville. Mais, de son côté, Maillart était monté à cheval et avait gagné les Halles. « Et commença à haut à crier : « Montjoie Saint-Denis! Au roi et au duc! » Là, il rencontra un chevalier, Pépin des Essarts, qui, lui aussi, avait pris une bannière de France et criait : « Montjoie! ». Toute sorte de gens armés accoururent aux Halles.

LA MORT DE MARCEL.

La foule, conduite par Maillart et des Essarts, alla rejoindre Marcel à la Bastille Saint-Antoine. Le prévôt avait avec lui une petite troupe d'hommes d'armes. Il y eut alors « grand hutin ». Les gardes discutaient avec le prévôt, et lui réprochaient de méconnaître l'autorité du régent. Maillart le somma de montrer des lettres qu'il venait, disait-on, de recevoir du prince; Marcel refusa. « Vrai nous sommes trahis et livrés par ce prévôt, cria quelqu'un. Que veut dire ceci? » Alors deux compagnons du prévôt furent attaqués et tués après s'être bien défendus, « car ils avaient grand courage ». Puis Marcel fut assailli. Comme on le frappait, il disait : « Pourquoi me voulez-vous faire mal? Ce que je faisais, je faisais pour votre bien, comme pour

le mien. Et avant que j'entreprisse rien, vous me fîtes jurer que l'ordonnance des Trois États je maintiendrais de mon pouvoir. » Il fut jeté à terre et transpercé furieusement; les bourgeois qui l'accompagnaient furent massacrés.

Il y avait à Paris très probablement un parti royaliste organisé, en relations avec le régent. C'est ce parti qui, au moment décisif, intervint et frappa le prévôt des marchands. Mais cette histoire demeure fort obscure, et il est à peu près impossible, par exemple, de savoir ce que voulait Marcel dans cette journée : s'il faisait une simple ronde, ou s'il préparait l'entrée du roi de Navarre dans la ville. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les apparences autorisent la seconde hypothèse.

CONCLUSION SUR ÉTIENNE MARCEL.

Comment juger en toute sécurité de conscience le personnage d'Étienne Marcel? Quelle part faut-il faire dans sa conduite à l'ambition d'abord, puis, une fois qu'il fut engagé dans la lutte, au souci de son propre salut? On ne saurait le décider. Ce qui est certain, c'est que son opposition à un régime désastreux, et son antipathie contre les mauvais officiers et contre la noblesse étaient trop bien fondées et légitimes. Il y avait alors, au royaume de France, de terribles abus propres à révolter une âme généreuse; or, on sent une générosité d'âme dans la lettre où Marcel flétrit le massacre des Jacques. Sa lettre aux Flamands résume ce qui, avec le temps, était devenu son programme politique : défendre « le bon peuple », « les bons laboureurs » et les « bons marchands », — combattre jusqu'à la mort pour « la bonne ville de Paris », — maintenir les « saintes ordonnances » et l'œuvre des États, c'est-à-dire l'établissement d'un régime, encore mal défini, de contrôle de la royauté par les États et surtout par les bonnes villes.

Ce programme était sage, mais combien de personnes alors étaient capables de le comprendre et de vouloir le soutenir? Marcel eut à lutter contre la résistance du dauphin, très redoutable adversaire, contre l'indifférence, puis l'hostilité d'une partie des Parisiens et de presque tout le royaume. Il s'est vite senti isolé, compromis, perdu, et alors il s'en est allé à la dérive. Il a essayé de se retenir aux appuis qui s'offraient à lui, la révolte des Jacques, l'intrigue du Navarrais. Il a fini par pactiser avec les ennemis mêmes du royaume. Il a fait ce que feront plus tard d'autres factieux et d'autres partis. Encore faut-il dire à sa décharge qu'en son temps le sentiment national était obscur et très vague : il commença de se préciser au cours de l'interminable guerre contre les Anglais. Pour condamner Étienne Marcel, il faudrait approuver tout ce régime de gouvernement, toutes ces mauvaises mœurs contre lesquelles il s'est révolté.

EMPRISONNEMENTS ET EXÉCUTIONS.

Dans la soirée du 31 juillet, plusieurs amis de Marcel furent tués, d'autres menés au Châtelet. Le lendemain, Jean Maillart ordonna d'arrêter les chefs du parti vaincu et de les enfermer au Châtelet, mais en défendant de toucher à leurs femmes, à leurs enfants et à leurs biens; vingt-deux bourgeois furent emprisonnés. Des commissaires firent leur procès; le 2 août, Charles Toussac et Josseran de Mâcon furent exécutés en place de Grève; six exécutions eurent lieu les jours suivants. Il y eut, d'autre part, des bannissements, des amendes et des confiscations. Quelques officiers royaux sans scrupule, comme les frères Braque, se servirent de l'occasion pour satisfaire cyniquement des vengeances particulières[1].

LE DAUPHIN RENTRE DANS PARIS ET PARDONNE.

Le 2 août, le régent, que Maillart avait informé des événements, entra dans Paris. Le rétablissement de l'autorité royale se fit avec une sagesse inattendue. Peu à peu se découvraient en ce jeune homme un sens politique très fin et une volonté maîtresse d'elle-même : le futur Charles V se révélait. Le peuple lui fit grande fête. Le 4 août, le prince réunit les Parisiens à la Maison de Ville; il leur annonça sa résolution de tout remettre en ordre et demanda à tous « de pardonner de bonne foi et volonté, généralement, l'un à l'autre, à fin de bonne paix et union ensemble ». Six jours après, il donna des lettres de rémission, d'absolution et de pardon, très larges, pour les faits qui s'étaient passés à Paris et hors Paris. Le roi Jean lui-même, le 14 août, promettait de tout oublier. Un grand nombre de rémissions particulières furent accordées plus tard aux paysans, et aux Parisiens qui avaient été exceptés de la rémission générale. En 1359, tout ce qui n'avait pas été donné, des meubles d'Étienne Marcel, fut rendu à sa veuve, à qui le régent attribua même une pension. La veuve de Charles Toussac et celle de Gilles Marcel obtinrent des faveurs du même genre.

Les confiscations prononcées les premiers jours servirent à récompenser ceux qui avaient bien servi la cause royale : Jean Maillart et les siens furent les mieux partagés; Pépin des Essarts entra au Conseil; Jean de Dormans, qui, comme chancelier de Normandie, avait assisté le régent dans les moments les plus difficiles, reçut les terres d'Étienne Marcel en Brie. Les officiers qui avaient été destitués furent remis en place. Le 28 mai 1359, avec le concours et de l'aveu des États Généraux qu'il convoqua, le régent rendit honneurs, charges et gages aux vingt-deux officiers que les États de 1356 et de 1357 avaient poursuivis. Pierre d'Orgemont redevint président au Parlement. Les frères Braque, pourvus de rémissions complètes,

1. N. Valois, *Notes sur la révolution parisienne de 1356-1358. La revanche des frères Braque*, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, X, 1883.

reprirent leurs opérations financières. Jean Poilevilain se fit prier pour accepter la charge de souverain maître et gouverneur général des monnaies. Du grand mouvement commencé en 1355, il semblait qu'il ne restât rien. L'échec misérable de deux conspirations parisiennes découvertes à la fin d'octobre 1358 et en décembre 1359 prouvèrent que tout était bien fini.

ÉCHEC DU MOUVEMENT DE 1356-1358.

Pourquoi le grand et pénible effort de ces années a-t-il été perdu? Et comment s'est-il fait que les fautes et les malheurs de la royauté n'aient pas valu au royaume l'établissement des libertés publiques?

LA FORCE DE LA ROYAUTÉ

Malgré les fautes et les malheurs, le prestige de la royauté restait très grand, et sa force idéale, supérieure à tout. Le peuple n'avait nullement souffert du progrès du pouvoir royal; il y avait gagné, au contraire, plus de sécurité, de justice et de liberté civile. On a vu qu'il n'avait pas suivi les nobles dans leur réaction de 1314-1317. Il aimait son roi, même le roi Jean, auquel il savait gré de s'être bien battu à Poitiers. Si la guerre avait mal tourné, si l'argent avait été mal employé, si tant de malhonnêtetés et de crimes avaient été commis, c'était la faute des mauvais conseillers; il n'y avait qu'à les punir et à en donner de bons au roi.

LA FAIBLESSE DE L'OPPOSITION.

Puis l'attaque contre le gouvernement royal fut mal conduite et mal soutenue. Il n'y eut pas de véritable accord entre les ordres dans les États : les ordres délibéraient séparément. En octobre 1356, ils obtinrent, il est vrai, la permission de « parler ensemble, » et, pour diriger leurs travaux, nommèrent une commission unique d'élus pris dans le clergé, la noblesse et le tiers état; mais aucune véritable communauté de sentiments ni d'intérêts ne liait les trois ordres. Les États stipulaient avec soin qu'un ordre ne pourrait être obligé par la décision des autres; chacun travaillait pour soi. Très vite, toute la noblesse et le clergé presque entier se retirent des assemblées. D'autre part la vie provinciale était encore intense. Il y avait comme deux Frances, celle du Nord et celle du Midi, et, dans la France du Nord, des provinces qui pensaient d'abord à elles-mêmes, et traitaient à part, sans souci du reste du royaume. Les États Généraux cherchèrent bien à interdire les États Provinciaux; mais ils n'y réussirent pas. Même les villes ne parvinrent pas à s'unir entre elles : à peine trouve-t-on dans le mouvement quelques bourgeois de Rouen, d'Abbeville, d'Amiens, de Sens à côté des Parisiens. Le chaperon rouge et bleu ne fut accepté que dans un très petit nombre de communes, comme Amiens et Laon. Paris, enfin, dans la division et la débandade croissante des États, n'eut pas l'autorité

d'une capitale politique, dans un pays qui avait alors tant de capitales. La France n'était pas comme l'Angleterre d'alors, petite, ordonnée et homogène; elle était vaste et diverse.

Que s'est-il passé en fin de compte? A plusieurs reprises, le roi a demandé de l'argent aux États, qui en ont profité pour présenter des requêtes, et mettre des conditions à leurs subsides; les requêtes, le gouvernement les a transformées en ordonnances. Il s'est engagé à réformer ses conseils, son administration, sa justice, sa monnaie; il a permis aux États de se réunir plusieurs fois dans une même année et d'administrer eux-mêmes les aides qu'ils octroyaient. Mais rien n'a été abdiqué, d'une façon claire et définitive, de l'autorité royale : aucun contrat durable n'a été conclu, aucune charte ou statut solennel rédigé. Pour donner à la France une constitution politique, il aurait fallu des hommes capables de la concevoir, une opinion capable de l'exiger et de la maintenir. Ni l'une ni l'autre de ces conditions ne se rencontra au XIVe siècle : la seconde surtout fit défaut.

CHAPITRE III

LE TRAITÉ DE CALAIS[1]

I. RÉSISTANCE AUX ANGLAIS ET AUX NAVARRAIS. — II. PAIX AVEC L'ANGLETERRE. — III. RETOUR DU ROI ET EXÉCUTION DU TRAITÉ. — IV. LES COMPAGNIES. — V. LES DERNIERS JOURS DU ROI JEAN.

I. — RÉSISTANCE AUX ANGLAIS ET AUX NAVARRAIS[2]

LA GUERRE GÉNÉRALE.

AU moment où le dauphin rétablit son autorité dans Paris, le royaume est plus que jamais travaillé par la guerre anglaise, qui continue malgré la trève de Bordeaux, et par la « Navarrerie », comme on appela la guerre que Charles le Mauvais va désormais poursuivre ouvertement.

Les ennemis sont partout : « Et semblait, dit le chroniqueur normand Pierre Cochon, qu'ils jouassent aux barres. » Paris est comme assiégé par les Anglais et les Navarrais de Saint-Cloud, de Poissi, de Meulan, de Creil, de Lagni et de Melun. Toutes les grandes voies qui y mènent sont coupées, surtout les cours d'eau par où passent les marchandises. A l'Est, dans les lieux forts de la Brie et de la Champagne, on trouve des Anglais, des Navarrais, des Italiens, des Espagnols et des Allemands. Des bandes se promènent jusqu'aux environs de Sainte-Menehould et de Chaumont et dans les évêchés de Verdun et de Langres. Des Anglais, venus de Bretagne sous les ordres de Robert Knolles, après avoir passé près d'Orléans, ont traversé la Puisaye, se sont arrêtés en Bourgogne, ont pillé

1. SOURCES. Voir les sources indiquées p. 89. De plus, Cosneau, *Les grands traités de la guerre de Cent Ans*, 1889. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, III, 1848. *Thalamus Parvus*, Société archéologique de Montpellier, 1836.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais*, 1758. S. Luce, *La jeunesse de Bertrand du Guesclin*, 1876, et *La France pendant la guerre de Cent Ans*, 1890-1893. Chérest, *L'Archiprêtre*, 1879. Denifle, *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises*, 1899. Delachenal, *Histoire de Charles V*, II, 1909.

et rançonné Auxerre, et finalement se sont répandus jusqu'en Auvergne. D'autres bandes exploitent le Soissonnais, la Picardie et le Ponthieu; elles tiennent tout le pays, de Chaumont en Vexin, de Creil et de Clermont, jusqu'à Abbeville, Rue, le Crotoi et Montreuil; elles ont manqué de prendre Amiens. Mais aucun pays n'est plus malheureux que la Normandie : au Nord du duché, les Navarrais débordent de la Picardie; au centre, Rouen est menacé; la vallée de la Seine, de Mantes à Pont-de-l'Arche, celles de l'Iton et de la Risle sont aux mains des Navarrais. Le bas pays n'est qu'une mosaïque de forteresses royales, navarraises et anglaises, surtout dans le Cotentin. Les Anglais sont maîtres de Calais et de ses environs; ils sont comme chez eux dans une grande partie de la Bretagne; depuis la bataille de Poitiers, ils circulent à leur aise en Rouergue, en Querci, en Angoumois, en Saintonge, en Limousin, en Poitou, en Touraine, en Berri, et même en Auvergne. Les trois quarts du royaume sont en proie aux gens de guerre.

LES CHEFS DE BANDES.

A la tête de ces bandes sont des chefs comme Robert Knolles, fils sans doute d'un petit gentilhomme anglais, armé chevalier après le pillage d'Auxerre, qui fait la guerre pour son propre compte et s'y enrichit; Eustache d'Auberchicourt, chevalier de Hainaut, « jeune, amoureux et durement entreprenant », qui « aimait très loyalement par amour une dame du plus grand lignage des chrétiens, pour quoi il en valait mieux en armes »; puis l'Anglais James Pipe, le Breton Foulque de Laval, l'Allemand Frank Hennequin, le Lorrain Brocard de Fénétrange, le Franc-Comtois Jean de Neuchâtel, le Gallois Jacques Wyn, dit le Poursuivant d'amour, le Gascon Bertucat d'Albret, l'Espagnol Garciot du Castel, etc.

Les gens d'armes, qui gardaient les places fortes pour le compte du dauphin n'étaient guère moins à redouter que les ennemis; il était souvent aussi dangereux d'être défendu que d'être envahi.

PÉNURIE FINANCIÈRE.

Pour délivrer le royaume, le régent n'avait ni armée ni finances. Au printemps de 1358, les États de Champagne, puis les États Généraux de Compiègne s'étaient montrés assez généreux; mais les subsides, fort mal payés du reste, furent absorbés par le siège de Paris. Après la chute de Marcel, la ville de Paris offrit de payer différentes taxes; mais cet exemple ne fut guère suivi. Les aides accordées en Normandie ne purent être levées, par suite de la présence des ennemis et de la résistance des habitants. Aux États de mai 1359, à Paris, il fut question d'un nouveau subside général : nobles, clergé et bonnes villes y mirent la meilleure volonté; mais les pays de Languedoïl étaient si misérables que le produit fut insignifiant. Le Languedoc avait trouvé des ressources, mais qui devaient être employées

sur place. Le régent recourut alors aux mutations de monnaies : en dix-sept mois, du 30 octobre 1358 au 27 mai 1360, il y eut vingt-deux variations : la valeur de la livre tournois, déduite des espèces d'argent, tomba au plus bas, à 0 fr. 41 ; sur le monnayage du marc d'argent, le régent gagna jusqu'à 46 livres. Mais bientôt ce bénéfice devint illusoire ; car le prix du marc d'argent s'éleva démesurément : ce qui était gagné d'un côté était perdu de l'autre. De quelque part qu'il se tournât, le dauphin n'avait presque rien à espérer.

LA DÉFENSE LOCALE.

Jusqu'à l'été de 1359, à défaut d'opérations d'ensemble, que le manque d'argent rendait impossibles, il fallut se contenter de la défense locale. « Moult eut de petites besognes et de rencontres par le royaume de France. » Des commissaires furent envoyés pour visiter les forteresses et faire armer les habitants. Des lieutenants et des capitaines furent investis de pouvoirs, qui leur permettaient de réunir sur les lieux les hommes d'armes qu'ils pouvaient trouver, de tenir des assemblées locales, pour lever l'argent nécessaire, de conduire les hostilités, selon les besoins de chaque jour. Le régent fut parfois obligé de prendre pour lieutenants des chefs de bandes, qu'il valait mieux avoir pour soi que contre soi, mais qui étaient d'étranges serviteurs : tel, dans le Nivernais et dans le Berri, le Périgourdin Arnaud de Cervole, ancien archiprêtre de Vélines, devenu capitaine de brigands, qui ne rendit aucun service réel, s'entoura d'hommes d'armes et de soudoyers ramassés parmi les Anglais et les Navarrais, entra à Nevers comme en place conquise, y fit mettre à mort les principaux habitants et rançonna le reste. Heureusement le régent trouva de meilleurs auxiliaires, comme Mouton de Blainville et le Baudrain de la Heuse en Normandie, l'évêque de Troyes, en Champagne, et, sur les confins de Bretagne, un simple chef de partisans, Bertrand du Guesclin, capitaine de Pontorson.

EN NORMANDIE.

On est étonné de l'activité qu'ils déployèrent. Le dauphin n'a ni argent, ni armée ; partout cependant on combat et on tient tête. C'est que cette défense locale est l'œuvre, non seulement de quelques compagnies d'hommes d'armes, mais du peuple tout entier. En Champagne, « ceux de Troyes » aident leur évêque à battre Eustache d'Auberchicourt. Les « communes des bonnes villes » prennent part au siège de Saint-Valeri, que les Anglais occupaient ; il en est venu de Tournai, de Boulogne, d'Arras, de Hesdin, de Doullens, d'Abbeville et d'Amiens. Des bourgeois de Rouen, conduits par le capitaine de la ville, Jacques le Lieur, sont allés les rejoindre. Ils se jettent sur les Anglais, qu'une capitulation débonnaire a laissés sortir de la ville et en tuent trois cents. A l'attaque de Longueville figurent, avec des

nobles du pays, des bourgeois de Rouen qui forment la « plus belle compagnie, qui, puis cent ans au-devant, n'était issue de Rouen ». La campagne, aux environs de Caen, était inhabitable; des forteresses anglo-navarraises entouraient la ville : les habitants mirent à se dégager une obstination et une vaillance admirables. Tout fut fait, comme dit un chroniqueur qui a bien pu être un témoin oculaire[1], « par les gens d'armes qui lors étaient au régent, et autres du pays, qui n'étaient de rien aux gages, et moult vaillamment se portèrent ceux du pays en celui temps ». Les officiers du roi à Caen, le commissaire général des aides, le lieutenant du roi, le capitaine et le bailli de Caen n'eurent qu'à diriger les bonnes volontés. L'antique commune eut alors comme une sorte de renaissance. Lorsqu'il s'agit de reprendre Creulli aux Anglais, les hommes d'armes de Caen et les paysans du Bessin tinrent bon auprès des troupes royales. En deux ans, la plupart des lieux forts furent repris, et le pays, aux trois quarts délivré.

EN CHAMPAGNE. A Reims, les habitants se défiaient de leur archevêque, qu'ils savaient n'être ni brave ni sûr, et qui était parent du roi d'Angleterre. Malgré lui, ils se mirent en état de défense. Au temps de la Jacquerie, ils avaient occupé le château pendant une absence du prélat; six bourgeois avaient été élus pour « prendre garde des ouvrages et autres nécessités, sûreté et tuition de la ville », avec pouvoir de lever par contrainte l'argent nécessaire aux travaux, de faire armer et désarmer qui bon leur semblerait, d'expulser les forains et d'ouvrir toutes les lettres. Les Rémois demandèrent au dauphin un capitaine, qu'il leur donna, et l'archevêque consentit à leur abandonner la défense de son château. Des murailles garnies de tours furent élevées du côté de la ville où il n'y avait que de simples fossés; les bourgeois y dépensèrent 72 280 écus. Pendant l'été de 1359, ils se risquèrent hors des murs; escortés par quelques nobles du pays, ils s'en allèrent, avec « deux engins pour batterie », reprendre aux ennemis le château de Rouci. Mais ce qu'il y eut peut-être de plus remarquable, ce furent les alliances que Reims conclut avec les villes voisines : Reims et Châlons seront unis « à la honte, confusion et dommages des ennemis »; les deux villes se promettent un secours réciproque de soixante « glaives ». Entre Reims et Rethel, il est convenu que tout dissentiment cessera; en commun, on protégera les campagnes; des gardes seront placés sur les champs, afin « de conforter les bonnes gens du plat pays, par quoi les terres puissent être ahannées (travaillées), vignes faites,

1. *Chronique Normande*, éd. Molinier, xv et 122.

marchandises courir et vivres être portés de l'un pays à l'autre paisiblement ».

Un fils de paysans, le carme Jean Fillon, de Venette, nous a raconté un épisode qui s'est passé dans son pays même. Longueil-Sainte-Marie était un village sur les bords de l'Oise, non loin de Creil, où était installée une bande anglaise. Pour se mettre à l'abri des ennemis, les habitants obtinrent de l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne la permission de s'établir dans un manoir du village, entouré d'un simple mur avec une porte fortifiée, garnie d'un fossé. Des paysans des environs se joignirent à eux : en tout, ils étaient « au nombre de deux cents bons laboureurs et gagnant leur pauvre vie du travail de leurs mains ». Un d'eux, un grand et beau gaillard, Guillaume l'Aloue, fut choisi comme capitaine. Il fut secondé par un autre paysan, « qui lui obéissait, pour ainsi dire, comme un cheval, d'une incroyable force des reins et des membres, bien fait, large d'épaules et très haut de taille, et en outre plein d'énergie et d'audace, appelé le Grand Ferré ». Aucun noble n'était admis parmi ces bonnes gens, fût-ce pour s'abriter une nuit dans leur manoir. *LES PAYSANS DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE.*

Les Anglais voulurent s'emparer de ce refuge. Par surprise, un jour, ils y entrèrent. Mais les « pauvres hommes des champs » se défendirent de leur mieux, car ils pensaient « qu'il valait mieux mourir en se défendant main à main de leurs ennemis, que d'être brûlés et leurs femmes et leurs enfants dans le manoir ». Le grand Ferré, à lui seul, tua dix-huit Anglais. Les ennemis furent repoussés de la cour du manoir, puis de l'enceinte. Guillaume l'Aloue ayant été blessé et étant mort le soir du combat, un autre capitaine fut élu. Les Anglais revinrent un autre jour en plus grand nombre; mais le Grand Ferré avec ses bras de géant, sa hache de fer, que lui seul pouvait brandir, fit merveille et grand massacre : plus de cent cinquante ennemis furent tués, et les prisonniers, sauf un, exécutés. Épuisé dans ces combats, Ferré dut quitter le manoir pour se retirer dans sa chaumière. Comme il était sur son lit, grelottant la fièvre, des Anglais vinrent pour le prendre; il en tua cinq et chassa le reste. Mais « il s'était échauffé à force de donner des coups; il but de l'eau froide en abondance, de sorte que la fièvre le reprit plus fort. Les accès ayant redoublé de violence, le Grand Ferré, peu de jours après, reçut les sacrements et mourut. On l'enterra dans le cimetière de son village, et il fut bien pleuré de ses compagnons et de tout le pays. » Les paysans de Longueil résistèrent avec succès jusqu'à la paix. C'est ainsi qu'un peu partout la nécessité de se défendre, et la haine de l'étranger préparaient le sentiment national. Le patriotisme va naître dans la peine et la douleur. *LE GRAND FERRÉ.*

LES PRÉLIMINAIRES DE LONDRES.

Cette activité et cette énergie dans la résistance permirent au régent de repousser une paix honteuse, que voulait conclure le roi Jean. Un projet de traité avait été arrêté entre Jean et Édouard, le 24 mars 1359 : celui-ci s'adjugeait la Saintonge tout entière, l'Angoumois, le Limousin, le Poitou, le pays de Cahors, le Périgord, Tarbes et les comtés de Bigorre et de Gaure, l'Agenais, la Touraine, l'Anjou et le Maine, la Normandie, Montreuil et son comté, le Ponthieu, les comtés de Guines et de Boulogne, la terre autour de Calais, le tout pour être possédé par les rois d'Angleterre en toute souveraineté; de plus, la Bretagne passait sous la suzeraineté anglaise Et, non content de livrer la moitié de la France, Jean devait payer une rançon de quatre millions de deniers d'or à l'écu, représentant une valeur intrinsèque de plus de quarante-six millions et demi de francs.

LES ÉTATS DE MAI 1359.

Le régent, dès qu'il connut ce projet, résolu à ne pas l'accepter, convoqua les États Généraux pour le 19 mai à Paris. A ce moment, la guerre sévissait partout; les chemins étaient dangereux, aussi le 19 mai les députés étaient rares et il fallut attendre jusqu'au 25. Ce jour-là, le régent se plaça sur le perron de marbre du Palais. Devant les gens des États, et devant le peuple de Paris, qu'on avait laissé approcher, Guillaume de Dormans, avocat du roi au Parlement, donna lecture du projet, « lequel traité fut moult déplaisant à tout le peuple de France. Et après ce qu'ils eurent eu délibération, ils répondirent au régent que le traité n'était passable ni faisable, et pour ce ordonnèrent à faire bonne guerre aux Anglais ». Le 2 juin, les nobles promirent de servir un mois à leurs dépens et de payer les mêmes impositions que les bonnes villes; le clergé s'engagea à donner ce que donneraient les deux autres ordres; les villes firent bien quelques difficultés, mais elles durent céder devant la nécessité.

SIÈGE DE MELUN.

Avec les maigres ressources que lui procurèrent les États, le régent entreprit d'en finir avec la guerre navarraise. Il porta son principal effort sur Melun, qui barrait la Seine en amont, et menaçait Paris. La place était bien commandée par des capitaines navarrais; trois princesses de Navarre, la veuve de Charles IV, celle de Philippe VI et la reine régnante de Navarre y étaient réfugiées. Le régent commença le siège le 18 juin. Dans sa petite armée était du Guesclin : ce chevalier de Bretagne, qui n'avait encore servi le roi que dans une capitainerie lointaine, fut un des héros du siège; un jour il monta seul, au haut de la muraille, pour défier un capitaine navarrais. Mais avant que la ville eût capitulé, la paix était faite entre le régent et Charles le Mauvais.

PAIX AVEC LE ROI DE NAVARRE.

Le régent s'y était décidé parce que le royaume était menacé d'une nouvelle invasion anglaise, et le roi de Navarre, parce que,

dans les préliminaires de Londres, Édouard III l'avait abandonné. Il est convenu, par l'accord conclu, aux environs de Mantes, que Charles le Mauvais recouvrera tous ses domaines; de plus, il recevra 12 000 livres de rente en terres et une somme de 600 000 écus à payer par annuités, moyennant quoi il renouvellera son hommage; Blanche de Navarre cédera Melun au roi, en échange de terres en Normandie. Pour la conclusion définitive, les deux princes se rencontrèrent près de Pontoise le 19 août, puis s'installèrent au château de Pontoise, soupèrent ensemble, et couchèrent dans des chambres voisines. Le roi de Navarre déclara, le 21 août, devant le peuple de Pontoise, réuni à sa demande dans la salle du château, qu'il était prêt « à travailler avec toutes ses ressources à la délivrance du royaume ». La paix conclue, le Navarrais devait venir à Paris. Il fut très froidement accueilli par les Parisiens qui avaient conservé mauvais souvenir de lui. Le régent l'installa au Louvre, le festoya, l' « honora moult grandement » et même accorda des grâces à ses conseillers, ce qui scandalisa les vieux serviteurs du roi Jean et n'empêcha pas du reste les Navarrais de garder Melun, et de s'emparer par escalade du château de Clermont-sur-Oise. Puis, au mois de décembre, une conspiration navarraise fut découverte à Paris; elle avait enrôlé toutes les épaves du parti de Marcel. L'accord n'était donc qu'une trêve; Charles le Mauvais restait un ennemi.

II. — PAIX AVEC L'ANGLETERRE[1]

NOUVELLE INVASION ANGLAISE (1359-1360).

LA trêve de Bordeaux avait expiré vers Pâques 1359. Le traité de Londres ayant été repoussé par le régent et par le peuple de Paris, Édouard fort courroucé reprit la guerre. Le 1er octobre, le duc de Lancastre débarqua à Calais, où des bandes de soudoyers étaient réunies. Comme le gros de l'armée ne devait arriver qu'un mois plus tard, le duc les mena ravager la Picardie. Le 28 octobre, Édouard III descendait à Calais, où il ne resta que quelques jours.

Par un mauvais automne, chemins détrempés, rivières débordées, à travers un pays épuisé, vidé, il se mit en route vers Reims, où il voulait se faire couronner roi de France, comptant sur la complaisance de son parent, l'archevêque Jean de Craon. Son armée lui faisait

1. SOURCES. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, I, 1717. Rymer, *Fœdera... inter reges Angliae et alios quosvis reges*, éd. de la Haye, II, 1739. Cosneau, *Les grands traités de la guerre de Cent Ans*, 1889.
OUVRAGES A CONSULTER. E. Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, 1883. Denifle, *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises de France*, I, 1899. Moranvillé, *Le siège de Reims*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LVI, 1895. Petit-Dutaillis et Collier, *La diplomatie française et le traité de Brétigny*, Le Moyen Age, 2e série, I, 1897.

comme un cortège de fête. Les « batailles se succédaient, si noblement et si richement parées, petits et grands, que c'était soulas (plaisir) et grand déduit à regarder ». Derrière la bataille du roi, venait le charroi « le mieux attelé que nul vit oncques sortir d'Angleterre, qui durait bien deux lieues françaises et plus, et qui menait toutes choses qu'on pouvait aviser, dont on a besoin en ost et en terre de guerre et qu'on avait oncques plus avant vu, si comme moulins à la main, fours pour cuire pains ». Il y avait jusqu'à des canots en cuir bouilli pour pêcher dans les étangs en temps de carême; et le roi avait une vénerie de trente fauconniers à cheval et deux grandes meutes de soixante couples de chiens.

LES ANGLAIS DEVANT REIMS.

A cette invasion, les Français, instruits par l'expérience, opposèrent une nouvelle tactique : le plat pays fut abandonné; les habitants avec leurs meubles se renfermèrent dans les places fortes. Il n'y eut point d'armée sur les champs, mais de solides garnisons défendaient les châteaux et les villes closes. Édouard III arriva devant Reims, le 4 décembre 1359, sans avoir combattu, ni pris un château. Il est probable que les Anglais avaient cru qu'ils entreraient dans Reims sans difficulté, mais, voyant les Rémois résolus à se défendre, et bien armés, ils renoncèrent à attaquer la ville. Les corps de l'armée anglaise se logèrent dans les environs. Les seigneurs anglais passèrent leur temps à se visiter, à s'inviter à de copieux repas et à faire des razzias. Au bout d'un mois, le 11 janvier 1360, Édouard III s'en alla, ne sachant où se diriger ni que devenir.

HIVERNAGE EN BOURGOGNE.

Il chercha, pour y passer l'hiver, un pays moins désolé que la Champagne, et gagna la Haute-Bourgogne, où Robert Knolles avait déjà mené les Anglais et fait beau profit. Aux mois de février et de mars, l'armée anglaise hivernait confortablement sur l'Armançon, l'Yonne et le Serain. Les Bourguignons d'au delà des monts, craignant l'arrivée des Anglais dans leur riche pays, resté jusque-là à peu près indemne, envoyèrent toute une députation racheter le duché de l'invasion anglaise. Édouard III, qui n'avait nullement l'intention de passer au delà de la Côte d'Or, les mit à dure rançon : le duc promit de laisser librement circuler les Anglais, de soigner les malades de l'armée, de ne décacheter sous aucun prétexte les lettres du roi d'Angleterre, de le reconnaître pour roi de France, s'il se faisait couronner à Reims en présence des pairs, et, en attendant, de lui payer l'énorme indemnité de 200 000 moutons d'or (10 mars 1360). A Paris, on dit que la noblesse de Bourgogne, en acceptant un tel traité, s'était à jamais déshonorée. Enfin, dans la seconde quinzaine de mars, le beau temps étant revenu, l'armée anglaise se mit en route vers Paris, encombrée, alourdie, traînant alors huit mille cha-

riots. Cette masse gagna péniblement les environs de Paris par le Gâtinais.

TENTATIVE SUR PARIS.

Le vide s'était fait dans la campagne. Là où il y avait un château ou une église fortifiée, les habitants s'y étaient réfugiés; le reste était rentré dans Paris. Les grands faubourgs de Saint-Germain, de Notre-Dame des Champs et de Saint-Marcel étaient déserts. Dans Paris, l'entassement fut tel que le carme Jean de Venette vit, le jour de Pâques, à l'église de son couvent, dix curés de villages dire leur messe, chacun entouré des fidèles de sa paroisse. Édouard III s'avança jusqu'aux murs et parut demander bataille. Rien ne bougea. Après douze jours d'attente, les Anglais décampèrent, le 12 avril.

ÉDOUARD III EN BEAUCE.

Édouard se retira dans la direction de Chartres, à travers les plaines de la Beauce, par un temps affreux, sous l'orage et la grêle; la plus grande partie de ses bagages se perdit. De mauvaises nouvelles arrivaient d'Écosse et d'Angleterre; un traité d'alliance venait d'être conclu entre les Écossais et le dauphin. Aux premiers jours de mars, une expédition maritime s'était organisée sur les côtes de Picardie et de Normandie; les Picards y avaient mis un grand empressement. Le débarquement avait eu lieu sur la côte de Sussex, à une lieue du port de Winchelsea; la ville avait été forcée et pillée. L'Angleterre avait pris peur, et le chancelier avait fait crier l'arrière-ban. Les Français s'étaient avancés l'espace de huit lieues, puis, à l'approche d'une armée, ils avaient regagné leurs vaisseaux, et mis leur butin à l'abri. Ces nouvelles durent produire une grande impression sur Édouard III. Il n'avait pu entrer ni à Reims, ni à Paris; il n'avait rien conquis : maintenant il s'en allait vers le Sud, sans but, menacé par la famine et les guérillas. Il se décida enfin à traiter.

CONFÉRENCES DE BRÉTIGNI, AVRIL 1360.

Avec une constance évangélique, l'abbé de Cluni, légat du pape, « tous les jours parlementait pour la paix faire ». Vers le 20 avril, il fut chargé par Édouard III de proposer une conférence au dauphin, qui, aussitôt, nomma ses commissaires : Jean de Dormans, chancelier de Normandie, intime conseiller de son maître, et son frère Guillaume de Dormans, le comte de Tancarville, le maréchal de Boucicaut, Simon de Buci, des seigneurs, des chanoines de Paris et de Chartres, Jean des Marès, avocat, Jean Maillart : en tout seize personnes. Ils arrivèrent à Chartres le 27 avril. Édouard III désigna le hameau de Brétigni, à neuf kilomètres de Chartres, comme lieu de conférence. Le vendredi 1er mai, les plénipotentiaires français y rencontrèrent les délégués anglais : le duc de Lancastre, grand partisan de la paix, les comtes de Northampton, de Warwick, de Salisbury, Gautier de Masny, le captal de Buch, Barthélemi de Burgersh,



Jean Chandos : en tout vingt-trois personnes. Les négociations durèrent huit jours; le 7 mai une trêve fut conclue jusqu'au 29 septembre 1361; le lendemain, le projet de traité à soumettre aux ratifications d'Édouard III et de Jean le Bon était signé, au nom du prince de Galles et du régent. C'était bien vraiment la paix, puisqu'Édouard III faisait aussitôt ses préparatifs de départ, puis allait s'embarquer à Honfleur, avant le 18 mai; son armée, après avoir brûlé les bagages qu'elle ne pouvait emporter, s'acheminait vers Calais.

PROJET DE TRAITÉ.

L'acte convenu à Brétigni était confus, plein de répétitions et d'obscurités. Voici les stipulations essentielles contenues dans ses trente-neuf articles : le roi d'Angleterre possédera, outre la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, l'Agenais, le Périgord, le Limousin, le pays de Cahors, Tarbes, les comtés de Bigorre et de Gaure, l'Angoumois, le Rouergue, au même titre que le roi de France les possédait. Lui sont encore cédés les comtés de Montreuil, de Ponthieu et de Guines, la seigneurie de Marck, la ville et les environs de Calais. Avant le 29 septembre 1361, le roi de France fera remise de tous les droits et juridictions qu'il peut avoir sur ces territoires. Entre les deux rois seront échangées la renonciation du roi de France aux territoires cédés par lui, et celle du roi d'Angleterre à toutes prétentions sur la couronne de France ou sur certaines parties du royaume. La rançon du roi Jean est fixée à trois millions d'écus d'or, soit près de quarante millions de francs, valeur intrinsèque; un premier versement de 600 000 écus devra être fait dans l'espace de quatre mois à Calais; les autres paiements seront espacés en plusieurs termes, ils devront être garantis par la remise des châteaux de La Rochelle et du comté de Guines et par de nombreux otages. Philippe de Navarre recouvrera ses domaines. Le roi d'Angleterre conservera les terres que lui a léguées Godefroi d'Harcourt, dans le Cotentin. Il s'engage à restituer les forteresses appartenant au roi de France, qui se trouvaient aux mains des Anglais. Le roi de France prend le même engagement à l'égard des places cédées aux Anglais, et qu'il détenait ancore. Le roi de France renoncera à l'alliance des Écossais, et le roi d'Angleterre à celle des Flamands. Le traité sera soumis à la confirmation du pape.

Quelques-uns jugèrent cet acte désastreux et humiliant, mais le plus grand nombre s'en réjouit. A Paris, les églises se remplirent de fidèles qui allaient remercier Dieu. Les sacrifices consentis étaient très durs, mais on les sentait moins vivement qu'on ne les sentirait aujourd'hui, et puis on était à bout de souffle. Il est certain d'ailleurs que, dans la pensée du dauphin, ce traité n'était qu'un moyen de respirer et de reprendre des forces.

RATIFICATIONS ROYALES.

Les formalités, protocoles, serments et ratifications, demandèrent plus de six mois. Le traité préparatoire n'avait été conclu qu'au nom du prince de Galles et du régent; car un roi ne pouvait traiter qu'avec un roi. Ce fut donc seulement lorsqu'Édouard III fut rentré en Angleterre que les ratifications royales commencèrent. Le 14 juin, Jean donna à dîner à Édouard à la Tour de Londres; les deux princes approuvèrent provisoirement le traité avec force serments : « Beau frère de France, dit Édouard, moi et toi sommes, la Dieu merci, en bon amour »; puis « s'entr'accolèrent et baisèrent ». Édouard, pour la première fois, traitait Jean le Bon de roi de France, et non de roi français, comme il faisait encore dans le projet de traité de l'année précédente. Le 30 juin, Jean quitta Londres, escorté par le prince de Galles et suivi de six charrettes ferrées, à six chevaux, qui transportaient ses bagages; le 8 juillet, il quittait l'Angleterre, trois ans et deux mois après y avoir débarqué, et abordait à Calais.

CONDITIONS DE LA DÉLIVRANCE DU ROI JEAN.

Dans les conventions de Brétigni, trois conditions avaient été stipulées pour la délivrance définitive du roi : la remise immédiate d'un certain nombre de places fortes, dont la plus importante était la Rochelle; le paiement du premier terme de la rançon fixé à 600 000 écus vieux à l'effigie de Philippe VI; enfin la remise des otages. Ces opérations occupèrent tout l'été de 1360. La résistance de certaines villes empêcha leur transmission immédiate à l'autorité anglaise. A la Rochelle, les bourgeois déclaraient qu'ils « avaient plus cher (aimaient mieux) à être taillés tous les ans de la moitié de leur chevance, qu'ils fussent ès mains des Anglais ». Les plus notables disaient : « Nous avouerons les Anglais des lèvres, mais le cœur ne s'en mouvera jà. » La ville ne céda qu'en décembre. — Pour trouver les 600 000 écus, des commissaires furent envoyés dans tout le royaume; ils étaient chargés, non d'établir une imposition, mais de contracter des emprunts, car il fallait prendre les moyens les plus rapides. Les grandes villes comme Paris, Rouen, Reims, les sénéchaussées de Languedoc donnèrent tout ce qu'elles purent. Malgré tout, l'argent arriva lentement, et la somme requise ne put être réunie. Édouard III, il est vrai, se contenta des 400 000 écus qu'on pouvait lui donner. — Quant aux otages, c'étaient les trois fils du roi — le duc d'Anjou, le comte de Poitiers et Philippe de France —, le frère du roi, Philippe d'Orléans, trente-sept princes et barons et des bourgeois des principales villes du royaume. Il ne fut pas aisé de faire arriver tous ces personnages à la date voulue; le comte de Poitiers était encore en Languedoc au mois d'août. « Aucuns hauts barons refusaient et ne voulaient venir avant et en faisaient grand danger. »

LES DEUX ROIS À CALAIS.

Jean attendait donc à Calais que tout fût prêt, non sans payer à Édouard III une grosse indemnité de séjour. Au début d'octobre, comme l'argent commençait à arriver à Saint-Omer, Édouard vint à Calais, mettre son prisonnier en liberté. Les deux rois continuèrent durant quinze jours les beaux semblants d'amour qu'ils s'étaient faits à Londres. Pendant les grands festins qu'ils s'offrirent, ils réclamèrent l'un de l'autre un don qui témoignât de leur accord : le roi de France obtint que le roi d'Angleterre fît sa paix avec le comte de Flandre, et le roi d'Angleterre que le roi de France pardonnât à Charles et à Philippe de Navarre.

ÉTABLISSEMENT DU TRAITÉ DÉFINITIF, 24 OCTOBRE 1360.

Pendant ces cérémonies les conseillers des deux rois rédigèrent les actes définitifs. Toute une série de chartes importantes, pourvues des signes d'authenticité les plus respectables, fut rédigée; les parchemins s'accumulèrent, petits et grands, longs et larges. Parmi les documents les plus solennels furent les chartes dites de renonciation : les articles 11 et 12 de la convention de Brétigni stipulaient que les deux rois renonceraient à tout droit, toute juridiction, toute souveraineté sur les territoires qu'ils se cédaient ou se reconnaissaient réciproquement. Ces articles furent distraits, à la demande des Français, du texte proprement dit du traité; ils devaient faire l'objet d'actes spéciaux, pourvus des formes les plus solennelles. Mais comme, ni d'un côté ni de l'autre, on ne voulait échanger de renonciations définitives avant que les principales clauses du traité eussent été exécutées, il fut convenu, dans des codicilles, que ces renonciations n'auraient de valeur définitive que lorsqu'elles auraient été solennellement échangées à Bruges un an après, le 30 novembre 1361. On verra ce qu'il advint de ces dispositions.

Les travaux terminés, les souverains se firent relire les actes et y apposèrent leurs sceaux. La même date fut donnée à toutes les chartes, celle du 24 octobre, dernier jour que Jean et Édouard passèrent ensemble. Ils jurèrent une dernière fois de tenir perpétuellement la paix. Le soir, le roi d'Angleterre offrit à son frère de France, au château de Calais, « un moult grand souper et bien ordonné ». Le lendemain, le dimanche 25, le roi Jean quitta Calais ramenant onze otages — parmi lesquels Philippe de France — qu'Édouard III l'autorisait à garder près de lui.

III. — RETOUR DU ROI JEAN ET EXÉCUTION DU TRAITÉ[1]

LE ROI JEAN A SAINT-DENIS ET A PARIS.

LE roi voyagea lentement par Saint-Omer, Amiens et Compiègne; le 11 décembre 1360, plus d'un mois et demi après son départ de Calais, il arriva « au gîte de Saint-Denis ». Le lendemain, il y reçut la visite de Charles le Mauvais qui, après avoir soulevé des difficultés et des chicanes, jura devant l'autel, sur l'hostie consacrée, d'observer le traité de Calais et de garder au roi fidélité comme son bon et loyal fils, sujet et homme lige. Jean, de son côté, promit par serment de respecter le traité et d'être bon père et bon seigneur du roi de Navarre. Le 13 décembre, le roi rentra enfin dans Paris, « sous un poële d'or à quatre lances », acclamé par les bourgeois.

EXÉCUTION DU TRAITÉ DE CALAIS.

Les formalités du traité s'accomplissaient lentement. En fixant la date du 30 novembre pour l'échange des dernières ratifications et des chartes de renonciation à Bruges, on avait pensé que tout serait fini à ce moment. On s'était trompé. Dès le 24 et le 26 octobre 1360, Jean avait fait faire des « lettres de délivrance » pour les comtés de Guines et de Ponthieu et le territoire autour de Calais, mais ces pays n'entrèrent pas sans douleur ni résistance sous l'obéissance du nouveau maître. Le connétable Robert de Fiennes, par exemple, dont le fief patrimonial faisait partie du comté de Guines, refusa de se reconnaître vassal du roi d'Angleterre; le 4 décembre 1362, il n'avait pas encore cédé. Un capitaine de mer d'Abbeville, Ringois, qui refusa également de promettre fidélité à Édouard, fut enfermé à Douvres, et comme, malgré les mauvais traitements, il persistait dans son refus il fut jeté à la mer.

REMISE DES TERRITOIRES CÉDÉS AUX ANGLAIS.

L'opération fut très laborieuse au Sud de la Loire. Le 1er juillet 1361, Édouard III envoya vers le roi de France des commissaires, parmi lesquels était Jean Chandos; ils devaient d'abord obtenir les titres nécessaires pour la prise de possession des provinces cédées. A Paris, ils ne trouvèrent point le roi; ils allèrent le chercher à Melun, mais quand ils y arrivèrent, Jean en était parti. C'était un samedi; de l'abbaye de Barbeau, où il s'était arrêté, le roi leur fit savoir

1. SOURCES. *Ordonnances des rois de France*, III, 1732. Bardonnet, *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos des places françaises abandonnées au traité de Brétigny*, 1867.
OUVRAGES A CONSULTER. Dessales, *La rançon du roi Jean* (Introduction), 1850. Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France*, nouvelle série, II, 1883. Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, 1887. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine*, 1894. Denifle, *La Guerre de Cent Ans et la désolation des églises de France*, I, 1899.

« qu'il se ferait saigner le lundi, et s'ébattrait sans faire nulle chose »; cependant il recevrait Chandos dans l'après-midi « tout privément ». Le lendemain, Chandos était décommandé; le roi, pour lui éviter la fatigue, les « mauvais gîtes et vivres », le priait de retourner à Paris, assurant qu'il serait le mercredi suivant au Bois de Vincennes. Il y fut en effet, le mercredi 11 août, et promit, après quelques contestations, les lettres de délivrance, que Chandos dut attendre jusqu'au 21 août.

EN POITOU.

Arrivé à Tours, Chandos chercha le maréchal Boucicaut, le principal commissaire français désigné pour procéder à la remise des territoires : il ne le trouva ni là, ni à Saumur, ni à Châtellerault. Boucicaut le prévint qu'il était appelé par le roi à Paris « plus en hâte que onques mais »; les commissaires anglais durent attendre « tout cois » à Châtellerault, jusqu'au 21 septembre. Louis d'Harcourt, autre commissaire français, était bien là, mais ne voulait rien faire sans Boucicaut. Celui-ci, arrivé enfin, prétexta une maladie, et demanda qu'on attendît la venue du duc de Berri. Cette fois Chandos dit que « ces choses lui semblaient bien étranges », se plaignit de ce qu'on le faisait « tant muser en oisiveté », et déclara qu'il voulait commencer tout de suite par la prise de possession de Poitiers, Boucicaut consentit enfin à l'y mener.

Devant Poitiers, le 22 septembre, à la porte Saint-Ladre, les commissaires français lurent les lettres de délivrance du roi Jean; les commissaires anglais firent connaître leurs pouvoirs et requirent la saisine et possession de la ville et du château. Boucicaut demanda les clefs de la ville au maire, qui exigea, avant de les remettre, que les libertés et privilèges de la cité fussent confirmés; Chandos promit qu'ils le seraient. Alors « le maire prit les clés de la ville en sa main et les bailla en la main du maréchal, lequel maréchal les prit pour nom du roi de France et les bailla en la main de monseigneur Jean Chandos, pour nom du roi d'Angleterre ». Les mêmes formalités se succédèrent à Lusignan, Saint-Maixent, Niort, Fontenai-le-Comte, Saint-Jean d'Angéli, Saintes, Cognac, Angoulême, Ruffec, Parthenai, Thouars, Limoges, Périgueux, etc.

EN QUERCI.

Dans les premiers jours de janvier 1362, les commissaires arrivèrent en Querci. Là, les difficultés augmentèrent. Les villes de Cahors, Figeac, Moissac s'étaient liguées avec promesse d'agir d'accord. Chandos attendit cinq jours à Gourdon leur décision commune, qui, d'ailleurs, fut de se soumettre. Le 9 janvier, à Cahors, il y eut une scène très touchante : les habitants pleuraient, se lamentaient et refusaient de recevoir les Anglais qui leur avaient fait beaucoup de mal; il fallut un ordre menaçant du maréchal Boucicaut

JEAN LE BON



JEAN LE BON RECEVANT LES CHEVALIERS DE L'ÉTOILE.
Le roi porte, par dessus sa robe, le manteau rouge des chevaliers de l'Etoile. Au fond, à droite, officiers de la maison royale. — Bibl. Nat., ms. fr. 2813. Cl. Berthaud.



FUNÉRAILLES DE JEAN LE BON.*
Miniature du XVe siècle. Le cercueil, porté à bras, est recouvert d'un drap brodé d'or; derrière, groupe de pleurants. Le cortège sort de Paris pour aller à Saint-Denis. — Bibl. Nat., ms. fr. 77. Cl. Hachette et Cie.

pour les décider. Mais ils demandèrent à Chandos la confirmation de leurs privilèges, le châtiment de ceux qui les avaient pillés pendant la guerre, des dommages pour les pertes qu'ils avaient subies, et Chandos répondit sans s'engager. Ils prétendaient aussi ne pas fournir de service militaire hors du Querci, ni contre le roi de France, en quelques cas que ce fût; ils voulaient que tout envoi de capitaine ou d'hommes d'armes à Cahors fût autorisé par le conseil de la ville; mais Chandos refusa de rien accorder sur ces points. Cependant la ville fut ouverte aux Anglais.

EN ROUERGUE.

Au mois de février 1362, ce fut au tour du Rouergue. Les Anglais y étaient encore plus redoutés qu'en Querci, parce qu'ils y avaient fait plus de mal encore. Le comte de Rodez était Jean d'Armagnac, alors le plus énergique tenant de la cause française dans le Midi. Les États de Rouergue, en trois mois, se réunirent trois fois, et la soumission ne fut décidée qu'après de chaudes discussions. Chandos dut patienter huit jours devant Villefranche, où il n'entra que le 8 février. Saint-Rome du Tarn ferma ses portes. A Millau, on en eût fait autant, si l'on n'avait reconnu l'impossibilité d'une résistance sérieuse.

HOMMAGE DES SEIGNEURS D'AQUITAINE.

Les vassaux que le traité donnait au roi d'Angleterre au Nord et au Sud de la Garonne ne se laissèrent pas faire non plus sans difficultés. Les comtes de Périgord et d'Armagnac, les vicomtes de Caraman, de Castillon et autres protestèrent à leur manière, et « s'émerveillèrent trop du ressort que le roi de France les quittait », c'est-à-dire de la souveraineté à laquelle il renonçait sans leur aveu. Il fallut que le prince de Galles vînt lui-même gouverner la Guyenne et parcourût tout le pays; il y employa neuf mois, de juillet 1363 à avril 1364; il recueillit l'hommage de mille quarante-sept vassaux laïques et ecclésiastiques. Un des derniers à s'exécuter fut le puissant comte de Rodez, Jean d'Armagnac, que le roi de France dut formellement quitter de tout hommage envers lui.

LA RANÇON.

Cependant le roi Jean avait la plus grande peine à réunir l'argent de sa rançon. N'ayant pu payer à Calais, le 24 octobre 1360, les 600000 écus du premier terme, il avait pris l'engagement de verser 100000 écus, le 25 décembre, et autant, le 2 février 1361; il est prouvé que les versements furent faits au jour dit; mais il restait à acquitter, pendant six ans, six échéances annuelles de 400000 écus. Ce fut le plus grand souci de la fin du règne.

Le Florentin Matteo Villani raconte que, pour faire face à ses engagements, le roi de France « vendit sa chair »; Jean, en effet, maria, moyennant 600000 écus d'or, sa fille Isabelle à Jean Galéas,

fils de Galéas Visconti, seigneur de Milan. Le mariage, préparé déjà sans doute par le dauphin, fut conclu en avril 1361, et, dans la suite, il arriva de Milan plusieurs convois de florins de Florence. Mais le roi Jean s'adressa surtout à son royaume. Le 5 décembre 1360, conformément à la vieille coutume féodale qui prévoyait la captivité du seigneur et l'aide à payer pour sa rançon, il ordonna une aide générale de 12 deniers par livre sur le prix de toutes les marchandises vendues, plus un droit d'un cinquième sur le prix de vente du sel, et le treizième de la vente des vins et autres boissons. Une bonne monnaie était établie et quelques réformes promises par la même occasion. L'aide devait durer aussi longtemps que le paiement de la rançon. Des instructions très précises organisèrent l'affermage de l'imposition sur les marchandises, la perception à l'entrée des villes pour le treizième des breuvages, et les greniers royaux pour la vente du sel. Une administration spéciale fut chargée d'établir l'aide dans chaque diocèse, et d'en percevoir le produit; elle eut les mêmes cadres que celles que les États Généraux avaient créées de 1357 à 1358, mais les percepteurs furent exclusivement choisis par le roi et ne relevèrent que de lui.

COMMENT FUT PAYÉE LA RANÇON.

Cette aide ne fut pas également payée par les diverses parties du royaume. Le droit du roi en pareille matière était trop vague pour permettre une commune règle. On ne sait ce que donnèrent les provinces apanagées, Maine, Anjou, Berri, Touraine, Orléanais. Le Dauphiné, relevant de l'Empire, fut exempté. La Bourgogne, le comté de Nevers, l'Artois, le comté de Boulogne ne contribuèrent que fort peu. La charge de l'aide tomba presque entièrement sur la Normandie, la Champagne, l'Ile-de-France et les sénéchaussées de Languedoc. Encore le traitement ne fut-il pas égal pour tous ces pays. Les impositions ne furent pratiquées dans toute leur rigueur qu'en Normandie, Ile-de-France et Champagne. Le Languedoc les remplaça par des sommes fixes, très considérables, il est vrai. Ainsi la sénéchaussée de Carcassonne promit de payer 74 000 écus la première année, 70 000 les cinq suivantes; celle de Toulouse offrit 37 715 écus les deux premières années et 50 000 les quatre dernières. Le total devait, pour toutes les sénéchaussées du Languedoc, faire près d'un million d'écus d'or; et il ne s'agit, dans les conventions qui accordèrent ces sommes, que de communautés urbaines. Nobles et gens d'Église s'imposèrent de leur côté, mais avec moins de générosité.

MAUVAISES RÉCOLTES ET ÉPIDÉMIES.

Même dans le pays où elle fut régulièrement établie, il fut difficile de faire payer l'aide. En 1360, on ne récolta que très peu de blé, très peu de fruits et pas de vin. En 1362, comme l'hiver avait été doux et humide, les arbres à fruits fleurirent de très bonne heure,

et furent gelés vers Pâques; la récolte de céréales fut médiocre, et celle des fruits nulle. L'hiver de 1363-1364 se prolongea jusqu'à la fin de mars; les arbres à fruit gelèrent encore, les troupeaux furent très éprouvés. Et partout sévirent des épidémies, parmi lesquelles une recrudescence de la peste, qui commença avec le printemps de 1361, et reparut à la même saison, en 1362 et en 1363, avec la même violence. En 1361, à Avignon, dix-sept mille personnes moururent, du 29 mars au 25 juillet. A Paris, les pauvres gens des campagnes, qui venaient se réfugier dans la ville et y mendier leur vie, furent décimés; pendant l'été, on constata soixante-dix à quatre-vingts décès par jour à l'Hôtel-Dieu. La Flandre et la Picardie eurent également beaucoup à souffrir. En 1362, le mal gagna le Poitou, la Bourgogne et l'Anjou. L'année suivante, il reparaît à Paris, frappant surtout les enfants et les hommes jeunes; on ne voyait que mères et veuves en vêtements de deuil. D'après Jean de Venette, à Argenteuil, la population tomba, d'environ huit mille âmes (dix-sept cents feux), à moins de deux cent cinquante (cinquante feux). A ces misères s'ajoutaient les ravages des bandes armées, qui demeuraient dans le royaume après la paix, notamment en Normandie et en Languedoc.

CE QUI FUT PAYÉ.

D'ailleurs l'argent levé ne pouvait être entièrement appliqué à la rançon. Les dépenses étaient grandes pour liquider les frais de la guerre et ceux de la prison du roi en Angleterre, pour chasser les bandes, réorganiser le gouvernement royal et relever les fortifications des villes. Sans compter que le roi, dont la frivolité était incorrigible, dépensait à sa fantaisie l'argent de sa rançon. Les recettes furent ainsi employées à mille usages divers, si bien que depuis son retour jusqu'au 12 février 1364, Jean ne versa guère plus de 400 000 écus, alors qu'il s'était engagé à en payer 1 400 000; il restait en retard d'un million.

IV. — LES COMPAGNIES[1]

POUR qu'il y eût vraiment paix dans le royaume, il fallait aussi faire disparaître les bandes armées qu'on appelait les « Compagnies ». Mais se résigneraient-elles au licenciement, qui pour elles était la ruine? Rendraient-elles les forteresses où elles étaient établies, et qu'elles considéraient comme une propriété acquise par leur travail? La paix de Calais obligeait Édouard III à faire rendre au roi de

1. OUVRAGES A CONSULTER. Voir les ouvrages indiqués au commencement du chapitre, De plus, Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais et des Compagnies en Bourgogne*, 1874. D Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., IX, 1885. Labroue, *Le livre de vie*, 1891. Prou, *Etudes sur les relations politiques d'Urbain V, Jean II et Charles V*, 1888. Labande, *L'occupation du Pont-Saint-Esprit par les Grandes Compagnies*, Revue historique de Provence, 1901.

France toutes les places qui avaient été occupées en son nom par des chefs de bande. Douze commissaires anglais furent chargés, sous la conduite de Thomas Holland, puis de Jean Chandos, d'assurer l'exécution du traité. Ils n'y réussirent guère, et les Compagnies demeurèrent dans le pays pour leur propre compte.

LES GENS DES COMPAGNIES.

On trouve de tout dans ces débris d'armées : des Gascons, des Navarrais, des Espagnols, des Anglais, des Bretons, des Gallois, des Allemands, des Brabançons, des Hollandais, etc. Parmi les chefs figurent des chevaliers, des écuyers, des bâtards de puissantes maisons, et aussi des gens de rien, des valets, des paysans, des artisans, porteurs de noms de brigands, Espiote, le Petit Meschin, Hogre l'Escot, Bras-de-Fer, Brisebarre, Guillampot, Troussevache, Alain Taillecol dit l'abbé de Malepaye. Capitaines et routiers pillent les églises, dévalisent les monastères, appréhendent les évêques et les prêtres, chassent les moines dans les forêts, boivent dans les calices, et font trembler le pape lui-même dans Avignon. Ils violent les femmes du peuple, enlèvent et traînent dans leurs bagages, ou gardent dans leurs forteresses, les dames et demoiselles nobles, volent les enfants pour en faire des pages. Ils mènent leurs prisonniers en laisse comme des chiens, leur cassent les dents avec des cailloux, leur coupent les poings, les fouettent, les enferment dans des armoires ou dans des sacs, leur écrasent le ventre. Ce qu'ils veulent surtout, ce sont de grosses rançons pour leurs prisonniers, des « pâtis » ou rachats pour les villes et villages ; ils exigent de simples bourgeois des centaines et des milliers de florins et, de plus, des aunes de drap, des barriques de vin, des fourrures, des épices, du poisson, et même des journées de travail.

LEUR ORGANISATION.

La compagnie est, d'ordinaire, bien organisée. A côté des routiers, qui portent les armes, elle a des maréchaux-ferrants, des selliers, des tanneurs, des bouchers, des tonneliers, des couturières et lessiveuses, des chirurgiens et médecins, des clercs qui tiennent la comptabilité, reçoivent les deniers des rançons, rédigent les sauf-conduits vendus aux marchands et aux bourgeois. Des curés de villages chantent la messe à ces singuliers fidèles. Maîtresses et pages suivent la compagnie et s'installent avec elle. Les capitaines anglais font même venir auprès d'eux leurs femmes légitimes. L'écurie, la table, la cuisine sont montées parfois avec luxe. Les chevaux sont nombreux. La compagnie est escortée de brocanteurs qui revendent les objets mobiliers enlevés aux habitants ; mais les routiers gardent pour eux les draps riches, les ceintures d'argent, les joyaux, les plumes d'autruche et les atours des damoiselles[1].

1. S. Luce, *La jeunesse de Bertrand du Guesclin*, p. 315-342.

LEUR TACTIQUE.

Bien que chacune des Compagnies fût d'ordinaire peu considérable, on ne put, durant plusieurs années, les jeter hors des frontières. Tantôt elles s'éparpillaient sur une vaste région, tantôt elles s'agglutinaient en masse redoutable. Grâce à leur mobilité et à leur service d'espionnage, elles apparaissaient tout à coup et pullulaient, là où on croyait être à l'abri de leurs ravages. Elles séjournaient cependant de préférence dans les pays où les chevaux trouvaient de bons pâturages et les hommes, du vin en abondance : en Normandie, en Bourgogne et en Languedoc.

LES COMPAGNIES DE NORMANDIE.

Partout il fallut leur donner la chasse : en Normandie, dans le Perche et le Maine, c'est Bertrand du Guesclin qui opère le plus souvent contre elles. Il est fait prisonnier par une sorte de géant saxon, Hugh de Calverly, au pont de Juigné, sur la Sarthe; mais le roi, le duc d'Orléans et le comte d'Alençon, l'aident à payer sa rançon. A la fin de 1361, et dans le courant de 1362, il détruit les Compagnies anglaises qu'il rencontre à Briouze, puis aux environs de Mortain; il force à capituler les trois grandes bandes établies à l'abbaye de Saint-Martin de Séez, et oblige James Pipe à évacuer, moyennant rançon, l'abbaye de Cormeilles, d'où ce brigand menaçait à la fois la Haute et la Basse Normandie; il bat et réduit pour quelque temps à l'impuissance Jean Jouël, fixé à Livarot, qui voulait étendre trop loin ses ravages. L'année suivante, du Guesclin est capitaine du duc de Normandie aux bailliages de Caen et de Cotentin; tout le pays entre Caen, Saint-Lô et Vire est délivré. Et l'exemple qu'il donne entraîne les autres capitaines royaux : de tous côtés, les gens des Compagnies sont pourchassés; des places fortes sont reprises ou rachetées. Les bandes, qui échappent, émigrent pour la plupart, et vont chercher ailleurs une existence moins précaire.

AUTOUR DE PARIS.

Le centre du royaume ne sera pas si vite délivré. Des Bretons et des Gascons sont installés aux environs de Chartres, dans l'Orléanais, et jusqu'aux environs de Paris. Les routes entre Seine et Loire ne sont pas sûres; les bourgeois de Paris reçoivent l'ordre d'éviter tout contact avec les routiers. Un écuyer anglais, Robert Markaunt, établi du côté de Chartres, surprend Vendôme, s'empare de la comtesse de Vendôme et de ses filles, et demande au comte pour leur rançon 40000 florins. Il pousse ses incursions jusqu'aux environs du Mans et tente une surprise sur un château de l'évêque; mais les habitants, avertis, ont enlevé les chevilles du pont-levis; Markaunt, avec une partie de ses routiers, se noie dans les fossés. Orléans faillit être pris, le jeudi saint 1363, par cinquante brigands, et fut sauvé, dit-on, par les cris d'un enfant qui jouait sur les remparts. Un château, aux envi-

rons de Corbeil, est enlevé par des routiers déguisés en marchands de pourceaux. A l'Ouest de Paris, Jean Jouël, qui, après avoir renoncé à la Basse Normandie, a établi son quartier à Rolleboise sur la Seine, tient à sa merci le Vexin, et le cours du fleuve, de Rouen à Poissi.

EN BOURGOGNE ET EN BEAUJOLAIS.

Après la convention de Brétigni, des bandes s'étaient concentrées en Champagne et sur les confins de la Bourgogne. Elles prirent peu à peu leur route vers le Sud, attirées par les campagnes de la Bourgogne et du Beaujolais, qui avaient relativement peu souffert de la guerre, et, plus loin, par les richesses d'Avignon et des villes du Languedoc. Elles partirent en plusieurs groupes sous les noms de « Tard-Venus », de « Grande Compagnie »: c'étaient « gens sans tête », qui avançaient en désordre. Aux mois de juillet et d'août 1360, puis en janvier 1361, deux grands passages terrorisèrent le pays entre Auxerre, Dijon et Lyon. Les routiers, du reste, ne trouvèrent pas leur compte dans cette contrée. Malgré la connivence de quelques grands seigneurs de la Franche-Comté, ennemis des Bourguignons, ils ne purent s'emparer d'aucune ville importante; tout ce qui pouvait être mis à l'abri avait été transporté dans les lieux forts, et les paysans, cachés dans les bois, organisaient des chasses à l'homme contre les petites bandes ou les brigands isolés. Moyennant une grosse indemnité, les Compagnies acceptèrent de se retirer, et s'écoulèrent rapidement vers le Sud.

AU PONT-SAINT-ESPRIT.

Un gros versement pour la rançon du roi devait être fait au Pont-Saint-Esprit dans les derniers jours de 1360. Dans la nuit du 27 au 28 décembre, Hawkwood, Creswey, Briquet et Seguin de Badefol, appelé le roi des Compagnies, avec d'autres bandes venues du Sud et de l'Ouest, assaillirent la place et l'enlevèrent; ils n'y trouvèrent pas le trésor qu'ils convoitaient, mais ils purent ainsi s'établir dans une position très forte sur le Rhône, à sept lieues et demie d'Avignon, à l'entrée de la Provence et du Languedoc. Les autres bandes parties de la Champagne les rejoignirent peu à peu.

LES COMPAGNIES ET LA COUR PONTIFICALE.

De là, un vif effroi à la cour pontificale et en Languedoc. Le pape fait faire de grands travaux de fortification autour d'Avignon, sollicite des secours de l'Empereur, des rois de France et d'Aragon, du dauphin; il écrit à Lyon, à Genève, à Besançon, plus loin encore; les routiers sont excommuniés, et la croisade prêchée contre eux. Par une convention conclue en février 1361, les Compagnies promirent d'évacuer Pont-Saint-Esprit, et de gagner soit l'Italie, soit l'Aragon. Une grosse bande passa en effet les Alpes, pour aller combattre les Visconti sous les ordres du marquis de Montferrat, avec l'argent du pape. Mais la plupart des routiers reparurent l'année suivante; Hawkwood, à peu près seul parmi les chefs, demeura en

Italie où il fit une grande fortune. Du reste, beaucoup de Compagnies, en quittant Pont-Saint-Esprit, étaient simplement passées en Languedoc, qui fut pour elles une véritable « chambre ». Tout le pays, de Nîmes à Albi, fut ravagé. Des bandes se détachèrent, et poussèrent, au delà des monts, jusqu'en Velai et en Auvergne.

RETOUR VERS LE NORD.

Cependant il n'est si bonne terre qui ne s'épuise. L'hiver finissait; la défense s'organisait en Languedoc sous la direction d'Arnoul d'Audrehem; partout on se fortifiait. Des aventuriers espagnols étaient arrivés, conduits par don Enrique de Trastamare, prétendant au trône de Castille, et les États de Languedoc les avaient pris à leur solde. Dans les premiers mois de 1362, les Compagnies cèdent la place à ces nouveaux venus et se dirigent en nombre vers le Nord pour exploiter le Forez, le Lyonnais et le Beaujolais, où elles n'avaient fait que passer. Elles apparaissent au Sud de Lyon, poussent jusqu'au château de Brignais, à treize kilomètres de la ville, et s'en emparent. Lyon achète de l'artillerie, et met en état de défense tous les lieux forts qui l'entourent; dans la ville, on garde des lanternes allumées toute la nuit. Une véritable armée se forme pour combattre les brigands : les comtes de la Marche et de Forez, le sire de Beaujeu, Arnaud de Cervole l'Archiprêtre, amènent leurs contingents ou leurs bandes. Tancarville, lieutenant du roi, qui a levé l'arrière-ban de Bourgogne, prend le commandement de ces troupes. De gros renforts sont annoncés sous la conduite, les uns, du bailli de Chalon-sur-Saône, les autres, du maréchal d'Audrehem, qui a quitté le Languedoc.

BATAILLE DE BRIGNAIS, 6 AVRIL 1362.

Mais le 6 avril 1362, avant que ces renforts fussent arrivés, les routiers, au nombre d'environ quinze mille, surprirent les troupes du roi, et, par une charge de flanc, « en rangs aussi serrés qu'une brousse », les écrasèrent, « *horrenda cassatio* », comme dit un document lyonnais. Le comte de la Marche, son fils Pierre de Bourbon, les comtes de Forez et de Joigni furent tués, ou moururent de leurs blessures. Le nombre des prisonniers fut considérable. La désolation fut extrême dans tout l'Est du royaume[1].

DISSÉMINATION.

La bataille de Brignais fut un événement unique dans l'histoire des Compagnies. Il semble que les vainqueurs n'aient su que faire de leur victoire; ils mirent leurs prisonniers en liberté, après avoir fixé leur rançon, ou même les laissèrent aller sans rien leur demander. Une trêve fut conclue, qui mit pour quelque temps la Bourgogne à l'abri, et les bandes se dispersèrent et s'émiettèrent. Pendant plusieurs années, elles passent disséminées à travers le Lyonnais, les Dombes, le Forez, l'Auvergne, le Nivernais, le Velai, le Gévaudan et le Lan-

1. L'histoire des Compagnies dans la région lyonnaise a été étudiée d'une façon définitive par G. Guigue, dans son ouvrage sur *Les Tard-Venus en Lyonnais*, 1886.

guedoc. Contre elles, il faut user maintenant de diplomatie. Au lendemain de Brignais, une occasion parut se présenter de se débarrasser d'elles. Enrique de Trastamare, qui était en Languedoc avec ses Espagnols, allait essayer de conquérir la Castille. A Clermont, le 23 juillet 1362, secondé par Arnoul d'Audrehem, il traita avec Garciot du Castel, Béraud et Bertucat d'Albret, le Petit Meschin et autres, qui lui promirent leur concours pour 100000 florins d'or. Il fallut plusieurs mois pour réunir en Languedoc l'argent nécessaire. Mais, avant que le paiement eût été fait, les routiers, comme le traité de Clermont les y autorisait d'ailleurs, au lieu de traverser les Pyrénées, s'en allèrent servir dans une guerre entre les comtes de Foix et d'Armagnac. Et, lorsque, au printemps de 1363, la paix fut faite entre Foix et Armagnac, c'est encore en Languedoc que refluèrent les bandes sans emploi.

PROJET DE CROISADE.

Au même moment, on entendait parler d'un projet grandiose. A la fin de l'été 1362, le roi Jean, tout en cheminant lentement de ville en ville, était allé jusqu'à Avignon. Il se fixa pour l'hiver à Villeneuve-d'Avignon, en face du palais des papes. En mars 1363, il vit arriver le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, accompagné du pieux et savant carme Pierre Thomas, légat du Saint-Siège en Orient; ils venaient réclamer des secours pour relever le royaume de Jérusalem. Cette idée de croisade séduisit le pape et le roi de France. Le vendredi saint, Urbain V prêcha le voyage d'Outre-mer; rois et seigneurs prirent la croix rouge, et le roi Jean fut fait capitaine général. Divers revenus ecclésiastiques furent affectés aux préparatifs. N'était-ce pas comme un moyen venu de Dieu, pour entraîner les Compagnies si loin qu'elles ne pourraient jamais revenir? Mais ce beau projet n'eut pas de suite. Jean retourna à Paris, où il fit au roi de Chypre une éblouissante réception; après quoi, on ne parla plus de croisade.

LES COMPAGNIES RESTENT DANS LE ROYAUME.

Les Compagnies demeurent donc. Des seigneurs les utilisent et font la guerre à la tête de routiers. Seguin de Badefol, avec sa compagnie « la Margot », apparaît en Auvergne, y prend Brioude, le 13 septembre 1363, puis gagne le Lyonnais. Une partie de ses bandes retourne en Languedoc. Louis de Navarre parcourt le Bourbonnais. L'Albigeois, l'Auvergne, le Berri sont loin d'être débarrassés. Le mal est à peu près le même partout. Le nouveau pape Urbain V adresse toutes sortes d'exhortations aux routiers, qui font la sourde oreille. Alors, le 27 février 1364, par la bulle *Cogit nos*, puis encore le 27 mai par la bulle *Miserabilis nonnullorum*, il les excommunie, sans les émouvoir davantage. Le roi Jean mourra sans voir la fin des brigandages, qui désoleront encore le règne de son fils.

V. — LES DERNIERS JOURS DU ROI JEAN[1]

MORT DU DUC DE BOURGOGNE.

DEPUIS la fin de 1361, la très importante question de la succession de Bourgogne préoccupait le gouvernement royal. Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, possédait le duché et la comté de Bourgogne, les comtés d'Artois, d'Auvergne et de Boulogne, et de grandes terres en Champagne. A quinze ans, il avait épousé Marguerite de Flandre, enfant de onze ans, héritière des comtés de Flandre et de Nevers. Mais, sans avoir pu réunir l'héritage de Flandre à ses domaines bourguignons, le 21 novembre 1361, il mourut à Rouvres.

LA SUCCESSION DE BOURGOGNE.

Philippe de Rouvres ne laissait ni enfant, ni frère, ni sœur, ni neveu qui pût être aussitôt investi de sa succession. Les Compagnies entraient à ce moment en Bourgogne. Des compétitions à l'héritage et de grands désordres étaient à craindre. Le conseil ducal tint secrète la nouvelle de la mort pendant quelques jours, pour mettre les forteresses en état. Mais, dès la fin de novembre 1361, par acte daté du Louvre, le roi Jean réunit au domaine le duché de Bourgogne, non en vertu des droits de la couronne, mais à titre de plus proche héritier du feu duc, *jure proximitatis*, *non ratione coronae*.

Le roi ne pouvait prétendre à l'héritage tout entier, surtout aux terres que le feu duc tenait du chef de sa mère, Jeanne de Boulogne. Les domaines secondaires furent répartis entre les mieux fondés des ascendants et des collatéraux : les comtés de Boulogne et d'Auvergne allèrent à Jean de Boulogne, la comté de Bourgogne et le comté d'Artois avec les terres de Champagne, à Marguerite de France, veuve du précédent comte de Flandre, et tante de Philippe de Rouvres. En dehors de cette répartition était laissé un prétendant, l'inévitable roi de Navarre; mais il n'était, du côté paternel, que cousin issu de germain, tandis que le roi Jean était cousin germain ou oncle à la mode de Bretagne. Dans la compétition du Navarrais était cependant le danger de l'affaire de Bourgogne.

ÉTABLISSEMENT DE PHILIPPE LE HARDI EN BOURGOGNE.

Neuf jours après la mort du duc, le roi envoya en Bourgogne le comte de Tancarville, puis, en décembre, Nicolas Braque, homme rompu aux affaires de finances. Un gouvernement fut organisé, et Arnaud de Cervole, qui était en Nivernais, fut appelé avec ses

1. OUVRAGES A CONSULTER. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, II, 1741. Chérest, *L'Archiprêtre*, 1879.

bandes. Le roi lui-même arriva, le 23 décembre, à Dijon. Il tâcha de se concilier les personnages les plus puissants du duché. Marguerite de France, qui avait hérité de la comté de Bourgogne, terre d'Empire, ayant négligé de faire reconnaître sa prise de possession par l'empereur Charles IV, celui-ci, à la demande du roi de France, conféra en janvier 1363, par acte secret, l'investiture de cette comté à Philippe, duc de Touraine, troisième fils de Jean le Bon. Cinq mois après, le 27 juin 1363, le duc de Touraine fut envoyé, comme « lieutenant par-dessus tous les autres », dans le duché même de Bourgogne. Au mois de septembre enfin, par un nouvel acte secret, Philippe, qui avait vingt-deux ans, fut institué duc de Bourgogne.

Ainsi fut fondée la seconde dynastie capétienne de Bourgogne, dont la puissance devait, en moins d'un demi-siècle, devenir si dangereuse pour la sécurité même du royaume. Cet établissement, qui parut par la suite une si grave faute politique, ne fut pas sans doute inspiré uniquement au roi Jean par son affection extrême pour ce fils préféré, son compagnon à la journée de Poitiers et pendant sa captivité. La Bourgogne redoutait une réunion à la couronne qui l'eût exposée beaucoup plus directement à la guerre anglaise; peut-être craignait-elle davantage encore l'établissement de l'administration royale. Des résistances pouvaient se produire. Le Navarrais y interviendrait sans doute. Et les Compagnies étaient là, et la noblesse franc-comtoise était toujours prête, à la moindre occasion, à envahir le duché. L'acte de Jean le Bon paraît donc avoir été inspiré par des raisons de prudence politique.

RÉCLAMATIONS DU ROI DE NAVARRE.

Six mois seulement après la mort de Philippe de Rouvres, Charles le Mauvais adressa au roi ses premières réclamations. Jean proposa une enquête sur la coutume et le jugement par « les pairs et sages » du royaume. On négocia. Le pape offrit ses bons offices, mais le roi de Navarre s'arrangea pour ne pas rencontrer les envoyés pontificaux : il voulait que le litige de la succession bourguignonne fût jugé hors de France. Le roi de France alla jusqu'à accepter l'arbitrage du pape, « non mie par manière de sujétion, mais de sa pure volonté »; Charles le Mauvais évita de répondre. Il paraissait se préparer à la guerre; au mois de mai 1362, des envoyés de Navarre s'arrêtent à Bordeaux où séjourne le prince de Galles, auprès duquel se rend, l'année d'après, un des hommes de confiance du Navarrais, Sancho Lopez. Des ouvertures, avec « grandes offres de terres et de deniers », sont faites aux barons de Gascogne. A la fin d'août 1363, par un traité signé avec le roi d'Aragon, Charles le Mauvais promet les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne aux héritiers d'Aragon. Quelques grands seigneurs comtois sont

sollicités par lui de prendre les armes pour amorcer les hostilités. Enfin les capitaines de Compagnies les plus fameux, Espiote, Bertucat d'Albret, le Petit Meschin, Séguin de Badefol, se mettent au service du roi de Navarre, et s'engagent à opérer en Bourgogne. Des bandes reparaissent en Normandie. Charles le Mauvais, sur ses bannières et panonceaux, a écartelé de France les armes de Navarre. Une guerre allait donc naître, à la fin de 1363, de la succession de Bourgogne; mais ce sera l'affaire du successeur du roi Jean.

ÉVASION DU DUC D'ANJOU.

Jean s'en est allé mourir en Angleterre. En rentrant à Paris de son voyage d'Avignon, — juillet 1363, — il avait appris de fâcheuses nouvelles. Au mois de novembre 1362, les quatre princes des fleurs de lis, otages en Angleterre, avaient conclu avec Édouard III une convention qui leur assurait la liberté, au prix de certaines concessions territoriales et pécuniaires, désastreuses pour le royaume. Le roi de France avait endossé cette convention, qui aggravait le traité de Calais. Les princes eurent permission d'aller loger à Calais, en attendant l'exécution de leurs engagements; ils jurèrent de retourner en Angleterre si, avant la Toussaint, les terres et l'argent promis n'étaient pas livrés. A Calais, ils avaient fait venir leurs harnais de joutes, leurs lévriers, leurs clercs et leurs valets. Ils étaient autorisés à sortir de la ville. Louis d'Anjou en profita pour donner rendez-vous à sa femme Marie de Bretagne, dame de Guise, avec qui il n'avait vécu que quelques mois, depuis qu'il l'avait épousée. Ils se rencontrèrent au pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne, et le duc, oubliant promesses et serments, suivit sa femme à Guise. Son frère aîné, le dauphin, alla le trouver près de Saint-Quentin, et le supplia de retourner à Calais, mais inutilement.

LE ROI JEAN RETOURNE EN ANGLETERRE.

Comme Édouard III, Jean pensa que son fils avait « moult blémi l'honneur du roi et de son lignage » et il voulut réparer cette félonie. Du reste, le paiement de la rançon était fort en retard; les engagements pris par les princes n'avaient pas été tenus ; on ne savait quand les otages seraient délivrés, et on pouvait craindre de nouvelles fuites. En loyal chevalier, Jean décida de retourner en Angleterre [1].

SES DERNIERS JOURS (AVRIL 1364).

Avant de partir, il réunit les États Généraux à Amiens. Un nouveau subside, sous forme de fouage y fut accordé. Les requêtes des députés donnèrent lieu à une importante ordonnance sur les gens d'armes, la justice, l'administration. Le roi établit son fils aîné comme régent durant son absence, et, le 3 janvier 1364, il s'em-

1. Sur cette question et sur les derniers jours du roi Jean, voir duc d'Aumale, *Notes et documents relatifs à Jean le Bon et à sa captivité en Angleterre,* 1856. G. Bapst, *Le Testament de Jean le Bon,* 1880. E. Fournier, *L'Esprit dans l'histoire,* 1882.

barqua à Boulogne. En Angleterre, il fut reçu à grand honneur. « Ce fut un dimanche à heure de relevée qu'il vint là. Si y eut, entre cette heure et le souper, grandes danses et grandes caroles. » Jean s'établit de nouveau à l'hôtel de Savoie, où l'hiver se passa gaiement. Cet hôtel et le palais de Westminster, qu'Édouard III habitait, étaient tous deux sur la Tamise; les deux princes allaient en barque se visiter. Aux premiers jours d'avril, Jean fut en danger de mort; le 6 avril, il fit son testament; le 8, il mourut. Les plus grands honneurs furent rendus au mort en Angleterre. Puis le corps fut ramené en France.

Le roi Jean, mieux connu cependant que Philippe VI, est encore une figure obscure. Il ne paraît pas qu'il ait été intelligent; certainement il fut obstiné : ce mot, qu'il était « léger à informer et dur à ôter d'une opinion » nous donne sans doute de lui une assez juste idée. Il fut très brave, mais chef de guerre détestable. Dans quelle mesure s'est-il intéressé à son gouvernement? Il paraît avoir laissé faire ses conseillers, gens habiles, par qui les traditions ont été maintenues, mais pour la plupart très malhonnêtes. On dirait qu'il demanda seulement au royaume de l'entretenir en sa chevalerie insensée. Fut-il sensible aux maux de ses sujets, aux grands désastres du pays? Que se passa-t-il dans cette tête, le soir de Poitiers? Lui suffit-il d'avoir vécu, cette journée-là, quelques heures chevaleresques? A quoi pensait-il en Angleterre, parmi les fêtes et surtout le jour qu'il voulut livrer la moitié du royaume pour racheter sa personne? Égoïsme étrange, dont sans doute il n'eut pas même conscience. Le roi a bénéficié du surnom qui lui fut donné : on l'appela le « Bon », mais pour les raisons qui méritèrent ce titre à son beau-père, le roi Jean de Bohême, « lequel on appelait le bon roi Jean pour tant qu'il était large et courtois et aimait fêtes et tournois, danses et ébattements ».

LIVRE III

CHARLES V ET LE RELÈVEMENT DE LA ROYAUTÉ

CHAPITRE I

LIQUIDATION DU PASSÉ[1]

I. DERNIÈRE GUERRE NAVARRAISE. — II. FIN DE LA GUERRE DE BRETAGNE. III. EXPULSION DES COMPAGNIES.

I. — DERNIÈRE GUERRE NAVARRAISE[2]

LE nouveau règne s'était ouvert réellement, le jour où le roi Jean, avant de quitter son royaume, avait laissé la régence à son fils aîné le dauphin Charles, au commencement de janvier 1364. Un des premiers actes du régent avait été de décider la saisie des biens de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui, depuis la fin de l'année précédente,

1. SOURCES. *Grandes Chroniques* (Chronique de Pierre d'Orgemont), éd. Paris, VI, 1838. *Chronique Normande*, éd. Molinier, 1882. *Chronographia regum Francorum*, éd. Moranvillé, II, 1893. Jean de Venette, *Chronique*, à la suite des continuations de Guillaume de Nangis, éd. Géraud, II, 1843. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, 1862. Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, VI et VII, 1868, 1869, et éd. Luce, VI et VII, 1876, 1878. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, 1839. Christine de Pisan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, collection Michaud et Poujoulat, II, 1836. P. Cochon, *Chronique Normande*, éd. de Beaurepaire, 1870. *Thalamus parvus*, éd. de la Société Archéologique de Montpellier, 1836. Le héraut Chandos, *Le Prince Noir*, éd. Fr. Michel, 1883. *Eulogium historiarum*, éd. Haydon, 1858-1863. Knighton, *Chronicon*, éd. Lumby, II, 1895. D. Pedro de Ayala, *Cronica del rey don Pedro*, éd. E. de Llaguno y Amiralo, 1779-1780. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, 1874. Secousse, *Preuves de l'histoire de Charles le Mauvais*, 1758. *Compte de Raoul de Louppy*, éd. Chevalier, 1886. E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans Peur*, 1888.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Luce, *La jeunesse de Bertrand Du Guesclin*, 1876. Chérest, *L'Archiprêtre*, 1879. E. Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, 1883. Prou, *Etude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V*, 1888. Denifle, *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises en France*, I, 1900.

s'était mis en rébellion à propos de la succession de Bourgogne. Une guerre s'ensuivit, dont du Guesclin fut le héros.

DU GUESCLIN.

Né vers 1320, du Guesclin était d'une noble famille bretonne, établie sur le pauvre fief de La Motte-Broon, dans le pays accidenté qui s'étend entre Rennes et Dinan. Bertrand était l'aîné de dix enfants. Comme il était noir, laid et grossier, ses parents ne l'aimaient guère. Il eut une enfance sauvage, où il n'apprit à peu près rien, n'ayant de plaisir qu'à se battre et à boire avec les « gars » du village. A seize ans, il se sauve à Rennes chez son oncle; un dimanche, dans une lutte sur la grande place, il est vainqueur d'un paysan. Rentré au manoir paternel, il assiste aux tournois, mais n'y prend point part parce qu'il est trop pauvrement équipé. Un jour, vers 1337, il n'y tient plus : on donne à Rennes de grandes joutes; il saute sur un cheval de labour, et, d'une traite, arrive à la ville; là, il emprunte l'armure et le cheval d'un cousin et fournit quinze courses sans trouver adversaire qui le vaille. Quand sa visière eut enfin sauté, son père le reconnut et l'admira.

Dans la guerre de Bretagne, avec la plupart des seigneurs de la Bretagne française, du Guesclin avait pris parti pour Charles de Blois. Lorsque la trêve de 1347 fut conclue, comme les Anglais continuaient à mettre le pays en coupe réglée, il les combattit à leur manière, en leur rendant brigandage pour brigandage. A l'avènement du roi Jean, il se mit à son service, et fit campagne sur la frontière bretonne, du côté de Pontorson. Pendant la défense de Rennes, de l'automne de 1356 à l'été de 1357, il s'illustra par des combats singuliers et de merveilleux exploits. A la fin du siège, il fut armé chevalier par Charles de Blois. Depuis lors, il n'avait cessé, comme on l'a vu, de travailler à la défense du royaume, surtout en Normandie. A l'avènement de Charles V, il est banneret, conseiller du roi, capitaine dans deux bailliages, et seigneur de deux châteaux.

Ce Breton têtu ne ressemblait pas aux nobles de son temps. Il avait des façons de commander et de combattre à lui, très peu courtoises. Il était rude, méfiant, sans générosité; ses manières peu gracieuses lui attirèrent auprès du roi de violentes inimitiés. Brave, agile, avec des muscles de fer; il payait volontiers de sa personne, sans préjugés chevaleresques. Très soigneux de ses hommes, auxquels il faisait donner du vin avant l'assaut, et dont il réclamait opiniâtrement la solde, quand elle tardait, il ne les exposait pas pour le plaisir. Aux belles rencontres hasardeuses, il préférait la guerre de surprises et de sièges, et ses Bretons y excellaient. Du jour où il se donna au roi de France, il lui demeura fidèle. Il haïssait les Anglais et plus encore les Français qui s'étaient donnés au roi d'Angleterre, et qu'on

appelait les « Français reniés ». Dans ces temps où l'on vit tant de trahisons et de dilapidations, il fut honnête, loyal, simple et droit.

PRISE DE MANTES ET DE MEULAN.

Au début d'avril 1364, du Guesclin reçut l'ordre de s'emparer d'abord de Mantes et de Meulan, les deux forteresses navarraises qui obstruaient la vallée de la Seine. Le 7 avril, au matin — la veille de la mort du roi Jean — Olivier de Mauni, cousin de du Guesclin, avec une petite troupe, épie l'ouverture des portes de Mantes, et se jette sur les gardes, au moment où une charrette s'engage sur le pont-levis. Du Guesclin le suit et la ville est prise. Quatre jours après, c'est le tour de Meulan.

ARRIVÉE DU CAPTAL DE BUCH.

Mais une armée navarraise, formée en Navarre et en Gascogne, arrivait pour défendre les possessions de Charles le Mauvais. Elle était commandée par un grand coureur d'aventures, Jean de Grailli, le captal de Buch. D'autres chefs navarrais avaient réuni aux environs d'Évreux des compagnies, qui opéraient en Normandie, dans le Maine, le Perche, la Bretagne, le Berri et le Nivernais.

Le captal s'avançait entre Évreux et Vernon, si confiant qu'il pensait aller jusqu'au delà de Paris, et empêcher le sacre de Charles V. Le nouveau roi, en effet, après avoir célébré, le 7 mai, les funérailles de son père, et reçu sous un figuier, dans le préau du cloître de Saint-Denis, les hommages des pairs et des barons, allait se mettre en route pour Reims. Heureusement les bandes royales de Normandie étaient de bonnes troupes, auxquelles vinrent s'adjoindre des Gascons conduits par Amanieu de Pommiers, et des Bourguignons, amenés par l'Archiprêtre. Lorsque ces capitaines se mirent sur les champs, et passèrent la Seine au Pont-de-l'Arche, ils commandaient une petite armée d'environ quinze cents combattants. A leur arrivée, le captal s'établit aux bords de l'Eure, près de Cocherel, sur une hauteur, où il prit les mêmes dispositions que le prince de Galles à Poitiers; il commandait à douze cents combattants.

BATAILLE DE COCHEREL, 16 MAI 1364.

La bataille fut livrée le 16 mai. Les capitaines français avaient donné le commandement à du Guesclin pour la journée; le cri d'armes fut fait en son nom : « Notre-Dame Guesclin! » Après s'être approché de la colline, comme s'il voulait l'attaquer, du Guesclin simula une fuite précipitée. Le captal comprit la ruse; mais Jean Jouël descendit dans la vallée, et l'armée navarraise suivit. Au moment où elle gagnait du terrain, elle fut attaquée à revers : du Guesclin avait laissé en réserve deux cents hommes d'armes bretons à cheval; ils arrivent tout « frais et nouveaux ». Une partie des ennemis s'enfuit à travers bois; le reste est pris ou tué. Le captal se rendit le dernier. Il y eut tant de prisonniers qu'on ne put poursuivre les fuyards.

LE SACRE DU ROI. L'armée française alla se rafraîchir à Rouen, et deux messagers coururent porter la nouvelle au roi de France, qu'ils joignirent avant qu'il fût arrivé à Reims : « Et lors le roi tendit ses mains au ciel et rendit grâces à Dieu de la bonne victoire que Dieu lui avait donnée. » Le 19 mai, le roi et la reine Jeanne de Bourbon étaient sacrés. Dès le lendemain, Charles V repartait pour Paris. Tout de suite, il fit don à du Guesclin du comté de Longueville, tenu en main royale depuis la mort de Philippe de Navarre. Du Guesclin devenait un des plus puissants seigneurs de Normandie.

CAMPAGNE DE 1364. Les places navarraises, très nombreuses, étaient éparpillées, depuis la Bourgogne jusqu'à l'extrémité du Cotentin. Le roi en fit faire une attaque méthodique. Du Guesclin mena ses Bretons au cœur des possessions navarraises, dans le Clos de Cotentin. Mais les garnisons avaient été renforcées, et les fortifications, « moult bien guéritées ». Au château de Valognes, du Guesclin rencontra une résistance acharnée. Il fallut toute l'ardeur sauvage des Bretons pour enlever le donjon le 10 juillet[1]. La fin de la campagne fut mauvaise : de gros renforts étaient arrivés de Navarre aux ennemis. Le siège d'Évreux n'aboutit pas ; au commencement d'août, un aventurier basque escalade, à la faveur du brouillard, le château de Moulineaux, qui commande la Seine, à quelques lieues en aval de Rouen. D'autre part, le duc de Bourgogne ne peut reprendre la Charité-sur-Loire, où de grosses compagnies navarraises étaient installées depuis près d'un an. Enfin, dans les derniers jours de l'année 1364, les places du Cotentin que du Guesclin avait si laborieusement conquises, Valognes notamment, retombent aux mains des ennemis.

TRAITÉ AVEC LE ROI DE NAVARRE. Alors Charles V chercha à traiter dans les meilleures conditions possibles. Le captal de Buch, son prisonnier, très impatient d'être libre, et le pape Urbain V s'entremirent pour la paix. On négocia à Avignon un traité qui fut conclu au mois de mars 1365. Charles le Mauvais recouvrait ses domaines en Normandie, sauf Mantes, Meulan et le comté de Longueville, qui rentraient dans le domaine royal ; en échange, il recevait la ville et baronnie de Montpellier, possession lointaine et moins dangereuse. En ce qui touchait la Bourgogne et les autres revendications de Charles le Mauvais, les deux parties s'en remettaient à l'arbitrage du pape. Mais quand arriva la ratification du roi de Navarre, on remarqua qu'elle n'était pas scellée de son grand sceau. Comme on pouvait s'attendre à tout de sa part, le captal dut garantir la signature de son maître. Jusqu'au dernier moment, le

1. S. Luce, *Du Guesclin en Normandie. Le siège et la prise de Valognes*, Revue des Questions historiques, XLIX, 1893.

LE SACRE DE CHARLES V

COURONNEMENT DE CHARLES V ET DE JEANNE DE BOURBON.

A gauche, le couronnement du roi : il est entouré par les pairs laïques et ecclésiastiques, qui prêtent serment ; il tient le sceptre et la main de justice (Cf. t. II, 2, pl. 19). A droite, couronnement de la reine. Miniature des Grandes Chroniques de France, copiées en 1375-1379. — Bibl. Nat., ms. fr. 2813, f° 439.

Cl. Berthaud.

roi de France resta très défiant : comme disait plus tard Pierre Cochon, c'était « la paix renard ». Du moins Charles V était tranquille de ce côté pour plusieurs années.

II. — FIN DE LA GUERRE DE BRETAGNE[1]

JEAN DE MONTFORT.

DEPUIS la bataille de Poitiers, les affaires de Bretagne étaient restées incertaines. Le duc de Lancastre avait assiégé Rennes, du 3 octobre 1356 au 6 juillet 1357; mais la trêve de Bordeaux lui avait fait lâcher prise. La trêve échue, le pays avait vécu sous un terrible régime d'exploitation militaire. Édouard III avait donné le duché de Bretagne « à ferme, comme une métairie » à ses lieutenants; ils en touchaient les revenus, à charge de pourvoir à la défense et de soutenir la guerre à leurs frais. A leur tour, ils donnaient à ferme châtellenies et châteaux, par exemple Landevenec et Hennebont, chacun pour 3 000 écus par an, Beaufort-sur-Rance pour 1 000 florins, La Gravelle, Chateaublanç et Fougerai ensemble pour 2 000 moutons. Les aventuriers, Anglais et autres, établis dans ces châteaux, terrorisaient et épuisaient le pays. Le métier était si bon que de nouveaux châteaux étaient bâtis pour de nouveaux brigands. D'ailleurs le roi d'Angleterre, outre qu'il trouvait ainsi le moyen de payer sa guerre, prélevait sa part sur les bénéfices. — Par l'article 20 du traité de Calais, les rois de France et d'Angleterre s'étaient engagés à faire cesser cet état de choses; mais, durant deux années, les conférences s'étaient succédé inutilement, malgré l'intervention du pape et des légats.

LA BRETAGNE DEPUIS 1356.

En 1362, Jean, l'héritier de Montfort, était arrivé d'Angleterre dans le duché : il avait vingt-deux ans. Édouard III, qui l'avait fait élever loin de sa cour, presque comme un prisonnier, lui avait, jusque-là, refusé la permission de se rendre en Bretagne. Enfin, n'ayant plus de motif pour le retenir, il l'avait laissé partir, après lui avoir fait souscrire de rigoureux engagements, que Montfort avait signés « sans regarder ». Pour échapper à la tutelle anglaise, Jean de Montfort essaya de s'entendre avec son rival. Charles de Blois aurait volontiers accepté une réconciliation, et payé, de la moitié de la Bretagne, une paix solide; mais il tenait ses droits de sa femme Jeanne de Penthièvre, qui se refusait à tout compromis. « Qui trop sa femme croit, à la fin s'en repent », dit le trouvère Cuvelier.

1. OUVRAGES A CONSULTER. De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, 1899, t. IV, 1906, et *Le Règne de Jean IV, duc de Bretagne*, 1893. G. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit*, II, 1886.

Charles de Blois reprit les hostilités en 1363. Du Guesclin alla le rejoindre; mais il resta trop peu de temps en Bretagne. Lui parti, rien ne réussit. Charles de Blois est obligé de renoncer au siège de Bécherel. Les deux adversaires se rencontrent au Pas d'Évran; on ne se bat pas, on négocie, on prépare un partage de la Bretagne qui paraît satisfaire tout le monde; mais Jeanne de Penthièvre s'obstine encore à le repousser. Enfin, en 1364, les deux partis recoururent à la bataille.

LA JOURNÉE D'AURAI, 29 SEPTEMBRE 1364.

Montfort avait, au mois d'août, mis le siège devant le château d'Aurai; Charles de Blois se présenta pour délivrer la place. Beaucoup de barons de Bretagne avaient répondu à son appel. Du Guesclin lui-même avait quitté le service du roi de France, pour aller à l'aide de celui qu'il tenait pour vrai duc de Bretagne. Avec Montfort étaient les plus célèbres capitaines anglais, Knolles et Chandos. Chaque armée comptait environ quatre mille hommes, « droites gens d'armes, triés, armés de toutes pièces de pied en cap ». La bataille fut très dure : un corps de réserve, survenu à propos, assura la victoire à Montfort. Les trois lignes françaises furent enfoncées; Charles de Blois et du Guesclin se battirent jusqu'au soir; Charles fut tué, et du Guesclin pris, n'ayant plus dans les mains qu'un tronçon d'épée.

L'armée franco-bretonne avait perdu la moitié de son effectif. Peut-être le parti de Blois aurait-il pu résister encore; mais Jeanne de Penthièvre, intraitable j'usqu'alors, céda. Veuve et comme condamnée par Dieu, elle laissa faire les ambassadeurs de Charles V, l'archevêque de Reims et le maréchal Boucicaut. Un traité fut signé à Guérande le 12 avril 1365 : Jean de Montfort devient duc de Bretagne sous la suzeraineté du roi de France, mais, s'il n'a pas d'héritier légitime mâle, son héritage reviendra aux enfants de Blois. Jeanne de Penthièvre conserve le comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges; des mariages uniront les deux familles ennemies. Les Montfort l'emportaient donc après vingt-trois ans de luttes. Longtemps alliés de l'Angleterre, ils auront grand'peine à être bons et fidèles vassaux du roi de France. Cependant mieux valait la paix qu'une guerre, qui menaçait sans fin tout l'Ouest du royaume. En décembre 1366, Montfort alla prêter l'hommage simple comme duc de Bretagne, à l'hôtel Saint-Paul; il avait refusé l'hommage lige.

III. — EXPULSION DES COMPAGNIES[1]

APRÈS la paix faite avec le roi de Navarre et le duc de Bretagne, les Compagnies restaient nombreuses en Normandie, dans le Maine, en Beauce, sur la Loire, en Auvergne, partout où la cause de Navarre avait trouvé des partisans. De Bretagne, les hommes d'armes étaient rejetés sur la France. Les routiers affluaient de nouveau en Languedoc et en Bourgogne.

PROJET DE CROISADE EN HONGRIE.

Il était impossible d'anéantir les Compagnies ou de les expulser par la violence. Comme à la fin du règne précédent, il fallut négocier avec elles. Le roi et le pape Urbain V voulaient les envoyer en Hongrie, au secours du roi de ce pays, qui faisait la guerre aux Turcs : ces « détestables faisceaux d'iniquités » seraient ainsi employés au service de la Chrétienté, et la France, débarrassée des brigands. On pensait que du Guesclin pourrait commander ce grand départ. L'empereur Charles IV, qui vint à Avignon à la fin de mai 1365, promit son concours, et Arnoul d'Audrehem alla s'entendre avec le roi de Hongrie; mais l'organisation de cette croisade fut très laborieuse. Du Guesclin n'était pas libéré de la rançon qu'il devait à Chandos depuis la journée d'Aurai. Les Compagnies trouvaient le voyage de Hongrie bien hasardeux et bien effrayant.

Du Guesclin fut remplacé par l'archiprêtre Arnaud de Cervole, qui connaissait bien les Compagnies, pour avoir vécu de leur vie et qui leur inspirait confiance. Il donna rendez-vous aux routiers sur terre d'Empire, en Lorraine. Ces singuliers croisés passèrent sous Metz, puis se présentèrent devant Strasbourg. Malgré les promesses impériales, les Strasbourgeois refusèrent l'entrée de la ville et le passage du pont du Rhin. Bâle fit de même. L'Empereur, contraint par ses sujets qui redoutaient l'arrivée des bandes, parut avec une armée pour barrer la route. Dès les derniers jours de juillet 1365, les routiers rebroussèrent chemin et rentrèrent en France.

LES AFFAIRES DE CASTILLE.

On chercha un autre expédient. Du Guesclin, libéré grâce au roi, qui avait versé 40 000 florins d'or à Chandos, s'engagea, le 22 août 1365, à emmener les Compagnies en Espagne.

En Castille, le jeune roi don Pedro, que les uns ont appelé le

1. OUVRAGES A CONSULTER. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, IX, 1885. Guigue, *Les Tard-Venus dans le Lyonnais*, 1886. Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais et des Compagnies en Bourgogne*, 1874. Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, 1887. Labroue, *Le Livre de vie*, 1891. Mérimée, *Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille*, 1865. Schirrmacher, *Geschichte Spaniens*, V, 1890. D. Catalina Garcia, *Castilla y Leon durante los reinados de D. Pedro I, Enrique II, Juan I y Enrique III*, I, 1892. Daumet, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille aux XIVe et XVe siècles*, 1898.

Cruel, et les autres, le Justicier, régnait durement, dominé par des intrigants, trahi par ceux en qui il mettait sa confiance, et, par là, entraîné à la défiance et à la cruauté. Il avait délaissé, le jour même du mariage, sa femme légitime, Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, « créature sans péché et sans tache », pour son ancienne maîtresse la Padilla. Il avait même fait annuler son union avec Blanche et contracté un nouveau mariage; les légats pontificaux l'avaient excommunié et le royaume avait été mis en interdit. Son père, le roi Alfonse XI, avait laissé, d'autre part, de Léonora de Guzman, une lignée de bâtards, qui profitèrent du mécontentement général pour se révolter. L'aîné, don Enrique de Trastamare, réclamait même la couronne de Castille. Don Pedro subit les plus grandes vicissitudes : il tomba aux mains des révoltés, puis recouvra sa liberté. Exaspéré, il se débarrassa de ceux qui l'avaient trahi : don Juan d'Albuquerque, son favori, le juif Samuel Lévi, à qui il avait confié ses finances, disparurent brusquement. Dans le courant de 1361, l'infortunée Blanche de Bourbon, plus misérable qu'une servante, mourut aussi au château de Jérez, et le bruit d'un crime se répandit jusqu'en France.

Le roi de France avait à venger la mort suspecte de la reine Blanche. D'autre part, depuis quelques années, le roi de Castille était en guerre avec le roi d'Aragon. Don Enrique de Trastamare, réfugié tantôt en Aragon, tantôt en Languedoc, servit de trait d'union entre tous les ennemis du roi de Castille. Une double coalition s'organisa : don Pedro de Castille s'était allié à Charles le Mauvais; il était assuré de la bienveillance du roi d'Angleterre; il avait pour lui tous les ennemis du roi de France De son côté, don Enrique comptait sur l'alliance de Charles V et le secours d'une armée recrutée en France, en même temps que sur l'appui efficace du roi d'Aragon. Les grandes luttes, que la paix de Calais avaient suspendues en France, allaient, semblait-il, reprendre en Espagne.

DU GUESCLIN EMMÈNE LES COMPAGNIES.

C'étaient les Compagnies qui devaient composer l'armée promise par Charles V, mais il ne fut pas facile de les faire partir. Il fallait payer aux routiers les sommes qui leur avaient été promises : le premier versement fut fait à Troyes. Du Guesclin s'était mis en route, pour ramasser et conduire les Compagnies. En octobre 1365, il était en Bourgogne. Il laissait des bandes derrière lui, mais les plus grosses le suivaient. Elles mirent un mois pour arriver à Villeneuve-d'Avignon[1]. De là, les bandes demandèrent à Urbain V de l'argent et l'absolution des anathèmes pontificaux. Le pape négocia quatre jours

1. Labande, *B. du Guesclin et les Etats pontificaux de France*, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1904.

et s'en tira à assez bon compte; il procura à du Guesclin de grosses sommes tirées en partie de ses caisses, mais prélevées surtout sur les habitants du comtat Venaissin et sur le clergé de plusieurs provinces. Bien qu'il eût reçu ce subside, du Guesclin fut obligé d'emprunter 10000 francs aux bourgeois de Montpellier pour satisfaire les exigences de ses routiers. Enfin, aux derniers jours de 1365, il passa les Pyrénées.

DON ENRIQUE, ROI DE CASTILLE.

Grâce à cette solide armée de trente mille combattants, gens de tous pays, Français, Anglais, Allemands, Gascons, en deux mois le royaume de Castille fut conquis. Don Pedro s'enfuit dans la Galice, qui lui restait fidèle. Don Enrique, le 5 avril 1366, fut couronné roi de Castille dans la cathédrale de Burgos. Il paya ses alliés en dons de terre : du Guesclin reçut le duché de Trastamare.

RETOUR DES COMPAGNIES.

L'expédition avait, pour le bien de la France, duré trop peu de temps. On avait espéré que les Compagnies iraient combattre les Maures, mais elles regagnèrent les Pyrénées. Du Guesclin et Hugh de Calverly, restés en Espagne, ne gardaient que quinze cents lances. D'ailleurs bien des bandes étaient restées en France, surtout en Bourgogne. Arnaud de Cervole avait tenté de les emmener en Espagne, puis en Orient au secours de l'empereur Jean Paléologue; mais il avait été tué le 25 mai 1366, en Bresse, dans une querelle avec un homme d'armes. Vers le milieu d'août, les Compagnies, retour d'Espagne, affluent dans la vallée de la Garonne, non loin de Toulouse. Les sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire les attaquent imprudemment sous les murs de Montauban et sont battus.

LE PRINCE DE GALLES EN ESPAGNE.

Cependant don Pedro ne se résignait pas. Vaincu et chassé par les Français, il alla à Bordeaux demander le secours du prince de Galles. Il faisait de belles promesses, vantait ses richesses, ses joyaux merveilleux, telle cette escarboucle « qui était de si grande vertu qu'elle éclairait à minuit comme le soleil fait à midi ». A vrai dire, il n'avait avec lui que quelques milliers de doubles. Le prince de Galles, après avoir consulté son père, avança le reste de l'argent nécessaire à une expédition en Espagne et fit ses préparatifs. Pour gagner la Castille, il fallait traverser la Navarre. Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, ne manquait jamais une occasion de s'associer aux ennemis du roi de France. A Libourne, le 23 septembre, le prince de Galles, don Pedro et le roi de Navarre s'accordèrent : il fut convenu que le prince de Galles amènerait une armée et recevrait la Biscaye avec 550000 florins, et que le roi de Navarre livrerait le passage, serait mis en possession du Guipuzcoa et de la province de Logroño et serait gratifié de 200000 florins.

L'armée anglaise fut vite rassemblée. Les Gascons étaient tou-

jours prêts. Les capitaines anglais, qui revenaient d'Espagne ou y étaient restés, accoururent; d'autres arrivèrent du Languedoc. Au milieu de février 1367, le prince, avec une armée de douze mille hommes, passait à Roncevaux.

DON PEDRO RÉTABLI EN CASTILLE.

Charles le Mauvais, pour ne pas se compromettre, se fit faire prisonnier par un cousin de du Guesclin, Olivier de Mauni, tandis que les Anglais traversaient la Navarre. En Castille, entre Najera et Navarete, malgré les sages avis du maréchal d'Audrehem, une bataille s'engagea, le samedi 3 avril 1367. Don Enrique avait eu trop de confiance dans le nombre de ses soldats : la débandade des Espagnols rendit inutile la résistance acharnée de du Guesclin. Enrique échappa, mais du Guesclin était prisonnier des Anglais. Don Pedro redevint aussitôt maître de son royaume.

Le prince de Galles resta en Castille tout l'été de 1367, attendant que don Pedro voulût bien le payer; mais son allié ne lui donna rien. La dysenterie se mit dans l'armée anglaise; le prince lui-même fut malade; il enfla démesurément, et on crut qu'il était empoisonné. Don Enrique s'était rendu auprès du duc d'Anjou à Montpellier, et faisait la guerre en Aquitaine contre les Anglais avec quelques bandes qu'il avait soudoyées. Ces événements décidèrent le prince de Galles à repasser les Pyrénées.

LA RANÇON DE DU GUESCLIN.

Du Guesclin, son prisonnier, le suivait. A la fin de décembre 1367 il fut question de sa rançon. Un jour, d'après le récit romanesque de la *Chronique en prose de Bertrand du Guesclin*, Bertrand, « vêtu d'une robe de griset », alla trouver le prince, qui lui dit en riant : « Or avant, Bertrand, comment vous va? — Sire, quand il vous « plaira, il me sera mieux. Je suis tout enfumé et ai ouï longtemps « les souris et les rats; mais le chant des oiseaux, n'ouïs-je pièça. Je « les ouïrai quand il vous plaira ». Le prince le pria de fixer lui-même sa rançon. Bertrand déclara fièrement qu'il ne devait pas se « taxer trop bas », et proposa pour sa délivrance 100 000 florins. « Et quand le prince l'entendit, si lui mua la couleur et commença à regarder tous ses chevaliers en disant: « Se sait-il bien gaber de moi qu'il m'offre « telle somme? Je le quitterais pour le quart ». Bertrand consentit à descendre à 60 000 florins. « Sire prince, dit-il en terminant, Enrique « se peut vanter qu'il mourra roi d'Espagne, quoi qu'il doive coûter, et « me prêtera la moitié de ma rançon et le roi de France l'autre, et si je « ne pouvais aller ou envoyer devers ces deux, si le gagneraient à filer « toutes les fileresses de France ». Et, en effet, le roi de France et le duc d'Anjou l'aidèrent à se libérer.

Don Enrique était rentré en Espagne, en septembre 1367, avec trois mille cavaliers et six mille fantassins. Peu après, de grands

événements s'annonçaient du côté de la France. On s'attendait et on se préparait à une rupture avec l'Angleterre. En prévision, le 20 novembre 1368, Charles V signe un nouveau traité d'alliance avec don Enrique. Au mois de décembre 1368, à marches forcées, du Guesclin mène en Castille deux mille soudoyers ramassés en Languedoc et en Provence, et il rejoint don Enrique au siège de Tolède. A Montiel, le 14 mars 1369, ils surprennent l'armée que don Pedro avait recrutée aux trois quarts de Mauresques, et la battent complètement. Pedro, enfermé à Montiel, est fait prisonnier et conduit sous la tente d'Yvain Lakouët, où don Enrique va le voir; après un échange d'injures, les deux frères se prennent corps à corps. Don Pedro terrasse son adversaire et le tient sous lui, mais le vicomte de Rocaberti, chevalier aragonais, dégage Enrique, qui tue son frère d'un coup de dague. Le roi de France pourra compter désormais sur l'alliance du roi de Castille.

SECONDE EXPÉDITION FRANÇAISE EN CASTILLE.

A cette date, les Compagnies étaient décimées par la guerre et la maladie, et comme usées par la vie errante qu'elles étaient obligées de mener. Quelques-unes étaient demeurées éparses en Bourgogne, en Languedoc et même en Normandie. D'autres revenaient d'Espagne, où don Pedro les avait mal payées, et parcouraient hâtivement l'Auvergne, le Berri, le Gâtinais, la Champagne, l'Anjou et la Touraine, le plus souvent sans pain et sans souliers. On avait appris à se défendre contre elles. Dans le Languedoc, toutes les villes sont bien fortifiées. Au début de 1365, les habitants d'Albi et les paysans des villages voisins, en armes, attaquent les routiers, qui sont battus; deux d'entre eux sont brûlés devant les murs de la ville. A Carcassonne, l'Inquisiteur prêche la croisade contre eux. A Narbonne, les habitants massacrent tous les brigands qui s'étaient introduits dans la ville. Des capitaines, voyant que les mauvais jours sont venus, se louent aux prix les plus modestes pour faire la police dans la campagne. En Bourgogne, où opère le bailli de Dijon Hugues Aubriot, une justice sévère est organisée. Guyot du Pin, Troussevache, gentilshommes et routiers par centaines, sont saisis et condamnés « pour leurs démérites, les uns à pendre, les autres à traîner et pendre, les autres à noyer et les autres à couper les têtes ». Jean de Venette exprime la joie des habitants du royaume à la vue de toutes ces exécutions; il montre les routiers expulsés de partout, obligés de vendre à vil prix les objets qu'ils avaient volés. « Que Dieu soit béni partout! Amen! » s'écrie-t-il dans la dernière page de sa chronique. Mais le pays n'était pas encore quitte des méfaits des gens de guerre.

DÉCADENCE DES COMPAGNIES.

CHAPITRE II

CHARLES V[1]

I. LE ROI. — II. LES THÉORIES POLITIQUES. — III. LES COLLABORATEURS.

I. — LE ROI[2]

PHYSIONOMIE DE CHARLES V.

CHARLES V avait le visage « de beau tour, un peu longuet », le front grand et large, un front d'homme d'études, les yeux bridés et petits, mais « bien assis », châtains et « arrêtés en regard », le nez haut, long et sinueux, les os des joues saillants, la bouche « non trop petite », les lèvres minces et fermées, le menton épais, entouré d'une barbe ni blonde ni noire. Une pâleur « clair brune » donnait à ce visage un aspect délicat. Le corps était mal proportionné, lourd et maigre.

« Étant en fleur de jeunesse », il avait eu une grave et longue maladie, sans doute des accidents scrofuleux; le bruit courut qu'il avait été empoisonné par le roi de Navarre. « Toute sa vie demeura très pâle et très maigre et sa complexion moult dangereuse de fièvre et de froidure d'estomac, et, avec ce, lui resta de sa dite maladie la main droite si enflée que pesante chose lui était non possible à manier. » Il souffrait en outre de fréquentes névralgies très douloureuses.

LA VIE DU ROI.

Ce roi n'était plus fait pour les belles apertises d'armes dont le récit enchantait l'imagination de Froissart. Christine de Pisan, qui a

1. SOURCES. *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (Chronique de Pierre d'Orgemont), éd. Paris, VI, 1838. Christine de Pisan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, collection Michaud et Poujoulat, II, 1836. *Ordonnances des rois de France*, IV, V et VI, 1734-1741. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, 1874. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V*, 1879.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Leclerc et Renan, *Discours sur l'état des Lettres et des Beaux-Arts au XIVe siècle* (Histoire Littéraire de la France, XXIV), 2e édit., 1865. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, I, 1868. Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*, 1890-1893. E. Petit, *Les séjours de Charles V*, Bulletin historique, 1888. Ch. Benoist, *La politique du roi Charles V*, 1886.

CHARLES V



BUSTE DE CHARLES V.

Partie de sa statue en pierre peinte, placée jadis au portail des Célestins de Paris. Elle donne un portrait fort exact et expressif du roi. Comparer avec la miniature de la pl. 10. — Église de Saint-Denis.

Cl. Hachette et Cie.

écrit un *Livre de Chevalerie* d'après Frontin et Végèce, s'efforce de prouver que Charles V fut « vrai chevalereux »; en sa naïve érudition, qui entasse raisonnements et citations, elle parle de son héros comme d'un Grec ou d'un Romain. La vérité — elle l'avoue du reste elle-même —, c'est que Charles n'avait ni la vigueur ni l'humeur de Philippe VI ou de Jean le Bon. Il aimait à vivre dans une tranquillité sereine et majestueuse. Il se plaisait aux longs offices, aux promenades peu fatigantes, aux doctes conversations. Il passait, dit Christine, « le plus de temps à recoi (repos) en ses riches palais ». « Aucune fois arrivait, et assez souvent au temps d'été, que le roi allait ébattre en ses villes et châteaux hors Paris »; mais c'était à quelques lieues hors les murs, à Vincennes, à Saint-Ouen, à Saint-Germain-en-Laye, à Melun, à Montargis. Ses plus longs voyages furent en Normandie. En seize années de règne, il n'a pas dépassé Rouen et Tancarville à l'Ouest, la Fère au Nord, Reims et Auxerre à l'Est, Orléans au Sud. « Par cette manière, dit Philippe de Mézières, qui fut son ami[1], eut de Dieu mainte belle victoire sur les ennemis, lui séant en sa chaire ».

LA JOURNÉE DU ROI.

Charles V fut un roi de belle vie, bien ordonnée. « L'heure de son découcher à matin, raconte Christine de Pisan, était réglément comme de six à sept heures. » Tout de suite il faisait le signe de la croix et, « comme très dévot, rendait ses premières paroles à Dieu en aucunes oraisons ». Puis, tout en se vêtant, avec ses chambellans et serviteurs « se trufflait de paroles joyeuses et honnêtes ». Une fois « peigné, vêtu et ordonné selon les jours », on lui apportait son bréviaire, et il disait avec son chapelain « ses heures canoniales selon l'ordinaire du temps ». Vers huit heures, « allait à sa messe, laquelle était célébrée glorieusement chacun jour à chant mélodieux et solennel ». Il passait alors un long temps « retrait en son oratoire », tandis qu'étaient « continuellement basses messes devant lui chantées ». « A l'issue de sa chapelle », il recevait « toutes manières de gens riches et pauvres, dames ou damoiselles, femmes veuves ou autres », qui avaient des requêtes à lui présenter, et les écoutait avec bienveillance.

Aux jours fixés pour les séances, il se rendait à son Conseil, qu'il présidait avec beaucoup de solennité. Puis, « environ dix heures, s'asseyait à table. Son manger n'était mie long et moult ne se chargeait de diverses viandes. Vin clair et sain, sans grand fumet, buvait bien trempé et non foison, ni de divers ». A la fin du repas « il oyait volontiers instruments bas pour réjouir les esprits, si doucement

1. Sur Philippe de Mézières, voir p. 193.

joués comme l'art de la musique peut mesurer son ». Au dîner succédaient les réceptions : « Là trouvait-on souvent maintes manières d'ambassadeurs d'étranges pays et seigneurs, divers princes étrangers, chevaliers de diverses contrées, dont souvent il y avait telle presse qu'en ses chambres et salles grandes et magnifiques, à peine se pouvait-on tourner. Là, lui étaient apportées nouvelles de toutes manières de pays ou des aventures et faits de ses guerres ou d'autres batailles. » Il se faisait aimer de tous par sa grande politesse. Au cours des réceptions, sauf pour les cas réservés au Conseil, il « passait grâces, signait lettres de sa main, donnait dons raisonnables, octroyait offices vacants aux licites requêtes ». Deux heures passaient ainsi; après quoi, il allait se reposer pendant une heure.

LES RÉCRÉATIONS DU ROI.

« Après son dormir », par manière d'hygiène, « étaient un espace, avec ses plus privés, ébattements de choses agréables, visitant joyaux ou autres richesses ». Lorsqu'il avait entendu vêpres, « si était en été, aucunes fois entrait en ses jardins, esquels aucunes fois venait la reine vers lui, ou on lui apportait ses enfants. Là parlait aux femmes et demandait de l'être de ses enfants. Aucunes fois lui présentait-on là dons étranges de divers pays, artillerie ou autres harnais de guerre, ou marchands venaient apporter velours, drap d'or et toutes autres manières de belles choses étranges ». En hiver, « s'occupait souvent de lire belles histoires de la Sainte Écriture ou des faits des Romains ou moralités des philosophes et d'autres sciences, jusqu'à heure de souper, auquel s'asseyait d'assez bonne heure et était légèrement pris. Après lequel une pièce (quelque temps) avec les barons et chevaliers s'ébattait, puis se retrayait et allait reposer ».

MAJESTÉ DE CHARLES V.

Cette vie royale était conduite par une intelligence passionnée de mesure et de dignité. Il avait, dit Christine, « chère en tous ses faits la noble vertu d'ordre et de convenable mesure. En toutes ses allées et venues était tout ordre et mesure gardés, car ja ne laissa ses quotidiennes besognes à expédier ainsi comme à Paris. » Et s'il vivait avec cette régularité majestueuse, ce n'était non « mie tant au goût de sa plaisance, que pour garder, maintenir et donner exemple à ses successeurs à venir que par solennel ordre se doit tenir et mener le très digne degré de la haute couronne de France ».

SA SAGESSE.

Charles V parlait très bien, « sans aucune superfluité de parole ». Il avait toutes les vertus d'un sage : prudence, justice, bénignité et clémence, débonnaireté, humilité, sage largesse, sobriété, chasteté. Et ces éloges de Christine de Pisan, tous les témoignages les confirment. Le Vieux Pèlerin, Philippe de Mézières, aime à rappeler les

longs entretiens qu'il eut avec le roi en chevauchant de Paris à Melun, ou sur les belles routes qui menaient aux résidences royales; et lui qui avait tant couru le monde, tant vu et tant pensé, se gardait bien de parler, « mais écoutait et, non pas sans larmes de dévotion, la sapience et prudence du sage Salomon ».

CHARLES V ET SAINT LOUIS.

Ce roi si sage était, comme dit le Vieux Pèlerin, « dévôt et vrai catholique ». Son modèle était saint Louis : « Par-dessus tout », dit-il dans le préambule de l'ordonnance sur la majorité des rois, « demeure gravé dans notre cœur en caractères indélébiles le souvenir du gouvernement de notre très saint aïeul prédécesseur, patron et spécial défenseur, le bienheureux Louis, fleur, honneur, bannière et miroir non seulement de notre race royale, mais de tous les Français, dont la mémoire sera bénie jusqu'à la fin des siècles, de cet homme que n'a touché, grâce à la faveur divine, la contagion d'aucun péché mortel. Sa vie doit être notre enseignement. » Dans un livre d'heures qui lui a appartenu, on lit une longue oraison à saint Louis, faite à son usage, où, dans son indignité et son insuffisance, il prie son prédécesseur d'obtenir pour lui un peu de cette lumière divine qui lui est nécessaire pour gouverner son peuple.

DÉVOTION DE CHARLES V.

Le roi Charles avait grande dévotion à la Vierge, qu'il appelait souveraine médiatrice. A la requête du Vieux Pèlerin, il institua dans son royaume la fête de la Présentation, déjà célébrée dans l'Église d'Orient. Il visitait souvent l'abbaye de Saint-Denis et suivait les processions qui s'y faisaient. Il allait à la Sainte-Chapelle baiser les reliques. Un jour, tandis qu'il en faisait l'inventaire, il trouva une ampoule qu'une inscription en grec et en français disait contenir quelques gouttes du sang du Christ. Savants et théologiens furent consultés, et, si grand était le désir du roi de posséder un tel trésor qu'en dépit de l'opinion des docteurs, le liquide mystérieux fut déclaré vrai sang du Christ. Charles, au dire de Christine, avait le dessein de se faire prêtre aussitôt que le dauphin serait en âge de régner. Il avait dans ses exercices de piété une régularité ecclésiastique. Malgré sa mauvaise santé, il jeûnait toute l'année un jour par semaine. Le vendredi saint, il montrait la vraie croix au peuple : « Chaque année il lisait par manière d'oraison la Bible tout entière, et ainsi le fit quinze ou seize ans sans faillir. » « Maintes fois, au plus beau et au plus grand délit (plaisir) de sa chasse, quand il était l'heure de retourner à sa grand'messe, il disait au Vieux Pèlerin : « Laissons ces délits et allons à la messe. »

SA TOLÉRANCE.

Mais cette piété était mesurée et sage. C'est un honneur pour Charles V d'avoir modéré l'Inquisition : le 27 mars 1373, Grégoire XI lui reprocha d'empêcher l'action des inquisiteurs en Languedoc, de

se mêler des jugements rendus par eux, de délivrer les prisonniers; encore en 1378, le roi approuva ses officiers du Dauphiné de s'être opposés à la destruction des maisons des hérétiques. En 1359, au temps de sa régence, il avait permis aux Juifs de rentrer en France, d'où ils étaient bannis depuis la peste de 1348. Le roi Jean leur ayant accordé des privilèges, en échange de l'or qu'il tira d'eux pour sa rançon, Charles V les leur conserva. Hugues Aubriot, l'ancien bailli de Dijon, devenu prévôt royal de Paris, et l'homme de confiance du roi, les protégea efficacement, si bien qu'il fut accusé d'avoir commerce avec de belles juives. Lorsqu'il fallut faire les finances de la guerre reprise avec l'Angleterre, le roi s'abstint de confisquer les biens des Juifs ; leurs privilèges furent même renouvelés le 18 mai 1370. Une partie des manuscrits hébraïques, confisqués jadis, furent restitués par ordre spécial du roi. Charles V prescrivit en outre, comme Jean le Bon, « qu'ils ne pussent être contraints d'aller à aucun service ou prédication de chrétiens ». Il apportait en ces matières un esprit politique supérieur, et comme un instinct de tolérance.

LA MAGNIFICENCE DU ROI.

Charles V, autant que « l'ordre » et la « convenable mesure » aimait la magnificence, et pour la même raison : pour honorer la couronne de France. Il vécut dans un décor superbe. Les services de son Hôtel étaient abondamment pourvus; chambellans, huissiers et sergents d'armes, valets de toute sorte y étaient en très grand nombre. Les achats faits pour les Six Métiers de l'Hôtel et l'Argenterie montaient à des chiffres considérables, et toutes choses étaient largement payées. Il entoura de la même splendeur la reine Jeanne de Bourbon, qu'il aima tendrement : c'était merveille de voir « en quelle dignité était cette reine, couronnée et atournée de grandes richesses de joyaux, vêtue ès habits royaux, larges, longs et flottants, ornés et resplendissants de riches pierres et perles précieuses en ceintures, boutonnières et attaches ».

Ce luxe, où toujours « était toute honnêteté gardée », éclatait aux grandes fêtes, surtout aux réceptions de princes étrangers. Lorsque l'Empereur vint à Paris en 1378, les officiers de l'Hôtel étaient parés de vêtements superbes. La Sainte-Chapelle étincelait de luminaires et de pierreries, le jour où Charles IV alla y visiter les reliques. Au grand banquet qui fut donné au Palais, la salle était garnie de tapisseries merveilleuses sur lesquelles se détachaient les statues des rois. Pendant le repas, des tableaux vivants figurèrent la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. L'Empereur avait demandé à Charles V un de ses beaux livres d'heures; il en reçut un grand et un petit. En outre, le roi fit cadeau à ses hôtes de « joyaux

tels qu'on savait faire à Paris », tout en or, garnis de pierreries et d'émaux.

SES JOYAUX.

Charles V croyait que rien ne prouve mieux la grandeur d'un roi que ses trésors d'orfèvrerie, d'émaillerie, de joaillerie et de tapisserie. Il a fait rédiger, en 1379 et 1380, l'inventaire de ses joyaux, vaisselles et meubles conservés au Louvre, à Saint-Paul, à Vincennes, à Beauté, à Saint-Germain, à Melun. C'est un éblouissement de merveilles. Au seul trésor de Melun, du reste le plus considérable, on compte vingt-sept croix d'or, vingt-sept croix d'argent, soixante-douze statuettes ou groupes d'argent, soixante-trois « chapelles » (ameublement d'autel et vêtements sacerdotaux) de couleurs différentes, quarante-sept couronnes royales, sept douzaines de plats d'or, six douzaines d'écuelles d'or. Au total, le roi possédait 3 879 marcs d'or, 6 184 marcs d'argent vermeil, 6 127 marcs d'argent blanc, sans compter les pierres fines et les camées. L'inventaire compte 327 folios et se divise en 3 906 articles, dont beaucoup énumèrent un grand nombre d'objets.

L'HÔTEL SAINT-PAUL.

A ce roi magnifique, le Palais de saint Louis et de Philippe le Bel rappelle de trop pénibles souvenirs ; il l'entretient avec soin, mais n'y va qu'aux circonstances solennelles. Pour lui, il a créé l'hôtel Saint-Paul. A l'est de Paris, hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, depuis 1361, il avait acquis de ses deniers plusieurs hôtels et terrains contigus. Devenu roi, il avait aussitôt réuni le tout à son domaine. Dès ce moment, il témoignait « de son amour, plaisance et singulière affection » pour sa nouvelle résidence, qu'il appelait « l'hôtel solennel et des grands ébattements ». C'était une vraie ville que cet hôtel, ou plutôt ces hôtels juxtaposés sans plan d'ensemble, sans symétrie, mais admirablement disposés pour tous les besoins de la vie et pour la santé du roi. On y trouvait des appartements très divers, des salles et chambres en nombre infini, chambres de conseil, de parade ou de retraite, chambres à armoires, études, etc. La grande chapelle était ornée de douze statues d'apôtres en pierre, la chapelle de la reine d'exquises peintures figurant des terrasses, des arbres, des lis, des roses, des enfants parmi la verdure. Les bains ou étuves avaient des lambris et des cuves de bois d'Irlande garni de dorures. Douze galeries réunissaient les divers bâtiments; entre elles s'étendaient des cours, six préaux, sept ou huit grands jardins soigneusement parés, une vaste cerisaie, une ménagerie avec des cages pour les lions, des volières pour les tourterelles, rossignols et autres oiseaux, un aquarium [1].

LE LOUVRE

Le Louvre, transformé et embelli, devint un palais luxueux.

1. F. Bournon. *L'Hôtel Saint-Pol*, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, VI, 1879.

De très belles sculptures furent placées sur les murailles nues; un escalier extérieur, œuvre gracieuse de Raymond du Temple, jeta dans la sombre cour une note gaie[1]. Ce château demeura cependant comme la citadelle des rois à Paris, avec un arsenal, des collections d'armes et de fortes enceintes. A Vincennes, de grandes constructions étaient commencées; Charles V acheva le donjon et la chapelle. A quelques lieues de là, sur les bords de la Marne, il fit élever la maison de Beauté, gracieuse villégiature, intime et frais retrait où il alla passer les plus douces heures de sa noble vie. Ailleurs encore, à Montargis, à Melun, dans les églises et monastères de Paris, il « maçonna fort ».

L'AMOUR DE LA SCIENCE.

Le plus remarquable en ce prince c'était sa grande curiosité intellectuelle. Il était « vrai disciple de sapience », « vrai philosophe », « vrai inquisiteur de choses primeraines ». Il goûtait les hautes spéculations; il appréciait infiniment l'Université de Paris et ses savants clercs : « le recteur, les clercs et les maîtres solennels mandait souvent, pour ouïr la doctrine de leur science ». Il était curieux d'astrologie et de médecine. Gervais Chrétien, son « physicien », homme très savant, était très estimé de lui pour sa science et ses doctes propos. Maître Gervais ayant fondé un collège, le roi y créa deux bourses d'écoliers pour les mathématiques et fit don de tout un matériel d'astronomie, astrolabes, équatoriaux, sphères et autres instruments. « Les clercs où a (qui ont) sapience, disait-il, on ne peut trop honorer, et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité, mais quand déboutée y sera, il décherra ».

LA LIBRAIRIE DE CHARLES V.

Charles V a réuni une magnifique « librairie », point de départ des grandes collections royales. L'inventaire en est très instructif. Les textes sacrés, Bibles en latin et en français avec ou sans commentaires, évangéliaires et épistoliers, bréviaires, missels, rituels, livres d'heures, y étaient naturellement en abondance; très rares, au contraire, les ouvrages de théologie scolastique. Les préférences du roi se portaient évidemment vers la morale, le droit, les sciences, l'histoire, en général vers toute la littérature didactique. Charles V avait des traductions françaises des *Institutes*, du *Code*, du *Digeste*, des *Novelles*, du *Décret* et des *Décrétales*, du *Miroir* de Guillaume Durand, le *Songe du Verger* en latin et en français; — en fait de littérature morale, dans le texte ou dans des traductions latines et françaises, les principaux traités d'Aristote, le *Timée* de Platon, Sénèque, saint

1. Sur la valeur artistique des travaux faits au Louvre, voir au livre V, chapitre II, II. *L'Architecture.*

Augustin, saint Grégoire, le *Policratique* de Jean de Salisbury; — des compilations encyclopédiques comme le *Livre des propriétés des choses*, l'*Image du monde*, le *Trésor* de Brunetto Latini, l'*Art démonstratif* de Ramon Lull; — Euclide, l'*Arithmétique* de Boëce; — une immense collection de livres astronomiques et astrologiques, la suite à peu près complète des ouvrages scientifiques traduits de l'arabe, trente volumes sur la géomancie, quatre sur la chiromancie, des traités sur les météores, l'aimant, les pierres, les plantes et les animaux, dix bestiaires, sept lapidaires, environ soixante volumes de médecine et de chirurgie, dix exemplaires de la traduction de Végèce; — un atlas catalan, cinq exemplaires de Marco Polo, des récits de voyage; — Josèphe, Valère Maxime, Tite-Live, des compilations d'histoire universelle, une très riche série de chroniques en vers et en prose sur l'histoire du royaume et des pays voisins, une véritable bibliothèque sur les Croisades; — des poètes, Ovide, Lucain, des romans d'aventures, le *Roman de Renart* et le *Roman de la Rose;* — des grammaires élémentaires et des dictionnaires, dont un à l'usage particulier du roi.

CHARLES V ET SES LIVRES.

Charles V fit établir sa bibliothèque au Louvre dans une des tours du château, la tour de la Fauconnerie, restaurée par Raymond du Temple. Deux, puis trois étages furent occupés par les livres et richement décorés. Les murailles du premier étage furent recouvertes avec du bois d'Irlande, et la voûte garnie de bois de cyprès. L'entrée de chaque pièce était fermée par une porte haute et épaisse; toutes les fenêtres étaient garnies en treillis de fer d'archal « pour défense des oiseaux et autres bêtes [1] ». Le roi avait encore des livres à Melun, à Vincennes, à Beauté, à Saint-Germain, dans ses coffres et bagages. Il avait confié la garde de ses livres « à un sien valet de chambre », Gilles Malet, qui a rédigé le premier inventaire de la Bibliothèque royale : « celui, spécialement sur tous autres, souverainement bien lisait et bien ponctuait (marquait la ponctuation) et entendant homme était ». C'est avec Gilles Malet que le roi allait passer une partie de ses loisirs. « Vous avez, lui dit Raoul de Presles, toujours aimé science et honoré les bons clercs et étudié continuellement en divers livres et sciences, si vous n'avez eu autre occupation. » Et l'auteur du *Songe du Verger* ajoutait : « Quand tu peux retraire de la cure et de la grande pensée que tu prends pour ton peuple général et la chose publique, secrètement lis ou fais lire aucune bonne écriture ou doctrine ». Le roi mettait son nom sur les livres qui lui étaient le plus précieux, comme les *Éthiques* d'Aristote, Tite-Live, les *Institutes*, le

1. Delisle, *Recherches sur la Librairie de Charles V*, 1907.

Gouvernement des princes de Gilles de Rome, le *Songe du Verger*, les *Grandes Chroniques*, etc.

LES TRADUCTIONS.

La preuve que Charles V voulait mettre la science à la portée de toutes les intelligences et d'abord de la sienne, c'est l'abondance des traductions qu'il fit faire : « Vous avez fait translater, dit Raoul de Presles, plusieurs livres, tant pour plaire à vous comme pour profiter à vos sujets ». C'est pour « le profit et utilité du royaume » que Raoul mit en français la *Cité de Dieu* de saint Augustin ; Denis Foulechat traduisit le *Policratique* de Jean de Salisbury ; Jacques Beauchant de Saint-Quentin, nommé sergent d'armes du roi à cause de son amour des livres, translata le *Livre des Voies de Dieu* et un traité de Sénèque : *de Remediis fortuitorum* ; Jean Doudin, les dialogues de Pétrarque ; Jean Golein, les *Collations* de Cassien, le *Livre de l'Information des princes* et d'autres ouvrages ; Simon de Hesdin, Valère Maxime. Le plus fameux des traducteurs fut Nicolas Oresme, qui employa plusieurs années de sa vie à traduire Aristote : de 1370 à 1377, il a travaillé à la version française des *Éthiques*, de la *Politique*, du *Traité du Ciel et du Monde*, des *Économiques*. Le roi a surveillé ces travaux ; dans un de ses mandements et comptes royaux, il déclare que la *Politique* et les *Économiques* lui sont « très nécessaires et pour cause ».

LA TROP GRANDE HABILETÉ DE CHARLES V.

Mais on ne connaîtrait pas Charles V tout entier, si on ne le jugeait que par ses vertus privées, sa modération, son très vif sentiment de la dignité royale, sa piété et sa grande culture intellectuelle. Il y a chez lui d'autres traits, plus délicats à définir parce que ses panégyristes ne les ont pas fait ressortir, mais que sa première régence avait annoncés. Magnifique, il ne sut pas être économe ; avec des finances mieux organisées que celles d'aucun de ses prédécesseurs, il fut souvent à court d'argent ; il aima mieux percevoir des impositions très lourdes pour son peuple, ou emprunter, que de rien diminuer de son luxe royal et de ses générosités. D'une intelligence très active et très souple, dépourvu des préjugés naïfs de la Chevalerie, il aima, en politique, les combinaisons mystérieuses, préféra l'habileté à la franchise, les finesses juridiques à la bonne foi. Il fut en son temps un ennemi très redouté, plus encore pour sa subtilité, ses chicanes d'avocat, ses menées secrètes que pour sa puissance, très réelle cependant. Bien qu'il invoquât l'exemple de saint Louis, il fut très différent du saint roi : il n'eut ni sa simplicité, ni sa grâce enjouée, ni sa droiture. Ce fut un politique.

II. — LES THÉORIES POLITIQUES[1]

C'EST peut-être le trait le plus original du caractère de Charles V qu'il ait voulu raisonner son gouvernement et le conduire selon des principes. Il recherchait l'entretien de ceux qui pouvaient lui fournir des idées. Un petit groupe de spéculatifs vivait autour de lui.

LES ÉCRIVAINS POLITIQUES · RAOUL DE PRESLES;

Le maître des requêtes de l'Hôtel, Raoul de Presles, homme très pieux et très cultivé, est l'auteur d'un *Compendium morale reipublicae*, où il décrivait le gouvernement de l'ancienne Rome, et d'une sorte de songe philosophique, *Musa*, où il mêlait les souvenirs antiques à la légende chrétienne de saint Denis. Charles V lui avait demandé des traductions de la *Cité de Dieu* et de la *Bible*, Raoul de Presles y ajouta de longs commentaires où il dissertait sur les sujets les plus variés. Il rédigea d'autres ouvrages encore, parmi lesquels un traité sur les deux puissances, — la temporelle et la spirituelle, le *De utraque potestate*.

PHILIPPE DE MÉZIÈRES;

Philippe de Mézières, petit chevalier picard, avait séjourné en Orient, et cherché par tous les moyens à réveiller en Occident l'enthousiasme des Croisades; il était devenu chancelier du royaume de Chypre. Charles V admirait son esprit, sa culture, sa piété; il l'appela près de lui en 1373, le fit entrer dans son Conseil, le désigna pour le conseil de Régence et lui confia en partie l'éducation du dauphin. Pour être plus sûr de le garder, il lui donna deux hôtels à Paris et une maison de campagne à Charenton, où Mézières se fit une retraite paisible. Il avait déjà beaucoup écrit; il fut l'auteur, ou, du moins, l'inspirateur le plus probable du *Songe du Verger*, où étaient exposées et débattues toutes les idées politiques du temps. A la mort de Charles V, il s'enferma aux Célestins de Paris, pour s'occuper de son salut.

NICOLAS ORESME.

L'esprit le plus éclairé et le plus élevé de ce petit groupe fut un homme d'église, Nicolas Oresme, grand-maître du collège de Navarre. doyen de Rouen, puis évêque de Lisieux, chapelain et conseiller du roi. Le roi assista à son sacre épiscopal et l'employa dans les missions les plus délicates. Son œuvre comprend des traités de théologie, de sciences naturelles et physiques, de politique et d'économie poli-

1. SOURCES. N. Oresme, *Traictié de la première invention des monnoies*, éd. Wolowski, 1864. *Le Songe du Vergier*, publié par Brunet. *Les Preuves des libertés de l'Eglise Gallicane*. II, 1731.
OUVRAGES A CONSULTER. Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, 1867. Jorga, *Philippe de Mézières*, 1896. Meunier, *Essai sur la vie et les œuvres de N. Oresme*, 1857. Bridrey, *Nicole Oresme*, 1906 (cf. *Le Moyen Age*, 1909). S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*, I, 1890. Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France*, nouvelle série, II, 1883.

tique, des ouvrages sur l'astrologie, des traductions d'Aristote. Il croyait à l'utilité des spéculations théoriques et vantait les effets salutaires de la science politique. En tête d'une de ses traductions d'Aristote, il félicite hautement Charles V de s'intéresser à de telles études; il proteste contre l'idée répandue que la science est inutile dans la pratique. D'autre part, il condamne les sciences chimériques et trompeuses comme l'astrologie judiciaire et tout ce qui s'y rattache; elles sont surtout dangereuses pour les rois, car « si le prince y mettait toute sa cure, il ne serait pas réputé pour sage, mais pour fantastique ».

LA « BONNE POLICIE ».

Les plus importantes des idées que Raoul de Presles, Philippe de Mézières, Nicolas Oresme et d'autres encore ont soutenues dans leurs entretiens avec le roi et dans leurs livres, ont dirigé la politique royale.

L'idée de la « bonne policie », c'est-à-dire de la belle ordonnance du gouvernement, très chère à ces hommes d'étude qui la trouvaient dans Aristote, surtout dans la *Politique*, a inspiré toute l'activité législative de Charles V. L'application s'en trouve dans l'ensemble des grandes ordonnances sur le sacre, la majorité des rois, l'organisation et la procédure du Parlement et du Châtelet, la Chambre des Comptes, la comptabilité, la levée des aides, l'armée royale, les eaux et forêts, la juridiction ecclésiastique et ses abus, les prises, la police de Paris, les juifs, les lépreux. Il y a là un effort méthodique, une sorte de code complet de droit administratif, comme il en faut à un gouvernement bien agencé. Charles V a fait cette déclaration dans le préambule de l'ordonnance pour la régence : « L'office des rois est de gouverner et administrer sagement toute la chose publique, non mie partie d'icelle mettre en ordonnance et l'autre laisser sans provision convenable ».

LE DROIT D'IMPOSER.

Cette monarchie doit être tempérée, légale, κατὰ νόμον, et non point tyrannique. La tyrannie, Oresme et Mézières l'exècrent autant qu'Aristote. Le *Songe du Verger* flétrit le tyran : « Quand les œuvres du prince ne tendent pas au profit commun du peuple, mais à son propre et singulier profit, il doit être appelé tyran, il ne seigneurie pas justement ». Mais dans quelles conditions un roi, qui se soucie de n'être point un tyran, peut-il lever des impositions sur ses sujets? Sur ce point des idées très opposées furent successivement émises auprès de Charles V. Au temps de la jeunesse du roi, Oresme reconnaît aux sujets, à propos des mutations des monnaies, le droit de consentir toute charge extraordinaire : toutes les fois que le cas se présente, « il est à déterminer, dit-il, par la communauté ou par la plupart d'icelle, expressément ou taisiblement, quand, quelle et

comment grand nécessité appert (apparait). Expressément à ce se doit assembler la communauté, s'il est possible et que faculté y soit ». Ce n'est qu'au cas où toute consultation est impossible, que le roi peut, de son chef, réclamer l'aide; mais c'est alors « par manière de prêt, duquel ça en arrière il doit faire pleine restitution ». Quelques années plus tard, le *Songe du Verger* soutient des idées très différentes. L'un des deux interlocuteurs, le Clerc, demande par quelles raisons et par quel droit « peut le roi de France gabelle, fouages ni impositions de ses sujets demander », et dit que c'est là fait de tyrannie. Mais le Chevalier affirme « que les rois mêmement qui ne reconnaissent souverain en terre, comme est le roi de France, peuvent tailles extraordinaires, gabelles, fouages et impositions mettre à leurs sujets ». Seulement il faut que ce soit « à cause, comme est pour la défense de la chose publique », et il est nécessaire que le produit tout entier soit « converti pour cette défense et non pas en autres usages... Car s'ils le font autrement, le sang et la sueur de leurs sujets crieront contre eux au dernier jour du jugement ». L'impôt royal est donc fondé sur la nécessité, mais, de cette nécessité, le roi seul est juge. Et le Clerc, à son tour, déclare plus loin que le prince n'est pas un tyran quand il se passe d'assemblées, s'il a de justes raisons d'agir ainsi, s'il craint surtout qu'elles ne mettent le trouble dans l'État, danger qu'Aristote lui-même présente comme très redoutable.

COMMENT CE DROIT FUT PRATIQUÉ PAR CHARLES V.

Nous verrons que la politique financière de Charles V fut comme le reflet de ces idées contradictoires. Tout en ayant l'air de respecter le principe posé par Oresme que les contributions extraordinaires doivent être consenties par la communauté, il chercha à échapper à cette obligation, et prépara la permanence de l'impôt

LE ROI ET LES CONSEILS.

Pour les actes les plus graves du gouvernement, Charles V pense que le conseil de plusieurs est nécessaire à un roi qui ne veut pas être un tyran. Aristote le lui enseigne : « La majorité, dont chaque membre n'est pas un homme remarquable, est cependant au-dessus des hommes supérieurs, comme un repas à frais communs est plus splendide que celui dont un seul homme fait la dépense. » Le roi réunit donc volontiers de grands conseils, où il appelle des nobles, des hommes de justice et d'église, des officiers royaux, des bourgeois, des maîtres de l'Université. Comme il le dit lui-même, « nous avons pour donner des conseils à la majesté royale des hommes illustres et superillustres, lettrés, sages et savants, dont les pensées et les actions sont l'honneur du monde ». Les préambules des actes les plus importants rappellent les délibérations qui les ont précédés : « De tant comme les grands faits et les grandes besognes sont faites par conseil de plusieurs sages hommes, de tant sont-elles plus sûres et

plus certaines; et aussi nous et nos prédécesseurs nous sommes toujours gouvernés et nous gouvernons en tous nos faits par conseil de grand nombre de sages hommes, clercs et laïques. » Ses prédécesseurs ont fait des déclarations analogues; mais Charles V paraît avoir eu, bien plus que les deux premiers Valois, le souci de s'entourer de conseils, et il semble qu'il y eut là, chez lui, une méthode réfléchie et personnelle, plutôt que la simple obéissance à une ancienne tradition.

L'ÉLECTION DES GRANDS OFFICIERS.

Même pour nommer les grands officiers de la couronne, il recourait à ces conseils. En 1372, il réunit deux cents personnes environ, prélats, barons et autres, à son hôtel de Saint-Paul. En présence de cette assemblée, le chancelier, Jean de Dormans, demanda à être relevé de sa charge. Un scrutin fut ouvert pour lui désigner un successeur, et toutes les voix se portèrent sur Guillaume de Dormans, son frère. Puis, Pierre d'Orgemont fut élu chancelier du Dauphiné. En 1373, Guillaume de Dormans étant mort, le roi tint « son grand et général Conseil au Louvre »; cent trente personnes environ étaient présentes. Le roi leur dit qu'il les avait réunies pour élire son chancelier, « et puis fit tous aller dehors.... Et après, par voie de scrutin, fit chacun de ceux de son Conseil venir à lui, et par serment jurer aux Saints Évangiles de Dieu, que tous touchèrent, prélats et autres, de lui nommer et conseiller selon leur avis et élire la plus suffisante personne qu'ils sauraient nommer ». Le greffier Nicolas de Villemer inscrivit les suffrages sous les yeux mêmes du roi. Tout « ouï et écrit », il fut constaté que Pierre d'Orgemont était élu par cent cinq suffrages sur cent trente. Voilà bien l'application de la maxime d'Aristote qui veut que toute magistrature soit élective. Or, la traduction de la *Politique* d'Aristote, commandée par le roi, était presque achevée au début de 1372. N'est-ce pas une curieuse coïncidence?

LE TRAITÉ DE LA PREMIÈRE INVENTION DES MONNAIES.

Le *Traité de la première invention des monnaies* de Nicole Oresme, dans sa rédaction latine, est sans doute postérieure à 1360; la version française ne fut faite que peu après. Bien qu'il se déclare « le moindre et le plus ignare et le plus inscient de tous » pour traiter pareille matière, Oresme s'est décidé à écrire sur les monnaies par « bon courage et vouloir qu'il a au bien universel ». Son court traité en français commence par un exposé très ingénieux, et d'une langue très claire, sur les origines et la circulation des monnaies. Après avoir montré la nécessité d'une monnaie publique, l'auteur proteste contre une théorie souvent exprimée au Moyen Age, que la monnaie est la propriété du prince qui l'a marquée de son effigie. La monnaie, dit-il, est le bien du détenteur dont elle représente le travail, la richesse, « pareillement comme est son pain ou le labeur

de son corps, lesquels sont en sa libre et franche puissance ». Par suite, « ainsi que la monnaie appartient à la communauté, pareillement se doit-elle faire et forger aux dépens de la communauté ». C'est la justification du bénéfice que le roi prend sur les monnaies, et qu'on appelle le droit de seigneuriage.

LES PRATIQUES CONDAMNABLES DU MONNAYAGE.

Cependant c'est de cette source légitime que sont sortis les abus scandaleux des mutations: c'est parce qu'il fait fabriquer la monnaie, lui donne son effigie et retient les frais de fabrication, que le roi s'est arrogé le droit de modifier et d'altérer les espèces monétaires. Ces mutations, déclare Oresme, sont illégitimes. De même que l'on doit le moins possible « muer les premières lois, statuts, coutumes et ordonnances touchant la communauté », il est certain « que le cours et le prix des monnaies doit être au royaume comme une loi et une ferme ordonnance, qui nullement ne se doit muer ni changer ». C'est une pratique « scandaleuse et à la communauté moult dommageable » de « faire mutation de figure en faisant nouvelle monnaie et défendant le cours de la vieille », en un mot de démonétiser les espèces en cours. C'est une exaction injuste et tyrannique de changer le rapport de l'or à l'argent, car si le prince « muait à sa volonté la proportion d'icelui or, il, par sa volonté, pourrait attraire à soi indûment les pécunes et substances de ses sujets ». C'est encore un procédé condamnable que de troubler le cours légal, de telle sorte que les mots « deniers », « sols », « livres » qui signifient le prix, le poids et la valeur, ne représentent plus que des valeurs changeantes et incertaines. Mais il n'est rien de plus grave que les mutations de poids et de titre : changer le poids est « simplement illicite » et inique; l'image et la suscription du prince gravées sur les monnaies sont en effet la garantie « du poids, qualité et bonté de la matière; donc si la vérité ne répondait au poids, qualité et bonté, il appert tantôt que ce serait une fausseté très vile et déception frauduleuse ». Quant à l'altération du titre, elle est plus condamnable encore, car « elle est plus sophistiquée et moins apercevable ». Ainsi, muer la monnaie, de quelque façon et sous quelque prétexte que ce soit, c'est comme si le roi me pouvait « ôter ma robe ou autre chose », c'est « droitement tyranniser et fait de parfait tyran ». Le prince doit punir les faux monnayeurs et les voleurs : « Comment donc ne doit pas celui avoir grande vergogne, si on trouve en lui la chose qu'il devrait punir en un autre par très laide et infâme mort? »

RÉGIME MONÉTAIRE DE CHARLES V.

Ces principes exposés avec cette force et cette précision, Oresme avait dû les méditer depuis longtemps : il avait vécu près de Jean le Bon; il a joué un rôle, mal défini pour nous, dans la formation intellectuelle de Charles V. Ainsi s'explique la très nette conception du

droit et des intérêts de son peuple, qui, depuis son avènement, guida ce prince dans son régime monétaire. Lieutenant du roi, puis régent, presque sans ressources et obligé de faire face aux plus grands besoins, il avait abusé des mutations de monnaies; durant la dernière invasion d'Édouard III, au printemps de 1360, il avait fait descendre la valeur de la livre tournois, déduite des espèces d'argent, à 0 fr. 41. Mais, le danger conjuré, la livre tournois, espèces d'argent, remonte à 4 fr. 34, en mai 1360, et à 6 fr. 31, à la fin d'août. Au reste, pour le paiement de la rançon du roi Jean il fallut établir une bonne monnaie et la garder : la valeur de la livre tournois en monnaie d'argent fut maintenue à 8 fr. 68; les espèces furent reconstituées d'une façon régulière. Charles V, définitivement converti aux idées d'Oresme, s'en tint à ce régime. Les rares ordonnances monétaires qu'il fit publier durant ses seize années de règne, ne modifièrent que des détails, et multiplièrent peu à peu les espèces nécessaires à la circulation. Lorsque la guerre reprit avec l'Angleterre et qu'il fallut trouver beaucoup d'argent, il n'ordonna aucune mutation. Il envoya aux hôtels des monnaies, de 1369 à 1373, une bonne partie de sa vaisselle d'argent, pour satisfaire aux besoins de numéraire; de plus, par traité avec les changeurs, de 1370 à 1379, il se procura 90 000 marcs d'argent, qui permirent de frapper 540 000 livres d'espèces d'argent, valant 4 644 000 francs, valeur intrinsèque. C'était de bonne et honnête administration.

III. — LES COLLABORATEURS[1]

CHARLES V, comme le lui conseillait, du reste, l'auteur du *Songe du Verger*, n'a pas confié aux seuls philosophes le soin de mettre en pratique les théories qu'il se plaisait à entendre. A côté des Oresme, des Philippe de Mézières, des Raoul de Presles, il a fait place aux hommes de gouvernement.

LES DEUX FRÈRES DE DORMANS.

Nous avons vu qu'il eut successivement pour chanceliers Jean de Dormans et Guillaume, son frère, puis Pierre d'Orgemont. Les deux frères de Dormans étaient les fils d'un simple procureur au Parlement de Paris. Jean était clerc, et Guillaume, laïque; ils avaient commencé par être avocats au Parlement. Tous deux passèrent par

1. OUVRAGES A CONSULTER. P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, 1726. Aubert, *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles V, son organisation*, 1887. L. Pannier, *Méry-sur-Oise et ses seigneurs au Moyen Age*, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, I, 1875. Le Roux de Lincy, *Hugues Aubriot, prévôt de Paris*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXIII, 1862. A. Périer, *Hugues Aubriot, prévôt de Paris*, Mémoires de la Société Bourguignonne d'Histoire et Géographie, 1908. A. Picard, *Bureau de la Rivière*, Positions des thèses de l'Ecole des Chartes, année 1889.

LA COUR DE CHARLES V



GENS DE GUERRE. GENS DE CONSEIL.
Dessin d'un manuscrit de la Politique d'Aristote, *XIVe siècle. — Bibl. Nat., Ms. fr. 9106.*
Cl. Berthaud.



CHARLES V ET SON ENTOURAGE.
Le roi reçoit l'hommage de Louis II de Bourbon pour le comté de Clermont. Il a à sa gauche : au premier rang, Duguesclin (une verge sur l'épaule), Louis de Sancerre, Jean de Vienne, etc...; au second rang, deux enfants (le dauphin Charles et Louis d'Orléans), et Philippe le Hardi; derrière eux, le duc de Berry et le duc d'Anjou. Devant le roi, divers seigneurs et un huissier. — Bibl. Nat., Est. Oa 12, fol. 8.

la chancellerie du dauphin, avant d'arriver à la chancellerie de France, que Jean occupa pendant sept ans, Guillaume pendant un an. Ils furent très dévoués à leur prince : Jean ne quitta point le dauphin pendant les années critiques de la captivité du roi; Guillaume, dont Charles V appréciait les talents diplomatiques, fut chargé d'accompagner le roi Jean à son dernier voyage en Angleterre; il y retourna plus tard pour les affaires du royaume. Le fils de Guillaume, Milon, fort jeune encore, fut successivement évêque d'Angers, de Bayeux et de Beauvais, puis président à la Chambre des Comptes. Il était « prud'homme et moult beau langagier ». En leurs mains, ni l'autorité, ni les droits, ni la diplomatie du roi ne paraissent jamais avoir souffert, et peut-être leur présence successive dans les plus hautes charges a-t-elle contribué à cette unité de vues, qui fut une des forces du règne.

PIERRE D'ORGEMONT.

Pierre d'Orgemont, d'une modeste famille de Gonesse, débuta, lui aussi, comme avocat au Parlement, puis il parcourut tous les degrés de la cour souveraine jusqu'à la première présidence. Magistrat retors, partisan intraitable de l'autorité royale, il fut impopulaire; les États de 1357 l'avaient désigné parmi les conseillers qu'il fallait châtier. Lorsqu'après la mort de Guillaume de Dormans, Pierre d'Orgemont reçut l'office de la Chancellerie, il avait soixante-dix ans qu'il portait vaillamment. « C'était une forte cervelle, disait Philippe de Mézières, et si obstinée qu'on aurait plus tôt retourné la roue d'un moulin ». Il sut au reste faire une grosse fortune : propriétaire à Gonesse d'un beau manoir et d'un troupeau de cinq cent quatre-vingt-douze bêtes à laine, seigneur de Méri-sur-Oise et plus tard de Chantilli, il avait à Paris deux hôtels de richesse princière. C'est lui qui a rédigé, sous l'inspiration de Charles V, la fin des *Grandes Chroniques* françaises de Saint-Denis; il révèle une habileté et une finesse de premier ordre dans ce plaidoyer discret en faveur de son maître, où la clarté et l'art de présenter les faits sans manquer à l'exactitude, donnent l'illusion de l'impartialité.

HUGUES AUBRIOT.

Le roi alla chercher en Bourgogne, pour le faire prévôt royal de Paris, Hugues Aubriot, qui, dans le bailliage de Dijon, avait exercé une dure justice contre les brigands des Compagnies. La prévôté de Paris était une grande charge alors très difficile : il fallait rétablir l'ordre dans la ville, y relever l'autorité royale, assurer la défense et la salubrité. Tout était en mauvais état, depuis les troubles qui avaient suivi la bataille de Poitiers. Aubriot, forte nature bourguignonne, était courageux, actif, justicier sans défaillance, dévoué corps et âme à son roi et à son office, sans préjugés. On l'accusa de renier Dieu, de ne croire qu'au diable, parce qu'il ne ménageait guère les gens d'Église

et violait sans scrupule leurs privilèges; on affirma qu'il avait commerce avec des filles juives, parce qu'il avait fait rendre à leurs mères des enfants juifs baptisés de force; on incrimina ses mœurs de la pire façon, parce qu'il avait voulu imposer aux filles de mauvaise vie de sévères règlements. Mais si les clercs de toute espèce, les écoliers et suppôts de l'Université le calomniaient, les gens de métier l'aimaient, pour la terreur qu'il inspirait à tous les amateurs de bruit et de désordre. Il avait l'entière confiance du roi, qui le récompensa largement. En janvier 1374, Charles le fit chevalier et l'anoblit; il lui acheta un hôtel tout près de l'hôtel Saint-Paul. Au Conseil, il l'écoutait volontiers; dans les cérémonies, il le plaçait souvent près de lui et l'entretenait à voix basse. Le prévôt, d'ailleurs, menait grand train; sa fortune était énorme, son hôtel rempli de meubles, de tapisseries magnifiques et de curiosités de toute sorte.

BUREAU DE LA RIVIÈRE

Mais le plus intime conseiller, le vrai ami du roi fut Bureau de la Rivière, de très noble famille nivernaise. Dès 1364, il était chambellan de Charles V. C'était un homme « doux, courtois, débonnaire et patient aux pauvres gens ». On disait que voir Bureau de la Rivière, c'était voir le roi lui-même : « Car, vrai, qui boute l'un, il va l'autre boutant ». Point de grande affaire politique où le sire de la Rivière ne soit mêlé. Il s'en va très souvent en mission, en Flandre, en Normandie, en Bretagne; il prend part à toutes les conférences pour la paix avec l'Angleterre; il est attaché à l'empereur Charles IV durant son séjour à Paris. Il engage pour le roi ses richesses, lui prête des pièces d'orfèvrerie, garantit des emprunts, que son maître fait à des Lombards. En reconnaissance de tant de services, Charles V le combla de dons et de faveurs, lui conféra la garde de son fils et lui réserva une place au pied de son tombeau.

AUTRES COLLABORATEURS.

Nous n'avons nommé que les plus intimes collaborateurs de Charles V. Bien d'autres ont travaillé avec lui et pour lui. On ne saurait dire cependant que ses choix aient été toujours heureux. Il a envoyé ses frères comme lieutenants dans diverses parties du royaume, et les services qu'ils y rendirent furent loin de compenser les abus de leur gouvernement. La longue administration du duc d'Anjou en Languedoc, depuis la fin de 1364, fut une calamité pour ce pays, déjà si éprouvé par la guerre[1]. Charles V tint à garder quelques-uns des officiers que les États avaient poursuivis : outre Pierre d'Orgemont, on trouve près de lui Nicolas Braque, financier véreux, dont la compétence devait être bien grande, pour que Jean

1. Sur le duc de Berri, voir Boudet, *Thomas de la Marche*, p. 172.

le Bon et Charles n'aient pas pu se passer de son concours. Mais Charles V préféra le plus souvent des hommes nouveaux, d'origines très variées du reste : Jean de Vienne, de grande noblesse franc-comtoise, qui fut amiral de France; — l'abbé de Fécamp, Jean de la Grange, homme d'argent, très détesté du peuple; — Arnaud de Corbie, parent sans doute de ce Robert de Corbie qui avait été l'ami d'Étienne Marcel; c'était un magistrat fort intelligent, qui devint en 1373 premier président du Parlement; — Jean le Mercier, de petite bourgeoisie, qui fut trésorier des guerres, puis général conseiller des aides. La plupart de ces officiers ont fait de très grosses fortunes. Fut-ce par concussion? Les renseignements qu'on a réunis sur quelques-uns d'entre eux ne permettent pas de les incriminer nettement. Pour ceux en qui il avait confiance, le roi était d'une extrême générosité, et ses largesses paraissent bien avoir été la principale source de leurs fortunes.

CHAPITRE III

GOUVERNEMENT DE CHARLES V[1]

I. LE POUVOIR ROYAL. — II. LE DOMAINE. — III. LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — IV. L'ARMÉE ET LA MARINE.

I. — LE POUVOIR ROYAL[2]

CHARLES V, malgré l'éducation philosophique et politique qu'il se donna, ne fut pas un novateur, mais il fut un organisateur. Il a surtout mis de l'ordre dans des institutions déjà vieilles, mais encore bien imparfaites pour la plupart. Il a poursuivi, avec méthode et réflexion, la politique de ses prédécesseurs à l'égard des empiétements de l'Église et des abus de la féodalité.

CHARLES V ET LE CLERGÉ.

Il se montra très ferme à l'égard de l'Église, dès les premiers jours de son règne. Un notaire de la cour archiépiscopale de Lyon, on ne sait pourquoi, avait été pris, condamné et pendu par ordre du lieutenant du bailli de Mâcon; l'archevêque, à qui la cause devait revenir, en appela au Saint-Siège et excommunia l'officier royal. Le roi défendit jusqu'au bout le représentant de son autorité. Comme l'archevêque refusait de lever la sentence, son temporel fut saisi et lui-même cité en cour de Parlement. Le pape Urbain V intercéda inutilement. Le prélat et l'officier royal s'étaient déjà accordés personnellement depuis quatre mois, quand le roi consentit à lever la saisie; il ne pouvait faire autrement du reste : l'archevêque était mort.

Grégoire XI ne cessa de se plaindre des agissements des officiers royaux. Il dut intervenir pour l'évêque de Valence, administrateur de

1. SOURCES. *Ordonnances des rois de France*, IV, V et VI, 1736-1741. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, 1874 (Doc. Inéd.). Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, III, 1848 (Doc. Inéd.).

2. OUVRAGES A CONSULTER. Lavisse, *Etude sur le pouvoir royal au temps de Charles V*, Revue historique, XXVI, 1884. Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France*, nouvelle série, II, 1883. C. Benoist, *La politique du roi Charles V*, 1886.

l'archevêché de Vienne, pour les évêques de Mende et d'Autun et les églises de Tours et d'Embrun, qui avaient à se plaindre de ces officiers. Le pape réclamait contre les décisions du Parlement, envoyait des ambassadeurs, écrivait des lettres éplorées à tous les personnages qui pouvaient avoir quelque influence sur Charles V.

CONFLIT ENTRE UN ARCHEVÊQUE ET UN BAILLI.

Un conflit plus grave que tous les autres s'éleva à Rouen entre le bailli, Oudart d'Attainville, officier retors et envahisseur, et l'archevêque, Philippe d'Alençon, cousin du roi, homme d'un caractère cassant et haineux. A trois reprises déjà, en 1359, 1364, 1370, il avait failli y avoir rupture entre le prélat et l'autorité royale; enfin, en 1372, le bailli intenta un procès à l'archevêque et à son official, et soumit au Parlement une série de points de droit et dix points de fait. A la nouvelle du procès, Philippe d'Alençon aggrava ses torts; son official troubla l'exercice de la justice royale, méprisa les actes de procédure faits contre lui, excommunia le bailli et mit en interdit toute sa famille; la femme du bailli fut chassée de la cathédrale. L'affaire dura longtemps. Elle fut terminée par deux arrêts, qui condamnèrent l'archevêque à l'amende et à des dommages-intérêts, lui ordonnèrent de lever toutes ses sentences, et prononcèrent la saisie de son temporel. Durant tout le procès, Grégoire XI avait fait les plus grands efforts pour obtenir une conciliation; il avait écrit aux principaux prélats du royaume d'aller trouver le roi, et de lui représenter le danger qui menaçait l'Église; tout fut inutile. Charles V, en juillet 1375, voulut bien pourtant pardonner l'offense faite à son autorité et remettre les choses en état, mais ce fut parce que Philippe d'Alençon avait abandonné son siège; il s'était réfugié à Avignon, et l'archevêque de Narbonne venait de le remplacer à Rouen[1].

MODÉRATION DU ROI.

Le roi ne dissimulait pas son irritation contre les abus auxquels donnaient lieu les privilèges ecclésiastiques. En mars 1368, il écrivit aux sénéchaux du Midi que les excès des juges d'Église lui déplaisaient au delà de toute mesure, « *nobis displicuit et displicet in immensum* ». Mais il savait aussi user de modération : en janvier 1374, comme il avait réclamé, en assignant un court délai, l'hommage, serment de fidélité et aveu des gens d'Église, possesseurs de terres et de justices, qui avaient négligé de s'acquitter de ce devoir, de justes protestations lui furent présentées : il étendit le délai, et les clercs qui se disaient exempts en vertu de privilèges furent autorisés à faire valoir leurs titres. La politique de Charles V à l'égard du clergé était conforme aux théories du *Songe du Verger* sur l'indépendance et les droits du pouvoir séculier.

1. Mirot et Deprez, *Un conflit de juridiction sous Charles V*, Le Moyen Age, nouvelle série, I, 1897. O. Martin, *L'assemblée de Vincennes de 1329*, 1909.

CHARLES V ET LA NOBLESSE.

L'autorité royale intervient plus que jamais dans les domaines féodaux. En toute circonstance, les droits de la justice du roi sont définis, sauvegardés, étendus même, s'il est possible, sans rudesse, sans iniquité, mais sans faiblesse. Personne n'est au-dessus de la justice du roi, et s'il pardonne, ce n'est qu'après avoir fait sentir sa rigueur. Yolande de Flandre, dame de Cassel, avait fait arrêter, en 1370, son fils, le duc de Bar, beau-frère du roi, à Vincennes, presque devant le roi. Charles V fit faire commandement à Yolande, sa « très chère et aimée cousine », de délivrer le prisonnier. L'affaire dura trois ans. Des lettres de rémission montrent que Yolande a résisté au premier commandement, et qu'elle a promené le prisonnier de château en château : alors le roi a fait prendre et incarcérer au Temple l'outrecuidante dame; elle s'est échappée, elle a été reprise. A bout de résistance, elle s'est enfin soumise à la grâce et merci du souverain, par l'intermédiaire du comte de Flandre. A cause de sa longue détention, le roi lui quitte, remet et pardonne la capture de Henri de Bar, son évasion du Temple et toute une série de méfaits qui donnent une singulière idée du caractère de la grande dame; car elle a fait mettre en prison et mourir un chanoine de Verdun, un clerc marié, un chevalier, homme du roi, un sergent et son valet, qui étaient venus à Bar-le-Duc lui faire certains exploits « de par le roi ». Le pardon était alors d'usage pour des coupables si haut placés, mais il n'a été accordé cette fois qu'après humble requête et long séjour en plusieurs prisons.

LES GUERRES PRIVÉES.

Charles V aurait voulu interdire toute guerre privée dans le royaume, mais il était trop habile pour irriter, par une interdiction brusque, la féodalité méridionale, dont le concours lui était nécessaire. Jusqu'en 1367, il prolongea l'interdiction provisoire des guerres privées que le roi Jean avait ordonnée en octobre 1361. En 1367, la guerre générale, ayant pris fin, il dut retirer cette défense, qui était subordonnée à la durée des hostilités. La guerre privée redevint donc légitime; mais Charles eut soin de préciser les conditions imposées par ses prédécesseurs, et qui rendaient l'autorisation illusoire. S'il n'y a pas assentiment des deux parties, dit le roi, « nous défendons par ces présentes à tous nobles et autres de notre royaume que nul, de quelque état qu'il soit, ne fasse guerre à autre ». Et si les deux adversaires sont décidés à se combattre, « nous leur défendons, sur peine de corps et de biens, qu'ils ne prennent aucune chose sur nos sujets ni sur les leurs, et si, le contraire faisaient, nous voulons qu'ils en soient grièvement punis ». Du reste, il est probable que Charles V n'eût pas souffert de guerre privée dans son voisinage, ni entre grands vassaux. Et, lorsqu'il intervenait entre les adversaires pour imposer

sa paix, il exigeait qu'elle fût observée. Louis de Namur et le comte de Flandre n'ont pas respecté la paix, prononcée par le roi dans leur querelle avec le sire d'Enghien et Jean du Moulin : cela est contre l'honneur royal, que le roi entend « garder et avoir gardé fermement, si comme il appartient ». Louis de Namur est donc sommé de faire « amour, plaisir et amitié » au sire d'Enghien. Au comte de Flandre, Charles V écrit, d'autre part, une lettre affectueuse et polie, mais il demande une réponse par retour du courrier. Bien plus, il envoie en Flandre le duc de Bourgogne, les sires de Couci et de la Rivière pour faire entendre raison au comte, et il prie fortement par lettre la comtesse douairière d'induire son fils à son devoir « ainsi que bon cousin et sujet doit faire à moi qui suis son seigneur ». Et il ajoute : « Car envers lui voulons si avant faire notre devoir, que Dieu le connaîtra et chacun le pourra voir. » La lettre est écrite de la main du roi, et cette façon de dire par procuration des choses dures à entendre est bien de Charles V; mais les choses n'en sont pas moins dites [1].

LEVÉE DES AIDES DANS LES GRANDS FIEFS.

Depuis longtemps, les rois essayaient de lever directement sur les terres des grands vassaux les impositions extraordinaires qu'ils établissaient. Sous Charles V, cette invasion financière des grands fiefs s'étendit plus avant; mais ici, comme partout et toujours, le roi usa de précautions. Il « a entendu dire », écrit-il, que les aides n'ont point encore été « mises sus » en la terre du sire de Beaujeu, et comme il a grand besoin d'argent pour convertir « ès gens d'armes », il ordonne à un de ses huissiers d'armes de se transporter sur cette terre, d'appeler vers lui l'élu sur le fait des aides de Lyon et de Mâcon, de mettre sus les aides, de les y faire lever et cueillir pour le roi et en son nom, « tout en la forme et manière qu'ils ont cours et sont levés ès autres lieux voisins ». Les deniers devront être prêts le 15 février 1372; or, le mandement est du 7 janvier : le roi semble commander en la terre du sire de Beaujeu comme dans le domaine. Le sire de Beaujeu ayant fait opposition, le roi a négocié pour faire cesser cette résistance, et il a réussi. Son vassal lui accorde « bénignement et gracieusement » la levée des aides pour deux années en Beaujolais et en d'autres terres; seulement le roi lui en abandonne le tiers, en reconnaissance de ses services. Avec prudence, Charles V est donc arrivé à ses fins.

DIVERSITÉ DES PROCÉDÉS.

Pas plus qu'en Beaujolais, les aides n'avaient cours dans le comté de Charolais, qui appartenait à Jean d'Armagnac; mais le comte a dû supporter « grands frais et missions » pour le service du roi et la défense du royaume : Charles profite des embarras du comte.

1. Lavisse, *Etude sur le pouvoir royal au temps de Charles V*, Revue historique, XXVI, p. 239.

Comme une grâce, il accorde et octroie à Jean d'Armagnac que les aides « soient mises sus, cueillies et levées en ladite terre et comté d'ores en avant comme ès autres parties du royaume »; le comte en aura les deux tiers pour en faire sa volonté, et le roi, l'autre tiers. Le roi commet et ordonne, pour bailler les aides à ferme et les faire lever, le bailli de Charolais « à gages suffisants et convenables ». Que l'on compare les deux cas : en Beaujolais, le roi charge un de ses huissiers d'armes et un élu d'organiser l'administration de l'aide en son nom; en Charolais, c'est le bailli du comte qui administrera, mais comme officier du roi, avec des gages payés par le roi. Les procédés de l'administration royale variaient selon l'occasion; mais elle pénétrait partout.

SUBVENTIONS AUX SEIGNEURS POUR LA DÉFENSE DES CHÂTEAUX.

Ce sont peut-être les mandements militaires qui montrent le mieux que le temps de l'indépendance féodale est passé. Le roi donne à son cousin, le comte de la Marche, quarante lances pour la garde de son pays, lesquelles le comte « tiendra à nos gages »; au comte d'Alençon, 1000 francs d'or, « pour réparer ses forteresses et tenir en état de bonne défense »; à la comtesse de Vendôme, 600 francs d'or « pour tourner et convertir à la garde, fortification et emparement » du château de Vendôme, vu la « très grande nécessité »; au baron d'Ivri, deux des douze deniers pour livre, qui ont cours en la ville et château d'Argentan, pour l'aider à entretenir les fortifications, etc. Voilà donc des seigneurs payés par le roi pour défendre leurs propres terres et châteaux.

INSPECTION ROYALE DES CHÂTEAUX.

La conséquence est que le roi doit y commander. Des visites générales de forteresses sont ordonnées à plusieurs reprises. Les commissaires royaux pourront contraindre les seigneurs à « avitailler » et mettre en bon état de défense les « châteaux tenables et profitables, et les non tenables à démolir et abattre ». Les châteaux qui ne seront ni bien gardés, ni entretenus de façon à défier toute surprise, seront forfaits et appliqués au domaine avec toutes les terres, seigneuries et revenus qui en dépendent. Quant aux « non tenables » la démolition s'en fera sur-le-champ. Il y eut bientôt de la sorte une véritable inspection militaire par tout le royaume. L'ordre de démolir revient sans cesse; mais le roi craint que les visiteurs ne reculent devant de telles exécutions sur les terres des plus grands seigneurs : dans ce cas, dit-il, « nous leur avons enjoint et commandé qu'ils nous le récrivent et fassent assavoir, et nous y pourvoirions »

LA NOBLESSE A LA SOLDE DU ROI.

Cette noblesse féodale, dont les châteaux sont ainsi envahis, est enrégimentée dans les armées ou garnisons du roi. De grandes ordonnances militaires cherchent à l'assujettir à un commencement de discipline. La solde, de plus en plus recherchée par les seigneurs,

est fixée par un règlement général; mais le tarif commun est souvent augmenté, suivant la qualité des personnages et leurs exigences. La noblesse de France, de Picardie, de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, etc., défile, incorporée et soldée, dans les comptes des trésoriers des guerres. Des gentilshommes sont lieutenants du roi, capitaines pour lui dans les villes et les lieux forts, toujours à ses gages et obéissance. Une hiérarchie militaire se constitue, depuis les sires des fleurs de lis, lieutenants du roi, jusqu'au simple écuyer. Les frères mêmes de Charles V donnent l'exemple, recevant et exécutant les ordres du roi, lui rendant compte de leurs opérations, touchant une solde comme tous les capitaines.

CHARLES V ET LES VILLES.

Charles V a marqué sa bonne volonté à l'égard des villes, en renouvelant un très grand nombre de chartes pour des communes ou pour des villes privilégiées de toute sorte, comme Rouen, Sin-le-Noble, Seclin, Abbeville, Rue, le Crotoi, Montpellier, Dijon, Auxerre, Vertfeuil, Millau, Cahors, Saint-Antonin, Brive, Niort, Saint-Jean-d'Angéli, Poitiers, Auxerre, etc. Mais rarement il a augmenté, comme à Marvéjols, les privilèges antérieurs. Il n'a créé qu'une seule commune, celle d'Angoulême, et ce fut pour remercier les habitants d'avoir, « pendant la guerre qui avait éclaté entre lui et ses adversaires d'Angleterre à l'occasion du duché d'Aquitaine, maintenu en vrais sujets les droits du roi sur le duché et notoirement prouvé leur fidélité ».

Par contre, il a supprimé des communes par acte de justice ou par acte de grâce : par acte de justice, quand les communes ont méfait, comme il arriva pour Douai et Tournai; par acte de grâce, quand les bourgeois, ne pouvant plus supporter les charges que leur imposait la commune, en ont demandé l'abolition. Neuville-le-Roi en Beauvaisis, qui comptait trois cents feux, a été réduit à trente feux de « pauvres laboureurs », qui ne peuvent plus payer les redevances dues « à cause de la commune » · le roi, sur la très humble supplication et requête de ces pauvres gens, abolit la commune. Roye a été ruinée par la dernière chevauchée des ennemis; les habitants, qui se sont enfuis, ne veulent plus y retourner tant que leur trop onéreuse commune ne sera pas abattue; le roi « abat » la commune et ordonne que les habitants de Roye « demeurent simples habitants, nos sujets en prévôté ».

Dans les villes, comme dans les châteaux, l'autorité du roi a pénétré; elle ne rencontre aucune résistance, parce qu'elle est sage et ferme. Les villes, du reste, pourvu qu'on respectât leurs restes de privilèges et leurs coutumes particulières, ne demandaient qu'à

obéir; Étienne Marcel et les Parisiens n'avaient pu les entraîner dans leur révolte. Ce qu'elles réclamaient, c'était l'ordre et la paix. Charles V leur assurait ces bienfaits, et il eût été un roi tout à fait selon le cœur des bourgeois, s'il n'avait eu besoin de tant d'argent pour ses guerres.

II. — LE DOMAINE

ACQUISITIONS.

LE principal effort de Charles V fut pour reconstituer dans son ancienne étendue le domaine royal, si grandement réduit par la paix de Calais. Pour marquer, dès ici, les résultats, il regagna par la diplomatie et par les armes : le Ponthieu, le Querci, le Rouergue, le Limousin, l'Agenais, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, une grande partie de la Guyenne. Il essaya d'acquérir les domaines féodaux qui pouvaient lui créer des embarras ou des dangers, en ce temps de guerre et d'invasion anglaises : par le traité du 6 mars 1365, le roi de Navarre avait abandonné Meulan et Mantes, en échange de Montpellier, dont la cession fut entourée du reste de toute sorte de restrictions; puis, en 1378, tous les domaines de Charles le Mauvais en Normandie furent saisis et mis en la main du roi, à la seule exception de Cherbourg. La même année, le duché de Bretagne fut confisqué. Enfin le roi ne laissa échapper aucune des occasions qui se présentèrent de faire une acquisition : Vaucouleurs en 1365, Doullens en 1366, Coulommiers, Créci-en-Brie en 1367, le comté d'Auxerre en 1371, Creil en 1374, Brie-Comte-Robert, Gournai-sur-Marne et la Ferté-Aleps en 1376, Pontorson en 1377, le comté de Dreux en 1378, Mouzon et Beaumont-en-Argonne en 1379, etc., furent les petits profits de cette politique domaniale toujours en éveil.

SAUVEGARDES.

Le pouvoir royal avait trouvé depuis longtemps un moyen commode de donner au domaine une sorte de prolongement : c'était la protection ou sauvegarde[1] royale accordée aux abbayes, aux hôpitaux, aux communes, ou même à des individus isolés. Les dangers de la guerre la firent rechercher : plus de cinquante lettres de sauvegarde ont été insérées, pour les années 1366 à 1380, au *Recueil des Ordonnances*. Les titulaires sont des villes comme Poitiers, Rodez ou Mirande; des chapitres comme ceux de Meaux, de Poitiers, de Limoges; des abbayes comme Poissi, le Mont-Saint-Michel, Fontevrault, Saint-Riquier, la Chaise-Dieu; des hôpitaux, comme ceux de Joigni ou de Saint-Jacques à Paris. Là où il y avait sauvegarde, pénétraient les commissaires royaux et la justice royale.

1. Sur la sauvegarde, voir *Histoire de France*, t. III, 1re partie, p. 204.

APANAGES.

Pourtant ce roi, si soucieux d'accroître son domaine, confirma ou augmenta les apanages[1] déjà considérables de ses frères : Philippe le Hardi garda la Bourgogne; Louis d'Anjou reçut la Touraine, que son père lui avait promise; le duc de Berri, les comtés de Mâcon, de Poitiers, de Limoges et d'Angoulême. Les apanages étaient un usage ancien et déjà comme une tradition de la monarchie française, et, d'ailleurs, Charles V se crut sans doute obligé d'exécuter les volontés de son père. Peut-être encore, pour les comtés de Poitiers, de Limoges et d'Angoulême, l'apanage fut-il considéré par lui comme une sorte de transition entre le régime anglais et la rentrée dans le domaine. En revanche, dès 1367, le roi travailla à réduire l'apanage de son oncle d'Orléans, qu'il trouvait trop étendu. Le duc refusa toute réduction, mais promit formellement, s'il n'avait pas d'héritiers directs, de laisser tous ses domaines au roi; à sa mort, en 1375, le comté de Valois et quelques terres furent laissées à sa veuve, et le duché d'Orléans fut réuni inséparablement au domaine, attendu, dit le roi, qu' « Orléans a une haute antiquité, un nom fameux, une situation privilégiée, de beaux édifices, une population abondante » ; que cette ville a toujours été pour les rois « comme leur chambre d'élection », enfin qu'elle « abrite la plus solennelle Université du monde pour l'un et l'autre droit, surtout le droit civil, qui régit et soutient les bons princes ».

La preuve que Charles V comprenait le danger des apanages, c'est que, par ordonnance d'octobre 1374, il décida que son second fils, Louis, n'aurait, pour tout droit de partage ou apanage, que 12000 livres tournois de rentes en terres « avec titre de comte et 40000 francs en deniers[2], pour lui mettre en état » ; — et ses filles devront se contenter, l'aînée de 100000 francs, « que nous lui avons adonné, dit-il, pour son mariage », et la seconde, de 60000 francs « avec tels estorements et garnison comme il appartient à la fille du roi de France ». Il en sera de même pour les enfants qui pourraient encore naître au roi.

ALIÉNATIONS.

Comme ses prédécesseurs, Charles V révoqua tous les dons et aliénations pratiqués sur le domaine, depuis Philippe le Bel. Les gens des Comptes mirent les officiers du roi en campagne pour recouvrer les domaines aliénés. En Languedoc, les Nogaret faillirent perdre les domaines que leur ancêtre avait reçus de Philippe le Bel; en Normandie, telle sergenterie fieffée fut enlevée au possesseur

1. Sur les apanages, voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 340.
2. Le terme *franc* désigne désormais, sauf indication spéciale, une monnaie d'or du XIVe siècle et non la monnaie actuelle. Pour la valeur de cette monnaie, voir la note p. 444.

légitime, qui dut s'adresser au roi pour faire respecter ses droits. La cause principale des plaintes fut que les lettres royales révoquaient toutes les aliénations depuis « le temps de Philippe le Bel en ça », et que les agents royaux avaient profité du vague de l'expression et prétendu qu'elle signifiait, non depuis la mort, mais depuis l'avènement de ce roi.

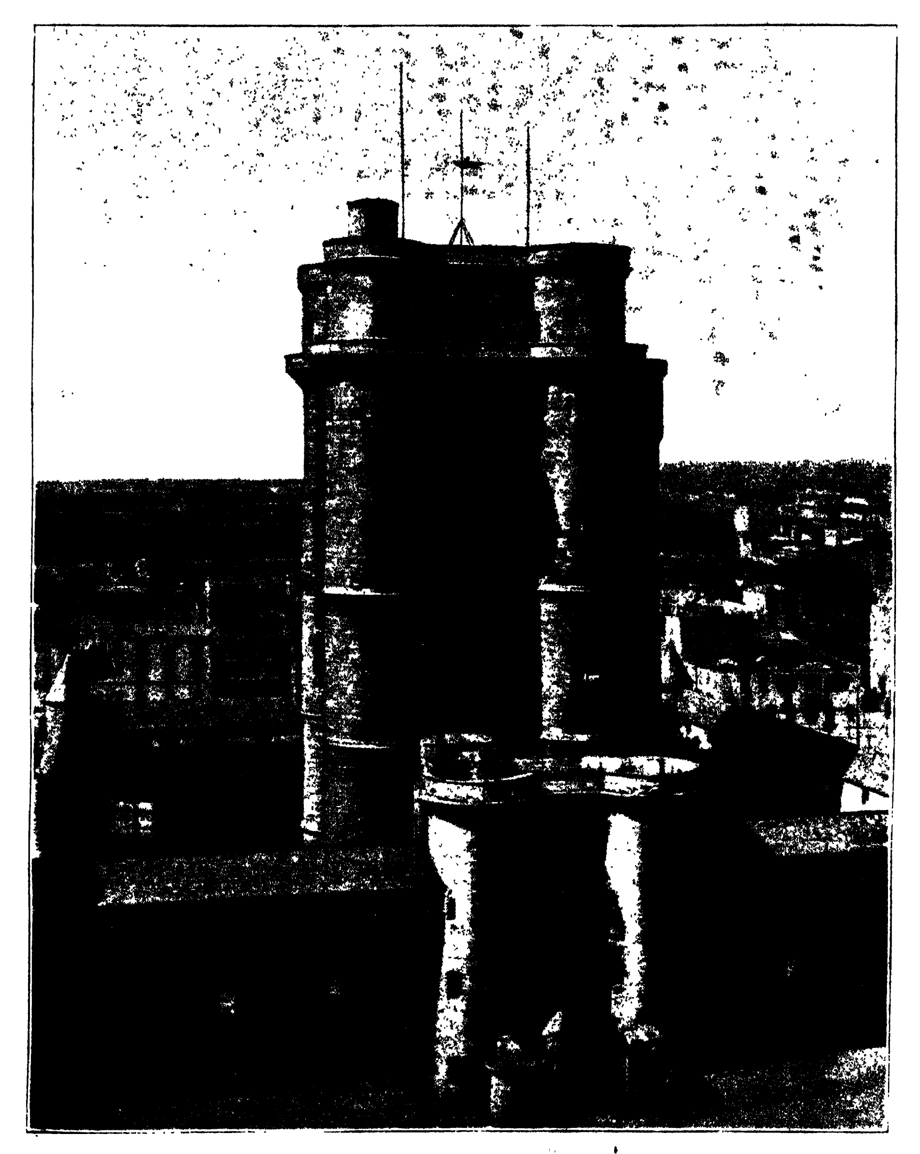
Charles V, cependant, abandonna au comte de Flandre, Lille, Douai et Orchies, si péniblement acquis par Philippe le Bel, mais on verra qu'il eut en cette circonstance de graves raisons politiques : il s'agissait pour lui d'enlever l'héritage de la Flandre à un prince anglais pour l'assurer à son propre frère. Encore cette restitution ne devait-elle être que temporaire.

LE TRÉSOR.

La haute administration financière du domaine fut l'objet de longs règlements : quinze années de pratique et d'améliorations ont été mises à profit dans une ordonnance de février 1379. Par cet acte, le domaine est placé sous l'administration supérieure de trois trésoriers : deux d'entre eux seront occupés à le « visiter », et, chaque année, changeront de région; le troisième siégera au bureau du Trésor. Au Trésor, seront versés, sauf les dépenses assignées et payées sur les lieux, tous les revenus domaniaux, recettes ordinaires, mutations, amendes de Parlement, produit des eaux et forêts, et personne autre que les trésoriers n'y pourra toucher. Nul denier ne sera payé par le Trésor sans le « signet » du roi; quatre conseillers du roi seront adjoints à cet effet aux trésoriers; les « signets » de deux d'entre eux devront figurer sous celui du roi pour toute assignation de paiement sur le domaine. Les receveurs locaux toucheront les revenus ; ils acquitteront sur place, en vertu de simples lettres des trésoriers et conseillers, les dépenses régulières, gages d'officiers, réparations au domaine, etc. Chaque receveur viendra présenter son compte à la fin de l'année; il ne devra jamais être en retard de plus d'un mois. L'ordonnance de 1379 disposait que tous les receveurs seraient suspendus, et leurs comptes examinés : les bons et suffisants, « habités » et mariés au pays de leur recette, resteraient en place; les nouveaux receveurs nommés par le roi seraient pris parmi « les bons bourgeois, notables et résidants », afin de présenter des garanties de solvabilité. La plupart de ces règles avaient figuré déjà dans des actes antérieurs; pour la première fois, elles étaient réunies et coordonnées.

LE RÉGIME FORESTIER.

La réforme de l'administration des forêts est un exemple de la méthode administrative de Charles V. Le roi se fit d'abord bien informer « du fait et état » de ses forêts; puis les gens des Comptes furent chargés de préparer une réformation générale.



LE DONJON DE VINCENNES.

Commencé en 1337, achevé par Charles V qui l'habita ordinairement. Forme carrée avec tourelles en saillie aux angles. L'intérieur est divisé en cinq étages; le roi occupait le premier. L'édifice est entouré de murs avec tours et mâchicoulis, et pont-levis.

Cl. Hachette et Cie.

Enfin fut publiée en 1376, une grande ordonnance en cinquante-deux articles, très claire et précise. A la tête des services forestiers sont les maîtres, au nombre de six, dont deux pour la Normandie, très riche en forêts royales. Les maîtres auront 400 livres tournois de gages, et une certaine provision de bois; ils feront au moins deux visites des forêts par an et en dresseront procès-verbal; ils viendront, une fois l'an, à la Chambre des Comptes faire leur rapport, et présenter le registre des ventes, exploits et amendes. Les agents inférieurs, verdiers, gruyers, maîtres sergents, visiteront les forêts, de quinzaine en quinzaine; les sergents y exerceront une surveillance constante. La juridiction forestière sera organisée de telle sorte que les parties sachent où trouver leurs juges, et puissent se procurer conseil. Toujours avec la même minutie, l'ordonnance traite des coupes et des ventes de bois, du repeuplement des cantons exploités et des droits du roi sur les forêts privées.

III. — LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES[1]

ON a vu qu'en vertu d'une pratique déjà ancienne, que certains esprits éclairés présentaient comme un droit nettement défini, les « aides de la guerre » étaient le plus souvent consenties par les Trois États, réunis en assemblées générales ou locales, et n'étaient d'ordinaire accordées que pour une année et souvent moins. Charles V sut, tout en tenant compte de la coutume et de l'opinion de quelques philosophes, s'assurer la libre disposition et la permanence de ces contributions extraordinaires.

IMPOSITIONS ET FOUAGES A LA FIN DU RÈGNE PRÉCÉDENT.

Dans ses dernières années [2], le roi Jean avait déjà établi, tout au moins en Languedoïl, deux espèces d'impositions extraordinaires, pour la perception desquelles aucune limite précise de temps n'avait été stipulée. Comme le devoir féodal obligeait ses sujets à lui payer l'aide de la rançon, il avait ordonné, en décembre 1360, la levée d'une taxe de douze deniers pour livre sur toute vente de marchandises, du cinquième sur le sel et du treizième sur le vin et autres boissons; ces impositions devaient durer autant que le paiement de la rançon. Mais l'argent avait été employé à de pressants usages, à chasser les Compagnies, à faire la guerre aux Navarrais; encore n'y avait-il pas suffi.

1. OUVRAGES A CONSULTER. Dessales, *La rançon du roi Jean*, 1850. Moranvillé, *Etude sur la vie de Jean le Mercier*, 1888. Picot, *Histoire des Etats Généraux*, 2e édition, I, 1888. Coville, *Les Etats de Normandie au XIVe siècle*, 1894. Dognon, *Les Institutions politiques du pays de Languedoc, du XIIIe siècle aux Guerres de religion*, 1896.
2. Voir plus haut, p. 159 et 160.

Alors le roi Jean avait réuni les États, en décembre 1363, à Amiens. Sans toucher aux taxes sur les ventes, le sel et les boissons, l'assemblée avait voté une imposition, directe celle-là, sous forme de fouage ou contribution par foyer. Il fut bien dit que les fouages se paieraient en trois termes, de quatre mois en quatre mois, mais il fut ajouté « et en cas de nécessité (que pas n'avienne !), les autres années à tels termes ». Ce qui voulait dire que le roi pourrait, s'il le jugeait nécessaire, prolonger la levée du fouage les années suivantes.

LES IMPOSITIONS DE 1364 A 1369.

Le roi Jean était mort à Londres, quatre mois après les États d'Amiens. Charles V essaya de tirer de ces improvisations financières un régime définitif. Pendant trois ans pleins, il usa du pouvoir que lui donnait l'ordonnance de décembre 1363, pour maintenir les fouages. Au printemps et à l'été de 1367, sans doute par prudence, il fit renouveler l'octroi des États d'Amiens. Dans trois assemblées d'États, à Compiègne au mois de juin, à Chartres et à Sens au mois de juillet, il exprima le chagrin qu'il en avait : « Lesquelles aides, dit-il à Compiègne, nous avions en propos de faire tout faillir et cesser, si ne fussent les nouvelles qui des Compagnies nous sont venues, pour lesquelles ce ne peut être fait ni accompli de présent, dont il nous déplaît fortement. » Les fouages seront donc dans l'avenir perçus comme par le passé; mais les impositions seront réduites de moitié dans les campagnes; les villes fermées garderont un quart de la recette pour assurer leur défense; la gabelle sera également diminuée et rendue moins vexatoire. Ainsi, durant deux années encore, les fouages furent levés sans autre formalité, tandis que les aides de la rançon continuaient leur cours.

Mais la guerre anglaise va reprendre. La prolongation des fouages, autorisée en termes vagues, ne suffit pas à Charles V; il lui faut un nouveau bail. Pour le conclure, les États Généraux furent convoqués à deux reprises en 1369.

TENTATIVE D'IMPOSITIONS NOUVELLES EN 1369.

La première réunion eut lieu au mois d'août, en Normandie, où Charles était allé pour surveiller les préparatifs d'une descente en Angleterre; c'est à Rouen qu'il eut « parlement à ses bonnes villes pour avoir finance ». L'abbé de Fécamp demanda à l'assemblée de consentir un impôt sur la mouture du blé, à la place des fouages, et un nouveau tarif sur les boissons, « dont le dit abbé eut la male grâce du peuple de tout le royaume de France et en fut en très grand danger de mort ». Or clergé, nobles et bourgeois « ne le conseillèrent pas ni ne consentirent », ils refusèrent net. Mais ce qui n'avait pas été octroyé, le roi, « tout considéré au mieux que bonnement a pu être fait », l'ordonna, — il est vrai, avec d'importantes modifications. De sa propre autorité, il établit diverses taxes sur les liquides

et sur les céréales : un sixième du prix de vente en gros du vin, un quart pour le vin vendu au détail et pour les cervoises et autres boissons, un douzième du vin gardé par les propriétaires pour leur propre consommation, enfin deux sous par setier de blé porté au moulin pour le moudre. Quelques adoucissements ou privilèges furent accordés aux gens d'Église et aux laboureurs; de plus, le roi crut prudent de faire une grande concession : les nouvelles taxes ne seront levées que durant un an, et même moins, s'il est possible.

RETOUR AU RÉGIME PRÉCÉDENT.

Les réclamations contre le droit sur la mouture du blé furent immédiates et très vives. Dès le mois de novembre, il fallut faire une première modification : pour les gens du plat pays, le droit sur le blé fut remplacé par les anciens fouages tels qu'ils étaient en 1366-1367. Enfin, au mois de décembre, le roi renonça complètement à la mouture et aux nouvelles taxes sur les boissons, pour en revenir au régime antérieur. A l'aide d'une nouvelle assemblée, l'affaire fut faite. Réunis à Paris aux premiers jours de décembre 1369, les États délibérèrent « par plusieurs journées ». Par leur « avis, consentement et volonté », le roi ordonne la levée d'un fouage de 6 francs par feu dans les villes et de 2 francs sur le plat pays, et d'une aide sur les boissons, au taux du treizième sur la vente en gros et du quart sur la vente au détail; le tout sans préjudice de l'aide sur la vente des marchandises et de la gabelle établies en 1360. Mais, tandis que les taxes ordonnées, en août 1369, sur la mouture et les boissons ne devaient être perçues que pendant un an, aucune promesse formelle ne limite la durée de perception des fouages et de l'aide des boissons. C'est la seconde fois que pareil fait se produit. Avec l'assentiment plus ou moins explicite des États, un régime régulier d'impôts s'établissait peu à peu, qui permettra au roi de mener à bien ses grandes entreprises.

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

Les États de 1355 et de 1357 en Languedoïl avaient organisé, pour lever et dépenser les subsides votés par eux, de grandes administrations qui avaient disparu avec ces subsides. Charles V y reprit ce qu'il y trouvait d'utile, en précisa les détails, fixa la comptabilité avec un soin minutieux et fit de ces institutions éphémères une création royale, affranchie de toute tutelle des États.

LES GÉNÉRAUX CONSEILLERS DES AIDES.

Quatre instructions et ordonnances promulguées en 1372, 1373, 1374 et 1379, comprenant cent vingt articles, forment un premier code de législation financière. A l'imitation des superintendants généraux de 1355, « la Chambre des généraux conseillers sur le fait des aides » commandera tout le service des aides. Parmi les officiers royaux, il n'y en a guère de plus importants que ceux-là : de leur bonne gestion dépendent la guerre et la politique du roi. On vit dans

ces charges des financiers éprouvés. Un des plus considérables fut Jean le Mercier, général conseiller des aides depuis 1373. Pour récompenser son activité et ses services, le roi, en sept années, lui fit donner, à notre connaissance, des gages et gratifications qui ne représentent pas moins de 993 226 francs d'aujourd'hui, valeur intrinsèque.

LEURS ATTRIBUTIONS.

Ces « généraux » président à l'assiette du fouage et à l'affermage des impôts indirects. Toute lettre royale, portant assignation d'un paiement sur les aides, est soumise à leur visa ; ils peuvent refuser le paiement à condition d'en donner par écrit les motifs : ils examinent et vérifient les états de paiement des trésoriers des guerres ; ils règlent le nombre des élus et des receveurs. Chaque mois, ils contrôlent l'état du receveur général, « au long et au juste » et remettent au roi un résumé de la situation. Ils sont présents au Conseil et à la Chambre des Comptes pour toutes les délibérations touchant les aides. Enfin, ils ont juridiction en dernier ressort sur tous les litiges que soulève la levée des aides et des gabelles. En vertu d'une règle très sage établie par les États de 1355 et de 1357, ces officiers de finances, pourvus de si grands pouvoirs, n'étaient pas comptables et n'avaient pas le maniement des deniers. Ils surveillaient et contrôlaient la recette, mais elle était aux mains du receveur général qui n'était justiciable, pour sa comptabilité, que de la Chambre des Comptes.

LES ÉLUS.

De 1355 à 1357, les gens des États avaient dû, sous des noms divers, d'ordinaire sous celui de « députés élus », instituer des administrateurs et des comptables. Charles V fit de ces « élus » des officiers du roi, choisis par lui, ne relevant que de lui. Il y eut trois élus à Paris et, le plus souvent, un seul par diocèse. Les élus font l'assiette des aides et en surveillent la perception ; ils peuvent contraindre les récalcitrants et sont premiers juges des procès relatifs aux aides ; ils remplissent, dans leurs diocèses, l'office de directeurs des contributions directes et indirectes. Auprès d'eux, un clerc tenait les écritures, contrôlait les registres et les baux des fermes. Un receveur ou plusieurs receveurs par diocèse étaient chargés de recevoir, de donner quittance et de tenir la comptabilité. Ils pouvaient faire attendre deux jours leur quittance à ceux qui faisaient des versements à leur caisse ; mais ils étaient sous la surveillance de l'élu, qui assistait aux rentrées les plus importantes, voyait leurs livres chaque semaine, et gardait une des clefs de leur caisse.

LE FOUAGE.

La perception différait, selon qu'il s'agissait des fouages ou des taxes sur les marchandises et sur les boissons. Le fouage, établi au début dans les villes ou sur le plat pays d'après un certain nombre

de « feux », demeurait fixe sauf exceptions forcées : le nombre des familles pouvait diminuer, il fallait toujours payer autant. De longues démarches, poussées souvent jusqu'au roi lui-même, étaient nécessaires pour obtenir un dégrèvement, qui n'était accordé qu'en cas d'évidente nécessité. Du reste, comme on disait alors, le fort devait porter le faible; ceux qui étaient solvables devaient payer pour les insolvables, les présents pour les disparus, et la contribution se trouvait ainsi transformée en une répartition d'autant plus lourde que la misère était plus grande. Partout les échéances du 1er mars, du 1er juin, du 1er novembre étaient attendues avec angoisse. Durant les premières années, c'étaient les « sergents » qu'on voyait apparaître pour asseoir les fouages et toucher la recette; plus tard, chaque paroisse dut se charger de cette besogne redoutable : les « asséeurs et collecteurs » furent pris parmi les habitants. Comme ces collecteurs étaient solidairement responsables des erreurs, des négligences et de tous les déficits, la rentrée de l'impôt était mieux assurée.

LES FERMES DES AIDES.

Au contraire, les droits sur les ventes et les boissons étaient affermés. Tous les ans, au siège de la recette, l'élu, escorté de deux notaires, l'un de cour du Roi, l'autre de cour d'Église, procédait à l'adjudication. Il veillait à ce que ni clercs, ni nobles, ni officiers du roi ne missent enchère et ne se fissent caution de fermiers, car, devant eux, tous les autres acquéreurs se seraient retirés et les fermes seraient restées à vil prix. Tous les objets nécessaires à la nourriture, à l'alimentation, à l'entretien ordinaire de la vie, les matériaux de construction, les vins, cidres et cervoises étaient soumis à l'impôt sur les ventes ou à des taxes spéciales. Chacune de ces marchandises, surtout dans les villes, pourvu qu'elle comportât un certain trafic, donnait lieu à une ferme particulière; aussi les adjudications étaient longues, et les baux très nombreux. De plus, pendant les six mois qui suivaient, tout amateur solvable pouvait surenchérir et reprendre la ferme à son compte. Tous les mois pour les villes, tous les deux mois pour les campagnes, les fermiers devaient faire des versements sur le prix de leur ferme. Mais les mécomptes étaient grands en temps de guerre; des fermiers étaient ruinés par l'interruption du trafic et la suspension des marchés; leurs biens alors étaient saisis, et il fallait l'intervention, fréquente du reste, du roi, pour les arracher des mains des officiers de finances. D'autres faisaient fortune. Tous étaient de durs percepteurs, et ces administrations particulières pesaient lourdement sur le pays, épuisé par tant de misères.

LA GABELLE

La gabelle, la troisième forme d'aide, définitivement rétablie le 5 décembre 1360, fut régularisée au temps de Charles V par les

ordonnances et par une pratique minutieuse[1]. Des greniers royaux furent organisés et placés sous la direction d'un grenetier et d'un contrôleur. Le roi fixait le prix du sel déposé aux greniers par les marchands en gros, et son droit de gabelle; pour cette gabelle, il prélevait le plus souvent 12 francs par muid, quelquefois plus, en temps de guerre, jusqu'à 20, 24, 33 et même 50 francs. Le produit était versé chaque mois au receveur des aides du diocèse. Quant aux marchands, ils devaient recevoir à certains termes ce qui leur revenait; mais, dans les moments difficiles, il arriva au gouvernement de garder cet argent; il pratiquait ainsi une sorte d'emprunt forcé. Aussi vit-on souvent des greniers manquer de sel par une sorte de grève des marchands. Les sujets essayaient d'échapper à cette contribution; mais la fraude était surveillée et durement réprimée; contre elle, le premier venu était réputé sergent royal : il avait droit de saisir, sans pouvoir spécial, le sel non gabellé; le tiers de la prise était réservé au dénonciateur. Déjà les rencontres entre sergents de gabelle et « faux sauniers » — ou contrebandiers du sel — étaient fréquentes et parfois sanglantes. Le gouvernement trouva un moyen de couper court à la fraude : dans bien des endroits, la consommation du sel devint obligatoire; elle fut fixée par les officiers royaux « selon qu'ils jugeront en conscience que les personnes de chaque paroisse peuvent consommer de sel par an ».

Ces aides, malheureusement, sont exposées à trop de diminutions pour suffire aux dépenses de la cour, du gouvernement et de la guerre.

MALVERSATIONS, EXEMPTIONS, DONS.

D'abord, malgré la surveillance organisée, les malversations des officiers royaux sont fréquentes. Il faut envoyer dans le royaume des « réformateurs », avec tout pouvoir sur les élus, grenetiers, contrôleurs, receveurs. Puis, tous les sujets du roi ne payent pas les impositions. Ni les gens d'Église, ni les nobles, servant sous les armes, ou trop âgés pour servir, ne sont soumis aux fouages; leurs hommes seulement les paient. Un grand nombre d'établissements religieux, les Universités, certains marchands étrangers sont exempts des taxes indirectes sur les ventes et sur les boissons. Point de gabelle non plus pour les monastères et couvents. Enfin les princes des fleurs de lis se font donner tout ou partie des aides levées sur leurs terres : le duc de Berri, par exemple, reçoit les aides des diocèses de Bourges, Clermont, Saint-Flour et Mâcon; le duc de Bourbon, les comtes d'Alençon et du Perche gardent le tiers des aides perçues sur leurs terres. La perte, de ce chef, est considérable.

1. Sur la gabelle et les greniers à sel, voir plus haut, p. 77.

DÉGRÈVEMENTS.

Des villes obtiennent également des traitements de faveur. Les unes s'abonnent et, moyennant une somme fixe, diminuent la charge qui les menace. D'autres se font céder une partie de la recette, d'ordinaire deux ou quatre deniers de l'imposition des douze deniers sur la vente des marchandises, rien qu'en Normandie, plus de trente localités bénéficient de cette concession. Il faut bien aussi dégrever des fouages, quand les récoltes ont été trop mauvaises et quand, les gens d'armes ayant ravagé le pays, le nombre des feux a trop fortement diminué. Pontoise, en 1365, ne paiera que 300 francs, au lieu de 1 000 écus; Noyon, en 1370, obtient une diminution de 150 francs pour un terme et des délais pour le reste; les villages voisins de cette ville, ruinés par les Anglais, sont, en 1375, complètement dispensés de fouages pour deux ans; la même année Lyon, qui a dû relever ses fortifications, paiera 1 000 francs de moins que les autres années. Certaines villes du Midi, dont Charles V veut se concilier l'affection et la fidélité, sont entièrement déchargées.

PAYS D'ÉTATS.

Enfin, toutes les parties du royaume ne payent pas également. Il en est qui ne donnent rien; il en est d'autres qui ont un régime à part. La Provence et le Dauphiné, qui relèvent de l'Empire, sont exempts. La Flandre et la Bretagne ne payent pas les aides royales Charles V ne put les obtenir de la Bourgogne; il reçut quelques sommes importantes du duc et des États, mais à titre gracieux. L'Artois, les comtés de Boulogne et de Saint-Pol s'assurèrent un régime à part : depuis 1365, les États de ces trois pays octroyaient chaque année le même subside, c'était une sorte d'abonnement privilégié.

LE LANGUEDOC.

Le Languedoc garde une autonomie financière complète. Tous les ans, souvent même plusieurs fois par an, les États des trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire sont convoqués : ils accordent des gabelles, et, sous le nom commun de fouages, des tailles levées directement, des taxes sur les ventes ou bien sur certaines denrées en particulier, comme la viande, le raisin et le vin. Mais l'établissement de ces impositions est beaucoup moins solide qu'en Languedoïl. En 1378, les États se lassent de voter la gabelle, et déclarent qu'elle cessera entièrement après le présent octroi. Les autres impositions ne sont le plus souvent accordées que pour quelques mois. D'ailleurs, le duc d'Anjou, lieutenant du roi, garde tout par devers lui et cependant n'a jamais assez d'argent. Pour soulager et apaiser les habitants, prêts à la révolte, il faut « réparer » les feux à plusieurs reprises, c'est-à-dire diminuer le nombre des unités fiscales, d'après lequel chaque localité est taxée. En 1370, la sénéchaussée de Carcassonne est réduite, de 90 000 feux au temps du roi Jean, à 35 623; — celle de Beaucaire, de 70 000 feux à 23 478; — celle

de Toulouse, de 50 000 feux à 24 830 ; soit en gros un total de 83 000 feux au lieu de 210 000 ; et même ce total est descendu en 1378 à environ 30 000 feux. Carcassonne tombe, de 3 874 feux en 1360, à 500 en 1378 ; — Limoux, de 4 000 en 1360, à 500 en 1382 ; — Albi, de 1333 feux en 1360, à 140 en 1378.

IMPOSITIONS LOCALES.

Aux impositions générales, il faut, par suite, ajouter des impositions locales. Déjà Philippe VI et Jean le Bon, pour assurer la défense ou l'attaque de telle forteresse, pour délivrer tel pays des bandes armées qui le désolaient, avaient fait payer les frais de l'entreprise par ceux à qui elle devait profiter. Ainsi, après le traité de Calais, furent rachetés la plupart des lieux forts occupés par les Compagnies. Charles V, toutes les fois qu'une opération militaire fut réclamée par les gens du pays, les mit à contribution, mais le plus souvent avec des formes, après consultation d'une assemblée locale. Par exemple, au moment du siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte en Cotentin, les gens de Basse-Normandie obtiennent du roi la permission de lever sur eux-mêmes une aide de 40 000 livres tournois, dont les conditions sont réglées par les États réunis à Caen en janvier 1373. Mais cette première tentative sur Saint-Sauveur n'a pas réussi ; il faut la renouveler en 1374. Cette fois, le roi nomme un lieutenant et des commissaires sur le fait de Saint-Sauveur et ils ont les pouvoirs nécessaires pour demander des impositions au pays normand. Les États furent réunis à Caen et à Saint-Lô, le 31 août et le 16 octobre : à deux reprises, ils accordèrent une crue de deux tiers de fouage. Ce subside n'ayant pas suffi, deux nouvelles assemblées, en janvier et en avril 1375, octroyent, la première 30000 livres tournois, et la seconde 40000 francs. Enfin, au mois de mai, la garnison anglaise promet de se rendre moyennant près de 60 000 francs d'or. Les États de Basse-Normandie, réunis à Bayeux, sur la requête des commissaires royaux, votent l'argent nécessaire. En trois années, la Basse-Normandie a payé, outre les impositions ordinaires, quatre tiers de fouage et une somme de 170 000 francs.

EMPRUNTS.

Surtout, comme ses prédécesseurs, Charles V a dû faire de nombreux emprunts, souvent à de dures conditions. Au mois de juillet 1371, il est obligé de prendre 100 000 francs d'or chez les Lombards d'Avignon, et sa signature n'a pas suffi « pour icelle somme rendre et payer » : son frère le duc d'Anjou, trois comtes, un archevêque, un abbé, deux chambellans, plusieurs conseillers, des maîtres d'hôtel, le prévôt des marchands, le prévôt de Paris, des bourgeois ont dû se déclarer garants. En plusieurs fois, le roi se fait prêter 30 000 francs d'or par Nicolas Braque, son conseiller. D'autres emprunts étaient des anticipations de recettes ; c'est ce qui explique pourquoi ils

étaient le plus souvent forcés. En juillet 1371, Charles V était tout à fait à bout de ressources, et cependant il fallait payer du Guesclin, très exigeant pour ses hommes d'armes. Le roi fit la quête dans son entourage et parmi les bourgeois de Paris : son cuisinier, Tirel dit Taillevent, lui prêta 67 francs et demi; les membres du Parlement durent s'exécuter, bien qu'ils n'eussent pas reçu de gages depuis dix mois. Le 5 octobre, quatre commissaires furent envoyés en toute hâte à Rouen. L'emprunt, qu'ils allaient exiger, était remboursable après six semaines, et il était garanti : les aides de la ville et du diocèse étaient réservées pour le remboursement. Deux délégués pour chacun des trois ordres procédèrent à la levée et à l'assiette de l'emprunt : deux cent dix-sept bourgeois prêtèrent 8 362 livres tournois. Plusieurs prêteurs se firent tirer l'oreille; le résultat cependant fut assez satisfaisant pour qu'un second emprunt de même genre fût encore imposé à Rouen. Ces emprunts furent remboursés, mais point dans les délais annoncés. Les bourgeois de Rouen attendirent plus de six semaines, beaucoup même un an ou deux; à la fin, ils ne perdirent rien. Des actes nombreux prouvent que Charles V a toujours eu le très vif souci de faire honneur à sa parole.

IV. — L'ARMÉE ET LA MARINE[1]

LE principal emploi de ces recettes fut l'entretien de forces militaires considérables. Charles V a travaillé à constituer une armée royale.

RECRUTEMENT.

On voit encore apparaître, sous son règne, les contingents féodaux, levés suivant la coutume et servant à leurs frais; mais leur rôle est de plus en plus effacé. Si le roi réglemente le service féodal pour le Dauphiné, c'est qu'il n'entretient presque pas de troupes dans ce pays éloigné et à l'abri des grandes guerres du royaume; le plus simple est d'y utiliser ce que les anciennes institutions peuvent fournir. Charles V a aussi ordonné l'arrière-ban qui mettait sur pied tous les hommes en état de porter les armes. Ainsi en septembre 1369, à l'arrivée du duc de Lancastre en Normandie, ordre est donné au bailli de Rouen de faire « crier » en tous lieux que tous bourgeois et autres gens de bonnes villes et plat pays soient

1. OUVRAGES A CONSULTER. Moranvillé, *Etude sur la vie de Jean le Mercier*, 1888. Boutaric, *Institutions militaires de la France*, 1863. Lacabane, *De la poudre à canon et de son introduction en France*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, VI, 1845, et X, 1849. Favé, *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, 1846-1872. G. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit*, 1886-1890. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1867. Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, 1878. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, II, 1900.

armés dûment et montés. Le roi s'est servi encore des arbalétriers que les villes entretenaient pour leur sécurité, et qui savaient faire bonne figure en campagne : dans l'ordonnance du 19 juillet 1367, il prescrit leur armement, ordonne qu'on leur fasse faire des exercices de tir et réclame des renseignements précis sur leur nombre. Comme Édouard III, en 1369, il interdit les jeux populaires, dés, dames, quilles, palets, etc., pour obliger ses sujets à s'exercer à l'arc et à l'arbalète; il recommande d'organiser des concours de tir avec prix pour les meilleurs tireurs. Enfin il engage des étrangers, chevaliers, arbalétriers et archers, Allemands, Génois, Espagnols, Gallois, Écossais; mais les levées en masse locales, les arbalétriers des villes et les mercenaires étrangers ne pouvaient fournir à l'armée royale qu'un appoint.

LES COMPAGNIES DE GENS D'ARMES.

La véritable armée, ce sont les compagnies d'hommes d'armes et d'archers montés que Charles V, à l'exemple de ses prédécesseurs, leva à sa solde dans le royaume. Dès 1367, partout il a fait faire enquête des gens d'armes « qu'il peut avoir »; ils devront se tenir « garnis et prêts ». Au moment où la guerre reprend avec l'Angleterre, nobles et gens d'armes de toute espèce se mettent en mouvement et s'enrôlent sous un chef ou capitaine : le duc de Bourgogne, par exemple, est aux gages du roi pour trois cents hommes d'armes, le duc de Berri pour huit cents et le duc de Bourbon pour quatre cents; Jean de Vienne, qui a été engagé à Auxerre « au nombre de deux cents hommes d'armes », a amené pour sa part, « à sa lance », cinq chevaliers et dix-neuf écuyers; le reste de la compagnie qui s'est formée sous ses ordres se compose de Gilles de Poissi avec deux chevaliers et dix-neuf écuyers, de Robert de Bailledart, chevalier, avec onze écuyers, de Jean de Girolles avec un chevalier et dix-neuf écuyers, et ainsi de suite, jusqu'à deux cents hommes d'armes.

RÈGLEMENTS MILITAIRES.

A plusieurs reprises, il avait été fait des tentatives pour répartir les compagnies « en routes », c'est-à-dire en corps réguliers, composés d'un nombre fixe d'hommes d'armes, et commandés par un capitaine; mais ces règlements avaient été mal observés. Les compagnies vivaient à leur guise et guerroyaient pour leur propre compte. Trop souvent elles se présentaient à la « montre » avec un brillant effectif et un bel équipement, mais fondaient aussitôt après, et ne gardaient que peu d'hommes et quelques chevaux misérables : les hommes qu'elles avaient montrés pour un jour étaient « les fausses postes ».

Charles V fit « aucunes belles ordonnances et bonnes sur le fait de ses guerres, qui durèrent depuis bien longuement ». Il s'inspira des règlements établis par Jean le Bon, et de quelques articles des ordonnances du 28 décembre 1355 et de mars 1357, publiées à la

requête des États Généraux. Trois ans après la reprise de la guerre anglaise, éclairé par l'expérience, il promulgua les ordonnances du 6 décembre 1373 et du 13 janvier 1374, celle-ci très minutieuse, en dix-huit articles.

ORDONNANCE DE 1374.

Tout est réglé « par grand avis et mûre délibération de conseil eus sur ce avec les chefs d'office de notre guerre et plusieurs autres sages et vaillants ». Le roi, après s'être plaint, dans le préambule, que les capitaines trompent sur leur effectif, qu'ils ne payent pas leurs hommes, les choisissent mal et négligent la discipline, ordonne que le connétable nommera un lieutenant, et les maréchaux, quatre autres lieutenants, pour passer en revue les troupes qui seront sous leur commandement. Ces commissaires prêteront serment devant le roi. Aux revues ne figureront « que les bonnes gens d'armes de fait qui y seront en personne et armés suffisamment de leurs propres harnais ». On fera jurer à ces gens d'armes « qu'ils se gouverneront bien, loyalement et raisonnablement, sans prendre aucune chose ès villes fermées, forteresses et autres lieux, sans en payer le prix raisonnable ». Aucun congé ne leur sera accordé que pour des causes légitimes. Les gens à pied ou à cheval à la suite de l'armée, qui ne seront « gens de métier, marchands ou autres gens nécessaires pour servir l'ost », seront contraints de « vider et empartir ». Les capitaines seront responsables des désordres commis par les gens d'armes. Ceux-ci seront divisés en compagnies de cent hommes, dont chacune aura un capitaine. Nul ne sera capitaine sans lettre ou autorisation du roi, de ses lieutenants ou chefs de guerre. Les capitaines de cent hommes d'armes recevront 100 francs par mois, et le roi donnera tel état qui lui plaira aux lieutenants et chefs de guerre. Aussitôt les montres faites, les capitaines mèneront les gens d'armes « ès frontières ordonnées, sans les laisser séjourner sur les pays, et les tiendront ès lieux plus convenables pour le profit de la guerre ».

HIÉRARCHIE MILITAIRE.

Du haut en bas, le commandement est exercé en vertu de la délégation royale, suivant une hiérarchie bien marquée : « Nos lieutenants, connétable, maréchaux et maître des arbalétriers et autres capitaines de gens d'armes. » Les uns ont des charges temporaires, instituées selon les circonstances dans une région ou dans une place importante : ce sont les lieutenants et capitaines. Les autres, connétable, maréchaux et maître des arbalétriers, sont les officiers permanents de l'armée royale. Les lieutenants figurent en premier lieu, parce que les principaux d'entre eux sont des fleurs de lis ou alliés du roi, comme les ducs d'Anjou, de Bourgogne, de Berri, de Bourbon. Ils exercent d'ordinaire un commandement fort étendu. Le connétable vient après; mais le connétable est alors du Guesclin, et il paraît bien

avoir eu dans plusieurs circonstances une sorte de supériorité sur les frères mêmes du roi : pendant huit années, il fut, pour la conduite de la guerre, le conseiller toujours appelé et toujours écouté. Sous le connétable, les deux maréchaux organisent les armées, surveillent l'effectif et conduisent les opérations, quand ils y sont commis par le roi. Le maître des arbalétriers commande les hommes de pied et dirige les artilleries. Quant aux capitaines, il y en a de toute sorte, petits et grands, capitaines généraux préposés à la défense de toute une région, capitaines de villes et simples capitaines de gens d'armes. Les capitaines généraux ont de larges commandements : Guillaume du Merle, par exemple, « capitaine de tous les pays et lieux des bailliages de Cotentin et de Caen », a tout pouvoir « de garder et gouverner » le pays, de « mander et assembler tous les nobles et autres gens d'armes, arbalétriers et archers » de la région et de « requérir les gens des bonnes villes et autres ».

SOLDE.

Il importait, et c'était le plus difficile, d'assurer la solde. Bien des désastres et des misères étaient venus des retards dans le paiement des hommes d'armes. La fixité des monnaies permit l'établissement d'un tarif général qui ne fut point modifié pendant plus de dix années : 40 sous par jour pour un chevalier banneret, 20 sous pour un chevalier bachelier, 10 sous pour un écuyer ou un archer « étoffé », c'est-à-dire tout équipé, 5 sous pour un archer non étoffé. Ce tarif, d'ailleurs, n'empêcha pas le roi, dans des cas particuliers, de faire des réductions; quelquefois il fut obligé d'accorder des augmentations. Pour garder les passages de l'Oise en 1369, il ordonna de recourir aux hommes d'armes, mais en les payant au meilleur marché possible. Au contraire, le maréchal de Sancerre s'est trouvé à la merci de ses hommes d'armes en Limousin; afin de ne pas arrêter brusquement les opérations, le roi consent à donner pour cette fois plus de 20 sous par jour par chevalier et 20 sous par écuyer.

TRÉSORERIE DES GUERRES.

Le service de la solde était dirigé par deux trésoriers des guerres qui réunissaient les fonds, payaient les hommes d'armes, en espèces ou par mandats, et recevaient quittance. Au moment de recommencer la guerre avec l'Angleterre, Charles V prit de nouveaux trésoriers. Le plus actif fut Jean le Mercier, le modèle des trésoriers des guerres. Ses comptes et ses quittances le montrent voyageant sans cesse en Picardie, Normandie, Bretagne, Champagne, Berri, Auvergne, Poitou. Il prenait l'argent à la recette générale et dans les coffres du roi à Paris ou chez les receveurs des diocèses et les débiteurs du roi. Il alla même, en 1371, chercher à Avignon cent mille francs que le roi s'était fait prêter par Grégoire XI. Durant la première année de sa trésorerie, il reçut, pour les distribuer aux gens d'armes, 295 344 livres

tournois, soit près de quatre millions de francs d'aujourd'hui, valeur intrinsèque.

COMMENCEMENTS DE L'ARTILLERIE.

Aussi bien organisée et payée que possible, l'armée royale fut encore pourvue des engins nouveaux. Depuis trente ans, l'artillerie à feu était utilisée en France. Bien primitif encore était le modeste « pot de fer à traire garrots à feu », qu'embarquait à Rouen en 1338 la flotte d'Hugues Quiéret, mais l'usage de l'artillerie s'était assez vite répandu de tous côtés. En 1339, la ville de Cambrai possédait dix canons, et Bruges, plusieurs engins qu'on appelait ribeaudequins. L'année suivante, Lille a acquis « quatre tuyaux de tonnerre de garrots », et l'exemple est suivi par Saint-Quentin. Cahors était pourvu, en 1346, de vingt-quatre canons de fer, et Agen, de treize. Les canons parurent en bataille à la journée de Créci, où ils firent plus de bruit que de besogne. L'artillerie de campagne ne devait être bien constituée que fort longtemps après l'artillerie de siège. Mais d'année en année, des progrès décisifs étaient faits : les premières pièces à feu ne lançaient que des matières enflammées, destinées à brûler et non à frapper; on inventa ensuite les projectiles de plomb, de fer et de pierre; on apprit à donner de plus grandes dimensions et une plus grande résistance aux canons, et à accroître la force de percussion en augmentant la charge de poudre.

L'ARTILLERIE AU SIÈGE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

Le siège de Saint-Sauveur, en 1374-1375, marque bien l'importance prise par l'artillerie dans les guerres de Charles V. Jean de Vienne retint en sa compagnie Girard de Figeac, canonnier, qui s'engagea à « faire faire certains gros canons jetant pierres, et à en faire jeter toutes les fois que besoin en serait ». Des batteries furent installées à l'Est du château; les ruines de l'abbaye fournissaient une partie des projectiles. Les premiers engins mis en batterie parurent insuffisants. Girard de Figeac fut chargé de faire « de nouveau un gros canon jetant cent livres pesant ». Bernard de Montferrat reçut pareille commande, et mit quarante-trois jours à terminer son canon. On lui abandonna la Halle de Caen; il y établit trois forges qui consommèrent une grande quantité de fer d'Auge ou d'Espagne et d'acier. On avait réuni à Caen les meilleurs forgerons de toute la province.

Aussitôt achevés, les canons furent menés à Saint-Sauveur. Immédiatement, les forges de Caen en mirent d'autres en chantier : trois gros canons de fer, un petit canon, également de fer, et vingt-quatre canons de cuivre. Si on y ajoute quatre canons de fer achetés d'autre part, on constate que, le 26 juin 1375, l'arsenal improvisé de Caen « put expédier à Saint-Sauveur trente-deux bouches à feu dont les plus fortes lançaient des boulets de pierre et les autres

des plommées, c'est-à-dire de grosses balles de plomb[1] ». Le tir des canons fut efficace contre les fortifications de Saint-Sauveur. Une tour fut en effet éventrée, et le capitaine anglais eut une désagréable surprise : « Et advint une fois que Catterton, le capitaine, gisait en une tour sur un lit. Si entra une pierre d'engin en cette tour par un treillis de fer qu'elle rompit et fut adonc proprement avis à Catterton que le tonnerre fût descendu céans et ne fut mie assuré de sa vie. Car cette pierre d'engin qui était ronde, pour le fort trait qu'on lui donna, carola et tournoya autour de la tour par dedans ».

L'exemple donné ainsi par le roi fut suivi par le duc de Bourgogne : à Châlon, il fit fabriquer une dizaine de canons, dont les plus gros jetaient des projectiles de quatre-vingt-dix, cent et cent trente livres; ses ingénieurs fondirent même, non sans peine, une pièce, colossale pour le temps, pouvant jeter « le pesant de quatre cent cinquante livres ».

MISE EN ÉTAT DES FORTERESSES.

Charles V était décidé à laisser, sans risquer bataille, les ennemis traverser le royaume et s'épuiser dans d'inutiles chevauchées. Il fallait donc avoir d'excellentes forteresses, capables de résister à un assaut et d'abriter les gens du plat pays avec leurs meubles et leurs bêtes. L'ordonnance rendue le 19 juillet 1367, à la suite des États de Chartres, est en bonne partie consacrée aux places fortes. C'est cette ordonnance, qui prescrit l'inspection des forteresses seigneuriales, dont il a été parlé. Le bailli, assisté de deux chevaliers, en est chargé dans chaque bailliage. Ces inspecteurs royaux ont droit de faire réparer et garnir d'artillerie et de vivres les forteresses tenables « aux dépens et frais des seigneurs à qui elles sont ». Sur les frontières, le roi contribuera de ses deniers pour les places que les seigneurs ne pourront « avitailler du tout ». Les places non tenables seront abattues, pour qu'elles ne puissent servir de refuge aux ennemis. A l'approche des bandes armées qui errent par le royaume, les gens du plat pays devront se réfugier dans les villes fortes, et ne paieront, à cette occasion, aucune entrée, ni sortie ou redevance quelconque. Les villes fermées, surtout celles qui sont aux passages des rivières, se garderont avec grand soin. Moins de trois mois après l'ordonnance, Étienne du Moustier, un des meilleurs serviteurs de Charles V, partait pour visiter les forteresses des cinq diocèses de Normandie.

INSPECTION DES FORTERESSES.

En 1370, au moment où va s'ouvrir la campagne contre les Anglais, au mois de mars, les ordres pour l'inspection des forteresses sont plus rigoureux encore qu'en 1367. Malgré le zèle des inspec-

1. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 204.

teurs, le roi trouvait que la mise en état des places ne se faisait pas assez vite. Jean le Mercier ne cessa d'aller et de venir en Normandie, pour veiller au bon entretien des fortifications. Au printemps de 1378, il est « sur la côte de la mer par deçà Seine », à Rouen, à Dieppe, à Harfleur; de là, il passe par Honfleur, Caen, Bayeux, Saint-Lô et Saint-Sauveur. Les deux années suivantes, nouvelles tournées dans les places normandes au mois d'août et de septembre. La visite des forteresses devient annuelle.

FORTIFICATIONS DE PARIS.

Parmi les nombreux travaux de fortifications qui furent exécutés alors, les plus importants furent faits à Paris. La ville avait débordé hors des vieux murs de Philippe-Auguste; il avait fallu, à plusieurs reprises, raser les faubourgs, ou les laisser piller par les ennemis. Une nouvelle enceinte fut commencée du côté du Nord, avec tours rectangulaires, courtines, portes et fossés, à partir de 1367. Hugues Aubriot, quand il devint prévôt de Paris, mena la construction avec rapidité, et les travaux étaient à peu près terminés sur la rive droite, à la fin du règne. Une grosse forteresse s'élevait à l'Est, le château ou nouvelle Bastille Saint-Antoine, pour défendre l'entrée de la ville de ce côté, comme le Louvre la défendait à l'Ouest.

MARINE ROYALE.

Charles V prit autant de soins de la marine que de l'armée. Il était maître des côtes de Picardie et de Normandie, et les conquêtes de 1371 et 1372 lui rendirent celles de Poitou et de Saintonge; il avait à sa disposition quelques grands ports comme Dieppe, Harfleur. Rouen, La Rochelle : c'étaient les éléments d'une puissance navale, Le roi sut les mettre en œuvre.

La direction des travaux et des opérations maritimes appartenait à « l'amiral de la mer », aux vice-amiraux et capitaines de la mer. L'amiral avait des pouvoirs considérables sur les côtes, dans les ports et en mer, que précisèrent l'ordonnance du 7 décembre 1373 et le règlement du 30 août 1377 : la marine de guerre et la marine marchande étaient soumises à son autorité en temps de paix et en temps de guerre; il possédait et faisait exercer en son nom la juridiction dans toutes les causes touchant la marine. En 1373, pour remplir cet office, Charles V mit la main sur un homme de premier ordre, digne d'être placé à côté de du Guesclin, Jean de Vienne.

L'AMIRAL JEAN DE VIENNE.

Jean était né dans le comté de Bourgogne, près de Besançon. L'héroïque capitaine qui, en 1347, avait défendu Calais contre les Anglais, était son oncle. Lui-même combattit vaillamment contre les Anglais, les Navarrais, les Compagnies, en Bourgogne, en France, en Bretagne, en Poitou, en Guyenne, en Normandie. Esprit aventureux, il avait pris part à une croisade contre les Turcs en 1366, sur

les bords des Dardanelles et du Bosphore. Lorsqu'il fut fait amiral, il n'avait pas encore trente-cinq ans. Jean de Vienne fut du reste très bien secondé : depuis plus de vingt ans, Étienne du Moustier, à titre de commis à la garde et au gouvernement des nefs, de capitaine d'Harfleur, enfin de vice-amiral, s'occupait de l'armement, de l'inspection des navires et de la défense des côtes. Le roi l'appelait volontiers pour s'informer de l'état de son « navire ». Du Moustier était une sorte de commissaire général de la flotte. D'autres montrèrent d'éminentes qualités dans le commandement, comme Renier Grimaldi, les frères de Montmor, ou dans la direction des arsenaux, comme Richard de Brumare.

LE CLOS DES GALÉES.

Un arsenal royal existait depuis longtemps, sous le nom de Clos des Galées, à Rouen, où les plus gros navires du temps pouvaient remonter avec la marée; là, aucune attaque des ennemis n'était à redouter. Les magasins de l'arsenal étaient situés en face de la ville, sur la rive gauche du fleuve. Un fossé en communication avec la Seine les entourait, et servait de bassin pour les navires. Charles V rendit l'activité aux chantiers, fort délaissés sous le règne précédent. Le maître du Clos des Galées fut désormais un important personnage, pourvu de privilèges étendus, et dont les gages s'élevaient à 500 francs d'or; il commandait à toute une armée de maîtres constructeurs et d'ouvriers. L'arsenal était à la fois magasin d'approvisionnements et chantier de construction. Tout ce qui était nécessaire à l'armement des navires y devait être conservé en quantités considérables : cabestans, timons, avirons, mâts, poulies, ancres, suif, goudron, étoupe, plomb, cordages, bois, canons. Les ateliers maritimes étaient en grande activité : à partir de 1370, il y eut toujours plusieurs grands navires en construction.

LA FLOTTE ROYALE.

Charles V, dès le début de son règne, voulut tout de suite reconstituer une grande escadre royale; mais ses premiers efforts n'eurent pas d'effet durable. Jean de Vienne eut presque tout à recommencer. Quand il fut fait amiral, sur neuf navires construits récemment, cinq avaient été désarmés par suite d'avaries et attendaient réparation; les magasins étaient de nouveau dégarnis. Trois ans après, en 1376, l'amiral put faire lancer dix grandes barges d'un modèle nouveau, imitées des galères espagnoles; leur élévation sur l'eau était plus grande et leur tonnage — environ trois cents tonneaux — plus fort que celui des barges normandes. Au printemps de 1377, trente-cinq vaisseaux de guerre, pourvus d'un armement complet, prirent la mer. A ces vaisseaux de ligne s'ajouta un plus grand nombre de bateaux de moindres dimensions, ce qui fit en tout cent vingt bâtiments. En 1379, la plus grande activité régnait encore

sur les chantiers de construction et de réparation; dix-huit bateaux flambars, ou barges de petite dimension, étaient remis à neuf; sept grandes barges et quatre petites étaient lancées. Durant plusieurs campagnes, les vaisseaux espagnols que le roi de Castille, en vertu des traités, mettait à la disposition du roi de France se joignirent à la flotte française. La côte anglaise de la Manche, de 1377 à 1380, fut sans cesse menacée : Rye, Rottingdean, Folkestone, Portsmouth, Yarmouth, Pool, Hastings, Fowey furent pillés et brûlés et il y eut des paniques à Londres.

Ainsi, grâce à l'intelligence et à la sagesse du roi, à l'habileté de serviteurs tout dévoués et à la bonne volonté d'un royaume qui fut toujours docile à qui le gouverna bien, la France, au sortir de grands troubles, après de grands désastres, recouvra les forces dont elle avait besoin pour l'inévitable guerre.

CHAPITRE IV

LA REVANCHE DU TRAITÉ DE CALAIS[1]

I. RUPTURE DU TRAITÉ DE CALAIS. — II. LES ALLIANCES. — III. DU GUESCLIN CONNÉTABLE. — IV. LA CONQUÊTE DU POITOU. — V. GUERRE ET TRÊVES. — VI. AFFAIRES DE NAVARRE ET DE BRETAGNE. — VII. LA MORT DE DU GUESCLIN.

I. — RUPTURE DU TRAITÉ DE CALAIS[2]

LE traité de Calais avait été exécuté tant bien que mal dans la plupart de ses parties essentielles. Une clause cependant, qui ne paraissait pas de bien grande importance, avait été négligée.

LA QUESTION DES RENONCIATIONS.

On a vu que les renonciations définitives des deux rois aux territoires et aux droits qu'ils se cédaient mutuellement, ainsi que la ratification de la paix, ne devaient être faites qu'après la remise effective de ces terres et de ces droits. Un délai avait été convenu pour les échanger, et le dernier terme, que les Anglais commirent l'erreur de croire suffisant, avait été fixé à la Saint-André, 30 novembre 1361, un peu plus d'un an après l'établissement du traité définitif à Calais. Mais le roi d'Angleterre se trouva engagé dans une impasse : aux prises avec toute sorte de difficultés pour exécuter ses propres engagements, il laissa les Français traîner en longueur l'opération de la remise des territoires. A la Saint-André de 1361, son représentant

1. SOURCES. Voir les sources indiquées p. 171, et, de plus, la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, 1876. Rymer, *Foedera, conventiones.... inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges*, etc., éd. de la Haye, III, 1740.
OUVRAGES A CONSULTER. Denifle, *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises en France*, I, 1899. C. Benoist, *La politique du roi Charles V*, 1886. Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, 1878. Moranvillé, *Etude sur la vie de Jean le Mercier*, 1888. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, II, 1900. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., IX, 1885.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Petit-Dutaillis et Collier, *La Diplomatie française et le traité de Brétigny*, Moyen Age, 1897. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine*, 1894. Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, 1887. Clément-Simon, *La Rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin*, 1898. Breuils, *Jean I d'Armagnac*, Revue des Questions historiques, LIX, 1896. E. Petit, *Philippe le Hardi*, 1re partie, 1909.

LA REINE JEANNE DE BOURBON



STATUE DE JEANNE DE BOURBON.

Décorait autrefois le portail de l'église des Célestins, à Paris. Corsage décolleté; cheveux tressés en deux masses épaisses sur les côtés de la tête. D'une main elle tient le sceptre, et de l'autre un livre. Pierre peinte. — Église de Saint-Denis.

Cl. Hachette et Cie

principal, Chandos, n'avait pas encore pris possession du Limousin, du Périgord, du Querci et du Rouergue. Si, à cette date, les renonciations étaient échangées, le roi de France pouvait considérer l'exécution du traité comme achevée et refuser d'abandonner tout ce qui restait à livrer; si elles ne l'étaient point, les droits de ressort et de souveraineté sur les pays cédés aux Anglais restaient au roi de France, tels qu'il les avait eus jusqu'en 1360. Le roi d'Angleterre, entre deux maux, choisit le moindre : le terme fixé passa, sans qu'il y eût échange de renonciations ni de ratifications. Les Anglais pouvaient, il est vrai, invoquer les lettres du 27 juillet 1361, par lesquelles le roi Jean avait ordonné aux habitants des pays cédés de porter leur hommage au roi d'Angleterre, mais justement le rédacteur de cet acte y avait inséré une courte réserve, qui alors n'avait soulevé aucune protestation : « Sauf et réservé à nous le droit de souveraineté et dernier ressort jusque les renonciations soient faites ». Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, le roi de France pouvait revendiquer, sur les pays cédés, ces droits de ressort et de souveraineté, qui maintenaient le roi d'Angleterre, pour ces pays, dans la condition de vassal. Jean le Bon, fermé aux subtilités juridiques, faillit accorder au roi d'Angleterre renonciations et ratifications; mais il mourut sans l'avoir fait.

Charles V avait un tout autre esprit que son père; il tenait un moyen de renier le traité, quand il lui plairait, et n'était pas homme à le laisser perdre. Édouard III soupçonnait les intentions du nouveau roi : à partir de 1366, il parut ombrageux et malveillant.

L'APPEL DES SEIGNEURS GASCONS.

L'occasion qu'attendait le roi de France se présenta du côté de la Guyenne en 1368. L'expédition d'Espagne avait été ruineuse pour le gouvernement du prince de Galles : il fallut demander aux habitants de nouveaux subsides, et les États furent réunis à Saint-Émilion en octobre 1367, puis à Angoulême en janvier 1368; un fouage de dix sous par feu fut établi pour cinq ans. Mais les députés de plusieurs villes n'avaient pu aller aux assemblées à cause des Compagnies qui tenaient les champs, et de puissants barons s'étaient abstenus de s'y présenter, Jean d'Armagnac entre autres. A celui-ci qui était déjà son créancier pour 200000 florins, le prince demanda de laisser courir l'imposition sur ses terres; Jean d'Armagnac s'excusa en disant que sa pauvreté était si grande que lui et les siens « n'avaient que manger »; qu'il avait une fille à marier; enfin qu'il avait consulté longuement « les plus grands clercs du monde, les plus savants en divinité, en décrets et en lois » : tous approuvaient qu'il refusât la demande du prince. Si l'on en croit Jean d'Armagnac, le prince de Galles ne répondit à ses excuses que par des menaces

brutales, et le roi d'Angleterre, auquel il s'adressa, et le prince, auquel il recourut de nouveau, « toujours demeurèrent en leur dur propos ». Alors, n'ayant plus d'autre recours, il se décida, en avril 1368, à faire appel au roi de France, comme au légitime souverain du pays; d'autres seigneurs gascons l'imitèrent. De là va sortir la guerre.

LES SEIGNEURS GASCONS A LA COUR DE FRANCE.

Aussitôt après avoir fait parvenir son appel, Jean d'Armagnac partit pour Paris, accompagné de seigneurs gascons en grand nombre. La cour de France leur fit grande fête; le roi leur donna des festins et des joutes, et leur fit des cadeaux. D'autre part, en mai, Arnaud Amanieu, sire d'Albret, le plus riche et le plus fier des barons de Gascogne, épousa la sœur de la reine de France. Le 1er juin, il promit de combattre les ennemis du roi, et reçut 10 000 francs d'or et une rente annuelle de 4 000 livres tournois. Armagnac, le 30 juin, en son nom et au nom de ses adhérents, conclut un traité secret, par lequel le roi promettait sa protection à tous ceux qui en avaient appelé à sa justice, confirmait les privilèges de la Guyenne, garantissait ses alliés contre toute espèce de fouage pendant dix ans, donnait sa foi et parole de roi qu'il n'abandonnerait jamais les droits souverains pour lesquels les seigneurs gascons risquaient leurs corps et leurs terres; de leur côté, les Gascons juraient de toujours reconnaître cette souveraineté, s'interdisaient toute paix particulière, et promettaient d'aider et servir le roi, même en dehors de la Guyenne. Le lendemain 1er juillet, Jean d'Armagnac recevait des domaines en Gascogne, le comté de Bigorre, des avantages divers, le tout à conquérir en terre anglaise. Les Gascons quittèrent la cour de France, largement pourvus d'or et d'honneurs.

LE ROI DÉCIDE DE RECEVOIR L'APPEL.

Cependant le roi de France voulait gagner du temps. Il mit, à exposer ses droits, les formes les plus lentes. Jean d'Armagnac avait adressé son appel depuis plus de deux mois, quand la première décision fut prise en Conseil, le 30 juin 1368 : trente-sept membres votèrent la réception de l'appel, mais cette décision fut tenue secrète. En même temps, Charles V faisait consigner dans un mémoire tous les arguments qu'il entendait produire, et toutes les infractions à la paix qui purent être recueillies à la charge d'Édouard III. Sa thèse était que le roi de France n'avait pas à proprement parler renoncé à la souveraineté et au ressort; il en avait seulement suspendu l'usage, en subordonnant l'abandon définitif à des conditions qui n'avaient pas été exécutées : donc l'appel de Jean d'Armagnac était légitime. Cette argumentation faisait dire au duc de Lancastre : « Notre adversaire « n'est pas un sage prince, ce n'est qu'un avocat; » à quoi Charles V répondit : « Si nous sommes avocats, nous leur bâtirons tel plaid que « la sentence les ennuiera. »

LA DÉCISION DU ROI EST PUBLIÉE.

Le roi de France mit onze mois à rompre officiellement avec les Anglais. Le 18 novembre 1368, il prit publiquement sous sa sauvegarde les seigneurs qui en avaient appelé à sa souveraineté. Le lendemain, les lettres qui ajournaient le Prince Noir devant le Parlement pour le 2 mai 1369 étaient rédigées, mais le roi les garda par devers lui. Enfin, en décembre, il révéla ses intentions dans des lettres écrites aux seigneurs et villes de Querci et de Rouergue. En même temps, il demanda au comte de Flandre de publier la décision qu'il avait prise touchant l'appel des Gascons, ce que le comte refusa d'ailleurs assez sèchement. Le 28 décembre 1368, une assemblée, composée de quarante-huit personnes des plus notables du royaume se réunit. A l'unanimité, il y fut déclaré que le roi pouvait et devait recevoir l'appel des barons de Gascogne, qu'y faillir serait péché mortel.

AJOURNEMENT DU PRINCE DE GALLES.

C'est alors que les lettres d'ajournement furent envoyées au prince de Galles. Jean de Chaponval et Bernard Palot, l'un chevalier, l'autre juge criminel à Toulouse, se présentèrent à Bordeaux au mois de janvier 1369. « Quand le prince eut ouï cette lettre, il fut plus émerveillé que devant et croûla et regarda de côté sur les dessus dits Français. » Puis il dit : « Nous irons volontiers à Paris, puisque « commandé nous est du roi de France, mais ce sera le bassinet en « tête et soixante mille hommes en notre compagnie. » Les deux messagers furent mis en prison.

AGITATION DANS LE MIDI.

Depuis plusieurs mois un grand mouvement se produisait contre les Anglais dans leurs domaines du Midi. Après la remise des territoires, la domination anglaise s'était établie sans difficulté; elle n'avait pas d'abord été rigoureuse; mais l'installation du prince de Galles à Bordeaux, le faste de sa cour, son expédition d'Espagne avaient coûté cher, et le pays, dont les charges avaient été aggravées, était mécontent. Jean d'Armagnac, revenu dans le Midi en septembre 1368, était allé partout réveiller les sympathies françaises. Le duc d'Anjou, lieutenant du roi à Toulouse, avait écrit aux villes devenues anglaises, et plaidé auprès d'elles la cause du roi de France. L'archevêque de Toulouse, Geofroi de Vayroles, et son frère Gaucelin l'avaient secondé. Les Anglais se plaignaient des émissaires français, qui apparaissaient partout et des défections qui se préparaient.

SEIGNEURS ET VILLES RECONNAISSENT LA SOUVERAINETÉ DU ROI DE FRANCE.

Dès le milieu de septembre 1368, en effet, la ville et le bourg de Rodez ont adhéré à l'appel des seigneurs gascons. Au mois de novembre, Archambaud, comte de Périgord, a reconnu la souveraineté du roi de France, et, moyennant une très grosse somme, lui a promis son concours. Habilement sollicités, les nobles de Rouergue ont suivi l'exemple déjà donné; beaucoup d'entre eux sont allés se mettre

à la solde du duc d'Anjou ou de Jean d'Armagnac. Cahors, entraîné par l'archevêque de Toulouse, s'est joint à l'appel, le 15 janvier 1369. Le 18 mars, d'après un rôle contemporain, plus de huit cents localités s'étaient ralliées à la souveraineté française, et ce rôle n'est certainement pas complet. Sauf quelques villes, parmi lesquelles Montauban et Millau, l'Armagnac, le Rouergue, le Querci, une partie de la Gascogne ont, en ce qui les concerne, dénoncé le traité de Calais dès le printemps 1369. Certes, les intérêts blessés par les charges nouvelles ont beaucoup contribué à ce mouvement, mais il semble bien qu'il y eut alors dans le Midi une manifestation de sentiments français.

PRÉPARATIFS DE GUERRE.

Le duc d'Anjou, dès la fin de 1368, avait rassemblé des hommes d'armes et engagé des chefs de compagnies, dont beaucoup étaient venus de Languedoc et quelques-uns d'Italie. Les États de Languedoc, tenus à la fin de février 1369, votèrent l'argent nécessaire à l'achèvement des préparatifs. Le duc d'Anjou, pour donner courage à tous, annonça l'entrée en campagne de du Guesclin. Le duc de Berri fut nommé lieutenant général du roi, pour le fait de la guerre en Berri, Auvergne, Bourbonnais, Forez, Touraine, Anjou, Maine et Normandie. Sur les frontières de la Touraine et du Poitou, qui relevaient de son commandement, les hommes d'armes français se mirent en mouvement.

PREMIÈRES HOSTILITÉS.

Le prince de Galles s'apprêtait de son côté, mais il était alors, comme dit Froissart, « plein d'hydropisie et de maladie incurable qu'il avait conçue en Espagne », et il ne pouvait plus chevaucher. Au mois de décembre 1368, il avait fait revenir Chandos de Saint-Sauveur-le-Vicomte et l'avait envoyé à Montauban, à l'entrée du Rouergue, au point le plus menacé. Les chefs des Compagnies, qui avaient fait campagne avec le prince en Espagne, se tenaient à sa disposition. Dans les premiers jours de janvier 1369, avant que les deux rois eussent échangé leurs défis, Anglais et Français en venaient aux mains en Rouergue : le fils de Jean d'Armagnac prenait la Roquevalsergue ; le 17 janvier, les Anglais étaient battus à Mont-Alazac ; des compagnies françaises emportaient Roquecezière. Si Millau n'avait pas résisté, tout le Rouergue eût été reconquis.

Au Nord, dans les premiers mois de 1369, un des conseillers intimes de Charles V, Guillaume de Dormans, s'en allait en Ponthieu, de ville en ville. Un complot contre les Anglais y était préparé. Le 29 avril, des bourgeois d'Abbeville ouvraient les portes à un corps de six cents lances, commandé par le comte de Saint-Pol et le maître des arbalétriers. En huit jours, Rue, le Crotoi, Saint-

Valeri et tout le Ponthieu, sauf Noyelle, étaient aux mains des Français.

RUPTURE OFFICIELLE, MAI 1369.

Cependant les deux rois négociaient encore avec courtoisie. Le 24 décembre 1368, Charles V envoie à « sa très chère et aimée sœur », la reine d'Angleterre, d'excellents fromages de France, et au roi, le 26 avril 1369, cinquante pipes de vin. Mais cette fois le cadeau lui fut retourné. Enfin le 9 mai, accompagné de la reine et du chancelier, le roi de France tint une assemblée d'États Généraux dans la Chambre du Parlement. Dix-huit prélats et cinq princes des fleurs de lis étaient présents. Le chancelier, puis son frère Guillaume de Dormans, exposèrent la cause du conflit et prouvèrent le bon droit du roi. Puis Charles V se leva et « par sa bouche » dit à tous que, « s'ils voyaient qu'il eût fait chose qu'il ne dût, qu'ils le disent et il corrigerait ce qu'il avait fait ». Un jour et deux nuits étaient donnés à l'assemblée pour réfléchir et préparer son avis. Dès le lendemain, les orateurs des Trois États, « tous d'un accord, chacun par sa bouche, répondirent que le roi avait raisonnablement fait ce qu'il avait fait et ne le devait ni pouvait refuser ». Le 11 mai, au matin, Charles V fit lire les réponses et déclarations qu'il comptait envoyer au roi d'Angleterre; elles furent approuvées. Des prières et des processions furent ordonnées dans tout le royaume; le roi y assista à Paris en grande humilité. Enfin, le 21 et le 25 mai, il adressa au roi d'Angleterre des lettres qui équivalaient à un défi, et, le 3 juin, Édouard III reprenait le titre de roi de France.

II. — LES ALLIANCES[1]

LE roi de France, qui était un grand négociateur, avait cherché des alliés.

MAUVAISES DISPOSITIONS DU COMTE DE FLANDRE.

Il importait beaucoup que l'alliance des Flamands avec les Anglais, qui avait été si dangereuse pour le royaume au temps de Philippe VI, ne se renouvelât pas. Or, le roi n'était pas sans inquiétude de ce côté, au moment de son avènement. Le comte Louis de Maële ne se souciait pas de s'exposer aux infortunes qu'avait values à son père sa fidélité envers le roi de France, et, d'ailleurs, il n'aimait pas Charles V; il inclinait donc vers l'Angleterre; mais Charles avait résolu de se l'attacher à tout prix.

1. OUVRAGES A CONSULTER. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, III, 1748. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, III, 1847. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, II, 1843. Vernier, *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, son mariage avec Marguerite de Flandre*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, 1899. Daumet, *Etude sur l'alliance de la France et de la Castille*, 1898. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France et de l'Allemagne*, 1292-1378, 1882.

LE MARIAGE FLAMAND.

Louis de Maële n'avait qu'une fille, Marguerite, héritière des comtés de Flandre, de Bourgogne, d'Artois, de Nevers et de Rethel. Elle était veuve de Philippe de Rouvres, le dernier duc de Bourgogne. Sa main avait été naturellement très recherchée. Jusqu'à la mort du roi Jean, le comte de Flandre n'avait pas osé donner suite à un projet de mariage entre sa fille et un fils d'Édouard III, Aymon, comte de Cambridge; mais, aussitôt après l'avènement de Charles V, il parut très pressé de célébrer cette union. Le roi demanda au pape de l'aider à la rompre, et Urbain V y mit beaucoup de zèle. Aymon de Cambridge et Marguerite de Flandre étaient parents au troisième degré : Urbain refusa à Édouard III toute dispense, révoqua celles qui avaient été accordées, et ordonna aux archevêques de Canterbury et de Cambrai d'interdire la célébration du mariage. Or ce même pape avait autorisé l'union du duc de Bar et de Marie de France, parents au même degré. Enfin Aymon et Marguerite furent déliés de tous les serments qu'ils avaient pu se faire, et déclarés libres de contracter mariage partout ailleurs.

LES CONVENTIONS.

Au lieu et place du comte de Cambridge, Charles V fit proposer son propre frère, Philippe, duc de Bourgogne. Philippe de France avait succédé à Philippe de Rouvres dans son duché; il semblait tout naturel qu'il le remplaçât près de Marguerite de Flandre. Louis de Maële refusa son assentiment, et le roi de France dut faire intervenir Madame d'Artois, comtesse douairière de Flandre. Un jour, à en croire un chroniqueur flamand, après avoir prié en vain son fils, « jeta la dame jus son mantel et ouvrit sa robe par devant et prit sa droite mamelle en sa main et puis dit à son fils : « Je, comme comtesse « d'Artois, vous prie et commande que vous fassiez la volonté du « roi, et voici ma mamelle dont je vous allaitai, et je promets à Dieu « que si vous ne faites la volonté du roi et la mienne, que tantôt la « couperai au dépit de vous et la jetterai aux chiens, et si ne jouirez « jamais de la comté d'Artois. » Le comte se mit à genoux et lui dit : « Madame, vous êtes ma mère, faites-en votre bon plaisir. » Mais il mit son obéissance à très haut prix : en vertu du contrat conclu à Gand le 12 avril 1369, Charles V promettait de restituer au comte de Flandre Lille, Douai et Orchies, enlevés à la Flandre au temps de Philippe le Bel, et de payer en plus la grosse somme de 200 000 deniers d'or de France. Si le comte de Flandre, ni sa fille n'avaient pas d'héritiers mâles, les villes pourraient être rachetées par le roi de France pour un prix fixé d'avance. Il est vrai que Charles V avait fait signer à son frère, le 7 septembre 1368, une convention secrète, par laquelle Philippe s'engageait à lui restituer, à la mort de Louis de Maële, les deux plus importantes des villes cédées, Lille et Douai.

Mais, de son côté, Marguerite de Flandre fut obligée par son père, le 27 mars 1369, de jurer devant témoins qu'elle ne consentirait jamais à l'aliénation de ces villes flamandes.

LE DUC DE BOURGOGNE EN FLANDRE.

Le 7 juin 1369, le duc de Bourgogne partit pour la Flandre, après avoir fait de gros emprunts afin de pouvoir y paraître avec magnificence. A Bruges, il distribua follement de superbes présents et donna chaque jour des festins. De là, il alla à Gand, où, le 19 juin, fut célébré le mariage. Il y eut festoiement et joutes sans fin, le grand banquet de noces coûta 2 705 livres tournois; il avait fallu demander au roi de France des hérauts, des violons et de grands chevaux de joute, et, au comte d'Eu, son argenterie.

Plus tard apparurent les conséquences, funestes à la royauté française, de ce mariage; mais ce fut en des circonstances extraordinaires, qui auraient fort bien pu ne pas se produire, et que personne ne pouvait prévoir. Charles V, en liant le comte par ce mariage, en empêchant un prince anglais de s'établir en Flandre, avait fait un acte de bonne politique, qui facilita singulierement la reprise des opérations contre les Anglais.

ALLIANCE AVEC LA CASTILLE ET LE PORTUGAL.

La Castille, qui prenait à revers la Guyenne, et qui avait une bonne marine, pouvait être une excellente alliée contre les Anglais. Charles V s'était assuré l'alliance de cette couronne en soutenant don Enrique. Avant même que celui-ci eût définitivement triomphé de don Pedro, il avait signé un traité, qui devait, pour longtemps, unir la France et la Castille contre les Anglais: le 20 novembre 1368, « au camp devant Tolède », il fut convenu que les deux rois s'aideraient réciproquement dans leurs guerres : don Enrique devait fournir une flotte de vingt nefs; les prises seraient partagées, mais les conquêtes sur les Anglais resteraient au roi de France. Au mois de juin de l'année suivante, une convention additionnelle précisa encore les conditions de l'alliance. De plus, don Enrique, par deux traités conclus en 1371 et 1373, procura un nouvel allié à Charles V : le roi Ferdinand de Portugal s'engagea à joindre cinq galères à la flotte castillane, toutes les fois qu'elle ferait campagne pour le roi de France. Un fait imprévu resserra encore l'union. Le duc de Lancastre [1], troisième fils d'Édouard III, à la recherche d'une couronne royale, épousa en 1371 la fille aînée de don Pedro de Castille, héritière des droits paternels, et qui se tenait « tout égarée » à Bayonne. Aussitôt Lancastre prit le titre de roi de Castille. Directement menacé par les Anglais de Guyenne, don Enrique, sous l'inspiration de du Gues-

1. Jean de Gand avait hérité, en 1362, des biens et des titres du duc de Lancastre, cousin d'Edouard III.

clin, conclut avec Charles V de nouveaux traités. La campagne de 1372 sera inaugurée par les exploits de la flotte espagnole sur la côte de l'Aunis.

ALLIANCE AVEC L'EMPEREUR.

Le roi de France ne pouvait espérer une alliance aussi effective avec l'Empereur, Charles IV était trop prudent pour se compromettre dans le conflit entre la France et l'Angleterre Cependant le roi, fidèle à l'ancienne amitié des Luxembourg et des Valois, lui témoignait beaucoup de déférence; les deux souverains échangeaient fréquemment des ambassades et des messages. Quand la guerre reprit contre l'Angleterre, Charles V tint à s'assurer au moins la bienveillance de l'Empereur. Au début de 1372, un traité fut signé : Charles IV y promettait des hommes d'armes. Suivant son habitude, il ne les fournit point, ce qui ne dut pas étonner Charles V; du moins, de ce côté, aucune hostilité n'était à redouter.

Édouard III s'était engagé dans la guerre contre Philippe VI avec l'alliance de la Flandre et de l'Empereur. Charles V, quand il recommença les hostilités, pouvait compter sur la fidélité du comte de Flandre et des Flamands, garantie par le duc de Bourgogne, sur la sympathie de l'Empereur et l'alliance active de la Castille.

III. — DU GUESCLIN CONNÉTABLE

CONQUÊTES FRANÇAISES DE 1369 A 1371.

LORSQUE la guerre fut nettement engagée, les armées françaises et anglaises retrouvèrent leurs champs d'opérations ordinaires. En 1369, elles combattent, au Midi, en Querci, en Périgord et en Rouergue; à l'Ouest, sur les confins du Poitou, du Berri et de la Touraine; au Nord, dans le pays de Calais. Enfin le projet d'une descente en Angleterre est repris, et Charles V préside lui-même aux préparatifs à Rouen et sur les bords de la Seine maritime.

Les Français l'emportèrent à l'Ouest et au Sud. De 1369 à 1371, le Poitou fut cerné; le duc de Berri, Jean de Bueil et Jean de Kerlouët, bien qu'ils eussent à faire à Chandos, devenu sénéchal du Poitou, furent vainqueurs plusieurs fois. Le Limousin fut en partie reconquis. Au Midi, le duc d'Anjou fut secondé par le vieux comte d'Armagnac et son fils Jean II, puis par du Guesclin, que cinq messages successifs rappelèrent de la Castille, où il était occupé à prendre possession des fiefs espagnols qu'il avait reçus du roi Enrique. La conquête du Rouergue fut achevée, après six défaites des Anglais, en 1369. Montauban se soumit au mois de juin, et Millau au mois de novembre, après avoir négocié à perte de vue et consulté même des jurisconsultes de Bologne. Agen avait ouvert ses portes,

dès le mois de février, entraînant la plus grande partie de l'Agenais. La prise de Tarbes, en octobre, livrait aux Français le comté de Bigorre. Le Périgord était entamé à la suite d'une chevauchée de du Guesclin; la ville de Tulle, la vicomté de Turenne se soumettaient.

L'EXPÉDITION DE LANCASTRE EN NORMANDIE.

Les Anglais essayèrent de troubler cette reconquête méthodique. A l'automne de 1369, le duc de Lancastre, parti de Calais, traversa la Picardie et la Normandie pour aller détruire sur les bords de la Seine les armements commencés; une flotte anglaise le suivait le long de la côte. Ce fut la première de ces chevauchées, qui devaient se renouveler les années suivantes. La tactique de Charles V fut de laisser passer l'ennemi, comptant sur le temps et la maladie pour le décimer. Lancastre, cette fois, souffrit peu, parce qu'il n'alla pas loin : après avoir tenté sans succès de prendre Harfleur, et s'être arrêté six jours au Chef-de-Caux pour embarquer son « pillage », il s'en retourna, harcelé par les paysans cauchois.

CHEVAUCHÉE DE ROBERT KNOLLES.

L'année suivante, en 1370, Knolles renouvela cette tentative, cette fois en grand. Il partit d'Angleterre avec seize cents hommes d'armes et plus de deux mille cinq cents archers. Il faisait voile vers le pays de Caux; mais, les vents étant contraires, il dut aborder à Calais. De là, il se mit en marche aux derniers jours de juillet, traversa, tout en pillant, l'Artois et la Picardie. La moisson venait d'être terminée et les granges étaient pleines. Les Anglais faisaient, « sans eux trop lasser ni travailler, deux ou trois lieues le jour, et, quand ils trouvaient une grasse marche, ils y séjournaient deux ou trois jours »; c'est ce que Froissart appelle chevaucher « courtoisement ». Ils ne pillaient pas tous les villages et bourgs ouverts qu'ils rencontraient, mais ils forçaient à se racheter ceux qu'ils épargnaient. Au reste ils n'eurent pas l'occasion de combattre. Toutes les places étaient garnies, bien gardées, bien avitaillées; Arras, Noyon, Reims, Troyes regardèrent passer l'armée de Knolles sans s'émouvoir. A la fin d'août, les Anglais étaient arrivés dans l'Auxerrois. Comme ils n'avaient que faire plus au Sud, ils se dirigèrent vers Paris, et, le 22 septembre, arrivèrent devant les murs. « Le roi Charles de France bien pouvait voir de son hôtel de Saint-Paul les feux et les fumières qu'ils faisaient au large. » Mais il n'y eut que des escarmouches sous les remparts et point de sortie. Le 25 septembre, les Anglais disparurent dans la direction de l'Ouest, et se répandirent à travers la Beauce, comme s'ils voulaient regagner la Normandie ou la Bretagne.

DU GUESCLIN EST FAIT CONNÉTABLE, 2 OCTOBRE 1370.

L'émotion cependant avait été très vive. Charles V résolut alors de donner à du Guesclin la direction de la guerre, à la place du vieux connétable Moreau de Fiennes. Un conseil de princes, de seigneurs, de gens d'Église et de bourgeois de Paris approuva son des-

sein. Ses courriers allèrent chercher Bertrand dans la vicomté de Limoges. Quand on le vit arriver à Paris avec un vêtement de drap « griset », qu'il avait mis pour ne pas être pris par les hommes de Knolles, en traversant la Beauce, le peuple de Paris trouva qu'il avait bien pauvre mine; mais le roi, dès qu'il aperçut le chevalier qui avait « cœur d'empereur », se leva et, le prenant par la main, lui annonça qu'il le faisait son connétable. Du Guesclin répondit « qu'il n'en était mie digne et que c'était un pauvre chevalier et petit bachelier, au regard des grands seigneurs et vaillants hommes de France, comment (malgré) que fortune l'eût un petit avancé ». Il passa la nuit à l'hôtel Saint-Paul, dans une chambre ornée en son honneur d'une tapisserie à fleurs de lis d'or.

Le lendemain, 2 octobre 1370, devant une grande assemblée de conseil et de chevalerie, il recommença à vouloir s'excuser : « Cher « sire et noble roi, il est bien vérité que je suis un pauvre homme et « de basse venue. Et voici mes seigneurs, vos frères, vos neveux et « vos cousins, qui auront charge de gens d'armes en ost et en che- « vauchées; comment oserai-je commander sur eux? » Le roi lui répondit : « Messire Bertrand, messire Bertrand, ne vous excusez « point par cette voie. Car je n'ai ni frère, ni neveu, ni comte, ni « baron en mon royaume, qui n'obéisse à vous. Et si nul en était au « contraire, il me courroucerait tellement qu'il s'en apercevrait. » Et il remit à Bertrand l'épée de connétable.

DU GUESCLIN A CAEN.

Du Guesclin partit aussitôt et fit route vers Caen. Charles V lui avait donné la paye de quinze cents hommes d'armes : il s'en présenta trois mille; le connétable fit venir sa vaisselle d'or et d'argent et l'engagea pour les payer. Knolles gagnait lentement la Bretagne par la vallée du Loir. Il avait été obligé, par suite de disputes entre ses lieutenants, de disloquer son armée et marchait en avant, à une journée de marche au moins de Thomas de Granson, maréchal d'Angleterre, qui commandait le second corps et l'arrière-garde.

LA JOURNÉE DE PONTVALLAIN, 4 DÉCEMBRE 1370.

Parti de Caen le dimanche 1er décembre, du Guesclin, par un temps affreux, chevaucha jour et nuit, et, en deux jours, arriva au Mans. Là, il apprend que les Anglais de Granson n'ont pas dépassé Pontvallain : Knolles aura beau s'arrêter, presser Granson de le rejoindre, appeler les capitaines anglais qui sont du côté de la Loire : le connétable est sûr de couper les ennemis en deux. Au delà du Mans, à Juillé, il rencontre un héraut anglais qui vient lui demander jour de bataille; on le fait tant boire qu'il reste et se couche sans penser à mal. En pleine nuit, le connétable, à travers un pays difficile, coupé de haies, force sa marche; une partie des siens se perd en route; des chevaux crèvent de fatigue; la pluie tombe à torrents; il vente « un

froid vent, fort et cuisant ». Au matin, du Guesclin tombe sur les ennemis : « là eut bataille fière et merveilleuse; fut grand le froissis des lances. » Le connétable n'avait guère plus de deux cents lances; le reste était demeuré en arrière. Il avait grand'peine à enfoncer les Anglais, quand parurent les retardataires, le maréchal d'Audrehem, Jean de Vienne et Olivier de Clisson. La victoire fut complète; tout ce qui ne fut pas tué fut pris [1].

Deux jours après, du Guesclin avait traversé la Loire et arrivait à Saumur; il chassa l'ennemi jusqu'à Bressuire en Poitou. En même temps, Clisson harcelait Knolles qui regagnait sa forteresse de Derval en Bretagne. A la suite de ces échecs, Knolles, dénoncé à Édouard III, dut lui verser, pour conserver sa bonne grâce, 10 000 marcs d'argent.

LE SAC DE LIMOGES PAR LES ANGLAIS.

A l'été de 1370, les Anglais avaient été menacés aussi de perdre le Limousin. Le 24 août, le duc de Berri, d'accord avec l'évêque et les habitants, était entré dans la cité de Limoges. Le prince de Galles jura sur l'âme de son père de faire expier cet outrage « à tous ceux de la cité ». Il partit de Cognac avec une solide armée de Gascons et de routiers. Le duc de Berri avait quitté Limoges, où il n'était resté qu'un jour. Les habitants l'appelèrent à leur secours, mais il ne bougea pas. Dès le 13 ou le 14 septembre, les ennemis étaient devant la ville, et « commença tout le pays à frémir contre eux ». Le prince était malade; il avait fallu l'amener en litière. Comme les murailles étaient très solides, il fit venir des mineurs, qui travaillèrent sans relâche. Au bout de quelques jours, le 19 septembre, un grand pan de mur s'écroula; Anglais et gens des Compagnies se précipitèrent dans les rues « tout appareillés de mal faire ». D'après Froissart [2], plus de trois mille personnes furent « décollées » le premier jour : c'était à peu près toute la population de la cité. En réalité, s'il y eut quelques centaines de victimes à l'entrée des Anglais, la prise de la cité fut surtout un grand pillage.

LE PRINCE DE GALLES RETOURNE EN ANGLETERRE.

De Limoges, le prince de Galles retourna à Angoulême, où il apprit la mort de son fils aîné. Sa maladie ne faisait qu'empirer; ses médecins lui conseillaient de retourner en Angleterre. Il partit au commencement de 1371, ayant perdu presque tout le pays où il était venu en vainqueur. Il laissa en Guyenne ses frères Lancastre et Cambridge. En Angleterre, il alla s'établir au château de Berkampstead, où, pendant quatre années, il acheva de mourir dans la solitude.

1. Ledru, *A propos de la bataille de Pontvallain*, la Province du Maine, 1907.
2. A. Leroux, *Le sac de la cité de Limoges*, 1906.

IV. — LA CONQUÊTE DU POITOU[1]

DE 1371 à 1373, le connétable reconquit le Poitou et la Saintonge, avec ses fidèles Bretons, Clisson, Kerlouët, Mauni, Beaumanoir, dont le trouvère Cuvelier a raconté les exploits.

COMBAT NAVAL DE LA ROCHELLE.

L'alliance de la Castille fut alors très utile aux armes du roi de France. Lorsqu'en juin 1372 une belle flotte anglaise, sous les ordres du comte de Pembroke, chargé de commander en Guyenne, se présenta devant la Rochelle, elle trouva la rade occupée par une flotte espagnole de vingt galères, que venait d'y amener l'amiral de Castille, Boccanera. Dedans était grand'foison de « brigands qui avaient arbalètes et canons, grands barreaux de fer et plommées de plomb »; ils poussaient en avant des brûlots chargés d'huile et de graisse. Le combat fut très dur; interrompu par la marée basse, il reprit au jusant. Comme on était en morte-eau, les grands vaisseaux anglais ne pouvaient entrer dans le port. Les Rochelois, qui n'aimaient pas les Anglais, ne bougèrent pas pour les secourir. La flotte du comte de Pembroke fut en partie brûlée, et son chef, fait prisonnier; les Espagnols s'emparèrent de 20000 marcs d'argent qui étaient destinés à payer la campagne de Guyenne. Quand ils mirent à la voile pour regagner l'Espagne, les Rochelois admirèrent ces élégantes galères, dont on voyait les bannières aux armes de Castille caresser les vagues.

OWEN DE GALLES.

Parmi les aventuriers dont Charles V utilisait les services, il y avait un réfugié gallois, Owen de Galles, qui se prétendait descendant et droit héritier de l'antique maison des princes de Galles, spoliée par les rois d'Angleterre. Le roi l'avait envoyé au printemps avec une petite flotte rejoindre les escadres de don Enrique sur la côte d'Espagne. A Santander, Owen vit débarquer le comte de Pembroke et les autres prisonniers anglais, « ferrés et encouplés comme chiens en laisse en une corde ». Il aurait bien voulu entraîner les Castillans dans le pays de Galles; mais ils aimaient mieux, dirent-ils, aller en Grenade, dans les détroits du Maroc et en Perse que dans ce pays perdu. Il fallut qu'Owen se contentât d'aller opérer avec eux sur les côtes de Poitou, ce qui fut beaucoup plus profitable pour la France. Avec les barges d'Owen, partirent de Santander, vers la fin de juillet, qua-

1. OUVRAGES A CONSULTER. E. Petit, *Campagne de Philippe le Hardi en 1372 dans le Poitou, l'Angoumois, l'Aunis,* etc. Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, II, 1885. Denys d'Aussy, *Campagnes de Du Guesclin en Poitou et en Saintonge,* Revue de Saintonge, X, 1890. De la Roncière, *Histoire de la marine française,* II, 1900.

LES CONSEILLERS DE CHARLES V



SCEAU DE DUGUESCLIN.

Deux femmes portant un heaume cimé d'un aigle.



SCEAU DE DUGUESCLIN.

Écu à l'aigle, avec deux griffons. Lég. : (Bertran) di de Guesclino.

BUREAU DE LA RIVIÈRE.

Statue de la cathédrale d'Amiens, sculptée entre 1373 et 1375.

Cl. Giraudon.



STATUE TOMBALE DE DUGUESCLIN.

Sculptée vers 1390 par Privé et Loisel. Armure avec cotte d'armes (les armoiries de l'écu sont modernes). On reconnaît la figure laide, avec les joues bouffies, les yeux saillants, le front bombé qu'ont dépeints les chroniqueurs. — Marbre, église de Saint-Denis.

Cl. Hachette et Cie.

rante gros navires et huit galères, sous la conduite de l'adelantado de Guipuzcoa, Ruy Diaz de Rojas.

DU GUESCLIN EN POITOU.

Pour agir de concert avec les flottes, le connétable était revenu au mois de juin en Poitou. Des hommes d'armes lui arrivèrent de Berri, d'Anjou et d'Auvergne ; il eut bientôt trois mille lances. Avec lui, chevauchaient les ducs de Berri et de Bourbon, que Cuvelier compare à des lions conduits par un aigle. Chauvigni et ses cinq châteaux, Lussac, Moncontour, Sainte-Sévère, dont le siège donna lieu à des luttes homériques, furent emportés. Quelques jours après, le 7 août, Poitiers était menacé. Les habitants étaient restés français de cœur :

> Qui les auroit ouvers, ainsi c'un porc lardé,
> On aroit en leur cuer la fleur de lis trouvé.

Le maire, la garnison et les administrateurs anglais voulaient résister, mais du Guesclin arriva devant la porte avant qu'aucun secours anglais eût pu s'introduire. Il parla aux bourgeois, et, sur leur requête, leur promit le renouvellement des privilèges et coutumes octroyés depuis le temps de saint Louis. Le 7 août 1372, Bertrand et le duc de Berri faisaient leur entrée dans la ville. Les Anglais s'étaient réfugiés dans le château, qui fut emporté d'assaut.

CAPTURE DU CAPTAL DE BUCH.

Il fallait aussi prendre la Rochelle. Le captal de Buch et le sénéchal anglais de Poitou opéraient dans les environs de la ville, avec des forces réduites, pendant qu'Owen de Galles et la flotte castillane bloquaient la côte. Le captal surprit un petit corps d'hommes d'armes français, qui assiégeait Soubise à l'entrée de la Charente; mais Owen, avec quatre cents hommes d'armes, tombe sur le captal, au milieu de la nuit, à la lumière des torches. Le captal « moult iré tenait une hache et frappait à droite et à senestre; il ne frappait homme qu'il ne posât à terre ». A la fin il fut obligé de se rendre; c'était un redoutable ennemi de moins. Français et Espagnols se disputèrent âprement ce grand prisonnier.

REDDITION DE LA ROCHELLE, 18 SEPTEMBRE 1372.

Mis sous bonne garde en une abbaye, le captal « se déconfortait moult et disait : « Ah! ah! Guyenne, tu es perdue vraiment! » Les possessions anglaises étaient en effet bien compromises. Soubise se rendit le 23 août; les habitants de la Rochelle, quand ils apprirent cette nouvelle et furent bien sûrs qu'il n'y avait plus d'armée anglaise dans le voisinage, s'établirent dans le château de leur ville, dont ils avaient fait sortir par ruse la garnison anglaise. Owen se présenta alors pour recevoir leur soumission; mais les Rochelois ne voulaient se rendre qu'à un prince des fleurs de lis. Il en vint trois, les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon. Du Guesclin était

à quelques lieues, bloquant par prudence cette fière commune. Les bourgeois réclamèrent des privilèges de toute sorte, et prirent leurs précautions pour l'avenir : ils démolirent en quelques heures le château, où le roi de France aurait pu mettre une garnison; il est vrai qu'ils promirent de bâtir pour leur souverain, en dédommagement, « un plus bel hôtel qu'on n'en pouvait trouver à cent lieues à la ronde ». Impatienté par leurs lenteurs, du Guesclin leur parla rudement, sans les émouvoir; tout ce qu'ils demandaient dut leur être promis au nom du roi. Le 18 septembre enfin, les princes firent leur entrée, bannières au vent, adoubés de toutes armes. Mais un fil de soie barrait encore la rue : avant de le franchir, il fallut renouveler toutes les promesses. Charles V, du reste, tint sans faute les engagements pris par ses frères et par son connétable.

DU GUESCLIN ACHÈVE LA CONQUÊTE DU POITOU.

Dans le courant de septembre, Saint-Maixent, Angoulême, Saint-Jean-d'Angéli, Saintes, Melle, Civrai, Marans, Fontenai-le-Comte firent leur soumission. Comme des nobles poitevins, demeurés fidèles à l'Angleterre, étaient réunis au château de Surgères, toutes les forces françaises de la région les y assiégèrent. Le 28 septembre, une trêve était conclue jusqu'au 30 novembre suivant : si, à cette date, le roi d'Angleterre ou son fils n'était pas venu les secourir, les nobles poitevins devaient se soumettre au roi de France.

Depuis longtemps, en effet, Édouard III voulait faire un grand effort pour arrêter la conquête française. Le 11 août 1372, il demandait aux évêques d'Angleterre des processions et des prières, et, au commencement de septembre, il s'embarquait à Sandwich. Mais des vents contraires soufflèrent durant tout le mois; à peine fut-il possible d'apercevoir les côtes du Cotentin. La flotte rentra au port : 900 000 livres avaient été dépensées en pure perte. A la fin de novembre, les seigneurs poitevins n'avaient rien vu venir.

Le 1er décembre la forteresse de Surgères fut donc rendue. Le même jour, à Loudun, dans l'église des Frères Mineurs, les signataires de la convention du 28 septembre prêtèrent foi et hommage au roi de France, représenté par le duc de Berri et par le connétable. Quelques-uns y mirent des conditions, auxquelles Charles V souscrivit. Il y eut amnistie générale et tous les privilèges dont jouissait le comté au temps de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers furent confirmés. La Saintonge et le comté d'Angoulême furent réunis à la couronne; le Poitou, au contraire, fut laissé au duc de Berri comme apanage.

Les Anglais gardaient encore quelques places comme Niort, Chizé, Mortagne, Lusignan. Au début de 1373, du Guesclin assiégea Chizé. Les garnisons anglaises de Niort, de Lusignan et autres lieux

forts organisèrent un corps de secours de sept cents hommes d'armes; le connétable accepta le combat le 21 mars, et fit prisonniers presque tous les Anglais. Ce succès décida la reddition de Chizé, de Niort, de Lusignan, de la Roche-sur-Yon, de Cognac, etc. A part quelques places sans importance, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge avaient été reconquis en trois années.

V. — GUERRE ET TRÊVES[1]

LE DUC DE BRETAGNE ET LES ANGLAIS.

EN Bretagne, Jean IV était resté anglais au fond du cœur. Charles V avait eu pourtant grand soin de faire hâter l'exécution des clauses du traité de Guérande et de donner satisfaction à toutes ses plaintes; le duc n'en avait pas moins continué de prendre conseil auprès d'Édouard III. Il avait donné, en 1365, deux belles baronnies à Robert Knolles et des terres et des places fortes sur la frontière du Poitou à un autre capitaine anglais. Olivier de Clisson lui avait demandé une forêt; il l'avait offerte à Chandos : « Je donne au diable, dit Clisson, qui n'était pas endurant, si jà Anglais sera mon voisin », et il courut à Gâvre, y démolit le château de Chandos et en fit porter les pierres à Blain, pour construire son propre donjon. Édouard III agissait en Bretagne comme s'il avait été chez lui; il demandait encore, au mois de janvier 1366, que Brest et les plus fortes places de la côte fussent gardées « par bons et suffisants Anglais », et, en invitant le duc à venir « en cette prochaine saison d'été, pour chasser et soi déduire avec lui », il lui conseillait de laisser dans son pays « deux ou trois Anglais bons et loyaux », comme « gouverneurs et gardiens illec ».

ALLIANCE DU DUC AVEC ÉDOUARD III.

Jean IV se trouva bien embarrassé, quand Charles V recommença la guerre contre le roi d'Angleterre, d'autant plus qu'Édouard III était son créancier pour des sommes importantes. Charles V fit tout pour mettre le duc à l'aise; le 28 janvier 1370, il l'autorisa même à rester en Bretagne pendant les hostilités. Un peu plus tard, pour donner à Jean l'occasion de dissiper les soupçons que sa conduite faisait naître, il lui envoya un de ses secrétaires. Mais le duc répondit d'une façon ambiguë. A la fin de 1371, l'arrivée d'une ambassade anglaise en Bretagne augmente la défiance du roi. A une nouvelle demande d'explications, le duc répond par de nouvelles excuses; il annonce l'envoi d'ambassadeurs, et, en attendant, adresse à son suze-

1. OUVRAGES A CONSULTER. De la Borderie, *Le règne de Jean IV, duc de Bretagne*, 1893, et *Histoire de Bretagne*, t. IV, 1906. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1867. Mirot, *La Politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome*, 1899.

rain un beau cadeau de « son poisson de Nantes », « pour la nouveauté », s'excusant « que plus n'en y a »[1]. Mais, quelques mois plus tard, le 19 juillet 1372, un traité d'alliance offensive et défensive était conclu entre le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre : Édouard III promettait d'envoyer à Jean IV trois cents hommes d'armes à la première réquisition et de céder au duc les « marches », c'est-à-dire la partie Nord du Poitou. Quelques jours après, Jean de Nevill arrivait en Bretagne comme lieutenant du roi d'Angleterre, avec des pouvoirs supérieurs à ceux mêmes du duc.

LE DUC SE RÉFUGIE EN ANGLETERRE.

A l'automne de 1372, Jean de Nevill ayant occupé Brest avec une escadre et six cents hommes d'armes, du Guesclin, les ducs de Bourbon et de Berri arrivèrent de Poitou pour l'en chasser. Entre Gaël et Rennes, la duchesse de Bretagne fut prise avec escorte et bagages; le duc de Bourbon la fit remettre en liberté, disant qu'il ne faisait pas la guerre aux dames, mais il garda l'original du traité d'alliance entre le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre, que la duchesse portait avec elle. Charles V en fit envoyer des copies par tout le duché, où les Anglais étaient détestés. La plus grande partie de la noblesse bretonne se mit du côté du roi de France; les villes et les châteaux fermèrent leurs portes au duc. Jean IV, abandonné, s'embarqua pour l'Angleterre le 28 avril 1373, à Concarneau. Vers le 8 août, il envoyait à Charles V des lettres de défi, où il se « déchargeait de la foi et hommage » qu'il lui devait, et le « réputait son ennemi ».

DU GUESCLIN EN BRETAGNE, EN 1373.

La guerre fut vigoureusement menée avec les forces que la conquête du Poitou rendait disponibles. Au printemps de 1373, du Guesclin entra dans Rennes, Dinan, Guingamp, poussa jusqu'auprès de Brest, revint par Quimper, Concarneau, Hennebont. Le comte de Salisbury était débarqué à Saint-Malo : le connétable accourut par Ploërmel et Josselin, et le força à se rembarquer, puis il alla, dans une rapide croisière, s'emparer de Jersey, qui d'ailleurs fut presque aussitôt perdu; puis il occupa Redon, Guérande et Nantes. Mais Brest échappa à Clisson, qui croyait cependant avoir si bien établi le blocus « qu'un oiselet par terre n'en fût point issu, qu'il ne fût vu »; six vaisseaux anglais parvinrent à ravitailler la garnison. A la fin de 1373, il ne restait aux Anglais que quatre places : Brest, Derval, Aurai et Bécherel, et même Bécherel, que des capitaines anglais tenaient depuis 1350, se rendit en 1374.

EXPÉDITION DE LANCASTRE.

Cette même année, Édouard III envoyait en France une grosse expédition qui avait demandé trois mois de préparatifs : elle ame-

1. De la Borderie, *Le règne de Jean IV*, p. 11-19.

nait « grand'foison de charrois, qui porteraient parmi le royaume de France tout ce qui leur serait de nécessité ». Le duc de Lancastre et Jean de Bretagne la commandaient. Après avoir pénétré en France par Calais, ils devaient aller secourir les places qui tenaient encore en Normandie, en Bretagne et en Poitou.

Dans les premiers jours d'août 1373, Lancastre quitta Calais à la tête de dix à quinze mille combattants. Mais, cette fois encore, les places étaient bien gardées partout, et l'ordre était donné de laisser passer l'ennemi sans rien risquer. Les Anglais, ne voyant rien devant eux, craignant des surprises, marchaient en ordre serré, ne faisaient pas plus de trois ou quatre lieues par jour, s'attendaient, et tous les soirs se retrouvaient ensemble. Ils passèrent devant Saint-Omer, Aire, Saint-Quentin. A Roye, ville ouverte, ils ne purent prendre l'église qui avait été fortifiée. Le duc de Bourgogne se tenait à Amiens et barrait l'entrée de la Normandie. Lancastre prit alors le chemin qu'avaient suivi les invasions précédentes, par le Vermandois, la Champagne et la Bourgogne. A défaut de bataille, les Anglais incendiaient et rançonnaient les villages et vivaient grassement de leur butin, car c'était le temps des récoltes et des vendanges.

TACTIQUE DES FRANÇAIS.

Cependant Charles V a rappelé de Bretagne le connétable et Clisson, avec la plus grande partie de leurs troupes. Il réunit, au commencement de septembre, à Paris, un Grand Conseil, auquel assistent les ducs d'Anjou et de Bourbon. La tactique royale y est vivement critiquée : c'est une honte, dit-on, pour le royaume de France, où il y a tant de bons et braves chevaliers, d'y laisser passer impunément une armée ennemie; mais le roi consulte du Guesclin et Clisson, qui s'opposent à toute grande action générale, disant que « mieux vaut pays pillé que terre perdue ». Charles V leur remet de nouveau « tout le fait du royaume », et les envoie rejoindre le duc de Bourgogne à Troyes.

DÉSASTRE DE LA CHEVAUCHÉE.

La chevauchée anglaise continue; Lancastre maintenant cherche à gagner Bordeaux. Après un échec que lui inflige Clisson devant Sens, il remonte la Loire jusqu'auprès de Roanne, puis traverse l'Auvergne et le Limousin. Là seulement, il peut prendre deux villes fortifiées, Tulle et Brive. Mais l'hiver était venu; l'Auvergne et le Limousin étaient de pauvres pays où l'on ne trouvait guère à se nourrir; plus de trois cents chevaliers durent aller à pied et jeter leurs armes dans les rivières ou les dépecer; la plus grande partie des bagages avait été perdue au passage de la Loire. Enfin, les Anglais avaient toujours à leurs trousses des hommes d'armes qui allaient le soir se refaire dans les places fortes, tandis qu'eux bivouaquaient sur le plat pays; six mille chevaux seulement sur trente mille arrivèrent à Bordeaux, après une campagne de cinq mois. L'impression de

cet échec fut si vive chez les Anglais, que le duc de Lancastre fut accusé de s'être fait payer par le roi de France et d'avoir conclu avec lui un pacte secret, pour s'assurer la couronne d'Angleterre à la mort d'Édouard III.

LE DUC D'ANJOU DANS LE MIDI.

La chevauchée de Lancastre passée, les Français reprirent l'offensive avec succès. Dans le Midi, le duc d'Anjou acheva, au début de 1374, la conquête du comté de Bigorre. A l'été, secondé par du Guesclin, il poussa une pointe jusqu'à la Réole, dont il s'empara. Les Français étaient ainsi établis dans une forte position sur la Garonne, à moins de quinze lieues de Bordeaux.

LE SIÈGE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

Au même temps, un gros effort était tenté en Normandie contre le puissant château de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Depuis l'année 1369, cette forteresse était la base d'opération des Anglais en Basse-Normandie : de là, ils allaient piller la campagne jusqu'à Bayeux; la moisson était troublée chaque année, et les paysans sans cesse rançonnés. Il avait été convenu que du Guesclin viendrait en 1372 faire le siège, mais il fut retenu en Poitou et en Bretagne. A partir du mois d'août 1374, l'amiral Jean de Vienne, assisté de plusieurs commissaires royaux, entreprit cette difficile conquête.

Il commença par entourer la place de fortes bastilles, où il établit ses hommes d'armes. Les États de Normandie, réunis plusieurs fois, en 1374 et 1375, consentirent tous les sacrifices qu'on leur demanda. L'hiver fut employé à préparer une artillerie formidable. Le printemps venu, les gros boulets de pierre lancés par les canons fabriqués à Caen épouvantèrent les Anglais. Ils convinrent, le 21 mai 1375, que, s'ils n'étaient pas secourus avant le 3 juillet, ils évacueraient la place, après, toutefois, qu'ils auraient reçu un peu plus de soixante mille francs. En attendant, par précaution, Jean de Vienne fit venir de nouveaux canons. Des renforts lui arrivèrent, notamment des milices communales amenées de très loin. Dans l'intervalle, aux conférences tenues à Bruges pour la trêve générale, le sort de Saint-Sauveur avait été réglé tout autrement; mais la lettre qui en informait le capitaine anglais ne dut pas arriver à temps. Comme l'argent était prêt, la place fut rendue aux Français.

NÉGOCIATIONS AVEC LES ANGLAIS.

Pendant ces six années de guerre, les papes Urbain V et Grégoire XI n'avaient cessé de faire des efforts pour rétablir la paix. Charles V avait montré des dispositions très conciliantes; mais Édouard III avait refusé l'arbitrage du pape et celui de l'Empereur. Après la perte du Poitou, l'occupation de la Bretagne par les Français, l'échec de la chevauchée de Lancastre et la prise de la Réole, il se décida enfin à écouter Grégoire XI. Des conférences furent tenues

à Bruges, au printemps de 1375. Édouard III y envoya le duc de Lancastre, l'évêque de Londres, quatre chevaliers et deux docteurs en droit; le roi de France était représenté par le duc de Bourgogne, l'évêque d'Amiens, le comte de Sarrebrück et Arnaud de Corbie. Le 27 juin, une trêve d'un an fut conclue.

TRÊVES, DE 1375 A 1377.

La trêve stipulait, outre la levée du siège de Saint-Sauveur et la mise en liberté du captal de Buch, l'ouverture de nouvelles conférences pour un accord définitif. On parla donc de paix; mais les Anglais réclamaient les ressort et souveraineté que leur avait promis le traité de Calais, et c'était pour les reconquérir que Charles V avait fait la guerre. Il se fit dire par son Grand Conseil que, s'il consentait à cet abandon, « ce serait contre son serment et son honneur et au détriment de son âme ». Les conférences n'avancèrent à rien : on parlementa vainement pendant plus d'un an, à Bruges, à Montreuil-sur-Mer et à Boulogne. On y gagna seulement un an de trêve de plus, jusqu'au printemps de 1377.

MORT DU PRINCE DE GALLES, 1376, ET D'ÉDOUARD III, 1377.

C'est durant ces négociations que le prince de Galles, depuis longtemps atteint d'un mal incurable, mourut à Westminster le 8 juin 1376. Trois mois après, ce fut le tour du captal de Buch, qui avait tant combattu pour les rois de Navarre et d'Angleterre. Depuis l'affaire de Soubise, Charles V le tenait prisonnier, sans vouloir le mettre « à finance courtoise »; le captal eut tant de « mélancolies et d'abusions », qu'il « entra en une langueur qui le mena jusqu'à mort ». Le roi Édouard, enfin, s'affaiblissait de corps et d'esprit, dominé par le plus avide de ses fils, le duc de Lancastre, et par Alice Perrers, la « Dame du Soleil ». Au mois de mai 1377, son état empira. Sa maîtresse lui promettait de longues et vertes années, et ne lui parlait que de chasses et de faucons; quand elle s'aperçut qu'il allait mourir, elle lui arracha un anneau magique qu'il portait au doigt et s'enfuit. Un pauvre prêtre demeura seul auprès du roi, qui expira en baisant le Crucifix, le 21 juin 1377.

VI. — AFFAIRES DE NAVARRE ET DE BRETAGNE[1]

REPRISE DES HOSTILITÉS.

A la fin des trêves, la guerre se fit un peu partout. Charles V rêvait toujours de la transporter chez les Anglais. Après avoir fait de grands préparatifs à Rouen et à Honfleur, Jean de Vienne,

1. SOURCES. Secousse, *Preuves de l'histoire de Charles le Mauvais*, 1755. *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (Chronique de Pierre d'Orgemont), édit. Paris, VI, 1838. D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne*, II, 1742.
OUVRAGES A CONSULTER. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais*, 1758 De la Borderie, *Le règne de Jean IV*, 1898, et *Histoire de Bretagne*, t. IV, 1906.

avec le concours d'une flotte castillane, alla, dans l'été de 1377, ravager Rye, Lewes, Folkestone, Portsmouth, puis, dans une deuxième course, toute l'île de Wight; mais il ne put prendre Calais. Les Anglais, surpris en plein changement de règne, avaient eu grand'peur.

Au Nord du royaume, le duc de Bourgogne, qui, de son côté, avait pris pour objectif Calais, se contenta d'emporter Ardres avec une puissante artillerie. Au Midi, le duc d'Anjou poussa jusqu'à Bergerac, très forte place que défendait Bertucat d'Albret, et y entra le 2 septembre. En moins de trois mois, il conquit, « jusqu'au nombre de cent trente-quatre, que villes, que châteaux et autres grosses forteresses et notables ». Bordeaux se trouvait découvert et cerné. Mais ces progrès furent arrêtés par les affaires de Navarre et de Bretagne.

RÉVÉLATIONS DE JACQUES DE RUE SUR LE ROI DE NAVARRE.

Au mois de mars 1378, Charles V reçut des lettres « d'aucuns grands seigneurs », l'informant que le roi de Navarre avait « conçu et machiné » de le faire empoisonner. Un chambellan, que Charles le Mauvais venait d'envoyer en Normandie, Jacques de Rue, dévoué à son maître depuis l'enfance, fut dénoncé, arrêté et amené, le 25 mars, à Corbeil. On trouva dans ses coffres des documents compromettants. Écroué au Châtelet de Paris, interrogé par commissaires spéciaux, le prisonnier raconta tout ce qu'il savait. Sa déposition, précise et sincère, fut consignée sur trois rôles de parchemin, et Jacques de Rue la signa.

RÉVÉLATIONS DE PIERRE DU TERTRE.

Moins d'un mois après, alors que la procédure contre le roi de Navarre était commencée et que les troupes royales s'emparaient de ses châteaux en Normandie, une autre capture fut faite. Pierre du Tertre, secrétaire et conseiller du roi de Navarre, réfugié dans une tour du château de Bernai, se rendit au duc de Bourgogne et au connétable, avant que sa femme ait eu le temps de brûler sa correspondance. Mené au Temple de Paris, il rédigea un long mémoire sur les négociations auxquelles il avait pris part, et donna même la traduction de plusieurs lettres chiffrées qui avaient été saisies; comme de Rue, il signa sa déposition. Ainsi fut révélé tout un long passé de perfidies et de crimes.

NÉGOCIATIONS DU ROI DE NAVARRE AVEC LES ANGLAIS.

Depuis la reprise de la guerre, en effet, Charles le Mauvais avait multiplié les intrigues. Il était allé conclure avec le duc de Bretagne une alliance suspecte. Puis, pendant des mois, il avait négocié à la fois avec le roi d'Angleterre et avec le roi de France, cherchant à les duper tous les deux. Passé en Angleterre au mois d'août 1370, il avait signé avec Édouard un traité d'alliance, par lequel il se faisait promettre Saint-Sauveur-le-Vicomte, sept châteaux en Poitou et la vicomté de Limoges, et même, si Édouard conquérait la France, la

Champagne, la Bourgogne, Mantes, Meulan, le Mans, etc. Mais le prince de Galles ayant refusé d'approuver la cession du Limousin et du château de Poitiers, l'affaire en était restée là.

SES INTRIGUES ET SES PROJETS.

Charles le Mauvais s'était alors retourné vers la France. Au mois de mars 1371, à Vernon, après trois jours de conférences, il s'était agenouillé devant Charles V et lui avait prêté hommage pour toutes ses terres de France; or, au même moment, il faisait tenter une embuscade aux portes de Meulan pour s'emparer de la place. Et puis, au mois d'août, il avait recommencé ses démarches auprès des Anglais, et les avait continuées pendant trois ans, sans qu'Édouard III, excédé de ces vaines négociations, eût paru y attacher de l'importance. A cela s'ajoutaient des crimes ou des soupçons de crimes : en 1370, il aurait sollicité « un physicien et subtil clerc » cypriote de donner du poison à Charles V; en 1372, il avait fait assassiner son bailli à Évreux, parce qu'il le soupçonnait d'être le protégé du roi de France; en 1373, la reine Jeanne de Navarre, sa femme, sœur de Charles V, puis le cardinal de Boulogne étaient morts subitement. On racontait même qu'il avait voulu empoisonner son fils aîné.

Au début de 1378, le roi de Navarre avait envoyé en Normandie ce fils aîné, Charles, alors âgé de seize ans, pour faciliter par sa présence le règlement des questions d'argent et de territoires, toujours pendantes entre les deux rois. C'est quelques jours après, que Jacques de Rue était parti de Navarre avec des instructions secrètes. Tout était combiné pour l'empoisonnement du roi de France : le poison, fourni par une juive de Navarre, devait être administré par un valet de chambre et un officier de cuisine, aussitôt après Pâques. En même temps, l'alliance avec l'Angleterre devait être enfin conclue; un mariage était projeté entre Richard II, successeur d'Édouard III, et une fille du roi de Navarre; Charles serait le lieutenant du roi d'Angleterre à Bordeaux et recevrait Bayonne et la terre de Labourt; des châteaux de Normandie seraient livrés aux Anglais, et les hostilités contre le roi de France seraient commencées brusquement, de manière à surprendre les places françaises de la Seine.

SAISIE DE SES DOMAINES EN NORMANDIE.

Dès qu'il connut les aveux des agents navarrais, le roi de France manda près de lui, à Senlis, le jeune Charles de Navarre et lui fit lire la déposition de Jacques de Rue. L'enfant s'indigna et assura Charles V de sa fidélité. Le roi fit jurer aux capitaines navarrais de Normandie, qui avaient accompagné le prince, de remettre à première réquisition les places qu'ils commandaient. Jean de Bueil alla en Languedoc saisir Montpellier. Au risque de faire manquer la campagne du duc d'Anjou dans le pays de Bordeaux, Charles V envoya le connétable et le duc de Bourgogne s'emparer des places navarraises

de Normandie. D'avril à juillet 1378, Evreux, Conches, Paci, Bernai, Carentan, Avranches, Pont-Audemer, Mortain, etc., sont occupés. A Gavrai, avec toute l'artillerie navarraise, on trouve le trésor de Charles le Mauvais et trois couronnes royales de France. Il ne reste aux Navarrais que Cherbourg, qui, sur l'ordre du roi de Navarre, avait été remis le 27 juillet aux Anglais.

LANCASTRE ÉCHOUE DEVANT SAINT-MALO.

Le duc de Lancastre, à la fin de juin 1378, vint au secours des Navarrais avec trois mille hommes d'armes, un plus grand nombre d'archers et quatre cents canons. Il assiégea Saint-Malo, menaçant ainsi la Bretagne et la Normandie. Du Guesclin, accouru avec quinze cents lances, fit beaucoup de mal aux Anglais, trop à l'étroit sur une langue de terre, et la place fut bien défendue par sa garnison, que commandait le corsaire malouin Morfouace. Après plus d'un mois de siège, les ennemis, découragés, se retirèrent. Jean de Vienne détruisit une flotte anglaise devant Cherbourg; mais du Guesclin ne put s'emparer de la ville même.

EXÉCUTIONS A PARIS.

A Paris, justice était faite : de Rue et du Tertre, condamnés par le Parlement, furent traînés du Palais aux Halles; là, sur un échafaud, le bourreau leur coupa la tête et les quatre membres, « lesquels quatre membres de chacun d'eux furent pendus à huit potences au dehors de quatre portes de Paris et les têtes ès Halles et le demeurant au gibet ». Les Navarrais reçurent l'ordre de quitter la Normandie sous peine d'être traités en rebelles; mais le roi accorda un grand nombre de rémissions, et même, le 30 juillet, un pardon général.

RUINE DE CHARLES LE MAUVAIS.

D'autre part, Charles V avait réclamé l'aide de son allié le roi de Castille contre Charles le Mauvais. Enrique attaqua les Anglais à Bayonne avec une très grosse flotte, pendant que le connétable de Castille assiégeait Pampelune, capitale de la Navarre. Charles le Mauvais alla chercher à Bordeaux une armée anglaise, qui arriva lentement aux environs de Bayonne. Le siège de Pampelune fut alors levé par les Castillans, mais Enrique reparut en si grande force en 1379 que le roi de Navarre fut obligé de traiter : il remit en gage au roi de Castille ses principaux châteaux. Après, il lui fallut payer les Anglais qu'il avait appelés à son secours, faire des emprunts, donner des villes en caution; il était ruiné, dépouillé de ses domaines de France; son royaume était livré à ses créanciers. Il acheva en 1387, misérable et déshonoré, une vie qui avait été si funeste au roi de France et à lui-même.

PROCÈS DU DUC JEAN IV DE BRETAGNE.

Quand il en eut fini avec le roi de Navarre, Charles V s'attaqua au duc de Bretagne, alors refugié auprès du comte de Flandre. Il l'ajourna au 4 décembre 1378 pour comparaître en son Parlement

« dûment garni de pairs ». Les lettres d'ajournement furent « cousues aux portes des cités et villes fortes de Bretagne ». Les débats, commencés le 9 décembre en présence du roi, occupèrent huit séances. Jeanne de Penthièvre, qui s'était fait représenter, réclama le duché pour son fils Henri; mais, par arrêt du 18 décembre, Jean IV fut déclaré félon et sa terre confisquée et réunie au domaine.

LE PATRIOTISME BRETON.

Charles V avait de bonnes raisons pour désirer cette réunion : la Bretagne avait été pour les ennemis une porte ouverte sur la France. Mais il offensait le vivace patriotisme des Bretons, et méconnaissait ainsi les services que tant de ces braves gens lui avaient rendus. Guillaume de Saint-André, dans son *Livre du bon duc Jean de Bretagne*, exprime le sentiment public de son pays à la nouvelle que le vieux royaume de Conan Mériadec, plus ancien que celui de Clovis, allait perdre son indépendance. Il rappelle le dévouement des gars bretons, blessés, « rompus et détranchés, les uns borgnes et les autres tors »; leurs visages ressemblaient « à une écorce »; ils avaient tant couru « que hors des jacques (tuniques) saillait la bourre »; leurs chemises étaient « trop moites de sueur »; ils « étaient plus blessés devant que derrière », tandis que les Français, bien peignés, le visage tendre, la barbe soignée, dansaient en salles jonchées et chantaient « comme sirènes ». Les Bretons sont lourds et sots, ajoutait Guillaume de Saint-André, mais ils vont aviser et leurs épées bien aiguiser, pour « défendre leurs libertés jusqu'à la mort ». Partout on s'apprête; on met les châteaux en état; on vend le bœuf et la vache « pour quérir coursiers et chevaux ».

CHARLES V ET LES BARONS DE BRETAGNE.

Charles V désigna le duc de Bourbon, Jean de Vienne, Bureau de la Rivière et Jean le Mercier pour aller prendre possession du duché, et, quelques jours après Pâques 1379, il fit venir près de lui du Guesclin, Clisson, Laval, Rohan et d'autres seigneurs bretons. Il leur rappela les félonies du duc Jean, leur expliqua la procédure suivie et justifia la sentence finale. Il exigea d'eux des promesses et des serments : sur l'Évangile et la Vraie Croix, il leur demanda « que les villes, châteaux et forteresses qu'ils tenaient et gardaient de par le roi, qui étaient de la domaine du duché de Bretagne, ils rendissent, baillassent et délivrassent aux seigneurs que le roi envoyait par deçà ».

RÉVOLTE EN BRETAGNE ET RETOUR DE JEAN IV.

Mais ces barons, si puissants qu'ils fussent, n'étaient pas toute la Bretagne. Le vicomte de Rohan, qui s'était aussitôt repenti de son serment, et Jeanne de Penthièvre elle-même organisèrent la révolte. Quatre chefs militaires et quatre chefs civils furent secrètement désignés pour commander la résistance; au mois de mai 1379, ils rappelèrent le duc Jean IV. Parti de Southampton avec deux cents

hommes d'armes, il débarqua à Dinard, le 3 août, à l'entrée de la Rance. Les côtes de la baie étaient couvertes d'une foule de nobles, de clercs, de bourgeois et de paysans revêtus de leurs plus beaux costumes. Quand le duc descendit à terre, ils s'agenouillèrent.

ÉCHEC DU ROI DE FRANCE.

Les hostilités, qui commencèrent peu après, furent insignifiantes. Des bandes bretonnes allèrent piller les frontières de Normandie et de Bretagne. Une flotte espagnole, envoyée par Charles V, fit d'inutiles tentatives devant Guérande et le Croisic, puis à l'entrée du Morbihan. Du Guesclin n'avançait à rien: « Marri était, plus ne pouvait », étant trop Breton pour agir contre la Bretagne, trop Français pour abandonner son roi; il cherchait à négocier, et le duc d'Anjou, envoyé à la frontière de Bretagne comme lieutenant du roi, aurait voulu également traiter.

CHAGRIN DE DU GUESCLIN.

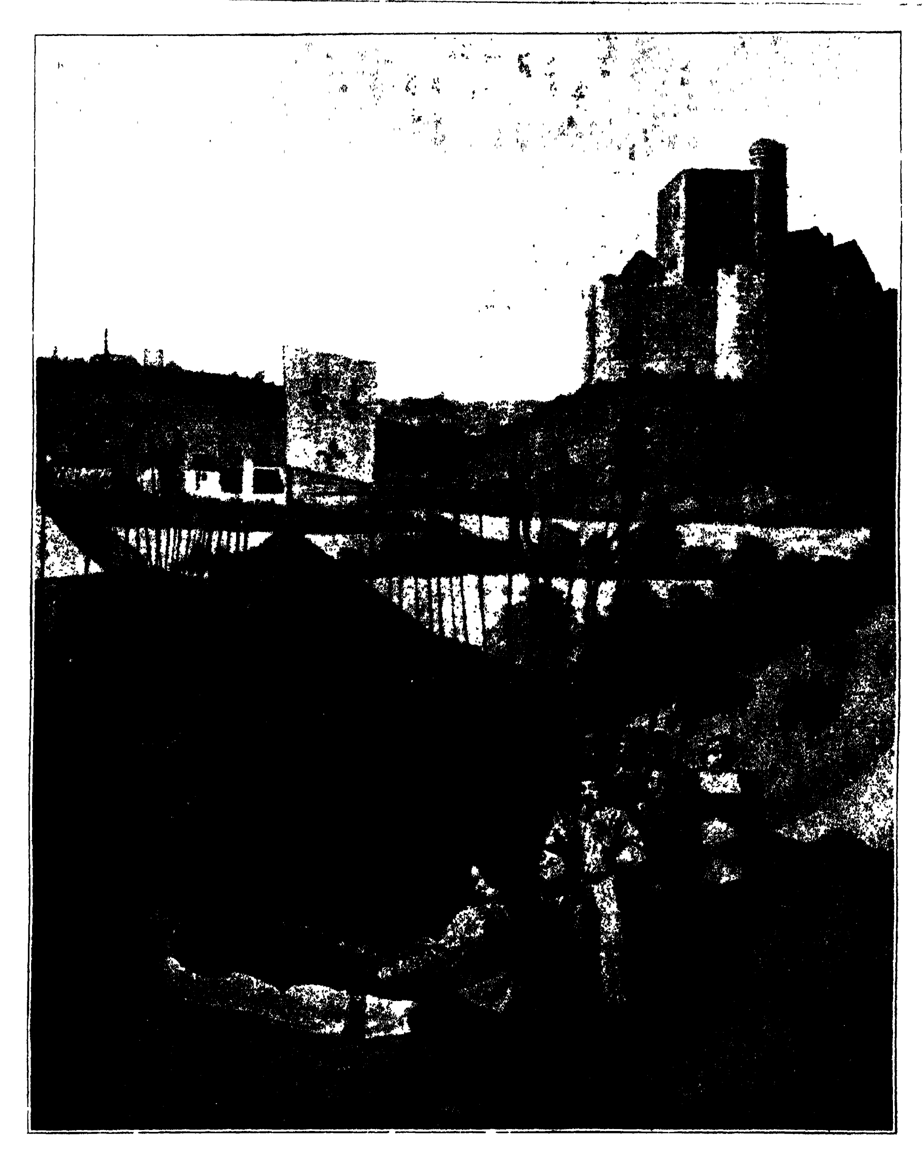
Il est possible que Charles V ait alors douté de la fidélité de du Guesclin. Le connétable avait des ennemis auprès du roi; le sire de la Rivière insinuait qu'il était « de la bande du duc de Bretagne ». Jean le Mercier renchérissait sans doute : tout récemment le connétable l'avait traité « d'ordeux gars, traître et larron au roi de France ». Lorsque du Guesclin vit qu'il était ainsi desservi, il en eut « moult grand deuil » et voulut s'éloigner, retourner même, disait-on, en Espagne. Mais le mécontentement du roi avait été exagéré : de sa part, les ducs d'Anjou et de Bourbon allèrent à Pontorson trouver du Guesclin et celui-ci, quoi qu'on en ait dit, garda son épée de connétable. Il alla servir le roi hors de Bretagne, contre les Compagnies.

VII. — LA MORT DE DU GUESCLIN[1]

NOUVEAUX RAVAGES DES COMPAGNIES.

LES brigands, reparus avec la guerre, avaient repris le cours de leurs exploits dans les pays voisins des frontières anglo-françaises, surtout sur le versant méridional du Massif Central. A côté des chefs qui ont un passé déjà bien rempli, mais qui semblent infatigables, comme les deux Gascons Bertucat d'Albret et Bernardon de la Salle, une nouvelle génération de capitaines apparaît, qui vaut l'ancienne. Froissart a raconté les exploits odieux du Breton Geoffroi Tête-Noire et de l'écuyer limousin Aimerigot Marchès. Le mal qu'ils firent fut infini. Les consuls de Bergerac nous ont laissé des souffrances endurées par leur pays, du 20 février 1379 au

1. OUVRAGES A CONSULTER. Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, 1887. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, 1885. Labroue, *Le Livre de vie et les seigneurs du Périgord blanc*, 1891, Boudet, *La Jacquerie des Tuchins*, 1895.



LA MORT DE DUGUESCLIN.

Miniature des Grandes Chroniques de France *(milieu du XVe siècle), attribuée à Jean Foucquet. Duguesclin est couché dans son pavillon, au pied de la forteresse de Châteauneuf-de-Randon dont on lui apporte les clés. — Bibl. Nat., Ms. fr. 6465, f° 458.*

Cl. Berthaud.

15 juin 1382, une liste curieuse qu'ils ont appelée le *Livre de vie* : c'est « la remembrance des grands maux et dommages faits et infligés aux habitants de la ville et de la châtellenie de Bergerac par les personnes et malfaiteurs ci-dessous nommés, et les jours et ans pendant lesquels ces dommages ont été faits, donnés et perpétrés, et la nature de ces dommages. Ils ont été inscrits ici pour qu'on s'en souvienne, afin que, dans l'avenir, quand le temps sera venu, les dits malfaiteurs puissent être punis par bonne justice, et il est à penser qu'ils ne porteront ces péchés en enfer, mais que, pour tous les autres qui voudraient nous faire dommages, ils serviront d'exemple. » Toute cette énumération est navrante, et c'est l'histoire de bien des pays : Millau est épuisé de rançons et d'impositions; il faut raser les faubourgs et s'enfermer dans les murs; autour de Saint-Flour, les brigands établis à Carlat sont les maîtres; comme il n'y a plus de travail possible, des gens des faubourgs, des paysans s'organisent en bandes et maraudent pour leur compte.

LA MORT DE DU GUESCLIN, 13 JUILLET 1380.

Le connétable partit donc, en 1380, pour l'Auvergne et le Languedoc avec trois cents hommes d'armes. Dans les premiers mois de l'année, Bertucat d'Albret et Pierre de Galard avaient établi leurs compagnies aux diocèses de Saint-Flour et de Mende, à Chaliers et à Châteauneuf-de-Randon. Le duc de Berri aida le connétable à prendre Chaliers à la fin de juin; puis du Guesclin alla mettre le siège devant Châteauneuf[1].

Là, il tomba malade et bientôt se sentit mourir. Il remit son épée au maréchal de Sancerre pour qu'il la portât au roi. Cependant la place était à bout de ressources; les clés furent apportées au connétable « en son pavillon où il était couché malade au lit de mort, et les reçut au nom de son souverain seigneur le roi de France ». Puis il se recommanda à Dieu, à la Vierge, au roi, aux frères du roi « et à tout le noble sang de France et généralement à tous, nobles, prélats et peuple de tout le royaume de France. Et bientôt après les saints sacrements eus et reçus moult dévotement, finit ses jours et rendit son esprit à Dieu ». D'après une autre version, il était mort quand les clés furent remises, ce qui fait dire à la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* : « Oncques n'assiégea place, qu'à lui ne se rendît, vif ou mort ». Le corps de du Guesclin, après avoir été embaumé au Puy, fut porté à Paris, puis déposé à Saint-Denis dans un caveau, tout auprès de celui qui devait recevoir les restes de Charles V.

1. Grand, *Dernières opérations militaires de du Guesclin*, Bullet. de la Société archéol. de Nantes, 1905.

CHAPITRE V

LA FIN DU RÈGNE

I. LA VISITE DE L'EMPEREUR CHARLES IV. — II. LE RETOUR DE LA PAPAUTÉ A ROME ET LE SCHISME. — III. DERNIERS MOMENTS DU ROI.

I. — LA VISITE DE L'EMPEREUR CHARLES IV[1]

DANS les dernières années du règne, deux événements préoccupèrent le roi et le royaume : l'un, de médiocre effet, la visite solennelle de l'Empereur ; l'autre, de grandes et graves conséquences, le Schisme de l'Église d'Occident.

L'EMPEREUR ANNONCE SA VISITE.

A l'automne de 1377, Charles V reçut une lettre autographe de l'empereur Charles IV, qui lui annonçait que bientôt il viendrait accomplir un pèlerinage à Saint-Denis et à Saint-Maur-des-Fossés. Cette visite impériale était comme la consécration des victoires remportées par le roi de France depuis dix ans. L'Empereur avait-il, en venant de France, une intention politique précise? Les succès de Charles V lui faisaient-il souhaiter une alliance active avec lui, au lieu de la vague amitié qui existait jusque-là et n'avait pas été sans nuages ? Hanté par la pensée de la mort prochaine, voulait-il assurer l'appui de la France à son fils, le roi des Romains Wenceslas, qui aurait grand besoin d'appui en effet pour se faire élire à l'Empire, car il n'était pas aimé en Allemagne? Ou enfin n'avait-il d'autre dessein que de promener sa dignité impériale dans un voyage solennel, et de revoir le pays et la cour où il avait passé d'heureuses années de jeunesse?

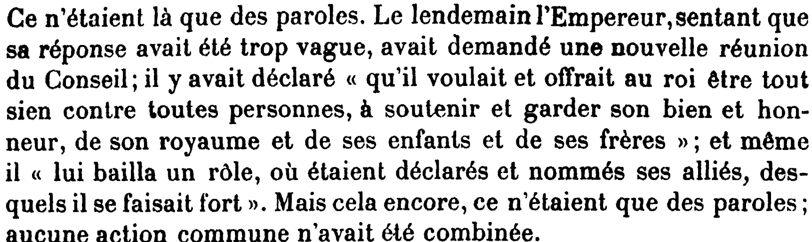
1. SOURCES. *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (Chronique de Pierre d'Orgemont), éd. Paris, VI, 1838. Sur les autres sources, voir Fournier, *Le Royaume d'Arles*, p. 502, n. 1.
OUVRAGES A CONSULTER. Verunsky, *Geschichte Kaisers Karls IV und seiner Zeit*, 1880-1881. Th. Lindner, *Deutsche Geschichte unter den Habsbürgern und den Luxemburgern*, II, 1893. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de l'Allemagne et de la France, 1292-1378*, 1882. Fournier, *Le Royaume d'Arles*, 1891.

Accompagné de Wenceslas, l'Empereur arriva par Cambrai, ville impériale, où le sire de Couci, Bureau de la Rivière, Jean le Mercier, d'autres encore furent envoyés pour le saluer avant son entrée en France. Il y célébra les fêtes de Noël. Le 26 décembre, il se mit en route pour Compiègne, où l'attendait le duc de Bourgogne; à Senlis, il trouva le duc de Berri. Il voyageait plus souvent en litière qu'à cheval, tant il était « malade et travaillé » par la fièvre. A Saint-Denis, il fit de grandes dévotions aux reliques et alla dans la crypte visiter « les bons seigneurs et dames qui gisaient là ». L'EMPEREUR EN FRANCE.

La cour de France prenait toutes les précautions afin d'éviter de donner à l'Empereur une marque quelconque de supériorité. Pour l'entrée à Paris, le roi envoya à Charles IV un cheval noir, parce que, dans ces cérémonies, le cheval blanc était réservé à la personne souveraine. Les théoriciens de la puissance impériale soutenaient que toute royauté lui était subordonnée; mais depuis longtemps les juristes de France et tout récemment encore, autour même de Charles V, Raoul de Presles et l'auteur du *Songe du Verger* enseignaient que leur roi n'avait d'autre souverain que Dieu, et qu'il était empereur en son royaume.

Jamais, à Paris, on n'avait vu cortège mieux réglé que celui qui y entra le 4 janvier 1378. Le 5, l'Empereur eut avec le roi une conférence secrète de trois heures. Le 6, commencèrent les grandes cérémonies : adoration des reliques à la Sainte-Chapelle; banquet dans la grande salle du Palais avec « entremets » figurant « l'histoire et ordonnance comment Godefroi de Bouillon conquit la sainte cité de Jérusalem »; visites au Louvre, à l'hôtel Saint-Paul, à Vincennes; réception de l'Université par l'Empereur avec longs et pompeux discours; visite à la reine et aux enfants royaux, Grand Conseil au Louvre, etc. Le tout se termina par le pèlerinage de Saint-Maur. Après quoi, Charles IV alla se reposer quelques jours dans la maison de Beauté. Le 16 janvier, à Plaisance, les deux souverains se firent leurs adieux; les frères du roi accompagnèrent l'Empereur jusqu'à Meaux. Tous les hôtes de Charles V emportaient de magnifiques souvenirs de sa générosité. L'EMPEREUR A PARIS.

Au cours de leur entrevue, les deux princes avaient mystérieusement conféré et publiquement discouru. Dans une grande assemblée de Conseil, Charles V avait voulu mettre l'Empereur en demeure de se prononcer contre l'Angleterre : Charles IV avait répondu par de belles paroles, rendant pleine justice au roi de France, promettant de faire connaître en Allemagne de quel côté était le bon droit, rappelant même que, tout jeune, il avait vu, à Amiens, Édouard III prêter hommage à Philippe VI; il avait engagé son hôte à ne pas offrir de conditions de paix trop douces, et critiqué la mauvaise foi des Anglais. NÉGOCIATION D'UNE ALLIANCE CONTRE LES ANGLAIS.

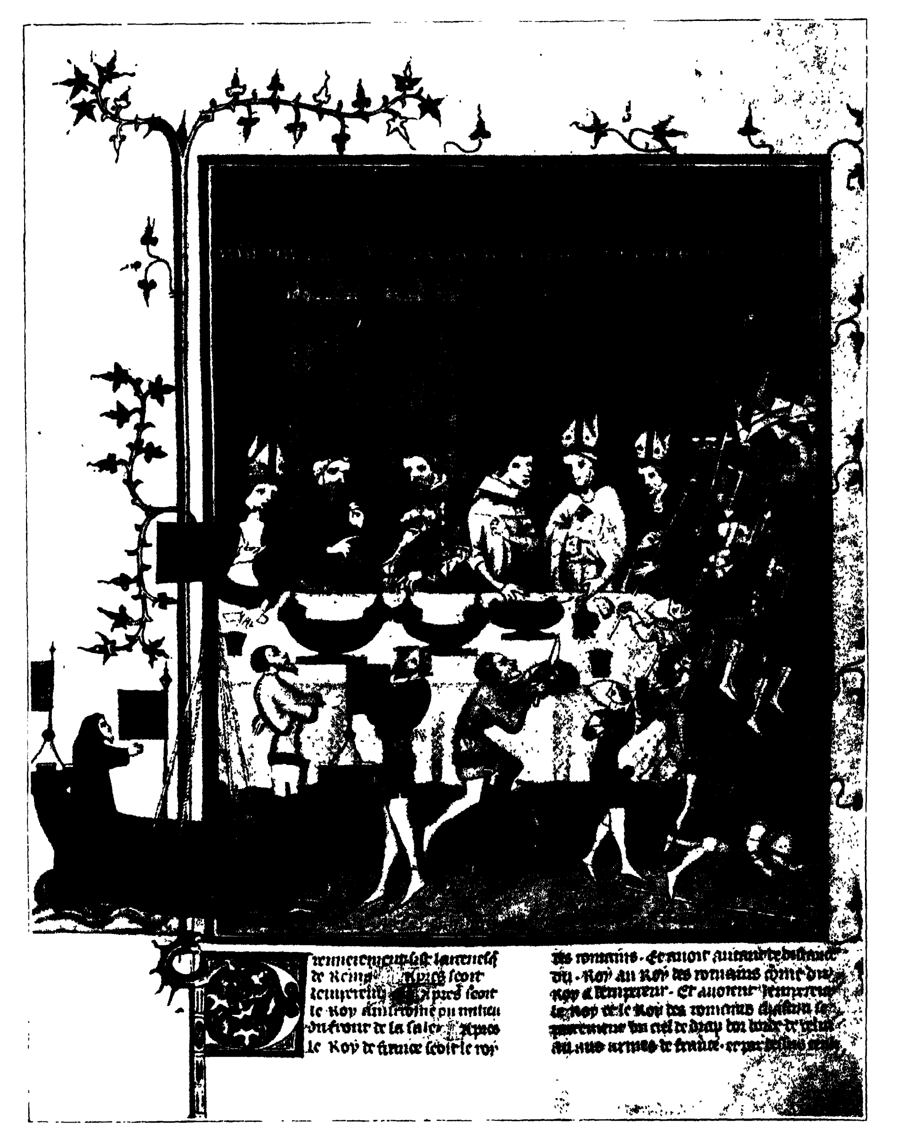


Ce n'étaient là que des paroles. Le lendemain l'Empereur, sentant que sa réponse avait été trop vague, avait demandé une nouvelle réunion du Conseil; il y avait déclaré « qu'il voulait et offrait au roi être tout sien contre toutes personnes, à soutenir et garder son bien et honneur, de son royaume et de ses enfants et de ses frères »; et même il « lui bailla un rôle, où étaient déclarés et nommés ses alliés, desquels il se faisait fort ». Mais cela encore, ce n'étaient que des paroles; aucune action commune n'avait été combinée.

LE VICARIAT DU ROYAUME D'ARLES.

Un concours armé répugnait au fond à l'Empereur, à son âge, aux pressentiments qu'il avait de sa mort et aussi à toutes ses habitudes politiques; mais l'entrevue aurait pu régler les questions de détail alors pendantes entre l'Empire et la France. L'effort, depuis longtemps commencé par les rois de France, pour s'étendre dans la région politiquement indécise des bords de la Meuse, du bassin de la Saône et du bassin du Rhône, avait été continué par Charles V : il avait réclamé des privilèges et tenté d'exercer des pouvoirs nouveaux dans le Dauphiné et le royaume d'Arles; le mariage flamand avait assuré la comté de Bourgogne, terre d'Empire, à son frère Philippe. Le roi, d'autre part, avait poursuivi le dessein, déjà formé par son père, d'acquérir le comté de Provence; il avait encouragé le duc d'Anjou qui, avec l'aide de du Guesclin, tenta d'en faire la conquête; il avait négocié pour se procurer des droits sur la succession de Jeanne de Naples, comtesse de Provence. Mais, sur un seul point, l'Empereur voulut bien donner satisfaction, et une satisfaction plus apparente que réelle, aux ambitions du roi de France. Il concéda au dauphin, le futur Charles VI, qui avait alors dix ans, le vicariat impérial à titre viager dans le royaume d'Arles. Ce vicariat, qui comprenait la plupart des droits régaliens et la juridiction suprême, s'étendait à toute la vallée du Rhône, à la comté de Bourgogne, aux comtés de Provence et de Forcalquier et à une partie du Piémont. Les mêmes pouvoirs furent conférés par acte spécial au dauphin en Dauphiné et dans les évêchés de Valence et de Die; deux châteaux enfin qui dominaient Vienne furent repris à l'église de Vienne au profit du dauphin. Sans doute cette concession donnait quelques droits théoriques à la royauté française dans la vallée du Rhône, mais le profit était maigre. Charles V attendait sans doute plus d'avantages pratiques des alliances qu'il conclut, à partir de 1378, avec les ducs de Berg, de Gueldre et de Juliers, le comte de la Marck et d'autres princes allemands des pays du Rhin, où il était déjà de tradition que le roi de France cherchât des alliés.

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR EN FRANCE



BANQUET OFFERT A L'EMPEREUR PAR CHARLES V.

Servi dans la grand'salle du Palais. Au centre, Charles V, ayant à sa droite l'Empereur et l'archevêque de Reims, à sa gauche le roi des Romains et deux évêques. Au premier plan, entremets : l'embarquement pour la croisade (à gauche), et la prise de Jérusalem (à droite). — Bibl. Nat., Ms. fr. 2813, f° 483 v°.

Cl. Berthaud.

II. — LE RETOUR DE LA PAPAUTÉ A ROME ET LE SCHISME[1]

CHARLES V ET URBAIN V.

TROIS mois après la visite impériale en France, un événement se produisait, qui allait bouleverser l'Église et troubler toutes les relations politiques : ce fut le Grand Schisme.

Charles V aurait voulu garder le voisinage précieux de la Papauté à Avignon. Étant encore dauphin, il avait soigneusement entretenu de bonnes relations avec le pape Urbain V. Devenu roi, il avait trouvé l'assistance empressée du pape en toutes ses affaires : paix avec le roi de Navarre et règlement des prétentions de ce prince à la succession de Bourgogne, expulsion des Compagnies, mariage de Philippe le Hardi et de l'héritière de Flandre, expéditions d'Espagne contre don Pedro.

LA QUESTION DU RETOUR DU PAPE A ROME.

Mais le pape avait résolu de retourner en Italie. Rome, encombrée de ruines, n'était plus que l'ombre d'elle-même. Le légat don Gil de Albornoz, archevêque de Tolède, un vrai condottière, avait, il est vrai, reconquis les États pontificaux, mais la présence du pontife lui-même était nécessaire pour les gouverner et les garder. D'autre part, le séjour d'Avignon se gâtait : le pape avait été menacé plusieurs fois par les Compagnies. Ensuite était survenue une recrudescence de peste, qui fit périr dans la ville dix-sept mille personnes et décima la cour pontificale. Enfin, la dignité de la Papauté souffrait de plus en plus de la « Captivité de Babylone ». Les papes français, entourés de cardinaux français, d'une cour française, semblaient encore plus assujettis à la France qu'ils ne l'étaient en réalité. On les accusait d'en oublier les intérêts de l'Église. En Italie, en particulier dans les États pontificaux, on rendait les légats français, les agents envoyés d'Avignon, les bandes de routiers bretons et gascons aux gages du Pape, responsables d'une anarchie qui avait d'autres causes; on abhorrait les Français. Dans cette situation fausse, les grands projets formés par les meilleurs papes d'Avignon étaient irréalisables; ce n'était que dans l'indépendance et la gloire de Rome, qu'ils pouvaient tenter la grande réforme de l'Église, que réclamaient les âmes pieuses, et unir de nouveau la Chrétienté contre les Infidèles.

1. OUVRAGES A CONSULTER. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, 1693. Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age*, trad. Raynaud, I, 1888. Rocquain, *La Cour de Rome et l'esprit de réforme*, III, 1897. M. Prou, *Etudes sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean le Bon et Charles V*, 1888. P. Hirsch, *Die Rückkehr der Päpste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom*, 1898. L. Mirot, *La Politique pontificale et le retour de la Papauté à Rome*, 1899. N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, I, 1896 (ouvrage capital, dont les pages suivantes ne sont en partie que le résumé).

Urbain V, pape depuis 1362, avait tout de suite considéré le retour à Rome comme nécessaire : il le promit aux Romains qui lui envoyaient des lettres suppliantes. Pétrarque lui annonçait qu'il était l'élu de Dieu pour ramener la Papauté d'exil. En Italie, le grand adversaire des papes, le seigneur de Milan, Bernabò Visconti, comme pour faciliter leur retour, faisait la paix avec l'Église romaine.

URBAIN QUITTE AVIGNON. Au mois de septembre 1366, Urbain V déclara qu'il partirait à Pâques. Charles V lui envoya une ambassade très solennelle. Un grand discours fut prononcé en son nom. Le pape et le roi, le père et le fils, y dialoguaient ainsi : « Seigneur, où allez-vous? » disait le fils. Et le père répondait : « Je vais à Rome. — Pour vous faire « crucifier une seconde fois? » répliquait le fils qui ajoutait : « Ne « devez-vous pas, Très Saint-Père, avant tout songer à apaiser les dis- « cordes qui s'élèvent de toutes parts en France et rendre la paix à ce « peuple, au milieu duquel vous avez vécu, afin de ne pas ressembler « à ce serviteur qui, voyant venir un loup, s'enfuyait, tant il avait peu « de soin des brebis confiées à sa garde? » Ce discours fit impression sur le pape, à qui Pétrarque écrivit pour le mettre en garde contre « les entraves de toute sorte », dont le roi de France voulait « embarrasser les pieds du pontife ».

IL ARRIVE A ROME. Urbain partit d'Avignon avec quinze cardinaux, le 30 avril 1367, et s'embarqua à Marseille. Le 16 octobre, entouré de trois mille hommes d'armes, il fit son entrée à Rome, où la joie fut immense. Le pape se mit à reconstituer l'administration urbaine, à relever les palais et les églises, à réformer le clergé romain, à poursuivre les hérétiques. La reine de Naples, le roi de Chypre, l'empereur de Constantinople, qui avait abjuré les erreurs de l'Église d'Orient pour obtenir des secours contre les Turcs, enfin l'empereur Charles IV le visitèrent dans la Ville Éternelle. Les grands jours de la Papauté semblaient revenus.

IL REVIENT MOURIR A AVIGNON. Mais c'était une illusion, et qui ne dura guère. L'empereur Charles était parti sans avoir délivré l'Église romaine de ses ennemis. Le désordre reparaissait dans l'État pontifical, depuis qu'Albornoz était mort. Le pape tourna de nouveau les yeux vers la France. Au milieu de l'année 1370, à la prière des cardinaux français, Urbain V décidait de revenir à Avignon, donnant pour raison la nécessité de conjurer la guerre, qui recommençait entre la France et l'Angleterre. Il n'écouta ni les prières des Romains, ni les objurgations de Pétrarque et du franciscain Pierre d'Aragon, qui prédisait le Schisme, ni celles de Brigitte de Suède, qui annonçait la mort du pape. Urbain V s'embarqua à Corneto, le 5 septembre 1370. Dix galères richement équipées furent envoyées au-devant de lui par le roi de France. Ce retour était un

grand succès pour la politique française; mais, trois mois après son retour, Urbain V mourait à Avignon le 19 décembre 1370.

GRÉGOIRE XI.

Le successeur d'Urbain V, Grégoire XI, était un Beaufort, neveu de Clément VI, d'une famille toute dévouée aux Valois; il était maladif, timide et scrupuleux. Il donna des preuves de sa bonne volonté à l'égard de la France en essayant de rétablir la paix entre Charles V et Édouard III, et, dans sa première promotion, sur douze cardinaux, il nomma neuf Français. Mais sa piété sincère, son zèle pour la réforme de l'Église et pour la croisade, et, plus encore, les événements d'Italie, le rappelaient malgré tout à Rome. Bernabò Visconti envahissait la Romagne; contre lui, le pape engagea à sa solde le dur chef de bandes anglais Jean Hawkwood, le sire de Couci et Otton de Brunswick, qui firent à ses ennemis une guerre sans pitié. Florence prit parti pour les Visconti : ceux-ci furent excommuniés et Florence frappée d'interdit. Dans l'État pontifical, une révolte s'étendit de Capoue à Bologne. Dès 1374, Grégoire XI projeta de partir à bref délai pour l'Italie, sans cependant s'y décider.

LE DÉPART POUR ROME.

Au milieu de ces violences, deux voix touchantes se firent entendre : celle de Brigitte de Suède, à qui la Vierge avait fait des révélations, et celle de Catherine de Sienne. Catherine, fille d'un teinturier de Sienne avait conquis par sa piété mystique une grande autorité en Toscane; elle tenta de ramener le pape et les Florentins dans les voies de la charité chrétienne. A Avignon, avec sa robe de bure blanche, son manteau rapiécé, son teint diaphane, son éloquence hardie et simple, elle produisit, malgré la malveillance des cardinaux, une étrange et profonde impression. Elle ne put donner la paix à l'Italie, — Florence ne s'y prêtait pas, — mais elle acheva de déterminer le pape à écouter l'appel des Romains. Grégoire XI avait justement réussi à faire conclure une trêve entre la France et l'Angleterre, et on négociait la paix définitive; il pouvait donc partir. Les cardinaux voulurent le retenir. Le roi de France envoya à Avignon les ducs d'Anjou et de Bourgogne pour empêcher le départ; le pape fut tellement obsédé qu'il hésita un moment. Il partit cependant et les Romains le reçurent, le 17 janvier 1377, avec des branches d'olivier, au chant du *Te Deum*. La Papauté semblait rentrée à Rome pour toujours.

L'ÉLECTION D'URBAIN VI, 8 AVRIL 1378.

Un an après son retour à Rome, Grégoire XI meurt à Anagni, le 27 mars 1378. Pour la première fois depuis Clément V, l'élection allait se faire à Rome même. Mais la ville et le Sacré Collège étaient en grand trouble : les cardinaux se divisaient en Limousins [1], Français

1. Les cardinaux « limousins » appartenaient par leur origine au Centre et au Midi de la France; c'étaient les parents et familiers des papes de la maison limousine de Beaufort, Clément VI et Grégoire XI.

et Italiens. Au milieu des cabales et des compétitions, la majorité cependant parut devoir se porter sur le nom de Barthélemi Prignano, archevêque de Bari : Italien et en même temps sujet des princes français de Naples, il prêtait à une combinaison. Mais l'élection se fit dans de singulières conditions. L'entrée du conclave eut lieu en désordre; la porte qui, selon l'usage, devait être murée après l'entrée, ne le fut pas. La nuit du 7 au 8 avril, les Romains dévalisèrent les celliers du Vatican. Au lever du soleil, le tocsin sonna partout; le peuple réclama à grands cris un pape romain, et les cardinaux furent pris de peur : « Plutôt élire le diable que mourir », dit l'un d'eux. Ils se décidèrent, en effet, à promettre, par le guichet, un pape romain ou italien; l'archevêque de Bari fut élu à l'unanimité moins une voix.

VIOLENCES ET DÉSORDRES.

Ce choix ne fut pas tout de suite porté à la connaissance du peuple; il fallait que le Sacré Collège attendît le consentement de l'élu. La foule devenait de plus en plus menaçante; les cardinaux cachèrent leur vaisselle et leurs ornements. Pendant une accalmie, ils se mirent à dîner, et ensuite descendirent à la chapelle, où ils approuvèrent, sans qu'il se produisît d'objections, l'élection faite. Mais, au dehors, le tapage redouble; les portes sont enfoncées; le peuple, quand on lui annonce le nom de l'élu, entend, au lieu de Bari, Bar, nom d'un cardinal français, et il entre en fureur; le conclave est envahi; les membres du Sacré Collège s'enfuient chez eux ou au château Saint-Ange et même hors de Rome. Cependant l'archevêque de Bari n'avait été ni intronisé, ni proclamé. Le lendemain quelques cardinaux se rendirent auprès de lui; ceux qui étaient au château Saint-Ange envoyèrent leur procuration. Aucune protestation ne se produisit, et le nouveau pape, qui prit le nom d'Urbain VI, fut couronné le jour de Pâques. On raconta plus tard que, pendant la cérémonie, des cardinaux, par tristesse, avaient baissé la tête, « comme quand on saigne du nez »; mais tout se passa régulièrement. Les cardinaux montrèrent, dans les premiers jours, la plus grande déférence à l'égard du pontife, lui demandèrent des faveurs et des bénéfices, et ils annoncèrent l'élection aux souverains chrétiens par lettres officielles et privées. Un seul, le cardinal Orsini, avait protesté contre l'élection faite sous la menace; d'autres se plaindront plus tard d'avoir été violentés. Au fond, la plupart avaient bien cru faire une élection valable.

LES CARDINAUX ABANDONNENT URBAIN VI.

Mais, tout de suite, les cardinaux français regrettèrent de ne pas avoir élu un Français. Quand le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, un des conseillers ordinaires de Charles V, arriva à Rome, quelques jours après l'élection, il mit en doute la légitimité du pape et groupa tous les mécontents. Or, Urbain VI, fantasque et violent, n'était pas l'homme d'une situation difficile; il indisposait contre lui

jusqu'à ses protecteurs, en particulier la reine Jeanne de Naples. Catherine de Sienne lui recommandait inutilement la douceur : « Pour l'amour du Christ, modérez un peu les mouvements subits « que vous inspire votre nature. » A l'approche de l'été, les cardinaux français demandèrent à quitter Rome pendant les chaleurs, et se réunirent à Anagni. De mai à septembre, ils furent en pourparlers avec le pape et les cardinaux italiens. En même temps, ils appelèrent des bandes de routiers pour les protéger. Les Gascons de Bernardon de la Salle battirent les Romains aux portes de la ville. Enfin les cardinaux d'Anagni déclarèrent Urbain VI intrus, élu par la violence et par la contrainte, et prononcèrent la vacance du Saint-Siège. La plupart des cardinaux italiens allèrent au mois de septembre se joindre à eux. En leur présence, à Fondi, une nouvelle élection fut faite le 20 septembre 1378 : Robert de Genève fut choisi à l'unanimité moins une voix; il prit le nom de Clément VII.

ÉLECTION DE CLÉMENT VII.

Qu'allait faire Charles V? D'après une légende, il aurait eu l'ambition de devenir pape. Il était veuf depuis le 6 février 1378; on savait sa grande piété; les cardinaux lui auraient offert la tiare, qu'il se serait décidé à refuser, parce que la faiblesse de ses bras ne lui eût pas permis de célébrer la messe. Mais Charles V était de sens trop rassis pour se lancer dans une pareille aventure.

INCERTITUDE DU ROI.

Quand la nouvelle de la mort de Grégoire XI fut apportée à Paris, Urbain VI était élu depuis six jours. A la fin de mai arrivèrent les premiers témoins de l'élection, et le roi reçut par lettres les premières confidences des cardinaux français : les récits officiels, disaient les uns et écrivaient les autres, ne méritaient aucune foi; il fallait attendre des renseignements exacts avant d'entrer en rapport avec celui qui se disait élu. Dans le courant de juin, parurent à la cour deux ambassadeurs d'Urbain VI, un chevalier napolitain et un écuyer français, qui présentèrent au roi les lettres du couronnement; mais en même temps l'écuyer français, Pierre de Murles, était chargé d'une mission secrète, qui était de faire savoir à Charles V que l'élection avait été irrégulière, et qu'il fallait se défier des démonstrations officielles. Le roi ne pouvait évidemment mépriser les avertissements que lui envoyaient ainsi les cardinaux les plus dévoués à ses intérêts : « Et pour ce, était son intention d'encore attendre, jusques à tant qu'il eût autre certification ».

LE ROI PREND PARTI.

Charles V resta donc sur la réserve, et il laissa ses sujets tenir pour pape légitime Urbain VI; mais, à la fin de juillet, survint Jean de Guignicourt, dépêché par les cardinaux retirés à Anagni. C'était un frère mineur très instruit, ancien confesseur de la reine, et

le roi l'appréciait fort. Guignicourt affirmait que l'élection d'Urbain VI avait été faite dans des conditions qui la rendaient nulle; il apportait les lettres de treize cardinaux, précisément les membres du Sacré Collège en qui le roi avait le plus de confiance. Charles V décida alors d'envoyer « grande finance » aux cardinaux d'Anagni, et fit passer aux routiers bretons et gascons qui se trouvaient en Italie l'ordre de se mettre à leur disposition. Il faisait, de plus, appel à l'intervention de la reine Jeanne de Naples; enfin il écrivait à Anagni pour assurer les cardinaux de sa protection.

NEUTRALITÉ OFFICIELLE.

A partir de ce moment, Charles V paraît avoir joué un double jeu. Officiellement, il continue de se réserver, consulte les prélats et gens d'Église, et les trouvant hésitants, ne fait pas violence à leurs scrupules. Après Guignicourt, étaient arrivés à Paris un évêque et un frère prêcheur, envoyés des cardinaux; il fallut leur donner une réponse officielle. Charles V réunit au Palais, le 11 septembre, six archevêques, trente évêques, des abbés, des docteurs des trois universités de Paris, d'Orléans et d'Angers; il laissa cette sorte de concile délibérer librement, hors de sa présence. Les prélats et docteurs appelèrent auprès d'eux des membres du Parlement. Après trois jours de délibérations, l'assemblée refusa de se décider, attendant, sur cette matière « si haute, périlleuse et douteuse », de plus complètes lumières. La réponse que donna publiquement le roi aux envoyés des cardinaux fut conforme à cette décision, mais sa conduite ne le fut pas. Au fond sa résolution était arrêtée. Le roi de France ne pouvait se résigner à voir la Papauté échapper à l'influence qu'elle subissait depuis si longtemps; il se rangea du côté des cardinaux protestataires, et prit ainsi sa responsabilité dans le Schisme.

LE ROI SOUTIENT CLÉMENT VII.

En effet, les jours qui suivent, sa correspondance particulière avec les cardinaux d'Anagni montre qu'au fond il a pris parti pour eux contre Urbain VI. Par une rencontre singulière, il écrit au cardinal de Genève, au moment même où le conclave de Fondi vient de l'élire, et alors que l'élection n'est pas encore connue à Paris. Et, par les remercîments que Robert de Genève, devenu Clément VII, adresse au roi, on voit bien que les lettres royales, aujourd'hui perdues, apportaient en effet des encouragements aux cardinaux. C'est sans doute par reconnaissance que, dès son avènement, Clément VII fit graver sur son sceau trois petites fleurs de lis, voulant rappeler ainsi qu'il était cousin, — au dix-septième degré, il est vrai —, du roi de France. Tout aussitôt, Clément VII donnait à Charles V l'autorisation de lever pendant trois ans une subvention sur le clergé du royaume.

IL RECONNAÎT CLÉMENT VII.

Cependant Charles V ne s'était pas encore déclaré publiquement. La décision à prendre était très grave; il ne voulait pas avoir l'air de la brusquer. Le 16 novembre seulement, deux mois après l'élection de Clément VII, il réunit à Vincennes un conseil extraordinaire, où il appela les prélats de passage à Paris et quelques docteurs. A ce moment, des lettres officielles étaient venues des cardinaux et de Clément; le Conseil se prononça pour la reconnaissance du pape français. Ce ne fut qu'après cette décision, que le roi, par ordonnance rendue en son Conseil, fit publier dans toutes les églises du royaume l'avènement de Clément VII, comme pape et souverain pasteur de l'Église.

ASSEMBLÉES EN FAVEUR DE CLÉMENT VII.

Depuis plusieurs mois, on était habitué à considérer Urbain VI comme vrai pape; la reconnaissance d'un autre pontife rencontra des résistances, notamment en Normandie. Charles V fit tout pour les désarmer. Au début d'avril 1379, il recevait le cardinal de Limoges envoyé par Clément VII. Une réunion de princes, de prélats, de barons et de docteurs fut tenue au Louvre, où le cardinal fit un récit circonstancié de ce qui s'était passé à Rome et à Anagni, et déclara, sur le péril de son âme, Clément VII vrai et seul pape. Deux autres cardinaux clémentins arrivent encore à Paris à la fin d'avril : même cérémonie, même déclaration. Enfin, le 7 mai, une nouvelle et plus solennelle assemblée est tenue au bois de Vincennes. Devant le roi, le duc d'Anjou, l'héritier de Navarre et les barons, prennent place quatre cardinaux, quatre archevêques, treize évêques, sept abbés, dix maîtres en théologie et huit maîtres en décret. Charles ouvre la séance par un discours savamment composé, expose toute l'affaire, et rappelle les avis déjà émis en faveur de Clément VII; puis il donne la parole aux cardinaux, qui répètent leurs déclarations. Tous les hommes d'Église présents, invités par le roi à exprimer leur avis, affirmèrent, « la main sur la poitrine », que Charles V avait le devoir de reconnaître Clément VII, de lui obéir et de le défendre. Enfin, après toute une série de processions et de prières publiques, une réunion populaire fut tenue au Parvis Notre-Dame. Accourus au son des cloches, les bourgeois se pressèrent autour d'une sorte d'échafaud élevé par les charpentiers du roi, où avaient pris place Louis d'Anjou et les cardinaux. Les prélats recommencèrent leur récit, reprirent leur plaidoyer en faveur de Clément VII, le proclamèrent vrai pape et d'avance accusèrent de schisme ceux qui refuseraient de le reconnaître pour tel.

RÉSISTANCES DANS L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Il fut plus difficile d'amener l'Université de Paris à accepter le pape français. Elle avait d'abord cru avec tout le monde à la légitimité d'Urbain VI. A l'avènement de chaque pontife, les universités

adressaient à la cour romaine un rôle, c'est-à-dire la liste de leurs membres à pourvoir de bénéfices; ce rôle avait été envoyé à Urbain VI. Il est vrai que les messagers, chargés de le porter à Rome, avaient été troublés par les nouvelles recueillies en route, et qu'ils étaient revenus sur leurs pas. Mais l'Université était inquiète de cette double élection : au début de janvier 1379, ses membres restaient encore indécis. Ils l'allèrent dire au roi et lui exposèrent que, parmi les universitaires, les uns tenaient pour Urbain, les autres pour Clément; certains même ne voulaient ni de l'un ni de l'autre. Pour avoir attendu, l'Université n'eut que plus de peine à se résoudre. A mesure que les deux partis se constituaient plus nettement, les témoignages intéressés pour ou contre l'un ou l'autre pape se multipliaient, et chaque jour la vérité s'obscurcissait davantage.

ADHÉSION INCOMPLÈTE DE L'UNIVERSITÉ.

Cependant, sous la pression du roi, la plupart des corporations universitaires, la Faculté de Médecine, la Faculté de Décret, la Faculté de Théologie et, dans la Faculté des Arts, les nations de France et de Normandie se décidèrent pour Clément VII; seules, les nations picarde et anglaise résistaient. Charles V demandait une approbation générale : « Si vous la mettez en refus ou délai, disait-il, vous me ferez déplaisir. » Une grande assemblée fut convoquée, mais elle ne donna point de résultat. Pour sortir d'embarras, il fut décidé, après pourparlers entre les délégués des corporations universitaires favorables au pape français, le recteur et deux conseillers du roi, que l'Université adhérait à Clément VII. Les nations picarde et anglaise se contentèrent de ne pas paraître à la séance royale qui se tint à Vincennes et de ne point sceller le rôle de l'Université. Ce rôle, fort peu étendu du reste, fut envoyé au pontife reconnu. En somme, le roi n'avait eu, de ce côté, qu'une satisfaction incomplète.

CLÉMENT VII ET LES ÉTATS LATINS.

Restait à faire triompher la cause de Clément VII dans le monde chrétien. La tâche était difficile. Le roi de France était trop intéressé dans l'affaire pour que son intervention ne fût pas suspecte. Il était naturel qu'on l'accusât de troubler l'Église pour avoir un pape français. Il réussit auprès de la reine Jeanne de Naples, qui avait, dès les premiers jours, fait adhésion à Clément VII; Charles V n'eut qu'à l'entretenir dans ces bonnes dispositions. Bien plus, le 29 juin 1380, Jeanne adopta comme fils et reconnut comme héritier l'aîné des frères de Charles V, Louis d'Anjou, clémentin de la première heure. Amédée V de Savoie fut aussi un des premiers adhérents du pape français. En Castille, Charles V insista doucement auprès de don Enrique et de son fils don Juan en faveur de Clément VII. Tous deux étaient ses alliés fidèles; mais il ne put les faire sortir d'une sorte de neutralité bienveillante. Le roi d'Aragon, tout en ne voulant pas se

prononcer en droit, se montra sympathique au pape français, et entra en relations avec lui. Après mûre réflexion, le roi de Portugal accepta Clément VII.

LE SCHISME DANS LES PAYS DU NORD

Charles V eut moins de succès dans les pays du Nord. Il gagna tout de suite à sa politique son allié, le roi d'Écosse; mais l'Angleterre fut naturellement aussitôt attirée vers le pape Urbain, que combattait le roi de France. Le roi envoya une ambassade au comte de Flandre; mais depuis longtemps les rois de France avaient perdu toute influence sur les Flamands, et le comte Louis n'avait jamais témoigné ni sympathie ni confiance à Charles V; la Flandre resta tout à fait urbaniste. En Allemagne, contre toute attente, Charles IV refusa de soutenir Clément VII, et, après lui, — l'empereur mourut à la fin de novembre 1378, — son fils Wenceslas s'en tint à la décision paternelle. L'ambassade française fut mal reçue à la diète de Francfort, en février 1379, et s'en revint mortifiée. Cependant Charles V réunit quelques adhésions particulières, comme celles de l'archevêque de Mayence, du duc Albert de Bavière, régent de Hainaut, de Zélande, de Hollande et de Frise, du duc de Brabant, du duc de Bar, du duc de Lorraine, du margrave de Moravie et de quelques autres petits princes. Mais le roi de France allait mourir au début de la grande crise, qui devait si longtemps travailler l'Église et les États d'Occident.

III. — DERNIERS MOMENTS DU ROI[1]

LES DEUILS.

CHARLES V, bien que jeune encore, était épuisé par le travail et les souffrances physiques. Ses dernières années furent affligées par une série de deuils. Il perdit la reine, morte en couches au début de 1378. « Le roi fut moult troublé et longuement de la mort de la reine, car ils s'aimaient tant comme loyaux mariés peuvent aimer l'un l'autre. » Sa fille, Isabelle de France, qui avait cinq ans, mourut bientôt après. Le mois de février se passa en funérailles à Notre-Dame, à Saint-Denis, aux Cordeliers de Paris. La mort de Grégoire XI au mois de mars, celle de don Enrique au mois de mai, et celle de l'empereur Charles, en novembre, l'affligèrent. Ces trois hommes avaient été en constantes relations, presque toujours amicales, avec lui. Puis, à l'été 1379, éclata une grave épidémie de peste qui fit de nombreuses victimes.

1. SOURCES. Hauréau, *Notice sur le n° des manuscrits latins 8299 de la Bibliothèque Nationale*, Notices et Extraits des manuscrits, XXXI, 2ᵉ partie, 1886. Christine de Pisan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, collection Michaud et Poujoulat, II, 1836.
OUVRAGES A CONSULTER. S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*, II, 1893. Jorga, *Philippe de Mézières*, 1896.

NÉGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE.

Le roi pensait évidemment à la mort prochaine. Dans toutes les affaires depuis la fin de 1379, il apporte une circonspection, une douceur, un désir de paix manifestes. Sans se décourager, il fait recommencer, à quatre reprises différentes, les négociations pour régler l'affaire de Bretagne, et un accord avec Jean IV semble sur le point de se conclure. Charles est tout prêt à traiter avec le roi d'Angleterre, pour ne pas laisser cette guerre à son fils, si jeune. Les conférences se succèdent; à Leulinghen, entre Boulogne et Calais, le 20 mai 1380, l'archevêque de Rouen et Arnaud de Corbie remettent aux ambassadeurs anglais les conditions du roi de France. Charles V offre le Querci, le Périgord, le Rouergue, la Saintonge jusqu'à la Charente; Catherine de France épousera Richard II et lui apportera en dot le comté d'Angoulême; toutes ces terres resteront sous la suzeraineté du roi de France. Pour le reste de ce qui avait été cédé aux Anglais par le traité de Calais et que Charles V entendait garder, — Ponthieu, Limousin, Poitou, Aunis, Montauban et sa banlieue, — il paiera, comme compensation, une indemnité de 1 200 000 francs. Et même le sire de la Rivière était autorisé à offrir encore davantage, mais les Anglais trouvèrent les offres insuffisantes, et les pourparlers furent rompus.

EXPÉDITION DE BUCKINGHAM.

Le 19 juillet 1380, une expédition anglaise débarquait à Calais sous les ordres de Buckingham; elle devait se rendre en Bretagne après une chevauchée de pillage dans le royaume. Fidèle à la tactique des années précédentes, les Français restaient « *immobiles quasi lapis* », immobiles comme pierres. Buckingham passa par la Picardie, la Champagne, le Gâtinais, et s'en alla par la vallée du Loir vers la Bretagne. Mais Jean de Vienne avait recommencé ses courses sur la côte anglaise; à la fin d'août, il était dans la Tamise, incendiait Gravesend et ravageait les deux rives du fleuve. Ainsi continuait cette guerre, qui semblait ne devoir jamais finir.

DERNIERS ACTES DU ROI.

Dans le royaume, se multiplient les actes de la générosité et de la piété royales. Charles V accorde aux villes de fortes subventions sur les aides; dans un grand nombre de localités, il diminue le nombre des feux, afin d'alléger la charge si pesante des fouages; de Languedoc, il rappelle son frère le duc d'Anjou, dont l'administration est devenue insupportable; il ordonne de ménager les pauvres gens qui se réfugient dans les forteresses et d'épargner le peu de meubles qui leur reste. Sa compassion pour toutes les misères augmente à mesure que la fin approche. Enfin, bien que clémentin convaincu et opposé jusque-là à la réunion d'un concile, il se rapproche de ceux qui la réclament, correspond avec eux, demande même, au mois de mai 1380, à Conrad de Gelnhausen de lui exposer dans une épître tous les arguments en faveur de cette solution.

Vers le 20 juillet 1380, le roi apprit la mort de du Guesclin. Quelques semaines après, il se sentait mortellement atteint. Jusque vers le 20 août, il put encore se faire transporter en litière à Paris, à Vincennes, à Saint-Germain-en-Laye. Ensuite, il alla s'installer à la maison de Beauté. Il était seul; ses deux fils, par son ordre, restèrent à Melun, parce que Beauté était trop près de Paris, où une maladie épidémique sévissait encore. Ses frères étaient au loin. *LE ROI A BEAUTÉ.*

Après une mauvaise nuit, le vendredi 14 septembre, au matin, il se confessa, entendit la messe et voulut communier. Comme on lui présentait l'hostie, il pleura et fit une longue oraison. Il n'eut pas la force d'achever sa communion; il ne put que joindre les mains et rendre grâces à Dieu. Vers neuf heures du matin, il se leva; ses souffrances l'obligèrent bientôt à se recoucher. Le samedi matin, sa faiblesse était extrême, mais son esprit restait présent; il n'avait ni angoisse ni tristesse : « Réjouissez-vous, mes amis, et soyez dans « l'allégresse ainsi que vous, mon confesseur, et vous aussi, mes « médecins, parce que avant peu je m'échapperai de vos mains », disait-il en se lavant les mains et la figure. Toute la journée il supporta avec résignation d'atroces douleurs. La fièvre était très forte; il parla plus que d'habitude; ce fut presque le délire. Vers le soir, il parut mieux, mais c'était l'accalmie qui précède la mort. *LA MALADIE.*

La nuit suivante, du samedi au dimanche, fut très agitée : le roi étouffait, sa langue semblait à moitié paralysée; ses yeux se creusaient. Le dimanche, au soleil levant, il appela devant lui quelques-uns de ses conseillers préférés, des moines et des bourgeois; ses notaires étaient présents pour dresser procès-verbal de ce qu'il allait dire. Assis sur une chaise de repos, il parla une dernière fois du Schisme. Il rappela pourquoi et comment il s'était décidé en faveur de Clément VII : « J'ai voulu, dit-il, marcher dans les sentiers de la foi « et suivre la route la plus sûre; j'ai donc cru, et je crois fermement « que Clément VII est le vrai pasteur de l'Église. » Il affirma qu'aucune considération de parenté, ni aucun mauvais sentiment n'avait dicté son choix. « Si l'on dit jamais que je me suis trompé, ce que « je ne crois pas, mon intention, sachez-le bien, c'est d'adopter et de « suivre toujours l'opinion de notre sainte mère l'Église Universelle; « je veux obéir sur ce point au Concile Général ou à tout autre concile « qui pourrait statuer sur la question. Dieu veuille ne pas me repro« cher ce que j'ai pu faire à mon insu contre cette décision future de « l'Église. » *LES DERNIÈRES INSTRUCTIONS.*

S'étant mis en règle avec sa conscience sur cette grave question, où il sentait son salut intéressé, il demanda qu'on lui présentât la Couronne d'épines et la Couronne du sacre, auxquelles il adressa des *ABOLITION DES FOUAGES.*

oraisons. Il donna ses ordres pour l'emploi de l'argent qu'il avait à grand'peine mis en réserve, et enfin, inquiet sans doute, au moment de comparaître devant le Juge, des plaintes que soulevait dans le royaume la perception des fouages, il les abolit.

MORT DE CHARLES V, 16 SEPTEMBRE 1380.

A partir de ce moment, il ne voulut plus être qu'à Dieu. Il écouta la messe et le chant des orgues. Tout son corps était douloureux. A midi, les évêques de Beauvais et de Paris, le confesseur et l'aumônier du roi apportèrent les saintes huiles. Une foule de gens d'Église et de gens du peuple emplissait le fond de la salle. Charles V, à demi levé, le buste découvert, reçut l'extrême-onction. La cérémonie finissait, quand arriva le sire de la Rivière, qui se jeta dans les bras du roi. Tout le monde pleurait. Le moribond fit encore une oraison au Crucifix, demanda pardon à tous ceux, nobles, bourgeois et vilains, qui pouvaient avoir eu à se plaindre de lui, et protesta de son mépris pour tous les biens de ce monde. Il adressa sa bénédiction à son fils Charles, et bénit tous les assistants, puis il dit : « Retirez-vous, mes amis, « retirez-vous et laissez-moi un peu, afin que mes tourments et mon « travail se terminent en paix ». Il se fit lire le récit de la Passion; vers la fin de l'Évangile de saint Jean, il expira. Ses frères venus pour ses obsèques conduisirent le corps à Saint-Denis, mais lorsqu'on porta le cœur du roi à la cathédrale de Rouen, ainsi qu'il l'avait ordonné, aucun prince des fleurs de lis ne fit le voyage; ils étaient déjà trop occupés de leurs convoitises.

LIVRE IV

LE GOUVERNEMENT DES PRINCES

CHAPITRE I

MOUVEMENTS POPULAIRES[1]

I. LE ROI ET LES PRINCES. — II. MAILLOTINS ET TUCHINS. — III. ROOSEBEKE. LES DERNIERS CHATIMENTS. — IV. LA PAIX DE FLANDRE.

I. — LE ROI ET LES PRINCES[2]

CHARLES VI.

CHARLES VI n'avait pas encore douze ans. Son père avait voulu faire de lui un prince à son image, riche de connaissances et d'idées. Il avait confié le soin de « l'endoctriner » à Philippe de Mézières, ce chevalier qui avait tant couru le monde, et dont la science et la piété eussent fait honneur à un homme d'Église. Mézières, ainsi qu'il le dit lui-même, « a nourri et apprivoisé un faucon pèlerin blanc, duquel il a été le premier fauconnier »; mais l'enfant, s'il était bon et

1. SOURCES. *Chronographia regum Francorum*, éd. Moranvillé, III, 1897. Le Religieux de Saint-Denis, *Chronica Caroli VI*, éd. Bellaguet, 1839-1852. Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. Denis Godefroy, 1653. Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, IX-XVII, 1869-1872, et éd. Raynaud, X et XI, 1897-1899. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, 1862. *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, 1876. Pierre Cochon, *Chronique Normande*, éd. de Beaurepaire, 1870. *Istore et Croniques de Flandre*, éd. Kervyn de Lettenhove, 1879-1880. Knighton, *Chronicon* (continuation), éd. Lumby, II, 1895. Walsingham, *Historia anglicana*, éd. Riley, 1863-1864. Christine de Pisan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, collection Michaud et Poujoulat, II, 1836. *Ordonnances des rois de France*, VI et XII, 1741-1777. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, 1863. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., X, 1885. Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III et IV, 1894-1897. E. Petit, *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, 1888 (Doc. Inéd.).

2. OUVRAGES A CONSULTER. E. Petit, *Séjours de Charles VI*, Bulletin du Comité des Travaux historiques, 1893. S. Luce, *Louis, duc d'Anjou, s'est-il approprié, après la mort de Charles V, une partie du trésor laissé par son frère?* Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXXVI, 1875. De Loray, *Les frères de Charles V, examen des accusations dont ils ont été l'objet*, Revue des Questions historiques, XXV, 1879.

gracieux, n'avait pas une intelligence faite pour comprendre et garder cette haute culture.

LE DUC D'ANJOU.

Autour de lui était toute une cour de princes : trois frères de Charles V, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne; un frère de la feue reine, le duc de Bourbon. Le duc Louis d'Anjou, en qualité d'aîné, parut d'abord au premier rang; il passait pour très éloquent; il était énergique, tenace, ambitieux. Le Schisme avait ouvert un horizon à cette ambition; le duc prit parti si vite pour le pape français, qu'on pourrait dire que le Schisme fut avant tout une affaire angevine. Aidé de Clément VII, il était résolu à chercher fortune en Italie. On a vu que Jeanne de Naples, le 29 juin 1380, l'avait fait héritier de son royaume. Cette future royauté devint son principal souci.

ORGANISATION DE LA RÉGENCE PAR CHARLES V.

Aux mois d'août et d'octobre 1374, Charles V, craignant de mourir avant que son fils fût en âge de régner, avait publié trois actes par lesquels il espérait conjurer les dangers d'une minorité. Par le premier, il avait fixé la majorité du roi à quatorze ans. Puis, comme s'il avait eu le pressentiment de disparaître avant que son fils eût atteint la quatorzième année, il avait organisé la régence par une seconde ordonnance : le duc d'Anjou devait avoir le gouvernement du royaume, la charge de le garder et de le défendre, le pouvoir de créer des officiers et de recevoir et dépenser, selon les besoins, les revenus et profits; mais s'il y avait quelque excédent de recettes, ce serait le sire de la Rivière qui en aurait le dépôt jusqu'à la majorité du roi. En vertu du troisième acte, la tutelle du roi devait être confiée à la reine, et, à son défaut, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon; les ducs auraient entre leurs mains la ville et vicomté de Paris, la ville et le bailliage de Melun, tout le duché de Normandie, qui échapperaient ainsi à l'administration du duc d'Anjou; ils seraient assistés d'un conseil de tutelle, où Charles V avait eu soin de faire entrer les hommes politiques les plus expérimentés du royaume. Tout semblait ainsi bien réglé, soit pour abréger la minorité, soit pour empêcher qu'un des princes abusât de la régence ou de la tutelle. Mais le jour où la personne qui avait jusque-là maintenu l'ordre dans le royaume eut disparu, les troubles commencèrent.

RÉACTION CONTRE LES CONSEILLERS DE CHARLES V.

Immédiatement, une réaction se manifesta contre ceux qui avaient été les collaborateurs de Charles V. Dans le cortège qui ramenait le corps du feu roi, de Beauté à Notre-Dame, l'Université et les gens du prévôt de Paris se battirent pour une question de préséance. Qui avait commencé? L'Université accusa de tous les torts Hugues Aubriot. Elle présenta une plainte au roi et au Parlement et demanda une enquête contre le prévôt de Paris et une vingtaine de seigneurs et de sergents. Au mois de novembre, elle dénonça encore Hugues

CHARLES VI



CHARLES VI INTERROGEANT PIERRE LE FRUITIER.

Miniature d'un manuscrit de Pierre le Fruitier, exécuté vers 1409. Charles VI (accoudé, à gauche,) porte une houppelande doublée d'hermine. Debout, à droite, trois membres de la famille royale (?). Au bas, on lit à la première ligne: Salmon, j'ay oy et bien entendu la response que... *Bibl. Nat., ms. fr. 23279, f° 19.*

Cl. Berthaud.

devant les juges ecclésiastiques comme hérétique, ennemi de l'Église et ami des Juifs. Hugues fut condamné à être enfermé à perpétuité dans les prisons de l'évêque. Jean le Mercier crut prudent de s'éclipser pendant quelques mois. Pierre d'Orgemont fut mis en demeure de renoncer à la Chancellerie ; le 10 octobre, Milon de Dormans fut élu par scrutin à sa place. Les petites gens avec qui Charles V avait gouverné étaient dispersées.

COURTE RÉGENCE DU DUC D'ANJOU.

Les princes eurent beaucoup de mal à s'entendre pour le partage du gouvernement. Au lendemain des funérailles de Charles V, le duc d'Anjou avait réclamé « le gouvernement total du royaume et de tous les deux enfants du roi », c'est-à-dire la régence et la tutelle. Les ducs de Bourgogne et de Bourbon s'étaient opposés à cette prétention. Il avait fallu recourir à un jugement d'arbitres, qui décidèrent que le jeune roi serait immédiatement sacré; que le royaume serait « gouverné par lui et en son nom »; que provisoirement, jusqu'après le sacre, sans doute, le duc d'Anjou porterait le titre de régent, et qu'enfin les ducs de Bourgogne et de Bourbon conserveraient « la garde » du roi. Après quoi, le duc d'Anjou mit à profit sa courte régence pour s'approprier 32000 francs, que Charles V avait déposés à la tour de Vincennes et qui étaient destinés au paiement de ses legs et dettes, sans compter ce que nous ne pouvons préciser.

LE ROI SACRÉ A REIMS, 4 NOVEMBRE 1380.

Le jeune roi se mit en route vers Reims, où il entra, le 3 novembre, précédé de trente trompettes, qui « sonnaient si clair que merveille ». Le lendemain, pendant la cérémonie du sacre, la cathédrale était si bien remplie de « toute noblesse, qu'on ne savait où tourner ». Après la messe, on se rendit, selon la coutume, à la salle du banquet, et une querelle s'éleva, pour une question de place, entre les ducs d'Anjou et de Bourgogne. Le roi décida en faveur de son oncle de Bourgogne; mais Louis d'Anjou, qui « n'était pas bien content », se hâta d'aller prendre la place qu'il convoitait. Alors Philippe de Bourgogne « saillit par-dessus et se vint mettre entre le roi et son frère Louis, lequel prit en patience et dissimula le tout ». Puis le roi fut ramené à Paris, où il fit son entrée le dimanche 11 novembre. La ville était tendue de tapisseries, et des fontaines artificielles versaient au peuple le vin et le lait.

ORGANISATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT.

Les princes achevèrent d'organiser le gouvernement. Le 19 novembre, une compensation fut donnée au duc de Berri, qui n'avait rien reçu encore dans le partage; on lui donna l'administration du Languedoc et de la Guyenne, du Rhône à la Dordogne. Comme il avait déjà Mâcon, l'Auvergne, le Berri et le Poitou, il se trouva maître d'un tiers du royaume. L'office de connétable était vacant. Le duc d'Anjou aurait voulu que la connétablie fût suspendue, et qu'on se contentât d'un garde de l'Oriflamme; mais les autres princes furent

d'un avis différent. Olivier de Clisson, le compatriote et le compagnon de du Guesclin, fut élu, grâce sans doute à l'influence d'anciens conseillers de Charles V, rentrés très vite aux affaires. Enfin, le 28 janvier 1381, il fut décidé que le gouvernement serait exercé par un Conseil, composé de douze membres, « pour y être continuellement et résider ». Ce Conseil, siégeant à Paris, nommera aux principaux offices, conduira les négociations diplomatiques, disposera des finances, veillera à l'intégrité du domaine; parmi les douze, seront les quatre oncles du roi; le duc d'Anjou aura la présidence « selon son degré d'aînesse ». Mais le duc déclara par écrit, le jour même, que pour les grosses et pesantes besognes, comme le mariage du roi et la conclusion d'un traité, son avis ne pourrait prévaloir contre celui des autres princes et du Conseil. — Telle fut l'organisation du gouvernement; elle avait été combinée pour satisfaire toutes les ambitions; mais elle était singulièrement compliquée, et cette polyarchie allait avoir affaire à de grands désordres dans presque tout le royaume.

II. — MAILLOTINS ET TUCHINS[1]

AGITATION DANS LE LANGUEDOC.

CES grands désordres avaient commencé avant même la mort de Charles V, à la fois au Midi et au Nord. Le Languedoc venait d'être de nouveau ravagé par les Compagnies; depuis longtemps le duc d'Anjou l'épuisait par ses exigences d'argent. L'écuyer du premier consul de Béziers, Jean Mascaro, dans son *Libre de memorias*, à l'année 1379, récapitule les impositions levées dans la ville depuis 1366 : en quatorze ans, il ne compte pas moins de vingt-deux fouages accordés au lieutenant du roi, tous fort lourds, et il avait fallu, en outre, payer les dons faits aux officiers royaux et les rançons des châteaux occupés par l'ennemi et par les routiers.

En 1378 et 1379, il y avait eu des séditions au Puy, et à Montpellier, où les commissaires, chargés de la levée des subsides, furent massacrés, à Clermont de l'Hérault et à Alais, où la foule s'en prit aux riches en même temps qu'aux officiers du duc. La répression avait été très rigoureuse. Le duc d'Anjou aurait détruit Montpellier et exterminé les habitants, si le pape n'était intervenu; il s'était contenté d'une forte amende et d'une indemnité de 120 000 francs.

SOULÈVEMENT DE GAND.

En Flandre, la lutte entre le comte et le parti démocratique avait recommencé dans les grandes communes flamandes. Louis de

1. OUVRAGES A CONSULTER. Pirenne, *Histoire de Belgique*, II, 1903. A. Coville, *Les Etats de Normandie*, 1894. Mirot, *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI*, 1905. Le Carpentier, *La Harelle de 1382*, Moyen Age, 1903. Portal, *Les insurrections des Tuchins dans les pays de Languedoc*, Annales du Midi, IV, 1892. Boudet, *La Jacquerie des Tuchins*, 1895.

Maële, entouré de nobles et de riches bourgeois, était comme un étranger au milieu du peuple laborieux des tisserands; il n'aimait que « volerie de faucons »; il réclamait sans cesse de nouvelles taxes, de nouveaux droits sans voir le péril, « car la convoitise de la chevance (argent) l'aveuglait ». Le conflit entre le comte et ses sujets avait d'abord paru entravé par les rivalités locales, toujours si âpres en Flandre : Gand s'étant mis à la tête du mouvement contre le comte, Bruges était restée neutre. En 1379, lors de la proclamation d'une taxe nouvelle à la Maison des Échevins de Gand, les Gantois s'étaient agités et avaient injurié le comte. Bruges, au contraire, s'était montrée docile : le comte l'avait autorisée à construire un canal qui devait lui amener, en la détournant de Gand, toute la batellerie de la Lys, et, par suite, le grand marché des blés. Les Gantois avaient pris alors comme signe de ralliement le chaperon blanc, souvenir du temps d'Artevelde. Le doyen des « navyeurs » ou bateliers de Gand, Jean Yoëns, riche bourgeois comme Artevelde, fait capitaine avec l'appui du parti populaire, avait détruit les travaux du canal, puis s'en était allé prêcher la révolte dans les villes; il était parvenu même à entraîner les tisserands de Bruges. Peu après, il avait disparu mystérieusement; mais plusieurs capitaines, dont le plus fameux fut Jean Pruneel, l'avaient remplacé. Quand le parti démocratique eut triomphé à Ypres, le soulèvement devint général et la guerre civile commença.

AGITATION CONTRE LES AIDES A PARIS.

Peu après la mort de Charles V, Paris, la Normandie et la Picardie s'agitèrent à leur tour. Les lettres, datées du 16 septembre 1380, par lesquelles Charles V avait supprimé les fouages, avaient été criées sous le porche des églises jusque dans les moindres bourgs; mais ce n'était pas seulement des fouages, c'était de toutes les sortes d'impositions que le menu peuple entendait être délivré. A Compiègne, à Saint-Quentin, les agents de perception, fermiers et officiers royaux, furent chassés. A Paris, dans les premiers jours du nouveau règne, la foule avait entraîné le prévôt des marchands au Palais, et l'avait obligé à réclamer la suppression des aides. Le duc d'Anjou avait répondu de belles paroles et promis de transmettre la requête au roi. Pour cette fois la foule s'était contentée de cette réponse.

ABOLITION DES AIDES.

Mais, le 14 novembre, une assemblée, qui a bien l'air d'États Généraux, se réunit à Paris, en la présence des quatre oncles du roi; le chancelier requit l'octroi d'une imposition nouvelle. Ce jour même, une émeute faillit se produire. La foule se présenta au Palais, poussant toujours à sa tête le prévôt des marchands. Le Conseil royal, effrayé, décida que toutes les impositions, les aides indirectes et la gabelle comme les fouages, seraient « mises jus » (abolies). Le lendemain, vingt mille personnes attendaient la décision. L'avocat Jean

des Marès, chargé de l'annoncer, prit comme texte : *Novus rex, nova lex, novum gaudium*, et « le déduisit bien et grandement ». « Donc crièrent très hautement ceux de Paris : « Noël! Noël! Vive le roi « de France! Montjoie Saint-Denis! ». Les Parisiens demandèrent en outre l'expulsion des Juifs et des usuriers : « Et à cette assemblée fut crié : « Aux Juifs! aux Juifs! aux Juifs! » Des Marès répondit « qu'il en parlerait au roi et en ferait son devoir ». Mais la foule courut au quartier où habitaient les Juifs; quarante maisons furent pillées; un rabbin fut tué. Le roi dut envoyer le duc de Bourbon, qui déclara que les Juifs étaient placés sous la sauvegarde royale.

Les lettres d'abolition générale des impositions furent rédigées le 16 novembre, et le peuple se crut définitivement délivré. Mais le roi entendait seulement renoncer à tout ce qui lui était dû sur les impositions antérieures, et non pas s'engager à ne plus lever d'impositions dans l'avenir. Or, la guerre contre les Anglais était à peine suspendue; les hostilités continuaient en Bretagne. Le jour même ou le lendemain de la dernière abolition, le Conseil royal était dans l'obligation de préparer l'établissement de nouvelles aides en Languedoïl, l'assemblée des députés des trois ordres, qui s'était ouverte le 14 novembre, n'ayant osé prendre aucune décision ferme.

ÉTATS GÉNÉRAUX ET PROVINCIAUX EN LANGUEDOIL.

Alors, pendant quatre mois, les assemblées se succédèrent dans les pays de Languedoïl : États Provinciaux au début de décembre 1380, — États Généraux à Paris le 20 décembre, — nouvelles assemblées provinciales aux mois de janvier et février 1381, — nouveaux États Généraux à Paris au mois de mars suivant. A cette dernière assemblée, un subside, sous forme de fouage, fut enfin accordé pour un an jusqu'en mars 1382, mais réservé strictement à l'équipement d'un certain nombre d'hommes d'armes et d'arbalétriers. L'argent devra être levé, gardé, distribué dans chaque diocèse « par trois notables personnes, c'est assavoir un homme d'église, un noble et un bourgeois, élus par les gens du pays ». Il est accordé, que pour régler le fait de l'aide, les gens des États pourront s'assembler, « si besoin est ». Afin d'amadouer les contribuables, le roi fait de belles promesses de réforme administrative. C'est comme un reflet des ordonnances imposées au roi Jean par les États et la ruine de l'œuvre de Charles V. Mais, malgré les promesses des États, le gouvernement royal restait à court d'argent.

LE SOULÈVEMENT DES TRAVAILLEURS EN ANGLETERRE.

Au milieu de 1381, de graves nouvelles arrivaient de l'étranger. En quelques jours, une grande partie de l'Angleterre fut agitée par un soulèvement populaire. Il avait été provoqué dans les campagnes par un redoublement de rigueur et d'exigence de la « gentry » à l'égard des vilains et des tenanciers, et, dans les villes, par

la formation d'une sorte de prolétariat, né du progrès même de l'industrie anglaise. Ces troubles étaient attisés par les mécontentements du bas clergé, l'impopularité du gouvernement royal, les excitations de toute espèce que répandaient partout les poésies de Langland, les sermons de Wyclif, ce précurseur de la réforme religieuse, et ceux des prédicateurs nomades[1]. La levée d'une nouvelle capitation fut l'occasion de la révolte. Elle fut très courte, mais très violente : partie des comtés d'Essex et de Kent, aux derniers jours de mai et aux premiers de juin 1381, l'insurrection avait très vite gagné Londres, dirigée par de hardis aventuriers, Jack Straw, John Ball et surtout le pauvre tuilier de Maidstone, Wat Tyler. Du 13 au 15 juin, Wat Tyler fut dans Londres le vrai roi du peuple. Des hôtels furent saccagés; les cadavres couvrirent les places; des têtes furent promenées dans les rues. La mort de Tyler, et l'intervention personnelle du jeune roi Richard II arrêtèrent brusquement la révolte dans Londres et aux environs dès le 15 juin. Elle se prolongea encore pendant des mois dans les comtés. Ainsi on apprit en France et en Flandre que, de l'autre côté de la Manche, le peuple avait violemment arrêté la perception des taxes nouvelles, et fait trembler les seigneurs et le roi.

RÉVOLTE A ROUEN.

En France, l'exemple fut bientôt suivi, d'abord en Normandie. Au mois de février 1382, une « crue » ayant été ordonnée dans la province sur le fouage octroyé l'année précédente et dont la perception avait déjà été fort difficile, une révolte éclate à Rouen. Pierre Cochon dit que la commotion fut faite « par dinants (chaudronniers), drapiers et gens de pauvre étoffe »; mais parmi eux étaient aussi « d'aucuns gros marchands et vinetiers couvertement qui les soutenaient ». Les émeutiers se donnèrent pour chef un riche drapier, Jean le Cras, lui dressèrent un trône au marché, lui rendirent hommage comme à un roi, puis le forcèrent à abolir les aides. Le peuple de Rouen fut maître de la ville pendant trois jours. La fureur se porta contre les Juifs, les officiers du roi, le haut clergé et les plus riches bourgeois. Les prisons furent ouvertes. Les maisons des anciens maires furent pillées; leur vin fut bu ou répandu dans les caves. Chaque jour, le peuple tenait assemblée à la Croix de Saint-Ouen. Là furent menés de force les chanoines de la cathédrale, qui durent abandonner une rente qu'ils avaient sur les Halles. Les chartes du chartrier de Saint-Ouen furent lacérées, et l'abbé fut obligé de renoncer aux droits du monastère. Enfin, le mercredi 26 février, l'exemplaire authentique de la Charte aux Normands fut apporté de la cathédrale; un avocat en

1. Voir, sur les causes de la révolte des paysans en Angleterre, l'Introduction de Petit-Dutaillis, au *Soulèvement des travailleurs en Angleterre en 1381*, par A. Réville et Petit-Dutaillis, 1898, et Oman, *The great revolt of 1381*, 1906.

donna lecture, et tous les assistants jurèrent de la respecter. Acte en fut dressé par tous les tabellions de cour laye et d'Église. Alors l'émeute s'apaisa, et plusieurs députations furent envoyées à Paris pour conjurer la colère royale. Il fut seulement répondu que le roi irait à Rouen, « et saurait qui avait mangé le lard ».

A ce moment-là, des insurrections troublaient la plupart des grandes villes, Amiens, Saint-Quentin, Caen, Falaise, Orléans, Mantes, Reims, Laon, Soissons, Lyon, surtout Paris.

RÉVOLTE A PARIS : LES MAILLOTINS, MARS 1382.

Au mois de janvier 1382, les princes avaient mandé à Vincennes le prévôt des marchands et les principaux bourgeois de Paris pour leur faire approuver la levée, à Paris, d'une imposition sur la vente des marchandises; ils ne purent tirer d'eux une réponse satisfaisante. Le 15 janvier, des délégués de chaque métier avaient été appelés à leur tour, reçus et sollicités à part, de telle sorte que chacune des délégations fût obligée de prendre une décision sans consulter les autres. Le lendemain, l'aide nouvelle avait été publiée brusquement à l'heure du dîner devant la Table de Marbre; la perception devait commencer le 1er mars. Les esprits étaient très agités, et la chute d'un bolide, qui survint alors, avait été interprétée comme un sinistre présage. Tout le mois de février, des conciliabules avaient été tenus; l'avocat Jean des Marès donnait des conseils très sages, mais on ne l'écoutait pas. Aux derniers jours de février, on apprit la révolte de Rouen. Le 1er mars au matin, un fermier de l'imposition veut contraindre une vieille femme qui vendait du cresson à acquitter la taxe; il est entouré, saisi, massacré; d'autres fermiers ont le même sort. Ce fut alors un sauve-qui-peut général parmi les officiers royaux; la ville fut très vite aux mains des insurgés. Une troupe de quatre mille personnes, qui suivait un étendard formé d'un morceau de toile blanche, marcha sur la place de Grève, envahit les magasins de l'Hôtel de Ville et y prit douze mille maillets de plomb et divers harnais de guerre que Hugues Aubriot y avait fait déposer quelques années auparavant. Juifs et fermiers des aides furent traqués; seize Juifs et Juives furent mis à mort; un notaire et un avocat du Châtelet, un conseiller aux Requêtes, un clerc de la ville eurent leurs maisons pillées et à moitié détruites. Tout le vin trouvé dans les caves fut pris, bu, distribué ou répandu sur le sol. Puis les portes furent fermées et les chaînes tendues dans les rues.

NÉGOCIATIONS AVEC LE ROI.

Le roi venait de quitter Vincennes pour aller châtier Rouen. Il apprit à Saint-Denis ce qui se passait et retourna à Vincennes. Le duc de Bourgogne et le sire de Couci furent envoyés parlementer à la Bastille Saint-Antoine avec les Parisiens. Ceux-ci exigèrent la délivrance de plusieurs des prisonniers enfermés au Châtelet, l'am-

nistie pour tous, la suppression des aides et le retour au régime financier de Louis IX et de Philippe le Bel. Seule, la délivrance des prisonniers leur fut accordée. Alors les Maillotins envahirent le Châtelet, pillèrent les archives et ouvrirent les prisons laïques et ecclésiastiques. Parmi ceux qui furent mis en liberté, était l'ancien prévôt Hugues Aubriot, l'ami des gens de métier et de commerce, détesté de l'Université. Les émeutiers voulaient faire de lui leur capitaine; mais il se déroba dans la nuit et gagna la Bourgogne.

INTERVENTION DES BOURGEOIS.

Au bout de deux ou trois jours, la partie la plus riche de la population parisienne intervint. Des bourgeois s'armèrent, formèrent des patrouilles, désarmèrent les Maillotins qu'ils rencontrèrent et mirent bonne garde aux portes. D'autre part, le roi menaçait d'affamer Paris en arrêtant tous les convois de vivres au pont de Charenton. On parlementa de nouveau. L'Université joignit ses instances aux prières des bourgeois. Le roi consentit à revenir au régime financier de Louis IX : ce qui, dans l'esprit des gens du temps, signifiait la suppression de tous fouages, impositions indirectes et gabelles. Puis, lorsque les meneurs eurent été arrêtés et menés au Châtelet, une amnistie fut accordée. Jean des Marès s'en alla, tout malade qu'il fût, par les carrefours, annoncer au peuple la réconciliation avec le roi. Cependant, comme les bourgeois avaient accepté que les chefs du mouvement fussent châtiés, les représailles commencèrent : le mardi 11 mars, il y eut deux exécutions capitales, cinq le lendemain; le jeudi, cinq Maillotins eurent la tête tranchée, cinq autres furent pendus au gibet. Le samedi 15, le prévôt dut installer deux bourreaux supplémentaires. Le peuple s'émut de tout ce sang versé; et il fallut surseoir aux exécutions; mais, comme dit Juvénal des Ursins, « souvent on en prenait et les jetait-on en la rivière ».

CHÂTIMENT DE ROUEN.

Libre du côté de Paris, le roi arriva au Pont-de-l'Arche, à quelques lieues de Rouen, le 23 mars. Une députation de bourgeois de Rouen alla implorer sa clémence. Mais, déjà avant l'entrée du roi, six Rouennais ont été décapités, douze enfermés dans une forteresse du pays de Caux, toutes les armes déposées au Château, les cloches de la Commune enlevées du beffroi, les vantaux de la porte Martinville renversés sur le sol. La veille des Rameaux, Charles VI fit son entrée comme en ville conquise. Les têtes des six Rouennais décapités se balançaient au-dessus de la porte. Les bourgeois étaient allés deux lieues au-devant de lui, vêtus de robes « pareilles de couleur azurée et de vert ». « Et criait le peuple : « Noël! Noël! Vive le roi! » Mais les gens du roi disaient qu'ils dussent « crier : Merci! la hart au col ». La Commune, que tous les rois avaient respectée depuis deux siècles, fut abolie et la ville remise au

bailli royal; les habitants durent payer une amende très grosse. La semaine sainte étant arrivée, le roi fit à Rouen ses dévotions, et les gens d'Église obtinrent pour les habitants un pardon général. Cependant six Rouennais furent encore décapités.

ASSEMBLÉE D'ÉTATS.

Pendant le séjour du roi à Rouen, le jour de Pâques, les États de Normandie furent réunis; l'assemblée promit de nouvelles impositions sur la vente des marchandises, le sel, les boissons, à condition que les États Généraux les accorderaient également. Ceux-ci devaient en effet se réunir peu de temps après, vers le 15 avril, à Compiègne. En réalité, on n'y vit que les représentants de la province ecclésiastique de Reims : le gouvernement royal préférait consulter les pays de Languedoïl morceau par morceau. Au nom du roi, Arnaud de Corbie parla de la pénurie du Trésor et des nécessités présentes; il fit entrevoir une intervention en Flandre; finalement, il proposa le rétablissement des aides. Les députés des principales villes promirent seulement de rapporter les intentions royales à leurs concitoyens. Partout on répétait : « Nous aimons mieux mourir que payer. »

NOUVELLE ÉMEUTE A ROUEN.

Cependant la Normandie finit par céder. Une nouvelle assemblée d'États de cette province, réunie à Pontoise, au début de juin 1382, en présence du roi, dut consentir la plupart des aides déjà à moitié promises. Lorsque le capitaine de Rouen et les bourgeois députés à Pontoise revinrent dans la ville, on leur fit mauvais accueil. Le 1er août, à la Halle aux draps, au moment où s'installaient les collecteurs chargés de lever l'aide, les gens de métier et les paysans se jetèrent sur leur comptoir et les forcèrent à s'enfuir; mais le capitaine royal rétablit l'ordre aussitôt. Cette courte échauffourée servira de prétexte à de nouvelles représailles.

LE ROI RENTRE A PARIS.

En revenant de Rouen, le roi, qui avait besoin d'argent, acheva de faire sa paix avec la ville de Paris. Il exigeait le désarmement des Parisiens et le rétablissement des aides. Ces conditions ne plurent pas au menu peuple et il fallut négocier. Le 10 mai, le premier président du Parlement pour le roi, l'avocat Jean des Marès pour la ville, parvinrent à se mettre d'accord. Paris promit 80 000 francs, mais garda ses armes. Charles VI n'y entra que le 1er juin : il fut bien reçu, coucha au Louvre, et, dès le lendemain, repartit pour Maubuisson. Ainsi finit, pour un temps, « la grande diablerie » des Parisiens.

DANS LE MIDI.

Le Midi fut autant troublé que le Nord pendant les premières années du nouveau règne. Charles V, qui avait rappelé le duc d'Anjou pour calmer l'effervescence provoquée par les exactions de ce prince, était mort sans lui avoir donné de successeur. Le comte de Foix, Gaston Phœbus, personnage brillant, bizarre et populaire, avait

cherché à se faire reconnaître comme lieutenant du roi en Languedoc. Le pays était encore agité et incertain, quand on annonça l'arrivée du duc de Berri, le nouveau lieutenant du roi en Languedoc. Comme il était avide et dur, des émeutes éclatèrent.

ÉMEUTE DE BÉZIERS.

A Béziers, le 8 septembre 1381, les consuls et les notables réunis à l'Hôtel de Ville délibéraient sur la réception du duc. Plusieurs centaines d'ouvriers, conduits par un charpentier, envahirent la place en criant : « Mort aux traîtres! » Les portes furent enfoncées, et l'Hôtel de Ville envahi. Les notables se réfugièrent dans la tour, le feu y fut mis, et tous ceux qui ne furent pas massacrés furent brûlés. Les jours suivants, les émeutiers pillèrent un grand nombre de maisons. Au bout de dix-sept jours, l'émeute cessa. Mais, le 2 novembre, la ville fut occupée par les hommes d'armes du duc de Berri. Un gibet fut dressé à l'une des portes : quarante hommes et une femme, ouvriers, tisserands, cordonniers, y furent pendus; quatre furent décapités. La ville reçut son pardon pour 12 000 francs d'or. Le duc de Berri fit son entrée à Béziers le 4 janvier 1382; il y revint en février pour tenir une assemblée d'États à laquelle il demanda un fouage d'un franc et demi par feu. Nimes, Uzès, Narbonne, d'autres villes encore protestèrent. A Carcassonne et dans le Carcassès, le duc se présenta lui-même pour imposer le fouage; mais Carcassonne lui refusa l'entrée. Alors le Carcassès fut ravagé par les hommes d'armes; des habitants furent pendus.

LES TUCHINS.

Dans le même temps se multipliaient les Tuchins, maraudeurs ainsi nommés parce qu'ils se réfugiaient dans la « touche », comme l'on appelait alors la brousse, ou parce qu'ils tuaient jusqu'aux chiens. En Auvergne, les Tuchins s'étaient montrés derrière les Anglais et les Compagnies, dès la fin du règne de Jean le Bon. Ils se recrutaient de la masse des pauvres gens. En Languedoc aussi, les habitants des faubourgs, les ouvriers réduits à la misère par la guerre et les impôts se mirent à courir les champs, prenant tout ce qui se mange et tout ce qui se vend, ne tuant que pour se défendre et ne pas être tués eux-mêmes. Ils étaient organisés en compagnies liées par serment, et avaient des complices dans les villes; ils ne réussirent cependant pas à en prendre une seule. Nimes, Uzès se sont servis d'eux, mais pour les renier ensuite. Quelques nobles sans aveu se sont joints aux Tuchins; mais la noblesse de Languedoc n'a pas pactisé avec ces malheureux, comme les habitants de Nimes ont voulu le faire croire plus tard. Les Tuchins ont-ils eu pour les prêtres la haine qu'on leur a attribuée? Ont-ils eu quelque idée générale, quelque hostilité raisonnée contre les classes privilégiées? Cela est très douteux; ils étaient sans travail et sans pain, et ils voulaient manger. Et le désordre

dura dans tout le Languedoc, surtout aux environs de Nimes et dans le Velai, jusqu'en 1384, malgré la très rude chasse qui fut faite aux Tuchins à partir de 1382.

III. — ROOSEBEKE. LES DERNIERS CHATIMENTS[1]

PHILIPPE D'ARTEVELDE CAPITAINE DE GAND.

LES troubles avaient continué dans les villes de Flandre. La riche bourgeoisie aurait voulu la paix; à Bruges, elle avait repris l'avantage et rappelé le comte; mais Gand résistait à outrance. Les temps étaient aussi durs qu'en 1337 et on disait : « Si Jacques van Artevelde vivait, nos choses seraient en bon état, nous aurions paix à notre volonté ». Pierre Van den Bossche, le capitaine alors le plus en vue, s'avisa qu'il y avait encore un Artevelde. Philippe van Artevelde, fils de Jacques, était « sage jeune homme assez »; il était éloquent comme son père, et il avait rempli dans la ville quelques offices importants. Dans les derniers jours de janvier 1382, Van den Bossche « s'en vint un soir chez ce Philippe, qui demeurait avec sa demoiselle de mère et vivaient de leurs rentes tout bellement ». Il lui proposa de le faire souverain capitaine, lui rappelant pour le décider la « bonne manière de son père ». Il faudra, disait-il, faire le « cruel et le hautain »; ainsi doit agir « un sire entre communs. », car « on ne doit entre eux faire compte de vies d'hommes ni avoir pitié néant plus que des hirondelles ou alouettes, qu'on prend en leur saison pour manger ». Le lendemain, le peuple étant réuni pour élire un capitaine général, Van den Bossche jeta le nom d'Artevelde, et tous pensèrent aussitôt que l'élection de Philippe serait le salut. La foule se précipita vers sa maison. Aux capitaines et aux doyens des métiers, Artevelde rappela que son père avait payé son dévouement de sa vie; cependant il accepta. Ramené par le peuple au Marché, il prêta serment.

LE GOUVERNEMENT D'ARTEVELDE.

Philippe Artevelde avait compris les conseils de Van den Bossche : des bourgeois voulaient la paix, il les terrorisa. Au milieu d'une émeute, le 26 janvier, il fit exécuter le premier échevin, puis, quatre jours après, un autre chef du parti de la soumission. Il fallait de l'argent; le capitaine général sut en trouver : « tous mettaient main

1. SOURCES. Voir les sources indiquées en tête du chapitre. Vuylsteke, *De Rekeningen der Stad Gent, 1376-1389*, 1893. *Chronique rimée des troubles de Flandre*, éd. Le Glay, 1842.
OUVRAGES A CONSULTER. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, III, 1847. Vanderkindere, *Le siècle des Artevelde*, 1880. Ashley, *James and Philip van Artevelde*, 1883. *Recherches à propos des batailles de Courtrai et de Rosebecque*, Annales internationales d'histoire, 1re Section, 1901. Pirenne, *Histoire de Belgique*, II, et *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, 2e éd., 1901. Mohr, *Die Schlacht bei Roosebek*, 1907. Bourquelot, *Jean des Marès*, Revue historique du droit français, 1838. N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, I, 1896.

à bourse, quand il besoignait ». Des ordonnances sévères furent publiées : défense de se battre, de blasphémer, de jouer aux dés, de faire des rassemblements, sous peine de quarante jours de prison; les comptes seront rendus tous les mois; le peuple tout entier, pauvres et riches, pourra contrôler les affaires publiques dans le commun conseil; enfin chacun fut invité à reprendre son travail. Comme le comte interceptait le ravitaillement de la ville, Artevelde fit ouvrir les greniers des abbayes et des riches hommes. Il essaya vainement de négocier à Tournai une réconciliation avec Louis de Maële; le comte resta intraitable. Rentré à Gand le 29 avril 1382, le capitaine de la ville annonça, le lendemain, au peuple que la paix était impossible; il fallait prendre un parti : ou attendre la vengeance du comte « comme gens martyrs », ou bien aller « les harts au col » se jeter à ses pieds, ou bien enfin tenter de le surprendre à Bruges, et vaincre ou mourir en combattant.

VICTOIRE DE GAND SUR BRUGES.

Tout de suite, une grande expédition fut préparée contre Bruges : cinq mille hommes sûrs, deux cents chariots chargés de canons, d'armes et de munitions, et seulement neuf chariots de provisions, tout ce qui restait dans la ville. « Dedans cinq jours, disait Philippe, nous saurons si nous vivrons à honneur ou nous mourrons à danger. » Le 3 mai, le comte, ses chevaliers, les bourgeois de Bruges, venaient se briser contre les retranchements élevés en rase campagne par les Gantois au milieu des bruyères du Beverhoutsveld, en vue de Bruges. Les vainqueurs entrèrent dans la ville, derrière les fuyards; le comte de Flandre, abandonné de tous, fut sauvé par un Gantois; il se réfugia dans la maisonnette enfumée d'une pauvre vieille veuve. Le lendemain, enveloppé d'une houppelande, il partit à pied et regagna Lille tant bien que mal, « par bois et chemins étranges ». Bruges fut pillée trois jours durant, et les ennemis du parti démocratique périrent par milliers. Aussitôt les tisserands d'Ypres, Courtrai, Cassel se soulevèrent de nouveau et s'armèrent contre le comte. Seul, Audenarde résista au mouvement. Hors de Flandre, en Brabant, dans le pays de Liège, plus loin encore, le peuple des villes s'agita.

INTERVENTION DU ROI DE FRANCE.

Le comte de Flandre eut alors recours à son gendre, le duc de Bourgogne, et le duc de Bourgogne au roi de France. Charles VI fut séduit par le plaisir de chevaucher à la tête d'hommes d'armes; et puis, n'était-ce pas œuvre pie de combattre les Flamands, partisans endurcis du pape de Rome, urbanistes, schismatiques? En réalité, le duc de Bourgogne espérait bien, à l'aide des forces royales, restaurer l'autorité du comte de Flandre dont il était l'héritier. En même temps, lui et les princes comptaient châtier en la personne des Gantois l'insolence des gens de métier qui, depuis plus d'un an, leur tenaient tête.

Une expédition en Flandre fut donc décidée, non sans quelque opposition dans le Conseil. Le 18 août, le roi alla à Saint-Denis prendre l'Oriflamme. Les Gantois effrayés avaient écrit à Charles VI pour lui demander sa médiation; des négociations furent entamées par Artevelde, puis rompues le 20 octobre. Le capitaine de Gand, à l'exemple de son père, s'était adressé en même temps au roi d'Angleterre, et avait obtenu de lui des promesses d'alliance et de secours auxquelles il croyait.

LA CAMPAGNE DE FLANDRE.

Le 18 novembre, l'armée royale concentrée à Lille se mit en mouvement : elle comptait quarante mille hommes, parmi lesquels dix mille hommes d'armes; le reste était des archers, des arbalétriers et des soudoyers génois. Mais les contingents des villes, par crainte de secrètes sympathies pour la cause flamande, même les troupes du comte de Flandre, suspect comme urbaniste, furent tenues en arrière. L'expédition fut avant tout française, féodale et clémentine.

Il pleuvait presque tous les jours; la campagne flamande était détrempée. Comme il s'agissait de lutter de vitesse avec les Anglais dont on craignait le débarquement, le connétable voulut piquer droit au Nord, passer la Lys, pour occuper la plaine entre Ypres, Bruges et Gand, et couper les communications des trois grandes villes. Les Gantois gardaient le seul passage praticable sur la Lys, à Comines, dont le pont avait été détruit. La témérité de quelques seigneurs français et bretons qui traversèrent la rivière sur de mauvaises barques, détourna l'attention des Gantois; pendant ce temps, le pont de Comines fut occupé et réparé, et le connétable passa avec toute l'avant-garde. Le soir du 20 novembre, l'armée royale était sur la rive gauche. Le lendemain, Ypres fit sa soumission et livra son artillerie.

Artevelde avait cru que le roi ne pourrait franchir la Lys. A la nouvelle du passage, il s'avança au Sud de Bruges jusqu'à Roosebeke. Là, il s'arrêta sur une petite colline et se couvrit de retranchements; il avait avec lui environ quarante mille Flamands et quelques archers anglais, armée incohérente et sans expérience. Le 27 novembre, avant le jour, Artevelde disposa son armée en triangle compact sans la moindre articulation : neuf mille Gantois occupaient le sommet avec une artillerie formidable. C'est par ces mêmes dispositions que les Gantois avaient vaincu au Beverhoutsveld.

LA JOURNÉE DE ROOSEBEKE, 27 NOVEMBRE 1382.

Au jour, s'était levée « une bruine très grande et très épaisse et si continuelle qu'à peine voyait-on un arpent long devant soi ». Lorsque le brouillard se dissipa, les Flamands, criant si fort « qu'on n'eût pas entendu Dieu tonner », attaquèrent; leur grosse bataille qui « venait le bon pas tout serré », bouscula le premier rang de la bataille du roi,

« comme sanglier tout forcené ». Mais les deux ailes de l'armée royale se replièrent sur cette masse, la prirent comme dans un étau et l'écrasèrent. Les chevaliers de leurs haches « rompaient bassinets et écervelaient têtes »; puis venaient les valets qui achevaient les blessés : « ni nulle pitié n'en avaient non plus que ce fussent chiens ». Le plus grand nombre cependant périt étouffé, soit sur place, soit dans un vallon marécageux par où les survivants cherchèrent à s'échapper. Vingt-cinq mille Flamands succombèrent. Parmi les morts, était Artevelde qui avait été « éteint dans la presse »; le comte de Flandre fit pendre son cadavre. Il fut défendu d'enterrer les morts, « comme gens mécréants contre Dieu et leur roi et leur seigneur, et les mangèrent chiens et maints grands oiseaux ».

SOUMISSION DE BRUGES.

La bataille de Roosebeke amena tout d'abord la soumission de Bruges. La ville promit d'obéir aux officiers royaux qui lui seraient envoyés, accepta le ressort du Parlement, renonça à toute alliance avec les Anglais et s'engagea à payer une amende de 120 000 francs. Mais le roi, « avant toute œuvre », avait réclamé l'adhésion des Brugeois au pape Clément; six jours leur étaient donnés pour changer d'obédience; ils durent se soumettre. Charles VI ne daigna pas entrer dans la ville.

LE ROI A COURTRAI.

Il semblait que l'armée dût marcher sur Gand; mais le roi se contenta d'envoyer des hérauts porteurs d'une lettre qui sommait les Gantois de venir se justifier. Puis il alla, le 1er décembre, à Courtrai : il voulait reprendre, dans l'église Notre-Dame, les éperons dorés que les Flamands avaient arrachés en 1302 aux chevaliers français, et chercher à l'Hôtel de Ville les lettres « très mauvaises et très séditieuses » qu'on accusait les Parisiens d'avoir écrites aux communes flamandes. La ville fut incendiée et détruite. A Courtrai, Gand envoya des députés; mais comme le roi réclamait une amende de 300 000 francs et l'adhésion à Clément VII, les Gantois ne purent se décider à traiter. On était aux plus mauvais jours de l'hiver; le jeune roi en avait assez de cette campagne; le comte de Flandre était mécontent de voir les Français maîtres chez lui. Par Tournai, Charles VI regagna la France.

RETOUR DU ROI A PARIS.

A présent on pouvait tirer une pleine vengeance des Parisiens. Ils avaient, disait-on, échangé des correspondances avec les villes de Flandre. Le peuple de Paris, au moment du départ du roi, avait « grommelé fort » ; des réunions secrètes avaient été tenues; des bourgeois avaient tenté d'organiser la résistance à de nouvelles impositions royales. Dans les premiers jours de 1383, Charles VI arrivait à Saint-Denis. Le 11 janvier, à la porte Saint-Denis, le prévôt des marchands et les bourgeois, vêtus de robes neuves, l'attendaient;

ils avaient dressé un poêle broché d'or pour lui faire comme un dais. Ordre leur fut donné de retourner chez eux. Les battants de la porte furent couchés à terre, de façon que le roi entrât comme en ville conquise; il avait avec lui douze mille hommes d'armes. Pendant que Charles VI se rendait à Notre-Dame, puis au Palais, le maréchal de Sancerre occupa le Petit-Pont, et Clisson, le Grand-Pont.

PREMIÈRES EXÉCUTIONS.

Le jour même et la nuit suivante, Jean des Marès, Guillaume de Sens, président au Parlement, trois valets de chambre de Charles VI, des avocats et des notaires au Châtelet, des marchands, plus de trois cents bourgeois furent jetés en prison. Deux riches drapiers et un orfèvre furent décapités le 12 janvier. Le 13, toutes les chaînes des rues furent portées à Vincennes. Il fut crié par toute la ville que les habitants eussent à déposer les armes. Le 19, un vieillard, Nicolas le Flamand, qui, bien qu'il eût pris part au massacre des maréchaux, avait été épargné en 1358 par la justice du dauphin, fut exécuté. Le même jour, de nouvelles impositions furent établies. On n'avait pas songé à réunir les États; au Conseil il avait même été question de donner la perpétuité aux aides en les réunissant au domaine, et, de fait, elles furent levées régulièrement les années suivantes.

SUPPRESSION DE LA PRÉVÔTÉ DES MARCHANDS.

La duchesse d'Orléans, l'Université de Paris, les bourgeoises « toutes vêtues de noir » implorèrent inutilement la clémence royale. Le 27 janvier, le roi, séant en la cour du Palais, fit lire par Pierre d'Orgemont un acte du Parlement qui confisquait la Prévôté des marchands et abolissait les privilèges des Parisiens; la juridiction du prévôt des marchands était remise au prévôt royal; il n'y aura plus de maîtres élus par les métiers, ils seront remplacés par des prud'hommes au choix du prévôt royal; les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers sont supprimés; toute assemblée de confrérie ou de métier est interdite sauf pour aller à l'église ou en revenir; enfin la Maison de Ville, siège de la Prévôté des marchands, est remise au prévôt du roi.

NOUVELLES EXÉCUTIONS.

En février, les châtiments continuèrent. Les mieux partagés en étaient quittes pour des amendes énormes qui les ruinèrent et permirent de payer les capitaines de l'armée de Flandre. De plus « chacun jour on coupait les têtes à trois ou quatre. » Jean des Marès avait été arrêté un des premiers et, bien qu'il eût droit au privilège de cléricature, la justice royale l'avait gardé. Il avait été, dans les troubles précédents, un médiateur heureux entre le roi et ses sujets; mais justement on lui gardait rancune de ses bons offices et de sa popularité. Surtout les princes ne lui pardonnaient pas d'avoir, après la mort de Charles V, soutenu les droits du duc d'Anjou à la régence. Le 28 février, il fut extrait du Châtelet avec quinze autres bourgeois;

on l'amena aux Halles sur une charrette. Il demandait : « Où sont ceux qui m'ont jugé? Qu'ils viennent avant et me montrent la cause et la raison pourquoi m'ont jugé à mort! » Il refusa de crier merci au roi, et, devant la foule qui pleurait, il mourut très vaillamment. Enfin, le 1er mars 1383, les Parisiens furent convoqués dans la cour du Palais. Charles VI était entouré de ses oncles. Pierre d'Orgemont rappela tous les forfaits des bourgeois, puis annonça que le roi accordait un pardon général; quarante personnes cependant étaient encore exceptées de toute rémission.

SECOND CHÂTIMENT DE ROUEN.

La répression s'étendit aux principales villes au Nord du royaume. A Rouen, bien que la ville eût été déjà châtiée et pardonnée, des commissaires royaux furent envoyés. Les Rouennais, les croyant chargés d'une mission de paix, les acclamèrent. Trois jours après, trois cents bourgeois étaient emprisonnés. Des députés furent envoyés à Paris pour implorer le roi. Une lettre de Charles VI ordonna de relâcher les prisonniers en raison de la grâce accordée l'année précédente; mais les commissaires refusèrent d'exécuter l'ordre, sous prétexte que la courte sédition du 1er août 1382 avait détruit l'effet du pardon. Les procédures continuèrent; les plus compromis furent condamnés à mort, mais purent se racheter à très haut prix. La ville entière paya, pour les deux émeutes, une amende de 60 000 livres. La Commune resta abolie et le commerce ruiné.

SILENCE IMPOSÉ A L'UNIVERSITÉ.

Il semble que tout ce qui pouvait faire opposition à l'autorité royale ait alors capitulé. Après la mort de Charles V, l'Université avait voulu agir avec indépendance : dans la question du Schisme, elle s'était prononcée pour le concile, à la grande irritation des princes; elle avait refusé de déclarer hérétiques et schismatiques ceux qui ne reconnaissaient pas Clément VII pour vrai pape. Alors un maître en théologie fut incarcéré au Châtelet; ordre fut donné à l'Université de ne parler ni de pape ni de concile. Elle n'obéit pas tout de suite; le chancelier de Notre-Dame et celui de Sainte-Geneviève conféraient la licence d'enseigner au nom de papes différents; beaucoup de maîtres, presque toute la nation anglaise, émigrèrent. Mais quand le roi fut revenu de Flandre, l'Université fut obligée de se soumettre : assemblée le 3 février 1383, elle renouvela son adhésion à Clément VII, qui fut envoyée à Avignon et répandue dans toute la Chrétienté.

CHÂTIMENT DU LANGUEDOC.

Restait à châtier le Midi. Tout fut payé du même coup. Une assemblée des communautés de Languedoc, réunie à Lyon, en juillet 1383, peu nombreuse du reste, rétablit les aides sous les menaces qui lui furent faites et par surprise. Les gens du roi et du duc de Berri fixèrent à 800 000 francs l'amende que le Languedoc dut

payer pour racheter ses méfaits. Le délai était de quatre ans : 468 000 francs devaient être levés sur toutes les sénéchaussées, et, de plus, 332 000 dans les localités les plus compromises. Pour payer l'amende, les grosses villes, comme les petites, furent écrasées de fouages : telle localité pour sept feux paya 148 francs, telle autre pour dix feux, 245 francs. A Toulouse, il fallut établir une taxe supplémentaire de 10 deniers par livre de viande. C'était acheter bien cher la rémission générale que le roi et le duc de Berri voulurent bien accorder le 8 et le 9 mars 1382. Le Languedoc n'avait pas subi de pareilles rigueurs depuis la croisade des Albigeois.

IV. — LA PAIX DE FLANDRE

LA CROISADE DE L'ÉVÊQUE DE NORWICH.

EN Flandre, où la victoire des Français était pour la politique anglaise un échec et un danger, le roi d'Angleterre trouva moyen d'envoyer une armée, sans se compromettre ni dépenser trop d'argent. Le pape Urbain VI appelait ses partisans à la croisade contre les Clémentins. En Angleterre, il s'adressa à Henry Despenser, évêque de Norwich, homme de guerre plutôt que d'église, comme il l'avait montré dans la répression de la révolte des paysans. Le Parlement, tenu, le 23 février 1383, à Westminster, surtout les Communes, approuvèrent fort un projet d'expédition sur le continent, dont l'argent de l'Église devait faire en grande partie les frais [1].

LES ANGLAIS EN FLANDRE.

Par Calais, l'évêque de Norwich pénétra en Flandre. Il était étrange qu'une croisade, demandée par Urbain VI pour combattre les partisans de Clément VII, envahît la Flandre, pays très urbaniste. Mais la croisade n'était qu'un prétexte : ces Anglais venaient pour rétablir l'influence anglaise. Ils battirent les hommes d'armes du comte, le jour même de la Saint-Urbain, reçurent de Gand des secours considérables, entrèrent à Dunkerque, à Bergues, à Bourbourg, à Cassel, et mirent le siège devant Ypres. Là, l'évêque usa de toutes les armes temporelles et spirituelles, de l'artillerie, de la sape, de l'excommunication. Après un assaut inutile, le 10 août, il se retira à l'approche d'une armée française.

SECONDE EXPÉDITION DE CHARLES VI

Louis de Maële, en effet, s'était encore adressé au roi de France et le duc de Bourgogne n'avait pas eu de peine à décider son neveu à une nouvelle campagne. Le 2 août, Charles VI partit pour rejoindre ses troupes à Arras. Dans les deux armées, se trouvaient un grand

1. Sur cette expédition, voir Wrong, *The crusade of 1383*, 1892, et Skalweit, *Der Kreuzzug des Bischofs Heinrich von Norwich im Jahre 1383*, 1898.

nombre de prêtres et de moines. Clément VII et Urbain VI, chacun de son côté, avaient levé pour eux l'interdiction de porter les armes. Les Français entrèrent à Cassel, à Bergues, à Bourbourg. Le duc de Bretagne, qui était dans l'armée de Charles VI [1], s'interposa alors. L'évêque de Norwich, réfugié dans Gravelines, consentit à évacuer la place moyennant argent, et repartit pour l'Angleterre. La conclusion semblait devoir être, pour l'armée française, une tentative sur Calais; mais personne ne paraît y avoir songé. Le duc de Bourgogne était pressé de délivrer la Flandre des Français. C'est que le jour était proche où il allait hériter : Louis de Maële, vieilli et attristé, mourut en effet le 30 janvier 1384, à Saint-Omer.

LE DUC DE BOURGOGNE DEVIENT COMTE DE FLANDRE (1384).

A ce moment, des trêves, conclues à Leulinghen, avaient suspendu les hostilités avec les Anglais, d'abord jusqu'au 29 septembre 1384, puis jusqu'au 1er mai 1385. Dès que la nouvelle de la mort de son beau-père lui arriva, Philippe le Hardi, après avoir conféré avec le roi à Paris, partit pour le Nord. A Lille, les obsèques du comte furent faites au mois de février en grande solennité; le duc de Bourgogne s'y montra très recueilli et très soucieux. Puis il visita les villes flamandes demeurées fidèles, Ypres, Bruges, Damme, l'Écluse. En trois mois, il établit son autorité dans la plus grande partie du comté et obtint même des subsides pour la guerre. Quant à la restitution de Lille et de Douai à la couronne de France, secrètement promise par lui, lors de son mariage avec Marguerite de Flandre, il n'en fut pas question.

TROISIÈME EXPÉDITION FRANÇAISE EN FLANDRE.

Au mois de janvier 1385, les Gantois, qui s'étaient mis depuis quelques mois sous la protection du roi Richard et avaient levé la bannière d'Angleterre, recevaient dans leurs murs un chevalier anglais, Jean Bourchier, qui fut institué capitaine de la ville. Avec le renfort qu'il avait amené, le capitaine gantois François Ackermann attaqua Bruges, qu'il ne put prendre; mais, le 14 juillet 1385, il s'empara du port de Damme qui en était l'entrepôt. Au moment où Charles VI reçut cette nouvelle, il était à Amiens où il célébrait son mariage. Depuis la fin de 1384, de grands préparatifs étaient faits à l'Écluse pour une descente en Angleterre. L'armée réunie pour cette expédition fut menée devant Damme, dont le siège, entrepris au moment le plus chaud de l'année, fut fort pénible. Le roi y entra le 28 août, les Gantois s'étant retirés après avoir attendu inutilement de nouveaux secours d'Angleterre; la ville fut pillée et à moitié brûlée. Le pays des Quatre-Métiers, tout au Nord de la Flandre, épargné par les inva-

1. Après la mort de Charles V, la paix s'était faite en Bretagne : Jean IV s'était aisément accordé avec les oncles du roi à de très douces conditions le 15 janvier 1381; mais ce ne fut pas, il est vrai, sans arrière-pensée.

sions précédentes, fut ravagé; après quoi, comme il était trop tard pour rien entreprendre contre Gand et que le roi voulait revenir près de la jeune reine, tout fut remis à l'année suivante.

NÉGOCIATIONS DU DUC DE BOURGOGNE EN FLANDRE.

Mais, avant la fin de l'année, la paix était faite en Flandre. La guerre durait depuis six ans; toute la Flandre en souffrait. Quant à l'alliance anglaise, la preuve était faite qu'il n'y avait pas à compter sur elle : les Anglais arrivaient toujours trop tard et repartaient trop tôt. Enfin, depuis 1385, le maître de la Flandre était le duc de Bourgogne, soutenu par la féodalité des Pays-Bas et surtout par Charles VI et toutes les forces de la France. Les communes flamandes n'avaient rien de mieux à faire qu'à se réconcilier avec lui. Deux bourgeois de Gand, « de lignage moyen », un batelier et un boucher, associés à un chevalier, entamèrent des négociations secrètes avec Philippe le Hardi, qui avait déjà manifesté aux Gantois ses bonnes dispositions. Il accueillit en effet très bien ces ouvertures, et le fit savoir par lettres ouvertes et par lettres closes, « moult douces et moult aimables à ceux de Gand ». Le peuple de Gand se prononça pour la paix. Tournai fut choisi pour les négociations définitives. L'ambassade flamande, qui comptait cent cinquante personnes, déploya un tel luxe que les Français en furent choqués et jaloux. Après treize jours, on était d'accord, sauf sur un point : le duc voulait que les députés de Gand lui demandassent merci à genoux; ils s'y refusaient. A leur place, la duchesse de Brabant et la comtesse de Nevers s'agenouillèrent, et obtinrent de Philippe, à force de supplications, le pardon de sa bonne ville de Gand; les députés « ne daignèrent oncques plier les genoux ».

PAIX DE TOURNAI, 18 DÉCEMBRE 1385.

Pour tout et pour tous il y eut merci. Les privilèges, franchises et usages de Gand et des villes ses alliées furent garantis. Toute liberté fut rendue au commerce. Le duc promit de ne frapper que de la monnaie de bon aloi et de n'instituer que des officiers nés dans le pays. Au sujet du Schisme, les Gantois, à force d'insistance, obtinrent du duc l'engagement « de ne leur faire tenir aucune chose contre leurs consciences et le salut de leurs âmes ». Le traité juré, la joie éclata partout; les cloches sonnèrent à toute volée. Le 21 décembre, la paix fut publiée dans toute la Flandre. Le 4 janvier 1386, Philippe le Hardi et Margüerite de Flandre se présentèrent aux portes de la ville et firent leur entrée; les derniers serments furent échangés bientôt après.

Ici s'achève une période de l'histoire de Flandre. La Flandre n'a pu constituer ni son indépendance ni son unité; elle obéit à un prince étranger, et elle demeure un pays divisé en cités, dont chacune défend de son mieux ses intérêts et ses privilèges, chacune pour soi.

En outre, dans chaque cité, dure le conflit entre les métiers et la bourgeoisie, l'un des deux partis n'étant point parvenu à triompher définitivement de l'autre, bien que les métiers eussent obtenu de notables avantages. Les ducs de Bourgogne vont mettre de l'ordre dans cette région politique confuse : ils y organiseront un gouvernement et en tireront de grandes ressources; mais leur domination achèvera ce que les troubles du XIVe siècle ont commencé : le déplacement de la vie politique, industrielle et commerciale vers le Brabant et la Hollande.

Ces années 1380 à 1385 sont une période d'efforts révolutionnaires. En Angleterre, les paysans se sont soulevés contre les grands propriétaires; dans la France du Midi et du Nord et en Flandre, les gens de métier se sont révoltés contre les percepteurs d'impôts du roi ou du comte, et parfois même contre les bourgeois. A Paris et en Flandre, la grande bourgeoisie a retenu autant qu'elle a pu le mouvement du « commun » tout en défendant ses propres intérêts. Surtout, ce fut l'insurrection de ceux sur qui pesaient lourdement l'ordre social et le gouvernement, mais ce fut une insurrection désordonnée. On y aperçoit bien la contagion de l'exemple; mais, en somme, les révoltés agirent isolément et succombèrent sous la coalition toujours prête des forces royales et féodales.

CHAPITRE II

LE ROI, SES ONCLES ET SON FRÈRE[1]

I. LE DUC D'ANJOU ET L'ITALIE. — II. LA POLITIQUE DU DUC DE BOURGOGNE. — III. LES MARMOUSETS. — IV. LE DUC DE TOURAINE ET L'ITALIE. — V. LA FOLIE DU ROI. — VI. LA PAIX AVEC L'ANGLETERRE. — VII. L'AFFAIRE DE GÊNES. — VIII. LE SCHISME ET LA SOUSTRACTION D'OBÉDIENCE.

I. — LE DUC D'ANJOU ET L'ITALIE

LES conquêtes de Charles V avaient effacé le traité de Calais, et la guerre ne faisait plus que languir aux frontières. Princes des fleurs de lis, seigneurs et chevaliers, avaient pris, dans les longues campagnes contre les Anglais, l'habitude et le goût des aventures. Tout ce monde était incapable de vivre en paix. Pour le contenir, ou l'employer et le diriger, une main puissante aurait été nécessaire, et le roi était un enfant. Ses oncles n'étaient occupés que de leurs ambitions particulières. Les ducs d'Anjou et de Bourgogne s'engagèrent, chacun pour soi, dans les entreprises qui convenaient à leur politique.

Le duc d'Anjou chercha fortune en Italie.

L'ÉTAT DE L'ITALIE.

L'Italie, morcelée en principautés et en républiques, presque toutes ennemies les unes des autres, était une région ouverte aux intrigues et aux convoitises de l'étranger.

1. SOURCES. Voir les sources indiquées p. 267.
OUVRAGES A CONSULTER. Wallon, *Richard II*, 1864. Trevelyan, *England in the age of Wycliffe*, 1899. Lindner, *Geschichte des deutschen Reichs unter König Wenzel*, 1880, et *Deutsche Geschichte unter den Habsbürgern und den Luxemburgern*, II, 1893. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France et de l'Allemagne de 1378 à 1460*, 1893. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, 1885. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, 1896. Cipolla, *Storia delle Signorie dal 1313 al 1530*, 1881. Perrens, *Histoire de Florence*, VI, 1883. Moranvillé, *Inventaire de Louis I d'Anjou*, 1906.

VENISE, GÊNES ET FLORENCE.

Au Nord, Venise se tenait isolée, se mêlant aussi peu que possible aux affaires générales, très occupée par sa politique commerciale, surtout par ses luttes contre Gênes. Gênes, sous son gouvernement populaire, vivait dans un état permanent d'anarchie. Florence, gouvernée alors par une oligarchie, était riche et puissante; en Toscane, elle achevait de dominer ses voisines, Arezzo, Lucques, Pise et Sienne; à l'extérieur, elle avait une politique ombrageuse, féconde en expédients. Florence avait reconnu le pape de Rome, mais ne le soutenait guère. A l'égard du roi de France, elle professait une vive amitié, le plus souvent platonique du reste. Ses relations avec le duc de Bourgogne étaient excellentes : les marchands florentins, les ambassadeurs de la République, qui allaient à Paris ou en Flandre et en Angleterre, passaient par la Bourgogne; des Florentins en grand nombre étaient établis dans les grandes villes des Pays-Bas; et même le duc de Bourgogne accordait alors toute sa confiance à une famille toscane, les Rapondi de Lucques.

MILAN ET LES VISCONTI.

A Milan, Jean Galéas Visconti et son oncle Bernabò avaient pendant plusieurs années gouverné en indivis. Bernabò était puissant, cruel, très redouté; sa richesse lui avait valu de belles alliances : deux de ses filles avaient épousé les ducs Frédéric et Étienne de Bavière. Son neveu, Jean Galéas, le plus cynique politique de son temps, le fit empoisonner, le 18 décembre 1385, et devint le maître unique du Milanais. Il était pour Florence le grand ennemi. Il faisait sa cour au roi de France, ménageait très adroitement le pape Clément, sans le reconnaître publiquement; en Allemagne, il recherchait les faveurs de la maison de Luxembourg, afin d'obtenir de l'Empereur le titre de duc de Milan.

LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

La confusion et le trouble étaient très grands au Centre et au Sud de la péninsule. Le pape italien, Urbain VI, régnait à Rome, où il se montrait un terrible souverain : il déclarait schismatiques et hérétiques ses adversaires, fussent-ils princes, rois, prêtres ou évêques; il fit torturer, puis disparaître, des cardinaux qui voulaient lui donner des curateurs. Le pape français, Clément VII, chassé de Naples par les Napolitains, avait dû, il est vrai, regagner la France et était entré pompeusement à Avignon, le 20 juin 1379. Mais une partie de l'État pontifical demeurait aux mains de ses partisans : le préfet de Rome, Francesco de Vico, était maître de Viterbe et de Civita-Vecchia; Rinaldo Orsini se maintenait, en Ombrie, à Orvieto, à Spolète, à Corneto, et portait le titre de recteur du patrimoine pour Clément VII. Et des bandes de routiers bretons, gascons ou autres, occupaient plusieurs petites places, et guerroyaient sur le territoire pontifical.

LE ROYAUME DE NAPLES.

Le pape Clément avait compris qu'une seule voie lui restait ouverte pour recouvrer Rome, « la voie de fait », comme on l'appelait,

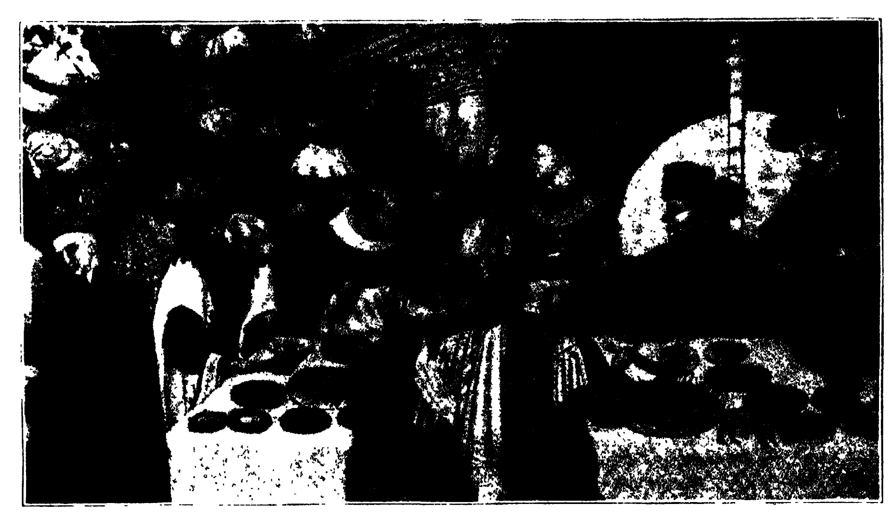
c'est-à-dire la force. Il avait lié partie, dans les derniers temps du règne de Charles V, avec Louis d'Anjou; il lui avait promis de tailler pour lui dans les États de l'Église un « royaume d'Adria », et lui avait procuré l'héritage de la reine Jeanne de Sicile, maîtresse de Naples et de la Provence.

LOUIS D'ANJOU ET CHARLES DE DURAZZO.

Dès ce moment, Louis s'était préparé à recueillir cet héritage. Mais Charles de Durazzo, prince angevin [1], élevé à la cour de Naples, que Jeanne avait marié à une de ses nièces, et qui comptait sur sa succession, s'insurgea, unit sa cause à celle du pape Urbain, reçut de lui l'investiture du royaume, entra dans Naples et fit étouffer la vieille reine en 1382. C'est alors que Louis d'Anjou, aidé du comte de Savoie, descendit en Italie avec une armée cosmopolite; il poussa jusqu'à six lieues de Naples en octobre 1382, puis se mit à conquérir péniblement le royaume; mais il mourut à Bari, le 21 septembre 1384. Il laissait un héritier de ses prétentions, son fils Louis II, alors âgé de sept ans. Le royaume de Naples resta profondément troublé. Urbain VI, qui avait combattu avec Charles de Durazzo contre Louis d'Anjou, se brouilla avec lui, l'excommunia et le déclara déchu. En 1385, il prêcha la croisade contre lui. Mais Charles s'en alla mourir en Hongrie, où il réclamait la couronne; il ne laissait, lui aussi, qu'un fils mineur, Ladislas.

Ainsi, une fois de plus, la Papauté attirait en Italie les armes françaises. Elle donnait le royaume de Naples, dont elle était la suzeraine, à un prince de la seconde maison d'Anjou, comme elle l'avait donné, au XIIIe siècle, à un prince de la première maison de ce nom. Il y a, de nouveau, pour la France, une question napolitaine. Le jour viendra où le roi de France héritera les droits des Angevins sur la couronne de Naples. C'est pour les faire valoir que Charles VIII, à la fin du XVe siècle, inaugurera les guerres d'Italie, où la royauté française rencontrera, mêlés aux succès et aux victoires, de si grands embarras et de si graves déboires.

1. Sur la première maison d'Anjou, voir *Histoire de France*, II, 2e partie, p. 96, 98 et suivantes, et p. 112 et 117. — La première maison d'Anjou, dont le chef fut Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis, ne possédait plus l'Anjou, qui avait été cédé par Charles II d'Anjou à Charles de Valois, réuni au domaine à l'avènement de Philippe de Valois et donné par Jean le Bon à son fils Louis, chef de la seconde maison d'Anjou. Mais elle avait, hors de France, des possessions, titres, droits et alliances fort étendus. Elle régnait à Naples et en Provence. Elle avait *in partibus* le royaume de Jérusalem, par suite de l'acquisition que Charles Ier avait faite des droits de Marie d'Antioche. Deux princes angevins portèrent le titre d'Empereur de Constantinople et régnèrent en Achaïe. Charles, dit Martel, petit-fils de Charles Ier, devint roi de Hongrie, † en 1295; son fils, Charles Robert, roi de Hongrie, † 1342, épousa Elisabeth de Pologne; son petit-fils, Louis le Grand, † 1382, fut roi de Hongrie et de Pologne. Il ne laissa que des filles : l'une, Marie, épousa Sigismond de Luxembourg, le futur empereur, qui fut roi de Hongrie; une autre épousa Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qui devint roi de Pologne. Charles, duc de Durazzo (en Albanie), était le petit-fils de Jean, huitième fils du roi de Naples, Charles II.



LE DUC DE BERRY PRÉSIDANT UN FESTIN.

Miniature des « Très riches heures » du duc. Celui-ci est assis à droite; il porte une robe de brocard bleue et un bonnet de fourrure. A sa droite, un sénéchal crie : « Approche, approche! » Pages et commensaux. — Musée Condé à Chantilly.

Cl. Berthaud.



TOMBEAU DE PHILIPPE LE HARDI.

Commencé par Claus Sluter, achevé par Claus de Werve en 1412. Statues de « pleurants » autour du socle. L'image du duc est peinte au naturel. Marbre blanc et noir. — Musée de Dijon; provient de la Chartreuse de Champmol.

Cl. Hachette et Cie.

II. — LA POLITIQUE DU DUC DE BOURGOGNE[1]

PHILIPPE LE HARDI.

LE départ de Louis d'Anjou pour l'Italie, promptement suivi de sa mort, laissa le champ libre au duc de Bourgogne. Philippe le Hardi ne quittait guère le roi; il l'emmenait dans son duché et lui faisait la vie douce et belle. Christine de Pisan, dont il fut le bienfaiteur, donne de lui un portrait élogieux. Il était, écrit-elle, de très grand savoir, de grand travail et de grande volonté : « Nul temps à peine avait repos, puis à conseil, puis à chemins. Il se montrait doux et aimable à grands, à petits et à moyens, large comme un Alexandre, noble et pontifical en cour et état magnificent. » Sa statue, œuvre de Claus Sluter, conservée à Dijon, le fait revivre sous son grand manteau, les mains jointes, avec sa forte carrure, sa large figure un peu empâtée, son air de bourgeois satisfait et majestueux, son front sérieux et réfléchi et son regard droit et dominateur. C'était un politique, occupé avant tout de la grandeur de sa maison.

Le duc de Bourgogne s'en prit d'abord à l'Angleterre. Il avait à se venger de l'intervention des Anglais dans les affaires de Flandre, et voulait sans doute en rendre le retour à jamais impossible. On a vu[2] qu'une première expédition contre l'Angleterre avait été préparée dès la fin de 1384, les trêves devant expirer au printemps suivant, mais qu'elle avait été employée en grande partie, au mois d'août 1385, à reprendre Damme aux Gantois. La descente en Angleterre fut remise à l'année d'après. Les circonstances paraissaient favorables à cette entreprise.

L'ANGLETERRE SOUS RICHARD II.

La puissance anglaise subissait alors une éclipse. Richard II était un jeune homme de moins de vingt ans, paresseux, prodigue, qui accordait sa faveur sans discernement. Le chancelier Michel de la Pole, duc de Suffolk, un parvenu, cherchait à secouer la mollesse de son maître, et à restaurer l'autorité royale au détriment des oncles du roi et du Parlement, ce qui devait provoquer de graves conflits politiques. La révolte des Travailleurs semblait apaisée; mais les causes de mécontentement subsistaient. Comme les vilains demeuraient dans la même dépendance à l'égard des lords, il se produisait encore des contestations, des résistances, des refus de service, des ligues de paysans. Les campagnes continuaient à se dépeupler, et l'on

1. OUVRAGES A CONSULTER. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, III, 1748 Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, 1878. Moranvillé, *Etude sur la vie de Jean le Mercier*, 1888. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, II, 1900. De Circourt, *Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI*, Revue des Questions historiques, XLI, 1887.

2. Voir p. 285.

voyait grandir le prolétariat errant, « l'armée des pauvres ». Les misérables se pressaient autour des Lollards, ces pauvres prêtres, vêtus d'une peau de mouton rousse, qui s'en allaient dans les campagnes lire la Bible et prêcher contre les richesses de l'Église.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE RICHARD II.

Depuis la mort d'Édouard III, l'armée et la marine anglaises étaient en décadence. Les Écossais avaient repris les hostilités en 1383. Ils brûlaient les villes voisines de la frontière et se retiraient dans les bois. Lancastre voulut détruire les forêts; il créa un désert, où son armée mourut de faim. Des chevaliers français allaient, presque chaque été, prendre part aux incursions des Écossais sur le territoire anglais. Enfin les forces de l'Angleterre vont être dépensées dans une entreprise inopportune. L'oncle du roi, Jean de Lancastre, se disait toujours roi de Castille et voulait conquérir son royaume. En 1385, l'Angleterre parut toute occupée de cette chimère. Le jour de Pâques 1386, Lancastre reçut de Richard II une couronne d'or, et partit de Plymouth avec deux cents navires et vingt mille combattants.

NOUVEAU PROJET DE DESCENTE EN ANGLETERRE.

A ce moment, se poursuivaient en France les préparatifs de la descente : ils remplirent huit mois. Il s'agissait de pourvoir aux besoins de huit mille hommes d'armes et de soixante mille hommes de pied qui, au printemps, arrivèrent de tous les points du royaume. La flotte était la plus grosse qu'on ait vue depuis « que Dieu créa le monde ». On y comptait quatorze cents vaisseaux, partie français et partie étrangers. Une ville de bois fut construite avec les plus beaux chênes de Normandie et de Bretagne; elle était faite de palissades et de tours démontables, qu'on pouvait ajuster et dresser en trois heures, pour servir de camp retranché. Mais il avait été entendu que le roi et les ducs prendraient part à cette grande expédition. Charles VI était un enfant plus encombrant qu'utile; les ducs de Bourgogne et de Berri se jalousaient; le premier, qui était l'inventeur du projet, voulait partir sans son frère; et le second ne voulait pas que l'expédition réussît.

LE DUC DE BERRI FAIT MANQUER LE PROJET.

Le roi se mit en mouvement seulement au milieu d'août. Arrivé à l'Écluse, il ne s'embarqua pas. On disait : « Le roi entrera samedi en mer, ou mercredi, ou jeudi. » Mais on attendait le duc de Berri, qui avait été dans le Midi chercher des gens d'armes, et s'y attardait à dessein. Pendant ce temps, les navires anglais croisaient sur la côte, et y faisaient beaucoup de mal; leurs hommes d'armes sortaient de Calais, pour prendre Cassel et Bourbourg. Le connétable de Clisson, avec ses navires, fut jeté par le vent dans l'embouchure de la Tamise; une partie de sa flotte, et précisément quelques-uns des bateaux chargés des pièces de la ville de bois, furent pris par les Anglais. Enfin

le duc de Berri arriva à petites journées; le 14 octobre il était à l'Écluse. Mais il était trop tard pour partir; les jours étaient devenus « courts et laids, et les nuits allongeaient »; le vent était contraire et la mer grosse. Dans le Conseil, le duc de Berri démontra que le départ n'était pas possible. L'expédition fut remise au printemps suivant. Dans le royaume, où le mécontentement fut vif, on accusait les princes d'entente avec les Anglais.

TROISIÈME PROJET DE DESCENTE.

Au printemps de 1387, ce fut le duc de Bretagne qui fit tout manquer. Il craignait les intrigues du connétable Clisson, qui s'était fait donner par Jean de Penthièvre, héritier de Charles de Blois, l'administration des domaines de Penthièvre, et cherchait à marier sa fille à ce prince. Or Clisson avait réuni à Tréguier une des deux flottes qui devaient former l'expédition d'Angleterre. Le duc le manda aux États de Bretagne à Vannes, en juin 1387; Clisson eut la naïveté d'y aller. Un jour, à la fin d'un dîner, en visitant le château de l'Hermine, il fut saisi, enfermé dans la grosse tour, et là « enferré de trois paires de moult gros fers ». Il est vrai qu'après avoir hésité s'il le ferait pendre, noyer ou brûler, Jean IV finit par le laisser aller, dès qu'il eut versé une rançon de 100 000 francs, remis son château de Josselin et dix autres forteresses, et souscrit toute sorte d'engagements humiliants. Clisson courut trouver Charles VI et offrit de lui rendre l'épée de connétable; le roi la refusa et promit bonne justice. Les deux oncles du roi, amis du duc de Bretagne, s'interposèrent. Après bien des tiraillements, Jean de Montfort vint à Paris s'agenouiller devant le roi, et rendit à Clisson tout ce qu'il lui avait pris; les deux ennemis, assis à la même table, burent à la même coupe. Mais l'expédition d'Angleterre était manquée.

NOUVELLES TRÊVES.

La grande guerre fut suspendue pour longtemps. En 1387 et 1388, les Anglais coururent la mer, et ils y furent pourchassés sans action décisive. Les hostilités parurent quelque temps transportées en Espagne. Le duc de Lancastre avait débarqué en Portugal et tenté de conquérir la Castille; des chevaliers français aidèrent le roi don Juan, le successeur de don Enrique, à le repousser. De tout cela, du reste, il ne résulta rien. Le roi de Castille finit par faire sa paix avec le duc de Lancastre. Entre la France et l'Angleterre, le régime des trêves recommença, à partir du 18 août 1388. Ainsi, tout ce grand effort et ces grandes dépenses n'avaient abouti à rien. C'était un échec pour Philippe le Hardi.

POLITIQUE BOURGUIGNONNE EN ALLEMAGNE.

Le duc de Bourgogne, voisin de l'Allemagne et relevant de l'Empire pour quelques-unes de ses possessions, la comté de Bourgogne (Franche-Comté), la seigneurie de Malines, et la partie de la

Flandre septentrionale appelée les Quatre-Métiers, avait une politique allemande, suivie et attentive.

L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne, émiettée en centaines de principautés ecclésiastiques et laïques et de républiques urbaines, était, comme l'Italie, une carrière ouverte aux entreprises. Elle avait pour toute autorité générale une Diète, sorte d'États Généraux incohérents, et un empereur, très honoré, réputé le premier personnage de la Chrétienté, mais sans moyen de gouverner, ni de se faire obéir. La dignité impériale, qui était élective, semblait devenue héréditaire dans la maison de Luxembourg; Wenceslas, en 1378, avait succédé à son père Charles IV. Il avait pour domaines un de ces groupes singuliers de territoires, comme il s'en formait dans l'Empire : à l'Ouest de l'Allemagne, le duché de Luxembourg, berceau de la famille; à l'Est, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Lusace, la Marche de Brandebourg, pays où dominait la race slave. Wenceslas avait un esprit assez cultivé; mais il était indolent, capricieux, fantasque, passionné chasseur, au point d'en oublier ses devoirs de souverain. Les princes de la maison de Luxembourg, amis depuis un siècle de la famille capétienne, et qui avaient transformé la Bohême avec le concours de savants et d'artistes français, étaient en Allemagne comme des étrangers, exposés à l'impopularité.

ALLIANCES BOURGUIGNONNES EN AUTRICHE ET EN BAVIÈRE.

Mais ce fut dans les pays du Sud-Ouest de l'Allemagne que le duc de Bourgogne chercha des alliances.

Une des branches de la maison d'Autriche possédait une partie de la Suisse, le Brisgaw, le comté de Ferrette et de grands domaines en Alsace : elle était limitrophe de l'État bourguignon. Catherine de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, fut fiancée à Léopold, héritier d'une partie des domaines autrichiens. Cette union devait procurer plus tard à Catherine de Bourgogne le comté de Ferrette. Beaucoup plus importantes furent les relations de Philippe avec les Wittelsbach, une des maisons qui émergeaient de la multitude des familles princières allemandes. Elle possédait — divisée, il est vrai, en quatre branches — la Bavière, sur le Haut-Danube, et, sur les deux rives du Rhin, le Haut et le Bas Palatinat. De plus, elle venait de s'établir, par héritage, aux Pays-Bas. Albert de Bavière possédait le Hainaut, à la frontière de France, pays tout français de langue et de mœurs — le pays de Froissart, — la Hollande et la Zélande, c'est-à-dire les bouches de la Meuse et du Rhin. Or, Albert avait un fils, Guillaume, comte d'Ostrevant, qu'il était question de marier à la fille du duc de Lancastre. Cette union aurait été dangereuse pour le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et pour le royaume de France : Philippe négocia le mariage de sa fille Mar-

guerite avec Guillaume d'Ostrevant; mais Albert de Bavière se montra très exigeant : au mariage de son fils avec Marguerite de Bourgogne, il mit pour condition que sa fille épouserait Jean, fils aîné de Philippe le Hardi. Le double mariage eut lieu à Cambrai à Pâques 1385. Le roi de France y assista. Le duc de Bourgogne s'était fait prêter des joyaux par lui et par le duc de Berri; il avait fait porter à Cambrai ses tapisseries, vaisselles et meubles précieux. Les dames étaient si belles, que l'abbé de Saint-Aubert n'osait les regarder « par bienséance religieuse ». De grandes joutes furent données, et le roi de France y courut neuf courses contre un chevalier de Hainaut.

MARIAGE DE CHARLES VI AVEC ISABELLE DE BAVIÈRE.

Le mariage du roi fut une suite de cette politique bourguignonne. Charles V, disait-on, avait exprimé le désir que son fils se mariât en Allemagne, « car il voyait que le roi d'Angleterre était marié à la sœur du roi d'Allemagne, dont il valait mieux ». Plusieurs princesses allemandes furent proposées au Conseil; mais le duc de Bourgogne fit décider le mariage de Charles VI avec une princesse de la maison de Bavière, Isabelle, fille du duc Étienne l'Agrafé, petite-fille de Bernabò Visconti. Au milieu de juillet 1385, Charles VI se rendit à Amiens, où la duchesse de Brabant, les comtesses de Hainaut et d'Ostrevant lui amenèrent sa fiancée; elles s'étaient efforcées de lui apprendre à porter les riches vêtements à la mode de la cour, car le sien était trop simple « selon l'état de France ». Le roi la regarda « de grande manière » et fut tout de suite séduit par cette enfant de quinze ans « basse et brunette », si fraîche « qu'il n'y avait tant jeunette ». « Cette dame nous demeurera; le roi n'en peut ôter ses yeux », disait-on. Charles VI voulut que la cérémonie fût célébrée à la cathédrale d'Amiens; « car il ne pouvait à nuit dormir de penser à sa femme qui sera ». « Lundi nous guérirons ces deux malades », dit le duc de Bourgogne. Le 17 juillet, leur union fut bénie. Et, comme dit Froissart, « si furent en déduit cette nuit, ce pouvez-vous bien croire ».

L'EXPÉDITION DE GUELDRE.

Une circonstance survint, où le duc de Bourgogne montra qu'il disposait des forces du royaume, comme si elles lui appartenaient, et pour ses fins particulières. Le duché de Gueldre occupait les deux rives de la Meuse inférieure avec Arnheim et Nimègue. Le duc Guillaume et son frère, le duc de Juliers, avaient fait alliance avec Charles V et recevaient pension de lui. D'autre part le duc de Bourgogne était, par sa femme, le neveu de la duchesse de Brabant. Or Jeanne de Brabant était en guerre avec le duc de Gueldre; elle appela à son aide Philippe le Hardi, qui, séduit par l'offre de quelques châteaux et surtout par la perspective de l'héritage de Brabant, entraîna dans son intervention le roi de France. Mais le duc de Gueldre

traita avec le roi d'Angleterre et envoya au roi de France des lettres de défi, adressées à Charles « qui se dit roi de France »; elles avaient été rédigées à Londres, et elles étaient écrites, non sur parchemin avec sceau pendant, mais simplement sur papier avec sceau en placard. Ces procédés étaient tellement contraires à l'usage que Froissart avait peine à croire à l'authenticité de ces lettres[1].

La nécessité de mettre encore une fois la paix entre le duc de Bretagne et Clisson retarda le châtiment de cette insolence jusqu'à l'été de 1388. A la fin d'août, une armée française de six mille hommes d'armes, suivie d'un énorme train, partit de Montereau. Le chemin le plus direct était par le Brabant; mais Philippe le Hardi voulut ménager ce pays. Il fallut donc faire un grand détour, traverser la région sauvage des Ardennes : « hauts bois, diverses et étranges vallées, roches et montagnes » hérissaient la route. Le duc de Gueldre, qui savait les embarras de l'armée de Charles VI, consentit bien à venir trouver le roi à Korrenzig. Mais il exigea un sauf-conduit, se fit attendre vingt jours, renia seulement de bouche son défi et accepta la médiation du roi de France pour ses démêlés avec la duchesse de Brabant, tout en restant l'allié de l'Angleterre. Le Conseil du roi hésitait à se contenter d'une pareille soumission. Le duc de Bourgogne, qui tenait à se concilier un voisin si résolu, fut d'avis de faire la paix. Le retour fut désastreux, les rivières étaient débordées; une bonne partie des bagages fut perdue[2]. Enfin, le 28 octobre, le roi arrivait à Reims.

LE ROI REPREND LE GOUVERNEMENT A SES ONCLES.

Une surprise termina cette campagne. Charles VI allait avoir vingt ans; il commençait à être impatient de toute tutelle. Cette ridicule expédition de Gueldre, venue après les misérables tentatives contre l'Angleterre, le fâcha sans doute. Il avait avec lui son frère Louis, qui atteignait dix-sept ans, et, probablement, était tout aussi fatigué que lui du gouvernement de ses oncles. Le roi avait ordonné à ses conseillers de venir le rejoindre à Reims : une grande réunion se tint au palais archiépiscopal, dans les premiers jours de novembre; les ducs de Berri et de Bourgogne étaient présents. Le doyen des conseillers, le vieux cardinal de Laon, prit la parole et demanda que le roi gouvernât lui-même son royaume; l'âge lui était venu, disait-il, et, avec l'âge, la sagesse. Charles approuva ce discours, et, tout de suite, remercia ses oncles de leur dévouement et des services qu'ils lui avaient rendus. Les oncles du roi le prièrent inutilement de

1. Ces pièces sont conservées aux *Archives Nationales*, J, 522, 16, et publiées dans Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, p. 78.
2. Sur cette expédition, voir Lindner, *Der Feldzug der Franzosen gegen Jülich und Geldern*, Monatschrift für Rhein-Westfaelische-Geschichtsforschung, II, 1876.

réfléchir encore et d'attendre jusqu'à son retour à Paris pour prendre une résolution définitive. Le cardinal de Laon mourut quelques jours après, et on fit circuler des bruits d'empoisonnement.

Les ducs rentrèrent à Paris avec le roi. Désespérant de changer sa volonté, ils demandèrent une récompense pour la peine et l'argent que leur avait coûtés le gouvernement du royaume; l'un voulait la Normandie, l'autre la Guyenne; ils exigeaient aussi le maintien de tous les officiers qu'ils avaient créés. N'ayant rien obtenu, ils se retirèrent. Jusqu'en 1392, Philippe le Hardi vécut le plus souvent éloigné de la cour, où il ne passait guère plus de trois à quatre mois par an.

Quelques mois après la scène de Reims, le 3 mai 1389, le roi d'Angleterre Richard II, qui avait vingt-deux ans, se débarrassait de la même façon de ses oncles et des barons qui gouvernaient sous son nom, et commençait à régner par lui-même.

III. — LES MARMOUSETS[1]

LES CONSEILLERS DU ROI.

D'ANCIENS conseillers de Charles V étaient demeurés au Conseil après la mort du roi, ou bien, après une courte disparition, y étaient rentrés. Tant que les princes avaient gouverné, ils n'avaient eu aucun pouvoir. Après que Charles VI eut remercié ses oncles, ils passèrent au premier plan. Comme ils étaient, pour la plupart, de moyenne noblesse ou de petite bourgeoisie, les grands seigneurs les appelaient des Marmousets. Bureau de la Rivière et Jean le Mercier dirigèrent les grandes affaires diplomatiques et financières. Autour d'eux se groupèrent les maréchaux de Sancerre et de Blainville, Pierre de Chevreuse, les évêques de Bayeux et de Noyon, et quelques nouveaux venus, comme le Bègue de Vilaines, Enguerran d'Eudin, l'évêque d'Auxerre et son neveu, le secrétaire du roi Jean de Montagu, qui devint l'auxiliaire de le Mercier pour les finances. Entre eux, ils firent un pacte curieux : ils jurèrent de n'avoir qu'une volonté, de ne suivre qu'une même politique et de s'aider en toute circonstance. Ils furent soutenus par le connétable de Clisson, qui était mal vu des oncles du roi, et surtout par le frère du roi, qui, en février 1389, figure pour la première fois au Conseil, où sa présence est désormais constante.

LOUIS, FRÈRE DU ROI.

Louis, frère de Charles VI et duc de Touraine, avait alors dix-sept ans. C'était un très gracieux jeune homme, fort bien doué et prompt au plaisir. Le 8 avril 1387, avait été célébré à Pavie, par procuration,

1. OUVRAGES A CONSULTER. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean le Mercier*, 1886. Jarry, *La vie politique de Louis d'Orléans*, 1889. Battifol, *Jean Jouvenel*, 1890. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, IX, 1885.

son mariage avec Valentine Visconti, qui ne fut consommé que deux années plus tard [1]. C'est Jean Galéas, seigneur de Milan, qui avait proposé sa fille pour le duc de Touraine; il espérait, par ce mariage, contrebalancer à la cour de France l'influence bavaroise, qui lui était hostile. Peut-être le duc de Bourgogne approuva-t-il ce mariage dans la pensée qu'il tournerait l'activité de son neveu vers l'Italie. La dot de Valentine était le comté d'Asti, plus 450 000 florins. Il fut en outre convenu qu'au cas où Jean Galéas décéderait sans légitime héritier mâle, Valentine recevrait tout son héritage. Le père s'interdisait d'aller « en aucune façon contre cette promesse, par testament, codicille, acte quelconque de dernière volonté, donation entre vifs. » Personne alors ne pouvait soupçonner les conséquences de ce contrat. Le petit-fils du jeune prince qui vient d'épouser une Visconti sera le roi de France Louis XII. Il fera valoir les droits sur Milan, comme Charles VIII les droits angevins sur Naples. Une question milanaise s'est donc ajoutée à la question napolitaine. L'avenir de la politique française se trouve engagé, à l'insu de tous, dans des voies qui lui seront funestes.

NOUVEAU PERSONNEL.

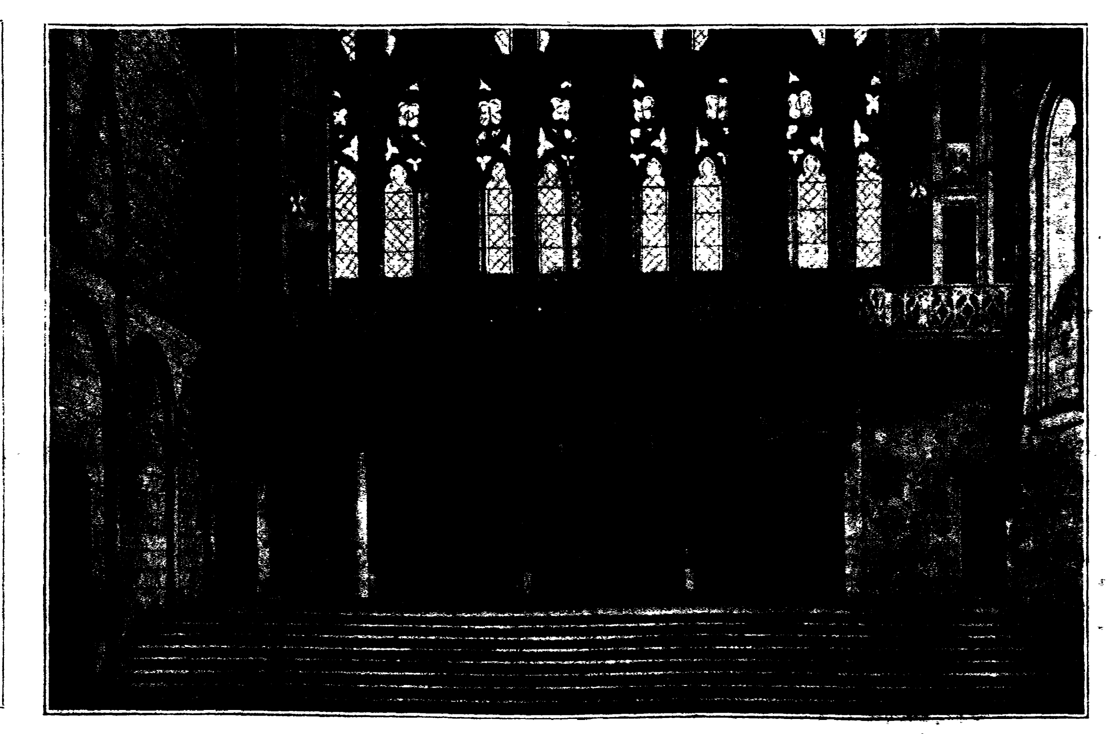
Le nouveau gouvernement, dont le jeune frère du roi était le patron, commença par se débarrasser de ceux des officiers royaux qui étaient des créatures des princes. Le chancelier Pierre de Giac, âme damnée du duc de Berri, fut remplacé par le premier président du Parlement, Arnaud de Corbie. Il fut procédé, au début de 1389, à une sorte d'épuration du Parlement, et au renouvellement simultané de la Chambre des Comptes, de la Chambre des généraux conseillers des aides, de la Chambre des généraux des monnaies, du corps des eaux et forêts. Une commission de cinq réformateurs fut chargée de rechercher tous les abus; elle avait pouvoir de suspendre les officiers royaux et d'y « commettre autres bonnes personnes à leur avis ».

ORDONNANCES.

Le roi, dit Juvénal des Ursins, « fit voir et visiter les ordonnances anciennes que ses prédécesseurs avaient faites, en les confirmant et ajoutant où métier était ». Du commencement de février à la fin de mai, parut en effet une remarquable série d'ordonnances qui réorganisaient, d'après les dispositions prises par Charles V, l'Hôtel, la Chancellerie, la justice ordinaire, les aides et la justice des aides, l'administration du domaine, des Comptes, des eaux et forêts. Dans l'ordonnance du 5 février 1389, sur le Parlement et la justice, au milieu d'articles simplement renouvelés des ordonnances précédentes,

1. Sur le mariage de Valentine Visconti, voir Faucon, *Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti*, Archives des Missions scientifiques, 3e série, VIII, 1882, et Jarry, *Actes additionnels du contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXII, 1901. Cet article donne la bibliographie des travaux italiens les plus importants sur la question.

LE DUC JEAN DE BERRY



CHEMINÉE DU PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS.

Cette partie du palais fut construite à partir de 1384 pour le duc Jean de Berry. Architecte : Guy de Dammartin. Au-dessus du manteau s'ouvrent de larges baies avec meneaux de pierre finement découpée ; deux escaliers en vis conduisent à la galerie.

Cl. Hachette et Cie.

se précise le principe de l'élection à tous les offices de justice. Beaucoup plus nettement que sous Philippe VI, il était stipulé que le Parlement examinerait lui-même les candidats aux offices vacants dans son sein, et désignerait les plus suffisants; d'autre part, les baillis, sénéchaux et autres juges devaient être dorénavant élus et institués par délibération du Grand Conseil. Par là, les conseillers du roi, succédant aux princes dans le gouvernement du royaume, tendaient à constituer une sorte de monarchie administrative, dont le personnel se recruterait par cooptation : conception singulière, qui devait durer jusqu'à la fin de l'ancien régime, mais qui n'achèvera jamais de se réaliser.

JEAN JOUVENEL ET LA GARDE DE LA PRÉVÔTÉ DES MARCHANDS.

Le nouveau gouvernement voulut encore reconstituer, au moins partiellement, la Prévôté des marchands de Paris, supprimée depuis 1383. La réunion, entre les mains d'un seul officier, des deux prévôtés parisiennes ne pouvait durer; le prévôt royal reconnaissait que « bonnement les deux ensemble ne se pouvaient pas bien exercer ». Le rétablissement pur et simple de la Prévôté des marchands parut impossible, par crainte des Parisiens, et par égard pour les princes qui l'avaient « confisquée ». On se contenta de décider « qu'on avisât un notable clerc et prud'homme qui eût le gouvernement de la Prévôté des marchands de par le roi », avec le titre de garde de la Prévôté des marchands. Jean le Mercier avait son candidat, un neveu par alliance, tout jeune encore, — il n'avait pas atteint la trentaine, — conseiller au Châtelet et avocat au Parlement, déjà connu fort honorablement à Paris pour son grand sens, sa forte éloquence et la dignité de sa vie, Jean Jouvenel, de Troyes. Au Conseil, plusieurs hauts personnages dirent « pleinement qu'ils répondaient pour lui ». Le prévôt royal venait précisément de mourir : le 27 anvier 1389, Jean de Folleville fut pourvu de la prévôté royale, et Jouvenel, de la garde de la Prévôté des marchands. Jouvenel n'eut ni échevins, ni clercs, ni parloir aux bourgeois, ni juridiction; il devait seulement veiller à l'entretien des édifices publics, des fortifications et d'un certain nombre de rues. Cependant, par son habileté et sa patience, le simple « garde » royal prit peu à peu l'importance d'un prévôt des marchands.

LE VOYAGE DE LANGUEDOC.

Le voyage que le roi fit en Languedoc, dans l'hiver 1389-1390, devait également contribuer à la réformation du royaume. Bien des raisons avaient fait décider cette chevauchée pacifique. Le pape Clément VII avait sollicité la visite du roi. A Toulouse, le roi devait se rencontrer avec Gaston Phœbus, comte de Foix, qui était âgé et dont la succession était délicate à régler. Mais surtout, il était nécessaire d'apporter quelque soulagement à la misère du Languedoc, résultat en grande partie des exactions financières du duc de Berri. La venue du roi avait été invoquée plusieurs fois, de la façon la plus touchante,

par des gens d'Église et des hommes du peuple qui étaient allés le trouver à Paris. Le duc de Berri désirait être du voyage; mais le roi ne lui permit pas de dépasser Avignon, et suspendit ses pouvoirs.

Charles VI emmenait avec lui son frère le duc de Touraine, son oncle le duc de Bourbon, le connétable, le premier président du Parlement. Il s'arrêta dans toutes les villes, sensible à tous les hommages, retenu par toutes les fêtes. Le 21 octobre, à Lyon, il monta « en une grosse nef » et descendit le Rhône à petites journées. Il mit neuf jours pour atteindre Roquemaure, près d'Avignon. Au palais des Doms, Clément VII le reçut en grande pompe. Durant cinq jours, les offices, les fêtes profanes, les repas d'apparat et aussi les conférences secrètes, dont on verra tout à l'heure l'objet, se succédèrent.

LE PROCÈS DE BÉTIZAC.

D'Avignon, Charles VI entra en Languedoc. A Nimes, à Montpellier, où il resta du 15 au 20 novembre, à Béziers, à Narbonne, il put commencer à juger par lui-même des souffrances dont le récit l'avait ému. Il fit commencer une enquête. Le 29 novembre, il entra à Toulouse, au milieu d'une population bariolée et bruyante. Il y eut près de six semaines de fêtes et de délibérations. Mais la réformation des abus parut si difficile que, pour en tenir lieu, on trouva une victime expiatoire. Ce fut Bétizac. Ce Bétizac était du pays de Béziers; le duc de Berri l'avait d'abord placé près du roi comme secrétaire, puis l'avait envoyé en Languedoc en qualité de commissaire. Bétizac semble avoir dirigé toutes les finances du Languedoc; il s'était acquis une énorme fortune. Mis en cause, il reconnut l'authenticité de toutes les pièces de comptabilité qui lui furent présentées; il aida même les conseillers du roi dans leurs recherches; tout était en règle. Quant à sa fortune, disait-il, elle provenait de dons réguliers à lui faits par son maître. Au reste, le duc de Berri envoya deux chevaliers pour « avouer » en son nom tout ce que Bétizac avait fait. Le roi fut fort embarrassé : il ne voulait pas s'en prendre au duc de Berri. On persuada perfidement à Bétizac de se déclarer hérétique, chose toujours vraisemblable dans ce pays d'Albigeois; une fois livré à l'Église, lui dit-on, le duc de Berri serait assez puissant pour obtenir son pardon du pape. Bétizac blasphéma donc, professa les doctrines les plus téméraires; il fut mis au secret. Devant l'official, il répéta trois fois ses blasphèmes; livré à l'instant au bras séculier, il fut brûlé sur un bûcher, où on l'avait attaché à un poteau avec des chaînes, « afin qu'il tînt plus roide ».

ACCORD AVEC LE COMTE DE FOIX.

Charles VI reçut à Toulouse l'hommage des principaux vassaux du Languedoc. Le 5 janvier 1390, arriva Gaston Phœbus en magnifique appareil. Un accord fut conclu entre le roi et lui; le comte prêtera l'hommage au roi de France et le fera son héritier pour le

comté de Foix et la vicomté de Béarn; en retour de ces promesses, il recevait le comté de Bigorre à titre viager. Le 7 janvier, le roi quitta Toulouse et alla à Mazères rendre à Gaston Phœbus sa visite et recevoir l'hommage convenu. Puis il s'en revint par Avignon et Dijon.

IV. — LE DUC DE TOURAINE ET L'ITALIE[1]

CHARLES VI ET L'ITALIE.

SOUS le précédent gouvernement, le duc de Bourgogne avait dirigé la politique extérieure. C'est à présent le duc de Touraine qui la conduit. Il cherche du côté de l'Italie l'emploi de sa jeune ambition. Depuis son mariage avec Valentine Visconti, il possédait le comté d'Asti, et il pouvait escompter, pour ses entreprises, le concours de son beau-père, le seigneur de Milan. Il n'eut pas de peine à entraîner le roi : l'esprit léger et chevaleresque de Charles VI était tenté par toutes les aventures. Au reste la lutte contre l'Angleterre semblait s'éteindre; la trêve conclue à l'été de 1388 fut encore renouvelée le 18 juin 1390, pour trois ans.

APPELS AU ROI DE FRANCE.

D'Italie venaient des appels à l'intervention française. Florence, le 23 juin 1389, envoya à Charles VI une ambassade, pour lui proposer de partager avec lui les États de Jean Galéas de Milan; elle lui offrait toute la rive droite du Pô, des Alpes à Pavie. Le pape Clément VII avait repris avec le duc de Touraine le projet qu'il avait ébauché avec Louis d'Anjou; il s'était engagé à lui inféoder à titre perpétuel, dans les États de l'Église, Rimini, Pesaro, Fossombrone, Faënza; il promettait d'y joindre Imola, Forli, Bertinoro. En même temps, au Sud de l'Italie, Clément VII soutenait le parti des Angevins, auxquels la mort de Charles de Durazzo, dont le fils Ladislas n'avait que onze ans, avait rendu confiance. Le 21 mai 1385, Louis II d'Anjou avait reçu de Clément VII l'investiture du royaume. Deux ans après, Otton de Brunswick, le dernier mari de la reine Jeanne de Sicile, agissant pour le compte de Louis II, avait paru devant Naples, en avait chassé la veuve de Durazzo et son fils, et s'y était établi fortement, le 7 juillet 1387. Ainsi le pape français, Clément VII, poursuivant le projet d'expulser de Rome son rival, contribuait à l'établissement d'un prince français au Nord de la péninsule, d'un autre prince français au Midi. Il faisait de l'Italie une sorte d'annexe française pour assurer le succès de « la voie de fait. »

1. OUVRAGES A CONSULTER. Durrieu, *Le Royaume d'Adria*, Revue des Questions historiques, XXVIII, 1880, et *Les Gascons en Italie*, 1885. Jarry, *La Vie politique de Louis d'Orléans*, 1889, et *La Voie de fait et l'alliance franco-milanaise*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LIII, 1892. Moranvillé, *Conférences entre la France et l'Angleterre, 1388-1393*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, L, 1889. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, 1896. De Circourt, *Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI*, Revue des Questions historiques, XLI, 1887.

L'ENTREVUE D'AVIGNON.

Les intentions du roi se précisèrent à partir de 1389. Au début de mai, il avait donné des fêtes splendides à Saint-Denis pour la chevalerie des deux frères, Louis et Charles d'Anjou. A l'automne, pendant le séjour à Avignon, Louis II fut couronné roi de Sicile. Charles VI prit lui-même les insignes royaux sur l'autel pour les donner à Clément VII, qui en revêtit le jeune roi. Quelques jours après Charles accordait au roi de Sicile une grosse subvention. Après les cérémonies, étaient venues les conférences. On y arrêta sans doute, dans ses grandes lignes, un vaste dessein : le roi lui-même frayerait le chemin à Clément VII à travers l'Italie jusqu'à Rome, et il assurerait du même coup l'établissement de son frère au Nord et celui de Louis d'Anjou au Sud de la péninsule. Vers le moment où Charles VI quittait Avignon, était arrivée la nouvelle qu'Urbain VI était mort au Vatican, le 15 octobre 1389; mais, dès le 2 novembre, les cardinaux de Rome avaient élu un second pape italien, Boniface IX. La situation demeurait donc la même, et les projets du roi persistèrent.

LE GRAND PROJET ITALIEN.

En août 1390, Louis II prenait les devants et entrait à Naples, accompagné d'un légat. De ce côté, tout semblait marcher à souhait. Dans un conseil tenu en décembre 1390, l'expédition du roi en Italie fut décidée pour le mois de mars suivant : le roi devait emmener au moins douze mille lances, conduites, sous ses ordres, par son frère, ses oncles, le connétable et le sire de Couci; le rendez-vous était fixé à Lyon. En même temps, le gouvernement royal renouvelait les alliances avec Wenceslas de Bohême et le roi de Castille. Le roi tenait surtout à l'alliance de Jean Galéas Visconti. Comme un grand seigneur de France, Jean d'Armagnac, s'était mis au service de Florence pour combattre Jean Galéas, le roi lui fit débaucher ses routiers. A ce moment, Clément VII comptait si bien entrer à Rome qu'il faisait garnir ses vêtements de fourrures, achetait des autels portatifs, des bâts, des selles, des couvertures, « tout le matériel d'un grand déménagement[1] ».

PROPOSITIONS ANGLAISES.

Le duc de Bretagne avait annoncé qu'au moment fixé le roi aurait « autres étoupes en sa quenouille ». Brusquement, en effet, en février 1391, arrivèrent à Paris des ambassadeurs de Richard II, afin de faire une paix définitive et de préparer une entrevue entre les deux souverains. Charles VI ne pouvait, sans courir le danger de rouvrir la guerre anglaise, repousser ces propositions. Le 24 février il fut promis, par acte authentique, que les deux rois se rencontreraient, vers la fin de juin, entre Boulogne et Calais. Il n'était donc plus possible de descendre en Italie au printemps. Ces propositions

1. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, II, p. 179.

anglaises étaient-elles sincères? L'Angleterre était toute dévouée au pape romain Boniface IX, que menaçait le projet italien. S'il y eut subterfuge, il réussit. L'expédition fut ajournée, et il n'y eut ni traité ni entrevue entre les rois d'Angleterre et de France.

ÉCHEC DE LA COMBINAISON.

L'année 1391 se passa, en effet, dans des négociations oiseuses. Le grand projet italien ajourné, le roi d'Angleterre n'est plus pressé; il veut régler toutes les difficultés avant de voir Charles VI. En mars 1392, tandis que le roi de France se met en route pour l'entrevue, Richard, sans se déranger, envoie à Amiens les ducs de Lancastre et d'York avec la plus grande partie de son Conseil. Mais les propositions anglaises pour la paix étaient exorbitantes, et les Anglais ne firent aucune concession sérieuse : par hostilité contre les conseillers du roi, les ducs de Bourgogne et de Berri, dans une entrevue secrète avec le duc de Lancastre, lui firent entendre que le roi de France pouvait aller au delà des conditions qu'il offrait dans les négociations officielles. En fin de compte, il fut convenu que les Anglais soumettraient à leur roi la note contenant les propositions de la France; puis on se sépara. Et voilà encore un exemple d'une entreprise, préparée à grand fracas, et avortée.

V. — LA FOLIE DU ROI[1]

FÊTES ROYALES.

LES affaires sérieuses ne suffisaient pas à occuper la jeunesse du roi. Depuis le début de 1389, c'était un tourbillon de fêtes. Au mois de mai, pour la chevalerie de Louis et Charles d'Anjou, trois jours et quatre nuits passèrent en joutes et débauches à l'abbaye de Saint-Denis. C'est au mois d'août que fut célébré, à Melun, le mariage de Louis de Touraine et de Valentine Visconti. Le même mois, le roi fit faire l'entrée de la reine à Paris. Isabelle, mariée depuis cinq ans, avait bien des fois séjourné dans la capitale; mais tout était prétexte à fêtes pour Charles VI et sa cour.

Le dimanche 22 août, le cortège se forma à Saint-Denis. La reine et les dames étaient dans des litières richement ornées. Valentine, la belle duchesse de Touraine, était montée sur un palefroi, « pour différer des autres ». Les princes et les grands seigneurs formaient escorte à cheval. Tous portaient des costumes étincelants d'or, de perles et de pierreries; sur les pourpoints, on voyait des rameaux d'aubépine, des troupeaux de brebis, des soleils, des cygnes, des nuages en broderie d'or et d'argent. Tous les bourgeois s'étaient rangés sur le

1. OUVRAGES A CONSULTER. Moranvillé, *Etudes sur la vie de Jean le Mercier*, 1886. J. Lefranc, *Olivier de Clisson*, 1898. Saltel, *La folie du roi Charles VI*, 1907.

passage; douze cents d'entre eux, « parés de baudequin vert et vermeille », faisaient la haie en avant des murs. « Tant y avait grand peuple et grande presse sur les rues, que ce semblait un monde. » A la porte Saint-Denis, commença la série des tableaux vivants qui marquèrent les étapes jusqu'à Notre-Dame; il y en avait encore à la Trinité, à la seconde porte Saint-Denis, à Saint-Jacques, au Châtelet. Ils figuraient Dieu le père, le ciel, les anges, Notre-Dame avec l'enfant Jésus « qui s'ébattait par soi à un moulinet », Saladin, les Sarrasins, etc. Les maisons étaient tendues de tapisseries et de velours; des draperies de soie formaient comme un grand velum. A Notre-Dame, un baladin, portant un cierge dans chaque main, franchit sur une corde l'espace entre une des tours de la cathédrale et les plus hautes maisons du pont Saint-Michel.

Le roi, qui suivait le cortège dans la foule, en costume très simple, pour ne pas être reconnu, reçut les horions des sergents qui faisaient ranger les curieux. Le couronnement eut lieu à Notre-Dame, à la tombée de la nuit. Le lendemain, grand banquet au Palais : plus de cinq cents dames et demoiselles y prirent place. Un « entremets » merveilleux représentait la défense de Troie la Grande; mais il se fit une si grande presse de gens, que la reine faillit se trouver mal : des dames perdirent connaissance et il fallut briser une verrière et enlever les tables. Le soir, souper et danses à Saint-Paul : le roi, les seigneurs et les dames « ébattirent toute la nuit jusqu'à la pointe du jour ». Le troisième jour, ce furent les joutes auxquelles le roi prit part. Tous les chevaliers étaient parés sur leurs targes du « rai de soleil », qui était, en ces jours, la devise du roi. Le soir, nouvelles danses et fêtes jusqu'au soleil levant. Deux jours et deux autres nuits se passèrent encore en joutes et réjouissances.

LE VOYAGE DE LANGUEDOC.

Le voyage de Languedoc n'avait été qu'une longue et étourdissante fête, à Lyon, à Avignon, à Montpellier, à Toulouse, à Mazères, à Dijon. A Toulouse, le jour où arriva Gaston Phœbus, il y eut « dîner grand, bel et bien étoffé de toutes choses ». Après le dîner, « furent le roi et les seigneurs, en étant sur leurs pieds, en chambre de parement, près de deux heures, en oyant ménestrels ». A Mazères, avant d'arriver au château du comte de Foix, le roi trouva un troupeau de moutons, cent bœufs gras, douze coursiers qui portaient des sonnettes d'argent; ils étaient conduits par des paysans en habit de bouviers. C'était un déguisement qui cachait les plus nobles chevaliers du pays. Au festin, les mêmes chevaliers parurent avec des instruments de musique et vêtus de manteaux de fleurs de lis. Le lendemain, Charles VI remporta le prix pour le jet. Au retour, de Bar-sur-Seine à Paris, le roi fit d'une traite une course échevelée avec

ISABEAU DE BAVIÈRE



BUSTE D'ISABEAU DE BAVIÈRE.

Partie de sa statue tombale, à l'église de Saint-Denis. Elle est représentée gisante, d'où le coussin placé derrière sa tête. Un voile, savamment disposé, entoure le visage, en couvrant le menton, et retombe sur les épaules.

Cl. Hachette et Cie.

le duc de Touraine. Les années suivantes, ce ne fut encore que bruit de joutes et cliquetis de tournois, aux environs de Calais, à Épernai, à Paris surtout. Le roi regretta de ne pouvoir jouter au champ clos tenu pendant près d'un mois par trois chevaliers français à Saint-Inglebert, entre Boulogne et Calais; on raconta qu'il y avait assisté secrètement. Mais, comme disait le poète Deschamps, tous les plaisirs du monde et « les hommes jolis » finissent « en pleurs et en cris ».

PREMIERE CRISE.

Une telle existence, en effet, ruina en quelques années les nerfs fragiles de Charles VI. Au printemps de 1392, à Amiens, où il recevait les princes anglais venus pour traiter de la paix, il fut atteint « d'une fièvre et chaude maladie ». On l'emmena à Beauvais sur une litière; il demeura au palais épiscopal jusqu'à ce qu'on le crût guéri. Quand il fut « tout fort et en bon point », il alla jusqu'à Gisors, dans un pays de beaux bois, où il pouvait oublier son mal dans « le déduit des chiens ». C'était le premier avertissement. La catastrophe était proche.

QUERELLE DU DUC DE BRETAGNE ET DE CLISSON.

Malgré l'intervention répétée du roi, le duc de Bretagne et Clisson restaient ennemis. De plus, Jean de Montfort était de nouveau en coquetterie avec les Anglais, pour obtenir la restitution du comté de Richemond. Charles VI le manda à Tours, en décembre, pour se justifier et pour s'accorder avec Clisson. Montfort fut très peu conciliant; il se sentait soutenu par les ducs de Berri et de Bourgogne contre les conseillers ordinaires du roi; la duchesse de Bourgogne était sa proche parente. Le roi, très ami de Clisson, parlait déjà de faire la guerre en Bretagne. La sentence, rendue, non sans peine, entre les deux parties, le 26 janvier 1392, à la suite de conférences tenues à Tours, ne fut qu'une trêve.

ATTENTAT CONTRE CLISSON.

Jean de Montfort trouva l'instrument de sa vengeance, en son cousin, Pierre de Craon, qui, expulsé successivement, à la suite d'indélicatesses, des hôtels du roi de Naples, du roi de France et du duc de Touraine, s'était réfugié auprès de lui. Il persuada à ce grand seigneur taré que c'était Clisson qui lui avait « brassé ce contraire ». Comme depuis 1383, il n'y avait plus de portes à Paris, et que l'entrée de la ville était libre nuit et jour, Craon put conduire, dans un hôtel qu'il possédait au Marais, une troupe d'hommes d'armes. Le soir du 13 juin 1392, Clisson sortant de l'hôtel Saint-Paul, où on avait « carolé », c'est-à-dire dansé, jusqu'à une heure après minuit, chevauchait avec quelques serviteurs, sans autre arme qu'un grand couteau à sa ceinture. Au passage d'un carrefour, Craon et sa bande l'assaillirent. Le connétable se défendit de son mieux. Un hasard le sauva : un grand coup d'épée, qui l'atteignit à la tête, le précipita dans la boutique entr'ouverte d'un boulanger. La bande s'enfuit.

Aussitôt les serviteurs de Clisson allèrent annoncer l'événement à l'hôtel Saint-Paul. Le roi, entouré de ses gardes, partit à pied. Il constata que la blessure était sans gravité; les médecins promirent de guérir le blessé en quinze jours. Mais Charles VI jura de venger son serviteur. Cet attentat, cette expédition nocturne, à la lueur des torches, la vue, dans cette misérable échoppe, des blessures et du sang, donnèrent à l'esprit du roi un nouvel ébranlement.

EXPÉDITION DE BRETAGNE.

Tout d'abord, on ne trouva que quelques comparses du crime, qui furent décapités. Craon avait fui dans la direction de Chartres, puis s'était enfermé dans son château de Sablé. Ses biens furent confisqués, ses hôtels à Paris et aux environs rasés. Comme il ne se trouvait pas en sûreté à Sablé, il alla encore une fois se réfugier auprès du duc de Bretagne, qui jura de ne point le livrer et lui fournit les moyens de gagner l'Espagne; des Bretons gardèrent son château de Sablé. Le sire de la Rivière et Jean le Mercier, malgré les efforts du duc de Berri et du duc de Bourgogne, firent décider que le duc de Bretagne serait châtié par les armes. Les conseillers du roi voulaient atteindre en lui la coalition des trois ducs, qui poursuivaient leur ruine. Au moment du départ, le roi était très surexcité. Au Mans, où il arriva dans la seconde moitié de juillet, il prononçait des paroles incohérentes et faisait des gestes désordonnés. Enfin, le 5 août, l'armée se mit en route pour la Bretagne.

LA FOLIE.

Par une très chaude journée d'août, le roi s'engagea dans la forêt du Mans. A peine y était-il entré, qu'un homme nu-tête, sans souliers, vêtu d'une pauvre cotte blanche, « se lança par entre deux arbres hardiment et prit les rênes du cheval que le roi chevauchait et l'arrêta tout coi et lui dit : « Roi, ne chevauche pas plus avant, mais « retourne, car tu es trahi ! » On eut peine à lui faire lâcher prise; il suivit quelque temps l'escorte, puis disparut. Au sortir de la forêt, s'ouvrait une grande plaine sablonneuse. « Le soleil était bel et clair et resplendissant à grands rais ». Le cortège s'était dispersé pour faire moins de poussière. Charles VI, lourdement vêtu de velours noir, souffrait de la chaleur. Derrière lui, chevauchaient deux pages; le premier avait la tête couverte d'un chapeau de Montauban en acier « fin, clair et net »; le second portait une lance. Celui-ci s'endormit et laissa tomber sa lance sur le chapeau d'acier de son compagnon. Le roi « tressaillit tout soudainement ». Il crut voir des ennemis lui courir sus, et se lança l'épée au poing contre les fantômes. Son frère dut s'enfuir. Plusieurs pages furent renversés, peut-être même blessés ou tués. Quand le malheureux fut épuisé, un seigneur de sa suite, Guillaume Martel, le saisit par derrière; on l'entoura, on le fit descendre, on le déshabilla et coucha, tout doucement. Ses oncles approchèrent,

« mais nul semblant d'amour ne leur faisait, et lui tournaient à la fois les yeux moult merveilleusement en la tête, ni à nul ne parlait ».

Aussitôt, les ducs arrêtèrent l'expédition; les hommes d'armes furent renvoyés chez eux. Le roi fut ramené au Mans dans une litière. Les médecins se contentèrent d'ordonner le changement d'air. Dès les premiers jours, la douleur fut grande par tout le royaume : dans les églises, la foule priait. Beaucoup attribuaient cette maladie à des maléfices ou au poison. La crise aiguë ne dura pas plus de quatre jours. Au bout de trois semaines, on crut le malade guéri. On le mena faire ses dévotions à Chartres, puis, aux premiers jours de septembre, on l'installa dans le site paisible de Creil.

DISGRÂCE DES CONSEILLERS DE CHARLES VI.

Le soir même du jour où la maladie s'était déclarée, quand il s'était agi de veiller sur le roi, il avait été dit au sire de la Rivière, à Jean le Mercier, à Jean de Montagu et au Bègue de Vilaines « qu'ils s'en départissent de tout point ». Les ducs de Berri et de Bourgogne en voulaient à mort à ceux qui les avaient supplantés. A la cour, on n'aimait guère ces serviteurs d'un autre règne, presque tous de petite origine. Ils étaient impopulaires dans l'Université, dont ils combattaient les privilèges. Comblés de dons de toute sorte par deux rois généreux, administrateurs avisés de leurs biens comme du royaume, affranchis de ces dépenses de magnificence qui épuisaient les ressources des princes, ils exaspéraient les convoitises par leurs richesses. On racontait que Clisson, après l'attentat de Craon, avait fait son testament, et que la somme dont il disposait « en purs meubles, sans héritages », s'élevait à 1 700 000 francs. Enfin, sûrs de la confiance du roi, ils « se croyaient perpétuels en leurs offices » et se montraient très fiers pour tous : « Et volaient de si haute aile, qu'à peine en osait-on parler ».

POURSUITES CONTRE EUX.

Les oncles du roi se vengèrent des Marmousets. Clisson, un jour qu'il allait trouver le duc de Bourgogne pour affaires de sa charge, fut reçu avec des injures. Vers le soir, avec deux compagnons, d'une traite, il gagna le château de Montlhéri; puis, de là, « chevaucha par voies couvertes, par bois et par bruyères », jusqu'à son château de Josselin, en Bretagne. On lui fit son procès par défaut, sans retard : condamné comme faux et mauvais traître, il fut dépouillé de sa charge et banni. Le sire de la Rivière, retiré dans son château d'Auneau, refusa de se sauver et de se défendre. Amené à Paris, il y retrouva d'autres prisonniers, Jean le Mercier, le Bègue de Vilaines, Gui Chrétien, maître des Comptes. Plus avisé, Montagu s'était réfugié à Avignon avec sa finance. Des poursuites furent engagées contre eux; leurs créatures furent frappées. Une réformation générale fut ordonnée. Chaque matin, on venait en place de Grève croyant assister

au supplice des prisonniers. Mais, grâciés par le roi de la peine de mort prononcée contre eux, ils allèrent finir leurs jours dans leurs terres. Le duc de Bourgogne, grand ami de la paix, arriva même à réconcilier Clisson avec le duc de Bretagne, en octobre 1395. Il n'y eut donc rien de bien tragique dans cette révolution de cour.

LA MALADIE DU ROI.

Le pire malheur, c'est qu'elle remit le royaume sous la tutelle des princes. Le roi sortit assez vite de cette première attaque; mais les médecins ordonnaient un grand repos, et défendaient de le « travailler de conseils »; « car encore a-t-il, et aura toute cette saison le chef faible et tendre et tout ému ». La maladie prit une forme intermittente; elle reparut tous les ans, puis bientôt à des intervalles plus rapprochés. On fit faire au roi des pèlerinages inutiles et fatigants; on le livra aux pratiques les plus ridicules de la magie et de la sorcellerie.

POUVOIR DES ONCLES DU ROI.

Alors, le duc de Bourgogne redevint tout-puissant. Le duc de Berri était d'accord avec lui; ils avaient alors les mêmes rancunes et les mêmes antipathies. Le frère du roi, à qui, peu avant sa folie, le 4 juin 1392, Charles VI avait donné le duché d'Orléans, réclama la première place dans les conseils. Il y eut des débats orageux, le duc de Bourbon s'interposa. Grâce à lui, toute voie de fait fut écartée, et le duc d'Orléans se résigna pour le moment à laisser faire ses oncles.

LE BAL DES SAUVAGES.

Dans les premiers jours de 1393, il y avait fête à Saint-Paul pour le mariage d'une dame d'honneur de la reine, déjà deux fois veuve. C'était l'usage de faire, pour les troisièmes noces, une sorte de charivari aux nouveaux époux, avec mascarades et « mômeries ». Un jeune seigneur persuada au roi d'organiser un divertissement de ce genre. Charles VI et quelques seigneurs de la cour revêtirent des maillots de toile cirée enduits de poix et recouverts d'une toison d'étoupe de lin; vers le milieu de la nuit, ils firent leur entrée dans la grande salle de l'hôtel Saint-Paul où dames et chevaliers « carolaient ». Les sauvages firent toute sorte d'entrechats. Le duc d'Orléans survint, accompagné de cinq porteurs de torches. Il approcha d'un des hommes une torche pour le reconnaître; le feu prit aussitôt; cinq sauvages rôtirent dans leurs maillots. On crut le roi parmi les victimes, et la reine s'évanouit. Mais Charles VI avait quitté le groupe de ses compagnons pour deviser avec les dames et les intriguer. Il causait avec la duchesse de Berri, quand les premières flammes jaillirent; la duchesse, sans le reconnaître, le couvrit de sa robe et le sauva.

On s'en prit au duc d'Orléans de cette terrible alerte. Les bourgeois n'aimaient pas ses façons aristocratiques et légères. Dès que la nouvelle de l'accident se fut répandue, la foule s'amassa dans les rues, voulant voir le roi, et se dirigea vers l'hôtel Saint-Paul, dont les portes furent enfoncées. Les ducs de Berri et de Bourgogne

étaient à l'abri de tout reproche; ils s'étaient retirés avant la fin de la fête. Pour calmer le peuple, ils emmenèrent le roi à Notre-Dame, à Montmartre, à Saint-Denis, rendre grâces à Dieu de son salut. Puis comme Charles VI avait failli périr, on crut sage d'organiser une régence : elle fut attribuée au duc d'Orléans — on ne pouvait faire autrement —, mais avec tant de restrictions qu'elle devait être plus nominale que réelle. Les oncles du roi étaient bien les maîtres.

VI. — PAIX AVEC L'ANGLETERRE[1]

LEUR politique fut toute pacifique. Les pourparlers avec l'Angleterre furent poursuivis à Leulinghen et à Boulogne en 1393 et 1394. Des deux côtés, on était bien disposé.

L'ÉPÎTRE DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES.

Dans une épître adressée à Richard II, Philippe de Mézières, le Vieux Pèlerin, célébrait en allégories les heureuses dispositions du « noble aimant » que Dieu transplanta « d'Inde majeure en Angleterre » — c'est-à-dire Richard II —, et de « l'arbre de baume » qui s'élevait sur le sol de France — c'est-à-dire Charles VI —. Depuis quarante ans, disait-il, il avait « corné aux empereurs et rois et princes de la Chrétienté, pour assembler à la chasse de Dieu les grands lévriers et les chiens courants »; et l'on ne pouvait s'unir contre les ennemis de la foi que dans la paix, « ce verger délectable » où on n'entend que « gracieuses chansonnettes amoureuses ». Heureusement voilà que, pour fermer les plaies de la guerre, un électuaire a été trouvé par plusieurs physiciens grands et moyens du royaume d'Angleterre : c'est le mariage de Richard II avec « une jeune marguerite pierre précieuse », Isabelle, fille du roi de France.

PROJET DE MARIAGE ENTRE RICHARD II ET ISABELLE DE FRANCE.

En effet, au début de juillet 1395, arrivèrent à Paris deux prélats et quatre barons anglais chargés, par le roi Richard II, de négocier son mariage avec Isabelle de France. Pour en délibérer, tous les princes furent réunis à Paris, au mois d'août. Le duc de Bourgogne avait renoncé à toute hostilité contre l'Angleterre; ses domaines flamands en effet avaient intérêt au rétablissement de la paix; il était donc d'avis d'accepter les propositions anglaises. Les ducs d'Orléans et de Berri voulaient que le roi de France fût très exigeant, et faisaient remarquer que la future reine d'Angleterre serait beaucoup trop jeune pour avoir de l'influence à la cour de Richard II. Mais le roi était favorable au projet. Isabelle fut présentée aux envoyés anglais qui la trouvèrent

1. SOURCES. Cosneau, *Les Grands traités de la guerre de Cent Ans*, 1889. *L'Entrevue d'Ardres*, texte publié par P. Meyer et S. Luce, Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1881. Mirot, *Isabelle de France*, 1905.

à leur goût. Le 10 mars 1396, elle était fiancée à Richard; elle n'apportait en dot aucune terre, seulement 800 000 francs; quand elle aurait atteint sa douzième année, le mariage devait devenir définitif; elle renonçait à tout droit sur la succession royale de France. En même temps, la trêve, qui devait expirer en 1398, fut prolongée de vingt-huit ans; c'était presque l'équivalent de la paix.

LES FIANÇAILLES. Le 12 mars, les fiançailles furent célébrées à la Sainte-Chapelle en présence de trois rois, les rois de France, de Sicile et de Navarre. Au festin qui suivit la cérémonie, dit Juvénal des Ursins, « si on voulait déclarer les assiettes des personnes, les parements et habillements, tant en tapisseries que robes, trompettes et ménestrels, la chose serait trop longue à réciter ». A la prière du roi Richard, la date du mariage fut avancée. Il fut convenu que les deux rois se rencontreraient auparavant, et les conditions de l'entrevue furent réglées d'avance, à Calais, entre le duc de Bourgogne et Richard II, tandis qu'à Paris on préparait les joyaux et la garde-robe qu'Isabelle devait emporter.

ENTREVUE DES DEUX ROIS. Le 27 octobre 1396, les deux rois se rencontrèrent en effet en rase campagne, entre Ardres et Calais, à égale distance des pavillons somptueux qui avaient été préparés. Tout avait été minutieusement convenu. Charles VI et Richard II ne s'étaient jamais fait sérieusement la guerre; l'entrevue cependant fut compassée et banale. Les rois prirent le vin et les épices, assistèrent à des banquets, sans que rien de décisif fût fait pour une paix définitive. Le roi de France remit sa fille à Richard II, puis on se sépara. A Calais, le 4 novembre, le roi d'Angleterre épousa solennellement Isabelle.

LES ANGLAIS RENDENT BREST. D'autres actes achevèrent la liquidation du passé. Le 2 décembre, l'héritier de Bretagne, qui avait cinq ans, fut marié à la seconde fille de Charles VI, qui en avait trois. Richard II avait accepté de rendre au duc de Bretagne, pour 120 000 francs, Brest, la dernière place bretonne occupée par une garnison anglaise; ce qui fut fait, sept mois après l'entrevue d'Ardres[1].

GOUVERNEMENT DE RICHARD II EN ANGLETERRE. Il semblait qu'à ce moment on pût espérer une réconciliation complète de la France et de l'Angleterre; mais une révolution se préparait outre-Manche. Richard II se trouvait en désaccord avec une partie de la famille royale, de sa cour, de son peuple. Il voulait la paix avec la France; mais il y avait en Angleterre un parti de la guerre, très puissant et conduit par le plus brutal des princes, le duc de Glo-

1. D'autre part de longues négociations finirent par régler les litiges que la mort de Charles le Mauvais, le 1er janvier 1387, avait laissés en suspens entre le roi de France et le nouveau roi de Navarre. En vertu du traité conclu en 1404, Charles III renonça aux terres que son père avait possédées en Normandie en échange de rentes sur divers domaines de Champagne, Bourgogne et Gâtinais, qui formèrent le duché de Nemours.

cester, homme à « l'âme périlleuse ». Puis Richard s'était engagé, vis-à-vis de Charles VI, à détacher l'Angleterre du pape de Rome; et l'Angleterre entendait rester fidèle à cette obédience. Il était indifférent aux questions religieuses, laissait les Lollards en paix, donnait sa faveur à quelques-uns d'entre eux; et l'orthodoxie était soupçonneuse en Angleterre. Enfin Richard II se préparait à rendre son pouvoir absolu et à régner sans Parlement. ce qui était une dangereuse chimère.

Après toute une série d'actes maladroits, un acheva de le perdre. Henry, duc de Derby et d'Hereford, fils du duc de Lancastre, avait tenté les aventures : si on ne l'avait pas vu à la croisade d'Afrique conduite en 1390 par le duc de Bourbon, ni à la bataille de Nicopoli, il avait été guerroyer sur les bords de la Baltique avec les chevaliers teutoniques; dans le royaume, il était très populaire. A la suite d'une querelle que le duc Henry eut avec le duc de Norfolk le roi le bannit pour dix ans. Le départ du prince fut un triomphe. Brutalement, à la mort du duc de Lancastre, le roi confisqua son héritage. Peu après il partait pour l'Irlande, où il avait à combattre une révolte. Henry de Derby, réfugié en France, y avait été magnifiquement reçu. Il conclut avec le duc d'Orléans, le 17 juin 1399, un traité d'alliance intime.

RICHARD II EST DÉTRÔNÉ PAR HENRY DE LANCASTRE.

Un autre exilé, Thomas d'Arundel, archevêque de Canterbury, le pressa de rentrer en Angleterre pour mettre fin à un gouvernement odieux. Henry quitta Paris, sous prétexte d'aller en Bretagne, rejoignit une petite troupe d'hommes d'armes réunie par Pierre de Craon, et, le 4 juillet 1399, débarqua à Ravenspur, dans le Yorkshire. Du château de Pomfret, lui qui venait d'être l'hôte de la France, il lança des proclamations, où il dénonçait l'alliance criminelle du roi d'Angleterre avec la France, et se donna pour le défenseur de l'honneur anglais. En huit jours, il eut cent mille hommes autour de lui. A Bristol, il fit décapiter les conseillers de Richard II et envoya leurs têtes aux bourgeois de Londres. Quand Richard revint d'Irlande, à la fin de juillet, sa cause était perdue. Il se réfugia au château de Conway, sur la côte du pays de Galles; de belles promesses l'en firent sortir. Il fut arrêté, et conduit, le 1er septembre, à la Tour de Londres. Là, par-devant témoins et notaires, il se reconnut incapable de régner, et engagea le Parlement à mettre à sa place Henry de Lancastre; il fit tout cela, dit le procès-verbal, « *hilari vultu*, » d'un visage souriant. Le 30 septembre, à Westminster au Parlement, Richard II fut déclaré déchu, et Henry acclamé roi. Le 13 octobre, Henry IV fut couronné et oint d'une huile divine que la Vierge elle-même avait, disait-on, confiée à saint Thomas de Canterbury. Richard resta en prison. Quelques mois après, une conspiration ayant été

découverte, on apprit qu'il était mort; on ne sut jamais bien comment. Son corps fut exposé pendant deux jours à Saint-Paul, pour que nul n'en ignorât. On prétendit cependant qu'il vivait obscurément en Écosse. Cette Révolution, dont avait été victime un roi ami de la France, annonçait une nouvelle rupture entre les deux pays.

VII. — L'AFFAIRE DE GÊNES[1]

LE ROYAUME D'ADRIA.

Le duc d'Orléans s'occupait en Italie. Son beau-père, Jean Galéas Visconti, grand amateur d'intrigues de toute espèce, menacé du reste par une coalition dont Florence était la tête, avait repris à son compte le projet de Clément VII, d'un établissement dans les États de l'Église pour un prince de France. Au début de 1393, Nicolas Spinelli, son ambassadeur, vint à Paris proposer une alliance étroite entre son maître et le roi de France. Puis, laissant de côté ses instructions écrites, il exposa le plan de Jean Galéas : Clément VII inféoderait une partie des domaines de l'Église à un prince de France sous le titre de royaume d'Adria et au prix d'un tribut annuel. Avec l'appui de ce royaume et de celui de Naples, Rome serait bientôt reconquise par le pape français. Un prince, dit Spinelli, semble mieux « taillé à ce faire » que tout autre, c'est le duc d'Orléans; car « il est jeune et peut bien travailler », et, de plus, le seigneur de Milan « a plus grand amour à lui qu'à nul autre ». Mais Clément VII mourra sans avoir donné son adhésion à ce projet, dont il était l'auteur, mais au succès duquel il semblait ne plus croire. Alors, du reste, se produisit un incident qui appela l'attention sur un autre point de l'Italie.

GÊNES ET LE DUC D'ORLÉANS.

A Gênes, les partis aristocratiques cherchaient un maître, qui les délivrât du gouvernement populaire. La France avait avec Gênes des relations anciennes et cordiales. Tout récemment encore, en 1390, à l'appel des Génois et pour le plus grand profit de leur commerce, le duc de Bourbon et les plus nobles seigneurs de France avaient entrepris une croisade contre les Sarrasins d'Afrique, assiégé El-Mehdia, sur la côte de Tunisie, et Cagliari, en Sardaigne, qui étaient des repaires de pirates. Ce fut au roi de France que s'adressa un parti de nobles génois en 1392, puis en 1393 : ils lui offraient la souveraineté de la ville. Charles VI, malade, n'était pas en état de courir cette aventure; mais les propositions des nobles génois séduisirent le duc d'Orléans, déjà maître d'Asti : l'acquisition de Gênes préluderait à la conquête du royaume d'Adria.

1. SOURCES. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. Lefèvre-Pontalis, I, 1898.
OUVRAGES A CONSULTER. Jarry, *Les Commencements de la domination française à Gênes*, 1897.

On persuada au prince de commencer par s'établir à Savone, vassale de Gênes, et qui voulait s'émanciper. Le duc avait envoyé dans son comté d'Asti, comme lieutenant et capitaine général, Enguerran de Couci, très au courant des affaires italiennes. Couci, qui eut à négocier avec les plus rusés des Italiens, réussit à conclure avec Savone, le 17 novembre 1394, un traité, qui permettait au duc de mettre garnison dans le château et de faire flotter sa bannière à côté de celle de l'Empire. Le traité promettait à Savone la pleine indépendance à l'égard de Gênes; au même moment, les agents du duc d'Orléans promettaient à Gênes de lui abandonner complètement Savone. Or Gênes se défia et fit un coup de théâtre.

GÊNES SE DONNE A LA FRANCE.

La République de Gênes s'offrit au roi de France. Le doge Adorno vit sans doute dans cet expédient le seul moyen de garder son pouvoir ducal. Mais l'événement avait été préparé par une coalition où s'étaient rencontrés, pour faire échec au duc d'Orléans et à son beau-père, la seigneurie de Florence, la reine de France Isabelle de Bavière, petite-fille de Bernabò Visconti, qui avait été empoisonné par Jean Galéas, enfin le duc de Bourgogne, ami à la fois de la maison de Bavière et des Florentins. Ainsi se dessinait en Italie un conflit entre Orléans et Bourgogne.

Charles VI hésita longtemps à opposer son intervention à celle de son frère. Mais l'influence de la reine et du duc de Bourgogne finit par triompher. En mars 1395, le duc d'Orléans a déjà été mis en demeure de renoncer à Gênes et même à Savone. Des difficultés de détail, certaines résistances dans le Conseil retardèrent la réponse définitive du roi à la proposition que lui avait faite le doge de Gênes. Le 24 mars 1396, le Conseil déclara enfin que le roi l'acceptait.

LA DOMINATION FRANÇAISE A GÊNES.

Le 27 novembre 1396 eut lieu la prise de possession. A la grande tour du Palais et aux portes furent arborées des bannières portant, d'un côté, le lis de France, et, de l'autre, l'aigle impériale; car Gênes demeurait ville d'Empire. Les représentants de Charles VI s'assirent sur le trône ducal. Adorno, qui d'abord avait été laissé comme gouverneur pour le roi de France, se retira peu après, et le comte de Saint-Pol, protégé du duc de Bourgogne, fut envoyé pour le remplacer. La domination française ne parut vraiment assise que lorsqu'arriva, cinq ans après, le 31 octobre 1401, le maréchal Boucicaut. Sa bonne administration donna quelques années de calme à la ville. Boucicaut était très entreprenant : il acquit à la souveraineté du roi de France Savone, Monaco, l'île d'Elbe, alla jusqu'en Chypre, imposer une paix avantageuse au roi Janus, fit la guerre sur mer aux Vénitiens et chercha à établir la domination française pour le compte du duc d'Orléans à Livourne et Pise. Mais cet éta-

blissement en Italie ne pouvait être qu'une courte aventure : à l'été 1409, pendant une absence de Boucicaut, une émeute populaire mettra fin à la domination française sur la république de Gênes. Déjà depuis l'été de 1399, Louis II d'Anjou avait été contraint par Ladislas de Durazzo à quitter Naples et s'était réfugié en Provence. Après tant d'échecs et d'avortements, il ne restait aux princes français en Italie que le comté d'Asti. Et c'est, encore une fois, une entreprise manquée.

VIII. — LE SCHISME ET LA SOUSTRACTION D'OBÉDIENCE[1]

EXACTIONS DE CLÉMENT VII.

DANS toutes les affaires, celles d'Allemagne, celles d'Italie surtout, on retrouve les effets du Schisme, qui était alors la grande affaire internationale. Les principaux royaumes latins, la France, la Castille, l'Aragon, s'étaient prononcés, plus ou moins vite, pour le pape français; au contraire, les États Scandinaves, la Pologne, la Hongrie, l'Angleterre et l'Allemagne tenaient pour le pape de Rome. Il avait suffi que le roi de France reconnût Clément VII, pour que le roi d'Angleterre s'attachât à Urbain VI. Quant à l'Allemagne, elle avait une raison particulière de redouter l'absorption de la Papauté par la France. C'est à Rome que le prince, élu roi par les électeurs allemands, et qui portait, dès lors, le titre de roi des Romains, allait chercher la couronne impériale. Si la Papauté devenait définitivement française, ne transférerait-elle pas l'Empire des Allemands aux Français, comme elle l'avait transféré au xe siècle des Francs aux Allemands?

Cependant, la France n'avait pas à se louer tout entière du pape d'Avignon. Clément VII avait livré au roi les revenus de l'Église. Les décimes ou demi-décimes accordées à Charles VI étaient levées et administrées par des officiers royaux. Le pape obligea le clergé à acquitter les aides royales dans les mêmes conditions que les laïques; il lui donna tort dans les conflits qui s'élevèrent à ce sujet. L'Université dut se mettre en grève pour faire respecter ses privilèges.

La cour d'Avignon n'était pas moins âpre pour elle-même. Comme elle exigeait à son tour des décimes, les évêques, en 1392,

1. SOURCES. Le P. Ehrle a publié dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte*, IV, V, VI et VII, 1889-1893, une série de documents pour l'histoire du Schisme et de Benoît XIII. Toutes les sources sont du reste citées dans l'ouvrage de M. N. Valois, signalé ci-dessous, qui est désormais le meilleur guide pour toute cette histoire.

OUVRAGES A CONSULTER. Th. Müller, *Frankreichs Unionsversuch, 1393 bis 1398*, 1885. Kehrmann, *Frankreichs innere Kirchenpolitik von der Wahl Clémens VII bis zum Pisaner Koncil*, 1890. Jarry, *La vie politique de Louis d'Orléans*, 1889. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, II et III, 1896-1901. Schwab, *Johannes Gerson*, 1858. Tschackert, *Peter von Ailli*, 1877. De Lesquen et Mollat, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon*, Annales de Bretagne, 1902, 1903.

refusèrent de payer, en appelèrent du pape mal informé au pape mieux informé, et firent afficher leur appel sur les portes mêmes du palais d'Avignon. A ces impositions s'ajoutaient toutes les variétés de taxes ecclésiastiques, subsides « caritatifs » réclamés d'une manière impérative, emprunts forcés, annates ou prélèvement d'une année de revenu sur les bénéfices nouvellement conférés, réserves et profits de toute sorte dans la collation des bénéfices; tout cela faisait une énorme « chevance ». Et cependant les caisses pontificales étaient toujours vides; le pape était obligé d'emprunter aux Juifs et de mettre en gage les objets sacrés. En 1391, les paiements du pape furent reculés d'une année; à la mort de Clément VII, la tiare, disait-on, était engagée. C'est qu'à la cour du pape, comme l'écrivait Philippe de Mézières, s'étaient établies trois horribles vieilles, Orgueil, Avarice, Luxure. Clément VII s'efforçait de conserver le luxe de ses prédécesseurs : il achetait des joyaux, des camées et des œuvres d'art; il entretenait une ménagerie, des jongleurs, et il était obligé de prodiguer à ses trente-six cardinaux, pour les retenir à Avignon, les cadeaux en argent et en nature.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS INTERVIENT.

Après un silence de plusieurs années, l'Université s'était réveillée de son sommeil apparent. Le 6 janvier 1391, un orateur déjà célèbre, Gerson, bachelier en théologie, prêchant devant la Cour, développa de prime à vêpres, les requêtes de l'Université, tendant à la cessation du Schisme; il protesta discrètement contre « la voie de fait », recommanda d'agir « sans bataille douteuse et sans cruelle effusion de sang » et de multiplier les prières et les processions. L'Université se refusait à imposer le pape d'Avignon à la Chrétienté : ce qu'elle voulait, c'était l'union, fût-ce aux dépens des deux pontifes rivaux. Elle pouvait compter sur le duc de Bourgogne, que le souci de ne pas déplaire à ses sujets flamands, très attachés au pape de Rome, et ses relations, en Allemagne, avec la maison de Bavière et, en Italie, avec Florence, rendaient fort tiède à l'égard du pape d'Avignon.

SCRUTIN GÉNÉRAL.

La maladie de Charles VI, qui rendait la direction politique au duc de Bourgogne, enhardit encore l'Université. A une démarche faite par elle en janvier 1394, le duc de Berri répondit : « Si vous trouvez un remède qui agrée au Conseil, nous l'adopterons sur l'heure. » Aussitôt prières, processions, conférences se succèdent. L'Université organise un *referendum* : une boîte est placée au cloître des Mathurins, où chacun dépose sa cédule. Cinquante-quatre professeurs, chargés de dépouiller ce singulier scrutin, ne comptèrent pas moins de dix mille cédules. De tant d'avis exprimés, trois solutions principales — les *tres viae*, que recommandaient depuis plusieurs années les docteurs les plus éminents — ressortirent avec

netteté : la consultation de l'Église universelle sous forme de concile; l'arbitrage ou compromis; la retraite volontaire des deux papes ou cession. De la voie de fait, qui aurait fait prévaloir par la force l'un des deux papes sur l'autre, il n'était plus question. On se demandait plutôt si tous les deux n'étaient pas deux anti-papes. Les opinions ainsi exprimées furent exposées dans une sorte de lettre circulaire qui fut répandue dans tout le monde chrétien.

LES SOLUTIONS PROPOSÉES : LA VOIE DE CESSION.

Le 30 juin 1394, le roi, à qui déplaisaient ces mouvements universitaires, s'était pourtant décidé, sur les instances du duc de Bourgogne, à donner à l'Université une audience, qu'elle sollicitait depuis quatre mois. Parlant à sa personne, elle se prononça en première ligne pour la double cession; à défaut de cession, pour le compromis; en dernier lieu, pour le concile. Le roi devait assurer celle de ces solutions qui serait possible. Si les papes se refusaient à l'admettre, il faudrait les déclarer schismatiques endurcis et hérétiques; les traiter comme « des loups dévorants »; les expulser du bercail et les envoyer, loin de la terre des vivants, partager le supplice de Datan et d'Abiron. L'Université ne reçut d'abord d'autre réponse du roi que la défense de s'occuper plus longtemps de cette affaire. C'était le temps où se négociait la création chimérique du royaume d'Adria pour le duc d'Orléans. A Avignon, Clément VII, recevant une dernière sommation de l'Université en faveur de l'union, s'écria en latin au milieu de sa lecture : « C'est mauvais! c'est venimeux! » Mais, le 16 septembre 1394, le matin, après la messe, il fut frappé d'apoplexie foudroyante.

Le 22 septembre, le roi s'apprêtait à siéger avec les gens de son Parlement, quand la nouvelle lui arriva. Le Conseil délibéra; une lettre fut rédigée et envoyée en toute hâte à Avignon, priant les cardinaux de surseoir à toute élection. Des ambassadeurs suivirent à quelques jours de distance. Ils apprirent en route que, le 26 septembre, malgré la lettre du roi, arrivée avant la fin du conclave, mais qui n'avait pas été ouverte, le cardinal de Luna avait été élu; il prit le nom de Benoît XIII.

BENOÎT XIII.

Pierre de Luna ou de la Lune, comme on disait alors, avait été très mêlé aux affaires du Schisme. Légat à Paris en 1393, il avait manifesté pour l'union un zèle édifiant; il fit alors « l'agneau-Dieu », secondant l'Université, approuvant la voie de cession, annonçant que, s'il lui arrivait d'être élu pape, il déposerait la tiare à la première mise en demeure; il l'avait encore répété au conclave. Les circonstances de son élection l'invitaient à tenir sa promesse; les cardinaux, avant de voter, s'étaient engagés par écrit à tenter l'union, même par la voie de cession. Élu, Benoît XIII écrivit donc au roi pour le prier de travailler à l'union; quant à lui, il se disait prêt à

accepter la voie la meilleure. L'Université lui ayant rappelé ses bonnes intentions, il lui fit une réponse satisfaisante, et ôta sa chape devant les délégués, assurant qu'il déposerait aussi facilement le pontificat; l'espérance était partout. Une assemblée du clergé se réunit à Paris, sur l'ordre du roi, le jour de la Purification (1395); cent neuf prélats, abbés et docteurs y assistaient. Pour la première fois depuis Charles V, il ne s'agissait pas de demander au clergé de l'argent. Les délibérations durèrent plus de quinze jours. Par quatre-vingt-sept voix contre vingt-deux, le clergé, après l'Université, se déclara pour la voie de cession. Une ambassade fut envoyée à Benoit XIII, pour obtenir son désistement, au nom du roi, du clergé et de l'Université. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans la conduisaient. Le fait était grave : « Appuyée sur le vote du clergé national, imbue du sentiment de sa mission providentielle, encore une fois la Royauté substituait sa propre autorité à celle de l'Église : elle se croyait appelée à diriger la barque de saint Pierre [1]. »

SA RÉSISTANCE.

Or, Pierre de Luna était en réalité tenace, violent, inflexible. On voyait que cet Aragonais, disait l'archevêque de Reims, était « du pays des bonnes mules ». Les ducs restèrent plus d'un mois à Avignon et perdirent leur temps en démarches, d'ailleurs insolentes et maladroites. A la voie de cession, le pape opposait la voie de conférence; il demandait à se rencontrer, sous la sauvegarde du roi, avec le pape de Rome. Il faisait du reste mille chicanes, objectait à toutes les demandes son autorité pontificale. Les ducs de Berri et de Bourgogne se retirèrent profondément irrités. La colère de l'Université fut d'autant plus vive que ses espérances avaient été plus grandes. Elle écrivit au pape que son obstination serait schismatique; elle en appela au pape futur, élu canoniquement, et annonça qu'elle allait se mettre en campagne, pour faire triompher malgré tout la voie de cession. Les plus fameux docteurs, Plaoul, Deschamps, Courtecuisse, s'en allèrent, missionnaires de l'Université, chevauchant sur haquenées à la manière des dames, prêcher dans les villes, dans les écoles, dans les cours, contre les deux papes. Comme ils s'attaquent aux vices de l'Église, en même temps qu'au schisme, ils jettent dans les esprits l'idée d'une réforme générale.

L'UNIVERSITÉ PROPOSE LA SOUSTRACTION D'OBÉDIENCE.

La Hongrie, l'Aragon, la Castille, l'Écosse, la Navarre, le duc de Bavière, quelques prélats allemands parurent adhérer aux propositions de l'Université et du roi. L'empereur et le roi d'Angleterre hésitaient. Pour forcer Benoît XIII à céder, l'Université, dans une nouvelle assemblée du clergé tenue en août 1396, proposa la « sous-

1. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, III, p. 37.

traction d'obédience » : l'Église de France refuserait, jusqu'à ce que l'union fût faite, de reconnaître l'autorité du pape d'Avignon. Avant de se décider à ce parti extrême, le roi négocia encore en Angleterre et en Allemagne. Une entrevue entre Charles VI et Wenceslas de Bohême, à Reims, à la fin de mars 1398, n'avança guère les choses. De nouvelles démarches furent faites auprès de Benoît XIII. Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, un des docteurs les plus fameux de l'Université, jadis ardent pour l'union, mais fort apaisé par les honneurs, alla, au nom de Wenceslas, à Avignon et à Rome supplier les papes avec une douceur et une onction qui furent inutiles. Enfin Benoît XIII sembla provoquer le roi de France, en refusant de proroger au delà du 1er avril 1398 les décimes dont vivait en partie le gouvernement royal.

LA SOUSTRACTION EST DÉCIDÉE.

Le 22 mai 1398 s'ouvrit, à Paris, une nouvelle assemblée du clergé, pour examiner la soustraction d'obédience. Les ducs de Bourgogne, de Berri et d'Orléans y représentaient le roi; plus de cinquante évêques y siégeaient. Le concile institua un débat contradictoire entre six docteurs désignés d'office pour défendre Benoît XIII, et six autres chargés de l'accuser. Pendant toute une semaine, on discourut; puis l'assemblée se prorogea. Un scrutin fut ouvert : les ducs de Berri et de Bourgogne, grands partisans de la soustraction immédiate, le surveillèrent et le dépouillèrent; le duc d'Orléans, beaucoup moins animé contre le pape d'Avignon, se tenait sur la réserve. Cependant, on attendit plus d'un mois pour faire connaître le résultat. Le 28 juillet enfin, l'assemblée se réunit de nouveau; le duc d'Orléans n'y parut pas. Le scrutin donna deux cent quarante-sept suffrages pour la soustraction immédiate, vingt pour la soustraction après une dernière démarche, seize pour un nouveau concile. Ces chiffres étaient falsifiés; la majorité pour la soustraction immédiate avait été faible : cent vingt-trois voix contre près de quatre-vingt-dix[1]. Mais, depuis la veille, l'ordonnance royale était prête; elle fut aussitôt promulguée. Le duc d'Orléans se décida à donner son adhésion.

EFFETS DE LA SOUSTRACTION.

La soustraction était un fait d'une extraordinaire gravité. Ni le clergé, ni les fidèles ne devront plus rien payer, à quelque titre que ce soit, aux agents de Benoît XIII. La Papauté avait absorbé la collation de la plupart des bénéfices ecclésiastiques[2] : désormais les béné-

1. N. Valois, *op. cit.*, III, p. 72.
2. Peu à peu les papes avaient accaparé, sous prétexte de réserves, de défenses et d'expectatives ou de grâces, la nomination à un très grand nombre de bénéfices auxquels il était pourvu autrefois par élection ou par le choix des « patrons ». Pour donner une idée de cet accaparement, il suffit de rappeler comme exemples que, le 18 novembre 1378, Clément VII avait mis à la disposition de Charles V cent canonicats et autant à la disposition du dauphin, et que le même pape abandonna à Charles VI, lors de sa visite en 1389, sept cent cinquante bénéfices.

fices seront attribués suivant les règles canoniques, par élection, ou par la collation des patrons. Les bénéfices de ceux qui continueront d'adhérer à Benoît XIII seront donnés à d'autres ou mis sous séquestre. Aucun commissaire de Benoît XIII — conservateur apostolique, auditeur, juge, délégué, exécuteur — ne pourra exercer ses pouvoirs dans le royaume ni faire acte de procédure, tel que citation, nomination, censure, etc. On appelait ce régime le retour au droit ancien, la « restauration des libertés de l'Église de France ».

TROUBLE DANS L'ÉGLISE DE FRANCE.

Cette révolution jeta un grand trouble extraordinaire dans la vie religieuse. La Papauté étant pour ainsi dire suspendue, il n'y a plus d'autre autorité générale en matière ecclésiastique que celle du roi, nouveau Charlemagne, chef d'une sorte d'Église nationale autonome : ce qui était bien dangereux pour l'Église en pareil temps. Tous les usages pour l'attribution des bénéfices étaient remplacés par des règles anciennes; mais ces règles étaient bien oubliées; la tradition des élections était perdue, et le retour au passé risquait de créer de nouveaux abus. Enfin, il n'y avait pas unanimité pour la soustraction dans l'Église de France. Des prélats, de nombreux dignitaires étaient attachés au pape d'Avignon, par intérêt ou par conscience. L'Université de Toulouse le soutenait énergiquement. Comment expulser tous les adhérents de Benoît XIII? Et le pape continuait à nommer aux bénéfices vacants, à envoyer des collecteurs et des juges. La situation menaçait d'être inextricable.

DÉPOSITION DE WENCESLAS.

En même temps que la Papauté, l'Empire, la seconde grande puissance du Moyen Age, était en crise. Wenceslas, qui ne sortait guère de ses forêts de Bohême, avait perdu toute autorité. En Italie, il avait créé Jean Galéas duc de Milan et laissé les Français s'établir à Gênes et à Naples, ce qui lui fut reproché comme autant d'atteintes à l'intégrité de l'Empire. On lui en voulait aussi de céder dans tous les petits conflits qui se produisaient avec la France sur les frontières impériales de Savoie ou de Flandre, dans les évêchés de Cambrai, de Verdun, de Toul et de Metz. Il était en grande intimité avec le duc d'Orléans, dont on redoutait l'ambition. Enfin, l'on racontait que, dans une entrevue à Reims, Wenceslas avait promis à Charles VI de se soustraire à l'obédience du pape de Rome, auquel l'Allemagne voulait rester fidèle.

Dès 1397, il fut question de déposer Wenceslas qui resta tranquillement en Bohême. A un dernier rendez-vous qui lui fut donné à l'été de 1400 par les princes de l'Empire, il ne parut pas. Charles VI, sollicité par lui, n'intervint que mollement pour le soutenir. Le 20 août, Wenceslas fut déposé et, le lendemain, Robert de Bavière

élu roi des Romains. Tous les deux demandèrent l'appui du roi de France; mais Orléans tenait pour Wenceslas, Bourgogne pour Robert. Une démonstration armée du duc d'Orléans ne servit de rien. En janvier 1401, au couronnement de Robert de Bavière assistèrent des envoyés du roi de France. Mais Wenceslas n'accepta pas sa déchéance; il y eut donc schisme dans l'Empire, comme dans l'Église, et deux empereurs, comme il y avait deux papes [1].

LA CROISADE DE HONGRIE.

Pendant que la Chrétienté se divisait ainsi, les Turcs avaient fait, dans la péninsule des Balkans, des progrès alarmants. Après la grande bataille de Kossovo, Bajézid l'Éclair avait poussé jusqu'au Danube, et, en 1391, entamé la Hongrie. Toute l'Europe était menacée. Alors, à l'appel du roi de Hongrie, on reparla de croisade. C'était au moment de la trêve entre France et Angleterre; les jeunes générations de chevaliers, dans les deux pays, cherchaient des occasions de gloire. En 1395, c'est la France qui, fidèle à sa tradition, montra le plus d'empressement pour la croisade. Une ambassade hongroise vint à Lyon s'entendre avec le duc de Bourgogne. Le commandement des croisés de France fut donné à son fils aîné, Jean, comte de Nevers, qui n'avait que vingt-quatre ans. Autour de lui se rangea « toute fleur de chevaliers et de nobles gens », environ dix mille hommes. Pourvus d'indulgences pontificales, ils partirent brillants et joyeux, comme pour un tournoi. De son côté, le roi de Hongrie, Sigismond, avait rassemblé une forte armée composée d'Allemands, d'Anglais, de Polonais, de Valaques, surtout de Hongrois. La concentration eut lieu à Bude. Sigismond aurait préféré attendre les Turcs; il n'avait pas confiance dans cette armée disparate. Mais les chevaliers français voulaient tout de suite une bataille.

DÉSASTRE DE NICOPOLI, 25 SEPTEMBRE 1396.

Pour attaquer les Turcs sur la rive droite du Danube, l'armée passa le fleuve près d'Orsova, puis avança de Widdin à Nicopoli. L'insouciance était si grande, que Bajézid put s'approcher des croisés sans qu'ils s'en doutassent. Le 25 septembre 1396, cent mille chrétiens se rencontrèrent avec cent dix mille Turcs. Pour s'entraîner, les Chrétiens massacrèrent avant la bataille tous leurs prisonniers musulmans. Les Français attaquèrent à leur guise; ils foncèrent droit sur l'ennemi; mais les Turcs se refermèrent sur eux, tandis que la plus grande partie de l'armée de Sigismond lâchait pied. On dit que les croisés avaient tué trente mille infidèles. Bajézid, exaspéré par ses pertes, fut impitoyable. Jacques de Heilli, qui savait le turc, lui désigna les seigneurs les plus puissants et les plus riches. En

1. Lindner, *Geschichte des Deutschen Reiches unter König Wenzel*, 1880.

leur présence, les autres prisonniers défilèrent. Bajézid les regardait « un petit », faisait un signe et les janissaires les tuaient à mesure. Il n'y eut pas plus de vingt-quatre chevaliers épargnés. Emmenés au fond de l'Asie Mineure, ils attendirent neuf mois leur rançon [1].

LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

Le siècle finissait mal pour la Chrétienté, troublée dans son chef et dans ses membres. Le scandale du Schisme s'invétérait; en Angleterre et en Allemagne, la foi était menacée par des hérésies. A l'Orient de l'Europe, la Croix a été vaincue, et ne cesse de reculer. Partout, la société a été troublée par la lutte des petits contre les grands. L'ordre politique est ébranlé : un roi a été détrôné en Angleterre, un autre en Allemagne. Et la France, avec son roi fou, ses princes occupés de leurs intérêts et de leurs ambitions est menacée d'une guerre civile; la paix avec l'Angleterre est gravement compromise par la chute de Richard II ; la soustraction d'obédience déchire l'Église du royaume. Parmi les grands projets faits par le roi ou les princes, presque aucun n'a réussi. Il a été fait beaucoup de folies et dépensé beaucoup d'argent, et de grands malheurs s'annoncent pour l'avenir.

1. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle*, 1886.

CHAPITRE III

LA GUERRE CIVILE[1]

I. ORLÉANS ET BOURGOGNE. — II. PREMIERS CONFLITS. — III. JEAN SANS PEUR ET L'ASSASSINAT DU DUC D'ORLÉANS. — IV. ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS. — V. LES ÉTATS DE 1413. — VI. LES CABOCHIENS. — VII. SCHISME ET CONCILES.

I. — ORLÉANS ET BOURGOGNE

DANS la plupart des grandes questions qui occupèrent la politique royale à la fin du XIVe siècle, on a déjà vu apparaître une inquiétante rivalité entre le frère et le plus puissant des oncles du roi, entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne. Dans les premières années du XVe siècle, elle divise la cour, le gouvernement, le royaume.

LE DUC D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans est un prince délicat, charmant, instruit; il encourage les poètes et les joueurs de mystères. Son esprit est brillant et mordant; à l'occasion, il sait être éloquent. C'est en même temps un modèle de piété et de dévotion : il multiplie les offrandes pieuses, et fait la fortune des Célestins chez lesquels il a sa cellule; il va jeûner, chanter matines, recevoir même la discipline au milieu

1. SOURCES. Voir les sources indiquées p. 267, moins la *Chronographia regum Francorum*, la *Chronique des quatre premiers Valois* et les *Chroniques* de Froissart, qui s'arrêtent à la fin du XIVe siècle ou au début du XVe. Mais ajouter, d'autre part, Enguerran de Monstrelet, *Chroniques*, éd. Douët d'Arcq, 1857-1862. Le Fèvre de Saint-Remy, *Chroniques*, éd. Morand, 1876-1881. Pierre de Fénin, *Mémoires*, éd. Dupont, 1837. G. Le Bouvier, dit le héraut Berri, *Chroniques*, dans Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. Denis Godefroy, 1653. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, 1881. Cousinot le Chancelier, *Geste des Nobles*, éd. Vallet de Viriville, 1859. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, III, Preuves, 1781. La Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 1729. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, Preuves, 1849-1851. Il faut tenir compte aussi des pamphlets : les principaux pamphlets bourguignons ont été édités par Kervyn de Lettenhove dans les *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, 1870-1876. Perceval de Cagny, *Chronique*, éd. Moranvillé, 1902.

OUVRAGES A CONSULTER. Jarry. *La Vie politique de Louis d'Orléans*, 1889. A. Champollion, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, 1844. A. Coville, *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, 1888. Wylie, *History of England under Henry IV*, 1884-1898

des moines. Mais il est superficiel et léger, magnifique et voluptueux. Une grande part de sa vie se passe en fêtes, en réceptions, en ébattements dans ses petits hôtels; il a toujours avec lui ses levriers, ses fous et ses ménestrels. Il est amateur de parfums, de sucreries, de mets recherchés, grand et beau joueur, perdant volontiers de grosses sommes à la palme, au trinquet, aux « quartes » et aux échecs. Il a de grands équipages de chiens et de faucons. Ses costumes sont d'une richesse étrange, ornés de dessins brodés, d'animaux, de fleurs d'or et d'argent, de clochettes et de sonnettes. Enfin, le duc d'Orléans est un époux volage.

Pour soutenir son train de vie et ses ambitions politiques, le duc demande au roi et reçoit sans cesse de lui des dons, petits et grands. Ses domaines s'augmentent chaque année : en 1407, il possédait le duché d'Orléans, le Périgord, les comtés de Valois, de Beaumont, de Dreux, de Blois, de Dunois, de Soissons, d'Angoulême, de Porcien, la seigneurie de Couci, Château-Thierri, La Fère, Chauni, Provins et Montargis; et, hors de France, le comté d'Asti et le duché de Luxembourg. Mais ces terres sont disséminées, et le prince envie les vastes principautés des ducs de Berri et de Bourgogne. D'ailleurs, ses domaines sont pour lui l'occasion de folles dépenses : il fait élever les châteaux de Pierrefonds et de la Ferté-Milon, embellir ceux de Château-Thierri et de Couci. Pour payer ce luxe, il lève les aides royales sur ses terres, à son profit. Lorsque ses revenus sont épuisés, il recourt à ceux du royaume. Au temps de sa puissance, les aides sont dans sa main, et les grosses tailles de 1402, 1404, 1405 sont dissipées par lui. Il est très jalousé à la cour pour ses qualités brillantes et ses succès, mal vu un peu partout pour ses propos ironiques, ses plaisirs, ses besoins d'argent, ses projets de conquête.

LE DUC DE BOURGOGNE.

Philippe le Hardi a, sur son rival, la supériorité de l'âge, de l'expérience, de l'autorité personnelle et de la puissance. Il possède le duché et la comté de Bourgogne, les comtés de Charolais, de Nevers, de Rethel, de grandes terres en Champagne, l'Artois, la Flandre, la seigneurie de Malines, pour ne parler que des grands domaines. Des mariages ou des conventions habiles promettent à la maison de Bourgogne, l'héritage du Brabant, du Limbourg, du Hainaut et de la Hollande. Une telle puissance créait des relations dynastiques et commerciales de tous côtés. La politique d'un duc de Bourgogne était aussi active et étendue que celle du roi lui-même. Dans les comptes de la recette générale de Bourgogne, on relève que le total des pensions et gages à la volonté du duc monte à 59 230 livres tournois, de mars 1401 à mars 1402, et celui des dons, à 58 820 livres tournois. Chaque jour, le duc donne de l'argent, des chevaux, surtout

des « queues » de vin de Beaune et des étoffes précieuses. Quant à l'administration de ses domaines, elle exige des agents et des officiers de toute sorte, de nombreux conseillers, une cour, même une véritable armée, qui dépense « que c'est une horreur de le dire ». Aussi les revenus du duc de Bourgogne, si considérables qu'ils soient, ne suffisent plus à faire vivre cet État bourguignon. Dans son budget, le passif est énorme : il s'élève, pour un an, de mars 1401 à mars 1402, à 488 105 livres tournois, et, de fin janvier 1410 à fin janvier 1411, à 538 553 livres tournois. Comme le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne a son recours auprès du roi, qui lui donne beaucoup et sans cesse sur les aides du royaume : 192 943 livres tournois en 1400-1401, 163 424 en 1401-1402, 238 325 en 1410-1411, et, malgré tout, il y a chaque année un excédent des dépenses sur les recettes. Ni l'un ni l'autre des deux princes ne peut se passer des caisses royales; pour vivre, il faut que l'un des deux domine, à l'exclusion de l'autre, le gouvernement royal.

LA REINE ET LES PRINCES.

Aucune autorité ne peut s'interposer. Le roi a de fréquents accès de démence, et son intelligence s'obscurcit d'année en année. La reine, fort belle encore, est capricieuse, emportée, passionnée pour la parure et le plaisir. Sa famille, la rancune des siens contre Jean Galéas Visconti de Milan, l'avaient rattachée jusqu'alors au parti bourguignon ; mais elle était femme à ne suivre que ses fantaisies, et on la trouvera bientôt du côté d'Orléans. Le duc de Berri, très riche, dont les domaines forment une masse compacte au centre du royaume, est un épicurien, un bourreau d'argent, un amateur d'art, non un politique. Le duc de Bourbon, pacifique et bienveillant, donne de bons conseils, mais il est hors d'état de les imposer. A la tête de la maison d'Anjou, est un très jeune homme, le roi Louis II de Sicile, tout occupé d'affaires italiennes. La remarquable génération des conseillers de Charles V est au déclin de l'âge, et les Conseils sont livrés à l'influence des princes. Le Parlement, enfin, est encore loin du jour où il pourra jouer un rôle politique, et même, au début du xve siècle, il s'y refuse de parti pris.

II. — PREMIERS CONFLITS

LES ducs d'Orléans et de Bourgogne siégeaient ensemble au Conseil. Quand le roi était malade, Philippe le Hardi était le maître; au contraire, dans les moments de lucidité de Charles VI, le duc d'Orléans, très aimé du roi, prenait l'avantage. Tour à tour, les deux princes se contrecarraient et s'exaspéraient ainsi l'un contre

l'autre. A partir de 1401, pas une année désormais ne se passe sans incidents. Dès la fin du printemps de 1401, une coalition s'organise contre le duc d'Orléans, entre la reine, les ducs de Bourgogne et de Berri, et le roi des Romains, Robert de Bavière. Le duc d'Orléans, de son côté, est très entreprenant : profitant de l'absence de Philippe le Hardi, retenu depuis le commencement de l'été dans les Pays-Bas, il veut agir en maître dans toutes les affaires. De loin, Philippe s'inquiète de ce qui se passe à Paris; déjà la défiance est telle que des armements sont faits de part et d'autre. Au retour du duc de Bourgogne, en décembre 1401, la reine, les ducs de Berri et de Bourbon empêchent la rupture par un arbitrage.

RIVALITÉ POUR LES AIDES.

L'année suivante, en avril 1402, pendant une nouvelle absence de Philippe le Hardi, le duc d'Orléans se fait nommer souverain gouverneur des aides, ce qui met en ses mains tout le personnel et toute la finance des aides, et il en profite pour faire ordonner une grosse contribution. Le duc de Bourgogne revient, proteste tout de suite contre cette levée, déclare qu'il a refusé 100 000 écus, qu'on lui a offerts pour prix de son acquiescement, et gagne ainsi une popularité énorme, surtout à Paris. Le roi, pour mettre d'accord son frère et son oncle, les fait tous deux souverains gouverneurs des aides; mais, peu après, il leur enlève cette administration mal placée dans leurs mains. Ce conflit et ce désordre se trouvent dans tout le gouvernement du royaume.

LES AFFAIRES DU SCHISME.

Même opposition des deux princes dans les affaires de l'Église. Les Bourguignons soutenaient la soustraction d'obédience. La plupart des cardinaux d'Avignon avaient accepté la décision du roi de France, et s'étaient établis à Villeneuve, en terre royale. Mais Benoît XIII, sourd à toutes les sommations, s'était enfermé dans le palais pontifical, décidé à y résister jusqu'à la mort. Geoffroi Boucicaut, frère du maréchal, arrive avec une petite armée, au nom du roi et des cardinaux, disait-il. Le pape est assiégé par les soldats du roi, les Avignonnais et les cardinaux; mais toutes les attaques échouent et il faut convertir le siège en blocus.

Dans cette situation ridicule, le duc d'Orléans se mit à la tête d'un parti qui réclama la restitution d'obédience. La soustraction avait eu peu de succès dans le monde chrétien et même dans le royaume. Les rois d'Aragon et de Castille, qui y avaient d'abord adhéré, se ralliaient à la cause de Benoît XIII. L'Université de Toulouse protestait contre le « mauvais arbre qui avait porté de si mauvais fruits », invention « de grammairiens imbéciles, de sophistes audacieux, de dialecticiens bavards ». Une bonne partie du clergé de France se plaignait du trouble mis dans tous les actes ecclésias-

tiques. Et Benoît XIII, si violent d'ordinaire, s'était gardé de lancer des sentences spirituelles contre ses adversaires; il décrivait sa détresse en termes touchants. Le duc d'Orléans travailla activement pour lui. Gerson, Nicolas de Clamanges, Pierre d'Ailli le soutinrent dans leurs écrits. A la suite de délicates négociations, en octobre 1400, l'investissement du palais d'Avignon fut transformé en une sorte de garde courtoise, et Benoît XIII obtint de n'être gardé que par le duc d'Orléans ou ses représentants. Or, le 12 mars 1403, secondé par l'envoyé même du duc, le pape s'enfuit sous un déguisement et se réfugia à quelques lieues d'Avignon, à Château-Renard, sur la terre du roi de Naples. Libre, il retrouva tout son prestige; les cardinaux qui l'avaient injurié et combattu se soumirent. Au mois de mai, de nombreux prélats, réunis à Paris, se montrèrent pour la plupart favorables à la restitution d'obédience. Avec les principaux d'entre eux, le duc d'Orléans se rendit près du roi et le décida à promettre sur le Crucifix cette restitution. L'acte fut rédigé et publié à Notre-Dame, le 30 mai. Le peuple montra une grande joie. Mais Benoît XIII, qui avait fait les plus belles promesses en faveur de l'union, ne devait pas les tenir; le duc d'Orléans alla le voir à Avignon, sans rien obtenir de lui. Du moins, il avait fait triompher sa politique, tandis que le duc de Bourgogne et l'Université restaient attachés aux solutions radicales.

LES AFFAIRES D'ANGLETERRE.

Dans les relations avec l'Angleterre, se retrouvent les deux politiques. La chute de Richard II avait produit grande émotion à la cour. Cependant les trêves furent renouvelées : Henry IV avait à consolider son pouvoir, et le roi de France voulait assurer le retour de sa fille Isabelle, veuve enfant du roi détrôné. Des pourparlers furent engagés à ce sujet; ils durèrent plus d'un an; la petite reine fut enfin remise au duc de Bourgogne à Leulinghen, le 1er août 1401. Aussitôt le duc d'Orléans se pose en vengeur de Richard II et de sa nièce. Il encourage des combats singuliers entre plusieurs de ses officiers et des Anglais Lui-même, le 7 août 1402, il propose à Henry de Lancastre un duel, cent contre cent. Henry IV lui répond qu'un roi ne se bat pas contre un simple duc. L'an d'après, le duc renouvelle son défi avec plus de violence. Au reste, il ne réussit pas à rouvrir la guerre. Malgré tous ces défis, la trêve de vingt-huit ans fut expressément maintenue, confirmée tous les ans et même plusieurs fois par an. Le roi d'Angleterre avait encore besoin de la paix, ayant affaire au roi d'Écosse, qui avait renouvelé les hostilités, et, dans le pays de Galles, à l'aventurier Owen Glendowr, dont les bandes, chaque année, ravageaient les plaines qui s'étendent à l'Est des montagnes galloises.

La politique du duc de Bourgogne était beaucoup plus sage et plus pratique. En Bretagne, il remportait un grand succès. Après la mort du duc Jean IV, la duchesse Jeanne de Navarre, tutrice de ses enfants mineurs, avait manifesté des sympathies anglaises. En 1402, elle décidait et négociait son mariage avec Henry IV. Le duc de Bourgogne réussit à se faire donner par les États du duché la tutelle des enfants de Bretagne et la régence, au lieu et place de la duchesse, qui s'embarqua pour l'Angleterre. Mais, en même temps, Philippe le Hardi voulait le maintien de la paix entre les deux royaumes, nécessaire au commerce et à l'industrie de la Flandre. En août 1403, presque au lendemain des défis du duc d'Orléans, les villes flamandes, craignant le renouvellement de la guerre, voulurent se garantir par des conventions spéciales. Philippe le Hardi obtint pour elles, du roi de France, l'autorisation de traiter avec les Anglais d'une trêve marchande, et l'engagement que les Français ne porteraient pas la guerre sur le territoire flamand. En Bretagne, comme en Flandre, Philippe le Hardi suivait ses intérêts; mais il se trouvait, du moins, qu'ils étaient d'accord avec ceux du royaume.

PROGRÈS DU DUC D'ORLÉANS DANS L'EMPIRE.

Deux politiques encore dans l'Empire, où Wenceslas, déposé comme nous avons vu, n'acceptait pas la décision de la diète qui avait élu, à sa place, Robert de Bavière. Le duc de Bourgogne était, en Allemagne, l'allié de la maison de Bavière et, en Italie, l'ami de Florence; le duc d'Orléans était l'allié de la maison de Luxembourg et l'ami de Wenceslas, protecteur de son beau-père, le duc de Milan, Jean Galéas Visconti. Le duc d'Orléans, après l'échec de ses grands projets en Italie, poursuivit, du côté de l'Empire, des entreprises très inquiétantes pour le duc de Bourgogne : il s'efforça de gagner à sa cause les princes voisins des domaines bourguignons et bavarois. Pour faire pièce au duc Étienne de Bavière, qui projetait d'épouser la veuve du sire de Couci, dont la fille possédait de riches domaines et le château de Couci, à mi-chemin de Paris et de la frontière de l'Empire, il achète ces domaines au prix énorme de 400 000 livres tournois. Moyennant finance, il obtient, en 1401, l'hommage du duc de Gueldre, qui est voisin des domaines de la maison de Bavière, et peut prendre à revers la ligue bourguignonne et bavaroise. Il cherche à secouer l'apathie de Wenceslas, pour organiser en Allemagne la résistance contre Robert de Bavière. Il acquiert la garde de Toul, qui avait invoqué la protection du roi de France. Enfin, profitant de la détresse de la maison de Luxembourg, il se fait reconnaître par Wenceslas, à la fois comme gouverneur de la totalité et comme seigneur d'une partie du duché de Luxembourg; en 1402, ses garnisons occupaient les places luxembourgeoises. Dès lors les possessions

orléanaises, de Couci aux bords du Rhin, presque sans interruption, s'enfoncent en coin dans l'Empire, entre les États bourguignons et les États bavarois. Le danger est si grand que la diète de Spire, réunie en décembre 1402, prend des dispositions contre cet envahissement. L'alliance du duc d'Orléans avec le margrave de Bade augmentait encore les inquiétudes. On racontait que Louis d'Orléans voulait conduire Benoît XIII à Rome, et s'y faire couronner empereur.

MORT DE PHILIPPE LE HARDI, 26 AVRIL 1404.

Il semblait que la fortune servît cette grande ambition. Le 16 avril 1404, à Bruxelles, le duc de Bourgogne tombait malade. Le 26, il alla demander sa guérison à Notre-Dame de Hal. On avait aplani les chemins que le moribond devait suivre; mais, à l'arrivée, le mal empira et, le lendemain, le duc mourait. Un somptueux cortège en longs vêtements de deuil, semblables à ceux que portent les statuettes de son tombeau, conduisit les funérailles par la Champagne jusqu'à Dijon. Le nouveau duc, Jean sans Peur, et son frère Philippe étaient venus au-devant du cortège jusqu'à Saint-Seine. Cent pauvres habillés de noir, le clergé en procession, les échevins et les bourgeois, attendaient aux portes de la ville. Un service grandiose fut célébré aux Jacobins. Les restes de Philippe le Hardi furent déposés dans l'église de la Chartreuse de Champmol, qu'il avait fondée à cette intention.

III. — JEAN SANS PEUR ET L'ASSASSINAT DU DUC D'ORLÉANS[1]

JEAN SANS PEUR.

JEAN SANS PEUR était dans sa trente-quatrième année. Il avait la tête massive, aux pommettes saillantes, les traits fortement accentués, sans finesse ni grâce, avec une expression de méfiance et de méchanceté. Il était petit, parlait avec difficulté, représentait mal, portait des robes raccommodées, ne risquait jamais de grosses sommes au jeu, n'était prodigue que de promesses et d'engagements, qu'il ne lui coûtait pas de ne pas tenir. Mais il était au courant de tout, s'intéressait à tout; il avait l'intelligence active et déliée. A l'occasion, il savait être très brave, comme il le montra à la croisade de Nicopoli, puis contre les Liégeois. Sans morgue aucune, il s'entendait à se faire des amis et des serviteurs. Enfin, il avait une ambition énorme et inquiète, avec de l'indécision dans la volonté.

1. SOURCE. *Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat du duc d'Orléans*, publiée par P. Raymond, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXVI, 1865.
OUVRAGES A CONSULTER. V. de Viriville, *Assassinat du duc d'Orléans*, Magasin de la Librairie, VII, 1859. Sellier, *Le Quartier Barbette*, 1899.

LE DUC D'ORLÉANS MAÎTRE DU GOUVERNEMENT.

Le nouveau duc de Bourgogne laissa pour un moment la place libre au duc d'Orléans. Occupé à prendre possession de ses domaines et à liquider les dettes de son père, il fut retenu loin de Paris, durant seize mois, d'une façon à peu près continue. La reine Isabelle, bien qu'elle eût renouvelé avec Jean sans Peur, en février 1405, les « convenances » qui l'avaient alliée à Philippe le Hardi, est attirée maintenant vers le parti du duc d'Orléans. Le duc fait élever à la pairie ses possessions de Couci et Soissons. Pour contrebalancer les mariages, récemment décidés, du dauphin avec Marie de Bourgogne, et de Philippe de Bourgogne avec une fille du roi, — Isabelle, fille aînée de Charles VI, veuve de Richard II, est promise à Charles, fils du duc d'Orléans. Le 6 juin 1404, le duc est fait lieutenant et capitaine général en Normandie et en Picardie. En même temps, il resserre ses alliances et en conclut de nouvelles, notamment du côté de l'Empire.

PREMIERS CONFLITS ENTRE LES DEUX DUCS.

Au début de 1405, il est le maître des finances. Comme elles ne lui suffisent pas, les monnaies sont affaiblies. Le duc fait hâter la fabrication des nouvelles espèces, et, pour assurer le bénéfice, ordonne un secret rigoureux aux maîtres des monnaies. Mais la Chambre des Comptes fait comparaître les maîtres, les force à s'excuser et leur défend de toucher aux monnaies sans son avis, l'ordre vînt-il du roi. Peu de temps après, à propos d'un voyage du duc d'Orléans, on raconta qu'il avait voulu s'emparer de la Normandie; le retour du roi à la santé avait seul empêché, disait-on, le succès de ce projet; Charles VI aurait déchiré les lettres déjà accordées. Ces rumeurs avaient été provoquées sans doute par quelque tentative du duc pour s'approprier l'argent des aides ou les revenus du domaine en Normandie. Le scandale fut si grand qu'un moine augustin, Jacques le Grand, nullement bourguignon, prêchant devant la cour, en mai ou juin 1405, osa faire allusion au duc d'Orléans et à la reine, et leur reprocher leurs folles dépenses et leurs plaisirs; il renouvela ses attaques devant le roi, à la prière même de Charles VI.

PRISE D'ARMES DE 1405.

A la fin de février 1405, pour la première fois, durant une vingtaine de jours, les ducs d'Orléans et de Bourgogne se sont trouvés face à face au Conseil. Dès ce premier contact, il y a eu entre eux « rumeur et envie, quelque semblant qu'ils montrassent l'un à l'autre ». Au mois de mars, Jean sans Peur étant retourné aux Pays-Bas, le duc d'Orléans fait ordonner une nouvelle aide pour la guerre anglaise; le duc de Bourgogne déclare qu'elle ne courra pas dans ses domaines. En août, il part d'Arras; aux portes de Paris, se réunit une véritable armée bourguignonne. De son côté, le duc d'Orléans a semoncé ses vassaux; au bout de quelques jours il y a « foison de gens d'armes en Brie, Gâtinais, Beauce et Sologne ». La reine et le

duc d'Orléans, à l'approche de Jean sans Peur, avaient quitté Paris, y laissant le roi et le dauphin. Le duc se ravisant, envoya chercher le dauphin; mais, à Juvisi, Jean sans Peur, qui avait traversé Paris sans s'arrêter et forcé le galop de ses chevaux « à pointe d'éperon », rejoignit et ramena l'enfant en grande hâte.

PROJETS DE RÉFORME DE JEAN SANS PEUR.

Alors Jean sans Peur se posa en réformateur et en justicier. Le roi étant malade, il fit présenter au dauphin et aux princes un long rôle de doléances : il s'y plaignait de l'état précaire où était tenu le roi, de la mauvaise justice, de la ruine du domaine, des exactions. Il s'adressa au Parlement et à la Chambre des Comptes. Au factum qu'il leur remit, le duc d'Orléans répondit, quelques jours après, par un plaidoyer, où il ne ménageait pas son rival. Mais les deux grandes cours de justice et de finances gardèrent une prudente neutralité. C'est ce que firent aussi les bourgeois de Paris, malgré les prières du duc de Bourgogne et les sympathies qui se manifestaient pour lui dans la ville.

RÉCONCILIATION.

La grande difficulté d'entretenir les troupes entassées à Paris et dans les environs, décida les princes à une de ces fausses réconciliations, si fréquentes en ce temps. Le 16 octobre 1405, après deux mois de conflit aigu, l'accord fut rétabli. La reine et le duc d'Orléans rentrèrent dans Paris. Il fut défendu de réunir à l'avenir des gens d'armes sans mandement du roi. Les deux rivaux se jurèrent fraternité, et portèrent les ordres et devises l'un de l'autre. « Souvent d'illec en avant burent, mangèrent et couchèrent ensemble. » Mais « celui qui sait la pensée des cœurs, dit Monstrelet, sait de surplus ce qui en était ». En effet, le 1er décembre, le duc d'Orléans formait une nouvelle coalition avec la reine et le duc de Berri, qui abandonnait son frère pour passer du côté de son neveu.

REPRISE DE LA GUERRE ANGLAISE.

A ce moment-là, peu à peu, se ranimaient les hostilités avec l'Angleterre. La course sur mer avait recommencé : elle fut très active, surtout en 1405[1]. La même année, une expédition française appelée par Owen Glendowr, qui avait soulevé le pays de Galles, avait débarqué sur la côte galloise et poussé jusqu'à la vallée de la Severn, auprès de Worcester, sans du reste rien faire de plus. Dans cette reprise de la guerre anglaise, les deux ducs voulurent se distinguer. Le duc d'Orléans cherchait à faire quelque chose de grand; le duc de Bourgogne ne voulait pas paraître moins entreprenant. Le roi nomma Jean sans Peur son lieutenant en Picardie, et le duc d'Orléans son lieutenant « ès pays et duché de Guyenne et au fait de

1. Un récit très curieux de la campagne maritime de 1405 nous a été laissé par Guttiere Diaz de Gomez, alférez du capitaine castillan Pedro Niño, qui alla ravager les côtes d'Angleterre en compagnie de Charles de Savoisi, dans le *Victorial*, traduction de Circourt, 1867.

la mer ». Jean, qui avait annoncé l'intention de reprendre Calais, prétendit ne pas avoir reçu l'argent nécessaire et ne tenta rien. Au contraire, la campagne de Guyenne fut organisée à grands frais. Bordeaux était dans l'inquiétude; l'archevêque se plaignait au roi d'Angleterre que sa voix se fût « faite rauque » à force d'appeler des secours. Mais ce grand effort n'aboutit en trois mois (octobre 1406-janvier 1407) qu'à deux échecs du duc d'Orléans devant Blaye et devant Bourg. La dysenterie se mit dans son armée; le temps était si mauvais que « ses gens étaient en la boue jusqu'aux genoux ». Le duc rentra à Paris tout déconfit.

NOUVELLE RÉCONCILIATION.

Chaque jour la haine grandissait entre les deux rivaux. Jean sans Peur reprochait à Louis d'Orléans de lui avoir fait manquer l'entreprise de Calais. Les deux princes prenaient des attitudes de guerre civile. Louis avait choisi pour emblême un bâton noueux avec ces mots : *Je l'ennuie*, et le duc de Bourgogne, un rabot avec la devise flamande : *Ich oud*, je le tiens. Après plusieurs mois d'absence ou de maladie, ils se retrouvent en septembre 1407 à Paris et dans le Conseil, très excités l'un contre l'autre. Au mois de novembre, le duc de Berri réussit à les réconcilier encore une fois; ils communièrent à la même hostie, dans l'église des Grands-Augustins. A l'issue d'un dîner, le duc de Bourgogne reçut l'ordre du Porc-Épic des mains du duc d'Orléans, « qui le lui mit au col, en se baisant l'un et l'autre avec larmes de joie ». Ce fut la dernière comédie qu'ils jouèrent ensemble.

ASSASSINAT DU DUC D'ORLÉANS, 23 NOVEMBRE 1407.

Le 23 novembre 1407, vers le soir, le duc d'Orléans était allé voir la reine, qui venait d'accoucher de son douzième enfant. Isabelle habitait alors, au Marais, l'hôtel Barbette. Vers huit heures, un écuyer du roi vint dire au duc que le roi le mandait sur-le-champ. Louis partit, accompagné d'une dizaine d'hommes à cheval et à pied et éclairé de deux ou trois torches qu'on portait devant. Il était sur sa mule et « ses gens qui le devaient suivre, point ne se hâtaient ». Sans chaperon, « il s'ébattait d'un gant et d'une mouffle, et chantait ». Bientôt, on entendit des cris de mort. Ceux qui osèrent regarder, virent un seigneur « qui était à genoux emmi la rue ». Six ou huit compagnons, le visage couvert, le frappaient. Il mit une fois ou deux ses bras au devant des coups, murmura quelques mots, et « sur l'heure chut tout étendu emmi la rue ». Les torches furent aussitôt éteintes dans les flaques d'eau, et la bande disparut.

Peu à peu, l'escorte, dispersée par la peur, se rassembla, et tous ceux qui avaient entendu le bruit sortirent de leurs maisons Ils trouvèrent d'abord un jeune écuyer d'Allemagne, qui, à moitié mort, appelait son maître, puis le duc d'Orléans lui-même. On le transporta à l'hôtel de Rieux, où le prévôt alla faire les premières constatations,

puis de là à l'église des Blancs-Manteaux. Le lendemain, les obsèques du frère du roi furent célébrées; les princes tenaient les coins du drap, « faisant pleurs et grands gémissements »; mais, « sur tous autres, fit le duc de Bourgogne manières de haut deuil ».

RECHERCHE DU COUPABLE.

Qui donc avait fait le coup? Le 24 novembre, après les funérailles, le Conseil se réunit. Les portes de Paris furent fermées, et le prévôt poussa rapidement ses recherches. Les témoignages qu'il réunit prouvèrent que l'assassinat avait été prémédité. Depuis plusieurs jours, s'était installée à l'hôtel de l'Image-Notre-Dame, rue Vieille-du-Temple, une petite bande commandée par Raoulet d'Anquetonville, seigneur normand, ancien général conseiller des aides, homme taré, et les deux frères Courteheuse. Après le crime, ils s'étaient échappés dans la nuit.

LE DUC DE BOURGOGNE AVOUE ET S'ENFUIT.

Le 25 novembre, le prévôt se présenta au Conseil et fit un très bref rapport. « Encore, disait-il, n'en pouvait savoir la vérité. » Il ajoutait que, si on le laissait entrer dans les hôtels des serviteurs du roi et aussi des princes, « par aventure, comme il croyait, trouverait-il la vérité des auteurs ou des complices ». Le roi de Naples, les ducs de Berri et de Bourbon lui accordèrent l'autorisation qu'il semblait demander. Alors Jean sans Peur tira à part le roi de Sicile et le duc de Berri, et, brusquement, il avoua « que par l'introduction du diable il avait fait faire cet homicide » C'était, chez lui, à l'hôtel d'Artois, que s'étaient réfugiés les assassins. Les princes « eurent si grande admiration et tristesse au cœur, qu'à peine lui purent-ils donner réponse ». Ils rentrèrent au Conseil, et, sans rien dire, levèrent la séance. Le lendemain, Jean sans Peur voulut de nouveau se présenter au Conseil, mais le duc de Berri alla au-devant de lui : « Beau neveu, dit-il, n'entrez point au Conseil pour cette fois. Il ne plaît mie bien à chacun que vous y soyez. » Le duc, craignant d'avoir affaire à la justice royale, rentra à l'hôtel d'Artois, et, avec cinq ou six chevaux, sortit au galop de la ville. Il ne s'arrêta que le 27 au matin à Bapaume. Anquetonville et ses compagnons suivirent leur maître de près; ils furent récompensés en argent et en honneurs de cour.

IV. — ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS

L'OPINION.

LE deuil fut grand parmi les princes mais non parmi le peuple. Depuis longtemps le duc était très impopulaire. De divers côtés, par des lettres de rémission, il nous est revenu bien des mauvais propos tenus contre lui. Ils sont arrivés à l'oreille du chroni-

queur Pierre Cochon, dans le pays de Caux; il nous rapporte que le duc d'Orléans ne « faisait que penser comment il pût faire mourir le roi, car oncques si mauvaise créature ne fut comme il était »; il ajoute que le « peuple disait que le roi était sain ou malade, quand Monsieur d'Orléans voulait » et que la reine et lui « ne tendaient fors à essiller (ruiner) le peuple par grosses tailles ». Au contraire, le duc de Bourgogne était considéré comme le défenseur du peuple. Philippe le Hardi et Jean sans Peur s'étaient fait une popularité par leurs protestations, répandues par tout le royaume, contre les aides. On prêtait à Jean sans Peur tout un programme de réformes. Son gouvernement, disait-on, ce sera la paix et l'abolition « de toutes gabelles, impositions... qui couraient au préjudice du menu peuple ». « Et voulait Bourgogne, croyait-on en Normandie, que le royaume fût gouverné par les Trois États, comme autrefois avait été fait, au profit du roi et du peuple, et que les bons laboureurs, marchands puissent vivre en paix par bon gouvernement ». Aussi l'aveu de Jean sans Peur ne souleva aucune colère; on allait de tous côtés, causant à voix basse de ces tragiques événements, et « commencèrent à dire l'un à l'autre en secret : « Le bâton noueux est plané. »

L'Université non plus ne s'émut pas du crime. Le duc d'Orléans n'était pas son homme; elle lui en voulait d'avoir parfois répondu avec hauteur à ses députations officielles. Surtout la politique du prince, favorable au pape d'Avignon, avait été tout à fait contraire à la politique de l'Université. La soustraction d'obédience avait été faite malgré lui; la restitution d'obédience avait été sa revanche, et l'Université ne la lui avait pas pardonnée.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS DEMANDE JUSTICE.

Un tel état d'opinion rendait improbable le châtiment du crime. Louis d'Orléans laissait une veuve, la belle Valentine Visconti, et trois fils dont l'aîné, Charles, désormais duc d'Orléans, avait seize ans. Valentine Visconti partit de Château-Thierri, où elle avait appris le crime, avec son dernier-né et sa belle-fille, Isabelle de France, en vêtements noirs, sur des chariots tendus de noir; elle arriva à Paris, le 10 décembre. Le roi se rétablissait en ce moment; c'est à lui qu'elle demanda justice. La première entrevue fut très émouvante. Le 21 décembre, elle fit plaider sa requête devant Charles VI par un avocat, et le roi promit pleine et prompte justice. Quelques jours après, le duc de Bourgogne était exclu du gouvernement en cas de régence. Mais Valentine Visconti n'obtint pas davantage; au milieu de janvier 1408, elle s'en alla tristement cacher son deuil à Blois.

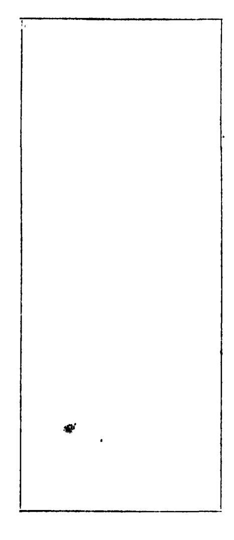
JUSTIFICATION DU DUC DE BOURGOGNE PAR JEAN PETIT.

Les princes en effet n'étaient pas prêts à entamer la lutte contre un adversaire aussi redoutable que le duc de Bourgogne, et ne voulaient pas, pour le moment, le pousser à bout. Jean sans Peur, après avoir fait approuver sa conduite par ses parents et ses sujets de Flandre, revenait menaçant. Au mois de janvier 1408, il annonce d'Amiens qu'il arrive pour se justifier. Les princes vont le trouver pour traiter avec lui. Il avait appelé à Amiens plusieurs maîtres de l'Université, parmi lesquels le maître en théologie Jean Petit « pour le conseiller d'aucunes choses secrètes touchant son honneur ». Le roi de Sicile et le duc de Berri demandèrent au duc de ne pas se présenter à Paris, sans ordre exprès du roi; il répondit en déclarant son intention d'y entrer « en tout honneur et dignité ». Le 28 février, à son arrivée dans la capitale, le peuple « démenait très grande joie, et mêmement petits enfants en plusieurs carrefours, criaient à haute voix : Noël! » Huit jours après, une grande réunion était tenue à Paris à l'hôtel Saint-Paul. Là, en présence du dauphin, du roi de Sicile, des ducs de Berri, de Bretagne, de Bar et de Lorraine, devant un auditoire soigneusement trié, Jean Petit, « sans muer la voix », de dix heures à deux heures, lut une longue apologie de l'assassinat de Louis d'Orléans. Il avait pris pour texte : *Radix omnium malorum cupiditas.* Il montra que « la convoitise, source de tous les maux », mène au crime ceux qui en sont possédés; elle fait du prince un tyran qu'il est licite de détruire; or, le duc d'Orléans fut « vrai tyran » : le duc de Bourgogne avait donc le droit et même le devoir de le détruire. La mineure de ce syllogisme, consacré aux crimes du feu duc, révèle tout ce que Jean sans Peur et ses plus dévoués partisans avaient entassé de calomnies invraisemblables contre la victime. Quelques jours après, la reine emmenait le dauphin à Melun. Resté maître dans Paris, Jean profita d'un apparent rétablissement du roi pour lui arracher des lettres de pardon.

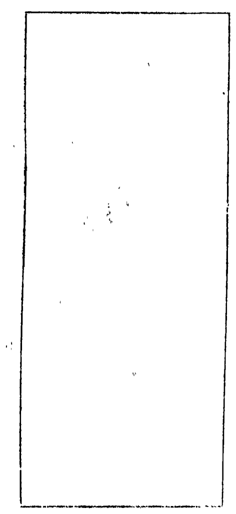
RÉPLIQUE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Au début de juillet 1408, il quittait Paris sur de mauvaises nouvelles reçues de Liège; l'évêque, son beau-frère, était assiégé par ses sujets dans Maëstricht. La reine et le dauphin rentrèrent aussitôt, suivis bientôt par la duchesse d'Orléans et le jeune duc Charles. Valentine et son fils obtinrent de faire réplique à la proposition de Jean Petit. L'assemblée du 11 septembre fut aussi solennelle que celle du 8 mars. On y vit les mêmes princes. La réplique fut prononcée par l'abbé de Cerisi : dans sa harangue, plus longue et beaucoup plus éloquente que celle de Jean Petit, il en appela de nouveau à la justice royale, qui ne peut être invoquée en vain, quand il s'agit du frère même du roi. Des conclusions rigoureuses remises au roi requéraient

JEAN SANS PEUR







PORTRAIT DE JEAN SANS PEUR.

Vêtement noir bordé de fourrure, capeline rouge. — Louvre, nº 1002.

Cl. Hachette et Cᵉ.



L'ASSASSINAT DE JEAN SANS PEUR.

Miniature des Grandes Chroniques de France *(milieu du* xvᵉ *siècle). Sur le pont de Montereau, un homme d'armes assène un coup de hache sur la tête de Jean Sans-Peur. Cf. p. 385. — Bibl. Nat., Ms. fr. 6465.*

contre le duc de Bourgogne les peines les plus rigoureuses et les plus humiliantes.

PRÉPARATION DE LA GUERRE CIVILE.

Le gouvernement royal était plus ballotté que jamais entre les deux partis. La guerre de paroles, déchaînée dans Paris, excitait les haines. Pendant l'absence de Jean sans Peur, comme suite à la proposition de l'abbé de Cerisi, les princes alors favorables à la cause d'Orléans et qui gouvernaient sous le nom du roi et du dauphin, — les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Berri, de Bourbon et de Bretagne, — commencèrent à prendre des mesures énergiques. Il fut décidé qu'on procéderait contre Jean sans Peur « en toute rigueur, selon les termes de justice »; s'il ne se soumettait pas, le roi irait lui faire la guerre « à toute la plus grande puissance qu'il pourrait ». Les lettres de pardon accordées au meurtrier furent annulées; des hommes d'armes furent réunis à Paris et hors Paris. Mais toute cette belle ardeur tomba vite. A l'automne, Jean sans Peur était vainqueur des Liégeois; c'est en les combattant, qu'il gagna son surnom de Sans Peur; son prestige avait grandi. Revenu à Lille, il tenait des conciliabules avec les princes de sa famille, et restait entouré de ses troupes victorieuses. Son retour à Paris paraissait imminent. A la cour, l'effroi fut si grand, que, brusquement, en secret, le 10 novembre, le roi fut embarqué sur la Seine; la reine et les princes sortirent par la porte Saint-Jacques. Charles VI fut installé à Tours pour attendre les événements. A ces nouvelles, Jean sans Peur fit ses préparatifs; il se mit lentement en route, et entra à Paris le 28 novembre. Valentine Visconti venait de mourir; son fils aîné n'avait que dix-huit ans; les princes qui avaient pris parti pour lui n'osaient s'engager plus avant dans la guerre civile. Il y eut une première réconciliation apparente : elle fut faite à Chartres le 9 mars 1409; le roi et la reine rentrèrent dans Paris. L'année suivante, le conflit recommençait : les deux princes ennemis se trouvaient encore en présence devant Paris. Mais, des deux côtés, l'argent manqua; les vivres s'épuisèrent. Orléanais et Bourguignons hésitaient toujours à engager la lutte. Un nouvel accord, aussi fragile que les précédents, est conclu à Bicêtre, le 2 novembre 1410.

LES PARTIS.

Pendant ces premières prises d'armes, les partis s'étaient constitués. Le jeune duc d'Orléans attacha fortement à sa cause, après une série de conférences et de conventions, les ducs de Berri, de Bourbon, de Bretagne, les comtes de Clermont, d'Alençon, d'Armagnac, le connétable d'Albret. Veuf d'Isabelle de France, il épousa la fille du comte Bernard VII d'Armagnac, et cette union lui assura de redoutables contingents de Gascons : de là vint le nom de son parti — les Armagnacs. Jean sans Peur avait avec lui sa famille, le duc de Brabant

et le comte de Nevers ses frères, le comte de Charolais son fils, puis le duc de Lorraine, les comtes de Hainaut, de Namur, de la Marche, de Saint-Pol, de Penthièvre, l'évêque de Liège, la noblesse d'Artois, de Picardie et de Bourgogne, et enfin des seigneurs allemands.

LES DÉFIS.

Malgré les précautions prises au traité de Bicêtre pour organiser un gouvernement en dehors des partis, les Bourguignons avaient peu à peu envahi le Conseil royal et y étaient redevenus maîtres. Au printemps de 1411, les démonstrations hostiles et les armements recommencent. La reine, le dauphin essaient de s'interposer; il est défendu de s'armer; les seigneurs et chevaliers sont déliés de tout serment de fidélité fait à d'autres qu'au roi; mais ces précautions ne servent de rien. Le 4 juillet 1411, le duc d'Orléans adresse au duc de Bourgogne un défi injurieux. Le mois suivant, Jean sans Peur répondait : « Avons très grande liesse au cœur des dites défiances, mais du surplus contenu en icelle, toi et tes frères avez menti et mentez faussement et déloyalement comme trahisseurs que vous êtes. » Cette fois, c'est bien la guerre civile.

DÉCHIREMENT DU ROYAUME.

Partout on prend parti pour les Bourguignons ou pour les Armagnacs. Des hommes d'armes, au nom de l'un ou de l'autre parti, pillent et rançonnent de tous côtés. A Paris, où les Bourguignons sont les maîtres, les Armagnacs, mis hors la loi, sont obligés de s'enfuir. Les bulles lancées par Urbain V contre les Compagnies un demi-siècle auparavant sont publiées en langue vulgaire et commentées en chaire; le dimanche, au prône, les princes Armagnacs sont excommuniés. Les Bourguignons ont adopté comme signes de ralliement un chaperon vert et la croix de Saint-André en sautoir, portant la légende : Vive le Roi! Tous ceux qui refusent de les porter sont menacés; les statues même des églises en sont affublées. Les biens des Armagnacs sont saisis; l'hôtel de Nesle, le château de Bicêtre, propriétés du duc de Berri, sont assaillis et dévalisés. On ose à peine baptiser les enfants, dont les parents ne sont pas bourguignons. A en croire Juvénal des Ursins, il suffit de dire : « Celui-ci est Armagnac », pour que la personne ainsi désignée soit aussitôt prise, torturée, mise à mort. « Pour certain on avait autant de pitié de tuer ces gens comme des chiens. » Les cadavres même des Armagnacs restaient abandonnés, « et là les mangeaient chiens, oiseaux et autres bêtes, très inhumainement ».

Hors de Paris, comme le duc de Bourgogne est maître du roi, ports, ponts et passages sont interdits aux Armagnacs. En 1410, la municipalité de Caen ordonne de brûler les maisons des partisans du duc d'Orléans. En mai 1412, à Dijon, tous ceux « qui sont des pays des adversaires du roi et de Monseigneur le duc » sont chassés

de la ville. Les paysans se soulèvent et satisfont de vieilles haines. Des bandes de brigands français, gascons, espagnols, anglais reparaissent.

L'ALLIANCE ANGLAISE.

Ce qui est plus grave encore, c'est que les princes des deux partis sollicitent le roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans ne demandait tout d'abord qu'une neutralité complaisante; mais le duc de Bourgogne voulait davantage. Comme il était puissant, qu'il tenait le comté de Flandre, que ni lui ni son père n'avaient manifesté d'hostilité contre les Lancastre, il fut préféré par le roi d'Angleterre. Au mois de septembre 1411, des engagements pour une action commune contre les Armagnacs furent pris entre Jean sans Peur et Henry IV, qui négocièrent en outre un mariage entre le prince de Galles et une fille du duc de Bourgogne. En France, on raconta que Jean avait promis aux Anglais la restitution de la Guyenne et de la Normandie, l'hommage de la Flandre, le libre passage par les quatre principaux ports de Flandre. Le duc de Bourgogne écrivit au dauphin pour se justifier. Il est peu vraisemblable qu'il ait pris des engagements si précis et si considérables. Il n'en avait pas moins obtenu le concours des Anglais.

LE DUC DE BOURGOGNE ET LES CONTINGENTS ANGLAIS.

A l'automne de 1411, à la suite des défis échangés, les deux partis se trouvaient en présence en Picardie : Jean sans Peur prit Ham et plusieurs villes de la Somme. Mais le départ des Flamands, qui n'aimaient pas à servir longtemps, l'arrêta. Les Orléanais essayèrent alors de se saisir de Paris. Ils occupèrent la rive droite de la Seine, et, sur la rive gauche, Saint-Cloud. On se battit pendant tout le mois de novembre. Le duc de Bourgogne, ayant reçu le renfort d'une troupe anglaise de douze cents combattants, accourut au secours de Paris, où il les introduisit. La population, surtout les bouchers, leur fit assez mauvais accueil et même des rixes éclatèrent. Mais, grâce au contingent étranger et aux Parisiens, Jean sans Peur parvint à dégager Saint-Cloud. Les Armagnacs, « fort reboutés », se dispersèrent. Honneurs et cadeaux furent prodigués aux Anglais, et le duc de Bourgogne força le roi à leur donner audience.

LES ARMAGNACS ET HENRY IV.

L'année suivante, les princes du parti armagnac recherchèrent à leur tour l'alliance anglaise, qui avait si bien réussi aux Bourguignons. A la fin de janvier 1412, les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon et le comte d'Alençon envoyèrent successivement deux ambassades en Angleterre, solliciter une « confédération ». Pendant que la seconde était en route, le roi réunit son Conseil à Saint-Paul, le 6 avril 1412. Les Bourguignons étaient tout-puissants à la cour, et le duc de Bourgogne était présent. On délibéra sur la reprise des hostilités contre les Armagnacs; le roi y résistait. La parole

fut alors donnée au chancelier du dauphin : il raconta que, tout récemment, on lui avait remis un sac de cuir, contenant des lettres et des papiers enlevés par le bailli de Caen au moine augustin Jacques le Grand, un des ambassadeurs des princes. Le sac contenait « quatre blancs scellés de quatre grands sceaux et signés de quatre seings manuels, c'est à savoir de Berri, d'Orléans, de Bourbon et Alençon », et, d'autre part, plusieurs lettres closes, de par le duc de Berri, signées de sa main et adressées au roi d'Angleterre « et à autres grands seigneurs d'Angleterre ». Ces pièces furent lues, puis montrées au roi, qui les toucha. Le chancelier avait gardé pour la fin « un petit codicille par manière de libelle, auquel était l'instruction des ambassadeurs. » La lecture en fut faite et provoqua la grande indignation des assistants.

L'ambassade qui alla trouver Henry IV à Eltham était, en effet, chargée de lui faire d'odieuses propositions. Par le traité d'alliance conclu avec lui, le 8 mai 1412, et qui, d'ailleurs, ne fut pas obtenu sans peine, les princes s'engageaient à aider le roi d'Angleterre, de toutes leurs forces et moyens, à recouvrer dans son intégrité le duché d'Aquitaine, qu'il posséderait entièrement et librement. En conséquence, tous les domaines que les princes possédaient dans l'ancienne Aquitaine seraient tenus par eux en qualité de fiefs du roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine. Vingt forteresses royales lui seraient remises. De son côté, le roi d'Angleterre s'engageait à envoyer aux princes, à Blois, mille hommes d'armes et trois mille archers.

LE SIÈGE DE BOURGES ET LA PAIX D'AUXERRE.

Après ce traité, le duc de Bourgogne se trouva être le défenseur du royaume. Charles VI et le dauphin, gouvernés par lui, le chargèrent de punir les rebelles. Au mois de mai 1412, le roi lui-même et son fils se joignirent à l'armée de Jean sans Peur ; avant de partir, Charles VI était allé prendre l'Oriflamme à Saint-Denis. On marcha sur Bourges, capitale des domaines du duc de Berri. Mais le siège se prolongea, et les Anglais n'arrivèrent pas pour soutenir les Armagnacs. Les hostilités furent suspendues, le 12 juillet : bien que les princes armagnacs se montrassent hautains, et le duc de Bourgogne, très défiant, il fut convenu, le 15 juillet, que la paix de Chartres serait renouvelée, que les princes livreraient leurs places fortes au roi, que, des deux côtés, on renoncerait aux alliances conclues, que les biens et offices seraient restitués à ceux qui en avaient été dépouillés. A Auxerre, se tint un imposant congrès de princes. Là, dans la seconde moitié d'août, ratifications et serments furent échangés : ce fut le traité d'Auxerre. Au moment où se faisait cette paix, les Anglais avaient enfin débarqué en Cotentin et s'étaient avancés jusqu'à la Loire. Bon gré, mal gré, le duc d'Orléans dut acheter très cher leur retraite par

le traité de Buzançais (14 novembre). La nouvelle de cette réconciliation des princes fut accueillie avec une grande joie. Cependant bien des gens à l'esprit chagrin, « ne s'en taisaient pas en derrière, mais en disaient leurs gorgées ». La paix d'Auxerre, en effet, était encore une paix trompeuse.

V. — LES ÉTATS DE 1413 [1]

BESOIN DE RÉFORMES.

DURANT ces longues années de rivalité, puis de guerre, le gouvernement et l'administration s'étaient désorganisés. Aux plaintes qui lui venaient de tous côtés, aux appels éloquents de Jacques le Grand, de Christine de Pisan, de Jean Courtecuisse, surtout de Gerson dans ses belles harangues *Vivat Rex!* et *Veniat Pax!* le gouvernement royal avait répondu, sous le titre pompeux de réformations, par d'inutiles ordonnances et de vaines rigueurs contre des officiers concussionnaires. Encore, si, à l'automne de 1409, les ducs de Berri et de Bourgogne firent exécuter le grand maître de l'Hôtel, Jean de Montagu, ce fut avant tout pour confisquer ses richesses. La commission de réforme, instituée à cette occasion, travailla avec zèle, mais la plupart de ses décisions « demeura à exécuter ».

AGITATION DES PARISIENS.

Cependant de larges réformes étaient réclamées, non par la haute bourgeoisie formée d'officiers royaux et de gros marchands, — ces « royetaux de grandeur », dont beaucoup pêchaient en eau trouble, étaient loyalistes et conservateurs, — mais par les petits marchands, les gens de métier, patrons, artisans, apprentis, excédés du désordre de l'État et de l'Église, des rivalités entre les princes, de leurs folies et de leurs scandales. Dès 1405, on entend, parmi le peuple, « beaucoup de choses qui étaient bien ordes (sales) et déshonnêtes. Toujours se plaignait on du gouvernement qui était bien mauvais. » En 1408, « les choses sont bien douteuses » à Paris. En 1411 et 1412, « il faisait bien périlleux en icelle ville ». Tout y est cause de mouvements et de trouble; il suffit d'un faux bruit, d'une querelle privée, pour que de grandes foules, où se trouvent des femmes et des enfants, parcourent les rues. Prévôt des marchands et échevins sont obligés de marcher avec elles. En tête, sont d'ordinaire les bouchers, grande corporation aux habitudes violentes, suivie par toute une clientèle de petits métiers dépendants de la boucherie, écorcheurs, tripiers, cou-

1. SOURCES. J. Marion, *Rapport adressé au roi sur les doléances du clergé aux États Généraux de 1413*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, VI, 1844. Moranvillé, *Remontrances de l'Université et de la ville de Paris à Charles VI sur le gouvernement du royaume*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LI, 1890.

teliers, tanneurs, « gens pauvres et méchants », dit avec dédain Juvénal des Ursins, et capables de faire de « très inhumaines besognes ». Ce sont eux qui, de 1410 à 1413, soulèvent la population parisienne. Les Legois, une des plus riches familles de la corporation, mènent aux émeutes les gens de la rive gauche et des faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel; d'autres, les Saint-Yon, les Thibert, commandent aux ouvriers et aux petits marchands des Halles.

LEUR ORGANISATION.

Ce peuple de Paris est organisé. Les chaînes de fer pour barrer les rues ont été rétablies en huit jours, en 1405. Les habitants doivent tenir des lanternes allumées toute la nuit dans les rues. Tous ceux qui en ont le moyen se procurent des armes, et les portent impunément dans la ville. Les Parisiens sont groupés par dizaines et par centaines, avec huit dizainiers et deux cinquanteniers par quartier; chaque quartier a son quartenier, sorte de capitaine qui dirige le guet et veille à la garde de la ville. Enfin la Prévôté des marchands, depuis 1409, a recouvré sa puissance. Au début de 1412, le prévôt des marchands est de nouveau choisi sur une liste de candidats élus à l'Hôtel de Ville; l'échevinage reparaît, et les échevins sont également élus. Le gouvernement municipal de Paris est reconstitué.

ACCORD AVEC LE DUC DE BOURGOGNE.

Les Parisiens ont de plus partie liée avec le duc de Bourgogne. Jean sans Peur envoie aux bouchers les meilleurs vins de Bourgogne; il n'oublie pas leurs acolytes, comme les écorcheurs Denis de Chaumont et Simon Caboche. Il fait faire, à la fin de 1411, des obsèques solennelles au boucher Legois, et suit le cortège funèbre. Des personnages influents l'état-major du parti, Eustache de Laitre, président de la Chambre des Comptes, Guillaume Baraut, secrétaire du roi, le chirurgien Jean de Troyes, des maîtres de l'Université, parmi lesquels Pierre Cauchon, reçoivent de beaux cadeaux de son vin de Beaune. Enfin, Jean sans Peur envoie des agents dans les grandes villes, à Rouen, à Reims, à Soissons, à Laon. Il se forme ainsi une puissante coalition bourguignonne. Les bouchers, maîtres de la capitale, prétendent conduire les affaires du royaume. Depuis 1412, on ne leur résiste plus : ils n'ont qu'à paraître et à exiger pour être obéis.

CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Cependant une invasion anglaise semblait se préparer pour 1413, et les caisses du roi étaient vides et ses sujets ruinés. Sans doute, c'est le duc de Bourgogné, qui fit alors décider la convocation des États Généraux de Languedoïl. L'habitude reparaissait de recourir aux États, quand on se trouvait à bout de toutes ressources. L'assemblée se réunit à la fin de janvier 1413; mais les députés n'y vinrent qu'en petit nombre. Les princes armagnacs, par crainte d'un piège, se contentèrent d'envoyer des procureurs. Au nom du roi, le 30 janvier, à Saint-Paul, Jean de Nielles, chancelier du dauphin, demanda

une aide pour mettre sur pied une forte armée. Les États devaient délibérer, non par « ordre », mais par province ecclésiastique ; l'Université et la ville de Paris étaient à part. Le but était-il de morceler les États pour les rendre moins entreprenants, ou d'obtenir, tout au moins, de quelques provinces, l'aide que d'autres semblaient devoir refuser, ou encore de donner une place privilégiée à l'Université et à la ville de Paris ? On ne saurait le dire.

LES REQUÊTES DES PROVINCES.

Les provinces de Rouen et de Lyon était peu représentées ; celles de Sens et de Bourges ne l'étaient pour ainsi dire pas ; seule, la province de Reims put réellement former une assemblée. Cependant, le 3 février, la plupart des provinces présentèrent leurs requêtes. L'évêque de Tournai réclama, au nom du clergé de la province de Reims, la réforme de la justice et des finances. L'évêque d'Évreux, pour la province de Rouen, demanda la paix intérieure et la reprise de la guerre anglaise, mais sans promettre de subside. Au nom de la province de Lyon, l'abbé de Moutiers Saint-Jean, un des conseillers du duc de Bourgogne, fit un réquisitoire précis et véhément contre le gouvernement royal. L'argent est facile à trouver, dit-il, il n'y a qu'à taxer les officiers du roi, qui ont dilapidé les finances. On peut en demander aussi aux princes, « car ils sont issus du sang du roi ; ils sont ses sujets, ils tiennent de lui tant et de si belles possessions, et leur fait tant de bien, qu'il n'est pas doute que ce sont ceux qui premièrement au roi voudraient aider ». Puis il faut prendre des mesures sévères pour éviter le renouvellement des abus dans les finances et la justice. Qu'on ne ménage personne : « Et il ne suffit pas de réformer les petits, mais faut commencer aux grands et secouer la cour du Parlement tout premièrement, où il y en a plusieurs qui ne valent rien », rudes paroles qui annoncent les harangues de l'émeute.

PREMIÈRES REQUÊTES DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA VILLE DE PARIS.

Au bout de huit jours de travail, le 7 février, parlant au nom de l'Université et de la ville, le théologien Benoît Gentien fit à Saint-Paul, devant le roi et en présence d'une foule énorme entassée dans la grande cour, un discours emphatique et insignifiant. Les provinces de Sens et de Bourges supplièrent le roi de ne pas imposer de nouvelles charges à son peuple. Il fut décidé qu'il n'y aurait point d'aide. Quant aux réformes, le chancelier déclara qu'on s'en occupait, et que des ordonnances étaient en préparation.

NOUVELLES REQUÊTES.

Après l'inutile requête de Benoît Gentien, l'Université et la ville de Paris voulurent en présenter une seconde, plus précise. Pendant cinq jours, on travailla à fondre en un seul rapport toutes les dénonciations, tous les faits, petits et grands, qui devaient être exposés au roi. Le 13 février, l'orateur, le carme Eustache de Pavilli, discourut sur le sujet toujours nouveau de la nécessité des réformes. Il pria le roi

d'écouter la lecture des humbles requêtes de l'Université et de la ville de Paris. Le roi ayant consenti, le recteur ordonna à un jeune maître des arts de se lever et de lire.

RÉQUISITOIRE CONTRE LES OFFICIERS ROYAUX.

Les doléances remplissaient un rouleau de parchemin « gros comme le bras d'un homme ». La lecture dura une heure et demie. La première partie explique pourquoi le roi est sans ressources : c'est par la faute des officiers de finances; s'il y a tant de trésoriers et tant de gens pressés de le devenir, c'est « pour les gros lopins et gros morceaux et larcins, qu'ils trouvent aux dits offices ». Vingt-deux officiers sont cités par leurs noms dans les doléances : Hémon Raguier, trésorier de la reine, a « tellement gouverné que, de l'argent de la reine, il a fait grandes acquisitions et édifices coûtageux aux champs et à la ville ». André Giffart, devenu trésorier parce qu'il est cousin du prévôt royal de Paris, s'est « tellement rempli du dit trésor, qu'il est plein de rubis, de diamants, de saphirs et autres pierres »; à l'Épargne, que tient Antoine des Essarts, et dans les coffres du roi, que garde Morise de Ruilli, « il n'y a croix »; le prévôt de Paris, qui s'est fait appeler souverain maître et général gouverneur des finances, et d'autres, avec lui, ont mis l'argent du roi en leurs sacs; le prévôt cumule les offices et les capitaineries. Il est vrai, continuent les doléances, que les officiers des finances demandent qu'on vérifie leurs comptes; mais ce n'est que réponse de papier; si on veut savoir « qui a mangé le lard », il faut rechercher quelle fortune, quels mariages, quelles dépenses ils ont faits. Ainsi « toutes finances choient en bourses trouées ». Ailleurs, au Conseil du roi, par exemple, on trouve trop grande multitude, et plusieurs conseillers « n'ont pas bien cœur aux besognes » du roi. Au Parlement, le président a fait entrer huit personnes de ses parents, alors qu'il suffit de dix pour faire un arrêt. Les causes des pauvres gens sont comme immortelles. A la justice des aides, Jacquet le Hongre, « inexpert totalement d'office de judicature », a été mis et institué par le prévôt de Paris, lequel a dit aux autres généraux : « Messeigneurs, il faut que vous m'y fassiez « un passer, car il est mon cousin ».

MESURES PROPOSÉES.

Dans la seconde partie du mémoire, des mesures radicales sont proposées au roi : déposition des officiers de finances, saisie de leurs biens — plus tard, justice sera faite aux non-coupables, — révocation des dons et pensions, contributions forcées, levée au profit du roi des aides concédées aux princes sur leurs domaines, établissement d'une comptabilité rigoureuse, réorganisation du Parlement, de la Chambre des Comptes et du Conseil, diminution du nombre des offices, nomination enfin d'une commission à qui, de partout, on pourra dénoncer les abus et qui exécutera toutes les réformes. Surtout

il faut frapper les officiers enrichis par leurs fraudes : voilà le plus urgent. Et les reprises et confiscations dispenseront de recourir aux impositions nouvelles.

LA COMMISSION DES RÉFORMES.

Les requêtes furent approuvées par les assistants : le roi, la reine, le Grand Conseil, les princes et les prélats promirent de mettre toutes ces besognes à exécution. Et, le 24 février, en effet, la plupart des officiers du domaine, des aides, de l'Hôtel, de la Chancellerie furent suspendus. Pierre des Essarts, le prévôt de Paris, crut prudent de s'absenter. Le vieux chancelier, Arnaud de Corbie, fut assez adroit pour se mettre à l'abri de toute poursuite. Enfin une commission générale d'enquête et de réforme fut nommée par le dauphin et se mit aussitôt à l'ouvrage.

VI. — LES CABOCHIENS[1]

INQUIÉTUDES DANS PARIS.

PENDANT ces longues délibérations, le peuple de Paris s'exaspérait. Imprudemment, de nouvelle aliénations du domaine furent faites, une même en faveur d'un prince étranger, Louis de Bavière, frère de la reine. Le chancelier du dauphin, un bourguignon, fut sacrifié et remplacé par un conseiller au Parlement, fort mal vu des Parisiens. On reprochait au Dauphin, qui avait alors seize ans, ses amis, son amour du plaisir, ses fêtes nocturnes. Il eut la mauvaise idée de rappeler le prévôt Pierre des Essarts, exécré parce qu'il avait abandonné le parti bourguignon. Des Essarts s'installa à la Bastille, et on pensa qu'il allait travailler à de secrètes besognes. Au même moment, le duc d'Orléans adressait des réclamations au roi, négociait avec plusieurs princes allemands et commençait des préparatifs de guerre. Des troupes étaient réunies aux environs de Paris. On racontait qu'un attentat avait été préparé contre le duc de Bourgogne et que le dauphin et ses conseillers allaient enlever le roi.

PREMIÈRE JOURNÉE CABOCHIENNE, 28 AVRIL 1413.

Le 27 avril, bouchers et écorcheurs, parmi eux l'écorcheur Caboche, parcoururent les rues, arrachèrent au prévôt des marchands l'ordre de prendre les armes, se firent remettre l'étendard de la ville, et invitèrent les cinquanteniers et dizainiers à se rendre en armes le lendemain, sur la place de Grève, avec leurs hommes. Le 28 avril, de bonne heure, malgré les efforts du prévôt des marchands et des cinquanteniers, trois mille hommes armés marchèrent à la tête d'une

1. SOURCES. *Correspondance entre le corps municipal de la ville de Paris et celui de la ville de Noyon en 1413*, publiée par Bourquelot, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, VII, 1845. Coville, *Ordonnance cabochienne*, 1890.

OUVRAGES A CONSULTER. Coville, *Les Cabochiens et l'Ordonnance de 1413*, 1888. Battifol, *Jean Jouvenel*, 1890. J. Finot, *La Paix d'Arras*, Annales de l'Est et du Nord, 1906.

foule compacte, sur la Bastille. Pierre des Essarts promit d'évacuer la place, si on lui laissait passage libre; mais on voulait s'assurer de sa personne. Le duc de Bourgogne, accouru, ne put faire lâcher prise à cette foule.

A L'HÔTEL DE GUYENNE.

Une partie cependant se détacha, et marcha sur l'hôtel de Guyenne, rue Saint-Antoine, où habitait le dauphin. A leur tête étaient quelques chevaliers, puis Guillaume Baraut, Eustache de Laître, Pierre Cauchon, le médecin et échevin Jean de Troyes, des Legois, des Saint-Yon, Caboche — tous les notables du parti bourguignon. Après avoir planté devant la porte de l'hôtel l'étendard de la ville, la troupe pénétra dans la cour. Le dauphin, plus mort que vif, dut se montrer à une fenêtre. Jean de Troyes réclama « aucuns traîtres » qui étaient dans l'hôtel; le dauphin répondit qu'il n'y en avait pas parmi ses serviteurs, et son chancelier ajouta : « Dites si vous en con- « naissez qui aient failli à leur devoir de fidélité; ils seront punis comme « ils le méritent. » Aussitôt, Jean de Troyes présenta une liste de cinquante noms; le chancelier dut la lire plusieurs fois à haute voix : son nom venait en tête. Le dauphin se retira dans la chambre du roi. Alors les portes furent brisées et le palais envahi. Quinze personnes furent saisies, parmi lesquelles le duc de Bar et le chancelier du dauphin. Jean sans Peur, violemment pris à parti par le jeune prince, dut répondre de la vie des prisonniers, et les fit transporter à son hôtel d'Artois. En se retirant, la foule massacra un secrétaire du roi, un ménétrier du duc d'Orléans et un canonnier du duc de Berri. A la Bastille, Pierre des Essarts capitula, le lendemain; ce fut le duc de Bourgogne qui l'y décida : « Mon ami, lui dit-il, ne te soucie, car « je te jure et assure par ma foi que tu n'auras d'autre garde que mon « propre corps ». Mais quelques jours après, Jean sans Peur laissa emmener ses prisonniers au Louvre et au Grand Châtelet.

PUISSANCE DES CABOCHIENS.

Au lendemain de cette journée, les Cabochiens adressèrent une circulaire aux bonnes villes, pour leur recommander de faire emprisonner « ceux que, disaient-ils, vous savez être faux et déloyaux en votre ville »; et ils ajoutaient : « Ainsi l'avons commencé de faire et poursuivrons jusqu'à la conclusion sûre ». L'Université fut sollicitée de justifier devant le roi les violences commises; elle promit seulement ses bons offices pour l'apaisement. Le chaperon blanc fut pris comme signe de ralliement. A ce moment, arrivaient à Paris des députés de Gand, envoyés pour demander au duc de Bourgogne de leur confier son fils aîné. Il y avait, entre Gantois et Parisiens, le souvenir de communs malheurs et d'épreuves subies pour la même cause. Un banquet magnifique fut offert aux Gantois à l'Hôtel de Ville, et là, avec de beaux discours, on fit l'échange des chaperons.

Les Flamands, en prenant la coiffure des Parisiens, leur promirent secours de leurs biens et de leurs personnes en toute occasion.

NOUVELLES JOURNÉES CABOCHIENNES.

Les démonstrations populaires se répètent; chaque journée désormais a la sienne. Le 9 mai, la foule accompagne à l'hôtel Saint-Paul un orateur qui vient dénoncer la mauvaise conduite du dauphin. Le 10 mai, nouvelle proposition par Eustache de Pavilli : un nouveau rôle d'officiers royaux, dénoncés comme ennemis publics, est dressé. Une commission est instituée pour juger les incriminés. Le lendemain, une bande de Cabochiens se répand dans la ville pour les arrêter; vingt nouvelles arrestations sont faites. Ce jour-là, la foule va encore trouver le dauphin à Saint-Paul; elle l'oblige à reprendre Jean de Nielles pour chancelier, à nommer un chevalier bourguignon capitaine de Paris, Denis de Chaumont, garde du pont de Saint-Cloud, et Caboche, garde du pont de Charenton. Le retour du roi à la santé donne un moment de répit : Charles VI prend le chaperon blanc des Parisiens et veut travailler à une réconciliation générale. Mais, sept jours après la guérison du roi, l'émeute recommençait.

L'ÉMEUTE DU 22 MAI.

Le 22 mai, les chefs du mouvement devaient se présenter devant le roi, pour lui expliquer ce qui s'était passé durant sa maladie. Dès le matin, grand mouvement dans les rues. Les trois cours de l'hôtel royal sont remplies par la foule et les scènes des jours précédents recommencent : députation auprès du roi, discours d'Eustache de Pavilli, dialogue entre les princes et les meneurs, présentation par Jean de Troyes d'un rôle de suspects que la foule réclame, et qu'il faut lui livrer tout de suite. On y trouvait Louis de Bavière, frère de la reine, un archevêque, des officiers royaux, enfin environ quinze dames et demoiselles de la reine. Jean sans Peur essaye de maîtriser les Cabochiens. A la prière de la reine, il reparaît dans la foule, avec le dauphin, dont il a « torché les larmes » et qu'il traîne derrière lui, tâche-t-il d'adoucir Jean de Troyes; mais c'est peine perdue. Pour éviter de plus grands malheurs, Louis de Bavière se remet aux mains des Parisiens. Il faut aller chercher les dames dans les appartements et les emmener, pleurant « à grande effusion de larmes ». La reine en fut malade, « en péril de mort ». Deux jours après, le 24 mai, les « gouverneurs » de la ville retournent auprès du roi : Jean de Troyes demande le bannissement de tous les prisonniers; il réclame des lettres scellées affirmant que le roi avait pour agréable ce qui avait été fait. Enfin il exige que le travail préparé par la commission des réformateurs soit publié et promulgué sous forme d'ordonnances. Il eut aussitôt satisfaction.

PROMULGATION DE L'ORDONNANCE CABOCHIENNE, 26-27 MAI 1413.

Le 26 mai, au matin, le roi et le dauphin allèrent au Parlement, accompagnés de princes, d'évêques, de chevaliers, du recteur et des représentants de l'Université, du prévôt des marchands, des échevins et de nombreux bourgeois, pour tenir son lit de justice. Pierre de Fresnes, greffier au Châtelet, commença la lecture des ordonnances. « Il avait moult bel langage et haut », mais il ne put lire, en cette première séance, toute l'œuvre de la commission des réformes; la lecture fut suspendue à une heure après midi. Le lendemain, le roi retourna au Parlement et y tint encore deux séances. Charles VI approuva les ordonnances, et tous les assistants prêtèrent serment de respecter la nouvelle loi. Le 29 mai, l'Université, le prévôt des marchands et les échevins se présentèrent à l'hôtel Saint-Paul; Jean Courtecuisse, aumônier du roi, membre de la commission de réformes, fit un éloquent discours, pour prier Charles VI de maintenir inviolablement les ordonnances.

L'ORDONNANCE.

L'Ordonnance, qui fut improprement appelée Cabochienne, avait été préparée par une commission composée de l'évêque de Tournai, conseiller du roi et du duc de Bourgogne, de l'abbé de Moutier Saint-Jean, docteur en décret, conseiller du duc de Bourgogne, de Pierre Cauchon, maître ès arts, licencié en décret, de Jean Courtecuisse, docteur en théologie et grand orateur, de trois conseillers du roi, mêlés à toutes les grandes affaires des dernières années, de deux maîtres au Parlement, enfin d'un gros marchand, alors échevin. Elle est divisée en deux cent cinquante-huit articles. On trouve dans cet acte quelques mesures de circonstance : emprunt forcé sur tous ceux qui ont profité du désordre ou de la prodigalité du roi, retrait de toutes les promesses de dons déjà faites, épuration du Parlement, etc. Mais l'objet principal en est la réforme de toute l'administration royale : aides, domaine, monnaies, Hôtel, Conseil, Parlement, Chambre des Comptes, Chancellerie, justice, eaux et forêts, gens de guerre.

RÉFORME ADMINISTRATIVE.

Les dispositions de l'ordonnance sont rarement originales. Pour la rédiger, en effet, les commissaires avaient réuni tous les textes d'ordonnances qu'on avait pu trouver à la Chambre des Comptes, au Trésor et au Châtelet. Toute la législation antérieure, déjà très abondante, mais restée souvent sans effet, y est reproduite; elle a ainsi l'aspect d'une mosaïque composée de fragments d'ordonnances. Mais, si certains articles ont été simplement reproduits, d'autres sont éclaircis, précisés, rendus plus rigoureux.

SYSTÈME DÉLIBÉRATIF.

Cette œuvre législative a pourtant son originalité. Ceux qui l'ont rédigée ne se sont pas contentés d'édicter, afin d'en assurer l'efficacité,

des restitutions d'argent, des privations d'offices, des amendes arbitraires. Les véritables garanties, ils les ont cherchées dans les institutions royales elles-mêmes : d'abord, dans les conseils, qui entouraient le roi, conseil politique ou Grand Conseil, conseil de justice ou Parlement, conseil des finances ou Chambre des Comptes. Dans ces assemblées, on délibérait, on discutait, on votait. Par leurs délibérations, un contrôle s'exerçait donc sur toutes les affaires publiques. En rendant ces délibérations obligatoires pour un très grand nombre de cas, l'ordonnance faisait, de cette coutume, une loi de l'État.

De plus, l'obligation d'une délibération préalable est étendue à de nombreux cas restés jusque-là en dehors des attributions ordinaires des conseils. Là où ceux-ci ne peuvent intervenir, un corps délibérant sera organisé. Pour régler les gages et provisions supplémentaires accordés aux capitaines des places frontières, il y aura réunion et délibération des gens des Comptes, « appelés avec eux des chevaliers et écuyers, et autres gens connaissant en ce ». Les gages des officiers envoyés en ambassade seront établis par le chancelier, « appelés avec lui des gens de notre Conseil et des Comptes ». Les lettres de *committimus*, qui donnaient au titulaire le privilège de n'être justiciable que du Parlement, seront accordées par l'avis du chancelier, « appelés avec lui aucuns de notre Grand Conseil, les avocats et procureurs et autres fréquentant les cours de notre Parlement, la Chambre des Comptes et des généraux ». Le même système est étendu à l'administration locale; lorsqu'il y aura nécessité, les élus pourront créer des sergents extraordinaires pour le fait des aides, « appelés à ce nos avocats, procureurs, et autres gens de conseil du pays ». Là où le service du guet est maintenu, il sera réglé par les baillis, « appelés avec eux des nobles du pays, non suspects ni favorables », — c'est-à-dire partiaux. Pour l'entretien des rivières et chaussées, dans les cas douteux, les baillis devront aviser, « appelés avec eux des plus notables habitants et mêmement ayant héritages environ et près des rivières, fossés et passages, et par le conseil de la plus grande et plus saine partie des dits habitants ».

SYSTÈME ÉLECTIF

Pour que ces garanties soient efficaces, il faut un personnel plus sûr, recruté avec soin. Les réformateurs ont pensé que le meilleur mode était l'élection; ils ne l'ont pas inventé pour les offices royaux; — on a vu le curieux essai qu'en fit Charles V —, mais ils l'ont étendu à tout systématiquement. Chaque office a son collège électoral. Les deux commis généraux, placés à la tête de tous les services financiers, seront élus en Chambre des Comptes, par le chancelier, les commissaires réformateurs, les gens du Grand Conseil, du Parlement et des Comptes, et « autres en nombre compétent »; de même

pour les hauts officiers du domaine et des aides. Les receveurs seront élus par les gens des Comptes et les commis généraux des finances. La Chambre des Comptes, maîtres, clercs et correcteurs, se recrutera à l'élection. De même encore le Parlement, où il y aura « dû scrutin, dûment publié ». Les sénéchaux, baillis et autres notables officiers de judicature seront élus au Parlement, devant le chancelier et des gens du Grand Conseil. Sénéchaux et baillis feront élire leurs lieutenants par « nos avocats, procureurs et conseils et autres sages fréquentant les sièges ». Pour les prévôtés, il y aura élection à deux degrés : les baillis établiront une liste de présentation avec le concours des avocats, procureurs et « autres gens de pratique et d'autre état, si métier est ». Sur cette liste, bonne élection sera faite par le chancelier, les commissaires réformateurs, « appelés avec eux des gens de notre Grand Conseil et des gens de nos Comptes ».

CARACTÈRE DE L'ORDONNANCE. Cette ordonnance est, à tout le moins, un curieux document : elle atteste d'abord par tant de précautions prises l'énormité des abus. Elle est un acte de défiance contre tous les agents dépositaires de l'autorité royale, contre toute une administration qui avait été trop souvent une oppression et un brigandage. D'autre part, elle n'est ni révolutionnaire, ni novatrice. Elle n'institue ni une limitation, ni un contrôle de la royauté par la nation. Sans doute l'insuffisance des États généraux était tenue pour démontrée par l'expérience. Les réformateurs, gens du roi pour la plupart, n'eurent d'autre idéal qu'une monarchie bien administrée, une royauté tempérée par les gens du roi. Dans le système qu'ils ont tenté d'organiser, les deux grandes Cours royales, le Parlement et la Chambre des Comptes, se trouvaient dominer toute l'administration du royaume : la première à la tête de presque toute la justice, et la seconde, à la tête de toutes les finances; on espérait qu'elles offriraient plus de garanties que des favoris ou des parvenus. Certes cet idéal de monarchie tempérée était très supérieur aux tristes réalités du XIVe siècle; mais quelle apparence que cet ordre pût être substitué à l'immense désordre, dans les circonstances qui ont été décrites, avec les hommes que l'on connaît?

En effet l'ordonnance de 1413 ne sera pas appliquée. Ordre fut donné, il est vrai, aux hôtels des monnaies de fabriquer les nouvelles espèces; le personnel des prévôts fut en grande partie changé d'après les règles nouvelles, après consultation des notables du pays, mais ce fut à peu près tout. Il n'existait pas d'opinion assez forte, de parti assez puissant pour faire prévaloir une œuvre de sagesse et de raison.

Que cette ordonnance ne pût satisfaire les Cabochiens, cela était évident. Elle n'avait rien de démocratique; d'ailleurs le peuple

savait par une expérience, toujours répétée, ce que valaient les plus belles ordonnances. Puis il ne comprenait pas grand'chose aux écritures ni aux théories. Il s'en prit aux personnes qu'il accusait, à tort ou à raison, d'être les auteurs de ses maux.

NOUVELLES AGITATIONS.

En juin, le sire de la Rivière, incarcéré au Palais, fut trouvé mort dans sa prison, la tête fracassée; son cadavre, décapité aux Halles, fut porté à Montfaucon. Vers le même temps, trois prisonniers furent encore décapités. Le 1er juillet, fut exécuté Pierre des Essarts, qui mourut très vaillamment. Les Cabochiens faisaient la police de la ville. Une nuit, le capitaine de Paris, Jacqueville, entra dans l'hôtel du dauphin, et jeta l'effroi au milieu d'un bal. Le prince, furieux, donna à Jacqueville trois coups de couteau, qui glissèrent sur la cuirasse que portait sous sa robe le capitaine de Paris. A la suite de cette scène, le dauphin fut malade, et « jeta le sang par la bouche ». La perception, faite par les Cabochiens les plus violents, d'un impôt destiné à la guerre contre les Anglais, donna lieu à des vexations. L'avocat du roi, Jean Jouvenel, fut enfermé quelques jours au Petit Châtelet. Gerson eut sa maison dévalisée, et dut se réfugier dans les hautes voûtes de la cathédrale.

LA PAIX DE PONTOISE.

Ce régime de terreur ne pouvait durer. Appelés secrètement par le dauphin, les princes du parti armagnac, les ducs d'Orléans, de Bourbon et de Bretagne, les comtes d'Alençon et d'Armagnac s'étaient ligués pour délivrer le roi; ils avaient concentré des hommes d'armes en Normandie et s'y tenaient prêts à tout événement. Des négociations furent entamées entre la cour et les princes, à Verneuil. Malgré les menaces des Cabochiens, il fut convenu que des conférences définitives seraient tenues à Vernon et à Pontoise. Les ducs de Berri et de Bourgogne, avec les membres du Grand Conseil, le recteur de l'Université, le prévôt des marchands et les échevins, se rendirent à Pontoise. Les délibérations durèrent quatre jours et durent être laborieuses. Enfin, le 28 juillet, on s'accorda sur ces bases : amnistie entière, abolition de toutes les commissions extraordinaires établies à Paris, licenciement des bandes armées, promesse d'une entrevue entre les princes, le roi, la reine et le dauphin. Au fond, c'était le commencement de la ruine pour les Cabochiens.

INTERVENTION DE LA BOURGEOISIE PARISIENNE.

Il fallait faire accepter à Paris la paix de Pontoise. Alors la grande bourgeoisie parisienne entre en scène, pour se débarrasser des Cabochiens. Des conciliabules se tenaient depuis quelque temps, où on parlait de détruire la puissance des bouchers. L'Université, troublée par leurs excès, s'était peu à peu séparée d'eux. L'avocat du roi, Jouvenel, prit la direction du mouvement. A l'Hôtel de Ville, le 2 août, un de ses amis, le hûchier Cirasse, donna l'exemple de la résistance

aux Cabochiens. A l'assemblée du quartier de la Cité, le lendemain, Jouvenel prit la parole, fit accepter la paix de Pontoise, et conduisit les principaux bourgeois à Saint-Paul, auprès du dauphin, qui, bien qu'entouré des meneurs cabochiens, promit de chevaucher par la ville, au milieu de ses fidèles bourgeois.

RUINE DES CABOCHIENS. Le vendredi, 4 août, les Cabochiens étaient massés autour de l'Hôtel de Ville et sur la place de Grève; mais le duc de Bourgogne ne put empêcher les partisans de la paix de se réunir de leur côté, et d'agir. Conduits par Jouvenel, plus de trente mille hommes bien armés allèrent chercher le dauphin et l'emmenèrent au Louvre et au Palais, délivrer les prisonniers. Pendant ce temps, les Cabochiens récriminaient sur la place de Grève; mais, des inconnus ayant crié : « La paix! la paix! et qui ne la veut si se traie en lieu senestre (gauche) « et qui la veut se traie au côté dextre », presque toute la foule se rangea à droite. Jouvenel survint; bien qu'il fût à peine accompagné, les Cabochiens démoralisés s'enfuirent dans toutes les directions. Le Dauphin et son cortège arrivèrent à l'Hôtel de Ville; Jouvenel lui souhaita la bienvenue, et, en son nom, annonça plusieurs mutations d'officiers. Au dire de Juvénal des Ursins, fils de l'avocat Jouvenel, jamais réaction ne commença si bien. Dans l'après-midi, on circulait librement dans la ville : les cloches sonnaient à toute volée; le 8 août, la paix faite à Pontoise, au nom du roi, entre les princes fut proclamée; et il fut défendu de se servir des mots d'Armagnacs et de Bourguignons.

RÉACTION A PARIS. Mais cette modération n'était qu'un leurre. Tous ceux qui avaient eu peur ne pensaient qu'à se venger. Les Parisiens semblaient devenus tout Armagnacs; ils se mirent à porter de grandes casaques violettes en étoffe de deux tons, coupées de la grande croix blanche des Armagnacs, avec la devise : « Le droit chemin ». Il fallut garder les maisons des Cabochiens. On parlait avec horreur des proscriptions qu'ils avaient préparées. Contre eux, le prévôt des marchands écrivit aux bonnes villes des lettres violentes. Dans les lettres d'abolition du 29 août, soixante-six personnes, dont une femme, furent exceptées de toute amnistie. Il y eut des emprisonnements, plusieurs exécutions. Puis tous les grands offices furent pourvus d'un personnel nouveau. Henri de Marle fut élu chancelier de France; Jouvenel, chancelier du dauphin.

JEAN SANS PEUR QUITTE PARIS. Jean sans Peur avait eu durant les derniers troubles une attitude embarrassée; il avait été débordé par les Cabochiens et n'avait su ni retenir au début, ni protéger à la fin ses compromettants amis. Maintenant la réaction le menaçait; des hommes d'armes le surveillaient; plusieurs fois, il fut injurié. On parlait de l'arrêter. Il fit poster des

troupes et des relais sur la route de Lille. Le 22 août, il voulut emmener le roi « voler » à Vincennes, espérant l'entraîner avec lui; mais Jouvenel et le duc de Bavière les rejoignirent dans le bois. Le roi se laissa ramener comme un enfant. Jean sans Peur gagna Pont-Sainte-Maxence, et, le 29 août, arriva à Lille.

ANNULATION DE L'ORDONNANCE CABOCHIENNE.

Jean sans Peur parti, les princes armagnacs se décidèrent à revenir. Le duc d'Orléans en tête, ils entrèrent le 1er septembre dans Paris, à la grande joie des bourgeois. Le lendemain, les princes jurèrent la paix. Le 5 septembre, un lit de justice fut tenu au Parlement par le roi, accompagné du roi de Sicile, du dauphin, de onze princes des fleurs de lis, du recteur et de maîtres de l'Université, du prévôt des marchands et des bourgeois, « tous en hucques violettes, brodées de feuillages d'or et d'argent à l'ortie et chaperons rouges et noirs ». Le nouveau chancelier rappela les troubles récents et annonça que les commissions de justice établies récemment étaient abolies. Puis il déclara que la grande Ordonnance n'avait pas été préalablement lue au roi et à son Conseil, ni examinée en la cour du Parlement; qu'elle avait été « soudainement et hâtivement » promulguée, et qu'il avait fallu « grande impression de gens d'armes » pour la faire publier. En conséquence, elle était cassée, annulée, abolie, révoquée et de tout mise à néant. Un gros cahier fut remis au greffier, qui le déchira devant le roi et les princes. Puis la réaction redoubla. Le personnel des baillis fut changé; des Cabochiens furent dénoncés, poursuivis et exécutés. Du 12 décembre 1413 au 28 juillet 1414, cent sept personnes furent bannies.

REPRISE DE LA GUERRE CIVILE.

Ainsi cette réaction fit autant de victimes que l'insurrection cabochienne, et en supprimant l'acte de 1413, elle ôtait tout espoir de réforme. Au reste, les Armagnacs, par leurs excès, provoquèrent bientôt des résistances. Le dauphin, qu'ils tenaient au Louvre « comme prisonnier à pont levé », adressait maintenant au duc de Bourgogne des lettres éplorées, pour l'appeler à sa délivrance. Mais les princes firent interdire par le roi à Jean sans Peur de se présenter à Paris, et ils ordonnèrent à tout le monde de s'armer, même aux conseillers au Parlement, bien qu' « ils n'eussent communément pour eux chevaucher que mules ». Les princes se promenaient dans la ville. Le 7 février 1414, Jean sans Peur arriva à Saint-Denis avec grande escorte; mais, dans Paris terrorisé, personne ne bougea. Au bout de neuf jours, il se retira. En venant, il avait désobéi aux ordres du roi : il fut déclaré rebelle, banni comme faux traître, sans pitié ni merci, et le ban et l'arrière-ban furent convoqués pour le combattre; au Conseil, le chancelier comparait le duc aux Anglais. Le roi, le jour des Rameaux, alla prendre l'Oriflamme à Saint-Denis, où était le rendez-vous de l'armée.

LA PAIX D'ARRAS. 23 FÉVRIER 1415.

Ces grands mouvements ne produisirent à peu près rien. En août, après une courte campagne qui mena l'armée royale de Compiègne à Arras, les deux partis entamèrent des négociations pour une paix, qui devint définitive en février 1415. A Paris, quelques secousses se produisirent. Puis, vint l'accalmie. Au printemps de 1416, la Grande Boucherie fut fermée. Qu'avaient voulu ces bouchers? Ils avaient, un moment, personnifié la résistance populaire contre un régime détestable. Mais, sans commettre de grands excès, ils furent violents et maladroits. Les réformateurs, universitaires ou gens du roi, se séparèrent vite de ces furieux amis, que le duc de Bourgogne lui-même n'osait plus avouer. La grande bourgeoisie préférait toute autre tyrannie à la leur; elle entraîna contre eux sa clientèle. Les Cabochiens se trouvèrent isolés, dans une ville fatiguée, troublée, mobile, où les esprits se portaient d'un extrême à l'autre. Et l'ordre fut rétabli, l'ordre par les princes. De quel ordre ils étaient capables, nous le verrons bientôt. Mais il faut, d'abord, retourner en arrière, et reprendre l'histoire du schisme, où se trouvent encore en présence et se combattent Orléans et Bourgogne.

VII. — SCHISME ET CONCILES[1]

L'ÉGLISE RESTE DIVISÉE.

LA restitution d'obédience à Benoît XIII, vers la fin de mai 1403, n'avait pas rendu la paix à l'Eglise de France, ni l'union à l'Eglise d'Occident. Entraîné par le duc d'Orléans, le roi y avait consenti, sans imposer à Benoît XIII des conditions formelles. Ni les négociations de Benoît XIII avec le pape romain Boniface IX, ni la mort de celui-ci, le 1er octobre 1404, ni l'élection d'un autre pape romain, Innocent VII, ne firent avancer d'un pas la réconciliation des deux obédiences. Benoît XIII ne parlait plus de convoquer le concile, qu'il avait vaguement promis au moment de la restitution. Au contraire, depuis la fin de 1404, il se préparait activement à passer en Italie avec tout ce qu'il pourrait trouver d'argent et d'hommes d'armes, pour donner la main aux Génois qui venaient de le reconnaître, et se rencontrer, s'il était possible, avec son rival; car il restait attaché à son chimérique projet, la voie de conférence. Au fond, ni l'un ni l'autre des pontifes ne désirait sincèrement cette entrevue.

1. Pour les sources et les ouvrages à consulter, voir p. 314. De plus, Bourgeois du Chastenet, *Nouvelle histoire du concile de Constance*, 1718. B. Bess, *Johannes Gerson und die kirchenpolitischen Parteien Frankreichs, vor dem Konzil zu Pisa*, 1890, et *Frankreichs Kirchenpolitik und der Prozess des Jean Petit*, 1891. Reinke, *Frankreich und Papst Johann XXIII*, 1900. L'ouvrage déjà cité de M. Valois : *La France et le Grand Schisme*, t. IV, est toujours le meilleur guide.

Le pape d'Avignon alla errer sur les bords de la Méditerranée et poussa jusqu'à Gênes. Comme on pouvait le prévoir, l'entente préalable sur les conditions de la rencontre ne put se faire. Benoît XIII, en s'en revenant de Gênes, dénonça avec emphase au monde chrétien la conduite « inavouable » de l'intrus, et désormais fit appel, comme Clément VII, à la voie de fait.

MÉCONTENTEMENTS DANS L'ÉGLISE DE FRANCE.

L'Église de France, souffrait plus qu'aucune autre des désordres du Schisme. Benoît XIII avait fait de grandes difficultés aux clercs qui avaient été pourvus de bénéfices pendant la soustraction; il avait annulé toute collation contraire aux privilèges apostoliques, et rétabli les diverses taxes pontificales dans toute leur rigueur. C'était pour le clergé une grosse aggravation de charges, puisque le gouvernement royal avait profité de la soustraction pour réclamer une bonne partie de l'argent qui n'était plus donné au pape, et que les aides établies à cet effet continuaient à courir. De là, des mécontentements, et la perte de l'illusion qu'avait eue l'Église de France d'avoir recouvré ses libertés. Peu à peu les esprits se préparaient ainsi à une nouvelle soustraction. La reprise des hostilités contre Benoît XIII fut fort encouragée d'ailleurs par Jean sans Peur, qui suivait la même politique que son père, mais avec plus d'âpreté, et surtout par l'Université, qui s'en tenait, malgré tout, aux solutions qu'elle avait déjà fait prévaloir. Une première fois, à la fin de 1403, une ordonnance royale enjoignit de résister aux collecteurs apostoliques. A la fin de 1404, sur l'ordre du roi, les poursuites, intentées par les mêmes collecteurs aux clercs pourvus de bénéfices pendant la soustraction, furent arrêtées. Et Benoît XIII, pressé par le besoin d'argent, commettait des imprudences : à l'automne de 1405, l'Université de Paris elle-même, malgré ses privilèges, fut soumise à la décime pontificale; elle se mit en grève, et le roi dut lui promettre sa protection contre les agents du pape. La venue d'un légat, qui parla avec une violence maladroite, acheva de gâter les choses.

INTERVENTION DE L'UNIVERSITÉ.

Au milieu de mai 1406, l'Université partit en guerre : le maître en théologie Jean Petit réclama devant les princes la condamnation d'une épître publiée par l'Université de Toulouse en faveur de Benoît XIII, et, en même temps, le maintien de la soustraction et l'interdiction des taxes apostoliques dans le royaume. L'affaire fut portée devant le Parlement. Là, Jean Petit prit deux fois la parole, et traita surtout la question d'argent : « Si telle servitude durait au clergé de France, « dit-il, vaudrait trop mieux être savetier que clerc ». Un premier arrêt condamna l'épître toulousaine; puis un second, le 11 septembre 1406, abolit toutes les taxes apostoliques. Quant à la soustraction d'obédience, une nouvelle assemblée du clergé fut réunie, pour en délibérer.

ASSEMBLÉE ECCLÉSIASTIQUE DE 1406.

Ce fut l'Université qui organisa la réunion; elle paya les courriers qui portèrent les convocations. L'assemblée, réunie le 18 novembre 1406, comptait soixante-quatre évêques, des abbés et un très grand nombre de docteurs et gradués des Universités du royaume. Le dauphin et les princes assistèrent à l'ouverture. Après un discours de Pierre Aux-Bœufs, qui compara le schisme au phénomène météorologique appelé « halo », et les prélats à de « claires étoiles qui luisent dans leurs diocèses », Jean Petit engagea le débat. Son discours dura deux séances. L'orateur y a dépensé sa verve normande, goguenarde et matoise, contre les « deux renards » qui divisaient l'Église. Il se déclare tout d'abord intimidé : « Quand je regarde « cette grande compagnie, la matière et les personnes qu'il me faudra « toucher, mon engin s'en ébahit, ma mémoire s'enfuit ». Puis il proteste qu'il n'entend rien dire contre Sainte-Écriture, ni injurier personne, mais il ajoute : « Chacun a sa manière, et, quant à moi, je « suis rude et parle hâtivement et chaudement, en si comme un char- « retier, pour faire l'édifice, amène sa matière. » Et, en effet, il ne ménage rien : « Or, regardez s'il semble point qu'il (le pape Benoît XIII) « se parjure à chaque coup. Il ne faut point aller environ le pot : il est « tout clair qu'il se parjure à chaque coup. » La soustraction d'obédience était donc nécessaire : « Qu'il y ait deux maîtres en une nef, « qui ne fassent qu'estriver ensemble et s'entre-impugner, et n'enten- « dent pas à gouverner la nef, les autres mariniers laisseront-ils tout « périr? Non pas : ils en feront soustraction, et ils les jetteront ainsi à « l'eau, s'ils ne les peuvent mettre autrement à accord. » Mais le grief sur lequel il revient sans cesse, c'est que Benoît, malgré ses belles promesses, exploite l'Église de France sans mesure : « Saint-Denis « en France payait par aventure 100 ou 200 francs; mais quoi? ils sont « venus en dupliquant, en tripliquant et tant ont multiplié qu'il n'y a « rime ni raison. Ils rifflent tout ce qu'ils peuvent riffler. » Et, au fond, en effet, la grande question est moins désormais le Schisme, que « les libertés » de l'Église de France et l'affranchissement du clergé national à l'égard des exigences de la Papauté.

LES DISCUSSIONS.

Le chancelier demanda que deux commissions fussent désignées : l'une pour accuser le pape; l'autre, pour le défendre. Benoît XIII fut défendu par Guillaume Fillastre, doyen de Reims, Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, Ameilh du Breuil, archevêque de Toulouse, et accusé par Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, Pierre le Roi, abbé du Mont-Saint-Michel, Pierre Plaoul et Jean Petit, maîtres de l'Université. Défenseurs et accusateurs parlèrent fort longuement, puis répliquèrent; mais les accusateurs furent les plus ardents et les plus violents. La plupart des évêques étaient fatigués de ces trop

longs débats. Après la réplique de Fillastre, le 7 décembre, l'archevêque de Reims prit la parole : « Oyez deux mots, dit-il, j'ai pitié des « prélats de ma province que vous tenez si longuement. Ils sont sur « mes épaules; ils n'osent parler. Ceux de Paris n'en font compte. Je « supplie à mes frères, sujets et amis, qu'il suffit de ce qui est fait et « que nous soyons assemblés à conclure. L'on touche le pape, l'on « touche le roi, l'on parle de la foi. Il vaudrait mieux en parler à l'école. « Je pense qu'il pourrait suffire, s'il plaisait au roi. »

AVÈNEMENT DE GRÉGOIRE XII.

Une nouvelle arriva, qui fit entrevoir la possibilité de rétablir la paix dans l'Église. Innocent VII était mort, le 6 novembre 1406. Les cardinaux romains, après avoir été tentés de surseoir à l'élection, avaient été obligés par les Romains d'y procéder; mais, l'élu Grégoire XII était favorable à la voie de cession, et, tout de suite, il entra en relation avec son rival pour tenter un accord. Le concile n'attendit pas les effets de cette bonne volonté. Le 20 décembre 1406, l'avocat du roi requit l'assemblée de donner son avis sur les matières qui lui avaient été soumises. Il y eut une grande majorité pour la soustraction; d'aucuns la voulaient totale, et d'autres, partielle. C'est à ce dernier avis que se rangea l'assemblée : après scrutin, dans les premiers jours de janvier 1407, elle décida qu'il convenait de retirer à Benoît la collation des bénéfices et le droit de taxer, sauf dans des cas exceptionnels et avec le consentement du clergé, ce qui était, en effet, une sorte de soustraction partielle.

ACTES ROYAUX POUR LA SOUSTRACTION.

Le roi, un mois et demi après, en février 1407, sanctionna les décisions de l'assemblée par deux ordonnances fameuses : la première enlève au pape, jusqu'au prochain concile, le droit de conférer des bénéfices; ces bénéfices seront pourvus désormais comme jadis, soit par élection, avec confirmation du souverain, soit par collation des patrons, selon « le droit commun, privilégié ou coutumier »; — le second édit interdit toutes taxes, décimes, dépouilles, annates, services communs et autres droits levés dans le royaume au profit des pontifes. Mais l'Université n'était pas entièrement satisfaite; elle ne cessa de demander que l'Église fût totalement soustraite à Benoît XIII, et que le pape fût déclaré hérétique.

GRANDE AMBASSADE A BENOIT XIII.

Cependant, des pourparlers s'engageaient entre les deux papes. Pour aider au succès de cette tentative, l'expédition des ordonnances royales fut suspendue, et une ambassade fut envoyée par le roi au pape d'Avignon; toutes les lumières de l'Université, de l'un ou de l'autre parti, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, Pierre d'Ailli, Fillastre, Petit, Gerson, Courtecuisse, etc. — près de quarante personnes — en faisaient partie. Les ambassadeurs devaient demander à Benoît XIII une promesse de cession, sous forme de

bulle, en lui accordant un délai de vingt jours, et le menacer, s'il refusait, non seulement de la mise à exécution des mesures récemment arrêtées, mais d'une nouvelle soustraction totale. A leur arrivée à Marseille, où se trouvait alors Benoît, ils apprirent qu'une convention, du 21 avril 1407, avait réglé une entrevue des deux papes à Savone, sous la protection du roi de France, alors seigneur de la ville. Tout se passa bien à la réception des ambassadeurs : ils baisèrent la main et le pied du pape, et Benoît montra tant d'humilité et de douceur que le patriarche d'Alexandrie lui demanda son pardon à genoux. Mais, quand on avança dans les négociations, tout changea : le pape faisait toutes les promesses, mais refusait tout engagement écrit. On eut beau lui parler rudement, faire intervenir les cardinaux et le duc d'Orléans : il ne céda point. L'ambassade, intimidée par les agents du duc d'Orléans, n'osa parler de soustraction. Quelques-uns de ses membres restèrent à Marseille, attendant des dispositions meilleures; une partie retourna à Paris; les principaux personnages s'en allèrent à Rome, voir s'ils seraient plus heureux auprès de Grégoire XII qu'auprès de Benoît XIII.

L'ENTREVUE DE SAVONE.

L'affaire de l'entrevue des deux papes fut une comédie qui dura de longs mois. Benoît XIII n'était pas sincère, et Grégoire XII cessa de l'être. Grégoire proposait maintenant, pour l'entrevue, quatorze combinaisons nouvelles. Benoît affectait de s'en tenir avec ponctualité aux promesses échangées. Quand il fut sûr que le pape romain n'irait pas à Savone, il s'y rendit. Au début de 1408 cependant, Grégoire s'avança jusqu'à Lucques, Benoît de son côté, jusqu'à Porto-Venere. Ils n'étaient plus qu'à une journée l'un de l'autre, mais l'un ne voulait pas descendre de son navire, l'autre craignait la mer. Léonard l'Arétin disait : « L'un est un animal marin, il ne veut pas aller sur terre; l'autre est un animal terrestre, il ne veut pas aller sur mer ». Il fut impossible de les faire avancer. On les accusa de s'entendre par « collusion », pour défendre chacun leur dignité, à laquelle ils tenaient plus qu'à l'union de l'Église.

En France, quand le duc d'Orléans, le grand appui de Benoît XIII, eut disparu, l'Université, soutenue fortement par le duc de Bourgogne, obtint du Conseil du roi une ordonnance qui donnait à Benoît XIII un dernier délai : si l'union n'était pas faite, le jour de l'Ascension 1408, la soustraction d'obédience serait renouvelée. En réponse, Benoît envoya par messagers tout un paquet de pièces officielles; au fond, on trouva une bulle, vieille de près d'un an, qui, au cas où la soustraction serait prononcée, excommuniait implicitement le roi de France, mettait le royaume en interdit et destituait tous les ecclésiastiques de leurs dignités. C'était une sorte de déclaration de guerre.

LA NEUTRALITÉ.

Aussitôt les ordonnances de février 1407, qui affranchissaient l'Église de France, furent publiées solennellement. Le 21 mai 1408, une grande assemblée fut tenue dans le préau du Palais en présence du roi. Du haut d'une chaire placée au milieu, Courtecuisse fit un sermon sur ce thème : *Convertatur dolor ejus in caput ejus*, où il traitait Benoît en ennemi de l'Église. L'Université requit que la bulle fût déchirée, que les complices des papes fussent emprisonnés et que toute relation fût rompue avec Pierre de Luna. La bulle d'excommunication fut coupée en deux; des laïques prirent une moitié, et des ecclésiastiques, l'autre, et les mirent en morceaux. Les messagers pontificaux furent traînés dans Paris, couverts de boue, vêtus de dalmatiques de toile noire et coiffés de mitres de papier. Le 25 mai, la soustraction fut publiée; le royaume de France rejetait les deux papes, et se retirait de toute obédience pontificale, pour demeurer jusqu'à nouvel ordre dans la « neutralité ». Une nouvelle assemblée du clergé, du 11 août au 7 novembre, délibéra pour régler la situation de l'Église de France. Elle repassa tous les anciens griefs contre Benoît XIII, et rendit des décrets destinés « à combler le vide produit par la disparition momentanée du Saint-Siège ». Les traits les plus remarquables de cette constitution nationale du clergé, c'étaient l'organisation de conciles provinciaux annuels, qui devaient donner à l'Église de France une sorte de self-government, et l'attribution de pouvoirs effectifs aux primats. Les princes chrétiens furent invités à suivre l'exemple de la France. Les rois de Navarre et de Bohême, le duc de Milan, Florence et quelques princes allemands se mirent aussi en état de neutralité. Quant à Benoît XIII, il avait quitté l'Italie : embarqué à Porto-Venere, le 15 juin 1408, il avait longé les côtes de Provence sans trouver un port où on voulût le recevoir, et il était allé s'établir à Perpignan, sur les terres du roi d'Aragon.

CONVOCATION D'UN CONCILE GÉNÉRAL PAR LES CARDINAUX.

La seconde soustraction et la déclaration de neutralité furent les derniers grands actes du Schisme en France. Au moment où la cour de France rompait avec Benoît XIII, les cardinaux de Grégoire XII rompaient avec leur pape. Des cardinaux des deux obédiences se réunirent, au nombre de douze, à Livourne, et, le 29 juin 1408, par une déclaration solennelle ou « acte d'union », convoquèrent un concile général. La convocation des cardinaux, bien qu'approuvée par les Universités de Paris, d'Oxford et de Bologne, n'était pas canonique, le pape seul pouvant ordonner un concile général. Mais cette solution répondait aux vœux presque unanimes de la Chrétienté. Ainsi menacés, Benoît et Grégoire protestèrent d'avance contre le concile des cardinaux, et convoquèrent hâtivement chacun leur concile : l'un à Perpignan, l'autre à Aquilée.

LE CONCILE DE PISE.

Le concile des cardinaux se réunit le 25 mars 1409 à Pise; il fut vraiment l'assemblée générale de l'Église. Le gouvernement de Charles VI avait fait désigner sous ses yeux la plupart des délégués des provinces ecclésiastiques. L'Université de Paris y était médiocrement représentée; cependant son esprit et ses idées dirigèrent le concile. Après un procès en règle, les deux papes, accusés de crimes de toute sorte, même de sorcellerie, furent déclarés hérétiques et déposés. Le 26 juin 1409, le conclave, composé de vingt-quatre cardinaux présents, parmi lesquels il n'y avait que cinq français, élut le cardinal de Milan, Alexandre V. A Paris, où les affaires du Schisme avaient eu tant de retentissement, l'élection d'un pape unique fut célébrée par des fêtes bruyantes.

Mais Benoît XIII et Grégoire XII entendaient demeurer papes et protestaient toujours; au lendemain du concile, l'Église se trouva divisée en trois tronçons, au lieu de deux. Puis, le 23 mai 1410, à la mort d'Alexandre V, les cardinaux firent un très mauvais choix en la personne de Balthazar Cossa, Jean XXIII, Napolitain violent, sorte d'aventurier, qui, après avoir porté les armes, était entré dans l'Église pour y mieux faire sa fortune. Un second concile avait été convoqué pour avril 1412; le nouveau pape fit tout pour l'éviter, puis, quand il se réunit à Rome au commencement de 1413, pour en diminuer l'importance. Si une nouvelle assemblée générale de l'Église put enfin s'ouvrir, en novembre 1414, à Constance, ce fût grâce aux efforts de Sigismond, roi de Hongrie, devenu seul chef de l'Empire trois ans auparavant.

LA FRANCE AU CONCILE DE CONSTANCE.

Le concile de Constance avait une triple tâche : maintenir l'unité de la foi catholique en extirpant les hérésies, rétablir dans son unité l'autorité pontificale, réformer la société ecclésiastique[1]. En France, la plupart des représentants du clergé furent désignés dans une assemblée ecclésiastique, sous le contrôle du gouvernement. L'Université de Paris envoya ses maîtres les plus fameux. Le duc de Bourgogne se fit représenter par un évêque et des moines mendiants. Le concile se divisa en « nations », parmi lesquelles la nation française fut la plus active et la plus éloquente. Dans toutes les affaires, les docteurs de France, les cardinaux Pierre d'Ailli et Guillaume Fillastre, Benoît Gentien, Martin Porée, Pierre Cauchon, Gerson firent admirer leur science. Mais la France était alors en pleine guerre civile. Le conflit des Armagnacs et des Bourguignons se prolongea jusque dans le concile, où il divisa la nation française.

1. La remarquable publication de Finke : *Acta Concilii Constanciensis*, n'en est encore qu'au tome I : *Akten zur Vorgeschichte des Konstanzer Konzils* (1410-1414), 1896. On trouvera dans l'ouvrage de M. Valois : *La France et le Grand Schisme*, le détail des intrigues auxquelles furent mêlés le gouvernement royal, les princes et les docteurs français pendant le concile. La plupart de ces intrigues paraissent aujourd'hui bien vaines.

LA DOCTRINE DE JEAN PETIT.

Au moment de la réaction provoquée, en 1413, par la rentrée des Armagnacs à Paris, Gerson, encore tout aigri des persécutions des Cabochiens, avait fait condamner dans un concile de la foi tenu à Paris (novembre 1413-février 1414), les doctrines émises par Jean Petit dans sa *Justification du meurtre du duc d'Orléans*, et qui étaient l'apologie du tyrannicide. Jean sans Peur avait protesté contre la sentence rendue à Paris. La question fut soumise au Concile universel. Le duc de Bourgogne avait pris ses précautions pour que la cause de Jean Petit, qui était la sienne, fût bien défendue; il avait muni ses représentants de joyaux ecclésiastiques, d'argent, surtout de vins de Bourgogne. Après de longues discussions et d'ardentes polémiques, où Gerson dépensa sans utilité son éloquence, une proposition vague et anonyme sur la légitimité du tyrannicide fut condamnée; mais, d'autre part, la commission de la foi au Concile annula la sentence du Concile de Paris. Gerson voulut continuer la lutte; mais silence fut imposé, non sans peine, aux deux parties, qui avaient compromis par ce débat l'autorité de l'Église de France.

RÉSULTATS DU CONCILE.

Le concile avait à s'occuper de plus grandes affaires. Pour rétablir l'unité de la foi, il condamna avec une rigueur implacable l'hérésie de Wyclif et celle de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Jean et Jérôme, condamnés à mort, moururent héroïquement, martyrs de leur foi. Mais leur mort allait être vengée par la terrible insurrection de Bohême, prélude des grandes guerres religieuses; Jean Huss, en opposant à l'autorité ecclésiastique l'unique et souveraine autorité de l'Écriture, avait posé le principe de la Réforme : l'unité de la foi ne sera pas rétablie. Le concile, du moins, refit l'unité de l'Église. Il déposa Jean XXIII et Benoît XIII; Grégoire XII renonça au pontificat; enfin, le 11 novembre 1417, le Schisme fut terminé par l'élection du cardinal Odone Colonna, qui prit le nom de Martin V. Quant à la réforme de l'Église « dans son chef et dans ses membres », depuis longtemps elle était ardemment désirée par de doctes et clairvoyants chrétiens, comme Gerson, comme Nicolas de Clamanges, l'auteur probable d'un traité, *De l'état corrompu de l'Église*. Le « chef », c'est-à-dire la Papauté, avait été moralement amoindri par le grand désordre du Schisme et l'indignité de plusieurs pontifes; les « membres », séculiers et réguliers, n'obéissaient à aucune discipline, canonique ou morale; les bénéfices s'obtenaient par la simonie; ils étaient presque tous accaparés par des nobles, de qui l'on n'exigeait aucune garantie de savoir; une fois pourvus, ils négligeaient l'office spirituel, et ne se souciaient que de percevoir les revenus du bénéfice. Les Pères de Constance voulurent entreprendre la réforme de cet « état corrompu ». Avant l'élection de Martin V, la

Papauté étant vacante, le Concile se trouva, comme il le dit lui-même, « le représentant de l'Église militante tout entière »; il déclara que tous les chrétiens, même le pape, lui devaient obéissance « dans les choses qui regardent la foi, l'extirpation du dit Schisme et la réforme générale de l'Église, dans son chef et dans ses membres ». Il établissait ainsi la supériorité des conciles œcuméniques sur les papes. L'empereur Sigismond fut alors d'avis que le concile procédât à la « réforme générale » avant l'élection du pape. Cet avis ne prévalut pas. Même à Gerson et à Pierre d'Ailli, il sembla qu'un concile, sans pape, n'avait pas une autorité suffisante pour réformer l'Église. C'est alors que Martin V fut élu. Il ne pouvait souscrire à la déchéance de la Papauté : il ne confirma pas le décret qui avait établi la supériorité des conciles. Quelques autres décrets, qui restreignaient ou supprimaient quelques abus furent sanctionnés par lui; des concordats furent conclus entre le pape et les nations; mais la « réforme générale » n'était point faite, et l'Église demeurait exposée par là au péril d'une révolution religieuse.

LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE.

C'est au cours du Schisme que s'est posée la question, si intéressante dans notre histoire nationale, des « libertés de l'Église gallicane ». Le régime établi pendant la neutralité avait ramené l'Église de France, comme on disait alors, « en ses anciennes libertés et dispositions de droit commun ». Ce qu'on entendait par là, c'étaient surtout des protections contre le pouvoir pontifical. La réunion de conciles provinciaux annuels, les pouvoirs reconstitués des primats et des métropolitains, le rétablissement des élections canoniques et en général de l'ancien droit pour la collation des bénéfices, devaient affranchir le clergé du royaume d'une tutelle et d'un accaparement que le temps n'avait fait qu'aggraver. Par cette restauration des libertés, on espérait en particulier se débarrasser de toutes les taxes sur les bénifices et des contributions générales si ingénieusement multipliées par les papes. Enfin, pour mieux assurer cette délivrance, la supériorité des conciles œcuméniques sur les papes, que réclamaient les plus grands docteurs français, deviendra une des maximes gallicanes.

LE GALLICANISME.

En somme le « gallicanisme », comme il apparaît alors, confus encore, c'est une conception de la vie de l'Église, opposée à la conception pontificale, qui allait à l'absolutisme; c'est l'idée que le gouvernement de l'Église universelle appartient à elle-même, et que, dans l'Église universelle, il existe des églises nationales, lesquelles ont un certain droit à se gouverner elles-mêmes; c'est aussi une protestation contre la fiscalité romaine, par laquelle les bénéficiaires

étaient lésés dans leurs intérêts matériels. C'est donc une réaction contre tout le progrès du pouvoir pontifical, une volonté de retour vers les anciens temps de l'Église, où l'on supposait que toutes choses se passaient selon les règles canoniques, ce qui était d'ailleurs une grande illusion. Au reste, il faut répéter que toute cette doctrine est encore en formation. Les protestations gallicanes les plus précises s'adressent alors à la fiscalité pontificale.

RÉSISTANCE DE LA PAPAUTÉ.

Contre cette réaction, les papes se défendirent avec succès. Alexandre V, l'élu du concile de Pise, bien qu'il fût un esprit conciliant, ne voulut pas laisser « ramener la Papauté de plus d'un siècle en arrière »; il ne consentit qu'à des concessions illusoires. Jean XXIII prétendit lever une décime sur le clergé de France, puis la transforma, pour prévenir les réclamations, en une « aide caritative », ce qui revenait à peu près au même.

ENTENTE DU PAPE ET DU ROI AU DÉTRIMENT DE L'ÉGLISE.

Il n'y avait pas en France de gouvernement stable pour soutenir la cause des libertés de l'Église. Depuis 1408, le duc de Bourgogne avait le pouvoir en mains, et il avait besoin de l'appui du pape aux Pays-Bas et dans sa lutte contre les Armagnacs. D'autre part, le roi et le pape avaient grand intérêt à s'entendre : les finances royales étaient en très mauvais point; les aides que le clergé avait accordées expiraient au début de 1410; fort habilement, Jean XXIII donna au roi l'autorisation d'en continuer la perception pendant trois nouvelles années. A l'usage, du reste, la liberté des élections ne faisait guère mieux les affaires du roi que celles du pape : le roi s'accommodait fort bien de la collation par le pape, pourvu que celui-ci lui fît généreusement sa part, ce qu'il ne manquait pas de faire. L'Université elle-même en arrivait à regretter les provisions apostoliques : elle avait besoin de très nombreux bénéfices pour ses gradués, et les papes, le plus souvent, l'en avaient comblée. Au mois de février 1412, le recteur déclarait « que le droit de collation du pape était sacré », et qu'il n'y fallait point toucher. Jean XXIII récompensa généreusement le retour de l'Université à de meilleurs sentiments, et Simon de Cramaud lui-même fut fait cardinal.

Mais les Armagnacs redeviennent les maîtres à l'automne de 1413, et ils se posent en défenseurs de l'Église nationale, contre les abus de l'autorité pontificale. Il est vrai que, bientôt, des faveurs très lucratives, largement octroyées par Jean XXIII, tempèrent pour quelque temps cette ardeur. Cependant au concile de Constance, les ambassadeurs du roi, les représentants officiels du clergé et de l'Université, alors terrorisée par les Armagnacs, soutinrent avec énergie les grandes réformes proposées et la restauration des libertés. Malgré leurs efforts, on ne put aboutir à une solution générale. Il

fallut se contenter de peu : le nouveau pape Martin V, sans rien abandonner des droits acquis par la Papauté, désireux de donner quelque satisfaction aux vœux de l'assemblée, signa avec les nations latines, notamment avec la nation française, un concordat qui réglait le nombre des cardinaux, les réserves, les annates, les jugements en cour de Rome, les commendes, les indulgences et les dispenses. Or, par ce concordat, les exactions pontificales étaient modérées, mais maintenues.

POLITIQUE GALLICANE.

A mesure que la lutte contre les Bourguignons s'exaspéra, la politique gallicane des Armagnacs s'accentua. Il y avait du reste déjà à cette époque, parmi les officiers du roi, un esprit gallican très ardent. Et c'est ici un gallicanisme particulier, celui des gens du roi, ennemis ou, tout au moins, adversaires par ferveur monarchique du pouvoir pontifical, dont ils veulent limiter le plus possible l'action sur l'Église du royaume, pour y étendre celle du roi. Au mois de novembre 1417, toutes les chambres du Parlement, les gens du Grand Conseil « et autres sages clercs et notables personnes » décidèrent qu'il y avait lieu de renouveler les ordonnances de 1407. Ils voulaient faire des mesures transitoires, prises dix ans auparavant, le droit du royaume. Le 26 février 1418, le dauphin, en séance du Parlement, dénonça l'Université, qui avait sollicité des bénéfices de Martin V, et l'invita à suspendre toute instance, tant que le roi n'aurait pas reconnu le pontife, ce qu'on n'entendait faire qu'après avoir obtenu le maintien des Églises du royaume « en leurs anciennes franchises et dispositions de droit commun ». Un maître en théologie, qui avait protesté, et le recteur furent arrêtés et emprisonnés. Après de longues délibérations, dans les séances, tenues au Parlement en mars et avril, des raisons d'intérêts très précises furent nettement invoquées en faveur du régime de 1407, à savoir que les exactions pontificales tiraient tout l'or et l'argent hors du royaume. Un arrêt confirma nettement les prescriptions antérieures sur la collation des bénéfices et défendit d'envoyer de l'argent à Rome et de solliciter des grâces expectatives.

DIVISION DU ROYAUME AU POINT DE VUE ECCLÉSIASTIQUE.

Mais le royaume était alors trop troublé pour que ces graves questions pussent être résolues. Quand les Bourguignons rentrèrent dans Paris, ils défirent ce qu'avaient fait les Armagnacs. Le duc de Bourgogne continuait à ménager le pape. Le 22 mars 1419, toutes les ordonnances antérieures furent annulées. Le chancelier et le procureur général au Parlement refusèrent, le premier de sceller, le second de publier l'acte d'annulation ; il fut passé outre. La partie bourguignonne du royaume vécut donc sous le régime du Concordat de Constance ; et même lorsqu'après le traité de Troyes, en 1420, le

gouvernement anglais s'établit dans le Nord de la France, le pape y recouvra son entière liberté. Mais le régime gallican fut maintenu dans les pays où dominaient les Armagnacs, et la France, même au point de vue ecclésiastique, se trouva coupée en deux. Le « recouvrement de France » par les Armagnacs devait amener, sous Charles VII, le triomphe de leurs principes. La Pragmatique Sanction de Bourges ne fera qu'achever ce qu'avaient préparé les ordonnances de 1407.[1]

1. M. Valois, *Concordats antérieurs à celui de François Ier*, Revue des questions historiques, t. LXXVII, 1905, et *Histoire de la Pragmatique Sanction*, 1906.

CHAPITRE IV

L'INVASION ANGLAISE[1]

I. AZINCOURT. — II. LE RÈGNE DES ARMAGNACS. — III. LES BOURGUIGNONS A PARIS ET LES ANGLAIS A ROUEN. — IV. LE MEURTRE DE MONTEREAU. — V. LE TRAITÉ DE TROYES. — VI. LA MORT DES ROIS.

I. — AZINCOURT[2]

HENRY V.

LE 20 mars 1413 était mort le roi d'Angleterre, Henry IV. Dans les dernières années de son règne, comme sa santé était très ébranlée, il avait bien accepté les alliances françaises — bourguignonne et orléaniste — qui s'offraient cyniquement à lui, mais n'avait pas cherché à en tirer grand profit. Son fils, Henry V, avait vingt-sept ans. Comme prince de Galles, lieutenant du roi dans la guerre contre Owen Glendowr, connétable de Douvres, garde des Cinq Ports et capitaine de Calais, il avait fait son apprentissage de guerre. Sa jeunesse n'avait pas été aussi turbulente et débauchée que lui-même voulut bien le dire à son avènement, par fausse humilité. Il était instruit, dévot, d'une piété prétentieuse et théâtrale, froid, dur, glorieux. Il rêvait de renouveler les victoires d'Édouard III, et de recommencer les Croisades.

PROJETS DE HENRY V.

Les trêves, conclues, sous Henry IV, entre France et Angleterre, furent prorogées jusqu'au 2 février 1415. Mais Henry V était d'ores et déjà décidé à reprendre les prétentions anglaises sur la couronne

1. SOURCES. Voir p. 267 et 322. Antonio Morosini, *Chronique*, éd. Lefèvre-Pontalis, II, 1899; *Henrici V Angliae regis gesta*, éd. B. Williams, 1850. J. Capgrave, *Liber de illustribus Henricis*, éd. Hingeston, 1858. *Memorials of Henry V*, publiés par C.-A. Cole, 1858. Rymer, *Fœdera, conventiones, litterae... inter reges Angliae et alios quosvis reges*, etc., III, 1740.
OUVRAGES A CONSULTER. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, I, 1862. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, I, 1881. Cosneau, *Le connétable de Richemont*, 1886.
2. OUVRAGES A CONSULTER. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, II, 1900. Hellot, *Récit du siège d'Harfleur en 1415*, 1881. Harris Nicolas, *History of the battle of Azincourt*, 1833. R. de Belleval, *Azincourt*, 1865. G. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegsführung in der Ritterzeit*, II, 1886.

de France. A l'ambition du roi, s'ajoutaient les convoitises des Anglais. Le parti de la guerre et du pillage de la France était très fort en Angleterre. Au Parlement de Leicester, en mai 1414, le duc d'Exeter se plaisait à rappeler combien, à la différence de l'Écosse, la France était « un pays fertile, plaisant et plein de ressources, avec de riches cités, de magnifiques villes, d'innombrables châteaux, vingt-quatre duchés puissants, plus de quatre-vingts provinces abondamment peuplées, cent trois évêchés fameux, plus de mille gras monastères, et quatre-vingt-dix mille paroisses ».

HENRY V ET JEAN SANS PEUR.

Henry trouva tout de suite un bon allié, le duc de Bourgogne, que le roi et son Conseil armagnac, après la chute des Cabochiens, avaient déclaré rebelle et ennemi du royaume. Depuis la fin de janvier 1414, des négociations mystérieuses étaient engagées entre Jean sans Peur et Henry V. Le 23 mai, par la convention préliminaire de Leicester, le roi et le duc avaient conclu une alliance offensive et défensive : Jean sans Peur aiderait Henry V à conquérir les domaines des princes du parti armagnac; il recevrait sa part dans la conquête du domaine royal, tout en gardant la neutralité à l'égard du roi et du dauphin; enfin à une date ultérieure il prêterait l'hommage lige au roi d'Angleterre. La convention de Leicester fut encore précisée et aggravée, le 7 août suivant, à Ypres. Jean sans Peur jouait, au reste, double jeu : il niait au même moment ses rapports avec le roi d'Angleterre et, quand il conclut la paix dite d'Arras avec le roi de France, il fit donner à Charles VI l'assurance qu'il n'était lié par aucun pacte avec les ennemis du royaume. Il attendait l'avenir pour se décider à fond; mais Henry V comptait sur lui.

HENRY V RÉCLAME LA COURONNE DE FRANCE.

Déjà, en août 1414, le roi d'Angleterre avait présenté, par ambassade, deux requêtes, dont la première était étrange : il demandait à Charles VI de lui restituer le royaume de France. Sa prétention était injustifiable. Lorsqu'Édouard III avait prétendu à la couronne de France, il avait invoqué un droit d'hérédité par les femmes. Or, ce droit était passé à son plus proche descendant dans l'ordre de la primogéniture, le comte de March, petit-fils de Lionel, duc de Clarence, le second fils d'Édouard III, tandis qu'Henry n'était que le petit-fils du duc de Lancastre, le troisième fils. Sans doute pour se créer un droit plus solide, Henry V demandait — et c'était là sa seconde requête — la main de Catherine de France, fille de Charles VI. Son ambassade fut comblée d'honneurs et de cadeaux, mais repartit sans avoir reçu de réponse. Il renouvela la sommation; le roi de France répondit, en janvier 1415, par la promesse d'envoyer une grande ambassade en Angleterre. En attendant, Henry V écrivit à Charles VI des lettres pathétiques; il invoquait des souvenirs bibliques, prenait

Dieu à témoin qu'il ne poursuivait aucun intérêt particulier, et qu'il détestait l'effusion du sang; il ne tiendra pas à lui, disait-il, que la paix soit rompue.

ECHEC DES NÉGOCIATIONS.

A la fin de juin 1415, l'ambassade française, composée de six cents personnes, arrivait en Angleterre. Henry V la trouva bien nombreuse pour une négociation qu'il voulait rapide. Dans la salle épiscopale de Winchester, tendue de tapisseries d'or, le roi la reçut, vêtu d'une longue robe royale de drap d'or. L'archevêque de Bourges, au nom de son maître, offrit au roi d'Angleterre la main de Catherine de France, avec une dot de huit cent cinquante mille écus d'or, quinze villes et sept comtés et sénéchaussées en Aquitaine. On paraissait près de s'entendre. Mais, quand il fallut préciser les conditions de paiement et de cession, Henry V réclama des avantages et des garanties qu'il était impossible de lui accorder. L'archevêque, à qui le roi avait permis de lui répondre hardiment, lui déclara que Charles VI était seul vrai roi de France, que lui, Lancastre, n'était pas vrai roi d'Angleterre, et qu'il n'était pas possible de traiter avec lui. A quoi le roi Henry, « mal content », riposta « plusieurs paroles hautes bien orgueilleuses et leur dit qu'ils s'en allassent et qu'il les suivrait de près ».

L'INVASION ANGLAISE.

Le « voyage de France » était, en effet, préparé depuis plusieurs mois. Dès février, le roi avait ordonné de mettre en état tentes et pavillons. Des navires avaient été retenus aux premiers beaux jours sur la côte anglaise, et d'autres, loués, sur les côtes de Hollande. Les approvisionnements en charrettes, fers, harnais de chevaux, bétail, provisions de bouche s'entassaient à Southampton et à Calais. Le 24 juillet, Henry V fait son testament; le 28, il adresse à Charles VI un dernier appel à la paix, qui n'est qu'une sorte de défi.

Le 13 août, à la nuit tombante, le vaisseau la *Trinité*, monté par le roi d'Angleterre, jetait l'ancre à l'abri de la pointe de la Hève, à l'endroit appelé Chef de Caux; quatorze cents navires suivaient. Sans qu'un ennemi se montrât, trente mille hommes débarquèrent et campèrent sur le plateau de Sainte-Adresse, avec un grand matériel d'artillerie et de machines de siège.

SIÈGE D'HARFLEUR.

Le premier obstacle que devaient rencontrer les Anglais était le port d'Harfleur, à l'embouchure de la Lézarde, sur l'estuaire de la Seine; il était alors dépourvu de vaisseaux. Le roi d'Angleterre voulait faire de cette place un autre Calais; car « c'était la clé principale sur mer de toute Normandie ». Le 19 août, l'investissement était terminé. En même temps, des bandes anglaises parcouraient le pays de Caux. Aux habitants, Henry V faisait dire « qu'il était venu en sa terre, en son pays et son royaume, pour les mettre en franchise et liberté, telles que le roi saint Louis avait tenu son peuple ».

Cent lances seulement gardaient Harfleur; le 18 août, il leur vint un secours de trois cents lances, conduites par le sire de Gaucourt. Ce fut toute la défense. Le gouvernement royal était pris au dépourvu, sans armée et sans argent. Vers le 18 septembre, Gaucourt et une partie des assiégés convinrent qu'ils enverraient vers le roi, et que, si dans trois jours, aucun secours n'était arrivé, ils se rendraient. Les messagers d'Harfleur trouvèrent le dauphin à Vernon et le roi à Mantes; il leur fut dit « que la puissance du roi n'était point encore assemblée ni prête pour bailler secours si hâtivement ». Le 22 septembre, bien que la ville, dit-on, eût encore d'abondantes ressources, elle envoya des députés pour traiter de la capitulation. « On les amena dans une tente, dit le chapelain du roi d'Angleterre; ils se mirent à genoux, mais ne virent point le roi; puis dans une autre tente, où ils s'agenouillèrent longtemps, mais ils ne virent pas le roi. En troisième lieu, on les introduisit dans une tente intérieure, où le roi ne se montra pas encore. Enfin, on les conduisit là où siégeait le roi. Ils furent longtemps à genoux, et notre roi ne leur accorda pas un regard, sinon lorsqu'ils eurent été très longtemps à genoux. Alors le roi les regarda, et fit signe au comte de Dorset de recevoir les clés de la ville. » Le butin fut exactement inventorié. La plupart des gens d'Église et des femmes furent « boutés hors ». Henry V entra dévotement à Harfleur; il se fit déchausser et « en telle manière alla jusqu'à l'église Saint-Martin et fit oraison, regrâciant son Créateur de sa bonne fortune ».

LA CAPITULATION, 22 SEPTEMBRE 1415.

Le roi d'Angleterre séjourna dans la ville vingt jours, le temps d'installer une garnison et de renvoyer en Angleterre les malades et le butin. La saison étant trop avancée pour une marche sur Paris, il décida, à l'exemple d'Édouard III, de gagner Calais par terre en vivant sur le pays. Le 8 octobre, il se mit en route à travers le pays de Caux.

DÉPART D'HENRY V POUR CALAIS.

Ce n'est qu'aux premiers jours d'octobre — tant étaient grands le désordre et la pénurie, — que l'armée du roi de France put se réunir à Rouen autour de Charles VI, du dauphin et du connétable. Les hommes d'armes appartenaient presque tous à la noblesse. Aux villes, on avait surtout demandé des machines et des canons : leurs archers et arbalétriers, malgré qu'ils fussent bien armés et eussent « grande volonté de eux employer », semblaient inutiles; les gens d'armes les vilipendaient et les méprisaient. Cette armée avait le même esprit que celles de Créci et de Poitiers.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

Jean sans Peur tenait toujours une conduite équivoque. Il était alors sollicité par les deux rois. De mai à septembre 1415, les ambassades de Charles VI avaient succédé près de lui, à celles de Henry V. Par prudence, le Conseil du roi avait décidé de demander aux

ATTITUDE DE JEAN SANS PEUR.

deux adversaires, Bourgogne et Orléans, un secours de cinq cents bassinets et de trois cents hommes de trait, en les priant de rester chacun chez soi. Le 24 septembre, Jean sans Peur répondit au roi une lettre qui serait très belle, si elle n'était pas mensongère : « Et me veut-on, dit-il, sur couleur bien légère, priver du service que je dois et suis obligé de faire sous peine de mon honneur qui me lie, et que je veux garder plus que chose terrienne. Et ne doit-on point s'imaginer que mon beau cousin d'Orléans, ni moi, ni autre quelconque, voulussions faire si grande faute envers Dieu, envers Votre Majesté et envers votre royaume, à la confusion et désolation de nous-mêmes, qui par votre félicité sommes en voie de toute prospérité, et par votre adversité sommes du tout abaissés et déchus. » Et il annonce qu'il viendra « à plus grand nombre, attendu la nécessité qui est ». On soupçonna, non sans raison, qu'il voulait profiter de l'occasion pour renverser le parti armagnac, et s'emparer du gouvernement. Ses offres furent repoussées. Aussitôt, il donna ordre à la noblesse de Picardie et sans doute d'Artois et de Flandre de s'abstenir; il fit garder à vue son fils le comte de Charolais qui voulait rejoindre l'armée royale, et si, dans l'armée qui défendit le royaume, il y eut des Picards, des Bourguignons même, ce fut contre sa volonté.

HENRY V EN PICARDIE.

Comme Édouard III, Henry V voulait passer la Somme à Blanquetaque. Un écuyer gascon, fait prisonnier par les Anglais, révéla que le passage était fortement gardé. Henry dut remonter sur la rive gauche de la rivière jusque vers Nesle, où il trouva, dans les marais, une chaussée abandonnée. Toute la journée du 19 octobre, l'armée anglaise passa, puis elle força les étapes vers le Nord. Les moindres désordres et les moindres pillages étaient punis de mort. Les Anglais ne se donnaient pas le temps de faire du pain; ils marchaient au plus vite, sous la pluie qui ne cessait de tomber; mais le 24 octobre, à Azincourt, ils se trouvèrent en présence de l'armée française.

L'ARMÉE FRANÇAISE A AZINCOURT.

Depuis plusieurs jours, les princes qui la commandaient avaient envoyé demander au roi la permission de combattre. Le duc de Berri, se souvenant de Poitiers, voulait qu'on s'en abstînt; on lui accorda seulement que ni le roi ni le dauphin n'assisteraient à la journée. L'armée française formait une masse d'environ cinquante mille hommes. De gros renforts étaient encore en route. La position malheureusement était mauvaise, entre Azincourt et Tramecourt, sur un petit plateau large à peu près de cinq cents mètres, où il n'y avait place « fors pour les hommes d'armes ». Toute la nuit du 24 au 25 octobre, il plut. La plupart des hommes d'armes demeurèrent jusqu'au matin à cheval en pleines terres labourées. Au jour levé, sauf deux escadrons, qui devaient opérer sur les flancs, tous descendirent

de leurs chevaux qui furent tenus en arrière. Les armures étaient d'un poids énorme, la boue glissante et épaisse. Comme à Poitiers, il fallut raccourcir les lances. Au moment où commença l'action, les trois « batailles » de l'armée étaient entassées sur trente ou quarante rangs de profondeur, sans articulations, inertes et embourbées.

L'ARMÉE ANGLAISE.

A six cents mètres de là, au camp anglais, par ordre du roi, sous les peines les plus graves, le silence avait régné toute la nuit. Le matin, après qu'Henry V, sous le harnais, eut entendu ses trois messes, l'armée anglaise se rangea : une grande « bataille » au milieu sous les ordres du roi, et deux ailes, en tout environ treize mille hommes, trois ou quatre fois moins que l'armée française. Mais, tandis que celle-ci, limitée par le terrain, était toute en profondeur, les Anglais s'allongeaient sur une ligne étendue, avec quatre hommes d'épaisseur. Enfin, à onze heures, après avoir vainement attendu l'attaque des Français, ils commencèrent le combat.

LA MÊLÉE. 25 OCTOBRE 1415.

Les archers anglais, très libres de leurs mouvements « en leurs pourpoints, les chausses avalées, les aucuns tout nu-pieds », plantèrent devant eux des pieux effilés pour se protéger, puis ils se mirent à tirer. Harcelée par la grêle des flèches, aveuglée par le soleil, la lourde masse de la chevalerie française se décida à marcher et à prendre contact. Mais seuls les premiers rangs peuvent combattre; le reste s'écrase, sans pouvoir avancer ni reculer. Les chevaux des escadrons placés aux ailes se cabrent, tournent bride et se rejettent sur la première bataille. Alors les Anglais attaquent à l'arme blanche. Les archers jetant leurs arcs et leurs trousses, prennent leurs épées, et abattent les hommes d'armes « à tas, et semblait que ce fût enclume sur quoi ils frappaient ». La première bataille anéantie, le reste de l'armée ne fait guère de résistance. A la fin de la journée, arriva au galop le duc de Brabant, frère de Jean sans Peur : il se précipita dans la mêlée, où il fut tué.

MASSACRE DES PRISONNIERS.

Les Anglais étaient encombrés de prisonniers. Un moment, on craignit un retour offensif; Henry V donna l'ordre de les tuer. Mais un prisonnier, c'était une fortune pour qui le tenait : les Anglais hésitèrent. Deux cents archers furent chargés de l'exécution : « de froid sang toute cette noblesse française fut là tuée et découpés têtes et visages ». Le danger passé, le carnage cessa. Il était près de quatre heures; la pluie recommençait à tomber.

LES PERTES.

Les Anglais ne perdirent pas plus de quatre à cinq cents hommes. Du côté français, il ne dut pas y avoir moins de sept mille hommes d'armes tués ou blessés à mort, tous de la noblesse : parmi eux des princes du sang, le duc de Brabant et le comte de Nevers, de la maison de Bourgogne, le duc d'Alençon, le duc de Bar, et de plus

le connétable, l'amiral, etc. Les prisonniers épargnés par le massacre étaient au nombre de quinze cents environ. Les plus considérables, comme les ducs d'Orléans et de Bourbon, le comte de Richemont, Boucicaut, furent menés en Angleterre.

RETOUR D'HENRY V EN ANGLETERRE.

Le lendemain matin, Henry V se mit en route vers Calais, où il s'embarqua, le 16 novembre. Il prétendait que ses vertus et celles de son peuple, et sa fidélité au pape de Rome l'avaient fait élire par Dieu pour exécuter sa vengeance. Et, tout en cheminant d'Azincourt à Calais, il avait essayé de consoler le duc d'Orléans, en lui disant : « Beau cousin, faites bonne chère. Je connais que Dieu m'a donné la grâce d'avoir eu la victoire sur les Français, non pas que je le vaille; mais je crois certainement que Dieu les a voulu punir, et, s'il est vrai ce que j'en ai ouï dire, ceci n'est merveille, car on dit que oncques plus grand desroi (désordre), ni désordonnance de volupté, de péchés et de mauvais vices ne furent vus, que règnent en France aujourd'hui. »

II. — LE RÈGNE DES ARMAGNACS[1]

DE Rouen où ils étaient, Charles VI et le dauphin retournèrent à Paris, petitement accompagnés. L'entrée se fit en silence; le roi était vêtu d'une robe, qu'il portait continuellement depuis plus de deux ans, « et le chaperon aussi, et avait ses cheveux jusqu'aux épaules ».

JEAN SANS PEUR APRÈS AZINCOURT.

Depuis la disparition des Cabochiens et le retour des princes à l'automne de 1413, Paris et le gouvernement étaient aux mains des Armagnacs. Aussi, dans tout le royaume, les Bourguignons s'étaient félicités de la victoire des Anglais, et de la capture du duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne avait bien mené grand deuil de la perte de ses deux frères, tués sur le champ de bataille; il avait envoyé, par un hérault, son gantelet au roi d'Angleterre; mais, aimablement, Henry V renvoya le hérault et le gant. Et Jean sans Peur, qui n'avait pas bougé au moment de l'invasion anglaise, qui avait défendu à son fils et à ses vassaux de rejoindre l'armée royale, jugea le moment venu de réunir une armée, pour la mener devant Paris et reconquérir le gouvernement. Du 10 décembre 1415 au 28 janvier 1416, il est en armes à Lagni, négociant et menaçant, attendant une occasion, tandis que ses hommes d'armes ravagent la Brie, la Champagne et l'Ile-de-France.

1. OUVRAGES A CONSULTER. Max Lenz, *König Sigismund und Heinrich der Fünfte von England*, 1874. J. Caro, *Das Bündniss von Canterbury*, 1880.

Personne, parmi les princes, pour prendre en mains les affaires. La reine Isabelle, alourdie par l'embonpoint et la goutte, est incurablement frivole. « Aucune renommée était qu'en l'hôtel de la reine se faisaient plusieurs choses deshonnêtes », si bien que il fallut un jour l'exiler à Tours. Le dauphin est « pesant et tardif », tout occupé de musique, de chant; il passe la nuit « à veiller et peu faire », et se couche « au point du jour ou à soleil levant ». Le duc de Berri est un vieillard usé. Et, dans cette étrange famille, la mort frappe à coups redoublés : le dauphin — Louis, duc de Guyenne — meurt le 18 décembre 1415; le duc de Berri, le 15 juin 1416; le nouveau dauphin, — Jean, duc de Touraine, — le 5 avril 1417; le roi de Sicile, le 30 avril suivant.

LE GOUVERNEMENT ROYAL.

Un maître s'est imposé au roi et au royaume, un Gascon endiablé, sans pitié ni crainte, Bernard VII d'Armagnac, le beau-père du duc d'Orléans. Fait connétable le 30 décembre 1415, il gouverne à Paris au nom du roi fou, puis de Charles, troisième dauphin — le futur Charles VII. Il organise la défense, avant tout contre les Bourguignons. De Gascogne, il fait venir des troupes sûres et terribles, les préférant à la noblesse vaincue à Azincourt. Les bandes des Armagnacs se répandent partout où ne sont pas établis les Bourguignons. Toute la région autour de Paris, la Picardie, la Normandie, une partie de la Champagne, sont parcourues et désolées. A Paris, tous ceux qui sont suspects de sympathies bourguignonnes dans le Parlement, à l'Université, au Châtelet, et parmi les bourgeois, sont emprisonnés ou chassés. A l'été de 1417, huit cents personnes, hommes et femmes, sont bannies en l'espace de trois semaines. Les portes de la ville sont murées. Il est défendu de se réunir, de célébrer sans autorisation des fêtes de famille : « En ce temps, avait, quand on faisait noces, certains commissaires et sergents aux dépens de l'épousé, pour garder que homme ne murmurât de rien ». Il est défendu de garder des armes, d'avoir à sa fenêtre ni coffre, ni pot, ni hotte, ni « côte en jardin », ni bouteille à vinaigre, sous peine de perdre corps et biens, et de se baigner en la rivière sous peine d'être « pendu par la gorge ». En même temps, la famine s'annonce : le pain, le vin, les œufs, le fromage renchérissent. Dans toute la France, on fuit devant les Anglais, les Bourguignons ou les Armagnacs. La population s'entasse dans les villes. Rouen, qui est placé entre ces trois sortes d'ennemis, n'a jamais été si peuplé; c'est le refuge de toute la Normandie.

LE CONNÉTABLE D'ARMAGNAC.

La guerre contre les Anglais est petitement faite. En 1416, une tentative pour reprendre Harfleur échoue. Les armements maritimes, poussés avec ardeur, ne donnent aucun succès : l'argent destiné aux capitaines et marins génois est volé par les intermédiaires; la flotte

MÉDIATION DE SIGISMOND.

franco-génoise est battue dans l'estuaire de la Seine, le 15 août 1416, puis, devant la Hougue, le 29 juin de l'année suivante.

MÉDIATION DE L'EMPEREUR SIGISMOND.

La diplomatie n'est pas plus heureuse. Un instant, on compte sur l'intervention de l'empereur Sigismond. Fidèle aux traditions des Luxembourg, il avait conclu à Trino, le 25 juin 1414, un traité d'amitié et d'alliance avec Charles VI, où il lui promettait de rester toujours « son bon, loyal et parfait ami ». En 1415, le Concile, réuni à Constance, travaillait à rétablir l'unité dans l'Église, et Sigismond s'y donnait de son mieux : il était allé jusqu'à Narbonne trouver le roi d'Aragon pour les affaires du Schisme. Sollicité d'intervenir pour la paix entre France et Angleterre, il vint à Paris, le 1er mars 1416. C'était, en ces tristes jours, une bonne fortune que sa venue; mais Sigismond désenchanta ses hôtes. Lorsqu'il alla assister à la messe de Notre-Dame, il ne donna rien à l'offrande, rien non plus au trésor de la Cathédrale, à peine un pauvre écu aux enfants de chœur. Au Parlement, où il voulut voir juger une cause, il prit sans façon la place du roi, et intervint dans le procès, en faisant chevalier un des deux adversaires. Il offrit un magnifique souper à cent vingt dames et demoiselles de Paris; mais il les fit servir à la manière allemande, avec des plats épicés et du vin à profusion, ce qui fut jugé fort grossier. A chacune, il donna comme souvenir un petit couteau d'Allemagne qui ne valait qu'un blanc, et un anneau qui ne valait guère mieux. Au bout d'un mois et demi, on vit partir pour l'Angleterre ce piètre médiateur. Une ambassade française l'accompagnait.

SIGISMOND EN ANGLETERRE.

L'Empereur n'arriva à Londres que le 7 mai 1416. Pour la première fois, un empereur visitait l'Angleterre. Henry V fit à son hôte une réception merveilleuse, « car bien savait les honneurs mondains autant que prince de son temps ». Le roi d'Angleterre et Sigismond tombèrent d'accord pour proposer au roi de France non pas encore la paix, mais seulement une trêve de trois ans et une entrevue en Normandie. En attendant, Harfleur serait remis entre les mains de l'empereur. Une ambassade fut envoyée à Paris, puis une conférence se réunit à Beauvais; on n'y put décider que la convocation d'une autre conférence à Calais. Henry V entendait réclamer au minimum la possession définitive d'Harfleur, et la remise en toute souveraineté des territoires cédés par le traité de Calais. C'était comme le fond immuable des exigences anglaises; le gouvernement de Charles VI ne pouvait se résigner à les admettre.

IL S'ALLIE A HENRY V.

Et voilà que l'empereur fait volte-face : séduit par les égards que lui prodigue Henry V, il reproche hypocritement aux Français de l'avoir fait travailler inutilement à la paix pendant six mois. Dans la convention de Canterbury, du 15 août 1416, il appelle Henry V

« notre frère Henry d'Angleterre, roi de France », s'allie avec lui, s'engage même à lui prêter aide pour recouvrer son royaume de France. Dans les premiers jours de septembre, le roi d'Angleterre reconduisait son hôte à Calais. Leur alliance était encore secrète. Sigismond continuait à négocier en apparence; mais il résumait sa politique en disant : « Mes parents sont en France, mais mes amis sont en Angleterre ».

CONVENTIONS D'HENRY V ET DE JEAN SANS PEUR

Jean sans Peur, exaspéré d'avoir échoué devant Paris, avait recommencé à négocier avec les Anglais. Une trêve générale pour les domaines de Bourgogne fut d'abord convenue, le 24 juin 1416; par suite, défense nouvelle fut faite aux sujets du duc de s'armer à l'appel du roi de France. Puis le duc de Bourgogne alla faire visite au roi d'Angleterre à Calais, où il arriva le 6 octobre 1416, accompagné de deux cents chevaux. Duc et roi passèrent huit jours ensemble. Que fut-il dit et convenu entre eux? Nous avons des documents graves, mais ce ne sont pas des actes définitifs : seulement une minute, sans formes authentiques, à laquelle est attaché un protocole de lettre au nom du duc de Bourgogne, daté de Calais, au mois d'octobre, mais sans indication de jour ni signature. Jean sans Peur y reconnaît Henry et ses descendants « comme celui et ceux, qui de droit est et seront rois de France ». Cependant, il ne prêtera l'hommage que lorsque « le roi d'Angleterre aura notable partie recouvrée du royaume de France ». Il aidera du reste Henry V « par toutes voies et manières secrètes qu'il saura ». Pendant tout le temps que le roi d'Angleterre travaillera à la « recouvrance » du royaume de France, Jean promet de faire guerre avec toute sa puissance à ses ennemis du royaume, désignés dans l'acte par les initiales A. B. C. D., et « à tous ceux qui seront désobéissants au roi d'Angleterre ». Si cette convention odieuse ne fut pas mise en forme définitive, ce fut sans doute par prudence; peut-être aussi Jean ne voulut-il pas s'engager trop, ni se couper tout moyen de retraite.

En 1417, Henry pouvait donc commencer une nouvelle campagne. L'empereur était son allié. D'autre part, un traité d'alliance offensive et défensive liait, depuis le 29 avril, Jean sans Peur et Sigismond. Il est vrai que l'Empereur, malgré ses promesses, ne fit rien ou presque rien. Mais Henry V avait réuni une armée et organisé une flotte. A la fin de juillet, il partit. Le 1er août, il prenait terre à l'embouchure de la Touques, sur la plage de Trouville. Quelques jours après, Jean sans Peur se mettait en route vers Paris.

III. — LES BOURGUIGNONS A PARIS ET LES ANGLAIS A ROUEN[1]

INVASION ANGLAISE EN BASSE-NORMANDIE (1417).

CETTE fois, l'invasion anglaise menaçait la Basse-Normandie. Le terrain était bien choisi. Bien que le connétable eût rappelé à Paris une partie des hommes d'armes qui défendaient la Haute-Normandie, les places du pays de Caux et de la vallée de la Seine étaient un obstacle difficile à franchir; elles pouvaient être rapidement secourues. Mal garni et mal défendu, le bas pays était, au contraire, facile à conquérir. Conquise, la Basse-Normandie devenait une bonne base d'opérations; de là, les Anglais pouvaient se jeter sur la Seine entre Paris et Rouen, et prendre cette dernière ville entre deux feux.

L'armée anglaise marcha sur Caen. Le roi d'Angleterre voulut prouver aux habitants qu'il venait, en bon maître, prendre possession de sa terre. Il établit parmi ses troupes une discipline rigoureuse et ordonna de respecter en particulier les gens d'Église et leurs biens. Aussi, à Caen, les Anglais occupèrent-ils sans difficulté les deux grandes abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité, qui dominaient la ville. Les habitants, au contraire, se défendirent de leur mieux pendant dix-sept jours. Quand, après l'assaut, les ennemis entrèrent, ils ne trouvèrent guère que des ruines; le sang « dévalait parmi les rues ». Le château ne se rendit que le 20 septembre 1417. La plus grande partie de la population, vingt-cinq mille personnes environ, dut émigrer. Henry V établit à Caen son quartier général et les premiers services de l'administration anglaise.

LE RÉGIME ANGLAIS EN NORMANDIE.

Comme Caen, la plupart des châteaux de la plaine de Caen et du Bessin sont vite « anglaisés ». Bayeux capitule avant le 19 septembre; Argentan, le 12 octobre; Alençon, le 22 octobre. Falaise, grâce à sa position très forte dans un pays difficile, coupé de grandes brèches rocheuses, se défend jusqu'au 16 février 1418. Comme il n'y a pas de résistance organisée, on subit partout l'établissement du régime anglais comme une nécessité. Tout se passe avec régularité : ceux qui se soumettent, n'ont rien à craindre; ceux qui ne veulent pas reconnaître le nouveau maître, sont bannis; des actes très précis règlent les dates de leur départ, ce qu'ils peuvent emporter, les délais

1. SOURCES. J. Page, *Poem on the siege of Rouen*, éd. Gairdner, dans Historical Collections of a citizen of London in the XVth century, 1876. *Rôles normands et français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XXIII, 1858.

OUVRAGES A CONSULTER. Postel, *Siège et capitulation de Bayeux en 1417*, 1873. Puiseux, *Siège et prise de Caen par les Anglais, en 1417*, et *Etude sur le siège de Rouen par Henri V, roi d'Angleterre, en 1418-1419*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XXII, 1856, et XXVI, 1867; du même, *L'Emigration normande et la Colonisation anglaise en Normandie au XVe siècle*, Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire, 1866. S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*, II, 1893.

et prolongations qu'ils peuvent obtenir dans certains cas. Cette sévère ordonnance de la conquête fait contraste avec le désordre qui règne dans tout le royaume de France. Aussi d'assez nombreux Normands, clercs, bourgeois et nobles, se rangent, d'eux-mêmes, sous la domination anglaise. Enfin, les princes voisins de la Normandie s'entendent avec ce roi rigide et dur, mais fidèle à sa parole. Le duc de Bretagne va le trouver en novembre 1417, à Alençon, et conclut avec lui une trêve d'un an. La reine de Sicile, duchesse d'Anjou, en fait autant.

LE DUC DE BOURGOGNE DEVANT PARIS.

Le duc de Bourgogne, de son côté, avançait sur Paris avec toutes ses forces. En route, il avait adressé aux villes du royaume un manifeste, où il faisait le procès du gouvernement des Armagnacs; il promettait la suppression des aides et impositions de toute sorte. Il était à Versailles, le 16 septembre 1417; jusqu'au printemps suivant, il rôde autour de Paris. Il lie partie avec la reine Isabelle exilée à Tours, s'en va la chercher, et oppose le gouvernement de la régente, qu'il établit à Troyes, au gouvernement du dauphin, que dirige à Paris le connétable. Isabelle a un sceau, « le sceau des causes, souverainetés et appellations pour le roi »; elle se dit « par la grâce de Dieu reine de France, ayant, pour l'occupation de Monseigneur le roi, le gouvernement et administration de ce royaume ».

LA TERREUR DANS PARIS.

A Paris, la tyrannie des Armagnacs excède tout le monde. On refuse de payer les aides; le commerce est suspendu; l'argent ne circule plus. Il faut user de contrainte, distraire des pièces d'orfèvrerie des trésors de Notre-Dame et de Saint-Denis. La cour se prive de poisson de mer frais, et mange des harengs salés, les jours maigres. Les hommes d'armes se nourrissent et se payent comme ils peuvent. Les imaginations sont affolées : on dit que les Armagnacs ont fait faire quatre mille haches avec les fers vernissés et quatre mille jacques noires « afin qu'on ne les connût de nuit », et « ne dormait pas chacun toute la nuit ». A un moment, cependant, on crut la paix prochaine entre les princes. Jean sans Peur, toujours incertain, avait recommencé à négocier. A la Tombe, près de Montereau, on avait même abouti à une entente. Le 26 mai 1418, les cardinaux, qui avaient présidé aux pourparlers au nom du pape Martin V, avaient apporté la bonne nouvelle à Paris. La joie fut courte : le lendemain on apprit que le connétable d'Armagnac s'opposait à la paix, et que le chancelier Henri de Marle refusait de sceller le traité. Il ne restait plus qu'à appeler les Bourguignons.

ENTRÉE DES BOURGUIGNONS A PARIS, 29 MAI 1418.

Perrinet Leclerc, fils d'un gros marchand de fer du Petit-Pont, bourguignon de cœur, avait été « vilainé et injurié » par des valets armagnacs. Son père avait la garde de la porte Saint-Germain-des-

Prés. Perrinet offrit à un des chefs de l'armée bourguignonne, le sire de l'Isle-Adam, qui se tenait à Pontoise, de le faire entrer dans la ville. Au milieu de la nuit du 28 au 29 mai, vers deux heures, après avoir pris les clés à son père « sous son chevet », il ouvrit la porte Saint-Germain. L'Isle-Adam, avec huit cents hommes d'armes, entra et poussa jusqu'au Châtelet. Il y trouva réunis douze cents Parisiens en armes, portant la croix bourguignonne de Saint-André. Les Bourguignons criaient : « La paix! La paix! Bourgogne! » Peu à peu, les habitants sortirent de leurs maisons. Une grosse bande se dirigea vers l'hôtel du connétable. Il s'était caché dans une maison voisine; il y fut découvert, puis mené au Palais. Une autre bande se porta à l'hôtel Saint-Paul, enfonça les portes et pénétra jusqu'au roi, qui accorda en souriant tout ce qu'on lui demandait et se laissa emmener à cheval par les rues. Le prévôt de Paris, Tangui du Châtel, avait eu le temps d'aller chercher le dauphin et, « ainsi que Dieu le voulut, le prit entre ses bras, l'enveloppa de sa robe à relever, et le porta à la Bastille Saint-Antoine ». Peu après, il en repartait à cheval et mettait le prince en sûreté à Melun. Les Armagnacs, sans ordre et sans chef, se laissèrent massacrer. On voyait des cadavres dépouillés, « en tas comme porcs au milieu de la boue ». Cinq cent vingt-deux personnes furent ainsi tuées dans les rues, « sans aucunes qui furent tuées à maisons ». Le pillage s'étendit par toute la ville. Quelques jours après, la Bastille se rendait aux Bourguignons.

LES MASSACRES. Dès les premiers jours, Philippe de Morvilliers, avocat au Parlement, et le sire de Montaigu furent envoyés par la reine et le duc de Bourgogne, pour tenter de mettre l'ordre dans la ville. Peut-être Jean sans Peur lui-même n'y aurait-il pas réussi; mais, sans doute, il était décidé à laisser aller les choses; il était retourné au printemps dans son duché, et y restait à chasser et à faire « l'assemblée aux bois et aux fontaines ». Cependant, à Paris, on craignait un complot armagnac pour délivrer le connétable. Le dimanche 12 juin, on cria alarme à plusieurs portes de la ville. Des rassemblements se firent aux Halles, à la place de Grève et à la place Maubert. Les bouchers se mirent à la tête des bandes qui se formèrent. Ils se portèrent aux prisons où étaient entassés les Armagnacs, « comme si fussent chiens ou moutons ». A la Conciergerie du Palais, le connétable et le premier président du Parlement, au Petit-Châtelet plusieurs prélats et hommes d'Église furent massacrés. Au Grand-Châtelet, les prisonniers qui avaient des armes résistèrent. « Par feu, fumée et autre assaut furent pris, et en firent plusieurs saillir du haut des tours aval, et les Parisiens les recevaient sur leurs piques et sur les pointes de leurs bâtons ferrés, et puis les meurtrissaient paillardement et inhumainement. »

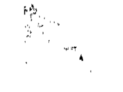
Mêmes massacres aux autres prisons. Les exécutions durèrent jusqu'au lendemain vers midi; il y eut environ seize cents victimes, chevaliers, magistrats, prélats et docteurs. Les chefs bourguignons laissaient faire les soixante mille Parisiens armés et « embâtonnés » de maillets, haches, cognées, massues et autres vieux bâtons, qui pillaient au cri de « Vive le roi et le duc de Bourgogne! » Au cadavre du connétable, « les mauvais enfants » arrachèrent deux larges bandes de peau, si bien qu'il se trouva porter mort, comme il l'avait fait vif, la « bande des Armagnacs ». Des femmes furent massacrées : « Même il y eut une femme grosse qui fut tuée, et voyait-on bien bouger et remuer son enfant en son ventre, sur quoi aucuns inhumains disaient : « Regardez ce petit chien qui se remue ».

ARRIVÉE DE JEAN SANS PEUR A PARIS

Jean sans Peur n'arrivait toujours pas. A Paris « n'était homme qui pût savoir au vrai où il était, dont le peuple fut plus félon, et n'osait le prévôt faire justice ». Enfin, le 8 juillet, le duc se décida à quitter Troyes. Le 14 juillet 1418, il fit son entrée avec la reine. Les bourgeois en foule faisaient cortège; du haut des fenêtres, on jetait des fleurs, en criant : « Noël! Noël! Vive Bourgogne! » Jean sans Peur mena la reine au pauvre roi, qui ne l'avait point vue depuis longtemps. Puis, de grands conseils furent tenus, pour organiser le gouvernement bourguignon. Tout le personnel du Parlement, des Comptes, des Requêtes, de l'Hôtel, de la Chancellerie fut renouvelé. De grandes largesses furent distribuées aux Bourguignons.

LE BOURREAU CAPELUCHE.

Mais le duc de Bourgogne avait trop attendu; il n'était plus maître de Paris. Toute la nuit du 20 août et toute la journée du lendemain, des bandes parcoururent la ville. Elles étaient commandées par le bourreau Capeluche; car Caboche était devenu un personnage officiel, attaché à l'hôtel du duc de Bourgogne. Au Châtelet, au Petit-Châtelet, les prisonniers qui restaient furent massacrés. De là, les bandes s'en allèrent à la Bastille Saint-Antoine, puis à l'hôtel de Bourbon. Le duc de Bourgogne essaya de les arrêter; ni ses prières ni ses ordres ne furent écoutés. Une partie des prisonniers de la Bastille fut abandonnée à la foule et égorgée. Cette fois encore des femmes furent tuées, et « mises sur les carreaux, sans robe que leur chemise ». Il paraît que le bourreau Capeluche était « plus enclin que nul des autres à assassiner les femmes »; il tua ainsi une femme grosse, « qui en ce cas n'avait aucune coulpe ». Ce dernier crime le perdit. Du reste, le duc de Bourgogne ne pouvait supporter les manières familières que le bourreau avait naïvement prises avec lui. Capeluche fut saisi dans un cabaret des Halles, et mené à l'échafaud. Il donna lui-même des conseils au nouveau bourreau, et prépara avec soin les instruments de son supplice, « tout ainsi



comme s'il voulut faire ledit office à un autre ». D'autres chefs de l'émeute furent décapités peu après. Ordre fut donné au nom du roi de cesser toute violence et tout pillage. A ce moment, une très cruelle mortalité éclata, qui fit quantité de victimes; les morts étaient jetés dans de grandes fosses et « arrangés comme lard, et puis un peu poudrés de terre par dessus ».

Dans le sang et dans le deuil, le parti bourguignon était maître de Paris. Il avait le roi entre les mains; il s'appuyait sur la reine Isabelle. Beaucoup de villes se soumirent à lui dans le Nord du royaume; pour assurer leur dévouement, les aides furent supprimées le 1er octobre. Des commissaires, envoyés au nom de la reine, semblent avoir rattaché à la cause bourguignonne la plus grande partie du Midi. Jean sans Peur profita de ces succès pour livrer le royaume à Henry V.

SUITE DE LA CONQUÊTE ANGLAISE EN NORMANDIE.

L'hiver n'avait pas interrompu la conquête anglaise en Normandie. Au mois de février 1418, Henry V avait divisé ses forces; il était évidemment sûr de n'être point dérangé. Glocester avait poussé jusque devant Cherbourg, Huntingdon jusqu'à Avranches, Warwick jusqu'à Domfront, Exeter jusqu'à Évreux. Clarence avait parcouru le pays d'Auge, pénétré dans Lisieux et s'était arrêté à Bernai. A l'été de 1418, toute la Basse-Normandie était « anglaisée », à l'exception de Cherbourg et du Mont-Saint-Michel.

Au mois de mai, Henry V se tourna vers la Haute-Normandie. Il commença par occuper les places qui assuraient les communications de Rouen et de Paris. Le 23 juin, Louviers fut pris. De Pont-de-l'Arche, à cinq lieues en amont de Rouen sur la Seine, des reconnaissances remontèrent la vallée de l'Andelle, et isolèrent Rouen du côté du Vexin. Les hommes d'armes français qui gardaient la rive droite ne firent aucun effort pour empêcher les ennemis de jeter un pont sur des bateaux de cuir bouilli, près de l'abbaye de Bonport. La Seine passée, Henry V envoya le duc d'Exeter sommer Rouen de se rendre à son maître légitime, le roi de France, duc de Normandie. Les Rouennais ne répondirent pas. Le 29 juillet 1418 au soir, le roi d'Angleterre campait avec quarante-cinq mille hommes devant les murs.

SIÈGE DE ROUEN.

Rouen était presque l'égal de Paris. On a évalué sa population d'alors à environ trois cent mille habitants. Le long des rues étroites et noires, s'entassaient les églises, les maisons, les hôtels, les couvents. La ville était riche par son industrie, celle de la draperie surtout, et par son commerce qui s'étendait jusqu'à l'Italie et la Scandinavie. Elle avait pour se défendre une enceinte continue de tours et de courtines; au Nord-Ouest un très fort château, dont il reste encore

le donjon; à l'Est, sur la plus haute des collines qui dominaient Rouen, le fort Sainte-Catherine; enfin, de l'autre côté de la Seine, à l'extrémité du pont qui unissait les deux rives, le vieux château ou Barbacane et l'arsenal du Clos des Galées.

ORGANISATION DE LA DÉFENSE.

Depuis plusieurs années, le gouvernement royal et surtout les Rouennais avaient fait de grands efforts pour mettre les fortifications en état. Au commencement de 1418, la ville s'était donnée au parti bourguignon : en janvier 1418, un capitaine bourguignon, Gui le Bouteiller, y était entré avec quinze cents hommes d'armes, et avait chassé le capitaine royal du Château. La Commune avait été restaurée. A l'arrivée des Anglais, Rouen avait une garnison de cinq mille cinq cents hommes d'armes. La milice urbaine et les arbalétriers formaient un corps de seize mille hommes, commandés par Alain Blanchart; deux mille hommes furent armés parmi les réfugiés. Les Parisiens envoyèrent en outre un corps de six cents hommes. La place disposait d'un grand matériel d'artillerie : dans chaque tour trois grands canons, sur chaque courtine un gros canon et huit petits, sans compter les engins portatifs et les machines anciennes. Tous les faubourgs, jusqu'aux jardins et aux arbres, furent rasés. Il fut ordonné aux habitants de se pourvoir de vivres pour dix mois. Tous ceux qui ne pouvaient le faire, durent émigrer. Mais, pour diriger la défense, il aurait fallu un chef puissant : or Jean sans Peur, maître du gouvernement royal depuis la fin de mai, se contenta d'envoyer quelques centaines d'hommes d'armes, mais ne se montra pas, comme s'il était retenu par quelque pacte mystérieux.

INVESTISSEMENT COMPLET.

La résistance fut acharnée : les Rouennais ne cessaient de faire des sorties. Leurs cent canons faisaient feu tous dans l'espace d'une heure. Les Anglais alors résolurent d'investir complètement la place. Du côté de terre, ils garnirent leur camp de fossés, de talus, de chevaux de frise, enveloppant ainsi, d'une nouvelle enceinte, l'enceinte même de Rouen. La flotte anglaise isola Caudebec, puis remonta jusqu'aux portes de Rouen. En amont, Henry V fit jeter, à cinq kilomètres, un pont, qui reliait au camp anglais les postes de la rive gauche; des chaînes furent tendues en avant du pont. Le fort Sainte-Catherine fut emporté. Le roi fit même transporter par terre les plus légers de ses navires — *novo velificandi more*, par une nouvelle manière de naviguer — au point le plus étroit de la grande boucle de la Seine; il eut ainsi une flotte, en amont comme en aval. La ville était bloquée, la famine certaine.

APPELS DES ROUENNAIS.

Le duc de Bourgogne ne bougeait toujours pas; car « il était le plus long homme en ses besognes qu'on pût trouver ». Un vieux prêtre, qui avait franchi les lignes anglaises, alla jusque devant le roi à Paris

crier le « grand haro » des Normands, « lequel signifie l'oppression qu'ils ont des Anglais ». « Et vous mandent, ajouta-t-il, et font savoir par moi, que si, par faute de votre secours, il convient qu'ils soient sujets au roi d'Angleterre, vous n'aurez par tout le monde pire ennemi qu'eux, et s'ils peuvent, ils détruiront vous et votre génération. » Le duc de Bourgogne répondit qu'on y pourvoirait « au plus bref que faire se pourrait ». Mais, au lieu d'organiser une armée, il envoya, pour négocier la paix, une ambassade qu'accompagnait le cardinal Orsini, légat de Martin V. Orsini, trouvant Henry V intraitable, fit apporter un portrait de Catherine de France, qui plut beaucoup au roi d'Angleterre, mais ne l'adoucit pas. Le duc de Bourgogne, sur ces entrefaites, après avoir mené le roi prendre l'Oriflamme à Saint-Denis, était venu avec quelques troupes à Pontoise, le 24 novembre; mais il y resta immobile pendant un mois, puis se retira à Beauvais. Les démarches faites par les Rouennais auprès du dauphin n'eurent pas plus d'effet. Henry V aimait à tromper tour à tour les assiégés et la cour de France par des négociations ambiguës, espérant les amener bientôt à merci.

MISÈRE DANS LA VILLE.

Dans la ville, la misère était très grande. Le chapitre, si riche et si puissant, avait peine à se nourrir. Anes et chevaux avaient été abattus et mangés. On faisait du pain de son et d'avoine concassée; on mangeait les chiens, les chats, les rats, les souris, de vieilles épluchures, des choses pourries; on buvait de l'eau et du vinaigre. Tout se vendait à des prix exorbitants : un cheval maigre 1 280 francs de notre monnaie, valeur absolue, un chien 48 à 96 francs, une souris 8 francs. Pour prolonger la résistance, douze mille femmes, enfants et vieillards furent conduits hors les murs. Henry V ne voulut ni laisser passer ni nourrir ces malheureux; ils se réfugièrent dans les fossés de la ville, et restèrent là, pendant le mois de décembre, dans la boue et dans l'eau, vivant d'herbes gelées.

Du haut des murs, le chanoine Delivet, vicaire capitulaire pour l'archevêque absent, avait prononcé l'anathème sur le roi d'Angleterre et son armée. Serment avait été fait sur les épées de punir quiconque parlerait de se rendre. Mais une sortie tentée pour percer les lignes anglaises échoua, peut-être par la trahison du capitaine bourguignon, Gui le Bouteiller. Un dernier appel fut adressé au duc de Bourgogne. A Beauvais, le conseil royal délibéra et reconnut qu'il n'y avait pas moyen d'attaquer en temps utile les Anglais. Alors le duc manda aux assiégés « qu'ils traitassent au mieux qu'ils pourraient ».

CAPITULATION, 19 JANVIER 1419.

« La faim brisa les durs remparts de pierre. » Le 2 janvier 1419, une ambassade de seize personnes des trois ordres, en habits de

deuil, sortit de la ville pour aller trouver le roi Henry. Le chevalier anglais qui les conduisit leur donna de bons conseils : « Vous n'avez jamais parlementé avec un tel seigneur, ni qui se fâche si promptement. Prenez donc garde que votre langue ne soit trop longue. » Mais les Rouennais parlèrent fièrement. « Rouen, leur répondit le roi, est mon propre héritage; je l'aurai, tenez ceci pour certain, malgré tous ceux qui s'y opposent, malgré ceux qui sont dedans, et je traiterai ceux-ci de telle sorte, qu'ils se souviendront de moi au jour du jugement dernier. » Il voulait avoir la ville à discrétion; les pourparlers furent rompus. Alors, d'après Monstrelet, les habitants firent le projet de « mettre un pan de mur sur étais par devers la ville, et après, eux armés et tous ensemble, hommes, femmes et enfants, quand ils auraient premièrement bouté le feu en divers lieux parmi la ville, abattraient le dessus dit pan de mur ès fossés, et s'en iraient tous, où Dieu les voudrait conduire ».

Cependant Henry V voulait conquérir Rouen, non le détruire. Le 9 janvier, l'archevêque de Canterbury s'interposa. Le 13 janvier, après quatre jours et quatre nuits de conférences, il fut convenu que, si la ville n'était pas délivrée d'ici là, elle serait rendue le 19 janvier, et paierait une rançon de 300000 écus d'or, livrerait neuf personnes dont le roi ferait sa volonté; les habitants se reconnaîtraient sujets liges du roi d'Angleterre.

ENTRÉE DE HENRY V A ROUEN.

Le 19 janvier 1419, assis sur un trône, revêtu de drap d'or, Henry V reçut les clés de la ville. Le soir même, elle fut occupée. Le lendemain, le roi fit son entrée par la porte de Caux. « Il montait un coursier brun et portait un pourpoint de damas noir et un long manteau, qui tombait de ses épaules jusqu'à terre. A son cou, était suspendu un pectoral d'or. » Au-devant de lui, était venu le clergé, sept abbés mitrés, quarante-deux paroisses et communautés. Il alla d'abord à la cathédrale, où il fut reçu au chant de l'Antienne : *Qui es magnus Dominus,* s'agenouilla à l'autel, entendit la messe, puis se retira au château. Il se contenta du supplice d'Alain Blanchart, qui fut pendu à une potence comme un criminel.

Les Rouennais souffrirent encore longtemps des suites du siège. La mortalité fut très grande, durant les quinze jours qui suivirent l'entrée de Henry V. La rançon ne put être payée dans les délais et pesa sur la ville jusqu'en 1430.

LA CONQUÊTE DE LA NORMANDIE EST ACHEVÉE.

Dans la ville conquise, Henry V convoqua la noblesse normande pour lui demander le serment de fidélité. Beaucoup refusèrent de venir et perdirent leurs biens; mais le plus grand nombre subit la nécessité. Le régime anglais fut organisé; une monnaie fut frappée avec l'inscription : *Henricus rex Franciæ.* Puis les places qui résis-

taient encore furent soumises. Cherbourg, après six mois de siège, avait cédé le 29 septembre 1418. Le Château-Gaillard, dernière place française de Haute-Normandie, faute de corde pour tirer l'eau du puits, se rendit, le 9 décembre 1419. Seul, le Mont-Saint-Michel restait français et devait le rester toujours. En deux ans, Henry V avait détruit l'œuvre de Philippe Auguste.

IV. — LE MEURTRE DE MONTEREAU

LE GOUVERNEMENT DU DAUPHIN.

TANDIS que le duc de Bourgogne errait autour de Paris sans rien faire, les Armagnacs, chassés de la capitale, vaincus, décimés, soutenaient le double poids de la guerre civile et de la guerre anglaise. Le dauphin Charles, jeune homme de seize ans, s'était fait le chef du parti, après la mort du connétable d'Armagnac. Il avait trouvé dans le centre de la France, en Berri, Poitou, Auvergne, Limousin, en général dans les anciens domaines du duc de Berri, et dans son duché de Touraine, un point d'appui; il était encore reconnu dans le Maine et l'Anjou, à Lyon et dans le Dauphiné. Ses partisans continuaient à occuper un grand nombre de places importantes autour de Paris même. Ses ennemis le représentaient comme gouverné par une bande de gens de petite extraction, « séditieux et perturbateurs de toute paix obstinés »; lui-même était « si enclos que personne ne parle à lui ». Pourtant un élu de Lyon écrivait après l'avoir vu à Bourges, le 15 juin 1418 : « Si vous certifie que c'est un seigneur de très grand cœur, et que, incontinent qu'il a dit une chose, la veut maintenir ». Le Dauphin méritait-il cet éloge? Du moins, dans cette bande de « séditieux » qui l'entourait, on trouvait le vaillant Tangui du Châtel, Barbazan, « le prince de la chevalerie du dauphin », les archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, de Tours. A lui, se joignaient la reine de Sicile de la maison d'Anjou et ses enfants, le duc d'Alençon, le comte de Vertus. Le 14 juin, puis le 6 novembre 1417, le roi avait confié à son fils la lieutenance générale du royaume avec pleins pouvoirs; c'est en vertu de ces pouvoirs non révoqués, qu'aidé de ses conseillers, le dauphin a organisé son gouvernement hors Paris : son Parlement siège à Poitiers, sous la présidence de Jean Jouvenel, l'ancien garde de la Prévôté des marchands, et sa Chambre des Comptes, à Bourges. Il a des lieutenants, des capitaines généraux et des gouverneurs, représentants de son pouvoir dans les pays qui le reconnaissent. Les États de Poitou, de Saintonge, de Limousin, de Périgord, de l'Angoumois, de la Marche, de l'Auvergne et bientôt de Languedoïl, comme ceux du Dauphiné, lui votent des subsides. Le 26 octobre 1418, il décidait de prendre le titre de régent.

JEAN SANS PEUR CHERCHE A TRAITER AVEC HENRY V.

Le dauphin, « qui de sa personne lui-même n'était pas belliqueux », aurait volontiers fait la paix avec les Bourguignons ou avec les Anglais, et il négociait des deux côtés. Jean sans Peur lui aussi recherchait un accord soit avec le dauphin, soit avec Henry V. Avec le dauphin, il voulait que la réconciliation fût telle qu'elle le remît entièrement entre ses mains. Un traité, préparé à Saint-Maur, en septembre 1418, ne fut qu'une paix bâclée dans cette intention et ne fut point ratifié; on dut se contenter de trêves. Au printemps de 1419, le duc de Bourgogne se tourna nettement du côté des Anglais. Le roi d'Angleterre se montrait « fier et orgueilleux comme un lion »; mais, dans les premiers jours d'avril 1419, aux conférences tenues à Vernon et à Mantes, les négociateurs bourguignons offrirent l'exécution du traité de Calais, « la grande paix », comme disaient les Anglais, et, en plus, la Normandie avec tous les territoires récemment conquis. A ce prix, on pouvait s'entendre. Il fut convenu que les deux rois, la reine Isabelle, sa fille Catherine, toujours destinée à Henry V, les ducs de Bourgogne et de Bretagne se rencontreraient entre Mantes et Pontoise.

L'entrevue eut lieu le 30 mai. On avait laissé le pauvre Charles VI malade à Pontoise. Le roi d'Angleterre, la reine de France avec sa fille et le duc de Bourgogne se réunirent dans un camp fortifié, entouré de hautes palissades et de bons fossés. De part et d'autre, on croyait qu'il ne s'agissait plus que de parfaire un traité dont les clauses essentielles étaient admises; mais le désaccord se mit, semble-t-il, sur des questions de détail. Les Français refusèrent de dresser acte authentique de l'accord dans les conditions exigées par les Anglais.

ÉCHEC DE LA NÉGOCIATION.

A ce moment, arrivait à Pontoise une ambassade du dauphin, conduite par Barbazan et Tangui du Châtel. Ils venaient faire une nouvelle tentative pour la réconciliation des princes de France contre les Anglais. Alors on délibéra, dans le Conseil de la régente, s'il valait mieux traiter avec les Anglais ou avec le dauphin. Nicolas Rolin, conseiller du duc de Bourgogne, soutint qu'il fallait préférer les Anglais. Il convenait « que le roi donnât largement de son domaine »; car il pouvait bien le faire, disait-il, « pour si grand bien comme pour la paix ». Si les deux rois s'unissaient, le dauphin n'oserait plus résister. Si certaines villes, Paris même, n'acceptaient pas cette paix, « voyant qu'elles n'auraient aucune espérance de secours, feraient comme Rouen ». Au reste pourquoi regretter ce qu'il faudrait abandonner du royaume, « vu que les Anglais avaient tenu autrefois les mêmes places qu'ils demandaient, et étaient lors le royaume et les sujets riches et en bonne paix et tranquillité »?

Mais l'accord avec le dauphin fut réclamé par Jean Rapiout, président au Parlement : il soutint l'inaliénabilité du domaine, l'illégitimité des prétentions d'Henry V sur une partie ou sur la totalité du royaume de France, la nullité du traité de Calais, la nécessité enfin de se défendre contre les Anglais. Pour cette fois, le Conseil donna raison à Nicolas Rolin. Ces discussions troublèrent les négociations, qui continuaient avec les Anglais, et achevèrent de provoquer la défiance d'Henry V. Il connaissait par expérience les incertitudes du duc de Bourgogne. Il devint plus dur, plus exigeant. En quelques jours le désaccord fut complet; la paix avec les Anglais parut impossible, et Jean sans Peur accepta enfin de s'accorder avec le dauphin.

ACCORD ENTRE LE DUC DE BOURGOGNE ET LE DAUPHIN.

Jusque-là, les deux adversaires avaient négocié de loin; ils se virent pour la première fois, le 8 juillet, près de Pouilli, à une lieue de Melun. L'entrevue se prolongea jusqu'à onze heures du soir; Jean sans Peur « allait toujours à cavillations. Tant valait parler à un âne sourd comme à lui. » Une seconde entrevue, le 11 juillet, faillit dégénérer en altercation. Mais, ce jour même, une dame d'honneur de la reine Isabelle, la dame de Giac, que le dauphin avait connue dans son enfance, et que le duc de Bourgogne appréciait fort, fit ce miracle de réconcilier les princes. Ils se jurèrent amitié, et se donnèrent le baiser de paix, tandis que les seigneurs qui les accompagnaient, criaient : Noël! Noël! Tous les deux s'engagèrent sur la vraie croix, sur les Saints Évangiles et sur leur part de paradis. Tous deux « d'une même volonté et sans fiction aucune », ils promirent de travailler « à la répulsion » des Anglais. Tout traité avec les ennemis était annulé dans le passé, interdit dans l'avenir. Charles et Jean passèrent encore deux jours ensemble à Corbeil; puis le 19 juillet, à Pontoise, le roi ratifia leur accord. A Paris, les cloches sonnèrent à grande volée; on chanta le *Te Deum*, et on fit des processions d'actions de grâces.

ATTITUDE DOUTEUSE DE JEAN SANS PEUR.

Mais le duc de Bourgogne était incorrigible. L'échange d'ambassades continua entre lui et le roi d'Angleterre. Les Anglais, après avoir achevé la conquête de la Normandie, s'étaient emparés de Mantes et de Meulan. Le 31 juillet, ils entraient à Pontoise, dont les habitants s'enfuirent jusqu'à Paris, où leur arrivée jeta une grande panique. Le duc de Bourgogne, de Saint-Denis où il était, tourna le dos aux Anglais, emmena le roi à Lagni, et, le 11 août, l'installa à Troyes. Pendant leur séjour à Corbeil, le dauphin et le duc avaient fixé au 26 août une entrevue nouvelle, à Montereau, pour parachever leur union et préparer la résistance commune aux Anglais. Mais Jean sans Peur chercha à éviter la rencontre. Il voulait faire venir le dau-

phin à Troyes, peut-être pour s'emparer de lui. Il réunissait des hommes d'armes. Du côté du dauphin, on hésitait également; on se méfiait. La date fixée passe. Enfin, le 5 septembre, Jean sans Peur signe un manifeste pour annoncer que l'on va faire « grosse guerre aux Anglais ». Le 7 septembre, il déclare que, le 10, il sera au pont de Montereau, pour conférer avec le Dauphin.

LE MEURTRE DE MONTEREAU.

Il était cinq heures du soir quand les deux princes se rencontrèrent à Montereau, en « un parc » établi au milieu du pont. Le duc n'avait avec lui qu'une dizaine de personnes. La conversation tourna mal; on en vint à de « rigoureuses paroles ». Le dauphin accusait le duc d'avoir manqué à ses engagements; le duc se défendait. Des gestes malheureux, des mains mises sur la garde des épées, des attitudes menaçantes rompirent l'entretien. Le dauphin fut emmené par Tangui du Châtel. Quelques minutes après, le duc de Bourgogne tombait, frappé de plusieurs coups d'épée. Comme dit Juvénal des Ursins, « plusieurs ont écrit en diverses manières, lesquels n'en savaient que par ouï-dire, et les présents mêmes n'en eussent bien su déposer, car la chose fut trop soudainement faite ». Les Bourguignons accusèrent le dauphin d'avoir préparé un guet-apens; mais cette préméditation n'est pas vraisemblable.

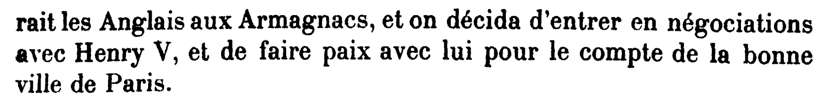
Un meurtre, celui du duc d'Orléans, en 1407, avait causé la guerre civile. En 1419, un autre meurtre faillit perdre le royaume. En 1521, un chartreux de Dijon, montrant à François Ier le crâne de Jean sans Peur, et lui faisant remarquer le trou qu'y avait laissé une des blessures, lui disait : « Sire, c'est le trou par lequel les Anglais passèrent en France ».

V. — LE TRAITÉ DE TROYES[1]

COLÈRES DANS PARIS.

A la nouvelle du meurtre, tout le parti bourguignon se rejeta du côté des Anglais. Comme dit le Religieux de Saint-Denis, une véritable fureur diabolique s'empara de Paris. Il y eut des exécutions et des emprisonnements. L'Université exprima sa douleur à la duchesse veuve de Bourgogne : « Très noble et puissante dame, il n'est pas temps de plaintes, de larmes ni de pleurs; ainçois est besoin de labourer, travailler et peiner à la réparation du très énorme et cruel meurtre ». Elle offrit de servir la duchesse « en prédications et lettres missives ». Le 12 septembre, les bourgeois de Paris firent serment « de poursuivre de tout leur pouvoir la vengeance et réparation de la mort et homicide de feu le duc de Bourgogne ». On préfé-

1. SOURCE. Cosneau, *Les Grands traités de la guerre de Cent Ans*, 1889.


rait les Anglais aux Armagnacs, et on décida d'entrer en négociations avec Henry V, et de faire paix avec lui pour le compte de la bonne ville de Paris.

PHILIPPE LE BON.

Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe, à la nouvelle du meurtre de son père, « eut au cœur si grande tristesse et déplaisir, qu'à grand'peine, par aucun jour, le pouvaient ses gouverneurs réconforter ». Il repoussa, après un instant d'hésitation, les avances du dauphin qui, aussitôt, l'avait sollicité de continuer entre eux l'accord fait à Pouilli. Il réunit un conseil de famille à Malines, puis, comme un grand congrès de son parti, à Arras, le 18 octobre 1419. A l'église Saint-Vaast, au milieu du service célébré en l'honneur du feu duc, Pierre Floure, inquisiteur de la foi en la province de Reims, osa, dans son sermon, conseiller au duc de ne pas poursuivre sa vengeance, de ne pas prendre la « voie de fait », mais de demander réparation à la justice royale. L'honnête et sage conseil déplut; plusieurs seigneurs, qui pensaient comme l'orateur, se retirèrent. Il fut décidé que, « dedans brefs jours », le duc ferait traité et alliance avec le roi d'Angleterre, et, « avec ce, de toute sa puissance, poursuivrait vengeance et réparation ».

PRÉPARATIFS DE TRAITÉ AVEC HENRY V.

D'Arras à Rouen, il y eut, durant tout le mois de novembre, allée et venue d'ambassades. Le 2 décembre, à Arras, les bases d'un traité entre les rois d'Angleterre et de France étaient posées, dans un acte préparatoire au traité général. Le jour même de Noël, Henry V et Philippe de Bourgogne s'alliaient pour faire la guerre au dauphin. Les négociations avec le gouvernement royal lui-même devaient être poursuivies à Troyes. Au mois de janvier 1420, les plénipotentiaires anglais se joignent au duc de Bourgogne, et chevauchent avec lui jusqu'à cette ville. Deux jours après leur arrivée, l'entente était faite. Le 20 mai, Henry V, qui n'avait rencontré aucun ennemi sur sa route, arrivait à son tour. Une convention de mariage était conclue le jour même entre lui et Catherine, fille de Charles VI. Le lendemain, le traité de Troyes était juré par les deux rois.

LE TRAITÉ DE TROYES. 20-21 MAI 1420.

Comme le roi Henry, dit Charles VI dans le premier article, « est devenu notre fils, et de notre chère et très aimée compagne la reine, icelui fils nous aura et honorera, et notre dite compagne, comme père et mère ». Le roi et la reine appellent leur propre fils Charles le « soi disant dauphin de Viennois »; ils l'accusent d' « horribles et énormes crimes »; ils renoncent à faire à leur gré paix et accord avec lui. Henry V est leur seul vrai fils. Charles VI gardera, sa vie durant, « la couronne et dignité royale de France avec tous ses revenus »; mais le roi d'Angleterre aura « la faculté et exercice de gouverner et ordonner la chose publique ». Henry ne prendra plus le titre de roi

de France, mais celui d'héritier du roi de France. Il gardera la Normandie et les territoires qu'il a conquis, comme une sorte d'apanage. C'est lui qui, d'accord avec le duc de Bourgogne, réglera « l'état » du roi, établira des impositions et pourvoira aux offices, d'après les règles établies. Les États du royaume jureront cette paix. Henry V fit connaître à l'Europe chrétienne ce traité de Troyes, qui semblait mettre fin aux destinées de la France, naguère si brillantes, et faire de notre pays une annexe de l'Angleterre.

NOUVELLES CONQUÊTES D'HENRY V.

Le jour même de la signature du traité, la formule du serment à prêter à l'héritier de France fut promulguée ; seront criminels de lèse-majesté tous ceux qui violeront le traité, ou en parleront mal. Le 2 juin 1420, à Troyes, Henry V épousa Catherine. Dès le lendemain des noces, il était prêt à rentrer en campagne : « Je prie, dit-il, à Monseigneur le roi, de qui j'ai épousé la fille, et tous ses serviteurs, et à mes serviteurs je commande que, demain au matin, soyons tous prêts pour aller mettre le siège devant la cité de Sens. » Le 12 juin, Sens avait capitulé; le 1er juillet, Montereau se rendit. Le 7 juillet, Henry V arriva devant Melun, qui, défendu par Barbazan, résista vigoureusement. On vit devant les murs les deux rois Charles et Henry, les deux reines Isabelle et Catherine, le duc de Bourgogne et le duc de Bavière. Melun ne se rendit qu'après quatre mois, lorsque les assiégés eurent mangé « chevaux, chats et autres vermines ».

CHARLES VI ET HENRY V A PARIS.

Pendant ce siège, Henry V avait fait occuper Vincennes, le Louvre, la Bastille et l'hôtel de Nesle. Le 1er décembre, avec Charles VI il entra dans Paris. Malgré « la pauvreté de faim », la réception fut brillante. Les rues étaient tout encourtinées; les bourgeois portaient « vêtements de rouge couleur ». Un mystère de la Passion « au vif » fut représenté devant le Palais. Par toutes les rues, le cortège royal rencontrait des processions de prêtres, vêtus de chappes et de surplis, chantant le *Te Deum laudamus* et le *Benedictus qui venit.* Le roi de France s'en alla à Saint-Paul; le roi d'Angleterre se mit en lieu sûr, au Louvre.

ÉTATS GÉNÉRAUX.

Déjà l'Université avait juré le traité, au début de juin. Le 6 décembre 1420, les députés des Trois États s'assemblèrent à Saint-Paul; ils étaient peu nombreux. Le chancelier réclama des serments pour le traité, puis des subsides pour le gouvernement. Charles VI dut prendre la parole, pour déclarer qu'il avait librement accepté le traité, qu'il l'avait juré, qu'il le considérait comme agréable à Dieu et utile au royaume. Les États ne rendirent réponse que le 10 décembre : ils approuvèrent la paix et se déclarèrent prêts à faire tout ce qui plairait au roi Le traité fut juré sur les Évangiles; les nobles consi-

gnèrent leur serment dans des chartes, scellées de leurs sceaux, qui furent remises à Henry V. Puis des subsides furent votés.

RETOUR D'HENRY V EN ANGLETERRE.

L'Université avait apporté au roi d'Angleterre des doléances, et lui avait demandé des exemptions pour le clergé. Henry V répondit d'un ton de hauteur à ses députés, et, comme ils voulaient répliquer, leur commanda de se taire et de se retirer, « car autrement on en eût logé en prison ». Le 27 décembre, il quitta Paris, pour rentrer en Angleterre avec la jeune reine. Deux jours avant son départ, à la Noël, il avait tenu cour solennelle. Monstrelet oppose les splendeurs de la cour tenue par le roi d'Angleterre, à l'état misérable où se trouvait l'hôtel du roi de France. Henry V avait mis partout des capitaines anglais; Clarence et Exeter furent capitaines de Paris. Comme dit Chastellain : « Paris, siège ancien de la royale majesté française », devint « un nouveau Londres ».

RÉSISTANCE DU DAUPHIN.

Mais Paris n'était pas le royaume; il fallait achever la conquête sur le dauphin et le parti armagnac, dont le traité de Troyes avait fait le parti français. Ce fut encore l'occasion de « guerres fortes et merveilleuses ». Le dauphin avait lors « occasion assez de mélancolie, et matière de grand souci de se voir délinqué de son père, désavoué comme bâtard ». Le 23 décembre 1420, en effet, les meurtriers de Jean sans Peur avaient été déclarés criminels de lèse-majesté, inhabiles à toute succession, indignes de tous honneurs; au commencement de 1421, le dauphin lui-même avait été banni du royaume et débouté de la couronne. Mais sa cause n'était pas perdue : après de longues incertitudes et des négociations délicates avec les États de ce pays, le Languedoc s'était détaché du parti bourguignon. Le dauphin était allé dans le Midi, au début de 1420, et, dans un voyage de près de cinq mois, il y établit son autorité. Le régent fut alors le vrai maître du royaume au Sud de la Loire, et il pouvait attendre l' « aventure que Dieu voudrait lui envoyer ».

SES SUCCÈS.

Consolidé ainsi par la bonne fortune, « le dit de Valois, comme disaient les Bourguignons, appela, tant pour soi que pour ses adhérents, à la pointe de son épée ». Le 22 mars 1421, ses troupes battirent à Beaugé les Anglais du duc de Clarence, qui fut tué. Le 8 mai, le duc de Bretagne, qui avait joué, à plusieurs reprises, un rôle douteux entre les deux partis et encouru toute sorte de mésaventures, conclut avec le régent « alliances et confédérations » à Sablé. Les États généraux de Languedoïl, convoqués par le dauphin à Clermont, le 18 mai, accordaient une aide de 800 000 livres tournois. Enfin, au mois de juin, le dauphin apparaissait dans le pays chartrain; Chartres était assiégé et Paris menacé.

HENRY V REVIENT EN FRANCE.

A ces nouvelles, Henry V reparut brusquement en juin 1421, avec une armée de près de trente mille hommes. Après avoir conféré à Mantes avec le duc de Bourgogne, il entrait le 4 juillet à Paris, puis allait prendre Dreux, Bonneval, Epernon, Nogent-le-Roi; en septembre, il passait devant Beaugenci et Orléans, et commençait le siège de Meaux qui le retint jusqu'en mai de l'année suivante. L'Université le félicita de la prise de cette ville. Malgré les maladies, qui ruinaient ses troupes, il continua la campagne en juin 1422, et entra à Compiègne et à Senlis. Le duc de Bourgogne opérait dans la même région. Le parti Armagnac était chassé du Nord du royaume, où il ne gardait que le Crotoi et Noyelles. Le dauphin sembla alors quitter la partie : il avait abandonné le siège de Chartres, et s'était retiré derrière la Loire; il se mettait à vivre d'une vie indolente dans ses belles résidences du Berri, de la Touraine et du Poitou, renonçant à paraître parmi ses troupes, les confiant à de médiocres capitaines, tout occupé de son mariage avec Marie d'Anjou, et de sa petite cour, où il voulait garder un luxe de roi. Pendant ce temps, ses lieutenants reculaient un peu partout, sauf à l'Est en Nivernais, sur la terre du duc de Bourgogne. Le duc de Bretagne, toujours peu sûr, s'apprêtait à reconnaître le traité de Troyes. Ainsi les efforts du dauphin avaient été éphémères; le roi d'Angleterre apparaissait comme le maître de l'avenir.

VI. — LA MORT DES ROIS

MALADIE ET MORT D'HENRY V, 31 AOÛT 1422.

MAIS, à la fin du printemps de 1422, en marche vers le Nivernais, Henry V commença à se sentir malade; il dut revenir en litière au bois de Vincennes. Il souffrait de la maladie dite de Saint-Fiacre, « un flux de ventre merveilleux avec hémorroïdes ». Le duc de Bourgogne fut aussitôt prévenu. Il dépêcha à Vincennes son homme de confiance, Hugues de Lanoi. Le roi d'Angleterre chargea Lanoi de ses derniers vœux pour son allié; il demandait au duc « de toujours bien entretenir les serments et alliances qu'il avait aux Anglais ». Puis Henry V appela auprès de lui le duc de Bedford son frère, le duc d'Exeter son oncle, le comte de Warwick, en tout sept ou huit Anglais, et leur donna des instructions. Il pria Bedford de bien veiller sur l'héritier d'Angleterre et de France, — l'enfant, né de son mariage avec Catherine, et qui n'avait pas dix mois, — et de ne jamais faire la paix avec le dauphin sans obtenir de lui au moins la Normandie. Si le duc de Bourgogne veut se charger du gouvernement de France, « je vous conseille, dit-il, que vous lui bailliez; mais s'il le refuse, si l'entreprendrez ». Par-dessus tout, il supplia

les princes de rester toujours d'accord avec le duc de Bourgogne. Après quoi, Henry V ne songea plus qu'à mourir. Quand ses médecins lui annoncèrent que ses derniers moments étaient venus, le 31 août 1422, il fit appeler son confesseur et ses domestiques, et ordonna de réciter les psaumes de la pénitence. Au mot *Jérusalem*, il interrompit la récitation, et affirma, sur la mort qui l'attendait, qu'il avait l'intention, après qu'il aurait mis le royaume de France en paix, d'aller conquérir Jérusalem; et il expira. Henry V n'avait que trente-cinq ans. « Son corps fut mis par pièces et bouilli en une poêle, tellement que la chair se sépara des os »; l'eau fut jetée en un cimetière; « les os avec la chair furent mis en un corps de plomb avec plusieurs espèces d'épices ».

LE DUC DE BOURGOGNE A PARIS.

Pendant ces étranges opérations, Philippe le Bon vint à Paris : il n'avait pas voulu assister aux derniers moments de son allié, et il repartit avant les cérémonies funèbres : il n'était venu que pour affaires. Il conféra avec les ducs anglais, déclina le gouvernement du royaume pendant la minorité d'Henry VI, mais jura de nouveau le traité de Troyes.

FUNÉRAILLES D'HENRY V.

Le 16 septembre, eut lieu un service à Saint-Denis; puis le cortège se mit en route pour l'Angleterre. Les Anglais avaient fait « faire la semblance et représentation du roi de cuir bouilli, moult gentiment, portant en son chef couronne d'or moult précieuse ». Le 5 octobre, la dépouille d'Henry V entrait à Londres; un mois après, elle fut déposée à Westminster.

Henry V a été grandement loué par ses contemporains, non seulement par les chroniqueurs anglais ou bourguignons, mais même par des Armagnacs de tradition, comme Juvénal des Ursins. C'est qu'Henry V, s'il était de « hautain vouloir », fut un justicier. Une discipline austère régnait dans son armée. Après tant d'années de troubles, les habitants d'une bonne partie du royaume comptaient sur son rigoureux gouvernement, pour remettre l'ordre dans cette anarchie. Paris accepta comme une délivrance ce joug à la fois pesant et protecteur.

MORT DE CHARLES VI, 21 OCTOBRE 1422.

Charles VI, qu'Henry V avait laissé à Senlis, avait cinquante-trois ans et semblait un vieillard. Il avait auprès de lui la reine, vieillie, elle aussi, avant l'âge. Aucun prince des fleurs de lis ne se souciait plus de leur faire cortège. L'Hôtel royal était misérable. Les derniers comptes sont navrants; sans cesse, aux recettes et aux dépenses, on trouve la mention *néant*. Offusqué lui-même de cette détresse, Henry V, dans ses derniers jours, avait reconstitué le personnel de l'Hôtel.

Au moment où le cortège funèbre d'Henry V arrivait à Rouen,

le 19 septembre, le roi de France rentra à Paris. Au mois d'octobre, il s'alita. Son pauvre corps sans âme était à bout de forces; il s'éteignit, le 21 octobre. Son premier chambellan, son confesseur, son aumônier, quelques officiers et serviteurs étaient seuls auprès de lui. L'exposition du corps ne dura qu'un jour. « Il avait le visage aucunement coloré, les yeux clos et semblait qu'il dormît. » Vingt jours passèrent avant les funérailles. Il fallait, pour enterrer le roi de France, attendre les ordres du duc de Bedford, retenu à Rouen.

HENRY VI, ROI DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

Le 11 novembre, commencèrent les cérémonies funèbres. On y porta, comme dans le cortège de Henry V, l'effigie du mort. Le seul prince qui suivit les obsèques fut le duc de Bedford. Après un service à Notre-Dame, le corps fut transporté à Saint-Denis et déposé dans la chapelle de Charles V. « Et adonques les huissiers d'armes dudit roi, qui étaient là présents, rompirent leurs petites verges, et les jetèrent dessus la fosse, et puis mirent leurs masses en bas, le dessus dessous. Et lors le roi d'armes de Berri, accompagné de plusieurs hérauts et poursuivants, cria dessus la fosse : « Dieu veuille avoir pitié et merci de l'âme de très excellent, très haut et puissant prince Charles, roi de France sixième du nom, naturel et souverain seigneur. » Et, après ce, cria derechef le roi d'armes : « Dieu donne bonne vie à Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur ! »

LIVRE V

LES LETTRES ET LES ARTS

CHAPITRE PREMIER

LA VIE LITTÉRAIRE[1]

I. ÉCOLES ET UNIVERSITÉS. — II. LA LITTÉRATURE ET LA SOCIÉTÉ LAÏQUE. — III. LES INFLUENCES. — IV. POÉSIES ÉPIQUE, LYRIQUE ET DRAMATIQUE. — V. L'HISTOIRE. — VI. LA LITTÉRATURE DIDACTIQUE.

I. — ÉCOLES ET UNIVERSITÉS[2]

LE XIVe siècle, où la vie politique et sociale a été si profondément troublée, fut cependant une époque de grande activité intellectuelle.

LES ÉCOLES RURALES.

Les écoles étaient nombreuses à tous les degrés. On en trouvait dans de très petits villages, qui donnaient un enseignement primaire : écriture et lecture, un peu de grammaire, de comput et de liturgie. Il est à croire du reste qu'avec les troubles profonds du commencement du XVe siècle, beaucoup de ces humbles écoles disparurent, pour ne renaître que fort longtemps après, parfois même seulement en notre siècle.

1. OUVRAGES A CONSULTER. P. Paris, *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, 1836-1848. Leclerc, *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle* (Histoire littéraire de la France, XXIV), 2e édit., 1865. *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, II, 1896. G. Paris, *La poésie du Moyen Age*, 2e série, 1895.

2. SOURCES. Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, II, III, IV, 1894-1897.

OUVRAGES A CONSULTER. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, 1665-1679. Denifle, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, 1885. Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, 1895. Thurot, *De l'organisation des Écoles dans l'Université de Paris*, 1850. Clerval, *Les Écoles de Chartres au Moyen Age*, 1895. Überweg-Heinze, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, 2e partie, *Die Mittlere Zeit*, 1898. De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, 1900.

LES ÉCOLES URBAINES.

Dans les villes, les églises paroissiales, les chapitres, les monastères avaient, d'ordinaire, leurs écoles. La plupart des écoliers ne dépassaient guère l'étude de Donat, c'est-à-dire des rudiments de la grammaire. Mais, dans certaines écoles capitulaires, par exemple celles de Notre-Dame de Paris, on lisait après le *Donat*, le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, autre manuel de grammaire, et les poètes profanes et chrétiens; on y apprenait les difficultés grammaticales, la syntaxe et la prosodie, puis la rhétorique et des formules de correspondance; on terminait par des éléments de logique. On y étudiait aussi avec soin le chant sacré. Tout était appris par cœur. Dans les écoles de Chartres, si fameuses depuis le temps de l'évêque Fulbert, au XIe siècle, des « professeurs ès arts » enseignaient les humanités; des « maîtres », la médecine; des « lecteurs », la théologie. Il y avait aussi des cours de droit, et même l'enseignement du droit canon était l'honneur des écoles chartraines.

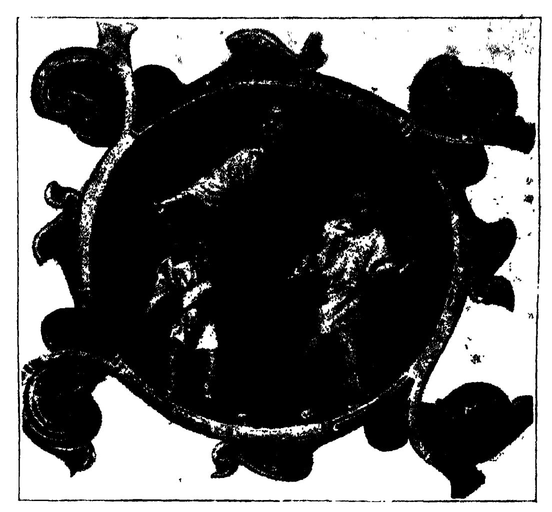
LES UNIVERSITÉS.

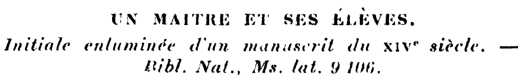
Mais la haute culture était surtout donnée dans les Universités, qui, jusque vers le milieu du XIVe siècle, ont continué à développer leur organisation et leur enseignement. A Montpellier, les deux Universités de Médecine et de Droit venaient d'acquérir leurs statuts généraux. A Toulouse, les arts, le droit civil et canon, la théologie même étaient régulièrement enseignés. Les Universités d'Orléans et d'Angers, malgré une histoire souvent troublée, étaient en pleine renommée pour les études littéraires et le droit civil. Celle d'Avignon venait de naître, et bénéficiait du voisinage de la Papauté.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

L'Université de Paris dépassait toutes les autres par le nombre de ses étudiants, l'étendue de ses privilèges, la qualité de ses études et la gloire de ses maîtres. Ses décisions faisaient loi pour les consciences; elle était *Ratio dictans in ecclesia*, la Raison enseignant dans l'Église. Elle et le Pape étaient les deux lumières du monde, *Papa et Universitas Parisiensis, duo lumina mundi.* On disait que Minerve, la Sagesse, après avoir habité Athènes, puis Rome, était venue se fixer à Paris. Gerson appelait l'Université « notre Paradis terrestre, auquel était l'Arbre de la science du bien et du mal ».

Sur les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève habitaient par centaines ses maîtres, par milliers ses écoliers et ses suppôts; elle y faisait vivre de nombreux gens de métier. Le « rôle » de la Faculté des Arts donne, en 1349, cinq cent deux maîtres régents; celui de 1403, sept cent quatre-vingt-dix, et encore est-il incomplet. Au synode de Paris de 1406, Jean Petit parlait de mille maîtres ès arts, et un assistant l'interrompait pour dire deux mille. Il y avait vers ce temps plus de deux cents maîtres, docteurs, licenciés ou bacheliers « formés » en théologie et en décret. On ne saurait déterminer le nombre des étu-





UN MAITRE ET SES ÉLÈVES.

Initiale enluminée d'un manuscrit du XIVᵉ *siècle. — Bibl. Nat., Ms. lat. 9 106.*



LA FOIRE DU LENDIT.

Miniature représentant la bénédiction de la foire par l'évêque de Paris : celui-ci est monté sur une estrade, au centre. Autour de lui, les boutiques des marchands, les tavernes, etc. Le texte attenant se lit : Incipit ordo in die benedictionis indicti. Die illo tercia pulsata et cantata mane, *etc. — Bibl. Nat., Ms. lat. 962.*

diants. Juvénal des Ursins dit sérieusement à propos d'une procession de 1412 : « Et en fit une l'Université de Paris jusqu'à Saint-Denis, et quand les premiers étaient à Saint-Denis, le recteur était encore à Saint-Mathurin » rue Saint-Jacques.

SON ACTIVITÉ.

L'Université de Paris était très vivante. Dans les assemblées générales, dans les facultés et les nations, tout était mis en délibération, discuté, décidé : les études, la discipline, les revenus et les dépenses. Saint-Julien-le-Pauvre, Saint-Bernard, et surtout le cloître des Mathurins se remplissaient le matin, après la messe, de maîtres, de bacheliers, d'étudiants qui venaient aux réunions. Dans certaines rues, il n'y avait point de maison sans école; de tous côtés, s'élevaient les bâtiments plus imposants des collèges; partout on enseignait, on discutait. La vie se passait en longs commentaires d'auteurs, en argumentations, en « disputes », selon le mot consacré. Il y avait des séances solennelles d'argumentation à la Faculté des Arts, dans les collèges de Navarre et de Sorbonne, où ces exercices se prolongeaient, même pendant les vacances. C'est au commencement du siècle qu'on rapporte l'institution de la soutenance dite Sorbonique, où l'auteur devait soutenir une thèse durant douze heures. L'Université n'avait jamais paru avoir autant d'activité intellectuelle.

SIGNES DE DÉCADENCE, LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Déjà cependant se manifestent des signes certains de décadence. La gloire de l'Université de Paris, c'était sa Faculté de théologie; jusqu'assez avant dans le XIVe siècle, elle fut, pour ainsi dire, la seule école théologique officielle de la chrétienté : il semblait que l'unité de la foi voulût une école unique. La Papauté accepta longtemps cette idée, et Gerson encore l'affirmait. Or, dans cette faculté, illustre par-dessus toutes les autres, de graves abus s'introduisaient. Les épreuves qui menaient à la maîtrise étant longues, difficiles, les candidats cherchèrent à s'en dispenser. La licence ne devait être accordée que tous les deux ans : des examens furent autorisés pendant les vacances, comme en cachette. De plus, elle fut obtenue par protection, moyennant dispense pontificale, et même moyennant argent; le chancelier de Notre-Dame la conférait *ex gratia*. Enfin les papes permirent l'octroi de la licence dans les autres Universités, et même dans des villes où il n'y avait pas d'Université, ce qui parut scandaleux : *Cur non in stabula porcorum?* Pourquoi pas dans des étables à porcs? disait-on. Ainsi le grade de maître en théologie fut accessible aux sots, aux paresseux, à ceux qu'effrayaient les épreuves de Paris, ou qui y avaient échoué.

LES MAUVAIS CHANCELIERS.

Il semble que ce monde universitaire ne soit plus dirigé. Le chancelier de Notre-Dame avait encore autorité sur les écoles; mais, outre que cette autorité était toujours contestée, l'office de la chan-

cellerie fut trop souvent mal occupé. De 1370 à 1389, Jean de la Chaleur fut obligé de rétracter plusieurs erreurs; Nicolas de Saint-Saturnin, cardinal, absorbé par d'autres affaires, fut tout à fait indifférent et négligea même de conférer la licence; Jean Blanchart la conféra trop, et se fit payer; Jean de Guignicourt décerna les plus hauts grades de théologie pendant quatre ans, bien qu'il ne fût que bachelier. A partir de 1389, Pierre d'Ailli et Gerson, malgré leur zèle, furent trop mêlés aux luttes politiques pour avoir une autorité efficace.

LES COLLÈGES.

La multiplication des collèges fut de plus en plus nuisible aux études[1]. Une trentaine de nouveaux s'ajoutèrent à ceux du XIIIe siècle; dans les premières années du XVe siècle, le nombre des bourses s'éleva à cinq cent soixante. On recevait aussi dans les collèges des élèves payants. La richesse de ces établissements, l'importance de leurs bourses, les prétentions de quelques-uns à la supériorité rompirent l'unité et l'égalité, et restreignirent la féconde liberté d'autrefois. Les écoles, qui jadis naissaient spontanément, grandissaient et mouraient, devinrent moins nombreuses, et furent moins fréquentées; l'Université ne fut plus renouvelée et rajeunie comme par le passé; les études perdirent beaucoup en variété et en originalité. Enfin, les couvents, qui avaient conquis leur place au milieu des écoles séculières, ceux des Dominicains, des Franciscains et des Augustins tirèrent à eux une forte partie de l'activité universitaire. On rechercha ces maisons calmes et disciplinées, où la vie était plus studieuse.

ÉTAT DE LA SCIENCE DU DIVIN.

L'Université a déjà tant travaillé et tant discuté qu'elle en est épuisée. La « science du divin » agitait, depuis deux siècles, les écoles parisiennes. On y avait manié toutes les armes de la dialectique antique, perfectionnée par des clercs subtils et orgueilleux. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à quelques années de distance, on avait vu Thomas d'Aquin enseigner que la théologie est une science, que la raison peut rendre compte de la religion, et la foi être prouvée par le raisonnement; puis Duns Scot, soutenir que la raison ne saurait expliquer Dieu, qu'il n'y a de refuge pour l'esprit que dans l'autorité, et que, par suite, la théologie n'est que l'art de préparer le salut; ce qui n'empêchait pas, du reste, le « Docteur Subtil » de raisonner à l'infini, et de multiplier les abstractions et les entités. Au fond, les méthodes officielles avaient donné tout ce qu'elles pouvaient produire. Et puis, les maîtres de la scolastique avaient disparu : Albert le Grand, en 1280, Thomas d'Aquin, en 1274, Bonaventure, la même année, Roger Bacon vers 1292, Duns Scot en 1308. Désor-

1. Voir *Histoire de France*, t. III, p. 385.

mais, le savoir est condensé, figé dans des *Sentences* comme celles de Pierre Lombard, dans des *Specula* comme ceux de Vincent de Beauvais, ou des *Sommes* comme celles de Thomas d'Aquin. Il ne reste plus qu'à lire et à commenter; on ne pouvait faire le compte des commentaires et des gloses sur les *Sentences* de Pierre Lombard. Encore les discussions sont-elles gâtées et rabaissées par la lutte des ordres mendiants, Franciscains et Dominicains, qui y transportent leur rivalité sans fin. Les uns étaient Thomistes, les autres Scotistes; ils dogmatisaient à l'infini, et se perdaient dans d'insipides redites, dans les *barbouillamenta Scoti*.

GUILLAUME D'OCKAM.

Ainsi se préparait la ruine des grandes synthèses scolastiques, qui avaient fait la gloire du XIIIe siècle. Elles avaient cherché par la raison à trouver les vérités transcendantes et à expliquer logiquement Dieu, l'Univers, et la connaissance que nous en avons. Mais, dans la première moitié du XIVe siècle, reparaît avec plus de force la doctrine de Duns Scot. Durand de Saint-Pourçain, surtout Guillaume d'Ockam, Anglais et franciscain, qui enseigna à l'Université de Paris vers 1320 et mourut vers 1347, après une vie agitée, portent à la Scolastique le coup de grâce. Ockam, le « Docteur Invincible », enseigne, avec une logique impitoyable, que les connaissances de l'homme se bornent à ce que lui fournit l'expérience; les idées générales, les concepts universels, ne sont que les signes de notre connaissance et n'ont d'autre existence que celle que leur donne notre esprit. Par suite, la théologie n'est pas une science; elle a pour objet des articles de foi qu'il faut accepter comme révélés, sans essayer de les démontrer par le raisonnement; car on ne sait où peut mener la raison, avec des propositions qui ne sont pas évidentes en elles-mêmes. Et donnant aussitôt la preuve dans son *Centilogium*, Ockam montre pour cent propositions les conséquences hérétiques. Sa théologie réduit la raison à l'absurde et l'oblige à capituler. Sa philosophie se confine dans une sorte d'idéalisme, très dangereux, dans ses conséquences, pour la science du Moyen Age.

ÉPUISEMENT DE LA SCOLASTIQUE. LE MYSTICISME.

La Scolastique était condamnée à une déchéance qui devait se prolonger misérablement. La liste des erreurs et des propositions suspectes, qui ont occupé l'Université au XIVe siècle, est encore longue; mais, depuis le milieu du siècle, ce sont d'ordinaire des paradoxes enfantins et fantaisistes, nés dans des esprits médiocres, qui veulent faire du bruit. A la fin du siècle, le silence se fit peu à peu. A part la question de l'Immaculée Conception mise de nouveau en discussion par le dominicain Jean de Monzon, l'activité doctrinale semble s'éteindre. Après les affirmations de Scot et d'Ockam, les grands esprits dans l'Université se tournent de nouveau vers le mysticisme.

L'Imitation de Jésus-Christ, si elle est de ce temps, s'annonce dans les premières pages comme l'aveu d'une âme désillusionnée, qui ne cherche plus la vérité que dans les effusions de l'amour divin. Pierre d'Ailli renouvelle le mysticisme de Saint-Victor. Gerson, médiocre philosophe, mais fidèle disciple du pieux Bonaventure, décrit dans ses traités mystiques, les divers états de l'âme, naïvement ravie en Dieu.

LA FACULTÉ DES ARTS.

Même décadence dans presque toutes les autres études. Seule la médecine prospéra. La Faculté de Décret de Paris resta toujours inférieure à celle d'Orléans. La Faculté des Arts était de plus en plus étrangère à la vraie culture littéraire. Les documents universitaires, par leur incorrection, montrent l'abaissement des études. Le latin des écoles ne cessait de se pervertir. A la fin du siècle, une réforme fut tentée : l'élégant Nicolas de Clamanges, humaniste de grand zèle, essaya de relever les études classiques, mais il appartenait à un petit groupe d'esprits raffinés et puristes, qui fut impuissant.

RÔLE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ DANS L'ÉTAT.

L'influence de l'Université dans l'Église et dans l'État ne doit pas faire illusion. Les circonstances qui la permirent étaient transitoires, et, d'ailleurs, elles firent grand tort aux études. L'Université souffrit de tous les malheurs du temps, de la difficulté des communications, des émeutes, des sièges. Elle fut divisée par les guerres civiles. Ce fut un honneur pour elle de travailler à l'œuvre, vaine du reste, de la réforme cabochienne; mais elle entra dans les partis. Elle fut menée par la politique au parti bourguignon, l'abandonna forcément quand les Armagnacs rentrèrent dans Paris, puis y retourna pour longtemps, quand il fut devenu le parti anglais, en 1418. Elle harangua respectueusement Henry V, héritier de France. Elle condamnera Jeanne d'Arc. Dans la capitale du royaume, cette grande école universelle, comme insensible aux réalités vivantes, n'eut pas le sentiment national.

DANS LE SCHISME.

Le Schisme aussi lui fut funeste. Les affaires de l'Église romaine la passionnèrent; pendant près de quarante ans, argent, talent, activité furent dépensés dans cette querelle. Les docteurs les plus fameux abandonnèrent leur enseignement, pour prêcher devant le roi, ou pour aller en ambassade à Avignon, à Rome, aux conciles, à travers tout le monde chrétien. Les études furent désertées par ceux qui en faisaient la gloire.

LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE.

Enfin de nombreuses universités étrangères s'établissaient. La théologie n'était d'abord enseignée qu'à Paris et à Oxford; elle le fut bientôt à Toulouse, à Bologne, à Pise, à Florence, à Prague, à Vienne, même avant le Schisme. Le Schisme en fit éclore de nouvelles. Elles étaient fondées à l'image de Paris; mais elles lui firent concurrence, et l'exode même des étudiants parisiens assura leur fortune.

II. — LA LITTÉRATURE ET LA SOCIÉTÉ LAÏQUE[1]

DANS la société laïque, le goût des choses de l'esprit se développa singulièrement.

LES ROIS. Les rois donnèrent l'exemple. Philippe VI achetait volontiers des livres. Sa femme Jeanne de Bourgogne « fut la protectrice de tous les savants qui approchaient de la cour »; des traductions, une encyclopédie, des fables, un roman, lui ont été dédiés. Jean le Bon, leur fils, avait été élevé au milieu des beaux manuscrits, « bien écrits et bien enluminés ». Par ses soins, de grandes entreprises littéraires comme des traductions de Tite-Live et de la Bible furent commencées. Il emportait des livres dans ses bagages de guerre. Lorsqu'il vit Pétrarque, il voulut le retenir à sa cour. Nous savons que Charles V fut un lettré et un intellectuel. Avec plus de légèreté et d'insouciance, Charles VI continua les traditions paternelles. De 1380 à 1411, environ deux cent dix volumes entrèrent à la Bibliothèque du Louvre. Les fêtes de sa cour excitèrent la verve des poètes et l'activité des organisateurs de mystères.

LES PRINCES. Les frères de Charles V eurent comme lui de très belles collections de livres. Le duc de Berri en particulier fut un amateur très éclairé. Tous les écrivains comptaient sur sa curiosité et sa générosité. « Aymeri du Peyrat lui fit hommage de ses *Lamentations sur la mort de Charlemagne*; Jacques le Grand lui adressa son *Livre de bonnes mœurs*. C'est pour lui, ou, du moins, sur sa demande, que Jean Courtecuisse traduisit le traité de Senèque sur les *Quatre Vertus*, Pierre Leraut le livre espagnol des *Formes, figures et images qui sont aux cieux*, Jean d'Arras, l'histoire fabuleuse de Lusignan, et Laurent de Premierfait le *Cas des nobles hommes et femmes* de Boccace. Christine de Pisan lui offrit presque tous ses ouvrages[2]. » Philippe le Hardi et son fils Jean sans Peur furent les protecteurs de Gerson, de Martin Porée, de Jean Petit, surtout de Christine de Pisan. Le duc de Bourbon se fit traduire le *De Amicitia* et le *De Senectute* de Cicéron. Le duc d'Orléans occupa neuf traducteurs à une nouvelle version de la Bible. Christine de Pisan, Honoré Bonet, Jacques le Grand, Eustache Deschamps furent honorés de ses bonnes grâces.

1. SOURCES. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle*, 1849-1852. *Le Livre des Cent Ballades*, éd. Raynaud, 1905.
OUVRAGES A CONSULTER. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 1868-1881. Champollion, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, 1844. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, 1867. Piaget, *Oton de Granson*, Romania, XIX, 1890, *La Cour amoureuse de Charles VI*, ibid., XX, 1891, *Jean de Garencières*, ibid., XXII, 1893. Doutrepont, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, 1909.
2. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, I, 60.

Christine assistait aux fêtes qu'il donnait et en a laissé une gracieuse description. Deschamps était invité aux débauches du prince.

LES SEIGNEURS. Ce goût des lettres fut répandu dans toute la société féodale. Froissart n'a eu qu'à se présenter avec ses chroniques et ses poésies pour gagner la faveur de Robert de Namur, de Wenceslas de Brabant, de Gui de Blois, du comte de Foix. Christine de Pisan a compté parmi ses admirateurs et bienfaiteurs la comtesse de Montpensier, Charles d'Albret, le sénéchal de Hainaut, le second maréchal Boucicaut et bien d'autres. Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, était en relation avec tous les esprits éminents de son temps et passait pour bon juge en littérature. Le Castillan Diaz de Gamez nous a laissé, dans le *Victorial*, la description de la belle vie seigneuriale que menait, aux portes de Gisors, l'amiral Renaud de Trie : dans la journée, d'ordinaire le matin, pendant de paisibles promenades sur belles haquenées que conduisait madame l'Amirale, « on pouvait entendre chanter par des voix diverses et bien accordées lais, deslais, virelais, chants, rondeaux, complaintes, ballades et toutes les sortes de chansons que les Français savent composer par grand art. Je vous déclare que, si celui qui s'y voyait eût pu le faire toujours durer, il n'aurait pas voulu autre paradis. »

LES BOURGEOIS. La haute bourgeoisie suivait l'exemple. Il n'y eut pas, sous Charles VI, d'amateur plus éclairé que Gontier Col, secrétaire royal, de bonne bourgeoisie de Sens. Bureau de Dammartin tenait en son hôtel à Paris un bon clerc de Champagne, Laurent de Premierfait, et un cordelier frère Antoine d'Arezzo qui, à eux deux, traduisaient le *Décameron* de Boccace. Le brave riche bourgeois qui a écrit le *Ménagier de Paris* connaissait Tite-Live, Josèphe, le *Songe de Scipion*, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, Pétrarque, le *Roman de la Rose.* Bon nombre de villes, surtout au Nord du royaume, avaient organisé des concours poétiques; des représentations de « miracles » y étaient données par des sociétés et des confréries comme le Puy d'Amour d'Abbeville, le Puy de Notre-Dame d'Amiens, le Puy d'Arras, le Puy des Palinods de Rouen.

LES AUTEURS. Les principaux écrivains appartiennent à la société laïque. Les poètes Eustache Deschamps, Christine de Pisan, les écrivains politiques et moralistes Philippe de Mézières, Guillaume de Tignonville, l'auteur du *Ménagier de Paris*, l'historien Pierre d'Orgemont sont des laïques. Les écrivains qui sont pourvus de dignités ecclésiastiques ont plus vécu dans les cours et près des princes que dans l'Église. Philippe de Vitri, chanoine prébendé de six églises, avait été secrétaire royal sous Charles le Bel; Philippe VI le nomma maître des requêtes de l'Hôtel; Jean de Normandie l'appela à son conseil

et le fit son secrétaire et son maître des requêtes. Guillaume de Machaut resta longtemps secrétaire du roi de Bohême, Jean l'Aveugle, et suivit son aventureux maître en Thuringe, en Bavière, en Silésie, en Pologne, en Lithuanie, en Prusse, en Lombardie. Lorsque Jean l'Aveugle eut été tué à Créci, Machaut fut quelque temps secrétaire de Jean le Bon. Devenu chanoine de Reims, il resta en relations avec les princes, toujours aimé et admiré. Au reste, presque tous les bons auteurs du siècle ont eu des offices dans l'administration royale, ou dans les hôtels princiers : Deschamps, d'abord simple messager, devint huissier d'armes du roi, puis bailli de Valois, châtelain de Fismes, maître des eaux et forêts et enfin, plus tard, général des finances, ce qui était une très haute charge. Christine de Pisan avait épousé un notaire du roi; son fils était attaché à la cour de Bourgogne. Pierre d'Orgemont était chancelier de France. Jean de Beaudribosc, dit de Montreuil, secrétaire du roi, Nicolas Oresme, conseiller de Charles V, Jean Petit, conseiller du duc de Bourgogne.

LA POÉSIE DE COUR.

La noblesse ne se contentait pas de goûter la littérature; elle s'y essayait. De nobles auteurs composèrent des ouvrages didactiques : Geoffroi de Charni traita de la chevalerie; Tignonville réunit *les Dits des philosophes*; Philippe de Mézières écrivit sur la religion, la politique, le droit public et la morale; Jean le Bel, qui avait fait des vers dans sa jeunesse, rédigea dans sa vieillesse les *Vraies Chroniques*. La poésie fut une des distractions favorites des plus grands seigneurs. A la fin du XIVe siècle, l'avènement d'une nouvelle génération avide de plaisir, le ralentissement de la guerre anglaise, les fêtes et les loisirs de la vie princière, la facilité des intrigues sentimentales mirent à la mode les jeux d'esprit, où les gentilshommes luttaient de subtilité et de raffinement avec les poètes de profession. Dans les premières années du XVe siècle, « la Cour amoureuse » de Charles VI avait des ministres qui présentaient, aux jours d'assemblée, des ballades et autres pièces. C'est dans l'entourage des deux ducs Louis et Charles d'Orléans, que les gentilshommes poètes furent le plus nombreux. Un seigneur de la Suisse romande, Oton de Granson, a été loué et imité par Chaucer, qui le déclarait « la fleur de ceux qui font des vers en France ». Il est resté de lui trente-six petits poèmes, où il a exprimé ses plaintes amoureuses en vers touchants et gracieux. En général, cette poésie de cour est de forme mondaine, d'élégance froide et subtile, dans sa casuistique sentimentale. L'œuvre qui en donne le mieux l'idée est le *Livre des Cent Ballades*, composé sans doute en Orient par Jean le Sénéchal, sénéchal du comte d'Eu, durant les longs loisirs d'un pèlerinage et d'une captivité.

III. — LES INFLUENCES[1]

LE XIVe siècle a vécu en grande partie sur le fonds intellectuel que lui avaient légué les siècles précédents[2].

L'ANTIQUITÉ. Le XIIIe siècle, à part quelques esprits tout à fait supérieurs et exceptionnels, comme Roger Bacon, avait été à la fois raisonneur et affamé d'autorité. La grande source de l'autorité, à côté des livres saints et des œuvres des Pères, avait été l'Antiquité. Les esprits cultivés du XIVe siècle, comme Pierre Bersuire, Nicolas Oresme, Jacques le Grand, Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil s'attachèrent plus passionnément encore à la connaisance de la littérature antique.

PÉTRARQUE ET L'ITALIE. Ce zèle pour l'Antiquité fut entretenu par le voisinage de la cour pontificale d'Avignon et les relations avec l'Italie. Malgré l'invasion du Sacré Collège par les Limousins, la Curie comptait encore de nombreux Italiens; elle était en rapports constants d'idées et d'affaires avec l'Italie entière. S'il n'y avait point eu de pape à Avignon, Pétrarque sans doute ne serait point venu s'y établir; il n'eût point exercé sur les esprits d'élite cette fascination, qui est très sensible chez des hommes comme Bersuire, Philippe de Vitri, Philippe de Mézières, Jean de Montreuil. D'autre part, la cour de France était étroitement alliée avec les Visconti de Milan; on y voyait souvent des Italiens, grands humanistes. Les relations avec Gênes, Venise, Pise, surtout Florence, la politique de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples, les affaires du Schisme multiplièrent les négociations et les allées et venues. Philippe de Mézières, Guillaume Fillastre, Jacques le Grand, Jean de Montreuil ont fait le voyage d'Italie ou même ont séjourné au delà des monts; Bersuire, Oresme, Gontier Col, Muret, Gerson, Nicolas de Clamanges ont fréquenté la cour d'Avignon. Par toutes ces voies, l'esprit de l'Antiquité et celui de l'Italie pouvaient pénétrer en France.

LE VOCABULAIRE. Alors nos écrivains se trouvèrent en face d'idées qui n'avaient pas encore leur expression suffisante dans la langue française. Le besoin de créer des mots fut surtout grand pour les traducteurs.

1. OUVRAGES A CONSULTER. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, 2e édit., 1880-1881. De Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, 1892. L. Pannier, *Notice biographique sur P. Bersuire, traducteur français de Tite-Live*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXXIII, 1872. F. Meunier, *Etude sur la vie et les ouvrages de N. Oresme*, 1857. A. Thomas, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, 1883. Coville, *De Jacobi Magni vita et operibus*, 1889. Piaget, *Martin Lefranc, prévôt de Lausanne*, 1888.

2. Pour le mouvement intellectuel au XIIIe siècle, voir t. III, 2e partie, p. 387-400. Le XIVe siècle en France n'a presque rien ajouté de nouveau.

Oresme a fait à ses lecteurs la confidence de ses embarras philologiques : dans le *Traité sur la sphère*, il a été souvent obligé de transcrire du latin des mots savants, en leur donnant une terminaison qui les habillait à la française. Il s'en est excusé et il a mis à la fin de son manuscrit un lexique de ces termes nouveaux. En tête de la traduction des *Ethiques* d'Aristote, les mêmes excuses et explications reparaissent. Mais, dans ce travail d'adaptation, ni Oresme, ni les autres traducteurs n'ont usé de grande discrétion. Ils ont puisé sans scrupule dans le vocabulaire latin et parmi les mots grecs latinisés. Bien des pages ont un aspect plus latin que français. Déjà on entend au XIVe siècle, contre ces abus, des plaintes, qui devancent de deux siècles les ironies de Rabelais. L'auteur d'une traduction du *Psautier*, faite en Lorraine, sans doute au milieu du XIVe siècle, critique non sans amertume les novateurs latinisants, et estime dans sa préface que « dire le roman mot à mot selon le latin est chose corrompue et imparfaite ». Peut-être notre langue doit-elle beaucoup plus aux formations savantes des écrivains du XIVe siècle qu'à celles des humanistes du XVIe. Du reste, un grand nombre des mots ainsi nés au XIVe siècle, oubliés au XVe, ont été comme réinventés au XVIe.

CARACTÈRE SCOLASTIQUE DE L'ÉTUDE DE L'ANTIQUITÉ.

Il ne faudrait pas croire que cette étude de l'Antiquité ait déjà produit un renouvellement et un affranchissement intellectuels, une Renaissance. L'Antiquité n'est, pour la plupart des auteurs du XIVe siècle, qu'un répertoire de textes sur la morale, la politique, la rhétorique, la logique et les diverses sciences. Les notions de littérature et d'histoire anciennes, les citations d'auteurs profanes prodiguées dans tous les ouvrages du siècle, sont en général tirées des œuvres des Pères de l'Église, de saint Augustin surtout, ou découpées dans des encyclopédies antérieures, comme les énormes *Specula* de Vincent de Beauvais, ou empruntées à des recueils de phrases, de pensées ou d'anecdotes. Les auteurs les plus savants comme Bersuire ou Le Grand ne font que continuer le travail de compilation et de placage du siècle précédent, sous les noms de *Reductorium*, *Repertorium*, *Breviarium*, *Compendium*, *Collectio sententiarum*, *Sophologium*. Les traductions, il est vrai, mettent un certain nombre d'auteurs comme Aristote, Tite-Live, Valère Maxime, à la portée de tous, mais très imparfaitement. L'esprit n'est pas sorti du moule scolastique. Aristote est encore, dans l'Université, le maître de la Dialectique et de la Physique ; il l'est devenu de la Politique. C'est son autorité que proclament, ce sont ses œuvres que commentent Gilles de Rome, Buridan de Béthune, Nicolas d'Autricourt, Oresme. De lui, procèdent directement les traités de politique et de morale. Or, l'enseignement d'Aristote, avec les formes dogmatiques et impérieuses qu'il avait prises, ne

pouvait être une inspiration suffisante d'humanisme. La plupart de ceux qui demandaient à l'Antiquité des procédés intellectuels et des textes de morale et d'édification, ne savaient ni la comprendre, ni en jouir.

LES HUMANISTES : GONTIER COL.

Et cependant ce contact avec l'antique commence à produire des effets nouveaux. A la fin du siècle, dans la foule des érudits scolastiques, apparaissent deux ou trois humanistes, c'est-à-dire des esprits qui cherchent et trouvent, dans les lettres antiques, une manifestation d'humanité. Gontier Col, secrétaire du roi et du duc de Berri, dont on peut mieux du reste reconstituer l'activité diplomatique que la vie intellectuelle, devait être singulièrement épris d'antiquité, lui qui emportait toujours avec lui ses auteurs préférés, qui possédait un rarissime manuscrit de Pline le Jeune, le seul que connût Nicolas de Clamanges, et qui ne pouvait vivre sans son cher Virgile, l'apprenait par cœur et admirait en lui le maître de toute sagesse, de toute éloquence et de toute poésie.

JEAN DE MONTREUIL.

Jean de Montreuil, aussi secrétaire du roi et diplomate, se disait volontiers disciple de Gontier Col; il est allé en 1412 à Rome, où il connut Léonard l'Arétin, et à Florence où il fréquenta Niccolo Niccoli; il fut l'ami de Coluccio Salutati. L'Arétin le déclarait « homme plein d'humanisme ». Montreuil a raconté sa vie intellectuelle dans ses lettres : il passe de longues heures, nous dit-il, à lire les auteurs antiques « dont il est plus glorieux et plus délectable de savourer et de déguster les pensées, que d'accumuler les honneurs et les richesses ». Il goûte passionnément Cicéron : « O Marcus Tullius, on te doit éternellement célébrer. Qui donc a élégamment translaté la philosophie du grec en latin? Tullius. Qui a pratiqué la rhétorique? Tullius. Qui l'a exaltée? Tullius ». Le *De Natura Deorum*, le *De Divinatione*, le *De Legibus*, lui apprennent à vivre, honnêtement et heureusement, loin de la foule corrompue. Montreuil recherche les discours, les lettres, toutes les œuvres de son auteur préféré. Il en est si avide, qu'un calomniateur l'accuse d'avoir volé un manuscrit de Cicéron. Il aime aussi Virgile, Horace, Tite-Live; il exalte Térence : « O jours perdus, les jours où je ne te voyais pas, très doux, très grand, très élégant et très éloquent Térence, toi, dit Horace, le plus habile des hommes ». Cette chaude admiration, ce tête-à-tête avec les poètes et les orateurs latins, cette communion de pensée avec eux, ce sont choses nouvelles en France. Avec Gontier Col et Nicolas de Clamanges, Montreuil est un précurseur.

LA SCIENCE DU XIIe ET DU XIIIe SIÈCLE.

En même temps la science des deux derniers siècles, surtout du XIIIe, fut cultivée et ressassée. D'anciennes compilations scientifiques et morales furent souvent recopiées et commentées, comme

les *Sentences* de Pierre Lombard, le *Policratique* de Jean de Salisbury, le *Trésor* de Brunet Latin, la *Somme le Roi* de frère Laurent, le *Livre des propriétés des choses* de Barthélemi de Glanville, l'*Image du monde*, la *Fontaine de toutes sciences* de Sidrac, les *Specula* de Vincent de Beauvais, le *Livre des secrets aux philosophes*, le *Livre de l'information des princes* de Gilles de Rome. Dans ces recueils, les esprits du temps, trop faciles à contenter, croyaient trouver la science.

LE ROMAN DE LA ROSE.

Parmi les livres du siècle précédent, un surtout fut lu de tous, admiré des uns, ardemment discuté par les autres, c'est le *Roman de la Rose*. La seconde partie, avec sa science pédante, ses allégories, ses artifices, devint une nouvelle Bible, et Jean Clopinel de Meun, l'auteur, passa pour un véritable prophète. On retrouve son influence surtout chez les poètes et les moralistes. La faveur du *Roman de la Rose* amena même à la fin du XIVe siècle une ardente controverse morale et littéraire. Jean de Meun avait cyniquement attaqué les femmes; Christine de Pisan voulut les venger de ses vilains propos; Gerson vint à son aide et partit en guerre contre Clopinel qu'il accusa d'immoralité et d'impiété. Le *Roman de la Rose*, que Pétrarque appréciait fort, fut vaillamment défendu par les humanistes, par Jean de Montreuil, Gontier et son frère Pierre Col : ils pardonnaient à cette œuvre bizarre sa longueur, ses faiblesses, son cadre d'allégories compliquées en faveur de l'esprit hardi, indépendant et frondeur qui y régnait, et que goûtaient vivement leurs claires intelligences d'humanistes [1].

IV. — POÉSIES ÉPIQUE, LYRIQUE ET DRAMATIQUE [2]

L'ÉPOPÉE NATIONALE.

A en juger par les prénoms en faveur parmi les nobles, par les peintures, les verrières et les tapisseries qui décoraient les palais et les châteaux, surtout par les très nombreux manuscrits des bibliothèques royales et princières, les longs poèmes épiques des siècles pré-

1. Piaget, *Chronologie des Épîtres sur le Roman de la Rose*, Études romanes dédiées à Gaston Paris, 1891.

2. SOURCES. Guillaume de Machaut, *Œuvres choisies*, éd. Tarbé, 1849, et *Poésies Lyriques*, éd. Chichmaref, 1909. Froissart, *Poésies*, éd. Scheler, 1870-1872, et *Méliador*, éd. Longnon, 1898-1900. Eustache Deschamps, *Œuvres*, éd. Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud, depuis 1879. Christine de Pisan, *Œuvres poétiques*, éd. Roy, en cours de publication depuis 1886. *Les Miracles de Notre-Dame*, édit. G. Paris et U. Robert, 1876-1893.

OUVRAGES A CONSULTER. *Histoire littéraire de la France*, XXVI et XXXII, 1873-1898. E. Langlois, *De Artibus rhetoricae rythmicae*, 1892. Piaget, *Le Chapel des fleurs de lys de Philippe de Vitry*, Romania, XXVII, 1898. Sarradin, *Eustache Deschamps*, 1879. F. Koch, *Leben und Werke der Christine de Pizan*, 1885. Petit de Julleville, *Les Mystères*, 1880. Clédat, *Le Théâtre au Moyen Age*, 1896.

cédents sont encore en honneur dans la société du XIVe siècle. Mais si le goût pour cette littérature est resté très vif, elle a perdu la force créatrice. Les remaniements tardifs d'*Ogier*, de *Roland*, du *Voyage de Charlemagne*, du *Chevalier au Cygne*, ou les poèmes originaux, tels que *Hugues Capet*, *Charles le Chauve*, *Ciperis de Vignevaux*, *Florence de Rome*, sont des produits de pleine décadence.

LA TABLE RONDE.

Les légendes de la Table Ronde, telles que le temps les avait formées ou déformées, répondaient mieux à l'idéal courtois et chevaleresque du XIVe siècle. A elles, se rattachent les plus intéressantes compositions du temps, comme le grand roman en prose de *Perceforest* et le *Méliador* de Froissart. Les « quêtes » d'aventures, les enchantements, la puissance des fées, les charmes et les mystères de toute sorte sont devenus le fond de tout récit romanesque. Pour la société aristocratique du temps, le plus grand charme de cette littérature, c'était qu'on y trouvait tout un système de relations sentimentales, une sorte de code de l'amour, encadré dans les épisodes les plus variés. Courir les aventures et les tournois à la recherche d'une dame à peine entrevue, devinée souvent à travers un récit ou un songe, aimée avec mystère d'un amour constant et raffiné; vaincre, grâce à toute sorte de talismans, les difficultés et les obstacles; donner l'exemple de la fidélité et de l'honneur; être le plus vaillant pour mériter la faveur de la plus belle; réunir toutes les vertus du chevalier errant et toutes les subtilités de l'amant courtois : voilà le beau songe qu'offraient aux esprits, en ce temps de réalités souvent si laides, les Lancelot, les Perceval, les Arthur, les Saigremor, les Tristan.

LE MÉLIADOR DE FROISSART.

L'œuvre la plus caractéristique en ce genre est le poème de Froissart, *Méliador*. Froissart l'avait écrit à la requête de Wenceslas de Brabant, et y avait inséré les poésies légères de ce poète amateur. Il porta son œuvre, en 1388, à la cour du comte de Foix, à Orthez. Gaston Phœbus, qui ne dormait point, se faisait lire une partie de la nuit « beaux déduits de chasse et faits d'armes de chevaliers »; il voulut entendre le roman de Méliador, le « Chevalier au soleil d'or ». Par tous les temps, à minuit, Froissart se rendait au château; dans la grande salle, où il faisait plus clair que « certes à Paradis terrestre », il lisait, au milieu d'un silence religieux. A raison de sept feuilles par veillée, la lecture dura six semaines. *Méliador* compte en effet trente mille petits vers de huit pieds; encore n'est-il pas complet. C'est l'histoire d'Hermondine, fille du roi d'Écosse, poursuivie par l'amour brutal du chevalier Camel; elle fait appel à l'amour courtois du chevalier qui, après une « quête » de cinq années, sera déclaré le plus vaillant. Au bout du temps marqué, elle le recon-

naît en la personne de Méliador, le bleu Chevalier au soleil d'or. Dans l'histoire de ces cinq années d'épreuves, le poète a trouvé place pour toutes les inventions de son esprit, expert en matière chevaleresque et nourri des souvenirs de la Table Ronde : il y conte une trentaine de combats, cinq grands tournois, quatre histoires d'amour; cinq dames sont délivrées de leurs grossiers ennemis. Deux cents chevaliers figurent au premier tournoi; quinze cent soixante, au dernier; deux cent quarante entreprennent la quête d'Hermondine; à lui seul, Méliador triomphe de plus de vingt adversaires, plus redoutables les uns que les autres; enfin, au grand tournoi donné par le roi Arthur, sur les bords de la Tweed, tout se termine par sept mariages. A ses personnages, Froissart a donné des noms sonores, Méliador, Agamannor, Albanor, Saigremor, Lucanor, Solidamas, etc. Il a mis, dans ce long et trop souvent ennuyeux poème, ses plus chères fantaisies.

POÉSIE LYRIQUE.

La poésie lyrique du XIVe siècle est un art savant, qui s'apprenait suivant les règles les plus complexes. On n'y trouve plus la légère allure des chansons d'autrefois. Eustache Deschamps, en 1392, a écrit, sans doute pour le duc d'Orléans, l'art poétique de son temps, l'*Art de dictier*. Parmi les sortes de poèmes qu'il y énumère, au premier rang est la ballade : elle se compose de trois ou cinq strophes écrites sur les mêmes rimes, d'un refrain qui termine chaque strophe, et de l' « envoi » adressé au Prince, selon, sans doute, la coutume des concours poétiques appelés Puys d'amour. La répétition des rimes, le retour du refrain amènent parfois d'heureux effets, et donnent à ces petits poèmes un certain mouvement et un air de naïveté et de simplicité; mais la ballade est trop souvent surchargée de toutes les complications imaginables de rythme et de rime, de façon à n'être plus qu'un tour de force. Eustache Deschamps en a composé une à huit manières, c'est-à-dire qui peut se lire de huit façons différentes. Le rondeau est à la mode comme la ballade. Ce qui plaisait en ce court poème, c'étaient également d'ingénieuses répétitions de vers et de rimes, qui permettaient toute sorte de combinaisons savantes. Les poèmes de plus longue haleine, lais, dits, complaintes, débats, épîtres, bien qu'ils soient écrits le plus souvent en vers simples de huit ou dix pieds, sont également assujettis à cette technique laborieuse. Il faut vaincre la fatigue et la répulsion qu'inspire au lecteur cette perpétuelle acrobatie, pour trouver, de loin en loin, dans ces poèmes grands et petits, l'expression d'un sentiment simple. Du moins, ils fournissent en grande abondance de curieux documents sur la société du XIVe siècle.

LA BALLADE ET LE RONDEAU.

PHILIPPE DE VITRI ET GUILLAUME DE MACHAUT.

Dans ce fatras de poèmes et de poètes, quelques noms se détachent : Philippe de Vitri fut admiré de Pétrarque qui le nomme « l'unique poète gaulois ». Il paraît avoir eu le bon goût de ne pas beaucoup écrire : son *Chapel de fleurs de lys* sur la croisade de Philippe VI, est insignifiant, mais le très court *Dit de Franc-Gontier* est d'une poésie rustique, vigoureuse. Au contraire, Guillaume de Machaut, « le grand rhétoric de forme nouvelle », fut très prolixe; il n'a pas laissé moins de quatre-vingt mille vers : un froid poème, *La Prise d'Alexandrie*, de nombreux *Dits*, quelquefois inspirés par une verve goguenarde assez heureuse, mais trop souvent remplis d'allégories et de complications sentimentales, enfin des poèmes de circonstance comme *Confort d'ami*, où les infortunes du roi de Navarre lui ont inspiré d'heureux vers. Son œuvre la plus curieuse est le *Voir Dit*. Il y conte, en neuf mille vers mélangés de prose, ses amours platoniques de sexagénaire pour une « damoiselle gente, jeune, jolie, longue et droite », qu'il ne nomme point, et qui est sans doute imaginaire[1]. La dame, admiratrice des poèmes de Machaut, ambitieuse d'être son amie, lui envoie un fort joli rondeau auquel il répond par un rondeau et trois ballades. De la sorte s'engage un commerce poétique, mélangé de quelques lettres en prose. A la fin, le poète voulut voir son amie. Vieux, « rude et mal gracieux », et même borgne, il arriva inquiet et troublé au rendez-vous. La dame très parée, tenant sous son bras une hermine à chaîne d'or, le reçut gracieusement. Le lendemain, dans un verger, elle s'endormit sur son giron. Tout tremblant, il lui fit « à la bouche une amoureuse touche »; l'amie ne se fâcha point. Une fois encore, il la revit à Saint-Denis, à la foire du Lendit. Comme les hôtelleries étaient pleines, ils passèrent la nuit dans le même lit, en tout honneur. A l'adieu, la dame prit une « clavette d'or », la clé de son trésor, et la lui donna à garder. Le *Voir Dit*, après quelques autres incidents, finit sans conclusion; il ne pouvait guère en avoir une.

LES POÉSIES DE FROISSART.

Froissart qui rima beaucoup dans sa jeunesse et un peu toute sa vie, se retrouve ici encore. Il a célébré l'amour courtois avec toute la prolixité de la métaphysique amoureuse du temps, usant de toutes les conventions, abusant de l'allégorie et de la mythologie antique. Ses titres ont la préciosité à la mode : *Doux Congé*, *Paradis d'Amours*, *Épinette amoureuse*, *Horloge amoureuse*, *Joli buisson de Jeunesse*, *Plaidoirie de la Rose et de la Violette*, etc. Mais il est trop charmant et trop vivant esprit, pour n'avoir pas rencontré des

1. Voir G. Hans, *Über Guillaume de Machauts Voir Dit*, Zeitschrift fur romanische Philologie, XXII, 1898.

tours et des mots heureux sur l'amour qui est « sens et vie », et dont les tristesses mêmes sont douces : « rien ne vaut mélancolier », dit-il. Ses amours, du reste, ne lui ont donné qu'une mélancolie passagère. Il aimait la vie et en chantait volontiers les joies. Dans sa cure des Estinnes, il a décrit gaiement les petits bonheurs d'une douce vie épicurienne :

Quand je vois vallées et mons
Et vignes en chairs [1] et en trelles,
Je di que le pays est bons
Et si destoupe [2] mes oreilles,
Quand j'oe vin verset de bouteilles.

EUSTACHE DESCHAMPS.

Eustache Deschamps a écrit quatre-vingt-deux mille vers, répartis en seize cent soixante-quinze ballades, six cent soixante et onze rondeaux, quatre-vingts virelais, quatorze lais, vingt-huit farces, complaintes et traités, dix-sept lettres. Comme Vitri et Machaut, il était Champenois, natif de Vertus, d'origine fort obscure; il n'est connu que par un prénom, Eustache; Deschamps est un surnom qui lui vint d'une petite maison qu'il possédait aux champs. A Reims, il fut élevé par Machaut, qu'il appelle son très doux maître. Jeune, il voulut « tout assouvir et plus que son pouvoir »; « bien me semblait, dit-il, que je fusse Roland ». Au demeurant, il était fort laid et ne nous l'a point caché :

Se nul homs [3] doit estre roi de Laidure,
Pour plus laideur c'on [4] ne porroit trouver,
Estre le doy par raison et droiture,
Car j'ay le groing con [5] hure de sangler [6]
Et aux singes puis assez ressambler.

D'abord au service de la maison d'Orléans, il passa à celui de Charles V. Il a certainement beaucoup voyagé, sinon jusqu'en Égypte et Palestine, du moins jusqu'en Bohême et Lombardie. Qui n'a pas vu beaucoup de pays, selon lui, n'a rien vu. Pourtant il n'aimait pas les aventures; là où il y avait des coups à craindre, il était fort mal à son aise. Il se lamente d'avoir été contusionné dans un tournoi à Prague. Il redoutait, par-dessus tout, la mauvaise cuisine et le mauvais coucher.

Bien que les honneurs lui fussent venus, son humeur s'aigrit avec les années. Il ne se déplut pas en mariage, mais il perdit sa femme

1. Chars. — 2. Débouche. — 3. Homme. — 4. Qu'on. — 5. Comme. — 6. Sanglier.

de bonne heure. Ses deux enfants ne lui donnèrent qu'embarras et ennui. Il ne sent plus le besoin d'aimer, et s'en désole :

Adieu Printemps, adieu jeune saison,
Que [1] tous desduiz [2] sont deuz à créature.
Adieu Amours, adieu noble maison
Pleine jadis de flours et de verdure.
Adieu esté, autompne qui pou dure.
Yvers me vient, c'est-à-dire viellesce.
Pour ce, tristes, te di adieu, Jeunesce.

Par surcroît de malheur, les Anglais traversent la Champagne, passent à Vertus et brûlent sa maison. Dès lors, il « a nom Brûlé des Champs », et ne cesse de gémir et de rimer jusqu'à sa mort (avant 1407).

Deschamps a son originalité, qui est d'être une sorte de réaliste. S'il a employé les formes usitées de son temps, et même en a exposé la théorie dans son *Art de dictier*, c'est sans doute par nécessité, non par goût. Il n'a pas l'esprit courtois; il préfère l'amour à la guerre et recherche un bonheur tranquille et bourgeois. Ce naturel, si rare en ce temps-là, donne du prix à ses poèmes, malgré sa déplorable prolixité. Deschamps dessine d'après nature, non d'après un idéal convenu. Il a même un goût marqué pour le détail trivial et truculent; il est volontiers gaulois.

CHRISTINE DE PISAN.

Dame Christine de Pisan, une Italienne, fut le plus délicat poète du règne de Charles VI. Son père, Thomas de Pizano, était un médecin astrologue, « doctorifié » à l'Université de Bologne, et qui vivait à Venise. L'astrologue, appelé par Charles V, vint s'établir en France avec sa famille; Charles V le goûtait fort. Christine épousa un petit gentilhomme picard, Étienne du Castel, notaire royal. Mais, après la mort de Charles V, le vieil astrologue perdit son crédit, devint malade et infirme; il mourut vers 1385. En 1389, à trente-cinq ans, « en fleur de jeunesse », la mort vint également « happer » Étienne du Castel. Veuve, avec de lourdes charges de famille, Christine réunit à grand'peine les débris d'une maigre fortune mal gérée, engagea des procès et en subit. Toute honteuse, « à face rougie », elle emprunta. Elle vit venir chez elle les sergents : « Et Dieu sait combien mon cœur tourmenté était, quand exécutions sur moi étaient faites et que mes chaussettes m'étaient levées par sergents; à grand dommage m'était, mais plus craignais la honte ». Elle se tira d'affaire par la littérature. Bien « endoctrinée » par son père, d'esprit délicat et rêveur, elle avait célébré en ballades et en rondeaux son bonheur d'épouse et chanté sa douleur de veuve. Ses premières poé-

1. Alors que. — 2. Plaisirs.



CHRISTINE DE PISAN ET LA CITÉ DES DAMES.

A gauche : Christine dans son cabinet de travail, lisant devant trois dames. A droite, Christine travaillant, la truelle à la main, à construire la Cité des Dames. Costumes des environs de 1400. — Frontispice du ms. de la Cité des Dames. *Bibl. Nat., Ms. fr. 607.*

sies avaient été goûtées. Elle se fit femme de lettres, comptant sur la générosité des princes et des seigneurs. Elle multiplia les poésies, puis se mit à l'étude pour pouvoir entreprendre des ouvrages de plus haute portée. Elle acquit cette érudition naïve et confuse, dont on était si friand alors. En quelques années, elle produisit un nombre extraordinaire d'ouvrages de toute sorte, histoire, science politique, art militaire, morale, dévotion, etc. Surmenée de travail, malade, il lui arriva, pour terminer plus vite ou pour simplifier sa tâche, d'achever en prose ce qu'elle avait commencé en vers. Elle gagna ainsi sa vie. Les ducs de Bourgogne, de Berri, d'Orléans, flattés de ses dédicaces, y répondaient par des dons en argent.

L'œuvre poétique de Christine de Pisan renferme tous les genres, poésie légère et sentimentale, religieuse, didactique, amoureuse, pastorale, historique et politique. Elle a suivi les modes du temps, mais son talent ingénieux n'est pas étouffé par les conventions. Christine avait la science du rythme; elle trouvait des tours expressifs; ses idées étaient fines, gracieuses, son cœur sensible et honnête. Elle a surtout chanté l'amour mondain, les joies de la rencontre, les confidences, les douleurs de l'absence et de l'oubli. Ce n'était qu'un jeu de son esprit; de là, l'ordinaire froideur de ses dissertations amoureuses. Mais quand elle a laissé percer ses sentiments vrais, ses regrets d'épouse, ses angoisses de veuve, la profonde mélancolie qu'elle éprouvait à exprimer « par couverture [1] » des idées tendres et joyeuses, elle a fait ses meilleurs vers :

... Nul ne scet le travell
Que mon pouvre cuer endure.
Pour ce muce [2] ma doulour,
Qu'en nul je ne voy pitié.
Plus a l'en [3] cause de plour,
Moins treuve l'en d'amistié.

Pour ce plainte ne murmure
Ne fais de mon piteux dueil :
Ainçois ris, quant plourer vueil [4],
Et sanz rime et sanz mesure
Je chante par couverture.

LE THÉÂTRE.

Les Français du XIVe siècle aimaient beaucoup les spectacles, surtout les tableaux vivants donnés dans les églises et sur les places aux grandes fêtes religieuses et aux entrées de souverains. Les pièces dialoguées durent être beaucoup plus rares; il ne nous en a été conservé que quarante-trois. Trois sont des pièces isolées, parmi lesquelles la touchante histoire de *Grisélidis*; quarante sont groupées en un recueil, sous le nom de *Miracles Notre Dame*. Elles semblent être du milieu du XIVe siècle. Elles procèdent évidemment d'une de ces associations pieuses et littéraires en l'honneur de la Vierge, appelées puys, si fréquentes dans les villes du Nord. Ce sont des

1. En dissimulant. — 2. Cache. — 3. A-t-on. — 4. Veux.

pièces bourgeoises, où les conventions courtoises n'ont pour ainsi dire pas pénétré. Elles ont été faites pour l'amusement et l'édification d'une foule naïve et crédule.

LES MIRACLES NOTRE DAME.

Le point de départ est toujours une intervention miraculeuse de la Vierge en faveur d'un coupable ou d'un malheureux. Les causes et les effets de cette intervention se développent en un dialogue de mille à deux mille vers, sans coupure de scènes ou d'actes. Parmi des personnages très variés, apparaissent régulièrement Dieu, la Vierge, les Anges, le Diable, des rois et des reines. Ils sont introduits ou disparaissent par le moyen de « secrets », ou trucs, toujours les mêmes, avec accompagnement des mêmes chansons, rondeaux et motets. Mais l'action, où intervient Notre Dame, varie de miracle à miracle. Les sujets en sont pris partout : dans les Évangiles authentiques ou apocryphes, dans Grégoire de Tours, dans les chansons de geste, dans les vies des Saints, dans les recueils de légendes pieuses, dans l'imagination même des auteurs. Toute l'histoire, et Dieu sait quelle histoire ! y défile. Le véritable intérêt des « miracles » est que la société y est décrite du point de vue bourgeois et frondeur. Le clergé, du pape de Rome jusqu'aux plus simples nonnes, y apparaît avec toutes ses faiblesses. Les princes y sont souvent méchants ou ridicules. Les officiers royaux, surtout ceux de justice, et les gens de guerre sont redoutés et maudits. On y trouve aussi la générosité des sentiments populaires : la femme innocente, faussement accusée et condamnée, a dans les miracles une place d'honneur; après les aventures les plus compliquées, son innocence est toujours reconnue et récompensée. Toujours, du reste, la bonne Vierge, sans souci des règles de la morale, au premier appel même du plus grand criminel, arrive, et elle demande et obtient le pardon.

V. — L'HISTOIRE[1]

LE FRANÇAIS ET LA PROSE.

L'HISTOIRE s'est mise décidément à parler français et en prose. Elle ne continue guère à employer le latin — et encore n'est-ce pas d'une façon exclusive — qu'à l'abbaye de Saint-Denis, dans de grandes compilations sans valeur littéraire. Des historiens écrivent encore en vers comme le « pauvre homme Cuvelier » dans sa

1. SOURCES. Voir les notices bibliographiques sur les sources placées en tête des chapitres de ce volume.

OUVRAGES A CONSULTER. Debidour, *Les Chroniqueurs*, II, 1892. G. Paris et Jeanroy, *Extraits des Chroniqueurs français* (notices), 3e édit., 1893. Kervyn de Lettenhove, *Étude sur la vie de Froissart*, dans l'édition des *Chroniques* de Froissart, I, 1870. G. Boissier, *Froissart restitué d'après les manuscrits*, Revue des Deux Mondes, 1er février 1875. Mme M. Darmsteter, *Froissart*, 1894.

Chronique rimée de du Guesclin, — vingt-deux mille vers; — mais c'est plutôt une exception. Au reste, de la masse des compositions historiques, quelques œuvres seulement se détachent avec netteté.

LES GRANDES CHRONIQUES FRANÇAISES DE SAINT-DENIS.

Pierre d'Orgemont a composé sous les yeux de Charles V, pour faire suite aux *Grandes Chroniques françaises de Saint-Denis*, un récit presque officiel, simple, exact, un peu froid, très politique, où il faut souvent savoir lire entre les lignes; le vieux chancelier est un écrivain qui dit, après réflexion, tout juste ce qu'il veut dire. La *Chronique des quatre premiers Valois* — c'est le titre donné à un récit dont l'auteur est anonyme — est une œuvre sans art ni proportion, gauchement écrite, mais sincère, précise, et, par endroits, dramatique. L'auteur, chanoine de Rouen, sans doute, est un esprit curieux, original, libre des préjugés de son temps; ses informations et son jugement sont bien à lui.

LA CHRONIQUE DES QUATRE PREMIERS VALOIS.

JEAN LE BEL.

Jean le Bel, de Liège, auteur des *Vraies Chroniques*, né dans les dernières années du XIII[e] siècle, porta les armes pendant sa jeunesse; il fit la guerre en Écosse et « servit aux tournois », puis devint chanoine de Liège. Il vécut largement dans son canonicat; au dire d'un contemporain, il n'y avait alors « homme vivant de plus franc ni de plus noble régiment »; il tenait table ouverte et portait « riches habits et étoffes, semblables aux habits de bannerets ». Son expérience personnelle et ses nombreuses relations lui donnaient des informations abondantes et précises; il les a transcrites, fidèlement, sincèrement, sans recherche d'art, avec une sobriété vigoureuse : ce qu'il a mal fait, dit-il, qu'un autre avec l'aide de Dieu le fasse mieux. Il avait les préjugés les plus violents du monde au milieu duquel il vivait; son œuvre en est plus vivante et plus pittoresque. Froissart lui doit infiniment : il s'est servi des *Vraies Chroniques* « pour fonder et ordonner » ses propres *Chroniques* jusqu'en 1356; mais bien qu'il l'ait souvent copié, il est très différent.

JEAN FROISSART.

Jean Froissart, dont le nom se retrouve à tous les chapitres de l'histoire intellectuelle de ce temps, était fils d'un bourgeois de Valenciennes. N'ayant aucun goût pour le métier de marchand, il se fit clerc. En 1361, à vingt-quatre ans, en quête de protecteurs, il partit pour l'Angleterre, portant ses poésies et un premier essai sur la bataille de Poitiers. La reine Philippa, femme d'Édouard III, aimait à protéger ses compatriotes, les gens du Hainaut; elle accueillit bien Froissart, et fit de lui un clerc de sa chambre. Il vécut six années à la cour la plus brillante et la plus chevaleresque de la Chrétienté, parmi les fêtes et les amours courtoises, et recueillit de la bouche des chevaliers anglais et de celle des Français prisonniers ou otages à Londres, mainte anecdote et maint beau récit. Il voyagea à travers

l'Angleterre « aux coûtages de la reine »; il alla même passer trois mois en Écosse auprès de David Bruce, qui l'emmena chevaucher, tout en devisant, à travers son royaume. En 1366, il séjourna à Bordeaux auprès du prince de Galles, qui le traitait en chroniqueur officiel. Il ne put à son grand regret accompagner son maître dans l'expédition d'Espagne; mais il suivit le duc de Clarence qui se rendait à Milan pour épouser une Visconti. Puis il voyagea pour son propre compte; monté sur une haquenée, et suivi d'un roussin qui portait ses bagages, il alla à Bologne, à Florence et à Rome. Chemin faisant, il rencontra le roi de Chypre et l'empereur de Constantinople, qui lui parlèrent de l'Orient. A son retour, il apprit que « les saints anges du Paradis » avaient ravi la reine d'Angleterre, et ce fut pour lui un grand deuil : « car elle me fit et créa », dit-il.

SÉJOUR AUX PAYS-BAS.

Revenu aux Pays-Bas, un moment, il se mit, selon son expression, « dans la marchandise », ne s'y plut pas, et trouva fortune près de nouveaux protecteurs : le duc et la duchesse de Brabant, qui tenaient à Bruxelles une cour magnifique, le duc Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, Robert de Namur, rude homme de guerre et grand ami des Anglais, Gui de Blois, seigneur de Beaumont et de Chimai, fort épris de chevalerie. Gui de Blois pourvut Froissart, vers 1373, de la cure des Estinnes. Froissart y demeura dix ans, heureux, entouré de parents et d'amis, visitant ses protecteurs. La cure était lucrative; pendant ces dix années, il laissa plus de 500 livres chez les taverniers qui se trouvaient sur la route de l'église au presbytère. C'est là, qu'à la requête de dame Philosophie et aussi à la demande de Robert de Namur, il fit la première rédaction de ses *Chroniques*, si vivante, si alerte et, de plus, si anglaise de sentiments. Quand il continua son travail, ses sentiments devinrent plus favorables à la France, pour plaire à Gui de Blois, son nouveau patron qui, ayant fait, à ce moment, de superbes héritages, entre autres celui du comté de Blois, s'attacha Froissart comme chapelain et le fit chanoine de Chimai.

SES VOYAGES

Gui de Blois emmena plusieurs fois au château de Blois Froissart, qui connut là beaucoup de chevaliers français, et parcourut tout le pays de la Loire. Il était redevenu voyageur : en 1388, à l'automne, entraîné par certains récits, et voulant combler des lacunes dans ses informations, il partit pour le Midi de la France. A Pamiers, il rencontra un chevalier gascon, maître Espaing de Lyon, grand conteur d'aventures, dont, huit jours durant, il exploita l'inépuisable faconde. Puis il reprit sa route : il alla à Orthez, menant avec lui pour les offrir au comte de Foix quatre grands lévriers, Brun, Tristan, Hector et Roland. La nuit, il lisait son *Méliador* au comte; mais le jour, au

château ou à l'hôtel de la Lune, il interrogeait les chevaliers et aventuriers de toute sorte qui étaient à Orthez. Il partit, ravi de sa moisson. A Avignon, il vit le pape et perdit sa bourse; à Paris il assista à l'entrée de la reine Isabelle de Bavière. Puis il revint à Valenciennes et à Chimai, et « rentra dans sa forge », pour mettre ses notes en œuvre et ses *Chroniques* à jour. Mais, souvent encore, il est sur les chemins : on le voit à la cour de Hainaut, au Quesnoi, à Paris, à Mortagne, auprès du sire de Couci, à Abbeville, à Middelbourg, où il va interroger une ambassade portugaise sur les affaires de la péninsule ibérique.

DERNIERS JOURS

Vieilli, il voulut revoir cette Angleterre où il avait passé de si belles années : « Et me semblait, en mon imagination, que, si vue l'avais, j'en vivrais plus longuement ». Il alla donc, en 1395, offrir à Richard II ses *Chroniques* et ses vers; mais à peine reconnut-il quelques vieillards dans ce pays où il avait eu tant d'amis : « Tout m'y semblait nouvel, dit-il, ni je n'y connaissais âme ». Quelques années après, Richard II était renversé et mis à mort. C'est à cet événement tragique que Froissart arrêta ses *Chroniques*. Il mourut à Chimai, après 1404.

SES CHRONIQUES.

L'œuvre historique de Froissart embrasse près d'un siècle d'histoire de la France, de l'Angleterre, de la Flandre, de l'Écosse et de l'Espagne; elle est le produit de cinquante années de recherches, d'interviews, d'enquêtes menées un peu partout. Elle a été, en même temps que le gagne-pain de l'auteur, la passion de sa vie. Sans se lasser, il l'a reprise et remaniée en rédactions successives.

Froissart déclare qu'il n'a pas voulu entasser les faits « sans ouvrir ni éclaircir la matière »; ce serait, dit-il, chronique et non histoire. Il a donc voulu faire une histoire, et avec une intention morale : il désirait que son livre fût une école de prouesse et de chevalerie. En réalité, il n'a été le plus souvent qu'un conteur, sans philosophie aucune, épris jusqu'au snobisme des modes chevaleresques, dédaignant d'ordinaire tout le reste, presque souriant même aux pages les plus sombres, indifférent aux crimes des grands et aux souffrances des humbles, complaisant pour les bienfaiteurs dont il a successivement flatté les opinions contraires.

Il reste qu'il fut le peintre admirable de son époque. La société chevaleresque au milieu de laquelle il a vécu, il l'a fait vivre avec une intensité extraordinaire. Comme il l'admirait sans réserve, il n'en a rien caché : le mal et le bien, l'élégance et la brutalité, tout a passé dans ses *Chroniques*. Et son œil de poète a perçu avec une netteté merveilleuse les mouvements, les couleurs, et, sinon la vie intime et profonde, au moins les manifestations les plus éclatantes de la vie. Les pages les plus pittoresques et les plus gracieuses de notre vieille

littérature se trouvent dans les récits ou les harangues de Froissart.

CHRISTINE DE PISAN.

Après lui, au commencement du xv[e] siècle, l'historiographie française n'est plus représentée que par des œuvres médiocres. Christine de Pisan avait de hautes prétentions en écrivant le *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V* : elle voulut élever un monument à ce bon roi, et travailla de son mieux, consultant les chroniques, interrogeant les personnages politiques, mais elle déversa sur tout son livre sa trouble et pédantesque érudition. Elle s'imagina faire grand honneur à son héros en le présentant comme un disciple d'Aristote pour la politique et de Vegèce pour la guerre. Le résultat, ce fut une œuvre manquée, prolixe et monotone. Le *Livre des faits du bon messire Jean le Maingre dit Boucicaut* a quelques-uns de ces défauts, si bien qu'on l'a attribué parfois à Christine, mais il est plus vivant et plus coloré.

VI. — LA LITTÉRATURE DIDACTIQUE[1]

LA littérature didactique tient une grande place dans ce temps de foi vive et de raisonneurs souvent pédantesques.

LA THÉOLOGIE MYSTIQUE.

Si les théologiens rationalistes du xiv[e] siècle n'ont rien ajouté à l'œuvre de leurs prédécesseurs, la théologie mystique eut en France, aux dernières années du siècle, des docteurs, dont le plus illustre est Gerson. Il a écrit quelques petits traités en français où il recommande, avec une émotion sincère et qui se communique, la science savoureuse qui n'est pas dans les livres, mais qui est toute d'amour : « Et à ce peuvent simples gens venir en laissant les cures du monde et en gardant leur cœur pur et net ». L'*Ascension de la Montagne de Contemplation* se fait par trois degrés : l'humilité, la charité et la prière, « la première où on languit d'amour, la seconde où on meurt d'amour, la troisième où on vit d'amour ». La *Mendicité spirituelle* — qui s'appelle encore le *Secret parlement de l'homme contemplatif avec son âme* — est « une oraison en guise d'un pauvre, qui demande son pain d'huis en huis » : « Prends-moi par la main, dit l'âme à son ange gardien, conduis-moi par la grande rue du Paradis, de porte en porte, où je puisse pleurer et crier : A la pauvre! l'aumône pour Dieu! » Dans d'autres traités, se retrouvent les mêmes effusions. Mais

1. SOURCES. Gersonii *Opera*, éd. Dupin, 1715. Le *Songe du Vergier* dans Brunet, *Traitez des droits et libertez de l'Eglise Gallicane*, II, 1731. Honoré Bonet, *L'Apparition de Jean de Meun*, éd. Pichon, 1845, et *l'Arbre des batailles*, éd. Nys, 1884. *Le Livre du chevalier de la Tour Landry*, éd. Montaiglon, 1857. *Le Ménagier de Paris*, éd. Pichon, 1847.

OUVRAGES A CONSULTER. Bourret, *Essai sur les sermons français de Gerson*, 1858. Jorga, *Philippe de Mézières*, 1896. Thomassy, *Jean Gerson*, 1843, et *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, 1838.

Gerson sut éviter et condamna les excès où s'étaient laissé entraîner les mystiques allemands et flamands. On lui a attribué l'*Imitation de Jésus-Christ*, mais son amour divin est moins exalté, moins brûlant, plus pratique, plus séculier que celui du ou des mystérieux auteurs de ce livre.

DISCOURS ET SERMONS.

L'éloquence religieuse et politique trouva naturellement carrière dans les grands conflits qui troublèrent l'Église et l'État. Les belles « propositions » faites, soit à l'Université, soit dans les assemblées du clergé et les conciles, soit devant les papes et les rois, par Pierre d'Ailli, Gerson, Courtecuisse, Fillastre, Boisratier, étaient fort admirées des contemporains : elles sont savantes et pathétiques, mais trop longues, trop subtiles, trop encombrées d'érudition. Jean Petit a pourtant de la verve, comme on l'a vu [1], et les discours de Guillaume Fillastre sur le Schisme ont une sincérité triviale et une bonhomie qui reposent de l'éloquence apprêtée. Eustache de Pavilli et le maître des Mathurins, que les Parisiens aimaient tant à entendre au commencement du xve siècle, avaient sans doute les mêmes qualités. Mais les plus remarquables « propositions » du temps furent celles de Gerson, où les sentiments les plus purs et les plus hautes pensées alternent avec les paradoxes, l'allégorie et l'érudition avec des détails d'une extrême familiarité.

LA PRÉDICATION.

La prédication ordinaire a laissé peu d'œuvres intéressantes, en dehors des sermons de Gerson, qui ont été pour la plupart prononcés dans son église de Saint-Jean de Grève ou dans d'autres paroisses de Paris. Il prêcha souvent aussi devant le roi et sa cour; mais il n'aimait pas cette prédication solennelle. A vrai dire, pourtant, ses prônes ne diffèrent guère de ses sermons d'apparat. La langue est plus simple, le développement moins préparé; mais ce sont les mêmes procédés, le même abus de l'allégorie, le même étalage d'érudition. De loin en loin, au milieu de bizarreries, la prière monte avec une simplicité et une ferveur admirables. Les longues allégories, où Gerson se complaisait, donnaient parfois à ses prédications une allure dramatique : son sermon devenait une sorte de mystère.

LITTÉRATURE POLITIQUE.

La littérature politique, très abondante, inspirée d'Aristote, s'enveloppa volontiers aussi d'allégories. Le cadre le plus goûté fut celui du songe, d'ordinaire dialogué. Il y eut des songes de toute espèce. Le *Songe du Vieux Pèlerin* de Philippe de Mézières, écrit en 1389, est une œuvre confuse et originale. On y trouve un peu de tout, de la géographie, de l'histoire, des anecdotes, une description de la pêche au hareng dans la mer du Nord, une description d'horloge italienne,

1. Voir plus haut, p. 354.

et, au second et au troisième « quartier », le tableau vivant des abus qui s'étaient introduits dans le gouvernement et dans les mœurs, enfin des conseils très précis à l'adresse du jeune Charles VI.

LE SONGE DU VERGER.

Dans *le Songe du Verger*, écrit pour Charles V en latin, puis traduit en français et augmenté, l'auteur — sans doute encore Philippe de Mézières — raconte une vision qui lui est venue « en son dormant tout éveillé ». Il se crut transporté en un verger « plein de roses et de fleurs et de plusieurs autres délices ». Là, il vit le roi en sa majesté royale, ayant à ses côtés deux reines très nobles et très dignes : c'étaient la Puissance spirituelle et la Puissance séculière. Gémissant et pleurant, elles suppliaient le roi, qui était grand clerc, de remettre la paix entre leurs ministres et officiers. Charles leur conseilla de prendre chacune un avocat : ce seront le Clerc et le Chevalier, hommes de belle éloquence et de grande science. Et ils se mettent en effet à discuter et à dialoguer « grassement et pleinement, ainsi que les avocats ont usé en plaidoyant ». Le Clerc défend la suprématie universelle de la Papauté, le Chevalier l'indépendance de la royauté dans le domaine temporel. A cette thèse principale s'ajoutent d'autres questions ecclésiastiques : les décimes levées sur le clergé, les privilèges de cléricature, le pouvoir temporel, la juridiction des officialités, l'existence des Ordres mendiants. Enfin l'auteur fait discuter à ses personnages tous les problèmes politiques et sociaux du temps : les droits de l'Empereur sur les États chrétiens, les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France, la saisie par le roi de France du duché de Bretagne, l'instruction des princes, les armoiries, le duel judiciaire, la condition des Juifs et la légitimité de l'usure, la polygamie, l'astrologie. Tout est débattu avec une grande érudition : le *Digeste*, les *Décrétales*, les commentaires du droit civil et du droit canonique, les Pères de l'Église, Aristote et une foule d'ouvrages théologiques, juridiques, philosophiques ont été largement pillés.

HONORÉ BONET.

Honoré Bonet — un écrivain politique aussi, — moine de l'Ile-Barbe près de Lyon, s'établit, à la fin du siècle, à Paris dans la maison de la Tournelle, occupée jadis par Jean de Meun. Le souvenir de Jean de Meun lui inspira une composition bizarre, en forme de songe, moitié vers, moitié prose, l'*Apparition de Jean de Meun*, où il critique vivement les clercs, les nobles, les marchands; il y recommande en particulier d'armer pour la défense du royaume, non les nobles, mais les paysans. L'*Arbre des batailles*, sous une forme plus didactique, traite de la politique, de la guerre, du droit des gens. La guerre, pour Bonet, est un moyen de « retourner en accord et raison »; en tant que moyen de paix, elle vient de Dieu, « sire et

souverain gouverneur des batailles ». Il se demande si l'on peut attaquer toujours et quand même le Sarrasin; et il répond que non, car « Notre-Seigneur Dieu a créé tous les biens de la terre pour les bons comme pour les méchants ». On doit même épargner les Juifs, quelque mal qu'ils fassent; d'ailleurs, « s'ils nous font assez de mal, nous ne leur faisons guère de bien. » L'idée sur laquelle il insiste le plus, c'est que la guerre ne doit pas faire tort à ceux qui ne font pas métier de guerre : « En vérité, j'ai grande douleur au cœur de voir et ouïr le grand martyre que les gens de guerre font sans pitié ni merci aux pauvres laboureurs et autres gens, qui ne savent ni mal dire ni mal penser, et qui labourent pour toutes gens d'état, et desquels le pape, les rois et tous les seigneurs du monde ont, après Dieu, ce qu'ils mangent et ce qu'ils boivent et aussi ce qu'ils vêtent. Et nul d'eux n'en a cure. »

LE LIVRE DE PAIX DE CHRISTINE DE PISAN.

Dans le *Livre de faits d'armes et de chevalerie*, Christine de Pisan a repris les idées de Bonet, en y ajoutant des dissertations techniques empruntées à Frontin et à Végèce. Son *Livre de paix*, commencé au moment où la guerre civile s'est déchaînée, en 1412, au « vrai nombril de France », et achevé après la paix de Pontoise d'août 1413, lui a été l'occasion d'exprimer toutes les émotions que lui ont données les troubles de Paris et du royaume, et ses aspirations ardentes vers la paix, si difficile à faire et plus difficile encore à garder.

Tous ces écrivains politiques sont des moralistes. Les vices et les folies du temps, l'étrange désordre général, conduisaient tous les sages à moraliser. Oresme a traduit à la fois les *Éthiques* d'Aristote et sa *Politique*. Dans le prologue des *Éthiques*, il rapproche ces deux traités, dont l'un fait les bons hommes, et l'autre, les bons princes. Jacques le Grand moralise aussi dans le *Livre des bonnes mœurs*, et Christine de Pisan dans le *Corps de Policie*, le *Livre* et le *Trésor de la Cité des Dames*, où elle enseigne la vertu aux princes, aux chevaliers, aux dames et à « l'université de tout le peuple ».

LE LIVRE DE GEOFFROI DE LA TOUR-LANDRI.

Deux curieux ouvrages d'éducation ont été composés au XIVe siècle. L'un a été écrit, à l'usage de ses filles, par Messire Geoffroi de la Tour-Landri. Étant chevalier, il a pu payer deux clercs pour lui chercher des histoires dans la Bible et ailleurs, mais il a heureusement ajouté à cette érudition des exemples et des faits pris dans la vie contemporaine, et qui font l'intérêt de ses leçons de « courtoisie » et de morale. L'autre, de plus grande valeur, est le *Ménagier de Paris.*

LE MÉNAGIER DE PARIS.

Le bourgeois inconnu, qui a rédigé ce livre, vers la fin du siècle, est un homme de bon sens, d'esprit et de cœur qui exprime de

fermes pensées en bon style simple. Ce n'est pas qu'il soit ignorant; il a beaucoup lu, mais il est moins pédant que les autres moralistes du temps. De bonne bourgeoisie, sa maison était bien montée et confortable. Si l'on pouvait le prendre pour type de l'élite bourgeoise, il faudrait conclure que cette élite a une conception de la vie plus simple, plus droite, plus haute que le grand monde, avec son artificielle courtoisie. Mari âgé d'une femme très jeune et de plus grande naissance que lui, il l'appelle modestement « chère sœur ». Ses conseils ne sont point d'un vieux barbon, inquiet de la jeunesse et jaloux des plaisirs de sa femme, mais d'un vieil ami, qui parle en homme d'expérience. Il traite longuement de la confession, des sept grands péchés mortels, auxquels il oppose, par une antithèse familière au Moyen Age, les sept vertus cardinales. Il accompagne lui aussi ses préceptes d'exemples, mais bien choisis, contés simplement, avec malice. Ce sont des anecdotes, bourgeoises pour la plupart, des souvenirs personnels, puis deux véritables petits romans, très goûtés alors, l'histoire de *Grisélidis* et le roman de *Mélibée et Prudence*, Il a même transcrit en entier le poème moral de Jacques Bruant, le *Chemin de Pauvreté et de Richesse*. Après, vient le chapitre des soins du ménage : le bourgeois y enseigne avec une compétence parfaite comment une femme expérimentée doit traiter ses domestiques, faire son marché, diriger sa cuisine, combiner ses dîners, soigner son jardin. Par un court traité de vénerie se termine le *Ménagier*, le livre le plus curieux dans la littérature morale du XIVe siècle [1].

1. Ce ne sont là que les œuvres les plus saillantes, celles qui font le mieux connaître les idées, la société, les formes littéraires. A côté s'est largement développée toute une littérature technique de droit, d'art militaire, de vénerie, d'agriculture, de musique, d'alchimie, d'astrologie, de médecine qui n'a ni le même intérêt, ni la même valeur. Mais partout, c'est le même zèle, la même impatience de labourer et d'étendre le champ des connaissances humaines.

CHAPITRE II

LES ARTS[1]

I. LES MÉCÈNES ET LES ARTISTES. — II. L'ARCHITECTURE. — III. LA SCULPTURE. — IV. LES ARTS DE LA COULEUR.

I. — LES MÉCÈNES ET LES ARTISTES[2]

LA PAPAUTÉ A AVIGNON.

LES arts ont été puissamment encouragés au XIVe siècle. Les papes d'Avignon, de Jean XXII à Clément VII, furent de généreux Mécènes. Ils voulaient très belle leur résidence où la vie était si douce. Comme ils avaient perfectionné les moyens de faire affluer l'argent de l'Église dans leurs caisses, ils disposaient d'énormes ressources. Avignon, dont la vie municipale avait été assez agitée, n'était pas riche en monuments : papes et cardinaux la remplirent de palais et d'églises. Le Comtat se couvrit de châteaux. Et la générosité de ces papes français se répandit encore sur leurs pays d'origine jusqu'à Marseille, Montpellier, Bordeaux, Limoges, la Chaise-Dieu.

BENOÎT XII.

Avant l'avènement des Valois au trône de France, Jean XXII (1314-1334) avait déjà fait faire de grands travaux au palais épiscopal qu'il habitait, à la Cathédrale, dans les églises et les couvents de la ville, à Sorgues, à Barbentane, à Noves dans le Comtat. Benoît XII (1334-1342),

1. SOURCES. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, Preuves, 1849-1852. Dehaisnes, *Documents et extraits concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*, 1886. J. Guiffrey, *Inventaires du duc de Berry*, 1896.

OUVRAGES A CONSULTER. Renan, *Discours sur l'état des Beaux-Arts au XIVe siècle*, 2e édit., 1865. Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, 1886. Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, III, 1901. Gonse, *L'Art gothique*, 1890. *Histoire de l'Art*, publiée sous la direction d'A. Michel, III, 1re partie, 1907.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Articles d'E. Müntz sur les arts à la cour des papes à Avignon dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1885, le Bulletin monumental, 1885, la Gazette archéologique, 1886, 1887, 1888, la Revue archéologique, 1888, 1890, le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1888, etc. Digonnet, *Le Palais des papes d'Avignon*, 1907. Faucon, *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu*, Bulletin archéologique, 1885. Champollion, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, 1844. De Champeaux et Gauchery, *Les travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berri*, 1894.

qui trouva insuffisant le palais épiscopal même transformé, commença cet étrange Château des Papes, où devaient vivre et, aux jours de péril, se défendre ses successeurs, jusqu'à la fin du siècle. Il en confia les premières décorations aux élèves d'un maître fameux, le plus sincère et le plus gracieux des maîtres siennois, Simone di Martino. C'est encore lui qui fit élever par Jean de Paris le tombeau de Jean XXII dont l'architecture est si belle.

CLÉMENT VI. Clément VI (1342-1352) fut le plus magnifique des papes d'Avignon. Grand seigneur vaniteux, il s'entoura d'un luxe royal. Sa cour fut éclatante; les dames en rehaussaient l'éclat. Il fit construire les parties maîtresses du palais pontifical, la façade occidentale, la salle de l'Audience, la Grande Chapelle. Pour jeter de la lumière sur les majestueuses parois de l'édifice, les élèves de Simone di Martino, Matteo di Giovanetto de Viterbe et Simonet de Lyon, aidés par toute une pléiade d'artistes italiens et français, brossèrent, les premiers dans la chapelle Saint-Jean, et les autres dans les chapelles Saint-Martial et Saint-Michel et dans la salle de l'Audience, de grandes fresques, où l'on admire encore les personnages aux figures expressives, les riches et lourdes étoffes, les paysages compliqués, dans un reflet d'or jaune et de bleu d'outremer. Des ciseleurs d'Italie, pourvus d'offices au palais, comme Marco di Lando, des orfèvres d'Avignon et même de Paris travaillèrent au mobilier d'art. Par reconnaissance envers l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, où il avait passé de longues et pieuses années, le pape la dota d'une vaste église. La construction fut dirigée par l'architecte Hugues Morel et deux maîtres auvergnats. Malgré la rudesse du climat, on vit, en quelques années, s'élever ce long vaisseau aux robustes piliers sans chapiteaux, pauvrement éclairé par d'étroites ouvertures dans d'épaisses murailles, dont l'austérité s'harmonise si bien avec la tristesse de cette solitude. Clément VI envoya à deux reprises à la Chaise-Dieu son peintre préféré Matteo de Viterbe. Il voulait que l'église de cette abbaye fût le cadre grandiose d'un monument élevé à sa propre gloire et à l'honneur des siens. Car il avait pour ses parents et pour ses compatriotes du Limousin une affection sans limites, et il déclara, dit-on, à son avènement, qu'il planterait dans l'église de Dieu un tel rosier de Limousin, qu'après cent ans il aurait encore des racines et des boutons. Son tombeau devait être le symbole de ce népotisme triomphant. Il le fit commencer à Avignon en 1346, et transporter à la Chaise-Dieu en 1351. Sur une table de marbre noir, s'allongeait l'effigie du pape, les pieds appuyés sur des lions, la tête posée sur un coussin et coiffée de la tiare à trois couronnes. Tout autour, se groupaient « comme une garde d'honneur, quarante-quatre person-

nages, cardinaux, archevêques, évêques, barons et nobles dames, tous, à deux ou trois exceptions près, parents à des degrés divers du pontife »[1]. Un encadrement d'une grande richesse entourait ce monument, dont il ne reste aujourd'hui que des débris. Le pape eut la joie de le voir terminé. Au printemps de 1353, un somptueux cortège, mené par cinq cardinaux de sa famille, conduisit à la Chaise-Dieu le corps de Clément VI, cousu dans une peau d'élan, et le déposa dans le tombeau qui l'attendait. Ce luxe et ces goûts ne disparurent pas avec Clément. Jusqu'aux derniers jours de la Papauté à Avignon, les maîtres de l'art français et italien trouvèrent auprès des pontifes une large hospitalité et de belles commandes.

LES VALOIS.

Plus encore qu'aux chefs et aux princes de l'Église, l'art du XIVe siècle est redevable d'une protection efficace aux rois, aux princes, aux riches seigneurs et aux riches bourgeois. Les Valois se sont transmis le goût des belles choses. Jean le Bon a été un amateur plus éclairé que Philippe VI, et les fils de Jean le Bon, Charles V[2], les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne ont dépassé leur père. A la troisième génération, Louis d'Orléans, avec des ressources moindres, trouva moyen de renchérir sur son père Charles V.

LE DUC DE BERRI.

L'amateur le plus passionné, celui qui peut le mieux donner une idée des goûts princiers de ce temps, ce fut Jean de Berri. Ses inventaires, quelques-unes des belles œuvres qu'il a commandées nous permettent d'apprécier sa généreuse influence. Jean de Berri a vécu soixante-seize ans (1340-1416). Comme Charles V, il préférait les plaisirs de l'intelligence à ceux de la chevalerie. Il eut l'art d'acquérir et surtout de se faire octroyer de vastes domaines, des rentes, de grands dons en nature et en argent; il y ajoutait par de terribles exactions sur ses propres terres et sur celles que le roi lui donnait à administrer. Aussi a-t-il pu faire travailler toute une armée d'artistes. Il avait des orfèvres attitrés; il était, en outre, en relations avec plus de quarante orfèvres ou marchands d'orfèvrerie de Paris, avec des orfèvres de Bourges, de Tours, de Limoges, des marchands italiens de Gênes, de Florence, de Venise; il employait des tailleurs et graveurs de pierres fines, des brodeurs. André Beauneveu était maître de ses œuvres de taille et de peinture. D'autres grands peintres furent appelés par lui, tels que Jacquemart de Hesdin, Pol de Limbourg et ses frères. Il entretenait des architectes et des maîtres de maçonnerie et de charpenterie. Des imagiers travaillaient pour lui l'albâtre, le bois, la pierre. D'excellents verriers exécutaient

1. Faucon, *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu*, Bulletin archéologique, 1885, p. 418.
2. Voir plus haut, p. 187.

sur ses ordres de grandes verrières. Une fabrique spéciale faisait les beaux carreaux aux tons irisés qui décorent le palais de Poitiers. Des modèles de meubles en marqueterie étaient achetés en Italie, et imités par des ouvriers italiens ou français

SES CONSTRUCTIONS. Aucun prince au XIVe siècle n'a entrepris plus de constructions de toute espèce : il a transformé son château de Mehun-sur-Yèvre dont il a fait « une des plus belles résidences du monde »; il a reconstruit en Sologne le château de Concressault, dont les murs et les toits brillaient d'une ornementation polychrome de terre émaillée; il a fait réédifier en partie le Palais de Riom, avec sa Sainte-Chapelle et ses belles verrières, le Palais de Poitiers avec sa grande salle, sa cheminée monumentale, ses sculptures, ses toits couverts de plomb peint et doré; il a doté la cathédrale de Bourges de sa façade principale et de l'admirable verrière qu'elle encadre; il a commencé, dans de majestueuses proportions, le Palais de Bourges, dont il put terminer la Sainte-Chapelle. A ces œuvres capitales, il faut encore ajouter le château de Bicêtre, si vanté des contemporains, les embellissements du Petit et du Grand Nesle à Paris, de l'hôtel de Genouilli, des châteaux de Nonnette, d'Usson, de Gien, etc.

SES COLLECTIONS. Sa collection de pierres précieuses renfermait les plus beaux rubis du temps, de très gros diamants, de très belles perles, des agates, des jaspes, des grenats, des améthystes, des cristaux de roche, des pierres étranges comme la crapaudine, l'œil-de-chat ou le corail. Parmi ses joyaux de chapelle, la plus belle pièce était un joyau d'or de trois pieds et demi de haut, décoré des statues de la Trinité, de l'Annonciation, de saint Georges et de saint Michel, et aussi des images du duc de Berri et de la duchesse, le tout garni de rubis, de diamants, de saphirs et de perles. Épris de formes nouvelles et inédites, le duc ordonnait souvent de dépecer les joyaux qui ne lui plaisaient plus, pour en faire des combinaisons plus artistiques. Les plus remarquables étaient d'ordinaire destinés à recevoir des reliques plus fameuses qu'authentiques, comme le chef d'une des onze mille vierges, la jambe d'un des Innocents, un morceau du gril de saint Laurent, un fragment du buisson ardent de Moïse. Les joyaux de corps, fermails, ceintures, colliers, camées dépassaient encore en richesse les joyaux d'église. Le duc possédait des broderies d'ouvrage de Florence ou d'Angleterre, des tentures de cuirs de Castille et d'Aragon, des tapisseries à sujets religieux, romanesques, allégoriques ou historiques, dont plusieurs couvraient plus de cent mètres carrés, des vases byzantins et orientaux à légendes grecques, des médailles d'Auguste, de Tibère, de Constantin, d'Heraclius, imitées de l'antique sans doute par des artistes italiens, une

véritable collection de numismatique, des horloges extraordinaires, un petit musée d'histoire naturelle, formé d'échantillons exotiques.

Mais la merveille, c'étaient ses manuscrits. Sur les trois cents qu'il possédait, plus de la moitié étaient richement décorés d'ornements et de miniatures. Il ne cessait d'en acheter et d'en donner. Il en faisait exécuter sous ses yeux : c'étaient les plus beaux. Les meilleurs peintres du temps, Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, les frères de Limbourg couvraient de grandes miniatures des pages entières; des spécialistes enluminaient les marges d'initiales et d'ornements d'une variété, d'une souplesse, d'un éclat qui n'ont jamais été dépassés. Des reliures somptueuses, des fermoirs ouvragés, avec pierres fines, émaux et figures en relief, protégeaient ces œuvres d'art. Le duc se plaisait à marquer son amour pour ses plus beaux livres, en y faisant peindre à profusion ses armoiries ou les animaux emblématiques qu'il avait choisis, l'ours et le cygne, et en y apposant sa signature autographe.

Jean de Berri fut évidemment le modèle des amateurs de son temps. Mais ce qu'il a fait, tous les princes de la maison de France et bien d'autres encore l'ont tenté dans la mesure de leurs moyens, et les arts en ont reçu un essor admirable.

II. — L'ARCHITECTURE [1]

CARACTÈRES DE L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE AU XIVe SIÈCLE.

L'ARCHITECTURE resta au XIVe siècle un art vraiment français. Pas plus qu'au siècle précédent, on ne saurait y trouver la trace d'une influence étrangère. Auprès des papes, à Avignon, si les noms des peintres et des orfèvres sont italiens, il n'y a, parmi les architectes, que des noms français et provençaux. Et, d'autre part, les artistes de France continuent à répandre au loin, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Bohême, en Chypre, la gloire de l'architecture française.

Les temps héroïques de la construction gothique étaient passés. Depuis près de trois siècles, cette blanche moisson d'églises, dont s'émerveillait déjà Raoul Glaber, avait poussé sur la terre de France. Aussi est-il probable qu'au début du XIVe siècle, il restait peu de villes épiscopales, de paroisses riches et d'abbayes qui ne fussent

1. SOURCES. De Baudot et Perrault-Dabot, *Archives des monuments historiques*, en cours de publication.

OUVRAGES A CONSULTER. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XIVe siècle*, 1875. J. Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, II. 1886. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, 1867. Robert, *Le château de Pierrefonds*, 1900. A. Saint Paul, *L'architecture française et la guerre de Cent Ans*, Bulletin monumental, 1908.

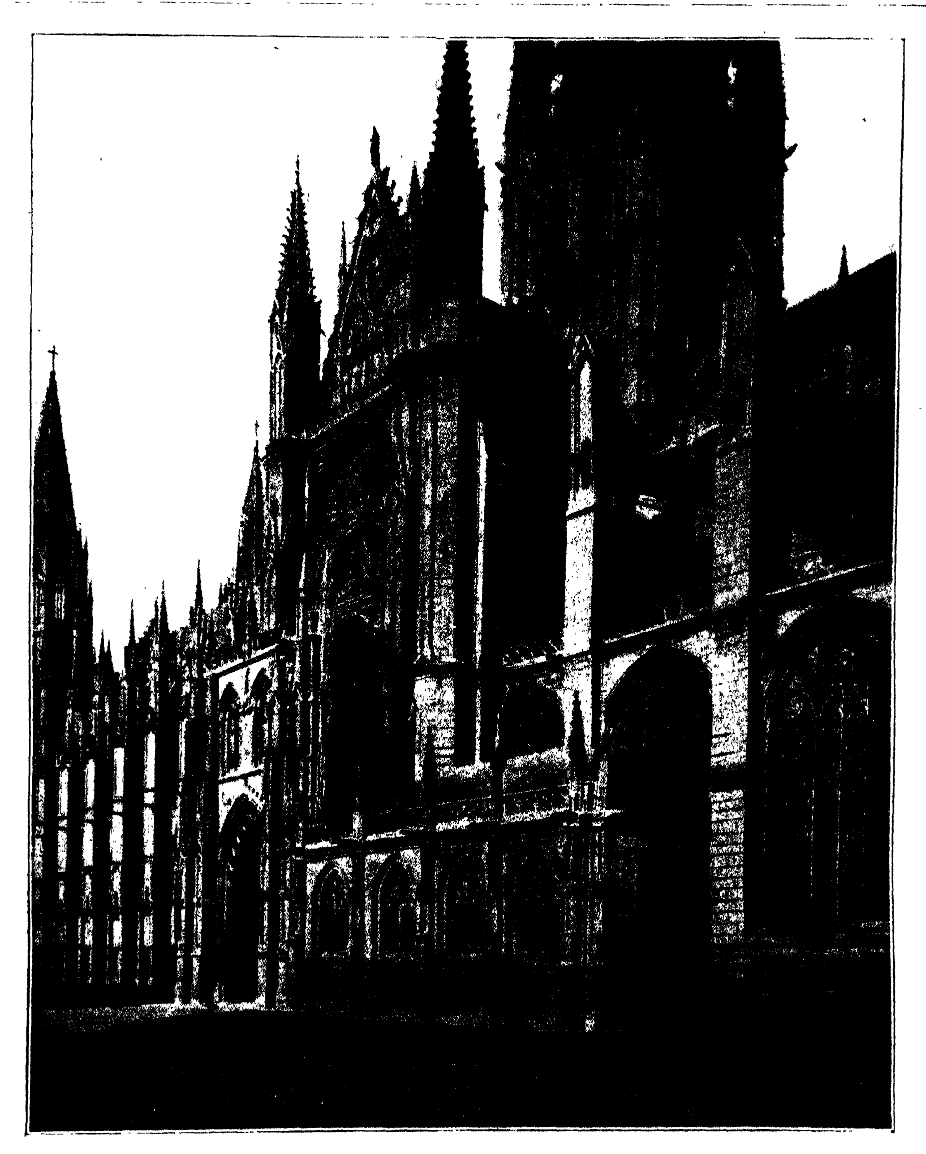
dignement pourvues de sanctuaires, romans ou gothiques. D'ailleurs, il semble que le zèle des fidèles ait diminué. Il faut tenir compte aussi du fait que la guerre rendait difficiles des œuvres de longue haleine. Le XIVe siècle a construit très peu de grandes églises, et même certaines églises, commencées sur des plans trop grandioses, restèrent interrompues, et les chantiers abandonnés ressemblaient à des ruines. Du moins, il se fit un grand travail pour compléter et embellir les constructions du siècle précédent : on bâtit des façades, des portails, des clochers, des lanternes, des fenêtres, des galeries, des chapelles latérales. L'œuvre architecturale du XIVe siècle se présente comme une mosaïque dont les pièces sont éparses, et il est difficile de l'apprécier dans son ensemble.

Cependant on constate le développement des tendances, déjà visibles à la fin du XIIIe siècle[1] et qui se retrouvent surtout au Nord de la France, où l'art prend une sorte d'uniformité. Les constructeurs du XIVe siècle cherchent à dépasser encore leurs prédécesseurs en habileté et en précision mathématique. Ils allègent les supports, évident les murs, augmentent et allongent les jours de toute espèce, afin de donner à la maçonnerie l'aspect d'une charpente légère et ajourée. Ils suppriment — le long des parois — les lignes horizontales, bandes, chapiteaux et cordons, disposent les supports comme une armature continue, qui s'élève, d'un seul jet, du sol à la clé de voûte, et amincissent en forme d'arêtes le profil des moulures, pour augmenter encore l'élancement de la nef. L'ornementation à grand relief, la statuaire perdent une partie de la place qu'elles occupaient auparavant; aux images, s'ajoutent ou se substituent de tous côtés des ornements d'une extrême variété, empruntés à la flore locale, ciselés le plus souvent avec une vérité admirable.

SAINT-OUEN DE ROUEN.

Le chef-d'œuvre de cette architecture est Saint-Ouen de Rouen, une des rares églises nouvelles de ce temps. La première pierre en fut posée le 25 mai 1318. Les travaux furent poussés avec activité jusqu'en 1339, puis prolongés avec des interruptions, jusqu'au XVe siècle[2]. A la fin du XIVe siècle, l'édifice ne comprenait encore que le chœur, une faible partie du transept, la tour centrale et le portail du Midi, à peine la moitié de l'église. Mais le plan qui a été suivi pour le reste a si exactement complété cette première partie, il règne dans toute la construction une telle harmonie, qu'on peut très bien faire honneur au XIVe siècle de la conception générale du monument. Œuvre de réflexion et de science, sans imprévu et sans fantaisie,

1. Voir *Histoire de France*, t. III, 2e partie, p. 426.
2. Quicherat : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, II, Documents inédits sur la construction de Saint-Ouen de Rouen.



ÉGLISE SAINT-OUEN DE ROUEN.

Vue prise du côté sud. L'église fut commencée en 1318 et achevée seulement au XV*e* *siècle. C'est une œuvre classique par la pureté et l'élégance de ses lignes. (Le portail occidental a été refait au* XIX*e* *siècle.)*

Cl. Monuments historiques.

Saint-Ouen, avec sa nef régulière sans chapelle, son large transept, son chœur entouré de bas côtés et de chapelles rayonnantes, sa tour centrale, ses deux clochers, est une œuvre classique.

A Metz, en terre d'Empire, mais sur les plans d'un architecte français, s'élève une nef, élégante comme celle de Saint-Ouen, plus haute que celle d'Amiens, dont elle est inspirée. A Paris, grâce à la munificence de Charles V, les Célestins édifient une grande église, aujourd'hui disparue. Le château de Vincennes est pourvu d'une très pure chapelle, vraie reliquaire de pierre. Ailleurs, les merveilles du XIIIe siècle se complètent : Reims poursuit, avec toute l'activité que les circonstances permettent, l'achèvement de sa façade; la cathédrale de Rouen termine les deux portails de Libraires et de la Calende, Bourges, la partie antérieure de la nef, et dresse sa façade.

Depuis le milieu du siècle, il est vrai, peut-être sous une influence anglaise, un nouveau système de décoration se répand : les courbes s'opposent aux courbes; l'armature des voûtes se complique; une géométrie savante, arbitraire, donne à l'ornementation un aspect sinueux. C'est le style appelé flamboyant à cause des motifs ondulés ou flammes qu'il multiplie, mais monotone au fond dans sa complication, partout semblable à lui-même. Sa première œuvre complète ce sont deux chapelles de la cathédrale d'Amiens (1373-1377); puis c'est le pignon de la grande salle du Palais de Poitiers, la Chartreuse de Champmol, etc. Ce style devait être la fin du gothique.

L'ARCHITECTURE CIVILE.

L'architecture civile prend un développement jusque-là inconnu. Il faut aux municipalités des hôtels de Ville; au grand commerce, des halles monumentales; aux gros marchands, de belles demeures confortables et riches. Il faut des hôtels aux officiers de justice, de finances surtout, et aux banquiers et manieurs d'argent; des hôtels encore aux seigneurs et princes; des palais aux rois, dont la puissance a tant grandi et qui veulent vivre dans un cadre digne de leur majesté.

HÔTELS.

Les hôtels des seigneurs et des riches bourgeois gardent quelques souvenirs de l'architecture militaire : des tours, d'étroites ouvertures à l'extérieur, des créneaux, de hautes murailles d'enceinte; mais ils sont accommodés pour une vie pacifique. De grandes baies s'ouvrent dans les cours; les murs sont décorés d'ornements délicats; les salles et galeries sont garnies de peintures, de sculptures, de tapisseries, de cheminées monumentales, et les fenêtres, ornées de vitraux. Vers la fin du siècle, Paris est plein d'hôtels luxueux. A l'hôtel de Jacques Duché, dont la porte était « entaillée d'art merveilleux », on voyait de grandes salles, des chambres richement meublées, des galeries pour les objets d'art, une chapelle,

une sorte d'arsenal. Le faîte en était orné de pinacles où étincelaient de belles images dorées. L'édifice était couronné par un belvédère, où « étaient fenêtres de tous côtés pour regarder dessus la ville ». Des marchands italiens, des « seigneurs du Parlement et de la Chambre des Comptes », des chevaliers s'étaient fait construire d'aussi belles demeures. Guillebert de Metz, qui nous donne ces détails dans sa *Description de Paris*, écrite au début du XVe siècle, énumère avec admiration les hôtels princiers de la capitale, récents pour la plupart, ou du moins complètement restaurés : hôtels d'Artois, de Sicile, de Navarre, de Flandre, d'Alençon, de Hollande, etc.

PALAIS.

Nous savons que Charles V s'était donné le luxe d'une nouvelle résidence royale, appropriée aux exigences, nouvelles aussi, de la vie de cour, en créant l'Hôtel Saint-Paul, composé d'hôtels anciens et de constructions neuves [1]. Cet exemple fut suivi par Philippe le Hardi à Dijon, à Lille et à Hesdin, et par le duc de Berri à Riom et à Bourges. A Poitiers, Jean de Berri fit du vieux château un palais : la tour de Maubergeon n'y fut, comme on l'a dit ingénieusement, qu'un donjon honoraire, et la grande salle, avec son admirable cheminée, surmontée d'une galerie toute sculptée et ajourée, est un des chefs-d'œuvre de l'architecture du temps. Enfin, au XIVe siècle, s'élevèrent les hôtels de ville de Clermont, de Saint-Quentin, de Bruges, de Gand, les beffrois de Béthune, d'Amiens, de Douai.

ARCHITECTURE MILITAIRE.

L'architecture militaire avait un plus long passé, des traditions et des principes. Jusque vers le milieu du XVe siècle, l'intervention de l'artillerie à feu dans les sièges fut trop peu efficace pour qu'il fût jugé nécessaire de modifier le principe même de la fortification. Mais la lutte contre les Anglais, les exploits des Compagnies, les démolitions de la Jacquerie obligèrent à réparer ou à reconstruire les châteaux anciens et à en édifier un grand nombre de nouveaux. L'architecture féodale se transforme alors. Le château avait été longtemps une sorte de ville de refuge, que le seigneur ouvrait aux habitants en cas de guerre. On trouvait pêle-mêle dans l'enceinte des magasins, des maisons, des églises. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, il n'en est plus ainsi. C'est pour lui uniquement que le seigneur reconstruit son château; il y met une sorte d'unité égoïste : tout y est disposé pour lui, pour ses serviteurs, ses gardes, sa sécurité en temps de guerre, son bien-être en temps de paix. Les éléments essentiels de la défense sont maintenus, mais tous les embellissements possibles sont recherchés avec passion. Le château est devenu une sorte de palais fortifié, où toutes les richesses

1. Voir plus haut, p. 187.

et toutes les délicatesses de l'art cachent peu à peu la nudité des vieilles fortifications sous une décoration opulente. Par là, dès le début du xve siècle, s'annoncent clairement les splendeurs de la Renaissance.

LE CHÂTEAU DES PAPES.

Le premier grand château du siècle, celui des papes d'Avignon, est encore bien austère, étouffé par ses hautes murailles et ses tours tout unies; il est imposant par sa masse, d'une impression très grave. Les architectes qui l'ont élevé, de Benoît XII à Urbain V, ont voulu avant tout assurer au pontife un abri efficace. Tous les moyens de défense y sont réunis : épaisses courtines, tours d'angle, étroites meurtrières, mâchicoulis et créneaux, souterrains secrets. Et cependant une belle vie religieuse et mondaine pouvait déjà s'y organiser : la cour est majestueuse, les grands escaliers se développent avec ampleur; tout autour serpente une élégante galerie aux voûtes finement nervées De vastes salles s'élèvent, d'un jet puissant, entre les lourdes parois. Partout des peintres italiens ont semé de claires décorations murales, et les fonds bleus, vifs et limpides des fresques, semblent prolonger les voûtes jusqu'au ciel même. Les meubles, les tentures, les orfèvreries de toute sorte faisaient oublier aux hôtes du palais les sombres contours de la forteresse.

RAYMOND DU TEMPLE ET LE LOUVRE.

Pour construire ou restaurer ses châteaux de Vincennes et du Louvre, Charles V trouva un architecte de premier ordre qui travailla beaucoup et fit école, Raymond du Temple. La plupart des grandes constructions royales et princières qui s'élevèrent jusque vers 1415, relèvent de lui, de son fils Jean ou de ses élèves. Le roi l'appelait « son bien-aimé sergent d'armes et maçon »; il fut parrain d'un de ses fils Raymond du Temple présida à la transformation du Louvre de Philippe Auguste. Les courtines furent surélevées pour donner à l'ensemble un aspect plus léger; on y appuya des bâtiments nouveaux qui égayèrent la cour, et où furent, en face du vieux donjon, disposées des salles très variées, salles de parade, salles de collections, salles de bains, et la belle bibliothèque dont nous avons parlé. Mais la merveille, ce fut l'escalier à grande vis. Raymond du Temple « le jeta entièrement hors d'œuvre en dedans de la cour, contre le corps de logis qui regardait sur le jardin, et il l'enrichit par dehors de basses tailles et de six grandes figures de pierre, chacune couverte d'un dais, posée dans une niche et portée sur un piédestal. Au premier étage, de côté et d'autre de la porte, étaient deux statues de deux sergents d'armes que fit Jean de Saint-Romain, et autour de la cage furent répandues par dehors, sans ordre ni symétrie, de haut en bas de la coquille, les figures du roi, de la reine et de leurs enfants mâles; Jean de Liège travailla à celles du roi et de la reine.

Enfin cette vis était terminée par des figures de la Vierge et de saint Jean, de la façon de Jean de Saint-Romain, et le fronton de la dernière croisée était lambrequiné des armes de France, de fleurs de lis sans nombre, qui avaient pour support deux anges et pour cimier un heaume couronné soutenu par deux anges[1]. » La chambre du roi et la grande chapelle n'étaient pas moins délicatement ornées.

PIERREFONDS.

Louis d'Orléans voulut faire une merveille de son château de Pierrefonds. La construction en fut commencée en 1390, peut-être par Jean Lenoir, élève de Raymond du Temple. Un système compliqué de défenses avancées, des ponts et des portes, huit tours vigoureuses, couronnées d'un double étage, un donjon original engagé entre deux tours, de hautes courtines assuraient la sécurité du château. Mais à l'intérieur que de majestueuses dispositions, que de splendides trouvailles! La grande cour dans son irrégularité ingénieuse, le donjon avec ses grands appartements, la salle seigneuriale si imposante et si richement décorée, la chapelle, le grand perron, tout rappelle une existence magnifique, éclatante. Et pourtant le château de la Ferté-Milon, avec sa royale entrée, son tympan sculpté, ses grosses tours, eût sans doute dépassé Pierrefonds, s'il avait pu être terminé.

III. — LA SCULPTURE[2]

L'INFLUENCE DES PAYS-BAS.

L'ARCHITECTURE était restée purement nationale, au contraire, la sculpture ne put se passer de secours étrangers. Après avoir produit tant d'œuvres parfaites au XIIIe siècle, elle était épuisée. De l'observation de la nature, où elle avait trouvé sa vérité et sa grâce, elle s'était efforcée de tirer des types généraux; elle était donc nettement idéaliste, et un art idéaliste est vite à bout d'invention et d'effort. Le retour à la nature et au réel s'imposa. On a vu que, dès les dernières années du XIIIe siècle, il s'était préparé.

Le secours vint de tout près, de Hollande, de Brabant, de Liège, de Flandre et d'Artois; mais peut-on dire que ce fût, à proprement parler, un secours étranger? La Flandre et l'Artois étaient des fiefs relevant de la couronne de France; une partie de ces deux pays parlaient notre langue.

1. Sauval, *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris*, 1724, II, 23.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Courajod et Marcou, *Catalogue raisonné du musée de sculpture comparée du Trocadéro, XIVe et XVe siècles*, 1892 (on trouve dans cet ouvrage une bibliographie des travaux antérieurs à 1892). Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, III, 1901. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, 1898-1901. Kleinclausz, *Clause Sluter*, 1906. Mâle, *L'art religieux à la fin du Moyen Age en France*, 1908.

Le réalisme était chez lui dans le pays de Flandre ; il était le produit de la race, du sol plantureux, de la richesse gagnée par les métiers et par le commerce. La politique et la guerre, surtout l'union du duc de Bourgogne et de l'héritière du comté, multipliaient les rapports entre ce pays et la France. Attirés par le prestige de la royauté et de la chevalerie française, peut-être aussi troublés, chez eux, par les crises économiques qui agitèrent les pays wallons et flamands, des artistes vinrent, par colonies souvent nombreuses, s'installer à Paris et dans quelques grandes villes, habitant volontiers le même quartier, ou bien s'en allèrent de ville en ville, de château en château.

LES ARTISTES DU NORD.

Parmi ces artistes du Nord, il y en eut de très grands. Au début du siècle, Jean Pépin de Huy, tombier, entailleur d'albâtre, devenu bourgeois de Paris, dirige un grand atelier. Au temps de Charles V, André Beauneveu de Valenciennes, très célèbre déjà en son pays, vient s'établir à Paris. Il sculpte des statues royales pour les Jacobins et surtout pour Saint-Denis. Il est possible qu'il ait contribué à la décoration d'un nouveau pilier de la cathédrale d'Amiens. Après la mort du roi de France, son protecteur, il alla vivre auprès du duc de Berri à Mehun et à Bourges. Jean Hennequin de Liège travailla pour Charles V à Senlis, aux Célestins de Paris, à Saint-Denis, à la cathédrale de Rouen. Il est l'auteur des statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon qui ornaient le grand escalier à jour du Louvre Auprès du duc de Berri, vivait, au commencement du XVe siècle, Jean de Rupi, dit de Cambrai, auteur de la statue tombale du duc de Berri et probablement aussi des statues agenouillées du duc et de sa femme, à la cathédrale de Bourges, et de celles de Louis de Bourbon et d'Anne d'Auvergne, à Souvigni. Et l'on trouve encore des artistes flamands, brabançons ou hennuyers, isolés ou par groupes, à Rouen, à Troyes, à Dijon, à Lyon, à Montpellier, dans la plupart des grandes villes du royaume.

SCULPTURE NATURALISTE.

Par eux, les images traditionnelles sont renouvelées. La Vierge, par exemple, prend des costumes et des attitudes variés, une expression familière et populaire : c'est une bonne mère, qui s'apprête à allaiter son enfant, le fait sauter sur son bras, ou joue doucement avec lui.

Le sculpteur du XIVe siècle est le plus souvent un portraitiste. Rois, princes, riches bourgeois veulent avoir sur leur tombeau leur statue ressemblante. Paris a sa corporation de tombiers-imagiers, très prospère, et qui a compté dans ses rangs quelques-uns des meilleurs artistes du siècle. Saint-Denis conserve une magnifique série des statues tombales des Valois et des membres de la famille

royale, depuis Robert d'Artois jusqu'à Isabelle de Bavière. Celles des ducs et duchesses de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, à Bourges, à Dijon et à Souvigni, celles des papes à Avignon, à Villeneuve et à la Chaise-Dieu, sont, pour la plupart, des chefs-d'œuvre de sincérité et de vie. La statue-portrait, substituée aux images de convention, décore aussi les murs des églises. Elle s'installe à l'intérieur des palais, par exemple, sur les pieds-droits de la fenêtre monumentale élevée au fond de la grande salle du Palais de Poitiers.

Les plus belles de ces images sont de marbre. Au Nord du royaume, c'est le beau marbre à grain serré, qui venait des bords de la Meuse. Les marbres taillés pour Avignon et la Chaise-Dieu ont la blancheur claire du carrare. Dans les tombeaux, souvent une table de marbre noir faisait ressortir l'éclat et le relief de la statue tombale. Au-dessous et au-dessus, se déroulaient des encadrements d'une très grande richesse, où se mélangeaient la pierre, le marbre, l'albâtre et même le bronze. Enfin, ce qui marque le mieux le parti pris de réalisme de cette statuaire, c'est la polychromie. Des mains des imagiers, les statues passaient le plus souvent à celles des peintres. Le bleu, le rouge, l'or surtout rappelaient avec exactitude le costume du défunt et l'opulence de ses joyaux. L'effacement des couleurs ne nous permet guère de juger aujourd'hui de l'effet de vie intense réalisé par ces œuvres.

L'ÉCOLE DE BOURGOGNE.

La Bourgogne, où il n'y avait pas de traditions d'art bien établies, fut le pays où les artistes du Nord suivirent le plus librement leur inspiration. Philippe le Hardi leur confia la décoration de la Chartreuse de Champmol, dont il voulait faire le Saint-Denis de la nouvelle maison de Bourgogne. Le 20 août 1383, la duchesse et son fils aîné, le futur Jean sans Peur, posèrent les premières pierres dans l'enclos choisi au bord de l'Ouche. Les travaux de sculpture commencèrent en 1384, sous la direction de l'imagier et valet du duc, Jean de Marville. Des ateliers furent construits, une équipe d'ouvriers d'art fut réunie; des marbres et des pierres furent recherchés sur les bords de la Meuse. Mais il semble que Marville, quand il mourut en 1389, n'avait guère achevé que les études préparatoires et des travaux de détail. Son successeur fut Claus Sluter, sans doute Hollandais, un des artistes qui avaient travaillé sous ses ordres. Il eut à mener ensemble plusieurs grands ouvrages : le tombeau du duc, le portail de l'église, le calvaire monumental élevé dans la cour.

LES STATUES DU PORTAIL.

La construction de l'église avait marché rapidement; la dédicace eut lieu le 24 mai 1388. C'est au portail que Sluter s'attacha d'abord. De 1389 à 1393, il en tailla les admirables statues. En même temps, des artistes spéciaux exécutaient les sculptures d'ornement, qui

devaient entourer les œuvres maîtresses. Il reste de ce portail la Vierge qui le surmontait, les effigies du duc et de la duchesse, les statues de saint Jean et de sainte Catherine. Le travail en est excellent, d'un réalisme vigoureux, exubérant. La vie éclate dans les figures du duc et de la duchesse, dans le beau vieillard qui représente saint Jean. Autour de la Vierge, qu'on a voulu attribuer à Jean de Marville, flottent d'amples draperies, d'un relief profond avec les majestueuses cassures, qu'aimaient les artistes flamands. On y distingue déjà le souci de creuser, d'agiter et de boursoufler les étoffes, que l'école de Bourgogne exagérera.

LE PUITS DE MOÏSE.

La valeur du *Puits de Moïse*, auquel travailla Claus Sluter, de 1395 à 1405, est au moins égale. Mais, pour ce monument, Sluter eut un collaborateur d'un talent aussi grand que le sien, son neveu, Claus de Werve. Sluter a toute la gloire de l'invention; son neveu a, pour une bonne moitié, le mérite de l'exécution; deux sculpteurs flamands travaillaient en outre avec eux. Ce qu'on appelle le *Puits de Moïse* était un puits surmonté d'un calvaire. La base, de forme hexagonale, nous est restée : elle présente, sur chacune de ses six faces, une figure de prophète, portée sur une console décorée. Sur ce piédestal, se dressait tout un groupe de statues : un Christ en croix entre la Vierge, saint Jean et la Madeleine. L'ensemble était décoré de rouge, de vert, d'azur et rehaussé d'or. Ce calvaire fut, dès le xve siècle, une œuvre célèbre et glorieuse; des indulgences spéciales furent accordées à ceux qui allaient y prier. C'est la même vie qu'au portail de l'église, plus épanouie encore, la même recherche passionnée de vérité, les mêmes plis tumultueux des vêtements. Les personnages ont la taille ramassée et trapue, qui sera un des signes distinctifs de l'école toute entière.

LE TOMBEAU DE PHILIPPE LE HARDI.

Sluter mourut au moment où s'achevait le monument. Claus de Werve se mit ensuite au tombeau de Philippe le Hardi, commencé par Jean de Marville, et continué par Sluter, mais que les autres travaux avaient fait négliger. Il ne l'acheva qu'en 1412, après la mort du duc. Sur un dallage de marbre noir se dresse un édifice rectangulaire. Chacun des côtés est décoré d'une délicate galerie richement sculptée, formant tabernacles. Sous ces tabernacles, posées avec une savante irrégularité, se succèdent cinquante-deux petites statues d'albâtre, représentant, avec leurs grands manteaux et leurs vastes capuchons, « les pleurants » qui, dans les grands enterrements, entouraient le cercueil. Tous, avec le même costume, ont des attitudes différentes, et expriment par leurs gestes autant de formes variées de la douleur funèbre. Au-dessus de cette sorte de socle, s'étend une large plaque de marbre noir, où s'allonge la statue gisante du duc,

en robe blanche, les pieds appuyés sur un lion couché; de chaque côté de la tête, sont agenouillés deux anges, dont les grandes ailes déployées verticalement font grand effet. Ce tombeau n'est pas d'une invention entièrement originale; bien d'autres monuments funéraires antérieurs étaient entourés de personnages dans des attitudes douloureuses, mais aucun n'est comparable à celui de la Chartreuse de Dijon, pour l'admirable composition de l'ensemble, l'effort de l'imagination, la sincérité de l'observation, la variété, la vie.

Les œuvres de Dijon ont inspiré toute la sculpture française du XVe siècle. Les successeurs de Marville et de Sluter, Antoine le Moiturier, Jean de la Huerta, Jacques Morel et jusqu'à Michel Colombe, se rattachent à ces glorieux maîtres. Non seulement en Bourgogne, mais dans tout l'Est et le Midi, à Souvigni, à Bourg, à Avignon, à Montpellier, à Béziers, à Narbonne, à Toulouse, sur un grand nombre de monuments secondaires, se marque leur impérieuse influence. Le réalisme flamand avait acquis sur la riche et capiteuse terre bourguignonne une sorte d'audace, de violence, qui s'imposa un peu partout, mais surtout dans l'Est et dans le Midi.

SCULPTURE FRANÇAISE.

Quelle part faut-il faire, à côté de ce grand et beau travail de la sculpture du XIVe siècle, aux artistes proprement français? Beaucoup d'œuvres de ce temps ont péri, et il est assez difficile de reconstituer, avec les monuments qui ont survécu, une école française, plus difficile encore de retrouver, comme on a voulu le faire, les preuves d'une influence de cette école sur la sculpture italienne de la Renaissance. Certains morceaux, comme le tombeau de du Guesclin, le monument du cardinal de la Grange, le tympan qui surmonte la porte du château de la Ferté-Milon, sont des œuvres simples et fortes, d'un réalisme évident, mais tempéré par la délicatesse du goût national.

SCULPTURES MINEURES.

Les sculptures mineures, ivoire, bois, bronze, métaux ordinaires ou précieux, étaient étroitement dépendantes à la fois de l'architecture et de la grande sculpture. C'étaient des « arts de reflet ». L'architecture a déterminé les ornements : les formes gothiques sont devenues comme des cadres obligatoires, simplifiés ou compliqués avec une extrême fantaisie; elles s'appliquaient à merveille aux petits comme aux grands ouvrages. La statuaire a donné la direction pour l'expression et le groupement des personnages. Quelle que soit la matière, qu'elle soit sculptée, ciselée ou fondue, c'est la même tendance naturaliste qui prévaut. Mais le réalisme est ici beaucoup moins hardi et entreprenant; les métaux, le bois, l'ivoire n'offrent pas la même souplesse que la pierre. La production, d'ailleurs, était beaucoup plus active : il fallait des modèles qui pussent se répéter à plusieurs exemplaires; ces modèles étaient souvent anciens, du moins



LE « PUITS DE MOISE ».

Piédestal d'un calvaire jadis élevé au milieu d'un bassin, à la Chartreuse de Champmol. Exécuté par Claus Sluter et Claus de Werve, de 1392 à 1405. On voit ici les deux prophètes Moïse et Isaïe. En haut, trois anges pleurant la mort du Christ.

Cl. Hachette et Cie.

en retard sur la grande sculpture. Du reste, sauf certaines pièces exceptionnelles, les objets de ce genre les plus répandus étaient faits plutôt par des ouvriers, capables seulement de reproduire avec exactitude les modèles qu'ils avaient sous les yeux, et qui s'acquittaient d'autant mieux de leur tâche que ces modèles changeaient plus rarement.

IV. — LES ARTS DE LA COULEUR [1]

AU Moyen Age, on aimait à voir sur les monuments resplendir les tons chauds, les ors éclatants. Tant que le peintre n'avait pas succédé à l'architecte ou au sculpteur, l'œuvre ne semblait pas achevée.

Il nous est resté de la peinture du XIV[e] siècle, des décorations murales, surtout dans les édifices religieux, des tableaux et des miniatures. Sur les murs, la peinture était appliquée à fresque, en traits larges et vigoureux. Les tableaux étaient peints sur bois, sur soie ou sur toile légèrement recouverte de plâtre. Les miniatures se faisaient à l'œuf ou à la gouache, sur parchemin. Mais ces différences de technique et d'objet n'empêchent pas la peinture du XIV[e] siècle de subir des influences communes.

INFLUENCE ITALIENNE.

Deux courants sont faciles à déterminer, l'un venant d'Italie, l'autre des Pays-Bas. Parmi les premiers Italiens qui travaillèrent à Avignon, le plus grand artiste fut le « divin » Memmi, plus exactement Simone di Martino, de Sienne. Il peignit le porche de la cathédrale et commença la décoration d'une chapelle du château. D'après certaines traditions, la fresque de la cathédrale fut inspirée des conseils de Pétrarque, et Laure de Noves y eut son portrait. Deux siècles plus tard, François I[er], « la voyant, tressaillit d'admiration, ne se pouvant saouler de la regarder ». Il n'en subsiste qu'un débris, où l'on reconnaît l'exquise douceur de Memmi. Ses élèves continuèrent et achevèrent la décoration de la chapelle Saint-Jean au palais pontifical. C'est le chef-d'œuvre de la peinture en France au XIV[e] siècle.

A côté des élèves de Memmi à Avignon, Matteo di Giovanetto de Viterbe paraît avoir eu un talent supérieur. Il travailla à Avignon jusqu'en 1367. Autour de lui, se groupèrent de nombreux artistes

1. OUVRAGES A CONSULTER. Pour Avignon, voir les travaux d'E. Müntz, indiqués p. 421. Durrieu, *Les Miniatures de Beauneveu*, Le Manuscrit, 1894; *Un dessin du Musée du Louvre, attribué à André Beauneveu*, Mélanges Piot, I, 1894: *Les belles Heures de Jean de Berry*, Gazette des Beaux-Arts, 3[e] période, XXXV, 1906. Delisle, *Les Livres d'Heures du duc de Berri*, ibid., 2[e] période, XIX, 1884. De Champeaux, *Les peintres de la cour de Bourgogne*, 3[e] période, XIX, 1898. De Lasteyrie, *Les Miniatures de Jaquemart de Hesdin*, Mél. Piot, IV, 1898. H. Martin, *Les Miniaturistes français*, 1906. Guiffrey, *Histoire de la Tapisserie*, 1886, et *Nicolas Bataille*, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, X, 1877.

italiens, qui peignirent sous sa direction les Prophètes de la salle du Consistoire, les grandes scènes et les paysages de la chapelle Saint-Martial. Matteo de Viterbe et son école se reconnaissent à l'emploi dominant du bleu d'outremer, à l'expression des visages laids et grimaçants, à la richesse et à la bizarrerie des costumes imités de l'antique, à la place qu'ils donnent aux paysages d'architecture et de verdure. Il semble que, dans ces peintures, les personnages, avec leur type accentué et leur réalisme vigoureux, procèdent d'influences septentrionales; mais le décor, les architectures et la vivacité des couleurs viennent d'Italie. Les autres parties du palais pontifical, les églises d'Avignon et de Villeneuve devaient posséder beaucoup de fresques du même genre. A la Chartreuse du Val de Bénédiction, aux portes de Villeneuve, dans la chapelle d'Innocent VI, il reste des peintures, fort effacées, il est vrai, qui représentent des scènes du Nouveau Testament. On a voulu en faire honneur à Simonet de Lyon. Très intéressantes, elles n'ont pourtant ni le charme ni la vigueur des grandes décorations du Palais des Papes.

L'influence italienne, si manifeste à Avignon, s'est propagée dans le Midi et dans le Centre. On la retrouve au cloître d'Abondance, à Saint-Nazaire de Carcassonne, à Saint-Julien de Brioude, aux Jacobins de Toulouse, dans les miniatures exécutées à Bourges pour le duc de Berri. On la devine même, sans en pouvoir définir les effets, jusqu'à Paris où Filippo et Giovanni Rizzuti, Niccolo de'Marsi travaillent pour le roi de France au début du XIVe siècle.

L'INFLUENCE FLAMANDE.

Le courant qui vint du Nord fut-il aussi puissant? On trouve bien à Paris une lignée d'artistes aux noms vraiment français, Evrard, Girart, Jean et François d'Orléans, ou encore Colard de Laon, peintre de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, et Étienne Langlier. Malheureusement leurs œuvres n'ont guère survécu. C'est à Girart d'Orléans qu'il faut attribuer le portrait de Jean le Bon conservé au Louvre, d'une facture si simple et si précise. Les peintres de Paris furent peut-être de vrais initiateurs. En tout cas, ils furent débordés par l'invasion venue des Pays-Bas. Jean Bondol de Bruges et André Beauneveu de Valenciennes travaillent pour Charles V; le même Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, Pol de Limbourg, pour le duc de Berri; les Boulogne de Hesdin, Melchior Broederlam d'Ypres, Jean de Beaumetz du Hainaut, le Wallon Jean Maelewel, le Brabançon Henri Bellechose, pour le duc de Bourgogne, et ce sont les premiers artistes de leur temps.

LES PEINTRES DE LA COUR DE BOURGOGNE.

La peinture murale paraît avoir tenu une faible part dans leur œuvre. Dans les églises très ajourées, il n'y a de place pour elle qu'aux clés de voûte, nervures, gables et moulures. A défaut de vastes com-

positions religieuses, nous avons conservé quelques tableaux de ces artistes. On attribue à Jean d'Orléans, du moins à un peintre vraiment français, le magnifique parement d'autel peint sur soie, qui provient de la cathédrale de Narbonne, et à Maelewel le panneau rond du Louvre, où est figuré le Christ mort entouré de l'Éternel, de la Vierge, de saint Jean, peinture que le duc de Bourgogne estimait particulièrement. Le réalisme en est émouvant; les couleurs y ont la vivacité et la richesse de la peinture de manuscrits. De Henri Bellechose, qui continue la décoration de la Chartreuse de Champmol, entreprise par Maelewel, il reste heureusement deux grands tableaux, le *Martyre de saint Denis* et la *Vie de saint Georges*. On y a reconnu à la fois des influences italiennes et des influences allemandes. Si la composition est puérile et l'anatomie fort imparfaite, les figures sont traitées avec cette vérité charmante, qui est une des séductions de la peinture flamande primitive. Maelewel et Bellechose furent dépassés par Melchior Broederlam. Ses seules œuvres authentiques sont les volets peints pour un retable de la Chartreuse de Dijon, la *Présentation au Temple*, la *Visitation* et la *Fuite en Égypte*. Dans cette œuvre, la meilleure qu'ait produite jusque-là l'école flamande, Broederlam apparaît comme un précurseur des Van Eyck.

LA MINIATURE.

La peinture de tableaux différait encore très peu de la miniature. L'enluminure des manuscrits fut une des gloires du XIVe siècle. Jamais le coloris ni l'ornementation ne furent plus riches, ni l'invention plus féconde. Tous les Valois ont aimé les manuscrits à peintures; Charles V, les ducs de Berri et de Bourgogne y ont mis une véritable passion. Là encore, les artistes du Nord tiennent le premier rang. Jean Bondol a peint une des plus belles Bibles de Charles V, celle qui est aujourd'hui conservée à la Haye; il y a placé un portrait du roi, qui paraît saisissant de vérité. André Beauneveu a décoré de douze figures de prophètes en grisailles un des psautiers du duc de Berri, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, où il a mis toute la fermeté et toute l'ampleur de sa main de sculpteur. A Jacquemart de Hesdin, des travaux récents ont restitué des œuvres de premier ordre, qui le classent parmi les grands peintres de son temps, comme les *Très belles, grandes et riches Heures* du duc de Berri; on y reconnaît son talent clair, simple et fort. Mais le chef-d'œuvre du genre, ce sont les *Très riches Heures* du duc de Berri, conservées à Chantilli, et dont les premières miniatures, les plus remarquables, sont de Pol de Limbourg, de ses frères, et aussi sans doute de quelques artistes restés inconnus. Les pages les plus connues, le Paradis terrestre, les Semailles, la Fenaison, sont des tableaux déjà modernes. Comme les sculptures de Sluter et de Werve, ces miniatures sont des

œuvres d'exception qui dominent tout l'art de leur temps, le devancent et le conduisent vers des horizons nouveaux.

LA TAPISSERIE. La peinture n'était pas la seule forme de décoration polychrome alors en faveur. Il faut compter encore la tapisserie et l'art du vitrail. Pour la tapisserie, les métiers étaient nombreux surtout à Paris, à Arras, et à Bruxelles, où se fournissaient les églises, les rois et les princes. Les ateliers des maîtres les plus connus fabriquaient, en même temps que les beaux tapis à images de haute lisse, des tapis ordinaires à armoiries, à dessins d'ornement ou même unis. Nicolas Bataille à Paris, Martin Bernard à Arras ont été chefs de très grands ateliers. Bataille est l'auteur des tapisseries de l'*Apocalypse* données par Louis d'Anjou à la cathédrale d'Angers, le plus bel ensemble qui nous soit resté du siècle; Martin Bernard, de la tapisserie de la *Journée de Roosebeke* commandée par le duc de Bourgogne. Bataille, en treize années, vendit plus de deux cent cinquante tapisseries à Charles VI. Les dimensions étaient considérables. La *Bataille de Roosebeke* avait deux cent quatre-vingt-cinq mètres carrés, l'*Apocalypse* d'Angers de sept cents à neuf cent cinquante mètres carrés. Les prix étaient fort élevés : l'aune, qui ne coûtait pas plus de 16 sous pour les tapis ordinaires, montait à environ 10 livres tournois pour les beaux morceaux comme l'*Apocalypse*, ou même à 20 livres pour une tapisserie des *Sept Vices* « à grandes images battues d'or » destinée au duc de Berri. Les dessins étaient souvent exécutés par les grands artistes : Jean de Bandol a fait les cartons de l'*Apocalypse*. Les sujets étaient très variés : scènes religieuses, allégoriques ou pastorales, actualités de toute sorte, comme le voyage de Marco Polo, la bataille des Trente, l'histoire de du Guesclin, la bataille de Liège.

LES VITRAUX. L'art du vitrail n'a pas le même éclat. Les verrières du XIVe siècle n'ont ni l'importance ni la beauté de celles du XIIIe. C'est un art en transformation. Sous l'influence du réalisme ambiant, par suite aussi de l'habileté croissante des ouvriers, il s'y fait une évolution capitale. Aux petits tableaux et aux petits sujets commencent à succéder les grandes scènes et les grands personnages. Le perfectionnement des ligatures permet d'augmenter la surface des morceaux dans ces mosaïques de verres de couleur, et, avec cet agrandissement de surface, le dessin se précise et se complique. Les verriers du XIIIe siècle ne se souciaient que d'assembler des couleurs; leurs successeurs du XIVe, pour satisfaire à leurs goûts de dessinateurs, ont été obligés d'atténuer les tons, de multiplier les blancs, les jaunes, les gris. C'est ce qu'on voit aux verrières des cathédrales de Bourges, de Chartres, de Carcassonne, de Limoges, d'Evreux, de Troyes, de Lyon, de la

Sainte Chapelle de Riom. Malheureusement, bien des œuvres très soignées, comme les riches verrières des Célestins de Paris, ont été détruites. Et ce qui est le plus regrettable encore sans doute, c'est la disparition des vitraux à sujets profanes, qui ornaient les palais et les châteaux, ceux de l'hôtel Saint-Paul, du Louvre, du Palais de Bourges, du château de Bicêtre et de tant d'autres résidences princières.

LA VIE INTELLECTUELLE AU XIVe SIÈCLE.

En résumé, la vie intellectuelle, au XIVe siècle, n'a point d'originalité. Des choses continuent ou finissent : presque rien de nouveau ne semble s'annoncer.

LA PHILOSOPHIE.

La pensée théologique et philosophique est épuisée. Le fond est apparu, de l'éternel débat entre la foi et la raison : à savoir qu'elles sont inconciliables. De plus en plus, se manifeste l'impuissance de la raison abstraite à expliquer par voie transcendentale et déduction logique Dieu et l'univers. Comme l'observation et l'expérience n'ont pas succédé au raisonnement, comme le raisonnement a donné tout ce qu'il pouvait donner, les esprits, qui ne se réfugient pas dans le mysticisme, sont condamnés au perpétuel rabâchage. Très pénible est le spectacle de l'activité stérile de l'Université.

LA POÉSIE.

L'imagination poétique est à bout d'invention. Le poème épique s'allonge sans ordre, sans direction, comme une armée de ce temps-là ; il est énorme et irréel. Le poème lyrique est un pur artifice, un jeu savant, d'où l'âme est presque toujours absente. Il y a du faux et du pédantesque dans cette littérature, comme dans les mœurs chevaleresques. La poésie du Moyen Age semble donc près de finir sa carrière, comme la chevalerie.

LES ARTS.

Cependant, il serait singulièrement injuste de prononcer, à propos du XIVe siècle, le mot de décadence. Le génie français, qui a créé la grande architecture du Moyen Age, soutient son prodigieux effort, et même, peu à peu, de lui-même, accommode les édifices aux conditions nouvelles de la vie, par une sorte d'évolution naturelle, docile à l'évolution des mœurs. La peinture aussi et surtout la sculpture sont en marche vers des destinées nouvelles.

LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES.

Partout, des influences étrangères se font sentir, qui bientôt seront très puissantes : celle des Pays-Bas dans les arts, celle de l'Italie et de l'Antiquité, dans les lettres.

Ces influences peuvent devenir dangereuses, il est vrai, si elles oppriment l'esprit indigène, et le danger apparaît nettement dans la façon dont les écrivains pratiquent le culte de l'Antiquité. Élèves superstitieusement dociles des maîtres d'autrefois, c'est une autorité qu'ils cherchent et qu'ils suivent. Ils apprennent des leçons et les réci-

tent. Ils se composent ainsi des manuels avec des textes de morale ou de politique, lesquels s'ajoutant à tous les *Compendia* scolastiques, constituent comme un magasin immense de notions et de pensées toutes faites épargnant la peine de chercher, épargnant la peine de penser par soi-même.

Ainsi se forme « une littérature bâtarde, sorte de Renaissance avortée, mêlant les restes de la puérilité subtile du Moyen Age à une gauche imitation de l'Antiquité latine, dénuée de sujets et vide de pensées, incapable de grandeur et d'énergie, et tout aussi incapable de vraie beauté » [1].

Toutefois, en quelques esprits, l'Antiquité latine, la seule qui soit alors accessible, produit déjà comme une révélation de sagesse et de beauté. Les premiers « humanistes » en France apparaissent au XIVe siècle.

L'ESPRIT NATIONAL.

D'autre part, des écrivains, ceux qui racontent des choses qu'ils ont vues ou sur lesquelles ils se sont renseignés, ceux qui discutent des questions politiques ou morales où ils sont directement intéressés, ont laissé des œuvres dont la place demeure considérable dans la littérature nationale. En dépit de toutes les difficultés, sans modèles, sans règles, alors que la langue est encore incertaine et la syntaxe en formation, ils parlent avec clarté, justesse, aisance, et, souvent, avec une grâce exquise. Ils savent narrer, et le plaisir qu'ils y trouvent est si vif qu'il se communique au lecteur; ils savent décrire, et leur description atteint sans effort au dramatique; ils savent raisonner, persuader, et parfois s'approchent de l'éloquence. Ils ont du bon sens, de la finesse et de la malice. Toutes les qualités nationales apparaissent chez ces prosateurs du XIVe siècle.

Pourquoi l'esprit français n'a-t-il pas réglé alors le compte des choses mortes, et marché dans des voies nouvelles? Pourquoi ses naturelles qualités, visibles dans des livres et dans des œuvres d'art, n'ont-elles pas prévalu partout? Pourquoi n'a-t-il pas appris à penser, à se régler, à s'ordonner? Pourquoi l'école a-t-elle continué à ânonner, et la poésie à se parer « d'oripeaux à la fois fastueux et pauvres, de fanfreluches prétentieuses, de vieux galons dédorés », si bien qu'un jour, cette défroque paraissant odieuse, sera dédaigneusement jetée aux ordures, et tout notre passé médiéval, injurié et renié?

A ces questions si intéressantes, il ne peut être répondu que par des conjectures. Parmi celles qui se présentent, une surtout séduit l'historien, bien qu'elle ne suffise pas à tout expliquer. L'époque de

1. G. Paris, Préface aux tomes I et II de l'*Histoire de la langue et de la littérature française des Origines à 1900*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, 1896, p. *g* et *h*.

la guerre de Cent Ans fut une crise terrible dans notre vie nationale. Les souffrances matérielles furent atroces, et le désordre moral prodigieux, dans l'Église, dans l'État, dans la société, partout. Aucun guide n'apparaissait; aucune espérance n'était permise; c'était la fin confuse d'un ancien monde, un crépuscule, sans pressentiment d'aurore. L'activité intellectuelle ne savait où se prendre; elle avait des percées de génie naturel, mais s'épuisait en redites des siècles passés, — les grands siècles du Moyen Age et les siècles lointains et incompris de l'Antiquité.

NOTE SUR LA VALEUR DES MONNAIES

Le tableau suivant donne, dans la mesure du possible, *la valeur intrinsèque* des monnaies citées dans le volume. Il a été établi, avec le concours de M. Maurice Prou, surtout d'après les calculs de N. de Wailly dans son *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint Louis, jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XXXI, 2e partie, 1857.

I. — Monnaies de compte.

Pages.	Années.	Monnaies.	Valeur intrinsèque.
16, 71.	1332, 1335	Livre parisis.................	22fr 90
17.	1332, 1335	Sou tournois...	0fr 91
30.	1334...........	Livre sterling..	73fr 28
72.	1345...........	Sou tournois..................	0fr 81
77.	1330...........	Livre tournois	18fr 32
85.	1349...........	—	10fr 46
86.	1343...........	—	4fr 07
—	1349...........	—	8fr 30
123.	1357...........	Sou tournois..................	0fr 45
151.	1359...........	Livre tournois	5fr 09
207.	1374...........	—	10fr 83
209.	1376...........	—	8fr 68
217.	1371...........	—	— —
228.	1368...........	—	— —
233.	1369...........	—	— —
220.	1369 env......	Sou tournois..................	0fr 53
283.	1382...........	Livre tournois................	8fr 47
324.	1401-1411......	—	7fr 72
327.	1400...........	—	3fr »
388.	1421...........	—	—

II. — Monnaies réelles d'or.

Pages.	Années.	Monnaies.	Valeur intrinsèque.
77.	1345-1350......	Florin pontifical..............	10fr 95
77.	1345-1350......	Ecu d'or (de France?)........	14fr » (Val. moy.).
85.	1349...........	—	14fr 31
85, 86.	1335, 1343, 1349.	Florin du Dauphiné..........	11fr 81
98.	1355...........	Écu d'or.....................	11fr 70
99.	1345-1348......	—	15fr 20 (Val. moy.).
131.	1357...........	—	11fr 70
148, 151.	1359...........	—	— —
175.	1357-1360......	—	— —
215.	1365...........	—	— —

Note sur la valeur des monnaies.

Pages.	Années.	Monnaies.	Valeur intrinsèque.
152.	1360...........	Agnel d'or..................	16fr 21
155, 159-161.	1360...........	Ecu d'or de Philippe VI......	13fr 66
22.	1366...........	Florin........................	13fr 17
163.	1361...........	—	— —
166.	1362...........	—	— —
177.	1365...........	—	— —
179.	1366...........	—	— —
180.	1367...........	—	— —
227.	1368...........	—	— —
175.	1357-1360......	—	16fr 85
175.	— —	Agnel au mouton d'or........	16fr 04
179.	1365...........	Franc........................	13fr 38
204.	1367...........	—	— —
207.	1374...........	—	— —
214, 215.	1365, 1370, 1375.	—	— —
219.	1374...........	—	— —
217, 228.	1368...........	—	— —
244.	1375...........	—	— —
264, 269.	1380...........	—	— —
270.	1379...........	—	— —
276.	1382...........	—	— —
277.	1381...........	—	— —
281.	1382...........	—	— —
283, 284.	1383...........	—	— —
293.	1387...........	—	— —
307.	1392...........	—	— —
310.	1396...........	—	— —
354.	1400...........	—	— —
219.	1374...........	Denier d'or aux fleurs de lis..	13fr 17
232.	1369...........	—	— —
298.	1387...........	Florin (de Florence).........	12fr 01
325.	1402...........	Ecu à la couronne...........	13fr 59
366.	1415...........	—	13fr 17
381.	1419...........	—	12fr 05

III. — Monnaies réelles d'argent.

118.	6 nov. 1356....	Anciens deniers blancs......	0fr 11
—	—	Nouveaux — —	0fr 21

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'AVÈNEMENT DES VALOIS ET LES DÉBUTS DE LA GUERRE DE CENT ANS

(1328-1350)

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES DE PHILIPPE VI

CHAPITRE II

LE ROI ET LE ROYAUME DE FRANCE. — LE ROI ET LE ROYAUME D'ANGLETERRE

CHAPITRE III

LES PREMIERS CONFLITS

CHAPITRE IV

CRÉCI ET CALAIS

CHAPITRE V

LE GOUVERNEMENT DE PHILIPPE VI

LIVRE II

LES CRISES DU RÈGNE DE JEAN LE BON

CHAPITRE PREMIER

LES MALHEURS DU ROI JEAN

CHAPITRE II

ÉTIENNE MARCEL ET LES ÉTATS GÉNÉRAUX

CHAPITRE III

LE TRAITÉ DE CALAIS

LIVRE III

CHARLES V ET LE RELÈVEMENT DE LA ROYAUTÉ

CHAPITRE PREMIER

LIQUIDATION DU PASSÉ

CHAPITRE II

CHARLES V

CHAPITRE III

GOUVERNEMENT DE CHARLES V

CHAPITRE IV

LA REVANCHE DU TRAITÉ DE CALAIS

CHAPITRE V

LA FIN DU RÈGNE

LIVRE IV

LE GOUVERNEMENT DES PRINCES

CHAPITRE PREMIER

MOUVEMENTS POPULAIRES

CHAPITRE II

LE ROI, SES ONCLES ET SON FRÈRE

CHAPITRE III

LA GUERRE CIVILE

CHAPITRE IV

L'INVASION ANGLAISE

LIVRE V

LES LETTRES ET LES ARTS

CHAPITRE PREMIER

LA VIE LITTÉRAIRE

CHAPITRE II

LES ARTS

Coulommiers. Imp. Paul BRODARD.

TABLE DES GRAVURES

Table des Gravures.